

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

CONSULTATIVE ASSEMBLY

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

FIRST SESSION

PREMIÈRE SESSION

10th August - 8th September 1949

10 Août - 8 Septembre 1949

R E P O R T S

COMPTES RENDUS

PART II

TOME II

SITTINGS 7 TO 11

SÉANCES 7 À 11



STRASBOURG

1949

**LIST OF SUBJECTS DISCUSSED
IN THE SEVENTH SITTING**

18th August 1949

- Article 37 of the Rules of Procedure.
- Report presented by Mr. Morrison.
- Constitution of the Committees.

**OBJET DES DÉBATS
DE LA SEPTIÈME SÉANCE**

18 août 1949

- Article 37 du règlement intérieur.
- Rapport de M. Morrison.
- Composition des commissions.

OFFICIAL REPORT OF THE SEVENTH SITTING

18th August 1949

M. Spaak, the President, in the Chair

The Sitting was opened at 10.10 a.m., under the Presidency of M. Spaak.

THE PRESIDENT (Translation). — The Sitting is open.

Minutes

THE PRESIDENT (Translation). — The Minutes of the Sitting of Wednesday, 17th August 1949, have been laid on the Table.

Are there any observations on the wording of these Minutes?

The Minutes are adopted.

Substitutes

THE PRESIDENT (Translation). — I have received letters from Mr. Boothby and M. Diop-Socé in which they ask to be excused from attendance at to-day's Sitting.

Consequently, M. Diop-Socé will be replaced by Mme. Gilberte Pierre-Brossolette, and Mr. Boothby by Mr. Mott-Radcliffe.

Article 37 of the Rules of Procedure

THE PRESIDENT (Translation). — The first item in the Agenda is the Report, of the provisional Committee on Rules of Procedure, upon Article 37 of the provisional Rules of Procedure.

I would ask you, my colleagues, to assist me in my task, which is going to be very difficult. We have got to constitute and interpret a whole series of Rules of Procedure.

Before calling on Mr. Morrison, the Chairman and Rapporteur of the Committee, I must first obtain your assent to certain points.

The Report of the Committee has been submitted to us. Basing myself on Article 27 of the Rules of Procedure, I propose to declare the General Debate closed.

Is there any opposition?

The General Debate is then closed.

We shall, therefore, soon discuss the actual text of the Resolution proposed by the Committee.

We have next to settle what majority is to be applicable for the different votes that we shall have to take. In this connection, I would call your attention to Articles 29 and 30 of the Statute.

Article 30 lays down that "on matters relating to its internal procedure, which includes the election of officers, the nomination of persons to serve on Committees and Commissions and the adoption of Rules of Procedure, Resolutions of the Consultative Assembly shall be carried by such majorities as the Assembly may determine in accordance with Article 29 (v)".

We shall therefore proceed to decide by a two-thirds majority what is to be the majority required for the adoption of Articles of the provisional Rules of Procedure and of the Amendments to them which may be proposed.

I call upon M. Philip.

M. PHILIP (*France*) (Translation). — I am of opinion, Mr. President, that in regard to these questions, which are essentially matters of procedure, a simple majority should suffice.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Teitgen.

M. TEITGEN (*France*) (Translation). — I also am of opinion, Mr. President, that a simple majority would meet the case.

When we are adopting a Resolution, a two-thirds majority might be appropriate. If that majority is not attained, the Resolution is not passed, and things simply stay as they are.

But it is essential for us to have Rules of Procedure; and the two-thirds rule might easily lead to a dead-lock. If none of the Motions moved

COMPTE RENDU OFFICIEL DE LA SEPTIÈME SÉANCE

18 août 1949

Présidence de M. Spaak

La séance est ouverte à 10 h. 10, sous la présidence de M. Spaak.

M. LE PRÉSIDENT. — La séance est ouverte.

Procès-verbal

M. LE PRÉSIDENT. — Le procès-verbal de la séance du mercredi 17 août 1949 a été déposé sur le bureau.

Il n'y a pas d'observation sur la rédaction du procès-verbal?

Le procès-verbal est adopté.

Suppléances

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Diop-Socé et de M. Boothby des lettres par lesquelles ils s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

En conséquence, M. Diop-Socé sera remplacé par M^{me} Gilberte Pierre-Brossolette et M. Boothby par M. Mott-Radcliffe.

Article 37 du règlement

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de la Commission Provisoire du règlement sur l'interprétation de l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Je vous demande, mes chers collègues, de m'aider dans ma tâche, qui est fort difficile. Il nous faut établir et interpréter toute une série de règles de procédure.

Avant de donner la parole à M. Morrison, Président et Rapporteur de la commission, il m'est indispensable d'obtenir votre accord sur quelques points.

Le rapport de la commission nous a été soumis. Interprétant l'article 27 du règlement intérieur, je vous propose de déclarer que la discussion générale est close.

Il n'y a pas d'opposition?

La discussion générale est close.

Nous discuterons donc tout à l'heure directement le texte de la résolution proposée par la commission.

Nous devons maintenant déterminer quelle va être la majorité applicable dans les différents votes que nous aurons à émettre. Je vous demande de vous souvenir, à ce sujet, des articles 29 et 30 du Statut.

L'article 30 dispose que « les résolutions de l'Assemblée Consultative portant sur les questions relatives à son mode de fonctionnement, notamment l'élection des membres du Bureau, la désignation des membres des comités et commissions, et l'adoption du règlement intérieur, sont prises à la majorité que fixera l'Assemblée par application de l'article 29 (v) ».

Nous allons donc, à la majorité des deux tiers, décider quelle sera la majorité requise pour adopter les articles du règlement provisoire et les amendements qui y seront proposés.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Philip.

M. PHILIP (*France*). — Je crois, Monsieur le Président, que, pour ces questions, qui sont essentiellement des questions de procédure, la majorité simple devrait suffire.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Teitgen.

M. TEITGEN (*France*). — Je crois également, Monsieur le Président, que la majorité simple est opportune.

Quand il s'agit d'adopter une résolution, on peut concevoir une majorité des deux tiers. Si cette majorité n'est pas réunie, la résolution n'est pas adoptée, et les choses restent en l'état.

Mais il est indispensable que nous ayons un règlement. Or, la majorité des deux tiers risque d'aboutir à une impasse. Si aucune des thèses en présence ne réunissait la majorité des deux tiers des

M. Teitgen (cont.)

received a two-thirds majority we might end by not having any Rules at all.

THE PRESIDENT (Translation). — Does anyone else wish to speak? I suggest to the Assembly that it should decide that a simple majority shall suffice for the adoption of Articles of the Rules of Procedure and for Amendments designed to modify them.

This Proposal was adopted.

THE PRESIDENT (Translation). — The next question brings out a difference between the Anglo-Saxon and the Continental procedures. This question is whether Amendments may be submitted to the statement of reasons for a Resolution.

On the Continent, the answer would be in the negative. In the Anglo-Saxon countries I believe it would be in the affirmative. I must therefore ask you to decide on this question.

My own view—but then I am a Continental—is that one can only submit an Amendment to the text of a Resolution, and not to the statement of reasons.

I ask you, my colleagues, to endorse my opinion and to adopt this Procedure.

(Agreed.)

Consequently, Amendments to the statement of reasons cannot be submitted.

The next point is whether an Amendment sent in by M. Azara can be received. This Amendment was not submitted within the requisite time-limit, but the Bureau noted that it raised a question of great importance. In fact, it involves, the whole question of Substitutes.

This Amendment has not yet been circulated because, at the present moment, it is not receivable. Do you authorise the Bureau to set this Amendment aside? Or do you wish it to be admitted, although it was not sent in at the proper time?

The Bureau is reluctant to interpret the Rules of Procedure too strictly, as there is naturally some uncertainty about such matters at the beginning.

I call upon M. Bastid.

M. BASTID (*France*) (Translation). — Having regard to the uncertainty that you have just mentioned Mr. President, I would urge that the Amendment be received.

THE PRESIDENT (Translation). — I can only accept this Amendment if the Assembly agrees to

it unanimously. If that is the case the Amendment will be circulated.

(Agreed.)

Does anyone object?

The question is therefore decided in that sense.

Finally, Article 25 of the provisional Rules of Procedure lays down that each member may only speak once. In a discussion, such as we are about to hold, I am not certain whether this Article is not a little too strict and I wonder whether you would be prepared to leave it to your President to give a wide interpretation to this rule.

Certainly, I do not press anyone to speak several times, but in order that the discussion might be lucid, I would ask you to allow me to settle matters according to the lines on which the Debate develops.

Is there any objection?

I am very pleased that I have been able to settle so speedily all these preliminary questions.

I call upon Mr. Morrison, Rapporteur.

Mr. MORRISON (*United Kingdom*). — I submit the Report of the Committee on Rules of Procedure to the Assembly, and in doing so I think that there is need for me to comment only upon one point, namely, the size of the Committees and their composition.

We discussed this matter at considerable length, and the majority view of the Committee was in favour of 15 members to each Committee, to be selected by agreement with Representatives of Member States, and the basis of that was 2.2.2. from the countries which have 18 seats, and 1 each from the countries which have less than 18 seats.

I understand that this does present some difficulty to a limited number of countries if they are to be fair in the allocation of seats among their Representatives, and the Committee thought—and I am sure the Assembly will think—that it is the duty of delegations to try to get a fair and proportionate representation of their minorities or parties within the delegations to the greatest practicable extent.

There are, I think, two alternatives under consideration as to this membership of 15, on the basis of 2.2.2. — 1.1.1. One is that certain Committees should consist of 23 members, in which case there would be countries with three Representatives on a Committee, some with two, and some with one. Mathematically, 3.3.3. — 1.1.1. seems to work pretty fairly, although it gives perhaps a little more representation in some cases than is mathe-

M. Teitgen (suite)

voix, nous risquerions de ne pas avoir de règlement.

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande plus la parole? Je propose à l'Assemblée d'adopter le vote à la majorité simple pour les articles du règlement et pour les amendements qui tendront à les modifier.

Cette proposition est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. — La question suivante oppose les procédures anglo-saxonne et continentale. Il s'agit de savoir si l'on peut déposer des amendements à l'exposé des motifs d'une résolution.

Sur le continent, la réponse est négative. Je crois que, dans les pays anglo-saxons, elle est positive. C'est pourquoi je suis obligé de vous demander de résoudre ce problème.

A mon avis — mais je suis un continental — on ne peut déposer des amendements que sur le texte même des résolutions, et non sur l'exposé des motifs.

Je vous propose, mes chers collègues, de partager cette opinion et d'adopter cette procédure.

(Approbations.)

Il n'y aura donc pas d'amendement sur l'exposé des motifs.

La question suivante est celle de la recevabilité d'un amendement déposé par M. Azara. Cet amendement n'a pas été déposé en temps utile, mais le Bureau a constaté qu'il posait une question fort importante. C'est en réalité toute la question des suppléants.

Cet amendement n'a pas encore été distribué parce que, jusqu'à présent, il n'est pas recevable. Autorisez-vous le Bureau à écarter cet amendement ou désirez-vous qu'il soit reçu bien que n'ayant pas été déposé en temps utile?

Le Bureau hésite à appliquer trop strictement toutes les règles de procédure, étant donné qu'il y a, évidemment, un peu de flottement au début.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Bastid.

M. BASTID (France). — En raison de ce flottement que vous venez de signaler, Monsieur le Président, j'insiste pour que l'amendement soit reçu.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne puis accepter cet amendement que si l'Assemblée est unanime. Dans ces conditions, l'amendement sera distribué.

(Assentiment.)

Il n'y a pas d'opposition?

Il en est ainsi décidé.

Enfin, l'article 25 du règlement intérieur précise que chaque membre ne peut parler qu'une fois. Dans une discussion comme celle que nous abordons, je ne sais si cet article n'est pas un peu trop strict et je me demande si vous ne pourriez pas laisser à votre Président le soin d'interpréter un peu plus largement le règlement.

Bien entendu, je ne pousse personne à parler plusieurs fois mais, pour la clarté de la discussion, je vous demande de me laisser régler les choses suivant le cours que la discussion prendra.

Il n'y a pas d'opposition?

Je suis heureux d'avoir réglé si rapidement toutes ces questions préliminaires.

La parole est à M. Morrison, rapporteur.

M. MORRISON (Royaume-Uni) (Traduction). — Monsieur le Président, je soumetts à l'Assemblée le rapport de la Commission Provisoire du règlement et crois qu'un seul point nécessite des commentaires, à savoir l'importance et la composition des différentes commissions.

Nous avons discuté très en détail cette question, et la majorité de la commission a fixé à 15 le nombre des membres de chaque commission; ceux-ci seraient désignés en accord avec les représentants des Etats Membres, à raison de deux membres pour chacun des trois pays disposant de 18 sièges, et d'un membre pour chacun des pays disposant de moins de 18 sièges.

Je crois comprendre qu'un certain nombre de pays éprouveront quelque difficulté à répartir équitablement les sièges entre leurs représentants, et la commission a estimé — comme le fera j'en suis sûr l'Assemblée — qu'il incombait aux délégations de s'efforcer d'obtenir, dans toute la mesure du possible, une représentation équitable et proportionnée de leurs minorités ou des partis dont elles sont composées.

Deux solutions, je crois, sont à l'étude quant à ce chiffre de 15 membres désignés d'après le principe : 2.2.2 — 1.1.1. Selon la première, certaines commissions comprendraient 23 membres, auquel cas certains pays auraient 3 représentants, à une commission, d'autres 2 et d'autres 1. Mathématiquement, le système 3.3.3 — 1.1.1. semble être assez bon, bien qu'en l'appliquant, le nombre des représentants se trouve parfois être plus élevé qu'il ne devrait l'être du strict point de vue mathématique. Il appartient cependant à l'Assemblée de se prononcer à ce sujet.

Après avoir entendu les différents points de vue qui ont été exprimés depuis la distribution du rap-

Mr. Morrison (cont.)

matically warranted. It is, however, for the Assembly to decide.

Having heard various points expressed since the Report of the Committee was circulated, my personal feeling is that 23 does make rather a large Committee, and it adds to the difficulty of getting the work done and the Report before the Assembly, at a reasonably early time.

As to the other alternative, providing it is not objected to too strongly by the smaller countries, I am inclined to think that the maximum degree of convenience would be met if all the Committees had 18 Representatives, which is five less than 23.

For the sake of expedition, I think it would have great advantages if the Committees all numbered 18, and if the countries with 18 votes, that is to say, France, Italy, and the United Kingdom, had three each, and the other countries had one. As I say, I should not like to press hard against the smaller countries if they object; but mathematically and proportionately it is justified, and it does, I think, solve, or at any rate go a long way to solving, the problem of the minorities in the three larger bodies of Representatives.

There is a Proposal on the paper—the Committee did not carry it—that if there were disputes they should come to the Assembly even on the request of one Representative, and that the Assembly should decide who the Representatives from that particular country would be. I beg the Assembly to look ahead in that respect at the very delicate and complicated task which the Assembly would have to discharge, and how it would have to become expert in the politics of the countries in question, and even the personalities. I think we should avoid that if we can, and 3.3.3. — 1.1.1. would make it unnecessary.

That is all I have to say by way of introducing the Report. I understand that as Rapporteur I can speak on the Amendments as they arise, but I would commend that solution to the Assembly, namely, 18, which is a large number, though not too large a number, for each nation on the basis of 3.3.3. — 1.1.1.

THE PRESIDENT (Translation). — The Bureau has, for the purpose of assisting the discussion, divided the Proposals of the Committee into five paragraphs. The matter can, therefore, be debated paragraph by paragraph, and the first begins with the words: "at the beginning of each Session" and finishes with the words: "moreover, the Assembly may decide upon the establish-

ment of special Committees for specified purposes".

There has been no Amendment submitted in respect of this first paragraph.

I call upon M. Diop-Socé.

M. DIOP-SOCÉ (*France*) (Translation). — It may appear paradoxical to a superficial observer that an African should be a delegate to the Council of Europe, but a careful examination of the decisive part played by European powers in the contemporary evolution of Africa shows quite clearly that, since the Treaty of Berlin of 1885, which divided Africa into zones of influence between the European powers, our Continent has become an extension and a branch of Europe.

"Eurafrica" is a concrete reality, although this expression has recently been rendered suspect because of the Nazi idea of this question.

It was this interdependence of Africa and Europe which the French Parliament wished to underline when it did us the honour of appointing us to sit among you here.

We have also been happy to note that this interdependence of Europe and Africa has been recognised by our British colleagues, Lord Layton and Messrs. Thomas, Boothby and Morrison.

Indeed, everyone here is aware that from Algiers to the Cape of Good Hope, including the Congo, and from Dakar to Kenya, Africa is an extension of Europe; it is certainly an extension widespread as regards space, but homogeneous from the political and economic as well as from the social points of view. War or peace in Europe means war or peace in Africa. Economic prosperity in Europe means also economic prosperity in Africa. An economic crisis in Europe would severely cripple Africa.

I would add that, although Africa has, throughout the ages, built up a culture and civilisation for herself, it is true that western technique and western culture are the most powerful forces for development in contemporary Africa. In a word, all the nerve fibres which control political, economic and social life in Africa are directly connected with the brain, which is Europe.

Such are the reasons which have led us to ask the Assembly to set up a special Committee on Overseas Territories, whose terms of reference would be to study the possible effects, in our countries, of the question which may be raised at Strasbourg. This we ask under the provisions of Article 37 of the Rules of Procedure, which lays down that the Assembly may decide upon the

M. Morrison (suite)

port de la commission, j'estime, pour ma part, que le chiffre de 23 représentants est un peu élevé. Il augmenterait les difficultés de travail au sein des commissions, et les rapports ne pourraient être soumis à l'Assemblée dans le délai rapide qui convient.

L'autre solution — à la condition que les pays à faible représentation ne s'y opposent pas catégoriquement — me semble être de très loin la plus indiquée : les membres d'une commission ne seraient plus que 18 au lieu de 23, ce qui diminuerait de 5 le nombre des représentants. Pour hâter les travaux, il y aurait grand avantage selon moi à ce que les commissions comprennent toutes 18 membres, à raison de trois pour les pays disposant de 18 voix, c'est-à-dire la France, l'Italie et le Royaume-Uni et d'un pour les autres pays. Je ne voudrais pas, comme je l'ai dit, faire pression trop vivement sur les pays à faible représentation qui se montreraient opposés à ce système, mais celui-ci se justifie mathématiquement parlant, et est conforme aux règles de la proportion; d'autre part, il apporte une solution — sinon entière, du moins satisfaisante — au problème des minorités existant au sein des trois délégations les plus importantes.

Une proposition qui a été présentée, et que la commission n'a pas adoptée, prévoyait que les cas de litige seraient portés devant l'Assemblée sur la demande d'un seul représentant, et que l'Assemblée désignerait elle-même les représentants de ce pays, qui seraient appelés à siéger dans les commissions. Je demande à l'Assemblée de considérer la difficulté et la complexité de la tâche qui lui incomberait ainsi, car il lui faudrait connaître à fond, non seulement la politique du pays intéressé, mais encore ses hommes politiques importants. Il me semble que nous devrions, si nous le pouvons, nous épargner cette tâche, et l'adoption du système 3.3.3. — 1.1.1. la rendrait inutile.

Je n'ai rien à ajouter en présentant ce rapport. Je crois savoir que je puis en ma qualité de rapporteur, commenter les amendements au fur et à mesure qu'ils sont présentés, mais je voudrais recommander à l'Assemblée cette solution : fixer à 18, chiffre important, sans l'être trop, le nombre des membres de chaque commission — en les répartissant entre chaque nation sur la base du système 3.3.3 — 1.1.1.

M. LE PRÉSIDENT. — Pour faciliter la discussion, le Bureau a réparti les propositions de la commission en cinq paragraphes. La discussion pourra donc être faite, paragraphe par paragraphe, et le premier commence par les mots : « au début de chaque session » et se termine par les mots : « en

outre, l'Assemblée peut décider de la constitution de commissions spéciales pour des objets déterminés ».

Aucun amendement n'a été présenté sur ce premier paragraphe.

La parole est à M. Diop-Socé.

M. DIOP-SOCÉ (France). — Il peut paraître paradoxal à un observateur superficiel qu'un Africain soit délégué au Conseil de l'Europe, mais un examen approfondi du rôle décisif que les puissances européennes ont joué dans l'évolution contemporaine de l'Afrique montre assez nettement que, depuis l'acte de Berlin de 1885, qui a partagé l'Afrique en zones d'influence des puissances européennes, notre continent est devenu un prolongement et une succursale de l'Europe.

L'Eurafrrique est une réalité concrète, bien que l'expression fût rendue suspecte naguère par la conception nazie de ce problème.

C'est cette interdépendance de l'Afrique et de l'Europe que le Parlement français a voulu marquer en nous faisant l'honneur de nous nommer pour siéger parmi vous ici.

Nous avons été également heureux de constater que cette interdépendance de l'Europe et de l'Afrique avait été reconnue par nos collègues britanniques Thomas, Lord Layton, Boothby et Morrison.

En effet, je n'apprendrai rien à personne ici en disant que d'Alger au cap de Bonne-Espérance, en passant par le Congo et de Dakar au Kenya, l'Afrique est une projection de l'Europe, une projection certes agrandie dans l'espace, mais parfaitement homologue au point de vue politique et au point de vue économique, comme au point de vue social. La guerre ou la paix en Europe, c'est la guerre ou la paix en Afrique. La prospérité économique de l'Europe est aussi la prospérité économique de l'Afrique. Une crise économique européenne frappe durement l'Afrique.

J'ajouterai que, bien que l'Afrique se soit forgé à travers les âges une culture et une civilisation originales, il est indéniable que la technique occidentale, que la culture occidentale sont les plus puissants ferments du développement de l'Afrique contemporaine. En un mot, toutes les fibres nerveuses qui commandent la vie politique, la vie économique et la vie sociale de l'Afrique sont directement reliées au cerveau de l'Europe.

Tels sont les motifs qui nous ont conduits à demander à l'Assemblée de bien vouloir constituer une commission spéciale des territoires d'outre-mer, qui sera chargée d'étudier l'incidence dans nos pays des problèmes qui seront soulevés à Strasbourg, et cela en vertu de l'article 37 du règle-

M. Diop-Socé (cont.)

setting up of special commissions, or of Committees for specified purposes.

In doing so, the Assembly would not be acting without a precedent; it would merely be following the example of O. E. E. C., which has a Committee for Overseas Territories. Again, at the economic conference of the European Movement, held recently in Westminster, from 20th to 25th April, a Committee for Overseas Territories was set up.

Finally, I shall make my intention clear by explaining that, in doing this, we are not seeking to invent some indirect means of meddling in the colonial policy of one nation or another. We are firmly resolved not to waste time in criticising the past. Our concern is to build for the future; but this building must be a just one, founded on the solid basis of economic and social realities.

THE PRESIDENT (Translation). — We find ourselves in a difficult position. Yesterday M. Diop-Socé submitted a Motion, which was not presented in the form of an Amendment to the Committee's draft. He has now been elaborating this Motion, although it is not on the list of Amendments which have been submitted to us.

The question is whether we can consider this Motion as an Amendment. I hasten to add that it has been submitted according to the Rules, and that it is signed by ten Representatives. I think, therefore, that we might consider it as an Amendment to the first paragraph of Article 37, an Amendment aimed at setting up a Committee on Overseas Territories. No doubt, this is how M. Diop-Socé wished his Proposal to be considered.

M. DIOP-SOCÉ (*France*) (Translation). — Yes, Mr. President.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Wold.

M. WOLD (*Norway*). — I wish to suggest, in connection with the first paragraph of Article 32, which begins with the words: "At the beginning of each Ordinary Session the Assembly shall establish the following Committees:" that the Proposals are made without prejudice to any subsequent decision taken by the Committee on Rules of Procedure, so that our decision to-day on Article 37 of our provisional Rules of Procedure is made without prejudice to the work of the Committee on Rules of Procedure. I would stress that our Proposal is in no way binding upon the work on this

Article, which will be undertaken later on by the Committee on Rules of Procedure.

M. MOLLET (*France*) (Translation). — Mr. President, I strongly support the view that the Motion, proposed by M. Diop-Socé and bearing the necessary number of signatures, should be considered by the Assembly as an Amendment. Our colleague has adopted the nomenclature of French procedure, and has spoken of a Motion; but, in the case in point, this Motion has been presented within the required time-limit. I understand, moreover, that it was set aside by the Assembly services without the Bureau of the Assembly being asked to adjudicate upon it.

THE PRESIDENT (Translation). — Earlier, prior to settling the preliminary questions I forgot one point; I did not ask the Assembly what procedure should be adopted with regard to votes on Amendments. I suggest that we should apply the Continental procedure on this point; that is when Amendments to a text have been submitted, I should put them to the vote, beginning with the Amendment which is furthest removed from the text of the main Proposal.

Are there any observations on this procedure?

The Proposal is therefore adopted.

We now have to consider the Proposal of M. Diop-Socé, which seeks to add after the words: "Committee on Legal and Administrative Questions", the words: "Committee on Overseas Territories".

I call upon the Rapporteur.

Mr. MORRISON (*United Kingdom*). — In the Committee we did consider a Proposal by one of our colleagues to set up an additional Committee on Overseas Affairs. I am naturally sympathetic to the point of view that our colleague has put before the Assembly, but we did see some difficulty about it.

The first difficulty is that, among the items on the Agenda which the Assembly has to approve, the subject of overseas territories is not mentioned, so that if there were a Committee on Overseas Territories the Committee would not have business remitted to it from the Agenda in the form of a reference, and it is not clear what it would discuss. It would seem to be inappropriate to provide at this Assembly—at any rate at this stage—for subjects outside the Agenda which we as an Assembly have agreed with the Committee of Ministers.

M. Diop-Socé (suite)

ment, qui dispose que l'Assemblée peut décider la constitution de commissions spéciales ou de comités pour des objets déterminés.

Ce faisant, l'Assemblée n'aura pas innové; elle n'aura fait que suivre l'O. E. C. E. où existe une commission des Territoires d'outre-mer. Récemment encore, à la conférence économique qui s'est tenue à Westminster du 20 au 25 avril, il a été constitué une commission des territoires d'outre-mer.

Je préciserai enfin ma pensée en disant qu'il ne s'agit pas là pour nous d'inventer un moyen détourné de nous immiscer dans la politique coloniale de telle ou telle nation. Nous sommes résolument déterminés à ne pas perdre notre temps à critiquer le passé. Ce qui nous importe, c'est la construction de l'avenir, mais une construction équitable sur le terrain solide des réalités économiques et sociales.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous sommes en présence d'une difficulté. M. Diop-Socé a déposé hier une proposition de résolution; il ne l'a pas fait sous la forme d'un amendement au projet présenté par la commission. C'est cette résolution qu'il vient de développer, bien qu'elle ne figure pas dans la liste des amendements qui nous sont soumis.

La question qui se pose est de savoir si nous pouvons considérer cette résolution comme un amendement. Je m'empresse de dire qu'elle a été déposée régulièrement, qu'elle est signée par une dizaine de représentants. Je crois donc que nous pourrions la considérer comme un amendement au premier paragraphe de l'article 37, amendement qui tendrait à instituer une commission des territoires d'outre-mer. C'est sans doute ainsi que M. Diop-Socé entend que sa proposition soit considérée.

M. DIOP-SOCÉ (France). — Oui, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Wold.

M. WOLD (Norvège) (Traduction). — Je voudrais faire remarquer, à propos du premier paragraphe de l'article 32, qui commence par les mots suivants : « Au début de chaque session ordinaire, l'Assemblée constitue les commissions ci-après », que les propositions sont présentées sans préjudice des décisions qui pourront être prises ultérieurement par la commission du Règlement; la décision que nous avons prise aujourd'hui relativement à l'article 37 de notre règlement provisoire n'engage donc en rien les travaux de la commission du

Règlement. Je voudrais souligner que notre proposition ne lie nullement la commission du Règlement dans les travaux relatifs à cet article, qu'elle entreprendra par la suite.

M. MOLLET (France). — J'insiste, Monsieur le Président, pour que le projet de résolution déposé par M. Diop-Socé et revêtu des signatures réglementaires soit bien pris en considération par l'Assemblée comme un amendement. Notre collègue a adopté la nomenclature de la procédure française et a parlé d'un projet de résolution; mais, en tout état de cause, ce projet a été déposé dans les délais voulus. Je crois d'ailleurs savoir qu'il a été écarté par les services de l'Assemblée sans que le Bureau de l'Assemblée ait été appelé à se prononcer.

M. LE PRÉSIDENT. — Tout à l'heure, lors du règlement des questions préalables, j'ai fait une omission : je n'ai pas demandé à l'Assemblée la procédure qu'elle comptait suivre quant au vote des amendements. Je lui propose d'appliquer en la matière la procédure continentale : lorsque des amendements ont été déposés à un texte, je mettrai d'abord les amendements aux voix, en commençant par celui qui s'écarte le plus du texte de la proposition principale.

Il n'y a pas d'observation sur cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Nous sommes donc en présence de la proposition de M. Diop-Socé qui tend à ajouter après les mots : « commission des Questions juridiques et administratives », les mots : « commission des Territoires d'outre-mer ».

La parole est à M. le Rapporteur.

M. MORRISON (Royaume-Uni) (Traduction). — Nous avons examiné au cours de la réunion de la commission, une proposition d'un de nos collègues visant à la création d'une commission supplémentaire pour les affaires d'outre-mer. Je suis bien entendu favorable au point de vue exprimé par notre collègue à l'Assemblée. Mais il nous semble que ce projet présente certaines difficultés.

La première difficulté réside dans le fait que parmi les points de l'ordre du jour que l'Assemblée doit approuver, la question des territoires d'outre-mer n'est pas mentionnée, de sorte que si cette commission était créée, elle ne se verrait confier aucune question figurant à l'ordre du jour, et pour cette raison l'on ne voit pas très bien ce qu'elle aurait à discuter. Il semble inopportun de saisir cette Assemblée — tout au moins au stade actuel des travaux — de questions qui ne rentrent pas dans le cadre de l'ordre du jour, sur lequel nous

M. Morrison (cont.)

Another point is that if we had another Committee, and if each Committee were to consist of 18 Representatives, we should get a total membership overall of 108, and our manpower would be somewhat strained.

The third point is that the contention of the Representatives about an existing Committee which could, if necessary, discuss overseas or colonial problems is met by the Proposal of the Committee on Rules of Procedure to set up a Committee on General Affairs, whose purpose it is to deal with subjects not covered by the other Committees.

I therefore suggest that the Proposal should not be pressed. If, in the course of the Assembly, questions affecting overseas or colonial problems arise, it would then be perfectly convenient and proper to refer them to the Committee on General Affairs.

In those circumstances, I hope that it will not be thought necessary to set up an additional Committee, because we did think that six Committees were as much as the Assembly could be expected to carry.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. André Philip.

M. PHILIP (*France*) (Translation). — Mr. President, may I venture to urge on our colleagues that this supplementary Committee on Overseas Territories be set up. If I ask for this, it is not solely from the special point of view of our French constituency, which stretches from Paris to Brazzaville, passing through Algiers, Dakar and Timbuctoo, but also in the general interests of the Assembly.

Mr. Morrison has told us that the question cannot in fact be discussed, because there is no reference in our Agenda to problems concerning overseas territories.

I venture to point out that almost every item in our Agenda concerns both the mother countries and their overseas territories.

Whether we are considering general political questions; whether we are considering economic problems, where the question of economic relations between the motherland and its overseas territories will inevitably arise; whether we are discussing entire union or a preferential system; whether we are discussing cultural problems, where the question of the development of the educational system and of cultural development, natural or assimilated, in the overseas territories really arises; on every one of these questions that

figure in the Agenda there is the special point of view of the overseas territories.

It is natural that these questions should be considered from this point of view, because there is a problem that arises here, and because we must seek constructive solutions to it.

I do not think we can refer these questions to the Committee on General Affairs. I cannot, for example, see how the economic aspect of relations between the mother country and its overseas territories, or the problem of preferential tariffs, could fall within the purview of the Committee on General Affairs. These should rightly fall to whatever Committee is concerned: in one case it is the Committee on Economic Questions and in the other, it is the special Committee on Overseas Territories which should advise on these matters.

I think that we shall in any case feel the need for such a Committee and that it would be better to set it up straight away.

The argument has been advanced that we should not have sufficient Representatives to sit on all the Committees, if there were too many of them.

I do not wish to raise another problem, but I should like to remind the Assembly that if a situation should arise where we were unable to provide members from among ourselves for our Committees, we have our Substitutes, and it might be a good thing if the latter were something other than mere ciphers or witnesses in the Assembly.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Gulek.

M. GULEK (*Turkey*). — I rise to support the arguments made by the Rapporteur. It seems to me that this problem is not one of the principal ones before this Assembly. By the same token we might say that the problems before us will affect the United States, as the economic problems of Europe are necessarily closely connected with the United States. Is it suggested that we should therefore form a special Committee for dealing with the problems of Europe in relation to the United States? I do not think it is necessary to form a special Committee for that.

It seems to me that the point put forward by the Rapporteur, relating to the number of Representatives, is an important one. We cannot assign all the Representatives in this Assembly to Committees and then find that there are vacant places. Even with the number of 15 to a Committee, there would be insufficient Representatives to fill all the Committees, if a further one were set up.

M. Morrison (suite)

nous sommes mis, en tant qu'Assemblée, d'accord avec le Comité des Ministres.

D'autre part, si nous constituons une autre commission et si chaque commission doit se composer de 18 représentants, nous obtenons un total de 108 membres : notre main-d'œuvre se trouvera dans ce cas quelque peu surchargée.

En troisième lieu, la proposition de la commission du Règlement visant à l'établissement d'une commission des Affaires Générales chargée de traiter des problèmes dont ne sont pas saisies les autres commissions, répond au désir exprimé par les représentants de voir une commission déjà existante discuter, le cas échéant, des problèmes des colonies ou des territoires d'outre-mer.

Je suggère donc de ne pas insister sur cette proposition. Si, au cours des travaux de l'Assemblée, se posent des problèmes relatifs aux territoires d'outre-mer ou aux colonies, il sera alors tout à fait indiqué et opportun de les soumettre à la commission des Affaires Générales.

Dans ces conditions, j'espère que l'on ne jugera pas nécessaire de créer une commission supplémentaire. Nous avons considéré, en effet, que l'Assemblée n'était pas en mesure d'avoir plus de six commissions.

M. LE PRÉSIDENT. — Le parole est à M. André Philip.

M. PHILIP (France). — Monsieur le Président, je me permets d'insister auprès de nos collègues pour que cette commission supplémentaire des Territoires d'outre-mer soit constituée. Si je le demande, ce n'est pas seulement du point de vue spécial que notre circonscription française s'étend de Paris à Brazzaville en passant par Alger, Dakar et Tombouctou, mais du point de vue de l'intérêt général de l'Assemblée.

M. Morrison nous a dit que la question n'est pas, en fait, susceptible d'être discutée parce qu'il n'y a pas dans notre ordre du jour des problèmes relatifs aux territoires d'outre-mer.

Je me permets d'indiquer que presque toutes les questions qui figurent à notre ordre du jour concernent à la fois les métropoles et les territoires d'outre-mer.

Que nous envisagions les problèmes de politique générale, que nous envisagions les problèmes économiques où se posera inévitablement la question des relations économiques entre les territoires métropolitains et les territoires d'outre-mer; qu'il s'agisse d'une union complète ou d'un système préférentiel; qu'il s'agisse des problèmes culturels où se pose vraiment le problème du développement de

l'enseignement et du développement des cultures, soit propre, soit dans le sens de l'assimilation, dans les territoires d'outre-mer; pour chacune de ces questions qui sont à l'ordre du jour, il y a un point de vue spécial des territoires d'outre-mer.

Il est normal que ces questions soient envisagées de ce point de vue parce qu'il y a un problème et qu'à ce problème nous devons chercher des solutions constructives.

Je ne pense pas que l'on puisse renvoyer ces questions à la commission des Affaires Générales. Je ne vois pas comment, par exemple, les questions économiques de relations entre les territoires d'outre-mer et la métropole et les problèmes des tarifs préférentiels seraient de la compétence de la commission générale. Ces questions sont de la compétence de la commission intéressée : de la commission des Affaires économiques, d'une part, de la commission spéciale des territoires d'outre-mer, d'autre part, qui donne des avis sur ces questions.

Je crois que de toute façon nous sentirons le besoin de cette commission et que nous ferions mieux de la constituer tout de suite.

On a avancé un argument d'après lequel nous n'aurions pas suffisamment de délégués pour siéger dans toutes les commissions si nous avons trop de commissions.

Je ne veux pas aborder un autre problème, mais je rappelle simplement à cette Assemblée que, dans le cas où nous ne parviendrions pas à « meubler » nous-mêmes nos commissions, nous avons des collègues suppléants et qu'il serait tout de même souhaitable qu'ils ne soient pas simplement des figurants et des témoins dans cette Assemblée.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Gulek.

M. GULEK (Turquie) (Traduction). — Je désire appuyer les arguments présentés par le rapporteur. Il me semble que l'importance du problème actuellement en discussion est relativement secondaire pour notre assemblée. En suivant la même argumentation, nous pourrions déclarer que les problèmes qui se posent à nous intéresseront les États-Unis, puisque les problèmes économiques de l'Europe sont, par la force des choses, étroitement liés aux États-Unis. Propose-t-on en conséquence, la création d'une commission spéciale chargée de traiter les problèmes européens dans leurs rapports avec les États-Unis? Je ne vois pas la nécessité de constituer une commission spéciale à cet effet.

Il me semble que l'argument avancé par le rapporteur relativement au nombre de délégués est particulièrement important. Nous ne pouvons

M. Gulek (cont.)

It therefore seems to me that, as the Agenda which we have adopted does not explicitly include any Colonial problem or any item dealing specifically with problems relating to overseas territories, such matters could be dealt with, if they arise, in the Committee on General Affairs. If it were felt next Session that a special Committee ought to be set up to deal with these matters, then that could be done.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Teitgen.

M. TEITGEN (*France*) (Translation). — Mr. President, I should like briefly to remind you that even if the Assembly considered that it should not discuss the problem of overseas territories as a primary subject, a situation will certainly arise when matters touching the European Continent can only be discussed by the Assembly, after consideration of their effects upon overseas territories.

As a matter of urgency, we shall then be obliged, in order to solve purely European problems, to consult a special Committee on the repercussions of our decisions on overseas territories.

If only from this point of view, and having regard also to the study of European problems, the setting up of a Committee on Overseas Territories seems to me a condition of efficiency for the work of the Assembly.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Guy Mollet.

M. MOLLET (*France*) (Translation). — Mr. President, I must support the previous speaker, especially in reply to one of the arguments of the Rapporteur. I would say that we are not suggesting a Committee to study special problems, but to study the repercussion of Proposals discussed by our Assembly on overseas territories.

The Rapporteur tells us that these questions can be studied by the Committee on General Affairs. Now, on the subject of this Committee, there is a short paragraph in the "statement of reasons", which I shall venture to read:

"The rôle of the Committee on General Affairs is to discuss changes in the political structure of Europe, which may be necessary in order to achieve a closer union" etc.

It does not really seem as though this Committee was empowered to study overseas questions. One cannot simply send to the Committee on General Affairs any questions which are unsuitable for other Committees. The Committee on General Affairs is undoubtedly a Committee for the study of problems of political structure. I should like to urge the Assembly not to reject the Proposal before it.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Düsünsel.

M. DÜNSÜNSEL (*Turkey*) (Translation). — I can see no objection to the setting up of a Committee of a merely provisional nature. I therefore agree with M. Diop-Socé's Proposal for a Committee on Overseas Territories.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Crawley.

Mr. CRAWLEY (*United Kingdom*). — I do not believe there is any objection in principle to the setting up of such a Committee, but I would like to add two points to Mr. Morrison's remarks. First, I think it is true that whatever this Assembly may have to do in relation to overseas territories, the fact remains that as yet we have not encountered that aspect, and there would, therefore, be no value in setting up such a Committee at this point.

My second point is more important. We in the British delegation, at any rate, have not yet had time to consider how we should like overseas territories to be represented on such a Committee. The French are in a special position because, under their title of representation, Representatives from their overseas territories actually sit in this Assembly. Many of our overseas colonies are practically self-governing, and it might cause difficulties if we were to take it upon ourselves to represent them.

Recently, at international trade conferences they have insisted upon the right of representing themselves rather than of being represented by the United Kingdom delegates, and they are represented in many of the United Nations technical committees, and so on.

I think the principle is a desirable one and that, as the work proceeds, such a Committee should be set up, but I should have thought it

M. Gulek (suite)

pas affecter tous les représentants de notre Assemblée à ces commissions pour découvrir ensuite qu'il y a des places vides. Au cas où l'on créerait une commission supplémentaire, il n'y aurait pas assez de délégués pour siéger dans toutes les commissions même si le nombre des membres de chacune d'elles était limité à 15.

Puisque l'ordre du jour que nous avons adopté ne contient d'une manière explicite aucun problème colonial ou aucun sujet traitant spécifiquement de problèmes concernant les territoires d'outre-mer, ces questions pourraient donc, il me semble, être discutées, si elles se posaient, par la commission des Affaires Générales. Au cas où à la prochaine session, la nécessité apparaîtrait de constituer une commission spéciale traitant de ces questions, il serait temps d'y procéder à ce moment-là.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Teitgen.

M. TEITGEN (France). — Monsieur le Président, je voudrais faire observer très rapidement que dans le cas où l'Assemblée n'estimerait pas devoir se saisir à titre principal des problèmes des territoires d'outre-mer, il arrivera incontestablement que des questions concernant le continent européen ne pourront être étudiées par elle qu'après examen de leurs conséquences sur les territoires d'outre-mer.

De toute nécessité, il nous faudra alors, pour résoudre des problèmes purement européens, prendre l'avis d'une commission spécialisée qui nous fera connaître les répercussions de la solution dans les territoires d'outre-mer.

Ne serait-ce que de ce point de vue et pour l'étude des problèmes européens, la constitution d'une commission des Territoires d'outre-mer paraît une condition de l'efficacité du travail de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Guy Mollet.

M. MOLLET (France). — Je me permets d'insister, surtout en reprenant un des arguments de M. le Rapporteur. Il ne s'agit pas dans notre esprit d'une commission devant étudier des problèmes spéciaux, mais la répercussion dans les territoires d'outre-mer des propositions qui sont étudiées par notre Assemblée.

M. le Rapporteur nous dit que ces questions peuvent être étudiées par la commission des Affaires Générales. Or, à propos de cette commission, il y a dans l'exposé des motifs un bref rapport que je me permets de relire :

« La commission des Affaires Générales a pour objet l'étude des changements dans la structure politique de l'Europe qui pourraient être nécessaires pour réaliser une union plus étroite », etc.

Il ne semble vraiment pas que cette commission puisse être habilitée à étudier les problèmes d'outre-mer. On ne peut pas renvoyer à la commission des Affaires Générales les problèmes qui ne sont pas de la compétence des autres commissions. La commission des Affaires Générales est bien une commission d'étude des problèmes de structure politique. Je me permets d'insister auprès de l'Assemblée pour qu'elle retienne la proposition qui lui est présentée.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Düsünsel.

M. DÜSÜNSEL (Turquie). — Je ne vois aucun empêchement à composer une commission qui n'aurait qu'un caractère provisoire. Donc, j'appuie la proposition de M. Diop-Socé de constituer une commission des Territoires d'outre-mer.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Crawley.

M. CRAWLEY (Royaume-Uni) (Traduction). — Je ne crois pas que la constitution d'une commission de cette nature soulève une objection de principe. Je voudrais cependant ajouter deux observations aux remarques présentées par M. Morrison. Tout d'abord, quelle que soit l'activité que notre Assemblée pourrait avoir à déployer relativement aux territoires d'outre-mer, il n'en reste pas moins — et le fait n'est pas, je crois, contesté — que nous n'avons pas eu jusqu'ici à traiter de cet aspect de la question; c'est pourquoi, on ne voit pas bien l'intérêt de constituer dès maintenant une commission de cette nature.

Ma deuxième observation est plus importante. Nous, membres de la délégation britannique en tout cas, nous n'avons pas encore eu le temps d'examiner de quelle manière nous aimerions voir les territoires d'outre-mer représentés dans une commission de ce genre. Les Français sont dans une situation spéciale car, en vertu de leur qualité de représentants, des délégués de leurs territoires d'outre-mer siègent effectivement dans notre Assemblée. Mais plusieurs de nos colonies d'outre-mer ont en fait leur propre gouvernement, et, si nous prenions la responsabilité de les représenter, il pourrait en résulter des difficultés.

Récemment, à des conférences internationales sur les échanges commerciaux, elles ont insisté sur le droit d'avoir leur propre représentation plutôt

Mr. Crawley (cont.)

was a little early now, and I think it would be helpful if the matter were delayed.

THE PRESIDENT (Translation). — I suppose that the Assembly is sufficiently informed on the subject.

I shall put to the vote the Amendments proposed by M. Diop-Socé, adding the words: "Committee on Overseas Territories" after the words: "Committee on Legal and Administrative Questions".

After a first vote by show of hands had been taken and declared inconclusive by the Bureau, a second vote was taken, calling first on the 'Ayes' to stand and then on the 'Noes'.

THE PRESIDENT (Translation). — I am sorry, Gentlemen, but I prefer not to give the result of this vote as there was a difference of only one.

I think it would be better to vote by nominal roll call.

(Agreed.)

M. CALLIAS (Greece) (Translation). — There are some abstentions, Mr. President.

THE PRESIDENT (Translation). — Abstentions do not count.

We shall have a nominal roll call.

The letter "G" was drawn by lot.

THE PRESIDENT (Translation). — M. Gulek will reply first. Those Substitutes who are present will naturally vote in place of their regular Representative.

The vote by nominal roll call took place.

THE PRESIDENT (Translation). — The Amendment is rejected by 44 votes to 41, with 6 abstentions.

I call upon Mr. Nally.

Mr. NALLY (United Kingdom). — Could we have your guidance, Mr. President, as to the nature of the difficulty that occurred in taking the vote? We may possibly have to go through the procedure of a Division several times a day, and it might be helpful to the Assembly if we could be told the nature of the difficulty which prevented the vote from being decided on a show of hands or by our standing up. If each time we have a Division in which the voting for and against is close, we have

to repeat this procedure, a good deal of time may be spent in that way. I find difficulty in following why, when we raised our hands and subsequently stood up, it was not possible to announce a decision

THE PRESIDENT (Translation). — When voting takes place by a show of hands or by calling first on the 'Ayes' to stand and then on the 'Noes', it is difficult for the Bureau to ascertain the exact number of members voting. The proof is that in using this latter method of voting, as we did just now, there was a difference of only one.

In order not to be mistaken and to avoid declaring as adopted an Amendment, which has not in fact been adopted, I decided to have a vote by nominal roll call to be quite sure of interpreting the wishes of the Assembly correctly.

Mr. MACKAY (United Kingdom). — Might I suggest that in future when votes are taken they be taken block by block? There are five sections of seats in this Assembly and it would be very easy to count in each block those in favour and those against a certain Proposal. If the vote were counted in that way, time would be saved.

THE PRESIDENT (Translation). — I shall try: but I think the regulation method is the one I have just employed. When the vote by calling first on the 'Ayes' to stand and then on the 'Noes' is doubtful, we must have a vote by nominal roll call to be quite sure that the wishes of the Assembly are correctly interpreted. When the matter hangs by one vote, it would be regrettable to declare a Motion adopted when it is rejected.

I call upon M. de Menthon.

M. DE MENTHON (France) (Translation). — I shall take advantage of this incident to point out to the Committee on Rules of Procedure and Privileges, which is soon to meet, that if the Secretaries nominated by the Assembly belonged to the Bureau, as is the case in most Parliaments, difficulties of this kind would be easier to solve.

Mr. ECCLES (United Kingdom). — Might I ask that a bell should be rung in the bar when a vote is about to take place? Then those who may be there taking refreshment would be informed.

THE PRESIDENT (Translation). — A bell will be rung in the bar and in the corridors, but a Representative's place is in the House.

M. Crawley (suite)

que d'être représentées par des délégués du Royaume-Uni. Elles ont d'ailleurs leurs propres délégués au sein des commissions des Nations-Unies et dans d'autres Organisations.

Je crois que la création d'une telle commission est souhaitable en principe, mais qu'il devrait y être procédé par la suite, quand nos travaux seront plus avancés. La question me paraît donc pour le moment prématurée et je pense qu'il y aurait intérêt à ce qu'elle fût remise à plus tard.

M. LE PRÉSIDENT. — Je suppose que l'Assemblée est suffisamment éclairée sur la question.

Je vais mettre aux voix l'amendement présenté par M. Diop tendant à ajouter les mots : « commission des Territoires d'outre-mer », après les mots : « commission des Questions juridiques et administratives » :

Après une première épreuve à main levée, déclarée douteuse par le Bureau, il est procédé à une deuxième épreuve par assis et levé.

M. LE PRÉSIDENT. — Je m'excuse, Messieurs, mais je préfère ne pas donner le résultat de ce vote, la différence n'étant que d'une voix.

Je me demande s'il n'est pas nécessaire de faire un appel nominal.

(Assentiment.)

M. CALLIAS (Grèce). — Il y a des abstentions, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. — Les abstentions ne comptent pas.

Il va être procédé à l'appel nominal.

(Le tirage au sort désigne la lettre G.)

M. LE PRÉSIDENT. — C'est M. Gulek qui répondra le premier. Evidemment, les suppléants qui sont en séance votent pour leur délégué principal.

L'appel nominal a lieu.

M. LE PRÉSIDENT. — L'amendement est repoussé par 44 voix contre 41 et 6 abstentions.

La parole est à M. Nally.

M. NALLY (Royaume-Uni) (Traduction). — Pourriez-vous nous indiquer, M. le Président, quelle est la nature de la difficulté rencontrée à l'occasion du vote?... Il se peut que nous ayons à procéder à un vote plusieurs fois par jour pour nous départager, et il pourrait être utile pour les

travaux de l'Assemblée que nous connaissions la nature de la difficulté qui a empêché d'obtenir une décision immédiate par le vote à main levée ou par assis et levé. Si, chaque fois que le résultat du vote est douteux, nous devons recommencer cette procédure, nous risquons de perdre beaucoup de temps. Je comprends difficilement pourquoi il n'a pas été possible d'obtenir une décision quand nous avons levé la main et quand, par la suite, nous nous sommes levés.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est difficile au Bureau, lorsque le vote a lieu à main levée ou par assis et levé, de connaître exactement le nombre des votants. La preuve en est que le résultat du vote actuel donnait, par assis et levé, une différence d'une seule voix.

Pour être sûr de ne pas me tromper et pour éviter de déclarer voté un amendement qui n'aurait pas été admis, j'ai procédé par appel nominal afin d'être plus sûr d'interpréter exactement le sentiment de l'Assemblée.

M. MACKAY (Royaume-Uni) (Traduction). — Puis-je proposer qu'à l'avenir il soit procédé aux votes travée par travée?... Il y a cinq travées dans notre Assemblée et il serait très facile de compter dans chaque travée les voix des délégués favorables et celles des délégués contraires à une proposition déterminée. Si l'on adoptait cette manière de compter les voix, on gagnerait du temps.

M. LE PRÉSIDENT. — J'essaierai, mais je crois que la méthode réglementaire est celle que je viens d'employer. Quand le vote par assis et levé est douteux, il faut procéder à l'appel nominal pour être bien certain que l'on traduit la volonté de l'Assemblée. A une voix près, il serait malheureux de déclarer un texte adopté s'il est rejeté.

La parole est à M. de Menthon.

M. DE MENTHON (France). — Je profite de l'incident pour signaler à la commission du Règlement qui aura à se réunir bientôt, que si, comme dans la plupart des Parlements, des secrétaires désignés par l'Assemblée faisaient partie du bureau, des difficultés de ce genre seraient plus faciles à résoudre.

M. ECCLES (Royaume-Uni) (Traduction). — Puis-je demander que l'on agite une sonnette au bar avant de procéder à un vote?... Ce serait un moyen d'avertir les représentants qui sont en train d'y prendre des rafraîchissements.

M. LE PRÉSIDENT. — On sonnera dans le bar et dans les couloirs, mais la place des représentants est en séance.

The President (cont.)

The Committee's text of the first paragraph of Article 37 is therefore adopted.

We now come to the next paragraph set forth thus: "The number of members on every Committee is fixed at 15."

But the discussion of this paragraph must be linked with the discussion of the following paragraph which reads thus: "Member States with 18 Representatives will nominate two members to every Committee; others will nominate one."

As regards these texts, I have before me two Amendments: the first, put forward by M. Teitgen and several of his colleagues, suggest that the number of members of every Committee should be raised to 23 instead of 15, and that the 23 seats should be divided as follows: two for Representatives nominated by Belgium, one for Representatives nominated by Denmark, three for Representatives nominated by France, two for Representatives nominated by Greece, one for Representatives nominated by the Republic of Ireland, three for Representatives nominated by Italy, one for Representatives nominated by Luxembourg, two for Representatives nominated by the Netherlands, one for Representatives nominated by Norway, two for Representatives nominated by Sweden, three for Representatives nominated by the United Kingdom and two for Representatives nominated by Turkey.

The Second Amendment, put forward by M. Giacchero and M. Benvenuti, would delete the two paragraphs proposed by the Committee and replace them by the following clauses:

"All full Representatives in the Consultative Assembly may sit on Committees according to the following scheme:

"Members having 18 Representatives in the Assembly shall have three seats on every Committee;

"Members having eight Representatives in the Assembly shall have two seats on the Committee on General Affairs and on the Committee on Economic Questions and one seat on all other Committees.

"Other Members shall have one seat on all Committees.

"The nomination of all Representatives to Committees shall be made by the Bureau, which will, as far as possible, take into account the wishes expressed by Representatives".

I call upon M. Teitgen to substantiate his Amendment.

M. TEITGEN (*France*) (Translation). — Mr. President, I have the honour to propose that the

number of seats on the various Committees be increased to 23.

I rely on four arguments, which, with your permission, I shall now set forth briefly:

My first argument is that by fixing the number of members of each Committee at 15, we shall commit an injustice, whatever method of distribution we use.

By a minoritarian system, which I personally should vigorously contest, this Assembly would be composed of national delegations representing States. Now, under this system it seems unjust to me to give only two seats to countries like Great Britain, France and Italy, and one seat to countries like Luxembourg or Ireland. In my view, the disproportion is too great.

According to the other system, which I believe to be the correct one and according to which we should all represent Europe, we all have equal rights, or at least, we ought to have equal rights. Now, Mr. President, if every Committee has only 15 seats, six members each of the British, French and Italian delegations will belong to no Committee whatever, while our colleagues nominated by Ireland or Luxembourg will all belong to at least two Committees.

This first statement enables me to affirm that whatever system is adopted the limiting of the seats on each Committee to 15 would be unjust.

My second argument is that, to my way of thinking, the system does not conform to democratic requirements.

Democracy consists essentially—and we have written it into the text of our foundation—in the representation, not only of majorities, but also of minorities.

Now, if the Great Powers have only two seats they can only give representation to their minority on Committees, if they practise the two-party system.

Our colleagues are well acquainted with the parliamentary mechanism of Great Britain, based on two large parties: the majority and the opposition. So that with two seats, our British colleagues could give representation to their majority and their opposition on Committees.

But all nations do not work according to the British system. In France, we have never been able to take to it. It is a very old story. In the first Assemblies of the French Revolution, all sorts of tendencies were represented. There was no leader of the majority. There were Mirabeau, Danton, Robespierre and their friends. In the attempts to simplify as much as possible and to

M. le Président (suite)

Le premier paragraphe de l'article 37 est donc adopté dans le texte de la commission.

Nous arrivons au paragraphe suivant, ainsi rédigé : « Le nombre des membres de chaque commission est fixé à 15. »

Mais la discussion de ce paragraphe doit être jumelée avec la discussion du paragraphe suivant, qui est ainsi libellé : « Les Etats Membres ayant 18 délégués désignent deux membres pour chaque commission; les autres Membres, un membre. »

Je suis saisi, sur ces textes, de deux amendements :

Le premier, déposé par M. Teitgen et plusieurs de ses collègues, tend à porter à 23 au lieu de 15, le nombre des membres de chaque commission et à répartir ainsi les 23 sièges de chaque commission : deux pour les délégués désignés par la Belgique, un pour les délégués désignés par le Danemark, trois pour les délégués désignés par la France, deux pour les délégués désignés par la Grèce, un pour les délégués désignés par la République irlandaise, trois pour les délégués désignés par l'Italie, un pour les délégués désignés par le Luxembourg, deux pour les délégués désignés par les Pays-Bas, un pour les délégués désignés par la Norvège, deux pour les délégués désignés par la Suède, trois pour les délégués désignés par le Royaume-Uni et deux pour les délégués désignés par la Turquie.

Le second amendement, présenté par MM. Giacchero et Benvenuti, tend à supprimer les deux alinéas proposés par la commission et à les remplacer par les dispositions ci-après :

« Tous les représentants effectifs à l'Assemblée Consultative siègent dans les commissions, conformément à la disposition suivante :

» Les Membres qui ont 18 représentants à l'Assemblée auront trois places dans chaque commission.

» Les Membres qui ont huit représentants à l'Assemblée auront deux places dans la commission pour les Affaires générales et dans celle pour les Questions économiques, ainsi qu'une place dans chacune des autres commissions.

» Les autres Membres auront une place dans toutes les commissions.

» La désignation de chaque représentant dans les commissions sera faite par le Bureau, qui, dans la mesure du possible, tiendra compte des désirs exprimés par chaque représentant. »

La parole est à M. Teitgen, pour soutenir son amendement.

M. TEITGEN (France). — J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de proposer à l'Assemblée de

porter à 23 le nombre des sièges des diverses commissions.

Je m'appuierai sur quatre arguments, que je vous demande la permission d'énoncer brièvement.

Premier argument : si nous fixons à quinze le nombre des membres de chaque commission, nous commettrons une injustice, quel que soit le système que nous adoptions en la matière.

Par un premier système minoritaire, et que, pour ma part, je conteste avec énergie, cette assemblée serait constituée de délégations nationales qui représenteraient des Etats. Or, avec ce système, Monsieur le Président, il me paraît injuste de donner seulement deux sièges à des pays comme la Grande-Bretagne, comme la France et comme l'Italie, et un siège à des nations comme le Luxembourg ou l'Irlande. Il y aurait, me semble-t-il, disproportion.

Dans l'autre système, que je crois exact, où chacun de nous représenterait l'Europe, nous sommes tous égaux en droits ou, du moins, nous devons l'être. Or, M. le Président, si chaque commission ne comporte que 15 sièges, 6 membres de la délégation britannique, de la délégation française ou de la délégation italienne sur 18 n'appartiendront à aucune commission, alors que nos collègues désignés par l'Irlande ou le Luxembourg appartiendront tous à deux commissions au moins.

Cette première constatation me permet d'affirmer que, quel que soit le système adopté, en tout état de cause, la fixation du nombre des sièges à 15 dans les commissions serait une injustice.

Deuxième argument : le système ne me paraît pas conforme aux exigences de la démocratie.

La démocratie consiste essentiellement — et nous l'avons inscrit dans nos textes fondamentaux — à représenter les majorités, mais aussi les minorités.

Or, si les grandes nations ne disposent que de deux sièges, elles ne pourront présenter leur minorité dans les commissions qu'à la condition de pratiquer le système des deux partis.

Nos collègues connaissent fort bien le mécanisme parlementaire de la Grande-Bretagne, établi sur la base de deux grands partis : la majorité et l'opposition. C'est ainsi qu'avec deux sièges, nos collègues britanniques pourront représenter en commission leur majorité et leur opposition.

Mais toutes les nations ne fonctionnent pas selon le mode britannique. Par exemple, en France, nous n'avons jamais pu nous y conformer. C'est une très vieille histoire. Dans les premières Assemblées de la Révolution Française, il existait toutes sortes de tendances. Il n'y avait pas de leader de la majorité. Il y avait Mirabeau, Danton, Robespierre

M. Teitgen (cont.)

achieve simplification, these diverse tendencies mutually beheaded one another. This was a mechanical process which led inevitably to Napoleon who was not, in my opinion, a great blessing to Europe. We have no desire to-day to have recourse once more to this mechanical simplification. We should indeed hesitate before beheading M. de Menthon, M. Paul Reynaud, M. Bastid or M. Guy Mollet. We should much prefer, Mr. President, I can assure you, to be able, in the interest of Europe, to have both our majorities and out minorities represented on Committees.

My third argument is as follows: Committees reduced to only 15 seats might perhaps prove ineffectual. What in fact we require from a Committee is to give us an opinion which will stand some chance of being ratified later by the Assembly, precisely because the Committee will be made in the image of the Assembly. Now, if French representation on a Committee were reduced to two members—and this would also be the case for Italy and other countries—it would not be a faithful reproduction of our representation in the Assembly, so that there might be a certain divergence between the opinion advanced by the Committee and the opinion later expressed by the Assembly. You can imagine, my dear colleagues, the waste of time this would entail.

My fourth and last argument is the following: if the figure of 15 members is retained, it will inevitably lead to the result which Mr. Morrison expressly deplored in the Committee. He said, in effect, that arbitration by the Assembly of the difficulties to which the nomination of Representatives of delegations would give rise, within what he called these national delegations, was a bad system. He even went so far as to say that if these delegations were not of one mind, an appeal to the Assembly would give rise to a kind of electoral campaign in the corridors and even in Debate, which would be regrettable.

I should respectfully like to point out to Mr. Morrison that to avoid this awkward situation, to avoid the tiresome procedure of an appeal to the Assembly, all political tendencies must be represented. If all tendencies can be represented on Committees, there will be no appeal to the Assembly. By adopting the system of representation by 15 members, we shall all be constrained to have very frequent resort to the undesirable arbitration of the Assembly.

For all these reasons, Mr. President, I ask you to

be good enough to put my Amendment, raising the number of seats on every Committee from 15 to 23, to the vote.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Giacchero.

M. GIACCHERO (*Italy*) (Translation). — Mr. President, I beg to support M. Teitgen's Amendment, for the reasons he has set forth.

I shall maintain my own Amendment only if M. Teitgen's is rejected.

THE PRESIDENT (Translation). — That will greatly help the discussion, which will now deal only with M. Teitgen's Amendment.

I call upon M. Gulek.

M. GULEK (*Turkey*). — The Amendment submitted by M. Teitgen is, I think, inopportune. He says that this Assembly does not consist of national Representatives but of European delegates. If that be so, why should we insist that different shades of opinion in national delegations should be represented in the Committees? Why should we say that different delegations should represent not only themselves but also different shades of opinion? I take the view that 15 is the right number. The more the number of delegates there are in a Committee, the more difficult does it become for that Committee to work. It is difficult to gather the Representatives together, and to deliberate. If a Committee is to be efficient it must not be too large. For an Assembly of 100 Representatives, 23 is too large a number to have on each of five or six Committees.

There is another important point to be borne in mind. Suppose we leave the election of members of the Committees to the Assembly. We are a new body. We do not yet know one another's qualifications. I hope that in time this difficulty will be overcome; I shall be glad when we are able to assess one another's value and qualifications. But at the moment, how can I know which member of the British or French delegation is qualified to go to the Committee on Economic Questions? Each delegation knows this best, and I think it best for delegations to designate the different Representatives who should go to the different Committees.

Further there is as yet no well defined current of opinion in this Assembly. As time passes I am sure that Representatives of the same school of thought will tend to gather together and form

M. Teitgen (suite)

et leurs amis. Nous avons bien essayé de simplifier au maximum, et, pour aboutir à la simplification, ces diverses tendances se sont mutuellement coupé la tête. C'est un procédé mécanique qui, par la suite, nous a valu Napoléon, et je ne pense pas que ce fut un très grand bonheur pour l'Europe. Nous ne voudrions pas être obligés, aujourd'hui, de recourir, à nouveau, à cette simplification mécanique. Nous hésiterions beaucoup à couper les têtes de M. de Menthon, de M. Paul Reynaud, de M. Bastid ou de M. Guy Mollet. Nous préfererions, je vous assure, M. le Président, dans l'intérêt de l'Europe, pouvoir représenter dans les commissions, à la fois nos majorités et nos minorités.

Troisième argument : Des commissions dont le nombre des sièges serait réduit à 15 seraient peut-être inefficaces. En effet, ce que nous demandons aux commissions, c'est de nous donner un avis qui aura la chance d'être ensuite ratifié par l'Assemblée, puisque, précisément, la commission sera à l'image de l'Assemblée. Or, la représentation française en commission réduite à deux membres — ce serait le cas également pour la représentation italienne et pour la représentation d'autres pays — ne traduirait pas fidèlement notre représentation au sein de l'Assemblée, de telle sorte qu'il pourrait y avoir discordance entre l'avis émis par la commission et l'avis qu'exprimerait ensuite l'Assemblée. Vous imaginez, mes chers collègues, quelle perte de temps cela pourrait entraîner.

Quatrième et dernier argument : Si le chiffre de 15 membres était retenu, il conduirait inévitablement au résultat que l'honorable M. Morrison regrettait expressément en commission. Il nous disait, en effet, que l'arbitrage, par l'Assemblée, des difficultés que présentera, au sein de ce qu'il appelait les délégations nationales, la désignation des représentants de ces délégations est un mauvais système. En effet, précisait-il, si les délégations ne se mettent pas d'accord, un rappel devant l'Assemblée provoquera une sorte de campagne électorale dans les couloirs et même dans les débats, ce qui serait regrettable.

Je fais remarquer respectueusement à M. Morrison que, si l'on veut éviter cet inconvénient, si l'on veut éviter l'ennui de l'appel à l'Assemblée, il faut permettre une représentation de toutes les tendances. Si toutes les tendances peuvent être représentées en commission, il n'y aura pas d'appel à l'Assemblée. C'est en adoptant le système de la représentation par 15 membres que, très fréquemment, nous serions obligés, les uns et les autres, de recourir à l'arbitrage redouté de l'Assemblée.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président,

je vous demande de bien vouloir mettre aux voix mon amendement, qui tend à porter à 23 le nombre des sièges dans chaque commission.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Giacchero.

M. GIACCHERO (*Italie*). — Monsieur le Président, je me rallie à l'amendement de M. Teitgen et aux raisons qu'il a développées.

Je ne maintiens mon amendement que dans le cas où celui de M. Teitgen serait repoussé.

M. LE PRÉSIDENT. — Cela facilite la discussion, qui ne porte donc plus que sur l'amendement de M. Teitgen.

La parole est à M. Gulek.

M. GULEK (*Turquie*) (Traduction). — L'amendement présenté par M. Teitgen est, à mon avis, inopportun. M. Teitgen déclare que notre Assemblée n'est pas composée de délégués nationaux, mais bien de représentants européens. S'il en est ainsi, pourquoi insisterions-nous pour que les commissions reflètent les différentes nuances politiques des délégations nationales?... Pourquoi déclarerions-nous que les délégations devraient représenter, non seulement leur pays, mais encore diverses nuances politiques? J'estime que le chiffre de 15 est celui qui convient le mieux. Plus les délégués d'une commission sont nombreux plus le travail y devient malaisé. Il est difficile de réunir un grand nombre de délégués et de délibérer. Pour que le travail d'une commission soit efficace il ne faut pas qu'elle soit trop vaste. Pour une Assemblée de 100 délégués, 23 délégués pour chacune des cinq ou six commissions est un nombre trop élevé.

Il faut tenir compte d'une autre considération importante. Supposons que nous nous en remettions à l'Assemblée du soin de désigner les membres des commissions. Nous constituons un organisme nouveau. Nous ne connaissons pas encore nos aptitudes respectives. J'espère qu'avec le temps nous surmonterons cette difficulté; je me réjouirai lorsque nous pourrons connaître la valeur de chacun et ses aptitudes. Mais pour le moment, comment puis-je savoir quel est le membre de la délégation anglaise ou de la délégation française le plus qualifié pour siéger à la commission des Questions économiques? Les délégations elles-mêmes sont mieux placées pour le savoir et je crois que la désignation des différents délégués appelés à siéger dans les commissions devrait incontestablement leur revenir.

Au surplus, il n'y a pas encore de courant d'opinion bien défini dans notre Assemblée. Je suis sûr

M. Gulek (cont.)

groups. I shall be glad when that comes about, but it has not come about yet.

I am not in favour of the figure of 18, as suggested by Mr. Morrison, because I think it is unjust to the small nations. If the number is 18, three will be elected by those who have 18 Representatives, which would give a 50 per cent membership on each Committee to the three big Powers.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Dalton.

Mr. DALTON (*United Kingdom*). — I hope the Assembly will be willing to accept the figure of 18 as being a reasonable compromise between 15 on the one hand and 23 on the other. It seems to me that the great advantage of 18 is that every delegation except the Turkish delegation—which has eight Representatives here, so that it would be awkward to divide them by any number other than four or two—will find it possible for each Representative to sit on one Committee. If 15 is agreed, some delegations will have to see some of their Representatives excluded from a Committee. That would, in principle, be objectionable because there would be certain Representatives sitting on Committees and others excluded from them.

The advantage of 18 in relation to 6 Committees is that France, Italy and the United Kingdom would have as many places as they have Representatives. In this case, it would not be a question of which Representatives to exclude from certain Committees but how to distribute the Representatives, which would be much easier and would, I hope, be arranged without referring the matter to the Assembly as a whole. I also think that the argument adduced by M. Gulek, that if we allow Committees to have 23 members there will be a tendency for discussion to be unduly prolonged—has considerable force. I, therefore, hope that the Assembly will accept 18 as a compromise.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Maccas.

M. MACCAS (*Greece*) (Translation). — I consider that the Committee's Report should be approved as it stands.

In my opinion, there will always be some element of arbitrary action, and a certain degree of difficulty in representing all views and parties in

Committees, as well as the mathematical difficulty of preserving the precise proportion which exists in national groups, as we may not use the word 'delegations'. In any case, I consider that the decision to fix the number of members at 15, that is, 2.2.2. and 1 for the other national groups, is a reasonable solution, because I believe the Committee, of which Mr. Morrison was Chairman and of which I had the honour to be a member, illustrated that 15 members gave excellent results.

Nor do I agree with M. Teitgen's contention that all shades of opinion must, necessarily, be represented in Committees. This might conceivably be possible in the case of large national groups, such as that of France, for instance, where it would be possible, with three members, to represent all shades of French Parliamentary opinion in a Committee.

But what is the position of small national groups, which have only six Representatives, for instance, only one of whom must necessarily attend each Committee?

There is no doubt that in this case only a single party would be represented in the Committee to the exclusion of the others. Frequently, even when the opposition party or parties are represented and the mathematical representation is small, it would be logical and reasonable that their views should be heard at least in one Committee.

But we are Europeans, and we think as Europeans. It is possible, in the plenary Assembly, to correct errors in the precise degree of representation in Committee. In the Assembly we have the right to review any decisions which might be made by the different Committees, and, therefore, I do not see the need for revising the figure of 15.

There is, furthermore, an argument which has been overlooked, arising from paragraph (d) of the text submitted to us, to the effect that two or more Committees may hold joint meetings to examine Proposals coming within their respective spheres.

I consider that this procedure should be frequently used, as many, indeed the majority, of our problems are interlocking; for they are at one and the same time of a political, economic, social or educational nature.

Joint Committees will frequently have to be set up and, thus, M. Teitgen will easily obtain satisfaction, for, instead of three Representatives of a national group in these joint Committees, there will be four.

For these reasons, and to avoid any decapitations

M. Gulek (suite)

qu'avec le temps les délégués ayant les mêmes conceptions idéologiques se réuniront et constitueront des groupes. Je m'en réjouirai, mais nous n'en sommes pas encore là.

Je ne suis pas partisan d'adopter le chiffre de 18 proposé par M. Morrison, car je crois qu'il constitue une injustice en ce qui concerne les petits pays. Si l'on adoptait le chiffre de 18 membres, chacun des pays comptant 18 représentants désignerait trois membres et par conséquent, les trois grandes puissances auraient une représentation de 50 % dans chacune des commissions.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Dalton.

M. DALTON (Royaume-Uni). — J'espère que l'Assemblée sera disposée à accepter le chiffre de 18 qui constitue un compromis raisonnable entre 15 d'une part et 23 de l'autre. Il me semble que le chiffre de 18 présente le gros avantage de permettre à chacune des délégations — à l'exception de la délégation turque qui compte ici huit délégués, de sorte qu'il serait difficile de la diviser par tout autre chiffre que 4 ou 2 — de faire siéger chacun de ses représentants dans une commission. Si l'on adopte le chiffre de 15, il y a des délégations dont certains représentants se verront exclus des travaux des commissions. Une pareille solution serait en principe contestable car il y aurait d'un côté certains délégués siégeant dans les commissions et de l'autre des délégués qui en seraient exclus.

L'avantage du chiffre 18 fixé pour six commissions est que la France, l'Italie et le Royaume-Uni auraient autant de sièges que de représentants : dans ce cas, la question ne se poserait pas de savoir quels sont les représentants à exclure de certaines commissions, mais plutôt comment répartir les délégués entre toutes les commissions. La tâche serait beaucoup plus facile et j'espère qu'elle serait menée à bien sans que l'on ait à renvoyer l'ensemble de la question à l'Assemblée. Je crois également que l'argument de M. Gulek est très vrai, et que, si nous acceptons le chiffre de 23 membres par commission, les délégués auraient tendance à prolonger outre mesure les discussions. J'espère donc que l'Assemblée acceptera le chiffre de 18 comme un compromis.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Maccas.

M. MACCAs (Grèce). — J'estime que le rapport de la commission doit être approuvé tel qu'il nous est présenté.

Je suis d'avis qu'il régnera toujours un certain

arbitraire, et qu'il se présentera certaines difficultés dans la répartition de toutes les nuances et de toutes les fractions dans les commissions et qu'il y aura toujours une difficulté mathématique pour respecter les proportions qui existent dans les groupements nationaux pour ne pas employer le mot « délégation ».

En tout cas, je considère que la décision fixant à quinze le nombre des membres, c'est-à-dire 2/2/2, et 1 pour les autres groupements nationaux, est raisonnable, car je crois que la commission présidée par M. Morrison, et dont j'avais l'honneur de faire partie, a montré qu'avec 15 membres on pouvait admirablement travailler.

Je ne partage pas non plus le point de vue de M. Teitgen qui insiste sur la nécessité d'avoir toutes les nuances représentées au sein d'une commission. Cela, à la rigueur, serait possible pour des groupements nationaux larges, comme celui de la France par exemple. Il y aurait possibilité, avec les trois membres dans la commission, de donner une représentation de toutes les nuances du Parlement français.

Mais que dire des petits groupements nationaux qui n'ont que six délégués par exemple et dont un seul irait nécessairement dans chaque commission ?

Il est incontestable qu'un seul parti serait représenté à l'exclusion des autres. Souvent même quand le ou les partis d'opposition sont représentés, mathématiquement très faiblement, il serait logique et raisonnable que leur voix soit entendue dans une commission seulement.

Mais nous sommes ici des Européens, nous pensons en Européens. Nous avons la possibilité en Assemblée plénière de corriger les défauts qui se présenteraient dans la représentation exacte au sein des commissions. Nous aurons le droit ici de refuser les décisions qui seraient prises par les diverses commissions et, par conséquent, je ne vois pas la nécessité de réviser le chiffre de 15.

D'ailleurs, il est un argument qu'on a oublié de mentionner et qui résulte du paragraphe (d) du texte qui nous est proposé, à savoir que deux comités ou plus peuvent tenir des réunions communes en vue de l'examen des propositions dont l'objet rentre dans leur compétence respective.

J'estime qu'on devra avoir très souvent recours à ce paragraphe (d), car plusieurs questions, la plupart même des questions, s'enchevêtrent. Elles dépendent à la fois du politique, de l'économique, du social et du culturel.

Très fréquemment, des commissions mixtes devront être composées et, dans ce cas, M. Teitgen aura facilement satisfaction parce qu'au lieu de trois représentants du groupement national auquel

M. Maccas (cont.)

or other misfortunes in the Assembly, it will be wise to accept the Proposal adopted unanimously by the *ad hoc* Committee and to adopt the Report it has submitted to us.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Philip.

M. PHILIP (*France*) (Translation). — I was very much struck by the arguments used by some speakers to the effect that 23 constituted too large a number for efficient work.

If this is true of 23, it is all the more true of 102, and I should like to draw an immediate conclusion from this argument, namely, that if we want our Assembly to do really useful work, we must, after the first General Debate on questions, refer them to the competent Committees, and then, later, we can put forward our views on their Reports.

In other words, the essential duties of our Assembly will be carried out, and its authority asserted, by the labours of these Committees which are the mainstay of its activities.

If you agree that the Assembly will assert its authority and give proof of the efficacy of its labours by the work of Committees—which will, no doubt, last longer than the Sessions of the Assembly and necessitate meetings between these Sessions—it seems to me that an initial conclusion follows: namely, that each titular Representative of the Assembly must be a member of at least one Committee.

If, in the case of the smaller constituencies, a Representative belongs to two Committees, so much the better for our colleagues; but it would be intolerable and scandalous that, while the Statute makes a distinction between titular members and Substitutes, we should take upon ourselves to introduce a further distinction by creating two categories of members among the titular members in the case of the French, United Kingdom and Italian delegations: two-thirds of their Representatives would be members of a Committee, while a wretched one-third would be allowed to take part only in the deliberations of the Assembly, but would be excluded from the permanent Committees.

That would be the inevitable result of the 15 member system, and I deliberately maintain that it would be scandalous, unacceptable and intolerable.

We must therefore find another method. We

prefer the 23 member system, which seems to avoid the dangers of a too numerous participation being granted to Representatives of large constituencies.

But if it is possible to reach unanimous agreement—and we are prepared to accept the figure of 18 and thus avoid a Division—let us decide on the Proposal submitted by M. Teitgen, which I prefer; or, if we can reach a general agreement by accepting Mr. Dalton's Proposal for 18 members, I would agree to that figure.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Norton.

Mr. NORTON (*Ireland*). — We really have three Proposals before us. One is to constitute Committees of 15, the second to constitute Committees of 18, and the third to constitute Committees of 23. If we adopt the Proposal to have Committees of 18, or of 23, we increase the representation of the larger countries, leaving the representation of the smaller countries as it is. I do not quarrel with the numbers being confined to 18 or 23, so long as we provide for a minimum representation of the smaller countries; but I should like to call the attention of the Assembly to, and ask for its sympathetic understanding of the difficulties of the smaller countries.

Take the case of Ireland. We have four Representatives, and with those four Representatives we have to man six Committees. That means that two of our Representatives must cover two Committees each. But if those two Committees happen to be meeting at the same time, we must deny ourselves representation on one of those Committees. Again, if a Committee is sitting at the same time as the Assembly and one of our Representatives wants to participate in the Debate in the Assembly, he cannot at the same time be present in the Committee.

I take it that the Assembly would concede at once in principle the right of each country to have a minimum representation of one on each of the Committees. I therefore suggest that we might compromise on this whole matter by accepting Committees of 18, on the understanding that if the delegations of some countries are small, due not to their desires, but to the terms of the Statute, we should allow those small countries to use their Substitutes to such an extent as would enable them to man each Committee. That would ensure that each country would have automatic representation on each Committee by means of a separate Representative, instead of having to have one Re-

M. Maccas (suite)

il appartient il y en aura quatre dans ces commissions mixtes.

Pour toutes ces raisons et pour qu'il n'y ait ni tête coupée, ni autre malheur dans l'Assemblée, il est sage d'accepter la proposition de la commission *ad hoc*, proposition qu'elle a adoptée à l'unanimité, et d'entériner tout simplement le rapport qui nous est présenté.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Philip.

M. PHILIP (France). — Mes chers collègues, j'ai été très frappé par l'argument présenté par certains des orateurs selon lequel à 23 on est trop nombreux pour faire un travail véritablement efficace.

Si cela est vrai, pour 23, c'est à plus forte raison vrai pour 102 et je voudrais en tirer immédiatement une conclusion, c'est que si nous voulons que notre Assemblée fasse une œuvre véritablement efficace, il importe qu'après une première discussion générale, les questions soient renvoyées aux commissions compétentes pour que nous donnions ensuite notre avis sur le rapport de ces commissions.

C'est dire que notre Assemblée travaillera essentiellement, et affirmera son autorité, grâce à la tâche des commissions qui deviendront la pièce maîtresse de son activité.

Si nous pensons que c'est par le travail des commissions, qui dépasseront sans doute la durée des sessions de l'Assemblée et qui auront à se réunir entre les sessions, que l'Assemblée affirmera son autorité et fera la preuve de l'efficacité de son travail, il me semble qu'il y a une première conclusion à en tirer; c'est qu'il faut que chaque membre titulaire de l'Assemblée puisse appartenir à une commission au moins.

Que, dans les petites circonscriptions, un des membres appartienne à deux commissions, tant mieux pour nos collègues, mais il serait intolérable et scandaleux, alors que le Statut prévoit une différence entre les titulaires et les suppléants, que nous prenions, nous, l'initiative d'introduire une autre distinction en créant deux catégories de membres parmi les titulaires dans les délégations de la France, de l'Angleterre et de l'Italie : deux tiers des membres appartiendraient à une commission, et un pauvre tiers assisterait aux délibérations de l'Assemblée, mais serait mis à la porte des Commissions Permanentes.

Ce serait la conséquence inévitable du système de 15 membres dont je dis, très nettement, qu'il est scandaleux, inacceptable et intolérable.

Alors, il faut trouver un autre système. Nous

préférons le système de 23 membres, qui nous paraît éviter le danger d'une participation trop grande, accordée aux représentants des grandes circonscriptions.

Mais si nous pouvons aboutir à un accord et rallier l'unanimité, nous accepterons le chiffre de 18. Des votes seront ainsi évités. Que l'on se prononce donc sur la proposition qui a été faite par M. Teitgen et à laquelle vont mes préférences, ou bien, si cela peut favoriser l'accord général, je me rallierai à la proposition de M. Dalton tendant à fixer à dix-huit le nombre des membres.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Norton.

M. NORTON (Irlande) (Traduction). — Nous avons en fait trois propositions à étudier. L'une vise à la création de commissions de 15 membres, la seconde de commissions de 18 membres, la troisième de commissions de 23 membres. Si nous adoptons les propositions tendant à la création de commissions de 18 membres ou de 23 membres, nous augmentons la représentation des grands pays tout en ne modifiant en rien celle des petits pays. Je ne discute pas sur la limitation du nombre des membres à 18 ou à 23, à la condition toutefois que nous assurions aux petits pays un minimum de représentation; mais j'aimerais attirer l'attention de l'Assemblée sur les difficultés des petits pays et faire appel à sa compréhension bienveillante.

Prenons le cas de l'Irlande. Nous avons 4 représentants et devons les répartir entre 6 commissions. Cela signifie que 2 de nos représentants doivent faire partie chacun de 2 commissions. Mais si ces 2 commissions se réunissent en même temps, nous serons dans l'impossibilité de siéger à l'une d'entre elles. De même si une commission siège en même temps que l'Assemblée et que l'un de nos représentants désire participer aux débats de l'Assemblée, il ne peut en même temps être présent à la commission.

Je gage que l'Assemblée accorderait immédiatement à chaque pays le droit de principe d'avoir au moins un représentant dans chacune des commissions. Je suggère donc que nous pourrions aboutir à un compromis sur l'ensemble de cette question en acceptant que le nombre des membres de chaque commission soit fixé à 18, étant entendu que les pays ayant une faible représentation, d'après les termes du Statut et non par leur volonté, seraient autorisés à employer leurs suppléants de façon à pouvoir être représentés dans chaque commission. Ceci permettrait à chaque pays de pouvoir être automatiquement représenté dans chaque commission par des représentants distincts, au

Mr. Norton (*cont.*)

representative serving on two Committees, which might not physically be possible.

Now I know that there are difficulties in this matter, but I appeal to the larger countries, who have Representatives in excess of the number of Committees, to understand the position of the smaller countries and to help them to discharge the worthwhile work of this Assembly.

THE PRESIDENT (Translation). — The question raised by Mr. Norton is slightly different from that which we are now discussing. It is akin to the Amendment proposed by M. Azara, and we will be able to discuss it later.

For the time being we are only discussing the number of members who are to sit on Committees.

I call upon Sir David Maxwell-Fyfe.

Sir David MAXWELL-FYFE (*United Kingdom*). — I want to speak as one who was originally impressed with the idea that the Committees ought to consist of 15 Representatives, because I feel that, with an Assembly of approximately 100 Representatives, to have established Committees, whose total membership is nearly 50 per cent more than that, may seem rather an extreme course.

But, having started with that in view, I am very impressed with the arguments which M. Teitgen and M. Philip have put forward, not only from the point of view of the French delegation but from the point of view of the general representation of Europe, and also from the point of view of making at any rate certain Committees microcosms of the Assembly as a whole, and representative of that body.

I therefore think that I probably speak for most of my colleagues in the Assembly when I say that we want to find some compromise in order to meet the point of view so well put forward by M. Teitgen. If the compromise suggested by Mr. Dalton meets general agreement I should be the last to disturb that agreement. If, however, there is still a feeling that we ought to get closer to the idea of the Committees representing the Assembly as a whole, I would put forward for consideration by the Assembly another compromise suggestion.

I myself draw a distinction between the importance and the possibility of disagreement on such a Committee. I think it is essential that the Committee on General Affairs, the Committee on Economic Questions, and the Legal and Administrative Committee—on the basis that it will in

due course receive the consideration of the scheme with regard to Human Rights—are Committees where the larger representation would be most essential. I do not think that the same possibilities of a disagreement or keen discussion exists on Committees dealing with the Rules of Procedure or social, cultural, or scientific matters.

If the first compromise cannot be accepted, I suggest as an alternative that M. Teitgen might limit his Proposal of 23 Representatives to three Committees—General Affairs, Economic Questions, Legal and Administrative—leaving the other three Committees with 15 Representatives. In that way we should arrive at almost the same result in totality, with just over 100 Representatives being employed on the Committees.

I assure you, Mr. President, that I have only taken up the time of the Assembly because I am anxious to find an acceptable compromise to which everyone can agree.

THE PRESIDENT (Translation). — I shall sum up the present position of the Debate. We have before us two regular Proposals and one Amendment, which has not been regularly laid on the Table, but which can, I think, be considered. I mean we have the Committee's Report, limiting to 15 the number of members for all Committees; M. Teitgen's Proposal, which increases the number of members to 23; and a compromise Proposal setting the number at 18, the United Kingdom, France and Italy having three Representatives each and the other countries one each.

If M. Teitgen maintains his Amendment, I shall put it to the vote first, since it is the furthest removed from the Committee's Proposal. If the Amendment is adopted, the question is settled; if the Amendment is rejected, I propose to put to the vote a Proposal based on the Amendment submitted by MM. Giacchero and Benvenuti, which fixes the number of Committee members at 18 and we will modify it slightly so that it may coincide with Mr. Dalton's Proposal.

I call upon M. de Menthon.

M. DE MENTHON (*France*) (Translation). — Would it be possible to reintroduce, in the form of a sub-Amendment to M. Teitgen's Amendment, the Proposal which has just been made by Sir David Maxwell-Fyfe to increase to 23 the number of the members of the first three Committees and to 18 those of the other three? This Proposal seems to me to be in accordance with the procedure followed in the majority of our countries. I

M. Norton (suite)

lieu qu'un représentant soit obligé de siéger dans 2 commissions ce qui serait matériellement impossible.

Je sais que cette question soulève des difficultés, mais je demande aux grandes nations, qui ont un nombre de représentants plus grand que le nombre des commissions, de comprendre la situation des petites nations et de les aider à prendre part aux travaux constructifs de cette Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. — La question soulevée par M. Norton est un peu différente de celle dont nous discutons actuellement. Elle rejoint l'amendement proposé par M. Azara et nous pourrions la discuter tout à l'heure.

Pour l'instant, nous discutons uniquement du nombre des membres qui doivent figurer dans les commissions.

La parole est à M. Maxwell-Fyfe.

Sir David MAXWELL-FYFE (*Royaume-Uni*) (Traduction). — En prenant la parole, je voudrais déclarer que j'ai été d'avis, dès le début, que les commissions devraient comprendre 15 membres; l'Assemblée comptant en effet environ 100 représentants, il peut sembler exagéré de créer des commissions dont le nombre des membres soit supérieur de près de 50 % à ce chiffre.

Mais bien qu'ayant été d'abord de cet avis, je suis très impressionné par les arguments qu'ont présentés M. Teitgen et M. Philip, parlant du point de vue non seulement de la délégation française, mais de la représentation générale de l'Europe, et estimant que certaines commissions devraient être en tout cas des microcosmes de l'Assemblée dans son ensemble, et être représentatives de cette Assemblée.

Par conséquent je crois parler sans doute au nom de la plupart de mes collègues de l'Assemblée en déclarant que nous désirons trouver un compromis pour répondre aux arguments si bien présentés par M. Teitgen. Si l'unanimité se fait sur le compromis suggéré par M. Dalton, je serais bien le dernier à troubler cette unanimité. Si toutefois certains estimaient qu'il nous faudrait adhérer de plus près à l'idée que les commissions doivent être représentatives de l'Assemblée dans son ensemble, je soumettrai à l'avis de l'Assemblée une autre suggestion de compromis.

J'établis moi-même une distinction entre les conséquences et l'éventualité d'un désaccord dans une telle commission. Je crois qu'il est essentiel que la commission des Affaires Générales, la commission pour les Questions économiques et la commission pour les Questions juridiques et admi-

nistratives — qui devra être saisie en temps voulu des projets relatifs aux Droits de l'homme — soient des commissions à large représentation. Je ne crois pas que les possibilités d'un désaccord ou d'une discussion serrée soient aussi grandes dans la commission du Règlement ou la commission pour les Questions sociales, culturelles et scientifiques.

Si le premier compromis ne peut être accepté, je suggère une seconde solution légèrement différente de celle proposée par M. Teitgen; trois commissions — la commission des Affaires Générales, la commission pour les Questions économiques, la commission pour les Questions juridiques et administratives — auraient 23 membres, alors que les trois autres commissions n'en compteraient que 15. De cette façon nous devrions aboutir à peu près aux mêmes résultats d'ensemble car le nombre de représentants siégeant dans les commissions dépasserait ainsi à peine 100.

Si j'ai gardé la parole aussi longtemps, c'est uniquement, je vous en donne l'assurance, M. le Président, parce que je désire vivement trouver un compromis acceptable, qui recueille l'assentiment de tous.

M. LE PRÉSIDENT. — Je résume l'état de la discussion. Nous sommes en présence de deux propositions régulières et d'un amendement qui n'est pas régulièrement déposé mais que nous pouvons, je crois, prendre en considération : le rapport de la commission qui tend à fixer à quinze le nombre de membres de toutes les commissions, la proposition de M. Teitgen qui tend à porter ce nombre à 23 et une proposition transactionnelle tendant à fixer ce nombre à 18, la Grande-Bretagne, la France et l'Italie ayant chacune 3 représentants, chacun des autres pays disposant d'un délégué.

Si M. Teitgen maintient son amendement, je le mettrai d'abord aux voix puisqu'il s'écarte le plus de la proposition de la commission. Si l'amendement est accepté, le problème est résolu; si l'amendement est rejeté, je propose de mettre aux voix une proposition qui découle de l'amendement de MM. Giacchero et Benvenuti, qui fixe à 18 le nombre des membres des commissions et nous modifierons quelque peu l'amendement afin de le faire coïncider avec la proposition de M. Dalton.

La parole est à M. de Menthon.

M. DE MENTHON (*France*). — Me serait-il possible de reprendre, sous la forme d'un sous-amendement à l'amendement de M. Teitgen, la proposition qui vient d'être faite par M. Maxwell-Fyfe de porter à 23 le nombre de membres des trois premières commissions et à 18 celui des trois

M. de Menthon (cont.)

believe that M. Teitgen would agree to this sub-Amendment.

THE PRESIDENT (Translation). — That is not in accordance with the Rules of Procedure. Written copies of all Amendments and sub-Amendments must be laid on the Table 24 hours prior to discussion. However, in my view, this rule unduly restricts the rights of the Assembly and hampers discussion. It should be possible for an Amendment or a sub-Amendment to be debated if the President considers it advisable. I desire, however, to have the unanimous approval of the Assembly. The Proposal submitted is not in accordance with the Rules of Procedure, but if the Assembly unanimously agrees that a certain degree of latitude is allowed in Debate, I believe that we can discuss the matter.

(Agreed.)

M. Teitgen's Proposal will be framed thus : "the number of members of each Committee is fixed at 23 for the first three Committees and 18 for the remainder".

I call upon M. Serrarens.

M. SERRARENS (*Netherlands*) (Translation). — You have just referred, Mr. President, to the "first three Committees". But this Proposal that has been made mentions the Committees on General Affairs, Economic Questions and Legal Administrative Questions. All these Committees do not appear at the head of the list of Committees.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Sir David Maxwell-Fyfe.

Sir David MAXWELL-FYFE (*United Kingdom*). — With regard to the order of Committees, you said 1, 2, and 3. In my text, that means the Committees on Rules of Procedure, General Affairs and Economic Questions. I think the suggestion of M. de Menthon, and certainly my suggestion was that the number 23 should apply the Committees on General Affairs, Economic Questions and Legal and Administrative Questions, because the question of Human Rights, it is suggested, should go to

the Committee on Legal and Administrative Questions. I think M. de Menthon agrees to that.

M. de MENTHON (*France*) (Translation). — Yes.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Longchambon.

M. LONGCHAMBON (*France*) (Translation). — If only for the sake of clarity I recur to M. Teitgen's Amendment, as it was originally submitted, and ask you, Mr. President, to put it to the vote. If it is rejected, we can then adopt one of the more complicated formulae, though I do not see what advantages they offer. I consider that we should endeavour to act for the best without being afraid of one another. I support the creation of six Committees of 23 members each, so that we can all participate to the best advantage in the task which we have to carry out.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Wold.

M. WOLD (*Norway*). — I do not agree with the suggestion that there should be differences in the composition of the Committees. The Assembly has decided to establish six general Committees, all dealing with important matters. There is no reason why we should make a difference between those six Committees. We have taken no decision binding us to the suggestion that the first three Committees are more important than the other three. To make such a difference is, in my view, quite an unusual procedure, and I have never seen such a distinction made at any conference. I think we should keep to the same number of Representatives for each committee, and by way of compromise I would suggest the number 18. That, of course, conflicts with the Proposal to have 23 members, but I am in any case against that Proposal.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Lord Layton.

Lord LAYTON (*United Kingdom*). — I support the Proposal for 23 members for the first three Committees. The answer to M. Wold is surely that those three Committees will, during the next fortnight, have much more work to do than the

M. de Menthon (suite)

autres commissions? Cette proposition me paraît conforme à la procédure suivie dans la plupart de nos pays. Je crois que M. Teitgen serait disposé à accepter ce sous-amendement.

M. LE PRÉSIDENT. — Le règlement ne me permet pas d'agir ainsi, les amendements et les sous-amendements devant être déposés par écrit dans un délai de vingt-quatre heures avant le débat. Mais j'estime que cette règle limite trop les droits de l'Assemblée, entrave la discussion et qu'il doit être possible de débattre d'un amendement ou d'un sous-amendement si le Président l'estime opportun. Mais je veux être couvert par l'Assemblée unanime. La proposition faite n'est pas conforme au règlement, mais si l'Assemblée accepte à l'unanimité de donner quelque souplesse à notre discussion, je crois que nous pouvons le faire.

(Assentiment).

La proposition de M. Teitgen serait donc ainsi libellée : « le nombre des membres de chaque commission est fixé à 23 pour les trois premières et à 18 pour les trois dernières ».

La parole est à M. Serrarens.

M. SERRARENS (*Pays-Bas*). — Vous venez de parler, Monsieur le Président, de « trois premières commissions ». Or, dans la proposition faite, il s'agit de la commission des Affaires Générales, de la commission pour les Questions économiques et de la commission pour les Questions juridiques et administratives; ces commissions ne figurent pas toutes les trois en tête de la liste des commissions.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Maxwell-Fyfe.

Sir David MAXWELL-FYFE (*Royaume-Uni*) (Traduction). — En ce qui concerne l'ordre des commissions, vous avez indiqué les chiffres 1, 2 et 3. Dans le texte que j'ai en ma possession, ces chiffres désignent les commissions du Règlement, des Affaires Générales, et des Questions économiques, et je pense que la suggestion de M. de Menthon et en tout cas la mienne visaient à ce que le nombre des membres des commissions des Affaires Générales, des Questions économiques et des Questions juridiques et administratives soit porté à 23, étant donné que l'on propose que la question des Droits de l'homme soit confiée à la commission des Questions juridiques et adminis-

trative. Je pense que M. de Menthon est d'accord sur ce point.

M. DE MENTHON (*France*). — Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Longchambon.

M. LONGCHAMBON (*France*). — Ne serait-ce que pour la clarté du débat, je reprends l'amendement de M. Teitgen tel que son auteur l'avait déposé initialement, et je vous demande, M. le Président, de bien vouloir le mettre aux voix. S'il est rejeté, nous pourrions alors nous rallier à des formules plus compliquées dont je n'aperçois nullement l'intérêt. J'estime que nous devons nous efforcer de travailler au mieux sans avoir peur les uns des autres. Je suis partisan de l'institution de six commissions comprenant chacune vingt-trois membres, de façon que chacun de nous puisse participer au mieux aux travaux que nous devons mener à bien.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Wold.

M. WOLD (*Norvège*) (Traduction). — Je suis opposé à la suggestion selon laquelle les commissions devraient être composées différemment. L'Assemblée a décidé de créer 6 commissions générales toutes chargées de questions importantes. Il n'y a aucune raison pour que nous fassions une discrimination entre ces 6 commissions.

Nous n'avons pris aucune décision nous contraignant de nous en tenir à la suggestion selon laquelle les trois premières commissions sont plus importantes que les trois autres.

Selon moi, une telle discrimination est contraire à la procédure habituelle et je n'ai jamais été témoin d'un tel état de choses à une conférence. J'estime que nous devrions désigner le même nombre de représentants pour chaque commission; à titre de compromis je proposerais d'en nommer 18. Cette proposition est bien entendu contraire à celle qui demande la désignation de 23 membres, mais je suis en tous cas opposé à cette dernière proposition.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à Lord Layton.

Lord LAYTON (*Royaume-Uni*). — Je me range à la proposition de 23 membres pour les trois premières commissions. Il faut sans doute répondre à M. Wold que ces trois commissions auront, au cours de la prochaine quinzaine, beaucoup plus de

Lord Layton (cont.)

other three, and if you look at their programme of work it will certainly be seen that those three Committees will have to appoint sub-Committees. There is a great deal of work for those three Committees, and there would seem to be no purpose in providing for the appointment of 23 members to the other three Committees, which will start their work later.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Kristensen.

M. KRISTENSEN (*Denmark*). — We have now a number of Proposals before us, and I think it would be very difficult for us to vote on all of them. I am in favour of the Proposal for 15 members, but what I suggest is that the vote be not taken until we have had a short adjournment, so that we might be able to discuss the various possibilities. Secondly, I ask that before such adjournment you, Mr. President, inform the Assembly of the way in which the vote shall be taken—which of the four Proposals is to be voted upon first, second and third. It is very important for us to know that before we decide which way we want to vote.

THE PRESIDENT (Translation). — I was going to do so. I do not, however, consider that the question is so complicated.

We have before us four Proposals: M. Teitgen's original Proposal setting the number of Committee members at 23; M. Teitgen's Proposal, as amended by M. de Menthon and other Representatives, reads as follows:

"The number of members for each Committee shall be fixed at 23 for General Affairs, Economic Questions and Legal and Administrative Questions and at 18 for other Committees."

Then we have the Proposal of Mr. Dalton and other Representatives fixing the number of Committee members at 18.

Finally, the Committee's Proposal, fixing the number at 15.

In accordance with the procedure, which we have agreed, I shall first put the Proposal which differs most from the text of the Report to the vote, that is, the one which fixes the number of members at 23. If this Amendment is not adopted, I shall then put the Proposal, fixing the number at 23 for the first three Committees, and

at 18 for the others, to the vote. If this Proposal is not adopted, I shall put the Proposal, which fixes the number of members at 18, to the vote. Lastly, if this latter Proposal is rejected, I shall put the Committee's Proposal to fix the number at 15 to the vote.

Mr. MORRISON (*United Kingdom*). — Is it clear that Representatives have only one vote and that they cannot vote upon what survives if a previous Proposal is rejected?

THE PRESIDENT (Translation). — This marks a difference between Anglo-Saxon and Continental procedure. Each Representative has the right to vote on Proposals put to the vote, but every time a new Proposal is put to the vote, every Representative has a right to vote again.

It seems that this is not the case in England. I ask English Representatives to adopt the Continental method. We have already decided that this procedure should be adopted.

We begin by voting on the Amendment which least resembles the original Proposal. If this is adopted, the matter is finished. If it is rejected, we vote on another Amendment, but each Representative may vote each time an Amendment is put to the vote.

I do not know whether this is Continental logic or lack of logic, but that is the position.

MANY REPRESENTATIVES. — Put it to the vote!

THE PRESIDENT (Translation). — I ask you to be careful, as methods of voting vary in different countries. There must be no misunderstanding. It is quite clear that we vote in the Continental way.

I put to the vote the Proposal of M. Teitgen and other Representatives which reads thus: "The number of members on each Committee shall be fixed at 23."

This Proposal, put to the vote, was rejected by 47 votes against 34.

THE PRESIDENT (Translation). — The second Proposal reads as follows:

"The number of members on each Committee shall be fixed at 23 for the Committees on General Affairs, Economic Questions and Legal and Administrative Questions and at 18 for the other Committees."

Lord Layton (suite)

travail que les trois autres; si l'on jette un coup d'œil sur le programme de leurs travaux, l'on en déduira certainement que ces trois commissions auront à nommer des sous-commissions. Elles ont un gros travail à fournir et il serait inutile de nommer 23 membres pour chacune des trois autres commissions qui se mettront au travail plus tard.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Kristensen.

M. KRISTENSEN (Danemark) (Traduction). — Nous sommes saisis d'un certain nombre de propositions et je pense qu'il serait très difficile que nous émettions un vote sur toutes ces suggestions. Je me prononce en faveur de la proposition fixant le nombre des membres à 15, mais je demande que nous ne votions qu'après une brève suspension de séance afin qu'il nous soit possible de discuter les diverses possibilités. En second lieu, je vous demande, M. le Président, de bien vouloir, avant cette suspension, renseigner l'Assemblée sur la procédure de vote qui sera adoptée — dans quel ordre seront votées ces quatre propositions. Il est très important que nous le sachions avant que nous décidions dans quel sens nous voterons.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est ce que j'allais faire. Je ne crois pas d'ailleurs que la question soit tellement compliquée.

Nous sommes en présence de quatre propositions : la proposition initiale de M. Teitgen qui tend à fixer à vingt-trois le nombre des membres des commissions; la proposition de M. Teitgen, amendée par M. de Menthon, et d'autres représentants, qui est ainsi libellée :

« Le nombre des membres des commissions est fixé à vingt-trois pour les commissions des Affaires Générales, des Affaires économiques et des Affaires juridiques et administratives, et à dix-huit pour les autres commissions. »

La proposition de M. Dalton et plusieurs de ses collègues qui tend à fixer à dix-huit le nombre des membres des commissions.

Enfin, la proposition de la Commission qui fixe ce nombre à quinze.

Suivant les règles que nous avons admises, je mettrai d'abord aux voix la proposition qui s'écarte le plus du texte du rapport, c'est-à-dire celle qui fixe à vingt-trois le nombre des membres des commissions. Si cet amendement n'est pas adopté, je mettrai aux voix la proposition qui tend

à fixer le nombre des membres des commissions à vingt-trois pour trois d'entre elles et à dix huit pour les trois autres. Si cette proposition n'est pas adoptée, je mettrai aux voix celle qui tend à fixer à dix-huit le nombre des membres des commissions. Enfin, si cette dernière proposition est rejetée, je mettrai aux voix la proposition de la commission qui tend à fixer ce nombre à quinze.

M. MORRISON (Royaume-Uni) (Traduction). — Faut-il en déduire que les représentants ne peuvent voter sur ce qui subsiste, si une proposition antérieure a été repoussée.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est une difficulté entre les Anglo-Saxons et les continentaux. Chaque délégué a une voix sur la proposition mise aux voix, mais chaque fois qu'on met une nouvelle proposition aux voix, chaque délégué a de nouveau sa voix.

Il paraît qu'il n'en est pas ainsi en Angleterre. Je demande à nos collègues anglais de se rallier à la méthode continentale. Nous avons décidé qu'il en serait ainsi.

On commence par voter sur l'amendement qui est le plus éloigné de la proposition principale. S'il est accepté, c'est terminé. S'il est rejeté, on vote sur un autre amendement, mais chacun a sa voix pour chaque amendement.

Je ne sais pas si c'est de la logique ou de l'illogisme continental, mais il en est ainsi.

PLUSIEURS REPRÉSENTANTS. — Aux voix!

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous demande de faire attention, étant donné que les modes de vote sont différents suivant les pays. Il importe qu'il n'y ait pas d'équivoque. Il est bien entendu que nous votons selon la méthode continentale.

Je mets aux voix la proposition de M. Teitgen et plusieurs de ses collègues ainsi conçue : « Le nombre des membres de chaque commission est fixé à 23. »

Cette proposition, mise aux voix, est repoussée par 47 voix contre 34.

M. LE PRÉSIDENT. — La deuxième proposition est ainsi conçue :

« Le nombre des membres des commissions est fixé à 23 pour les commissions des affaires générales, des Questions économiques et des Questions juridiques et administratives, à 18 pour les autres commissions. »

The President (cont.)

I put this Proposal to the vote.

After two counts, one by a show of hands and the other by calling first on the 'Ayes' to stand and then on the 'Noes', both of which were declared doubtful by the Bureau, the Assembly decided to vote by nominal roll call.

THE PRESIDENT (Translation). — The Proposal is adopted by 48 votes to 46.

We must now bring into line the sub-paragraph of the Committee's Report which reads as follows:

"Member States with 18 Representatives shall appoint two members for each Committee; other Member States shall appoint one member."

I suppose that the Assembly will accept the following text:

"Member States with 18 Representatives shall appoint three members for each Committee with 18 members; other Member States shall appoint one member."

I call upon M. Teitgen.

M. TEITGEN (*France*) (Translation). — I apologise, Mr. President, for asking permission to make a few remarks. I have two observations to make.

The first concerns the words "Member States".

This term seems to me quite false. I apologise for saying so.

Member States? Which are they? Am I the French State? Is Mr. Churchill the United Kingdom? None of us, not even what is termed the national delegation, can be considered as constituting the State of his country. Therefore, it seems to me quite impossible to accept this expression "Member States". If it is accepted, all of us must ask our respective Governments to appoint members of Committees. This is my first observation.

My second observation concerns the table to be inserted. The figures will differ according to the number of members, 23 or 18.

In the case of Committees consisting of 23 members, we must say; the 23 seats on each Committee of 23 members are allotted as follows: 2 for the Representatives appointed by Belgium, 1 for the Representatives appointed by Denmark, 3 for the Representatives appointed by France, 2 for the Representatives appointed by Greece, etc., the remaining words being in accordance with the text of the initial Amendment as circulated.

On the other hand, for the Committees which, in accordance with our recent vote, only comprise 18 seats, we must say: the 18 seats in each Com-

mittee consisting of 18 members are allotted as follows: 3 for the Representatives appointed by France, the United Kingdom and Italy, and 1 for other Representatives.

I hope, Mr. President, you will excuse me for making this observation. It arises out of the vote which we have recently taken.

THE PRESIDENT (Translation). — Does anyone else wish to speak?

I propose, M. Teitgen, that the text should read as follows:

"In the Committee on General Affairs, the Committee on Economic Questions and the Committee on Legal and Administrative Questions, the 23 seats shall be distributed as follows:

2 for the Representatives appointed by Belgium;
1 for the Representatives appointed by Denmark;
3 for the Representatives appointed by France;
2 for the Representatives appointed by Greece;
1 for the Representatives appointed by the Irish Republic;

3 for the Representatives appointed by Italy;
1 for the Representatives appointed by Luxembourg;

2 for the Representatives appointed by the Netherlands;

1 for the Representatives appointed by Norway;
2 for the Representatives appointed by Sweden;
3 for the Representatives appointed by the United Kingdom;

2 for the Representatives appointed by Turkey.

In the three other Committees, there shall be three Representatives each from France, the United Kingdom and Italy, and one from each other nation."

Are there any objections?

The text is adopted as it stands.

The following two paragraphs in the Report of the Committee run as follows:

"Any two or more Committees may hold joint meetings for the examination of subjects coming within their respective competence.

"A Committee may set up Sub-Committees composed of its own members."

Does anyone wish to speak?

These two paragraphs are then adopted.

The next paragraph has been deleted.

The last paragraph reads as follows:

"These appointments shall be submitted to the Assembly for arbitration in cases of disagreement among the Representatives of a State as to the appointment of Committee members."

M. le Président (suite)

Je mets aux voix cette proposition.

Après deux épreuves, l'une à main levée, l'autre par assis et levé, déclarées douteuses par le bureau, l'Assemblée décide de procéder au vote par appel nominal.

M. LE PRÉSIDENT. — La proposition est adoptée par 48 voix contre 46.

Nous devons maintenant mettre en concordance l'alinéa qui, dans le rapport de la commission, est ainsi libellé :

« Les Etats Membres ayant 18 délégués désignent deux membres pour chaque commission, les autres Etats Membres, un membre. »

Je suppose que l'Assemblée sera d'accord pour accepter le texte suivant :

« Les Etats Membres ayant 18 délégués désignent trois membres pour chaque commission où les commissaires sont au nombre de 18, les autres Etats Membres, un membre. »

La parole est à M. Teitgen.

M. TEITGEN (France). — Je m'excuse, Monsieur le Président, d'avoir demandé l'autorisation d'intervenir brièvement. J'ai deux observations à formuler.

La première concerne les mots : « les Etats Membres ».

Cette rédaction me paraît absolument erronée, je m'excuse de le dire.

Les Etats Membres? Quels sont-ils ici? Suis-je l'Etat français? M. Churchill est-il le Royaume-Uni de Grande-Bretagne? Aucun d'entre nous, et même ce que l'on appelle la délégation nationale ne peut être considéré comme constituant l'Etat de son pays. Par conséquent, cette expression « les Etats Membres » me paraît absolument impossible à retenir. Si elle était retenue, il faudrait que chacun de nous aille trouver son gouvernement pour lui demander de procéder aux désignations dans les commissions. Telle est ma première observation.

Ma seconde observation concerne le tableau qu'il convient d'insérer. Selon que les commissions comprennent 23 membres ou 18 membres, les chiffres ne sont plus les mêmes.

Pour les commissions qui comprennent 23 membres, nous devons dire : les 23 sièges de chaque commission comportant 23 membres sont répartis comme suit : 2 pour les délégués désignés par la Belgique, 1 pour les délégués désignés par le Danemark, 3 pour les délégués désignés par la France, 2 pour les délégués désignés par la Grèce, etc. la suite conformément à la rédaction qui figure dans l'amendement primitif tel qu'il a été distribué.

Au contraire, pour les commissions qui, d'après le vote que nous venons d'émettre, ne comprennent que 18 sièges, nous devons dire : les 18 sièges de chaque commission comprenant 18 membres sont répartis comme suit : 3 pour les délégués désignés par la France, par la Grande-Bretagne et par l'Italie, 1 pour les autres délégués.

Je pense, Monsieur le Président, que vous ne m'en voudrez pas d'avoir formulé cette observation. Elle découle du vote que nous avons émis tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande plus la parole?...

Je propose, Monsieur Teitgen, de rédiger le le texte comme suit :

« Pour les commissions des Affaires Générales, des Questions économiques et des Questions juridiques et administratives, les 23 sièges seront répartis de la manière suivante :

- 2 pour les délégués désignés par la Belgique;
 - 1 pour les délégués désignés par le Danemark;
 - 3 pour les délégués désignés par la France;
 - 2 pour les délégués désignés par la Grèce;
 - 1 pour les délégués désignés par la République Irlandaise;
 - 3 pour les délégués désignés par l'Italie;
 - 1 pour les délégués désignés par le Luxembourg;
 - 2 pour les délégués désignés par les Pays-Bas;
 - 1 pour les délégués désignés par la Norvège;
 - 2 pour les délégués désignés par la Suède;
 - 3 pour les délégués désignés par le Royaume-Uni;
 - 2 pour les délégués désignés par la Turquie.
- Pour les trois autres commissions, trois délégués pour la France, la Grande-Bretagne et l'Italie, un délégué pour chaque autre nation. »

Il n'y a pas d'opposition?

Le texte ainsi rédigé est adopté.

Les deux alinéas suivants du rapport de la commission sont ainsi libellés :

« Deux commissions ou plus peuvent tenir des réunions communes en vue de l'examen des propositions dont l'objet rentre dans leurs compétences respectives.

« Toute commission peut nommer, dans son sein, des sous-commissions. »

Personne ne demande la parole?

Ces deux alinéas sont adoptés.

L'alinéa suivant est supprimé.

Le dernier alinéa est ainsi conçu :

« Ces désignations sont soumises à l'Assemblée qui, en cas de désaccord entre les représentants

The President (cont.)

I have before me three Amendments:

The first, moved by Mr. de Valera, proposes the substitution of the word "Bureau" for the word "Assembly".

The second, moved by M. Bidault and several of his colleagues, proposes to substitute the following text for the last paragraph:

"Committees shall be elected by the Assembly from lists of nominations supported by the signatures of at least twenty Representatives."

The third, moved by Mr. Mackay and some of his colleagues, proposes the deletion of the last paragraph.

I call upon Mr. de Valera.

Mr. DE VALERA (*Ireland*). — I move to leave out the word "Assembly" and to insert the word "Bureau". It seems to me that no arguments are required to convince the Assembly that it is almost ridiculous to ask that the Assembly as a whole should have to decide the question of which Representative of a delegation should serve on a particular Committee. It is like using a steamhammer to crack a nut. In any case, the Assembly would be the most inappropriate body for that purpose. We do not know sufficiently well the personnel of the various delegations, and I should not find myself competent to decide between the French Representatives and able to say which of them should serve on a certain Committee. I think that the Committees can very well decide that matter among themselves, either by lot, agreement or some other means. If they find it impossible to do that, they should refer the matter to the smallest possible arbitrary Committee for decision. I think that the Bureau would be the most appropriate body: they would be by far the best group to deal with the matter. It would be altogether undesirable to lay down in our Rules that a matter such as this should be referred to the Assembly as a whole.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Philip.

M. PHILIP (*France*) (Translation). — I do not agree at all with Mr. de Valera. What I have in mind is the special custom which is the normal method in our country, by which Committees are appointed by the Assembly, from nominations put forward by the political groups.

It seems to me that to transfer to anybody,

other than the Assembly, the right to appoint Committees would very seriously impair its authority and its independence.

I know that there are different customs in other countries, and that in many cases it is, in fact, the President or the Bureau who appoint members to the Committees.

That is a procedure for which I have no special liking, but which I might be prepared to accept as a compromise. There is one question of principle here which I want to emphasize: we cannot lay down, in any decision, or in the Rules of Procedure for the Assembly, that the members of Committees shall be appointed by national delegations or in the manner which Mr. de Valera has just described. He said that the Assembly could not decide who was to represent a particular delegation. But none of us is here to represent a delegation as such. We are here to express our views as European Members of Parliament, each bearing the responsibility for his own opinions.

Since we do not, in fact, yet know each other, and since the political views which divide, or rather group us have not yet clearly emerged, and will not emerge until a certain amount of discussion has taken place, it is inevitable, at the start, that Proposals should be made by agreement between the Representatives of the same national group.

But that will only be at the beginning: I hope that we shall very soon reach the stage when we shall fall into different political groups, not merely by the transfer of national policies, but as a result of the study of Europe's problems, when European political alignments will be formed, deriving from the nature of the problems which come before us. It will be on the basis of Proposals by such groups that the composition of the Committees will have to be determined, later on.

I agree that, for a start, it must be within the framework of the national delegations that groups of Representatives will make nominations for the Committees; but I ask, as a favour, that the term "national delegation" should not be used or announced in any official text, lest it may become crystalised. Any other term rather than this!

I had proposed that "Committees shall be elected by the Assembly from lists of nominations supported by the signatures of at least twenty Representatives". These signatures could be collected through negotiations between the different national groups, each of which would submit an agreed list for formal ratification by the Assembly.

M. le Président (suite)

d'un Etat quant au choix des membres des commissions, arbitre le différend. »

Je suis saisi de trois amendements :

Le premier, de M. de Valera, tend à remplacer le mot « Assemblée » par le mot « Bureau »;

Le deuxième, de M. Bidault et plusieurs de ses collègues, tend à remplacer le dernier alinéa par la rédaction suivante :

« Les commissions sont élues par l'Assemblée sur des listes de présentation comportant la signature d'au moins vingt délégués »;

Le troisième, de M. Mackay et plusieurs de ses collègues, tend à supprimer le dernier alinéa.

La parole est à M. de Valera.

M. DE VALERA (*Irlande*) (Traduction). — Je propose la suppression du terme « Assemblée » et l'insertion du terme « Bureau ». Il me semble qu'il n'est nullement nécessaire de faire appel à des arguments pour convaincre l'Assemblée, qu'il serait parfaitement ridicule de demander que l'Assemblée plénière prenne une décision quant à la question de savoir quel membre d'une délégation devrait être désigné pour telle ou telle autre commission particulière. Cela équivaudrait à utiliser un marteau pilon pour broyer une noix. En tout état de cause, l'Assemblée serait l'organisme le moins approprié pour prendre une telle décision. Nous ne connaissons pas suffisamment les membres qui constituent les différentes délégations et je ne me sens nullement compétent pour choisir entre les représentants français et pour dire quel est celui parmi eux qui devrait être désigné pour telle ou telle commission. J'estime que les commissions sont parfaitement en mesure de décider entre elles de cette question, soit par tirage au sort, soit par un accord ou par quelque autre moyen. Si elles estiment impossible de procéder de la sorte, il conviendrait qu'elles soumettent la question à une commission d'arbitrage, aussi restreinte que possible, aux fins de décision. Selon moi, le Bureau serait l'organisme le plus approprié, le groupe le plus capable de traiter ce problème. Il ne serait nullement souhaitable de spécifier dans notre règlement qu'une question de cette sorte devra être soumise à l'Assemblée plénière.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Philip.

M. PHILIP (*France*). — Je suis d'un avis tout à fait différent de celui de M. de Valera. Je parle d'une habitude réglementaire et spéciale à notre pays et selon laquelle les commissions sont désignées par l'Assemblée sur proposition des groupes politiques.

Il m'apparaît que transférer à d'autres qu'à l'Assemblée elle-même le droit de désigner les commissions serait porter atteinte, dans une grande mesure, à son autorité et à son autonomie.

Je sais que, dans d'autres pays, il y a des traditions différentes et que dans un grand nombre de cas c'est, en fait, le président ou le bureau qui procède à la nomination des membres des commissions.

C'est une procédure qui ne m'enthousiasme pas mais qui, à titre de compromis, me paraîtrait peut-être acceptable. Il y a un point de principe que je tiens à souligner : nous ne pouvons pas mettre dans une décision, quelle qu'elle soit, ou dans le règlement de l'Assemblée, que les membres des commissions sont désignés par les délégations nationales ou comme M. de Valera vient de l'indiquer. Il a dit que l'Assemblée ne pourrait pas choisir qui représenterait la délégation. Aucun d'entre nous n'est ici pour représenter une délégation. Nous sommes ici pour exprimer notre opinion de députés européens ayant chacun nos responsabilités.

En fait, comme nous ne nous connaissons pas encore, comme les différentes tendances d'opinions politiques entre lesquelles nous nous diviserons, ou plutôt nous nous classerons, ne sont pas encore dégagées, ne se dégageront qu'après un certain nombre de débats, il est inévitable, pour commencer, que les propositions émanent d'un accord entre les délégués dans le cadre de leur circonscription nationale.

C'est un point de départ. J'espère qu'assez vite nous arriverons au moment où nous nous classerons politiquement, non pas par transfert des catégories politiques nationales, mais par suite de l'examen des problèmes européens et des classifications politiques européennes tenant à la nature des problèmes que nous aurons envisagés. C'est sur la base des propositions des groupes que les commissions, ultérieurement, devront être formées.

J'accepte qu'en fait ce soit comme cela pour commencer dans le cadre des délégations nationales que des groupes de délégués présentent des propositions de nomination pour les commissions. Je demande, de grâce, que dans aucun texte officiel on n'emploie, on ne notifie, on ne cristallise le terme : délégation nationale; que l'on trouve n'importe quelle autre formule.

J'avais proposé « les commissions élues par l'Assemblée sur des listes de présentation portant la signature d'au moins vingt délégués ». Ces signatures auraient pu être obtenues par des négociations entre les différents groupes nationaux, chacun se mettant d'accord et établissant une liste

M. Philip (cont.)

If it is felt that this method of procedure might surprise or embarrass some Representatives, I am prepared to give it up and to accept any kind of compromise. It does not matter to me whether the Proposal is for ratification by the Assembly, or for appointment by the President or by the Bureau: let us adopt whatever Proposal may obtain a majority in this Assembly. But I ask, as a favour, that no decision and no text should specify national delegations as the electoral bodies for the Committees, or do anything to crystallise such a notion.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Boothby.

Mr. BOOTHBY (*United Kingdom*). — I think it would be fantastic to expect this Assembly to vote on the appointment of the individual Representatives to various Committees. For my part, there is only one vote that I would give with any degree of confidence, and that would be a vote for myself. I cannot think that I should be entitled to take any other decision. To that extent I agree with Mr. de Valera, that it is like using an enormous steam-hammer to crack a nut.

I agree with M. Philip, that all appointments should be subject to ratification by the Assembly, but I think that in this first Session it is rather desirable that national delegations should agree among themselves about the names they wish to put forward. If, in any case, that cannot be done, I suggest that we should follow Mr. de Valera's advice and submit the matter to the Bureau, which is the most effective body we have yet set up to carry out this particular work. I hope, however, that they would be invited to make a choice only on very rare occasions.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Whiteley.

Mr. WHITELEY (*United Kingdom*). — I thought our last vote had simplified our proceedings, because we decided how these Committees would be set up and what number of Representatives should be on each of them. Every Member State will be able to find full employment for all its Representatives, which I thought was a very satisfactory arrangement. I suggest that this

overcomes any difficulty with regard to the Assembly or Bureau, and that Member States will hand in their list of Representatives for the various Committees. We could then eliminate the last paragraph of the Report, which says that appointments shall be submitted to the arbitration of the Assembly in the case of disagreement by Representatives of the Member States about the appointment of Committee members. When names are handed in they could be put on the next day's Agenda, and in the natural course of events the Assembly would accept them.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Bidault.

M. BIDAULT (*France*) (Translation). — Mr. President, since the Amendment bears my signature, I am in agreement with it. What is the question at issue? It is the decision as to who is to be the final authority, in the last resort, for the appointment of members of the Committees.

Since, when all is said and done, it seems that normally, as we have had to have meetings of national delegates—I am not saying national delegations—these delegates should agree together to designate their Representatives in the different Committees, in a proportion which will have regard to their own political groups.

As a matter of fact, we are not a meeting of delegations, we are the beginning of a European Assembly; and it therefore seems to me normal that if the scales which we are drawing up to meet the needs of the situation do not produce results which are nationally acceptable to the Representatives of each country, the European Assembly should take the final decision, even although this may not be the most desirable course.

These are the reasons which have prompted me to move this Resolution, which has the support of some of my colleagues.

That is why I am asking the Assembly to accept it, for we cannot just leave it to the different delegations—which are only national groups of different parties—to settle their own differences among themselves. If they cannot reach a decision, it is we ourselves who must decide.

I am certain that this eventuality will not arise, but if it should, to our common regret, it must be Europe which decides for Europe as a whole.

M. Philip (suite)

soumise pour la forme à la ratification de l'Assemblée.

S'il y a dans cette manière de faire quelque chose qui choque ou qui gêne certains de nos collègues, je suis prêt à l'abandonner et à accepter n'importe quel compromis. Qu'il s'agisse seulement d'une ratification par l'Assemblée, d'une nomination par le Président ou par le Bureau, cela m'est égal; que l'on adopte n'importe quelle proposition qui pourra faire la majorité dans cette Assemblée, d'accord. Mais je demande, de grâce, à nos collègues de ne mettre dans aucun texte, de ne notifier ou de ne cristalliser dans aucune décision les délégations nationales comme corps électoral des commissions.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Boothby.

M. BOOTHBY (*Royaume-Uni*) (Traduction). — J'estime, pour ma part, qu'il serait extravagant de demander à l'Assemblée de voter pour désigner les représentants appelés à siéger dans les diverses commissions. Quant à moi, je ne saurais voter en pleine connaissance de cause que pour moi-même. Je ne pense vraiment pas avoir qualité pour prendre d'autre décision et sur ce point, je suis d'accord avec M. de Valera pour dire que si nous procédions de la sorte, nous agirions comme des gens qui prendraient un énorme marteau pilon pour casser une noix.

Je suis également d'accord avec M. Philip pour estimer que toutes les nominations devraient être approuvées par l'Assemblée, mais je pense que pour cette première session il est plutôt désirable que les délégations nationales se mettent d'accord entre elles sur les noms qu'elles désirent proposer. Au cas où ceci serait impossible, je suggérerai que, pour suivre l'avis de M. de Valera, nous portions la question devant le Bureau, qui constitue l'organisme le plus qualifié parmi ceux que nous avons créés jusqu'à maintenant, pour s'occuper de cette question. J'espère toutefois qu'il ne sera fait appel à lui pour faire un choix que dans de très rares occasions.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Whiteley.

M. WHITELEY (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Je croyais que le dernier vote intervenu avait simplifié la question, car nous avons décidé de la création des Commissions et du nombre des membres qui siégeront dans chacune d'elles. Chaque Etat Membre qui siègera se trouvera en mesure d'utiliser les compétences de tous ses

représentants et j'estime que ceci constitue un arrangement satisfaisant. J'estime que toutes les difficultés qui pouvaient s'élever pour l'Assemblée ou le Bureau sont surmontées, et qu'il ne reste aux Etats Membres qu'à remettre la liste de leurs représentants prévus pour les diverses commissions. Nous pourrions dans ces conditions supprimer le dernier paragraphe du rapport qui prévoit que tout litige qui viendrait à s'élever entre les représentants au sujet des nominations des membres des commissions serait soumis à l'arbitrage de l'Assemblée. Lorsque les noms des membres proposés seront connus, la question pourra être inscrite à l'ordre du jour du lendemain et l'Assemblée l'acceptera suivant le procédé normal.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Bidault.

M. BIDAULT (*France*). — Monsieur le Président, puisque l'amendement porte mon nom, je suis d'accord avec son texte. De quoi s'agit-il? Il s'agit de savoir qui sera l'autorité, en dernier lieu, souveraine, pour la désignation des membres des commissions.

En fin de compte, il semble que, normalement, puisque nous avons dû en passer par les diverses réunions de délégués nationaux — je ne dis pas délégations nationales — ceux-ci se mettront d'accord pour désigner, suivant une certaine proportion de leurs tendances internes, leurs membres dans telle ou telle commission.

En fin de compte nous ne sommes pas ici une réunion de délégations, nous sommes le commencement d'une Assemblée européenne. En conséquence il me paraît parfaitement normal que si les barèmes que nous établissons pour les nécessités de la circonstance n'aboutissent pas à des résultats qui, nationalement, soient acceptables pour les représentants de chaque pays, en fin de compte et bien que cela ne soit pas désirable, c'est l'Assemblée européenne qui doit décider.

Tel est le motif de l'amendement que j'ai proposé et qu'un certain nombre de nos collègues ont bien voulu signer avec moi.

C'est pourquoi je demande à l'Assemblée de vouloir bien l'accepter parce que nous ne pouvons pas laisser seulement à diverses délégations qui ne sont que des rassemblements nationaux de partis différents le soin d'arbitrer à elles seules leurs propres divergences. Si elle n'y parviennent pas, c'est nous mêmes qui le ferons.

Je suis certain que cela ne se produira pas, mais si cela devait être, pour notre malheur commun, il faudrait que l'Europe décide, pour l'Europe.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mme. Seweriin.

Mme. SEWERIIN (*Norway*). — I think we should leave this matter to the national delegations, because I believe it would be very difficult for Representatives or the Bureau to come to a decision. We should not, in this Assembly, strengthen national groupings more than necessary. I realise that the Assembly may take decisions which may not conform to the opinion of some national groups, and I am prepared to interfere on such questions at the right moment; but I have not the necessary knowledge of the personal or professional qualifications of Representatives to enable me to decide on members of Committees. Therefore, at least for the time being, I think we should leave this question to national delegations.

M. FAYAT (*Belgium*) (Translation). — There are doubtless two different Procedures current in the various Parliaments which have sent Representatives to our Assembly.

But when it is a case of putting these Rules into practice, it is, in essence, the Proposals submitted by the groups within the House which are confirmed, either by the President, the Bureau, or the House itself.

That being the case, this is the solution that we must accept.

Since we actually do have national delegations here, it is they which must come to an agreement on a list of candidates for the different Committees, so that the nominations can be definitely confirmed by the Bureau, the President or the Assembly. And later on, when European political groups have been constituted, the Proposals made by these groups will have to be confirmed by the same procedure.

To deal with the basic problem and the way in which nominations to the Committees are actually going to be made, I now propose the following wording for the last paragraph of the Article: "Nominations shall be sent in to the President, who shall submit the composition of the Committees to the Assembly."

We could thus indicate the normal procedure to be followed, and once the President shall have

proposed the total list of candidates for appointment to the Committees, the Assembly would certainly not want to discuss all over again this preliminary work, which would certainly have been carried out in all wisdom and all good faith.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. de Valera.

Mr. DE VALERA (*Ireland*). — There seems to be some confusion. My Proposal was that in the first instance the delegations should choose their own Representatives for Committees, and that only in the case of failure to do so should it be referred to the Bureau as an arbiter.

It seems to me that Mr. Whiteley did not understand the proposition. He seems to assume that there will be no failure. As a member of the Committee on Rules of Procedure I thought the same thing. In fact, the only reason why I was in favour of the Assembly as a body deciding ultimately, was that it might be a means of forcing delegations to come to agreement. But in the Committee we were informed that it would be very difficult for certain delegations to come to agreement, and I do not think that difficulty has been completely removed; although, it has perhaps to a partial extent been removed by the decision taken as to the number of Representatives for each Committee.

I therefore think that if we want to complete our work we must provide for an arbitral body.

THE PRESIDENT (Translation). — I understand M. Fayat's Proposal to mean that nominations may be submitted by the delegations, if they can reach agreement, but that nominations may also be submitted by individual Representatives. Representatives might, for example, indicate in writing to the Bureau of the Assembly that they would like to sit on such or such a Committee.

It is in reality at this stage that the Bureau would act as the arbiter. Suppose, for example, that it had before it a collective nomination from a delegation and at the same time an individual nomination; it would then try to arrange the matter, and would present a general list of members of the Committees to the Assembly for ratification.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M^{me} Seweriin.

M^{me} SEWERIIN (*Norvège*) (Traduction). — Je pense que nous devrions laisser les mains libres aux délégations nationales, car j'estime qu'il serait très difficile aux représentants ou au Bureau de prendre une décision. Nous ne devons pas, au sein de notre Assemblée, renforcer plus qu'il n'est nécessaire les groupements nationaux. L'Assemblée est parfaitement susceptible de prendre des décisions non conformes à l'avis de certains groupes nationaux, et je me propose d'intervenir sur ce point en temps utile; mais je ne connais pas assez les qualifications personnelles ou professionnelles des représentants pour être en mesure de désigner les membres des commissions. En conséquence, je pense que, pour le moment en tout cas, nous devons laisser ce soin aux délégations nationales.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Fayat.

M. FAYAT (*Belgique*). — Deux procédures différentes ont cours sans doute dans les divers parlements qui ont envoyé des délégués à notre Assemblée.

Mais, au fond, lorsqu'il s'agit de mettre ces règlements en pratique, c'est essentiellement la proposition faite par les groupes existant au sein des assemblées qui est entérinée, soit par le Président soit par le Bureau, soit par l'Assemblée elle-même.

Et, en fait, c'est à cette solution que nous devons aboutir.

Nous trouvant actuellement en présence de délégations nationales, il faudrait que celles-ci se mettent d'accord pour présenter des candidats aux diverses commissions, de façon que les candidatures puissent être pratiquement entérinées par le Bureau, par le Président ou par l'Assemblée. Et demain, lorsque des groupes politiques européens se seront constitués, les propositions émanant de ces groupes devront, à leur tour, être entérinées selon la même procédure.

Nous attachant surtout au fond du problème et à la manière dont les désignations pourront être réellement faites au sein des commissions, je propose que l'on rédige ainsi le dernier alinéa de l'article :

« Les propositions sont adressées au Président, qui soumet à l'Assemblée la composition des commissions. »

Ainsi, nous aurions indiqué le jeu normal qui doit être joué, et, une fois que le Président aurait proposé le tableau d'ensemble des candidatures aux commissions, l'Assemblée ne remettrait pas en discussion ce travail préalable qui aurait été certainement fait en toute loyauté et en toute sagesse.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. de Valera.

M. DE VALERA (*Irlande*) (Traduction). — Il semble qu'il y ait une confusion. J'ai proposé que les délégations choisissent leurs représentants dans les commissions, et que le Bureau ne soit pris comme arbitre que lorsque les délégations ne se seront pas trouvées en mesure de procéder aux nominations.

Je crois que M. Whiteley n'a pas compris ma proposition; il semble partir de l'hypothèse que les délégations ne connaîtront jamais d'échec. J'avais d'ailleurs pensé de même en ma qualité de membre de la commission du Règlement. En fait, je ne me suis prononcé en faveur de la proposition tendant à ce que l'Assemblée décide en dernier ressort que parce que j'ai pensé que cela pourrait constituer un moyen de pression pour obliger les délégations à se mettre d'accord. Mais, on nous a dit en commission qu'il serait très difficile pour certaines délégations de se mettre d'accord, et je ne pense pas que les difficultés auxquelles il avait été fait allusion aient été complètement levées, bien qu'elles aient sans doute été atténuées par la décision intervenue quant au nombre des représentants qui siégeront dans chaque commission.

J'estime en conséquence que si nous voulons parachever nos travaux nous devons prévoir un organe d'arbitrage.

M. LE PRÉSIDENT. — J'entends que selon la proposition faite par M. Fayat, les désignations peuvent être présentées par des délégations, si celles-ci arrivent à se mettre d'accord, mais aussi que les candidatures peuvent être présentées individuellement par les représentants. Nos collègues, par exemple, peuvent écrire au Bureau de l'Assemblée qu'ils désirent faire partie de telle commission.

En réalité, c'est à ce stade que le Bureau servirait d'arbitre, si par exemple il se trouvait en face d'une proposition collective de délégation en même temps que d'une proposition individuelle. Il essaierait alors d'arranger les choses et présenterait à la ratification de l'Assemblée un tableau général des commissions.

M. MACCAS (*Greece*) (Translation). — I am afraid that this procedure might give rise to confusion and embarrass the Bureau, which might sometimes have to choose between opposing requests, according as they came from groups or individuals.

THE PRESIDENT (Translation). — Since I am in the Chair, I may not take part in this Debate. But allow me to say that the problem of nomination to the Committees has got to be examined somewhere, either within national delegations—whose views must be considered more or less—or by the Bureau of the Assembly, according to the circumstances.

Perhaps I am mistaken, but I believe that Representatives would more easily accept a decision of the Bureau than a decision of what has been called a national delegation.

I therefore propose that any Representative in the Assembly should be entitled to apply to the Bureau for a seat on a Committee. If a Representative is not satisfied with the Bureau's decision, he will always have the right to appeal to the Assembly, which will take the final decision.

I imagine that the Assembly will adopt this Proposal, which is perhaps not perfect, but which would help to overcome the difficulties.

(*Agreed.*)

I furthermore propose that nominations for the Committees should be made by 8.0 p.m. tomorrow.

(*Agreed.*)

The Bureau will thus be able to deal with nominations to-morrow evening and submit to the Assembly on Saturday morning a list of members for the Committees, since it is urgent that the Committees be constituted forthwith.

I now propose that we adjourn the continuation of this Debate until this afternoon. We shall then have more time to consider the Amendment moved by M. Azara, which is very important; and you will have before you a document containing the Articles adopted this morning. We shall thus be able to vote on all of them with full knowledge of the position.

Does anyone wish to speak?

The Sitting is adjourned.

The Sitting which was suspended at 12.27 p.m., was resumed at 3.12 p.m.

THE PRESIDENT (Translation). — The Sitting is resumed.

M. Azara and some of his colleagues have tabled an Amendment for the addition, after Article 37, of the two following Articles:

“Article 37 (b). — Members of special Committees or of Committees, appointed in accordance with the first paragraph of Article 37 will be chosen from the Representatives, and in case of absence, their Substitutes, who are most qualified to deal with the matters to be submitted to them.

“Reports compiled by the special Committees or by the Committees on any subject shall be sent, as soon as possible, to the Bureau of the Assembly and to the Committee of Ministers.”

“Article 37 (c). — Special Committees and Committees may re-assemble to complete their task at Strasbourg or in another town of one of the Member States of the Council of Europe.”

I call upon M. Azara.

M. AZARA (*Italy*) (Translation). — I must first of all accomplish a duty in thanking you, Mr. President, and also my colleagues here, for allowing the discussion on my Amendment.

I will explain myself to the best of my ability in as few words as possible.

Article 37, paragraph 2, of the provisional Rules of Procedure of the Consultative Assembly, lays down that the latter may decide to set up special Committees for specified purposes but it does not give the rules for the composition or method of operation of these Committees.

That is an omission which must be remedied, and the draft Amendment is put forward with that object.

In the first place, it must be decided who is to take part in the work of special Committees and general Committees—that is to say, should these Committees consist of Representatives or their Substitutes only, or may other persons who are not Representatives be included?

I have heard mention of experts, who are to work during the period between Sessions, and submit their conclusions to the Committees, to the Assembly or to the Committee of Ministers.

I would point out that, in the first case, if it is settled that the general Committees are to finish their meeting at the same time as the Assembly, this will never be possible, since the discussions in the Assembly occupy the whole time of Committee members, as we have already seen.

The result is that we shall have draft Proposals prepared by the experts, which will come before

M. MACCAs (Grèce). — Je crains que cette procédure ne crée de la confusion et ne place dans l'embarras le Bureau, qui aurait à se prononcer parfois sur des demandes contradictoires, selon qu'elles émanent de groupes ou d'individus.

M. LE PRÉSIDENT. — Ma qualité de président m'interdit de prendre part au débat. Cependant, laissez-moi vous dire que le problème de la désignation des commissaires doit être examiné quelque part : soit au sein des délégations nationales — dont il faut plus ou moins tenir compte — soit, selon le cas, devant le Bureau ou devant l'Assemblée.

Il se peut que je me trompe, mais je crois que les représentants s'inclineront plus facilement devant une décision du Bureau que devant une décision d'une soi-disant délégation nationale.

C'est pourquoi je propose que tous les membres de l'Assemblée soient autorisés à adresser au Bureau leur candidature à une commission. Si un représentant n'est pas satisfait par la décision du Bureau, il aura toujours le droit de faire appel à l'Assemblée, qui jugera en dernier ressort.

Je suppose que l'Assemblée adoptera cette proposition, qui n'est peut-être pas parfaite mais qui tend à surmonter les difficultés.

(Assentiment.)

Je propose encore que le délai de dépôt des candidatures aux commissions expire demain, à 20 heures.

(Assentiment.)

Ainsi, le Bureau étudiera demain soir les candidatures et soumettra samedi matin un tableau des commissions à l'Assemblée, car il est urgent que ces commissions soient constituées.

Mes chers collègues, je vous propose de reporter à cet après-midi la suite du débat. Nous aurons plus de temps pour examiner l'amendement de M. Azara, qui est très important, et vous pourrez être saisis d'une texte contenant les articles adoptés ce matin. Ainsi le vote sur l'ensemble pourra intervenir en pleine clarté.

Personne ne demande la parole?

La séance est suspendue.

La séance, suspendue à 12 h. 27, est reprise à 15 h. 12.

M. LE PRÉSIDENT. — La séance est reprise.

M. Azara et plusieurs de ses collègues ont pré-

senté un amendement tendant à ajouter après l'article 37, les deux articles suivants :

« Article 37bis. — Les membres des commissions spéciales ou des comités, prévus au deuxième alinéa de l'article 37, seront choisis parmi les représentants et, en cas d'empêchement, leurs suppléants particulièrement compétents sur les questions qui leur seront soumises.

» Les rapports arrêtés sur chaque question par les commissions spéciales ou par les comités seront envoyés, le plus tôt possible, au Bureau de l'Assemblée et au Comité des Ministres.

» Article 37ter. — Les commissions spéciales et les comités peuvent se réunir et accomplir leurs travaux soit à Strasbourg, soit dans une autre ville de l'un des Membres du Conseil de l'Europe. »

La parole est à M. Azara.

M. AZARA (Italie). — Monsieur le Président, je dois d'abord accomplir un devoir, c'est-à-dire vous remercier vous-même et vous aussi, mes chers collègues, qui avez eu l'obligeance d'accepter la discussion de mon amendement.

Cherchant à m'acquitter de mon mieux de cette tâche, je ne retiendrai votre attention que pendant quelques minutes.

L'article 37, deuxième alinéa, du règlement intérieur provisoire de l'Assemblée Consultative établit que celle-ci peut décider la constitution de commissions spéciales ou de comités pour des objets déterminés, mais ne donne pas les règles pour la composition de ces commissions et comités et pour leur fonctionnement.

C'est une lacune qu'il faut combler et c'est ce que nous faisons en proposant cet amendement à l'Assemblée.

En premier lieu, il faut établir qui devra prendre part aux travaux des commissions spéciales et des comités — c'est-à-dire seulement les représentants et en cas d'empêchement leurs suppléants — ou bien aussi des personnes qui ne sont pas des représentants.

J'ai entendu parler d'experts qui devraient travailler pendant le temps de clôture de l'Assemblée, pour soumettre leurs travaux aux commissions, à l'Assemblée ou au Comité des Ministres.

Je voudrais d'abord observer que, dans le premier cas, une fois établi que les commissions générales finissent leurs sessions en même temps que l'Assemblée, ces commissions ne seraient jamais en mesure d'accomplir leur tâche car les discussions à l'Assemblée occupent tout le temps de leurs membres comme nous le constatons actuellement.

Nous aurons alors des projets qui, préparés par les experts viendront devant l'Assemblée, laquelle

M. Azara (cont.)

the Assembly, and the latter will be obliged either to approve them without sufficient discussion, or to postpone them until the next Session.

The draft Proposals to be examined will thus gradually accumulate to such a point that, in a few years, the Bureau of the Assembly will be submerged by them. In the second case—submission of Reports to the Assembly—the Assembly will be unable to do anything but transmit them to the competent Committee, with the same result.

In the last case—submission of Reports to the Committee of Ministers—the draft Proposals will be practically withdrawn from the consideration of the Committee in whose competence, on the contrary, the Assembly is trusting for the attainment of its object.

It will, therefore, be necessary for the experts to carry out preparatory work and to be available to the Ministers, to the members of the Committees or to the Assembly, for personal consultations. In our view, however, the experts cannot constitute an official and permanent organ of the Council of Europe, for the latter is composed of Parliamentarians who have, at present, it is true, only consultative functions, but who preserve their essentially political character, so that, one day—we hope not far distant—they may form a true European Parliament. They will then be obliged to examine the political considerations, which inevitably underlie every problem, even when they appear in a technical form.

In each of the special Committees to be set up, in accordance with the vote of the Assembly, there will certainly be several persons with expert knowledge of the different questions under consideration; each special Committee or general Committee will have to choose its Rapporteur very carefully.

The period between Sessions of the Assembly can be put to very good use by these Committees, if it is agreed that they can go on working in Strasbourg or in another city of one of the Member States. The work would be accelerated if facilities were given to members to work without having to go too far from their homes.

In order to ensure indispensable co-ordination, our Amendment stipulates that the Reports submitted on each question by the special Committees, and by the general Committees, shall be sent in as soon as possible to the Bureau of the Assembly and to the Committee of Ministers.

In this way, the Committee of Ministers will be able to carry out its important function by

adopting those Proposals which it considers useful, in accordance with the powers accorded to it by the Statute of the Council of Europe. It will also be able to provide Representatives with information on each question to be studied. Representatives will thus come to the next Session of the Assembly well informed, and in a position to discuss the matters in hand and to vote *ex informata conscientia*.

In this manner we hope to see our Council, whose work will be thus facilitated, advance towards its goal of ensuring well-being and enduring peace to this Europe, which to-day is still in a state of confusion and upheaval.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Mackay.

Mr. MACKAY (*United Kingdom*). — I would like to support in many respects the Amendment which M. Azara has just moved, but I would like the Assembly to look at the two Proposals made and to consider some of the aspects which they raise.

We are at the moment considering a Report to set up the Committees which are to begin work at once. I have no doubt that a large number of points should at some time be decided about these Committees, but these will be decided at the proper time by the Committee which is to consider procedure. I therefore suggest to my Italian colleague that both Proposals in the Amendment, which he has moved, should really be referred to the Committee which is to deal with procedure, because there will then be an opportunity for this matter to be fully considered.

There is a point which I consider should be dealt with now and I ask the Representatives to consider it. In many cases some of the smaller countries have not sufficient Representatives in the Assembly to man the Committees. I appreciate that it is difficult to move an Amendment at this stage, but I suggest, if it is in Order, that we, as an Assembly, might now agree that if a country has not sufficient Representatives to man all the Committees, it should be entitled to appoint Substitutes to sit on one or the other of the Committees so that its Representatives do not have to serve on two.

For example, if a country has four Representatives and there are six Committees, the four Representatives, who are nominated to the Committees, should be entitled to appoint their Substitutes to sit on one or the other of the Committees, so that they do not have to serve on two.

In this way matters which are under study by

M. Azara (suite)

devra les approuver sans discussion suffisante ou les renvoyer à une prochaine session.

Les projets à examiner augmenteront graduellement dans une telle proportion qu'en peu d'années le bureau du Conseil sera submergé. Dans le deuxième cas — envoi des rapports à l'Assemblée — l'Assemblée ne pourra pas faire autre chose que transmettre le projet à la commission compétente, avec le même résultat.

Dans le dernier cas — envoi des rapports au bureau du Comité des Ministres — les projets seront pratiquement soustraits à l'étude de la Commission à laquelle, au contraire, l'Assemblée devrait faire pleine confiance pour atteindre son but.

Il faut donc qu'un travail préparatoire puisse être accompli par les experts qui pourront bien être consultés à titre personnel, soit par les Ministres, soit par les membres des commissions ou de l'Assemblée. Mais, à notre avis, les experts ne pourront pas être constitués en organe officiel et permanent du Conseil de l'Europe qui est composé de parlementaires qui ont, c'est vrai, jusqu'ici une fonction consultative, mais qui conservent leur qualité politique essentielle pour former un jour — pas lointain souhaitons-nous — le vrai Parlement d'Europe, et qui doivent même examiner le fond politique qui est inévitable dans chaque question, même si elle est présentée dans une forme technique.

Dans toutes les commissions spéciales qui seront formées après le vote de l'Assemblée, il y aura certainement plusieurs personnes ayant la compétence d'expert pour chaque question qui sera mise en discussion. Ce sera la tâche de chaque commission spéciale ou Comité de bien choisir ses rapporteurs.

L'espace de temps entre deux sessions de l'Assemblée peut être bien utilisé dans les travaux de ces comités surtout si l'on accepte qu'ils travaillent, soit à Strasbourg, soit dans une autre ville de l'un des Membres du Conseil de l'Europe. La rapidité des travaux serait accrue si l'on donnait aux membres des commissions et comités la possibilité de travailler sans trop se déranger.

Pour l'indispensable coordination, notre amendement établit que les rapports rédigés sur chaque question par les commissions spéciales et par les comités seront envoyés le plus tôt possible au Bureau de l'Assemblée et au Comité des Ministres.

De cette façon, le Comité des Ministres pourra accomplir sa haute tâche en adoptant les propositions qu'il jugera utiles, en conformité avec les pouvoirs que le Statut du Conseil de l'Europe lui

confère. Il pourra en même temps donner utilement aux représentants des renseignements sur chaque question à rapporter; et les représentants assisteront à la nouvelle session de l'Assemblée, bien informés et prêts à discuter et à voter *ex informata conscientia*.

C'est ainsi, Messieurs, que nous espérons voir notre Conseil, dont le fonctionnement sera facilité, s'acheminer vers son but pour donner à l'Europe, encore bouleversée, le bien-être et la jouissance d'une paix vraiment durable.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Mackay.

M. MACKAY (*Royaume-Uni*) (Traduction). — J'aimerais appuyer, à bien des égards, l'amendement que vient de présenter M. Azara; mais je désirerais que l'Assemblée examine les deux propositions pour envisager quelques-unes des questions qu'elles soulèvent.

Nous étudions en ce moment un rapport relatif à la création des commissions qui vont se mettre immédiatement au travail. Je ne doute pas qu'un grand nombre de questions relatives à ces commissions doivent être tranchées en temps utile, mais la commission du Règlement s'en occupera lorsque le moment sera venu. Je propose en conséquence à mon collègue de l'Italie de déférer les deux propositions qui figurent dans l'amendement qu'il vient de proposer, à la commission chargée des questions de règlement car de cette façon elles pourront être examinées à fond.

J'estime qu'un point pourrait être traité dès maintenant et je demande aux représentants de l'examiner sans délai. Voici ce dont il s'agit : il arrive souvent que les petits pays n'ont pas assez de représentants à l'Assemblée pour être représentés dans toutes les commissions. Je comprends qu'il est difficile de proposer un amendement dès maintenant, mais je suggérerai, si le règlement le permet, que l'Assemblée décide que lorsqu'un pays n'a pas assez de représentants pour être représenté dans toutes les commissions, il ait le droit de nommer des suppléants pour siéger dans l'une ou l'autre d'entre elles, de façon que ses représentants n'aient pas à siéger dans deux Commissions à la fois.

Si par exemple un pays n'a envoyé ici que quatre représentants et que six commissions siègent, les quatre représentants qui siègent dans les commissions pourront charger leurs suppléants de siéger dans certaines commissions pour leur éviter d'avoir à suivre les travaux de deux d'entre elles.

M. Mackay (cont.)

a special Committee, or by the other Committees, could be referred to the Bureau of the Assembly and to the Committee of Ministers, in which case the Committee of Ministers would be able to fulfil the high office given to it by the Statute of the Council of Europe, so that they may come to a new Session of the Assembly armed with the facts which they will have received in the form of the special and other Committees' Reports.

That is a practical Proposal which deals with an immediate problem. It is the only immediate problem which my colleague has raised and it is one we should at once clear out of the way.

To take the case of Ireland or Norway—there are others—if they appoint their Representatives as members of each of the six Committees, as is the correct procedure, my suggestion is that by convention or by an understanding, it should be agreed that where a Representative finds himself appointed to serve on two Committees, because there are insufficient members of his delegation to enable a different one to be appointed to serve on each Committee, he should be entitled to appoint a Substitute for that purpose.

I suggest that if M. Azara will accept my Proposal for the present, as it would enable us to proceed with the immediate business of appointing the Committees, the two points to which he has referred in his Amendment can be referred to the Committee on Rules of Procedure, which is to revise the whole of the Rules.

We shall serve no useful purpose from our own point of view if, having a Committee on Rules of Procedure, which is to examine and investigate the whole of the Rules, we spend time discussing them now.

The suggestion which I have made is, in the first place, to ask our Italian colleague to agree that his two Proposals, if approved, be referred by this Assembly to the Committee on Rules of Procedure for consideration. My second Proposal is that you, Mr. President, should be asked to permit an Amendment to the Report to the effect that when a Member State has insufficient Representatives in the Assembly to provide for the manning of all the Committees, that Member State can man the Committees with its existing Representatives who will have the right to appoint Substitutes to that Committee.

THE PRESIDENT (Translation). — Before the discussion proceeds any further I wish to draw the attention of the Assembly to an Article of the Rules, on which I should like its opinion.

Article 25 of the Statute provides that each Representative may have a Substitute who, in his absence, may sit in his place and speak and vote for him. I would draw the attention of the Assembly to the words "in his absence", as well as to Article 36 of the provisional Rules of Procedure.

I call upon M. Loesch.

M. LOESCH (*Luxembourg*) (Translation). — The Amendment proposed by M. Azara raises several points which relate to the form rather than the substance of his idea.

The employment of the Substitutes would certainly be welcomed by all the members of small delegations which have only three or four Representatives, who would be very glad to be able to count on some assistance which would be not only useful but necessary in the Committee work.

As to the form, I am not sure that the Amendment comes within the framework of the Statute, and particularly within the framework of the provisional Rules. The terms of the Statute in Article 25 are broad; they permit each member of a delegation to be represented by a Substitute in his absence. M. Azara's Amendment tends to restrict the interpretation of this Article, since it speaks of Representatives and Substitutes who are particularly qualified to deal with the questions submitted to them. This adds a character or qualification which is not envisaged in the Statute. I am still more disinclined to agree with this addition since I do not know who is going to be judge of the competence or qualifications of Substitutes.

I would also draw attention to another point bearing on the interpretation of the Statute and even on the interpretation of the Rules of Procedure. The Statute provides, in Article 25, that each Representative may have a Substitute. On the other hand, Article 36 of the provisional Rules of Procedure contains the expression "his Substitute". As we know that each titular Representative has his own Substitute specifically appointed by name. I am therefore uncertain whether the titular member, in case of absence, may call only upon this specifically appointed Substitute to take his place, or whether he has the right to call upon any of the Substitutes, provided, of course, that the conditions of nationality laid down in the Statute are fulfilled.

I wished to draw attention to these points which possibly concern the interpretation of the Statute or of the provisional Rules. The question is, in fact, whether we are to give a restrictive or

M. Mackay (suite)

De cette façon les questions étudiées par une commission spéciale ou par les autres commissions pourraient être déferées au Bureau de l'Assemblée et au Comité des Ministres, et le Comité des Ministres serait à même de remplir les hautes fonctions qui lui ont été imparties par le Statut du Conseil de l'Europe, car il pourrait se présenter à une nouvelle session de l'Assemblée pourvu de tous les éléments qui lui auraient été fournis dans les rapports de la commission spéciale et des autres commissions.

Ceci constitue une proposition pratique, qui s'applique à un problème immédiat. C'est le seul problème immédiat que mon collègue ait soulevé et c'est d'ailleurs l'un de ceux que nous devons résoudre dès maintenant.

Considérons le cas de la Norvège ou de l'Irlande (il y en a d'autres, d'ailleurs); si ces pays nomment leurs représentants membres de chacune des six commissions, conformément au règlement, je propose que, par voie d'accord officiel ou tacite, il soit convenu que lorsqu'un représentant sera désigné pour siéger dans deux commissions, en raison de l'insuffisance numérique du personnel de sa Délégation, il soit autorisé à désigner un suppléant pour siéger à sa place dans la Commission aux travaux de laquelle il ne peut participer.

Si M. Azara est disposé à accepter ma proposition dans l'immédiat, nous serons en mesure de passer à la désignation des Commissions, les deux points mentionnés dans son amendement pouvant être renvoyés à la commission du règlement qui est chargée de revoir tout le règlement.

Il ne servirait à rien de perdre du temps à discuter de questions de règlement, puisque nous avons une commission du règlement chargée de le réexaminer entièrement.

Je propose donc en conséquence : en premier lieu de demander à notre collègue de l'Italie d'accepter que ses deux propositions — pour le cas où elles seraient approuvées — soient renvoyées par l'Assemblée à la commission du Règlement pour examen. En second lieu, je propose que nous demandions au Président l'autorisation d'apporter un amendement au rapport, aux termes duquel, lorsqu'un Etat membre ne dispose pas à l'Assemblée d'un nombre suffisant de représentants pour que chaque commission puisse être pourvue d'un représentant, cet Etat Membre puisse nommer les représentants dont il dispose membres des commissions, à la condition que ces derniers soient autorisés à désigner des suppléants pour siéger dans les commissions auxquelles ils ne peuvent se rendre.

M. LE PRÉSIDENT. — Avant que la discussion ne se poursuive je dois rappeler un article du règlement sur lequel je serais heureux d'avoir l'avis de l'Assemblée.

L'article 25 du Statut dispose que « chaque représentant peut avoir un suppléant qui, en son absence aura qualité pour siéger, prendre la parole et voter à sa place ». J'attire l'attention de l'Assemblée sur les mots : « en son absence » ainsi que sur l'article 36 du règlement provisoire.

La parole est à M. Loesch.

M. LOESCH (*Luxembourg*). — L'amendement de M. Azara appelle plusieurs observations qui tiennent plus à la forme qu'au fond même de son idée.

L'appel aux suppléants sera certainement salué par tous les membres des petites délégations qui n'ont que trois ou quatre représentants, qui seraient très heureux de pouvoir compter sur une aide, non seulement utile, mais nécessaire pour les travaux de commissions.

Quant à la forme, je me demande si l'amendement entre bien dans le cadre du Statut et surtout du règlement provisoire. Le Statut, est, dans son article 25, conçu d'une manière très large. Il permet à chaque représentant d'avoir un suppléant qui, en son absence, aura qualité pour siéger. L'amendement de M. Azara tend à donner à cet article une interprétation restrictive, puisqu'il vise les représentants et les suppléants qui sont particulièrement compétents pour les questions qui leur sont soumises. Il ajoute ainsi un caractère ou une qualité qui ne sont pas prévus au Statut. Je suis d'autant moins d'accord sur cette addition que je me demande qui aura qualité pour juger de la compétence ou des connaissances de ce suppléant.

Je veux faire une seconde remarque qui tient également à l'interprétation du Statut et même à l'interprétation du Règlement. Le Statut dispose, dans son article 25, que chaque représentant peut avoir un suppléant. De son côté, l'article 36 du règlement provisoire contient l'expression : « son suppléant ». Nous savons que chaque délégué titulaire a un suppléant déterminé, désigné nommément. Je me demande dès lors si ce titulaire peut, en cas d'absence, faire appel à ce suppléant qui est spécialement désigné ou s'il a le droit de faire appel à l'un quelconque des suppléants, pourvu naturellement que ce dernier remplisse les conditions de nationalité exigées par le Statut.

J'ai tenu à présenter ces quelques observations qui visent à être une interprétation du Statut ou du règlement. Il s'agit en somme, de savoir si nous allons donner au Statut et au règlement une

M. Loesch (cont.)

a broad interpretation to the Statute and to the provisional Rules of Procedure.

This point seems to me of sufficient importance to occupy the Assembly's attention for a few moments.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Philip.

M. PHILIP (*France*) (Translation). — I wish to support the view expressed by M. Loesch concerning the question of Substitutes. It seems to me that there are two principles which should be affirmed in this connection. In the first place, we have not each of us got a Substitute attached, like a kind of valet told off to follow us and serve us; it should be clearly stated that in each delegation there are titular members and Substitutes, and that, when a titular member is absent, any of the Substitutes—preferably, but not necessarily, of the same political tendency—may at any time take his place. I feel that we must choose the broad interpretation, and lay down that any of the Substitutes may replace any of the titular members within any national delegation.

In the second place, although I am in agreement with M. Azara, I must say that I do not see the necessity, for the moment at least, of the text he has proposed. I think we can thrash out this question when we are discussing the final Rules of Procedure, and for the present we can continue with the same procedure that we have adopted in the last few days: when a titular member is absent, a Substitute will replace him in the Assembly or in Committee. In the provisional Committee, which prepared the Report which the Assembly was discussing this morning, two members were absent from an afternoon meeting and everyone agreed that they should immediately be replaced by two Substitutes.

It is, therefore, not a question of Substitutes particularly competent in one question or another, nor is it a question only of the problem which confronts small delegations, some of whose members belong to two Committees and, therefore, need to be replaced in one of them by a Substitute. The problem is a general one, and both in the Committees and in the Assembly it seems to me, according to the normal interpretation of the Statute, that a Substitute may at any moment take the place of a titular member.

I think we can safely continue the practice we have hitherto followed and the precedents estab-

lished, both in the first Committee that has been set up and in the Assembly itself.

We shall be able to legislate in detail on this point when the final Rules of Procedure are being discussed.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Azara.

M. AZARA (*Italy*) (Translation). — I would like to make clear what I mean by the phrase "Substitutes who are most qualified to deal with the matters to be submitted to them". This qualification is intended to apply not only to Substitutes, but also to titular members. It is not a question of a restrictive interpretation, as M. Loesch fears, but a question of greater precision.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Crawley.

Mr. CRAWLEY (*United Kingdom*). — I should like to put forward almost exactly the opposite point of view to that expressed by M. Philip. We are trying to make this Assembly into a European Parliament. I am open to correction, but I know of no Parliament in which Substitutes can take the place of elected Members. I am aware that under proportional representation there are sometimes people on a list who may take the place of someone who dies or is otherwise unable to fulfil his functions.

When one is elected as a Member of Parliament or when one is nominated to this Assembly, which we hope to make into a Parliament, I do not see how one can transfer one's responsibilities. I admit that under the Statute, Substitutes have been allowed. I am myself opposed to that, but at this stage I do not propose an Amendment to the Statute.

I think we ought to beware of extending that principle. If this Assembly is to be important and if, as has so often been said, we are here as individuals with an individual responsibility, we should find the time to attend here and to do the work ourselves. It is true that in our delegation there are two Cabinet Ministers, who are finding the time to spend several weeks here, because they consider that the business of this Assembly is important.

I do not accept that even on Committees we ought to transfer individual responsibility. If this Assembly is to develop a personality, it will on each occasion develop a personality through

M. Loesch (suite)

interprétation restrictive ou une interprétation extensive.

Cette question me paraît suffisamment importante pour retenir quelques instants l'attention de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Philip.

M. PHILIP (France). — Je veux appuyer les observations de M. Loesch concernant le problème des suppléants. Il me semble que nous pouvons en la matière, affirmer deux principes. En premier lieu, nous n'avons pas chacun un suppléant attaché à notre personne comme peut l'être en quelque sorte un valet de pied destiné à nous suivre et à nous servir; nous devons dire que, dans chaque délégation qui a été désignée, il y a des titulaires et des suppléants, et que, lorsqu'un des titulaires est absent, c'est l'un quelconque des suppléants, de préférence de la même opinion politique, mais pas nécessairement, qui est susceptible à tout instant de prendre sa place. J'ai le sentiment que nous devons choisir l'interprétation la plus large et dire que tous les suppléants peuvent remplacer au sein de chaque circonscription nationale, l'un quelconque des titulaires.

En deuxième lieu, bien qu'étant d'accord avec M. Azara, je dois indiquer que je ne vois pas, pour l'instant du moins, la nécessité du texte qu'il propose. Je crois que nous pourrions préciser la question lorsque nous discuterons du règlement définitif et que, par conséquent, nous n'avons qu'à agir comme nous l'avons fait dans les jours qui viennent de s'écouler; lorsque l'un d'entre nous est absent, un suppléant le remplace à l'Assemblée ou en commission. A la commission provisoire qui a élaboré le rapport que l'Assemblée a discuté ce matin, dans une séance de l'après-midi, deux membres ont été absents; nous avons tous été d'accord pour qu'ils soient immédiatement remplacés par des suppléants.

Il ne s'agit donc pas de suppléants particulièrement compétents sur telle ou telle question; il ne s'agit pas non plus uniquement d'un problème qui se pose pour les petites délégations dont certains membres feront partie de deux commissions et devront avoir par conséquent un suppléant pour les remplacer automatiquement au sein de l'une d'elles. Le problème est général: aussi bien en commission qu'à l'Assemblée, d'après l'interprétation normale, me semble-t-il, du Statut, le suppléant peut, à tout instant, prendre la place d'un membre titulaire.

Je crois qu'il suffit de continuer ainsi qu'il a été fait et de suivre les précédents qui viennent de s'établir tant au sein de la première commission qui a été constituée qu'à l'Assemblée elle-même.

Nous légiférerons en détail sur ce point lorsque le règlement définitif sera soumis à nos délibérations.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Azara.

M. AZARA (Italie). — Je veux préciser la signification que je donne au membre de phrase: « les suppléants particulièrement compétents sur les questions qui leur sont soumises ». Dans mon esprit, cette qualification vise, non seulement les suppléants, mais aussi les représentants. Il s'agit là, non pas d'une interprétation restrictive, comme le craint M. Loesch, mais d'une plus grande précision.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Crawley.

M. CRAWLEY (Royaume-Uni) (Traduction). J'aimerais faire une proposition exactement contraire à celle de M. Philip. Nous essayons de transformer cette Assemblée en Parlement Européen. Veuillez me corriger si je me trompe, mais je ne connais point de Parlement où un suppléant puisse prendre la place d'un membre élu. Je sais que, suivant le système de la représentation proportionnelle on établit quelquefois une liste de personnes qui peuvent prendre la place d'un membre décédé ou empêché de remplir ses fonctions.

Je ne vois pas comment les responsabilités incombant à une personne élue membre du Parlement ou nommée à cette Assemblée que nous espérons transformer en Parlement, pourraient être transférées.

Je reconnais que le Statut admet des suppléants. J'y suis moi-même opposé, mais pour le moment, je ne propose pas d'amendement au Statut.

Je crois qu'il faut nous garder d'étendre ce principe. Si cette Assemblée doit jouer un rôle important et si comme on l'a dit souvent, nous sommes ici en tant qu'individus et n'ayant qu'une responsabilité individuelle, nous devrions trouver le temps d'être présents et de faire nous-mêmes notre travail. Il y a, en effet, dans notre délégation, deux ministres qui trouvent bien le temps de passer plusieurs semaines ici parce qu'ils considèrent comme importante la tâche de cette Assemblée.

Mr. Crawley (cont.)

those Representatives who are present. If we are constantly changing the membership we shall neither maintain a constant responsibility ourselves for the various measures we discuss and vote upon, nor shall we develop a really powerful and strong personality in the Assembly. Therefore, I am fundamentally opposed to the whole idea of extending the scope of the duty of Substitutes.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Norton.

Mr. NORTON (*Ireland*). — This Amendment seems to deal with a point which I raised earlier. I am afraid that I cannot agree with what Mr. Crawley has said on the subject. Whatever may be his views on the question of Substitutes, and whatever my own may be, it does not matter now, because the Statute provides for Substitutes and the Statute has been endorsed. It is by virtue of the Statute that we are here. Whether we like Substitutes or not, we must put up with them, because they are provided for in the Statute, and we function under the Statute.

I want to remind Mr. Crawley, and others who may think like him, of the position of small countries. He is in the happy position of being one of a delegation of eighteen, and there are only six Committees, so that they have three Representatives for each Committee. I belong to a country which has four Representatives, but there are six Committees. The result is that we cannot put a separate Representative on each Committee. Some of the other small countries are in precisely the same position.

Therefore, our position is that, if there are six Committees, one Representative must serve on two. If the two Committees meet at the same time, it will be physically impossible for the Representatives to attend those meetings. The result will be that his point of view, or the point of view of the country which he represents, will not be heard on one of the two Committees. He cannot do what is physically impossible and, as the rule stands at the moment, he cannot appoint a Substitute.

I suggest that we shall get the maximum measure of co-operation between the various Representatives if we approach this matter in a spirit of understanding. I take it that we desire that each country should have representation on each of the Committees, so that their point of view may be expressed. That may be a physical

impossibility if two Committees meet at the same time, or if one Committee and the Assembly meet at the same time.

Therefore, I suggest that the larger countries might acknowledge the difficulties of the smaller countries and extend to them the right to appoint Substitutes in cases where they have sufficient Representatives to man the Committees. That is a reasonable request to which the large countries can easily accede. It would enable the small countries to make a contribution, according to their resources and ability, to the work of the various Committees.

I should also like to call attention to those words in the Amendment which say:

“Members of special Committees or of Committees appointed in accordance with the first paragraph of Article 27 will be chosen from the Representatives, and in the case of absence, their Substitutes.”

I wish to draw attention to the phrase, “in the case of absence”. I do not know whether that means the same as the phrase, “unable to attend”.

Even if we passed this Amendment it would not meet the case of the small countries because, as phrased, it would seem that the Representative would have to be physically absent from Strasbourg. It would not meet our point of view if the Amendment went through in its present form, because a Representative might be on the next floor of this hall. He would not be absent from Strasbourg, and presumably his Substitute would not be called upon to act. As a matter of fact, I saw a noted Representative of this Assembly cruising around this morning while his Substitute was sitting in the Assembly. If that sort of thing can be done, I shall be satisfied, but if it is necessary to be physically absent from Strasbourg, I do not think it will ease the position of the small countries. I hope the Assembly will treat the small countries with sympathy and understanding.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Nally.

Mr. NALLY (*United Kingdom*). — While it is possible to have every sympathy with the difficulties that face the small delegations, we are in danger of doing something which, in my view, would be permanently damaging to the prestige to this Assembly, namely, of debasing the currency of its Representatives to such a level that it would be impossible to determine at any time, in and

M. Crawley (suite)

Je n'accepte pas que nous transférons notre responsabilité individuelle, même lorsqu'il s'agit de Commissions. Si cette Assemblée doit affirmer son caractère, elle le fera par l'intermédiaire des représentants ici présents.

Si nous changeons sans cesse de membres, nous n'arriverons ni à maintenir les mêmes responsabilités en ce qui concerne les diverses mesures que nous discutons et sur lesquelles nous votons, ni à donner à cette Assemblée un caractère spécifique nettement défini.

C'est pourquoi je suis absolument opposé à l'idée d'étendre les attributions des suppléants.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Norton.

M. NORTON (*Irlande*) (Traduction). — L'amendement semble se rapporter à un point que j'avais soulevé précédemment. Je regrette de ne pas pouvoir me déclarer d'accord avec ce que M. Crawley vient de dire à ce sujet. Quelles que soient ses vues et les miennes concernant la question des suppléants, cela importe peu car le Statut admet les suppléants et nous l'avons adopté. C'est en vertu du Statut que nous sommes ici.

Que nous aimions ou non le principe des suppléants, nous devons nous en accommoder parce que c'est prévu dans le Statut, et que nous fonctionnons suivant le Statut.

Je veux rappeler à M. Crawley et à ceux qui partagent son point de vue, la position des petits pays.

Il a lui-même l'avantage d'appartenir à une délégation comportant dix-huit membres. Comme il y a seulement six commissions, sa délégation peut être représentée par trois membres au sein de chacune d'elles. J'appartiens à un pays qui a quatre représentants alors qu'il y a six commissions. Le résultat est que nous ne pouvons avoir un représentant distinct par commission.

Les autres petites nations se trouvent dans une situation semblable.

Notre position est donc la suivante : il y a six commissions; un représentant doit siéger à deux d'entre elles. Si les deux commissions siègent en même temps, il lui sera physiquement impossible d'assister aux deux réunions à la fois. Le résultat sera que le point de vue du représentant ou celui de la nation qu'il représente ne sera point entendu à l'une des deux réunions; or, dans l'état actuel du règlement, il ne peut nommer de substitut.

Je crois que nous obtiendrons une coopération

maximum entre les divers représentants en abordant cette question dans un esprit de compréhension parfaite.

Je présume que nous désirons que chaque pays soit représenté à chacune des commissions, afin d'y pouvoir exprimer son point de vue. Ceci peut s'avérer physiquement impossible dans le cas où deux commissions, ou l'Assemblée et une commission siègent simultanément.

Je suggère par conséquent que les grandes nations prennent en considération les difficultés des plus petites et leur confèrent le droit de nommer des suppléants dans les cas où elles n'auraient pas assez de représentants pour les nommer à toutes les commissions. C'est là une demande raisonnable à laquelle les grandes nations peuvent accéder aisément. Cela permettrait aux petites nations d'apporter leur contribution au travail des commissions suivant leurs ressources et leurs capacités.

J'aimerais aussi que nous considérions la partie de l'amendement qui se lit comme suit : « les membres des commissions spéciales ou des comités prévus aux termes du deuxième alinéa de l'article 27 seront choisis parmi les représentants et, en cas d'absence, parmi leurs suppléants ».

J'aimerais attirer votre attention sur les mots « en cas d'absence ». Je ne sais si cela signifie la même chose que « s'ils sont empêchés ».

Même si nous adoptons l'amendement précité, nous ne satisferons pas aux besoins des petits pays, parce que, tel qu'il est rédigé, cet amendement semble dire que le représentant devrait être absent de Strasbourg.

Sous la forme actuelle, l'amendement ne couvre donc pas le point que je soulève, car un représentant pourrait siéger dans une réunion à l'étage supérieur, il ne serait point de ce fait absent de Strasbourg et sans doute on ne pourrait pas faire appel à son suppléant. Or, j'ai vu ce matin même un représentant notable de cette Assemblée circuler autour de la salle des séances pendant que son suppléant occupait son siège. Je serais parfaitement satisfait s'il était possible qu'il en soit ainsi; mais s'il fallait être physiquement absent de Strasbourg, je ne crois pas que la position des petits pays s'en trouverait facilitée. J'espère que l'Assemblée traitera les petites nations avec sympathie et compréhension.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Nally.

M. NALLY (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Tout en assurant les petites nations de notre entière sympathie en ce qui concerne leurs diffi-

Mr. Nally (*cont.*)

around Strasbourg who were the actual Representatives of the Assembly, who were taking an active part in its work.

If we are to accept—and I can see the strength of the case for it—the principle that the small delegation of four people should have four Substitutes, making a total of eight, and that if a duly credited Representative desires to see a beauty spot, two or three hundred yards away, his Substitute can sit for two hours in a Committee until that Representative returns; that seems to be reducing any idea of parliamentary functions to a mockery.

We have accepted the principle of substitution, but it is substitution having regard to special geographical conditions and difficulties—for instance, a Representative being suddenly taken ill and being compelled to return home. In such circumstances, a Substitute could be brought into play, but if we are to have a currency of substitution operating permanently inside this Assembly and its Committees with no limit, then that would be a dangerous precedent, and it would lower our standard.

I believe that Mr. Norton is mistaken. Committees do not exist to give each one of us an opportunity of expressing what we conceive to be the point of view of our countries. They exist to bring together men and women of talent from all European nations to say what, in their judgment, is best for European peoples. If the principle of substitution is stretched to the widest possible limit instead of being as narrowly limited as possible, we shall not only do the greatest disservice to the Assembly but, in the long run, we shall also do a disservice to the smaller nations as well.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Serrarens.

M. SERRARENS (*Netherlands*) (Translation). — I do not think we should exaggerate and say that the use of Substitutes—which is, after all, provided for in the Statute—would lessen the prestige of titular members. It seems to me that this is a dramatisation of the question.

I also believe that the Assembly must be logical and consistent. This morning it decided to set up six Committees and fixed the number of members in each of these Committees. By this decision,

more seats in the Committees have been assigned to some countries than they have Representatives in the Assembly, so that either we must go back on what we settled, as might happen in some small municipal council—which would be damaging to the dignity of this Assembly—or we must accept the situation and apply the method which Mr. Mackay has just proposed.

A Representative may belong to two Committees. If he is absent from one of them, he may be replaced by a Substitute. I think that is the only practical solution.

If we can adopt this view, we can pass to the discussion of the remainder of M. Azara's Amendment and proceed with our work.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. MacEntee.

Mr. MACENTEE (*Ireland*). — I have listened with some astonishment to Mr. Nally, who, I think, has overlooked the fact that every Representative is, under the Statute, entitled to have a Substitute who may, in his absence—and there is no qualification of the word "absence"—sit, speak and vote in his place. I suggest that under the Statute we are not entitled to impose any undue restriction on the right of a Representative to ask for his Substitute, if for any serious reason it becomes impossible for him to discharge, immediately and directly, his duty as a member of the Committee. No Committee is in exactly the same position as the Assembly. A Committee is merely a body which considers the pros and cons of the question referred to it, and then reports back to the Assembly.

In the Assembly a Representative, if he is able to be present, can vote and come to a final decision. If, on the other hand, he is not able to be present, he is, under Article 25, entitled to be represented by his Substitute. Therefore, I think it would be inconsistent and unfair to a Representative to deprive him of the right to place his point of view before the members of a Committee to which he has been appointed. If a Representative is a member of two Committees, which sit simultaneously, he will have to choose one or the other.

The problems of Europe are not uniform. We in Ireland may have a special approach in these matters, which it may be useful to our Continental colleagues to be aware of; similarly, I do not believe that the people of Great Britain would claim that they could not with advantage hear a point of view expressed by, say, an Italian Repre-

M. Nally (*suite*)

cultés, j'aimerais souligner que nous risquons de prendre une décision qui causerait un préjudice permanent au prestige de cette Assemblée. Nous dévaluerions la fonction de représentant à un point tel qu'il serait impossible de déterminer à un moment donné, tant à Strasbourg qu'ailleurs, qui sont les vrais représentants de l'Assemblée, c'est-à-dire ceux qui prennent une part active à ses travaux.

Si nous devons accepter — et je crains fort que nous ne le devions — le principe selon lequel une petite délégation de quatre personnes doit avoir quatre suppléants, le tout faisant un total de huit — et si un de ses représentants dûment accrédité désire voir un monument quelconque situé à quelque deux ou trois cents mètres de l'Assemblée tandis que son suppléant le remplace en commission pendant les deux heures de son absence, il me semble que nous réduisons l'idée de fonction parlementaire à une sorte de caricature.

Nous avons accepté le principe de la suppléance mais dans le cas de difficultés et de conditions géographiques spéciales, tel par exemple le cas d'un représentant tombant brusquement malade et obligé de ce fait de retourner dans son pays. Dans un pareil cas, un suppléant peut prendre sa place; mais si nous adoptons un système de substitution permanente et sans limite, tant à l'Assemblée que dans les commissions, nous créons un dangereux précédent susceptible de nous porter préjudice.

Je crois que M. Norton a commis une erreur : les Commissions ne sont pas conçues pour donner à chacun de nous l'occasion d'exprimer ce que nous croyons être le point de vue de notre pays. Elles existent pour réunir les hommes et les femmes de talent de toutes les nations européennes, afin de leur permettre d'exprimer ce qui, à leur avis, conviendrait le mieux aux peuples européens. Si le principe de la substitution se trouve appliqué à tout bout de champ, au lieu de l'être aussi rarement que possible, nous causerons un tort considérable, non seulement à l'Assemblée, mais en fin de compte aux petites nations elles-mêmes.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Serrarens.

M. SERRARENS (*Pays-Bas*). — Je ne crois pas qu'il faille exagérer et dire que l'utilisation des suppléants — qui est du reste prévue dans le Statut — déprécierait la qualité des membres titulaires de l'Assemblée. Je crois que c'est réellement prendre les choses au tragique.

Je crois aussi que l'Assemblée doit être logique avec elle-même. Ce matin, elle a décidé qu'il y aurait six Commissions et a fixé le nombre des membres de ces commissions. Par cette décision, elle a donné à certains pays plus de sièges dans les Commissions que ces pays n'ont de représentants à l'Assemblée, de sorte que, ou bien nous allons revenir sur cette discussion comme dans le plus petit conseil municipal, ce qui serait réellement contraire à la dignité de l'Assemblée, ou bien nous devons tirer les conséquences de cet état de choses et prendre des mesures telles que celle que M. Mackay a proposée tout à l'heure.

Un membre peut faire partie de deux commissions. S'il est absent dans une commission, il peut être représenté par un suppléant. Je crois que c'est là la seule solution pratique.

Si nous adoptons cette manière de voir, nous pourrions discuter le reste de l'amendement de M. Azara et poursuivre nos travaux.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. MacEntee.

M. MACENTEE (*Irlande*). — (Traduction). — J'ai écouté M. Nally avec quelque étonnement; je pense qu'il n'a pas tenu compte du fait que, de par le Statut, chaque représentant a le droit de se faire remplacer par un suppléant qui peut, en son absence — et le mot absence ne fait pas l'objet d'une définition particulière — « siéger, prendre la parole et voter à sa place ». J'estime que le Statut ne nous permet pas d'apporter d'inopportunes restrictions au droit reconnu à un représentant de se faire remplacer par un suppléant si, pour un motif valable, il lui est impossible de s'acquitter directement et immédiatement de ses fonctions à la commission. Aucune commission ne se trouve dans une situation exactement comparable à celle de l'Assemblée. Les commissions ne sont que des organismes qui examinent le pour et le contre des questions qui leur sont soumises, et font rapport à l'Assemblée.

A l'Assemblée, tout représentant, s'il est présent, peut voter et participer à la décision définitive. Par ailleurs, s'il n'est pas en mesure de se rendre à l'Assemblée, l'article 25 lui donne le droit de se faire représenter par son suppléant. J'estime en conséquence que si l'on privait un représentant du droit d'exprimer ses vues devant la commission dont il fait partie, cela serait, non seulement inéquitable, mais encore incompatible avec les dispositions du Statut. Si un représentant fait partie de deux commissions qui siègent en

Mr. MacEntee (*cont.*)

representative. For that reason I think it would help the Assembly if every country were able to be represented on Committees either directly or indirectly by Representatives or Substitutes.

I agree with the Proposal of Mr. Mackay and would suggest that M. Azara's Amendment should be referred to the Committee on Rules of Procedure for discussion.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Kraft.

M. KRAFT (*Denmark*). — I do not think that we should make things more difficult than they are already.

I think that the simplest way of dealing with this point is to say that Representatives can have Substitutes to take their places in the Assembly and in the Committees, and if a Representative sits on two Committees which happen to meet at the same time, that Representative shall be allowed to send his Substitute to one of the Committees as his representative. I think that we should adopt this procedure for the time being, and ask the Committee on Rules of Procedure to study this problem so that we can take a decision later.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Fayat.

M. FAYAT (*Belgium*) (Translation). — At the moment we are discussing the Amendment which takes the form of Article 37 (b), which follows the first paragraph of the original Article.

Arising out of this, a discussion about the status of Substitutes has arisen. As being a Substitute myself, the Assembly might perhaps be interested to hear my views, but I think that Article 25 of the Statute is sufficiently clear in this connection.

According to this Article 25, the Consultative Assembly is not composed of Representatives or of Substitutes; it is composed of Representatives only. It is laid down, in Article 25, in no uncertain terms, that Representatives may have Substitutes, for it is expressly stated that: "each Representative may have a Substitute etc."

I think, therefore, unless we are intending at the present moment to revise the Statute itself, we must provisionally omit from the Debate any discussion concerning the status of Substitutes.

This brings us back to Article 37 (b) and to the

first paragraph as it has been proposed by M. Azara. I feel that this paragraph is not necessary. It contains two ideas: first that it is desirable that members who are required to sit on certain Committees should possess the necessary qualifications. I do not think that we should state that in the Rules of Procedure. We are not here as technicians, but rather as statesmen, representing various trends of thought, and it is not to be expected that we should possess specialised technical knowledge in regard to the questions which will be submitted to the Committees.

In most of the Parliaments of which we are Members, I think it is the practice, when selecting members serve in the different Committees, to have regard to the particular experience of any member in some specified field. That is so obvious that I think it is unnecessary to include it in the Rules of Procedure.

The other idea contained in the first paragraph of Article 37 (b), as proposed by M. Azara, is the manner in which the Representatives are to be replaced by Substitutes within the Committees.

I do not see the necessity, either, of including this provision in the Rules of Procedure. Even the smallest delegations can be entirely satisfied, in view of what is stated in Article 25 of the Statute and in Article 36 of the Rules of Procedure. For, in all these texts, it is clearly indicated that all that is necessary is the absence of a Representative, in order that his Substitute may be authorised to take his place; and I think I am right in interpreting the terms of these clauses as meaning a justified absence.

Therefore, I think that these provisions, which are submitted as an Amendment, are unnecessary and that the existing texts are satisfactory to everybody.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Drossos.

M. DROSSOS (*Greece*) (Translation). — Mr. President, in case it is necessary to vote on the two different texts which we have before us, I should like to draw your attention, to the fact that the English text is a little different from the French one. The English text speaks of "absence" and the French text of "inability to attend". I think that, if it is a matter of absence, reference should be made to Article 37 of the Statute. That is quite different from the case of inability to attend mentioned in the French text.

M. MacEntee (suite)

même temps, il est évident qu'il doit choisir et qu'il ne peut se rendre qu'à l'une d'entre elles.

Les problèmes européens ne sont pas les mêmes partout.

Nous, en Irlande, avons peut-être des conceptions particulières en la matière, et il serait sans doute utile que nos collègues du continent les connaissent; de même, je ne pense pas que le peuple anglais puisse prétendre qu'il n'ait rien à apprendre des vues exprimées, par exemple, par un représentant italien. Pour cette raison j'estime qu'il serait utile pour l'Assemblée que chaque pays soit en mesure d'être représenté au sein des commissions, directement ou indirectement par un représentant ou un suppléant.

J'appuie la proposition de M. Mackay et je propose que l'amendement de M. Azara soit renvoyé à la commission du Règlement pour discussion.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Kraft.

M. KRAFT (*Danemark*) (Traduction). — Je ne pense pas que nous devions compliquer les choses. A mon avis, la façon la plus simple d'en finir avec cette question, c'est de décider que les représentants peuvent avoir des suppléants pour les remplacer à l'Assemblée et dans les commissions, et que si un représentant est appelé à siéger dans deux commissions qui se réunissent en même temps, il sera autorisé à renvoyer son suppléant dans l'une des commissions pour le représenter. J'estime que nous devrions en décider ainsi pour le moment, et demander à la commission du Règlement d'étudier le problème afin qu'il nous soit possible de prendre une décision ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Fayat.

M. FAYAT (*Belgique*). — Nous discutons en ce moment l'amendement qui se présente sous la forme d'un article 37bis, alinéa premier.

A cette occasion, une discussion sur le statut des suppléants s'est engagée. L'Assemblée aimera peut-être connaître l'avis du suppléant que je suis, mais je constate que l'article 25 du Statut est assez clair à cet égard.

D'après cet article 25, l'Assemblée consultative se compose non pas de représentants ou de suppléants, mais de représentants. Il est précisé à l'article 25, non pas d'une manière indéterminée, que les représentants auront des suppléants, mais il est indiqué d'une manière absolument formelle : « chaque représentant peut avoir un suppléant, etc. ».

Je crois, dès lors, qu'à moins que l'on veuille s'engager dès à présent dans une révision du Statut lui-même, il faut provisoirement écarter du débat toute discussion quant au Statut des suppléants.

Ceci nous ramène alors à l'article 37bis et à l'alinéa premier tel qu'il est proposé par M. Azara. J'ai l'impression que cet alinéa est inutile. Il comporte deux idées : d'abord celle de la compétence souhaitable des membres appelés à siéger dans certaines commissions. Je crois que nous ne devons pas mettre cela dans le règlement. Nous ne sommes pas ici en tant que techniciens, nous sommes ici en tant qu'hommes politiques représentant des tendances d'opinion et l'on ne doit pas attendre de nous une compétence technique spécialisée sur des questions qui seront soumises aux commissions.

Dans la plupart des parlements auxquels nous appartenons, je crois que, dans le choix des membres appelés à siéger dans chaque commission, on a égard à l'expérience particulière de chacun des membres dans un domaine déterminé. Cela va tellement de soi qu'il me paraît inutile de l'inscrire dans le règlement.

L'autre idée que nous trouvons dans l'article 37bis, alinéa premier, tel qu'il nous est soumis par M. Azara, c'est la façon dont les représentants seront remplacés par des suppléants au sein des commissions.

Je ne vois pas non plus la nécessité d'insérer cette précision dans le règlement d'ordre intérieur. Même les petites délégations peuvent avoir entière satisfaction eu égard au texte de l'article 25 du Statut et au texte de l'article 36 du règlement d'ordre intérieur. En effet, il est partout clairement indiqué qu'il suffit d'une absence — et je crois pouvoir interpréter le terme de ces dispositions comme absence justifiée — d'un représentant pour que son suppléant soit autorisé à prendre sa place.

Dès lors ces conditions sous forme d'amendement sont parfaitement inutiles, et les textes existants doivent donner satisfaction à tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Drossos.

M. DROSSOS (*Grèce*). — Je voudrais attirer votre attention, Monsieur le Président, dans le cas où il y aurait un vote, sur les deux textes que nous avons devant nous. Le texte anglais est un peu différent du texte français. Le texte anglais parle « d'absence », le texte français parle « d'empêchement ». Je crois que, s'il s'agit d'un

M. Drossos (cont.)

In the case of inability to attend a titular member may be replaced by a Substitute, even if the titular member is present.

Before a vote is taken, if such is your intention, I should like to know which of the two versions is valid.

THE PRESIDENT (Translation). — Our first difficulty lies in the fact that the text of the draft Rules of Procedure is not in complete conformity with the Statute.

The Statute (Article 25 (c)) reads: "Each Representative may have a Substitute who may, in the absence of the Representative, sit..."

The authors of the provisional Rules of Procedure have more specifically stated in Article 36: "If for a period exceeding 48 hours, a Representative is unable to attend Sittings through illness or is obliged to leave the seat of the Assembly, he must give notice in writing to the President..."

Gentlemen, it seems to me that while this question of Substitutes is not clearly stated in the Rules of Procedure, neither is it quite clear in the Statute.

I therefore propose that any decision we may take be provisionally applied this year, until the Committee on Rules of Procedure has examined the question as a whole.

For the present year, I think that the explanation given by M. Maccas should be adopted, that is that we cannot appoint a Substitute to sit on a Committee, but that if a titular member is unable to attend meetings he may request his Substitute to replace him. The question is whether we shall apply the strict letter of the rule of the 48 hours' absence.

If we do not apply the strict letter of the Rule of the 48 hours' absence, we shall decide that only Representatives, may be appointed as titular members, to sit on Committees; consequently, a Representative from a small country may belong to several Committees. If he is unable to sit on one or other Committee, he will inform the Chairman accordingly and his Substitute will sit in his place.

This seems to me a reasonable solution for this year, but it is not in complete agreement with Article 36.

If you accept this suggestion no Amendment will be necessary.

It would be an interpretation of Articles 25 and 36 and I would then ask M. Azara to support Mr. Mackay's Proposal, and to refer the other part of his Amendment to the Committee on Rules of Procedure.

The Proposal is wise, but it does not strictly comply with the Rules of Procedure.

I call upon M. Maccas.

M. MACCAs (Greece) (Translation). — I quite agree with the explanation you have just given, as well as with the suggestion that my Amendment be referred for further examination, as I think that the word "absence" should be interpreted in a broad rather than in a very strict sense.

This word should not necessarily mean absence from Strasbourg; it may mean absence from the scene of our labours.

THE PRESIDENT (Translation). — Unfortunately, Article 36 of the Rules of Procedure specifies: absence from the seat of the Assembly.

Therefore, I have made a compromise Proposal. It is my duty to point out that it does not comply with Article 36 of the Rules of Procedure and, in order to free me from this responsibility, unanimous agreement should be reached on this point.

I call upon Mr. Morrison.

Mr. MORRISON (United Kingdom). — Quite frankly, I do not like this at all; I cannot reconcile this with good parliamentary business. The Representatives concerned are responsible, but if the Assembly were to adopt the suggestion of the President, there should surely be some regulations whereby it is limited to cases such as that of Ireland, which has only four Representatives to cover six Committees.

Secondly, ought there not to be some regulation whereby this provision is taken seriously? It would surely be quite wrong for somebody to go into a Committee, and then to go out again for an hour and send in his Substitute, or even to come here for a day, then go off somewhere for a day's holiday and send in a Substitute. That would really be making this institution ridiculous.

Therefore, although I do not like it, if this Proposal were adopted—which shocks me, as a Parliamentarian—I suggest it would be necessary to have some sort of regulations, so that we would not be playing Box and Cox instead of running a serious parliamentary institution. I do not know whether

M. Drossos (suite)

cas d'absence, il faut se référer à l'article 37 du Statut. C'est tout à fait différent du cas d'empêchement dont parle le texte français.

Le cas d'empêchement permet de remplacer un titulaire par un suppléant, même si le titulaire est présent.

Avant de procéder au vote, si telle est votre intention, j'aimerais connaître laquelle des deux formules est valable.

M. LE PRÉSIDENT. — La première difficulté devant laquelle nous sommes c'est que le texte du règlement intérieur provisoire n'est pas tout à fait conforme au texte du Statut.

Le Statut dit : « Chaque représentant peut avoir un suppléant qui, en son absence, aura qualité pour siéger. »

Les auteurs du règlement provisoire ont précisé et ont dit : « Au cas où il est empêché pour cause de maladie, ou obligé de quitter pour 48 heures au moins le siège de l'Assemblée, le représentant titulaire doit avertir le Président, etc... »

Messieurs, cette question de suppléants n'est pas vraiment claire dans le règlement intérieur, et elle ne l'est pas tout à fait dans le Statut.

Je propose, comme première chose, que la décision que nous prendrons ne soit que provisoire pour cette année, jusqu'à ce que la commission du règlement ait revu l'ensemble de la question.

Pour cette année, il me semble que l'explication donnée par M. Maccas devrait être acceptée, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas nommer dans une commission un membre suppléant; mais si un membre titulaire est empêché de siéger il prie son suppléant de le remplacer. La question qui se pose est de savoir si nous allons appliquer à la lettre les 48 heures d'absence.

Si nous n'appliquons pas à la lettre les 48 heures d'absence, nous allons décider que seront nommés titulaires dans les commissions uniquement des représentants; par conséquent, un représentant d'un petit pays pourra faire partie de plusieurs commissions. S'il est empêché de siéger dans l'une ou l'autre commission, il en informera le Président et c'est son suppléant qui siégera.

Cela me paraît raisonnable pour cette année, mais ce n'est pas tout à fait conforme à l'article 36.

Si vous acceptez cette suggestion, il n'y aura pas besoin de déposer d'amendement.

Ce serait une interprétation des articles 25 et 36, et je demanderais alors à M. Azara de se rallier à la proposition de M. Mackay et de ren-

voyer le reste de son amendement à la commission chargée d'interpréter le règlement intérieur.

Cette proposition est sage, mais elle n'est pas tout à fait conforme au règlement.

La parole est à M. Maccas.

M. MACCAS (Grèce). — Je suis d'autant plus d'accord avec l'interprétation que vous avez donnée et avec le sort que vous réservez à mon amendement, que je crois que le mot « absence » peut être interprété dans un sens large plutôt que dans un sens étroit.

Il n'est pas dit que ce mot doive être interprété dans le sens de « absence de Strasbourg »; il peut être interprété dans le sens de « absence du lieu de travail ».

M. LE PRÉSIDENT. — A l'article 36 du règlement intérieur, il est malheureusement question de l'absence du siège de l'Assemblée.

Je fais donc une proposition à titre transactionnel. Mon devoir est d'indiquer qu'elle n'est pas tout à fait conforme à l'article 36 du règlement et que, pour me décharger de cette responsabilité, il faut que tout le monde soit d'accord.

La parole est à M. Morrison.

M. MORRISON (Royaume-Uni) (Traduction). — Bien franchement, je n'aime pas cela; je ne puis considérer cela comme du bon travail parlementaire. Les représentants intéressés sont responsables; mais si l'Assemblée devait approuver la suggestion du Président, il faudrait prévoir une règle pour limiter cette possibilité à certains cas comme celui de l'Irlande, qui ne dispose que de quatre représentants pour suivre six commissions.

D'autre part, ne devrait-il pas y avoir une règle pour que cette disposition soit appliquée sérieusement? Il serait tout à fait regrettable qu'un représentant se rende à une commission puis s'en aille pour une heure et se fasse représenter par son suppléant, ou même qu'il vienne pour une journée, puis s'en aille prendre un jour de vacances et envoie son suppléant pour le remplacer. Ceci ridiculiserait vraiment notre institution.

En conséquence, et bien que tout ceci ne me plaise guère, si la proposition qui nous occupe devait être adoptée, — ce qui, en ma qualité de parlementaire me choque — j'estime qu'il serait nécessaire de prévoir certaines dispositions pour empêcher que nous jouions à cache-cache au lieu de nous occuper d'une sérieuse institution parlementaire. Je me demande si vous n'auriez pas,

Mr. Morrison (cont.)

you, Mr. President, could make another suggestion, or get a suggestion made, whereby that point could be met.

THE PRESIDENT (Translation). — The decision rests with you. If you object to my interpretation, I must admit that you are right.

The Rules of Procedure cannot be disregarded, unless the Assembly takes a unanimous decision.

If you think that my suggestion should not be accepted and that the strict letter of Article 36 of the Rules of Procedure should be applied, I withdraw my suggestion. I can only maintain it, I repeat, if the Assembly unanimously decides to approve it. As I already observed, it is a slight infringement of the Rules of Procedure. Nevertheless, I think that account should be taken of the particular position of the smaller delegations, in order to enable them to play a part in Committees.

This is why I made my compromise Proposal; it is a provisional solution for one year, until the question has been definitely settled.

If Mr. Morrison does not agree, I shall apply Article 36 of the Rules of Procedure, and no Substitutes will sit on Committees.

I call upon M. Philip.

M. PHILIP (*France*) (Translation). — I would like to appeal from that which Mr. Morrison says, to what Mr. Morrison does.

In the provisional Committee on Rules of Procedure, of which Mr. Morrison is Chairman, two of our colleagues were absent from the afternoon meeting. They were, with the agreement of the Chairman, replaced by their Substitutes.

I suggest that the whole Assembly should follow the excellent example of parliamentary procedure given by Mr. Morrison as Chairman of the provisional Committee on Rules of Procedure.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Morrison.

Mr. MORRISON (*United Kingdom*). — I am bound to say that the more I have to do with my colleague M. André Philip, the more I discover what a man of ingratitude he is. The Committee on Rules of Procedure was suddenly faced with this difficulty: I pointed out that the introduction of Substitutes was irregular, that it should be specially reported to the President, and might even be specially reported to the Assembly. But as the

Assembly had itself made no Report about the Rules, I thought that perhaps it was to the good that we should be irregular for that particular moment.

When the Chairman of that Committee agreed to something irregular, because the Assembly had not discussed the point, I am bound to say that it fills me with alarm and despondency to think that M. André Philip should come here and use it against me in this most ungrateful way.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Mackay.

Mr. MACKAY (*United Kingdom*). — I think that it would be a pity if the compromise suggestion which you, Mr. President, have made were altogether withdrawn. On the other hand, the point which Mr. Morrison has made is obviously one which, in my view, has considerable substance. I therefore want to make this suggestion as an alternative to your Proposal:

That we consider this procedure as only provisional, for the duration of this Session. We are setting up a Committee to deal with Rules of Procedure anyway, which can consider the matter for the future. Could we not decide, and would you, Mr. President, not put to the Assembly the suggestion, that for this Session only Substitutes can sit in Committees, provided that the Chairman of the Committee concerned is notified at the beginning of the meeting, and provided that the Substitute sits on the Committee for that morning or afternoon meeting only? In other words, let us get away from this business of someone coming in and then popping out—if I may use the expression.

I understand your suggestion, Mr. President, to be that a member of a Committee—and this applies only to the small countries, who have only four Representatives to appoint to six Committees—can appoint his Substitute to sit at, say, the meeting on Tuesday morning provided he notifies the Chair beforehand, and provided the Substitute is a member of that Committee for that morning or afternoon sitting only, as the case may be. That, I think, meets Mr. Morrison's point.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Ungoed-Thomas.

Mr. UNGOED-THOMAS (*United Kingdom*). — Like Mr. Mackay, I think that it would be a pity if we could not come to some arrangement

M. Morrison (suite)

M. le Président, une autre suggestion à formuler. ou si vous ne pourriez pas susciter une proposition sur ce point, qui nous aiderait à résoudre le problème.

M. LE PRÉSIDENT. — L'affaire est entre vos mains. Si vous vous opposez à mon interprétation, je vous donne raison.

Il n'est possible de passer outre au règlement que si l'Assemblée est unanime.

Si vous estimez que ma suggestion n'est pas bonne et qu'il faut appliquer à la lettre l'article 36 du règlement intérieur, je retire ma suggestion. Je ne peux la faire, je le répète, que si l'Assemblée est unanime. Je l'ai d'ailleurs annoncé, c'est un peu violer le règlement. Je crois néanmoins qu'il faut tenir compte de la situation particulière des délégations les moins nombreuses, afin de leur permettre de jouer tout de même un rôle dans les commissions.

C'est pourquoi, pour une année, provisoirement, jusqu'à ce que cette question soit réglée définitivement, je fais cette proposition transactionnelle.

Si M. Morrison n'est pas d'accord, j'appliquerai l'article 36 du règlement et les suppléants ne siégeront pas en commission.

La parole est à M. Philip.

M. PHILIP (France). — Je voudrais faire appel de ce que M. Morrison dit à ce que M. Morrison fait.

Dans la commission provisoire du Règlement, présidée par M. Morrison, deux collègues étaient absents à une séance d'après-midi. Ils ont été, avec l'accord du Président de la commission, remplacés par leurs suppléants.

Je suggère que l'Assemblée suive, tout entière, l'excellent exemple de procédure parlementaire donné par M. Morrison comme Président de la commission provisoire du Règlement.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Morrison.

M. MORRISON (Royaume-Uni) (Traduction). — Je dois dire que plus j'ai affaire à mon collègue M. André Philip, plus je constate son ingratitude. La commission du Règlement s'est brusquement trouvée placée devant cette difficulté; j'ai souligné alors que l'introduction des suppléants était irrégulière, que la question devait faire l'objet d'un rapport spécial au Président et qu'elle méritait même un rapport spécial à l'Assemblée; mais comme l'Assemblée elle-même n'avait pas fait de rapport sur le règlement, j'ai pensé qu'il

était peut-être préférable que nous n'appliquions pas les règles dans ce cas particulier.

Compte tenu du fait que le Président de cette commission a accepté une irrégularité, parce que l'Assemblée n'avait pas discuté de la question, je dois avouer que je me sens rempli de crainte, d'inquiétude en constatant que M. André Philip utilise ceci contre moi, ici même, d'une façon aussi injuste.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Mackay.

M. MACKAY (Royaume-Uni) (Traduction). — Je pense qu'il serait dommage que la solution de compromis que vous avez suggérée, Monsieur le Président, soit entièrement retirée. Par ailleurs, le point soulevé par M. Morrison présente visiblement, à mon avis, un poids considérable. Je formulerai, en conséquence, comme alternative à votre proposition, la suggestion suivante: « Nous considérons cette procédure comme provisoire et valable pour la présente session. Nous créons une commission qui s'occupera du Règlement et qui pourra envisager les solutions à apporter à cette question pour l'avenir. Ne pourrions-nous pas décider Monsieur le Président, et ne voudriez-vous pas proposer que, pour la présente session seulement, les suppléants puissent siéger dans les commissions à la condition que le Président de la commission intéressée en soit prévenu avant la séance, et que le dit suppléant ne siège que pendant cette seule séance du matin ou de l'après-midi? En d'autres termes, éloignons-nous le plus possible de cette manière d'apparitions et de disparitions, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi.

D'après ce que je crois comprendre, Monsieur le Président, votre proposition tend à ce que tout membre d'une commission — ceci n'étant applicable qu'aux petits pays qui ne disposent que de quatre représentants pour siéger dans six commissions — puisse déléguer son suppléant pour siéger à sa place, par exemple à la séance de mardi matin, à condition que le Président soit prévenu à l'avance et que le suppléant ne vienne siéger à la commission que ce matin ou cet après-midi là, suivant l'heure à laquelle la séance a été fixée. Je crois que ceci doit satisfaire M. Morrison.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Ungeod-Thomas.

M. UNGOED-THOMAS (Royaume-Uni) (Traduction). — Tout comme M. Mackay, j'estime qu'il

Mr. Ungoed-Thomas (cont.)

about this. The whole point, as I understand it, is merely to meet the difficulty of the small countries. With Mr. Morrison and Mr. Mackay, I feel very strongly on this parliamentary practice. On the other hand, I do see the difficulty of the small countries, and as far as I, personally, am concerned, I should like to see something done to meet their difficulty. I suggest that if anything could be done to permit Substitutes to attend, to help the small countries, two Substitutes should be appointed from the beginning, and it should be limited to the small countries; that is, countries with only four Representatives who have to appoint members to sit on six Committees. It should be limited to that purpose and should apply for the whole of this Session, but for this Session only.

M. BASTID (*France*) (Translation). — Mr. President, in the mind of some of the delegations at least, no distinction should be made between titular members and Substitutes, since they were all elected under the same conditions by their respective Parliaments.

I may add that it is the intention of some titular members to give up their seats to their Substitutes in Debates for which the latter are particularly competent.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Wold.

M. WOLD (*Norway*). — I should like to raise a point for clarification. You, Mr. President, mentioned Article 36 of our Rules. In my opinion, Article 36 should receive the same treatment as, for instance, Article 37. We have now changed Article 37 provisionally, and if, as you suggest, Article 36 is an obstacle to finding a practical solution to this difficulty, I should have thought that the Assembly would be able to make a provisional Amendment to, or a change in, Article 36. The main point is that we must not go against the Statute; we cannot change that. But in my opinion, it is within our power to change Article 36, if we so wish, to accord with our desires.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Morrison.

Mr. MORRISON (*United Kingdom*). — May I venture to make a suggestion, which really confirms the suggestion made by Mr. Ungoed-Thomas?

The real practical difficulty is the question of Ireland and Luxembourg. Could we not agree that where delegations have an insufficient number of principal Representatives to man the Committee, they must give notice at the beginning of the meeting that they wish to appoint a Substitute, and that Representatives should not otherwise be absent except as provided under Article 36? I think that would meet the immediate difficulty, and, if the need arises, the Committee on Rules of Procedure and Privileges could consider the matter in relation to succeeding Sessions. I think that meets the practical difficulty without opening the door to an undignified in-and-out business which would be liable to abuse.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Serrarens.

M. SERRARENS (*Netherlands*) (Translation). — I believe that there is a misunderstanding among some of us.

This question does not affect Ireland and Luxembourg only, but also Belgium, Greece, the Netherlands, Sweden and Turkey. According to this morning's decision, each of these nations has to supply nine Representatives for the different Committees, though they have only six titular Representatives.

I agree with Mr. Morrison that Substitutes should only be appointed to Committees from those delegations which do not have enough Representatives. But it must not be supposed that this applies only to Ireland and Luxembourg.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Philip.

M. PHILIP (*France*) (Translation). — Mr. Morrison's Proposal consists of two parts.

It is easy to agree with the first, namely, that a Substitute may not take the place of a Representative who is only absent for an hour, and that the Chairman of the Committee should be notified in good time if a Representative is going to be absent for a whole meeting of the Committee—or of the Assembly—so that his place can be taken by a Substitute.

But I do not think it possible to accept the other part of Mr. Morrison's suggestion, which would provide for the replacement of a Representative on a Committee by a Substitute solely in the case of

M. Ungoed-Thomas (suite)

serait déplorable que nous n'arrivions pas à une solution. Tout le problème, à mon sens, consiste à trouver le moyen de parer aux difficultés que rencontrent les petits pays. Avec MM. Morrison et Mackay, je suis, en ce qui regarde ce point, très attaché aux habitudes parlementaires. Par ailleurs, je comprends les difficultés auxquelles les petits pays doivent faire face; en ce qui me concerne personnellement, j'aimerais que quelque chose soit fait pour leur venir en aide. S'il est possible d'autoriser les suppléants à assister aux séances, je propose que pour aider ainsi les petits pays à surmonter la difficulté, deux suppléants soient désignés dès le début; mais que le bénéfice de cette disposition soit réservé aux petits pays, c'est-à-dire aux pays qui n'ont que quatre représentants et qui doivent siéger dans six commissions. Tout devrait se borner à cela, et ne devrait être applicable que pour la présente session seulement.

M. BASTID (France). — Monsieur le Président, il est dans l'esprit de certaines délégations au moins de ne faire aucune distinction entre les titulaires et les suppléants, étant donné que les uns et les autres ont été élus dans les mêmes conditions par leurs parlements respectifs.

J'ajoute qu'il est dans les intentions de certains titulaires de céder la place à leurs suppléants pour des débats où ceux-ci sont spécialement compétents.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Wold.

M. WOLD (Norvège) (Traduction). — Je demande un éclaircissement sur un point. M. le Président, vous avez cité l'article 36 de notre règlement. A mon avis, nous devrions nous comporter vis-à-vis de l'article 36 de la même manière que nous l'avons fait par exemple pour l'article 37. Nous venons d'apporter des modifications provisoires à l'article 37. Si, comme vous le déclarez, l'article 36 constitue un obstacle à la solution pratique de cette difficulté, je pense que l'Assemblée devrait pouvoir amender ou modifier, à titre provisoire, l'article 36. Le principal est que nous ne portions pas atteinte au Statut. Le Statut ne peut être modifié; mais, à mon avis, nous sommes compétents pour apporter des modifications à l'article 36, si nous l'estimons opportun, de manière qu'il nous donne satisfaction.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Morrison.

M. MORRISON (Royaume-Uni) (Traduction). — Puis-je me permettre de faire une proposition qui, en réalité, appuie celle qui a été présentée par M. Ungoed-Thomas? En fait, c'est la question de l'Irlande et du Luxembourg qui soulève des difficultés pratiques. Ne pourrions-nous pas convenir que, dans le cas où certaines délégations disposent d'un nombre insuffisant de délégués titulaires pour « meubler » les commissions, elles doivent signaler, au début de la réunion, qu'elles désirent désigner un suppléant, et que les délégués titulaires ne pourraient être absents, si ce n'est en conformité avec les dispositions de l'article 36? Je crois que cela permettrait de résoudre la difficulté dans l'immédiat. La question pourrait ensuite être examinée par la Commission du Règlement et des Privilèges, si le besoin s'en fait sentir, en vue des sessions ultérieures. Il me semble que nous aurions ainsi résolu les difficultés pratiques sans ouvrir la voie à un va-et-vient peu séant et susceptible d'abus.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Serrarens.

M. SERRARENS (Pays-Bas). — Je crois que, pour certains de nos collègues, il y a un malentendu.

Il ne s'agit pas seulement de l'Irlande et du Luxembourg; il s'agit également de la Belgique, de la Grèce, des Pays-Bas, de la Suède et de la Turquie. D'après la décision prise ce matin; toutes ces nations doivent fournir neuf délégués aux diverses commissions, alors qu'elles n'ont que six représentants titulaires.

Je partage l'opinion de M. Morrison, en ce sens que la suppléance doit être restreinte aux délégations qui n'ont pas suffisamment de représentants. Mais il ne faut pas croire qu'il s'agisse seulement de l'Irlande et du Luxembourg.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Philip.

M. PHILIP (France). — La proposition de M. Morrison contient deux parties.

On peut facilement se mettre d'accord sur la première; c'est-à-dire qu'on ne doit pas remplacer par un suppléant le représentant titulaire qui s'absente pendant une heure, et que le Président de la commission doit être prévenu suffisamment tôt de l'absence du représentant titulaire pendant une séance entière de la commission ou de l'Assemblée pour que celui-ci puisse être remplacé par un suppléant.

Mais je ne crois pas qu'il soit possible d'accepter

M. Philip (cont.)

the small countries, which have not got an adequate number of Representatives.

It was proposed this morning that Committees should have fifteen members. This would involve dividing Representatives into two categories; those who can sit on Committees, and the rest.

It is now proposed that we should create two categories of Substitutes; class A, who would be able to take the places of Representatives, and the wretched Substitutes in class B, who could never sit on a Committee.

I must admit that I have been rather surprised to hear some members assert that the replacement of Representatives by Substitutes would lower the level of representation. I think that such an attempt might flatter the concert of Representatives.

Representatives and Substitutes have been elected in just the same way by their respective Parliaments. At least, that was the procedure in France. Substitutes are on a footing of equality with Representatives, and we feel that they should not be considered simply as permanent spectators of our Debates, but that they should be entitled to take part in our work, exactly like Representatives.

THE PRESIDENT (Translation). — But we must all the same keep to our Rules of Procedure, M. Philip.

We decided first of all to make a ruling on this matter for one year only. Our decision will therefore be only provisional.

We have furthermore decided, in accordance with Article 25 of the Statute, only to appoint full Representatives to the Committees.

If a Representative leaves Strasbourg for forty-eight hours, or falls ill, the Rules of Procedure provide for his place to be taken by a Substitute.

All this is laid down in the Rules. But the Representatives of the smaller countries are asking to have Substitutes appointed as actual members of a Committee, without having to prove, as laid down in Article 36, that their Representatives have left the seat of the Assembly.

The question is whether we are going to apply this procedure to all delegations, or only to the smaller delegations.

This is how the question stands; and I think we are approaching agreement.

I call upon M. Jakobsen.

M. JAKOBSEN (*Denmark*). — I do not think I can say anything new at this stage of the Debate about the advantages and disadvantages of having Substitutes in the Committees. When I asked to speak, my reason was that I feared that the Assembly might gain the impression that this question of Substitutes was a matter of small countries against great countries. Even though I come from a small country such as Denmark, there is something which is more important to me than the question of whether a Dane shall at any time sit on a particular Committee. The most important thing for us is to build up this Assembly as a firm and clearly defined parliamentary body.

I quite agree with what has been said by Mr. Crawley and Mr. Nally about this question, and I shall not repeat it. However, I do say that if it is not quite clear who is a Representative and who is not a Representative in this Assembly, it will not help to increase its authority. If a Representative can go into the town and send in his Substitute during that time, it will indicate little respect for the Assembly. The same thing must be said with regard to the Committees. If people who are not Representatives in this Assembly can sit in the Committees because a Representative has no time to do so, it will, in my opinion, be bad parliamentary practice. To all those who are eager to build up a European Parliament, this point of view must be important.

I am sure that what is said in the Statute about Substitutes was meant by the authors to be interpreted in the sense that Substitutes should be able to function if a Representative is ill or absent from the place where the meeting is held, which I think is good Parliamentary practice.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Mackay.

Mr. MACKAY (*United Kingdom*). — Could we not agree with the Proposal of Mr. Morrison, that where a Representative is a member of more than one Committee he can appoint a Substitute for the other Committee. Where this happens, the ap-

M. Philip (suite)

l'autre partie de la suggestion de M. Morrison, tendant à prévoir le remplacement en commission des titulaires par des suppléants uniquement au bénéfice des petites nations qui ne disposent pas d'un nombre suffisant de représentants titulaires.

On nous avait proposé ce matin le chiffre de quinze commissaires. Le résultat eût été la division des titulaires en deux catégories; ceux qui pouvaient faire partie de commissions, et les autres.

On nous propose maintenant d'établir deux catégories de suppléants; les suppléants A, ayant la possibilité de remplacer les titulaires, et les pauvres suppléants B, qui ne pourraient jamais figurer dans une commission.

J'avoue que j'ai été quelque peu étonné en entendant un de nos collègues déclarer que si l'on permettait aux suppléants de remplacer les titulaires, on aboutirait à un abaissement du niveau de la représentation. Je crois que c'est prêter beaucoup d'orgueil aux membres titulaires de notre Assemblée.

Délégués titulaires et suppléants ont été élus de la même façon par leurs parlements respectifs. Du moins, c'est ainsi que cela s'est passé en France. Les suppléants sont sur un pied d'égalité avec les titulaires et nous estimons qu'on ne doit pas les considérer comme de perpétuels spectateurs de nos débats, mais qu'ils doivent avoir le droit de participer à nos travaux, exactement comme les délégués titulaires.

M. LE PRÉSIDENT. — Il faut tout de même respecter le Statut, Monsieur Philip.

Nous sommes d'abord décidés à n'établir un règlement, en ce qui concerne cette question, que pour un an. Notre décision sera donc provisoire.

Nous sommes en outre décidés, conformément à l'article 25 du Statut, à ne désigner pour les commissions que des représentants titulaires.

Quand un titulaire quitte Strasbourg pour quarante-huit heures ou est malade, le règlement prévoit qu'il peut être remplacé complètement par un suppléant.

Tout cela figure dans le règlement. Mais les représentants des plus petites nations demandent à pouvoir se faire remplacer en commission d'une manière complète sans avoir à justifier, comme l'exige l'article 36, qu'ils ont quitté le siège de l'Assemblée.

La question est de savoir si nous allons appliquer cette mesure à toutes les délégations, ou seulement aux délégations les moins nombreuses.

Voilà où nous en sommes. Il me semble que nous approchons de la solution.

La parole est à M. Jakobsen.

M. JAKOBSEN (*Danemark*) (Traduction). — Je ne crois pas que je puisse ajouter grand-chose, au point où nous sommes de la discussion, sur les avantages et les inconvénients que comporte la présence de suppléants dans les commissions. Si j'ai demandé la parole, c'est parce que je crains que l'Assemblée ne retire de notre discussion l'impression que la question des suppléants oppose les petits pays aux grandes Puissances. Bien que j'appartienne moi-même à un petit pays, le Danemark, il y a pour moi une question plus importante que celle de savoir si un Danois siègera, n'importe quand, dans une Commission déterminée. Notre tâche essentielle est de faire de notre Assemblée un organisme parlementaire stable et clairement défini. Je suis tout à fait d'accord avec les déclarations que M. Crawley et M. Nally ont faites sur cette question, et je ne les répéterai pas. Je déclare cependant que notre Assemblée ne gagnera pas beaucoup en autorité si l'on ne sait pas très bien quels sont les délégués titulaires et quels sont ceux qui ne le sont pas. Si un délégué titulaire peut aller tranquillement en ville et se faire remplacer dans l'intervalle par son suppléant, ce sera montrer par là bien peu de considération pour l'Assemblée. On peut en dire autant en ce qui concerne les commissions. Si nous admettons que des personnes n'ayant pas la qualité de délégués titulaires peuvent siéger dans les commissions pour la seule raison que les délégués n'ont pas le temps de le faire, nous adopterons là une procédure parlementaire bien mauvaise. Pour tous ceux qui désirent ardemment mettre sur pied un Parlement Européen, ce point de vue doit avoir un poids tout particulier.

Je suis persuadé que l'intention des auteurs du Statut, en ce qui concerne les dispositions relatives aux suppléants, a été de ne prévoir le recours à un délégué suppléant que dans le cas où le délégué titulaire serait malade, ou bien s'il se trouvait hors de la localité où se tient la réunion. Cela relèverait d'une procédure parlementaire bien conçue.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Mackay.

M. MACKAY (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Ne pourrions-nous pas adopter la proposition de M. Morrison selon laquelle, lorsqu'un délégué est membre titulaire de plus d'une commission, il peut désigner un suppléant pour le représenter dans la commission à laquelle il ne lui est pas

Mr. Mackay (cont.)

pointment should be made at the commencement of the meeting of the Committee for the period in question.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Düsünsel.

M. DÜSÜNSEL (*Turkey*) (Translation). — I think we must stick to the Rules. Otherwise we shall be starting something from which we shall not easily be able to disentangle ourselves.

As M. Philip says, there cannot be two categories of Substitutes.

I therefore consider that the only way out is to abide by the Rules of Procedure, and not to accept Substitutes except where a Representative is absent for more than forty-eight hours.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Bastid.

M. BASTID (*France*) (Translation). — I want to see a uniform system for all delegations, and not to force members of the large delegations, when they want a Substitute to take their place, either to leave Strasbourg or to send in a medical certificate.

THE PRESIDENT (Translation). — In the case, M. Bastid, the Rules must be amended. If you want them amended, you are entitled to do so, but we should not be able to conclude this discussion on procedure to-day—which I would regret—as we should have to appoint a Committee to do for Article 36 what has already been done for Article 37.

I call upon M. Larock.

M. LAROCK (*Belgium*) (Translation). — May I point out, Mr. President, that, at the end of last week, M. Rolin and several of his colleagues submitted an Amendment to Article 36.

THE PRESIDENT (Translation). — We are not at the moment discussing Article 36, M. Larock.

I repeat that unless the Assembly unanimously, adopts a provisional solution, it will be necessary to appoint a Committee to interpret Article 36.

I note that you are disposed to accept a provisional solution; it will consequently be neces-

sary to appoint a Committee, which will mean just that much delay in our work.

I call upon M. Jacini.

M. JACINI (*Italy*) (Translation). — I move that we have a brief adjournment of the Sitting, so that we can discuss things among ourselves and find a compromise.

THE PRESIDENT (Translation). — Mr. Mackay's Proposal represents an excellent compromise. It means that, for one year, we shall apply the Rules of Procedure as they stand, and that we shall appoint only Representatives to Committees, it being understood that these Representatives will notify the Chairman if they are unable to sit, and that Substitutes shall then take their places for the whole of the meeting.

That compromise seems an excellent one to me.

I call upon M. Gulek.

M. GULEK (*Turkey*) (Translation). — I ask members to accept this compromise. Otherwise we shall lose several days' time.

Later on, if we want to interpret Article 36 in another way, we can do so. For the time being, this Proposal would allow us to get on with our work.

THE PRESIDENT (Translation). — I do not want to put the Proposal to the vote if it is not going to be passed unanimously. This Proposal is contrary to Article 36. Everyone must be in agreement on it, or else I shall have to take into consideration the Proposal moved by M. Bastid, for the establishment of a Committee which would start by amending Article 36.

This is my practice. I will only infringe the Rules of Procedure if my action is covered by the unanimous agreement of the Assembly.

M. HEYMAN (*Belgium*) (Translation). — I do want to urge very strongly that the Assembly should accept the solution proposed by Mr. Mackay. The decisive argument is that we do not really want to delay the vital meetings of the Committees, where we should be starting our practical work. If we cannot reach agreement on a compromise as regards Substitutes, this work will be held up. I urge this consideration very strongly so that we can start on this work at once.

We shall not know who are the members of the

M. Mackay (suite)

possible de siéger? Dans cette hypothèse, la désignation devrait intervenir au début de la réunion de la commission et avoir effet pendant toute la durée de cette dernière.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Düsünsel.

M. DÜSÜNSEL (*Turquie*). — Je crois qu'il faut respecter le règlement. Autrement, nous allons nous engager dans une voie d'où nous ne sortirons pas facilement.

Comme l'a dit M. Philip, il ne peut pas y avoir deux catégories de suppléants.

J'estime donc que la seule solution est de respecter le règlement et de ne pas accepter de suppléants tant que le représentant titulaire ne s'absentera pas au delà de quarante-huit heures.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Bastid.

M. BASTID (*France*). — Je demande qu'il y ait un régime uniforme pour toutes les délégations et que les membres des grandes délégations ne soient pas obligés, lorsqu'il jugent opportun de se faire remplacer par un suppléant, soit de quitter Strasbourg, soit de fournir un certificat médical.

M. LE PRÉSIDENT. — Dans ce cas, Monsieur Bastid, il faut modifier le règlement. Si vous voulez le modifier, c'est votre droit. Mais nous ne pourrions pas terminer aujourd'hui cette discussion de procédure — et je le regrette — car nous devons nommer une commission chargée de faire pour l'article 36 ce qui a été fait pour l'article 37.

La parole est à M. Larock.

M. LAROCK (*Belgique*). — J'attire votre attention, Monsieur le Président, sur le fait que M. Rolin et plusieurs de ses collègues ont déposé, à la fin de la semaine dernière un amendement à l'article 36.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous ne discuterons pas actuellement l'article 36, Monsieur Larock.

Je répète que si, à l'unanimité, l'Assemblée n'adopte pas une solution transactionnelle, il sera indispensable de désigner une commission pour interpréter l'article 36.

Je constate que vous ne semblez pas disposés à adopter une solution transactionnelle. Par con-

séquent, il va falloir nommer une commission et nos travaux seront retardés d'autant.

La parole est à M. Jacini.

M. JACINI (*Italie*). — Je propose une courte interruption de séance, de manière à rapprocher les points de vue et à trouver une solution de compromis.

M. LE PRÉSIDENT. — La proposition de M. Mackay est une excellente solution de compromis. Elle consiste à dire que, pour une année, nous appliquerons le règlement tel qu'il est conçu et que nous ne nommerons dans les commissions que des représentants titulaires, étant entendu que, si ces représentants titulaires sont dans l'impossibilité de siéger, ils en feront part au Président, et que les représentants suppléants devront assurer le remplacement pendant toute la durée de la séance.

Ce compromis me semble excellent.

La parole est à M. Gulek.

M. GULEK (*Turquie*). — Je demande à mes collègues d'accepter ce compromis. Autrement, nous perdrons plusieurs jours.

Plus tard, si nous voulons interpréter l'article 36 d'une autre façon, nous pourrions le faire. Pour le moment, la proposition nous permettra d'avancer nos travaux.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne peux pas mettre aux voix la proposition si elle ne recueille pas l'unanimité. Cette proposition est contraire à l'article 36. Il faut que tout le monde soit d'accord, sinon, je dois prendre en considération la proposition de M. Bastid tendant à créer une commission qui commence par modifier l'article 36.

C'est ma règle de procédure. Je ne viole le règlement que si je suis couvert par l'unanimité de l'Assemblée.

M. HEYMAN (*Belgique*). — Je me permets d'insister très vivement pour que l'Assemblée accepte la solution suggérée par M. Mackay. L'argument décisif est celui-ci : est-ce que vraiment nous allons retarder la réunion absolument indispensable de nos commissions où nous devons commencer le travail pratique? Si nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord sur une transaction en ce qui concerne nos suppléants, ce travail sera retardé. J'insiste pour qu'on puisse commencer ce travail immédiatement.

Ce n'est que demain soir que nous devons con-

M. Heyman (*cont.*)

Committees until to-morrow evening, and no decision can be taken before Saturday, so that it will be Monday before we can start on the work of the Committees.

If we appoint a Committee now, we cannot get to work before Tuesday, Wednesday or Thursday and precious time will be lost.

I would again urge that this provisional solution be adopted.

M. AZARA (*Italy*) (Translation). — I support the Proposal moved by Mr. Mackay.

M. BASTID (*France*) (Translation). — I hope just as much as the speakers who have preceded me to see the Committees at work as soon as possible, and I only ask to be informed of the exact implications of Mr. Mackay's Motion.

Mr. CRAWLEY (*United Kingdom*). — I am not quite clear as to the implications of Mr. Mackay's Proposal. Is it that any Representative nominated as a member of two Committees will be able to appoint a Substitute to replace him on one, and if so, that he must appoint a Substitute for the whole of the Session of the Committee. If that is so, I agree.

Mr. MACKAY (*United Kingdom*). — Under the Rules any Representative has the right, if he is away for 48 hours or is ill, to appoint a Substitute. My Proposal does not interfere with that. I suggest that when a Representative is appointed to two or more Committees he may appoint a Substitute for one of the Committees, but that the appointment must be made at the beginning of the meeting and must operate during the whole of the Session of the Committee.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Bastid.

M. BASTID (*France*) (Translation). — This Resolution is satisfactory to small delegations, but not to large ones, whose Representatives hope to be replaced by their Substitutes in some of the Debates.

THE PRESIDENT (Translation). — I understand this observation, but it is contrary to the Rules of Procedure. To satisfy you the Rules of Procedure would have to be amended. If you do not agree, I will cause a Committee to be appointed.

I call upon M. Philip.

M. PHILIP (*France*) (Translation). — With great respect, Mr. President, I do not believe that this Proposal is absolutely contrary to the Rules of Procedure, because they do not mention a 48 hour time limit.

If a member is ill he may be replaced by a Substitute. I must say that this Debate has already given me a headache. If this headache gets worse and becomes a sick headache and if I am ill in ten minutes time, according to the Rules of Procedure, being ill, I may leave and my Substitute may take my place. Nobody will ask for medical certificates certifying the gravity of my illness.

Actually, under the present Rules of Procedure, there is every opportunity for a Representative to be replaced by a Substitute when he wishes.

THE PRESIDENT (Translation). — That is your interpretation of the Rules of Procedure. The President respects it; but I do not believe that we can interpret the Rules in this way and that a member may walk out and say that he is ill.

I call upon Mr. Foster.

M. FOSTER (*United Kingdom*). — Would it be possible to reach a further compromise by the Assembly unanimously adopting your suggestion, Mr. President, until we have the Report of the Committee appointed to study what M. Bastid wants? We shall then be in a position in which Representatives for the Committees can be nominated.

In the meantime, the special Committee will sit and when it reports the Assembly can reach a new decision.

I would make an appeal to M. Bastid. He is in favour of all Representatives being allowed to nominate their Substitutes. The suggestion made by Mr. Mackay would allow the smaller nations to do so. That is half-way towards what M. Bastid wants. Surely he would as a temporary decision, agree to a half way measure in the direction he desires and the Assembly will subsequently decide whether it should go a hundred per cent. of the way.

THE PRESIDENT (Translation). — That would be reasonable. We could take a decision when the Committee appointed by the Bureau has made its Report on Article 36 of the Rules of Procedure.

Is anyone against this form of procedure?

It is so decided.

M. Heyman (suite)

naître les membres de nos commissions. Ce n'est que samedi que l'on pourra décider. Ce n'est pas avant lundi que l'on pourra commencer le travail des commissions.

Si nous nommons maintenant une commission, nous ne pourrons travailler avant mardi, mercredi ou jeudi, et nous perdrons un temps précieux.

J'insiste vivement pour que cette solution provisoire soit acceptée.

M. AZARA (Italie). — Je me rallie à la proposition qui a été faite par M. Mackay.

M. BASTID (France). — Je suis aussi désireux que les orateurs qui m'ont précédé de voir les commissions fonctionner le plus tôt possible, et je demande simplement à être renseigné sur la portée exacte de la proposition de M. Mackay.

M. CRAWLEY (Royaume-Uni) (Traduction). — Je ne comprends pas très bien la signification exacte de la proposition de M. Mackay. Signifie-t-elle que le délégué qui serait nommé membre de deux commissions, pourrait désigner un suppléant pour le remplacer dans l'une d'elles et, dans l'affirmative, qu'il devrait faire cette désignation pour toute la session de la commission? Si cette interprétation est exacte, je donne mon accord à la proposition.

M. MACKAY (Royaume-Uni) (Traduction). — En vertu du règlement intérieur, tout représentant titulaire a le droit, s'il s'absente pendant 48 heures ou s'il est malade, de désigner un suppléant. Ma proposition ne concerne pas cette partie du règlement intérieur. Je propose que, lorsqu'un représentant est nommé membre titulaire de deux commissions ou plus, il puisse désigner un suppléant pour l'une des commissions, sous réserve que la désignation soit faite au commencement de la réunion et qu'elle soit valable pour toute la session de la commission.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Bastid.

M. BASTID (France). — Cette résolution donne satisfaction aux petites délégations, mais pas aux grandes dont les membres titulaires aspirent à se faire remplacer par leurs suppléants dans certains débats.

M. LE PRÉSIDENT. — Je comprends cette observation, mais elle est contraire au règlement. Pour vous donner satisfaction, il faut changer le

règlement. Si vous n'êtes pas d'accord, je ferai procéder à la nomination d'une commission.

La parole est à M. Philip.

M. PHILIP (France). — Je m'excuse infiniment, je ne crois pas, Monsieur le Président, que cette proposition soit absolument contraire au règlement, car le règlement ne parle pas d'un délai de 48 heures.

Si un membre est malade, il peut se faire remplacer par un suppléant. Je dois dire que cette discussion m'a déjà donné mal à la tête. Si ce mal s'accroît, devient une migraine et si je suis malade dans dix minutes, d'après le règlement, étant malade, je puis partir et me faire remplacer par un suppléant. Personne ne demandera de certificats médicaux pour connaître le degré de gravité de la maladie.

En réalité, dans l'état actuel du règlement, il y a toutes les possibilités pour le titulaire d'être remplacé par un suppléant quand il le désire.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est votre interprétation du règlement. Le Président s'incline devant elle, mais je ne crois pas que nous puissions interpréter ainsi le règlement et qu'un membre puisse sortir et se déclarer malade.

La parole est à M. Foster.

M. FOSTER (Royaume-Uni) (Traduction). — Serait-il possible de parvenir à un nouveau compromis, à savoir, Monsieur le Président, que l'Assemblée adopte à l'unanimité votre proposition jusqu'à ce que le rapport de la commission constituée pour étudier les *desiderata* de M. Bastid vous ait été soumis? Ceci nous permettrait de désigner les membres des commissions. Dans l'intervalle, la commission spéciale siègera et lorsqu'elle soumettra son rapport, l'Assemblée pourra prendre une nouvelle décision.

Je voudrais adresser un appel à M. Bastid. Il est d'avis que tous les délégués soient autorisés à désigner leurs suppléants. La proposition présentée par M. Mackay permettrait aux petites nations d'y procéder. Ce serait satisfaire à moitié au désir de M. Bastid. Je suis persuadé qu'il acceptera à titre de mesure provisoire, cette réalisation partielle de ses *desiderata*. L'Assemblée décidera par la suite s'il convient de lui donner entière satisfaction.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est raisonnable. Nous prendrions une décision lorsque la commission désignée par le Bureau aurait fait son rapport sur l'article 36 du règlement.

Il n'y a pas d'opposition à cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

The President (cont.)

Mr. Mackay's Proposal is, accordingly, approved. The Bureau will appoint a Committee to interpret the Rules and, when it has submitted its Report, we will adopt a decision either for the present Session or as a final rule.

I call upon M. Mollet.

M. MOLLET (*France*) (Translation). — A Committee should be appointed to examine Article 36; but this, in no way, prevents us from proceeding to-morrow to the appointment of Committees, since we are agreed that they will be solely composed of titular members.

It is, therefore, only in respect of the work of Committees that the question of Substitutes will arise. Without accepting, even temporarily, the compromise proposed by Mr. Mackay, we agree that a Committee shall submit a Report in 48 hours time.

THE PRESIDENT (Translation). — You are within your rights; but that is not the Proposal which was made just now. What you suggested was a purely provisional acceptance of Mr. Mackay's Proposal, and the appointment of a Committee, which would submit its Report. As soon as that Report is available, the Assembly will make its final decision.

But, M. Mollet, you are going back to M. Bastid's Proposal, which is to wait until a Committee has reported before proceeding to appoint the members of the Committees.

M. MOLLET (*France*) (Translation). — I apologise for having expressed myself badly, or for not having understood. You said, I believe, that the suggestion made could not be accepted unless the Assembly unanimously decided to allow you, even temporarily, to depart from the Rules of Procedure.

I merely observed that you could not obtain that unanimity, because we would not agree.

THE PRESIDENT (Translation). — You are therefore recurring to M. Bastid's Proposal, which was to nominate a Committee to interpret Article 36 and to submit further Proposals on this subject before proceeding to the appointment of members of the Committees?

M. MOLLET (*France*) (Translation). — That would in no way prevent the setting up of Committees.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Morrison.

Mr. MORRISON (*United Kingdom*). — Is it not the case that a compromise has been suggested by Mr. Ungood-Thomas, Mr. Mackay, myself and some others? I agree, Mr. President, that you have been most helpful to us. Even if we cannot be unanimous, surely we can proceed with the appointment of a series of Committees, in accordance with the decision which the Assembly will no doubt shortly reach. If there is a question of the future revision of the Rules, surely that would be a matter for the Committee on Rules of Procedure to deal with, when they are appointed. I submit that if we can get unanimity on the compromise Proposal, that will be satisfactory. If not, it would seem to be in order for the Assembly to proceed with the necessary arrangements for the appointment of Committees, after it has made a determination on the Report of the Committee.

THE PRESIDENT (Translation). — I think I understand you; it is not very easy, I assure you. We will appoint the Committees, which will consist only of the actual Representatives. If the Committees meet, Article 36 will be applied, as it stands, until a Committee, which we are going to appoint, makes Proposals for its alteration; consequently, throughout that period, only actual Representatives will be able to sit on Committees, except in the case of a Representative falling ill, or being obliged to leave Strasbourg for 48 hours.

Does the Assembly agree to that Proposal?

(*Agreed.*)

The Assembly will no doubt leave it to the Bureau to appoint the Committee which is to submit a Report on Article 36.

(*Agreed.*)

The Amendments to Article 37, which have been sent in, will be referred to the Committee on Rules of Procedure.

A document which sums up the work that we have done morning has been circulated. I propose to take it, paragraph by paragraph. My reason for doing so is as follows:

The Continental procedure, which I have observed, is rather difficult for our Anglo-Saxon friends to follow, and I fear that, once or twice, I have put them in a difficult position. I want to avoid any misunderstandings, or the possibility of

M. le Président (suite)

Par conséquent, la proposition de M. Mackay est acceptée, le Bureau est chargé de désigner une commission qui aura pour tâche d'interpréter le règlement et, dès que cette commission aura présenté son rapport, nous prendrons une décision, soit pour cette session, soit définitivement.

La parole est à M. Mollet.

M. MOLLET (France). — Une commission doit être désignée, qui sera chargée d'étudier l'article 36, mais ceci ne gêne nullement la formation, dès demain, des commissions, étant donné que nous sommes tous d'accord pour dire que les commissions seront constituées uniquement de délégués titulaires.

C'est donc seulement pour le travail des commissions que la question des suppléants se posera. Sans accepter, même pour le moment, la transaction proposée par M. Mackay, nous acceptons qu'une commission présente un rapport d'ici 48 heures.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est votre droit, mais ce n'est pas la proposition qui vient d'être faite. Il s'agissait d'accepter tout à fait provisoirement la proposition de M. Mackay et de désigner une commission qui présenterait un rapport. Dès que le rapport serait établi, l'Assemblée prendrait une décision définitive.

Or, Monsieur Mollet, vous reprenez la proposition de M. Bastid qui consiste à attendre qu'une commission ait présenté un rapport avant de désigner les membres des commissions.

M. MOLLET (France). — Je m'excuse de m'être mal exprimé ou d'avoir mal compris. Vous aviez dit, je crois, que la suggestion qui était faite ne pouvait être retenue que dans la mesure où l'unanimité de l'Assemblée vous autoriserait, même provisoirement, à violer le règlement.

Je dis simplement que vous ne pouvez pas obtenir cette unanimité car nous ne serions pas d'accord.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous reprenez donc la proposition de M. Bastid qui consiste à nommer une commission chargée d'interpréter l'article 36 et de faire de nouvelles propositions à ce sujet, avant de passer à la désignation des membres des commissions?

M. MOLLET (France). — Cela ne gêne en rien la formation des commissions.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Morrison.

M. MORRISON (Royaume-Uni) (Traduction). — Ne convient-il pas de rappeler qu'un compromis a été suggéré par M. Ungoed-Thomas, M. Mackay, par plusieurs autres orateurs et par moi-même? Je reconnais, Monsieur le Président, que vous nous avez prêté une assistance fort utile. Même si nous ne pouvons pas recueillir l'unanimité, nous pouvons certainement procéder à la constitution d'un certain nombre de commissions conformément à la décision que l'Assemblée prendra sans doute à brève échéance. Si la question d'une révision ultérieure du règlement se pose, elle devra être réglée par la commission du Règlement lorsque celle-ci sera constituée. Je propose que cette procédure soit adoptée si nous pouvons obtenir l'unanimité sur la proposition de compromis. Dans le cas contraire, il me semble que l'Assemblée ne pourrait prendre les dispositions nécessaires pour la constitution des commissions qu'après avoir pris position en ce qui concerne le rapport de la commission du Règlement.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois avoir compris; ce n'est pas très facile, je vous assure. Nous nommerons les commissions qui ne comprendront que des représentants effectifs. Si les commissions se réunissent, on applique l'article 36 tel qu'il est, jusqu'au moment où une commission que nous aurons nommée proposera sa modification, c'est-à-dire que, pendant tout ce temps, seuls peuvent siéger dans les commissions des représentants effectifs, à moins qu'ils ne soient malades ou obligés de quitter Strasbourg pendant 48 heures.

L'Assemblée accepte-t-elle cette proposition?

(Assentiment.)

M. LE PRÉSIDENT. — L'Assemblée laissera sans doute au Bureau le soin de désigner la commission qui sera chargée de présenter un rapport sur l'article 36?

(Assentiment.)

M. LE PRÉSIDENT. — Les amendements présentés à l'article 37 seront renvoyés à la commission du Règlement.

Le texte qui résume nos travaux de la matinée a été distribué. Je propose de le reprendre paragraphe par paragraphe. Je vais dire pourquoi.

La procédure continentale que j'ai appliquée est assez difficile à suivre pour nos amis anglo-saxons et je crains de les avoir, à certains moments, mis dans des positions difficiles. Je ne voudrais pas

The President (cont.)

a surprise decision. I shall now read this document, paragraph by paragraph.

"At the beginning of each Ordinary Session the Assembly shall establish the following general Committees:—

"The Committee on General Affairs;

"The Committee on Rules of Procedure and Privileges;

"The Committee on Economic Questions;

"The Committee on Social Questions;

"The Committee on Cultural and Scientific Questions;

"The Committee on Legal and Administrative Questions."

I ask you to vote on the first paragraph.

(Adopted.)

Paragraph 1 is adopted.

"The Assembly may also decide to set up special Committees for specific purpose."

(Adopted.)

"The number of members for each Committee shall be 23 for the Committees on General Affairs, Economic Questions and Legal and Administrative Questions, and 18 for other Committees."

(Adopted.)

"Any two or more Committees may hold joint meetings for the examination of subjects coming within their respective competence."

(Adopted.)

"A Committee may set up Sub-Committees composed of its own members."

(Adopted.)

"In the three Committees of 23 members, there will be three Representatives of France, Italy and the United Kingdom; two Representatives of Belgium, Greece, Holland, Sweden and Turkey; one Representative of Denmark, the Irish Republic, Luxembourg and Norway."

(Adopted.)

"In the three Committees of 18 members, there will be three Representatives of France, Italy and

the United Kingdom, and one Representative of Belgium, Denmark, Greece, Ireland, Luxembourg, Holland, Norway, Sweden and Turkey."

(Adopted.)

M. SERRARENS (*Netherlands*) (Translation). — I propose that the word "Holland" be replaced by the word "Netherlands".

THE PRESIDENT (Translation). — The paragraph is adopted, with the Amendment proposed by M. Serrarens.

"Proposals for the composition of Committees must be addressed to the Bureau. The Bureau will submit the list which it has prepared for ratification by the Assembly."

(Adopted.)

I now put the text as a whole to the vote.

The text was put to the vote and unanimously adopted.

THE PRESIDENT (Translation). — I remind you that Proposals must reach the Bureau before to-morrow at 8 p.m. Those which reach the Bureau later cannot be taken into consideration.

I now suggest that we adjourn the Sitting until to-morrow, so that Representatives can talk things over, before the final list of the Proposals you are going to submit, is drawn up. We cannot start a General Debate on the second item of the Agenda until to-morrow morning.

M. LONGCHAMBON (*France*) (Translation). — May I address the Assembly?

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Longchambon.

M. LONGCHAMBON (*France*) (Translation). — Before the Sitting is adjourned, and to conclude this discussion about Committees, I should like, Mr. President, to ask you a question, the answer to which seems to me self-evident, so it is perhaps superfluous. Still, it may be useful to have it answered.

I suppose that, in this Assembly, it will be possible—as in any Parliament with whose procedure I am acquainted and even in any international

M. le Président (suite)

qu'il y ait d'équivoque et qu'une décision soit enlevée par surprise. Je donne donc lecture de ce texte paragraphe par paragraphe,

« Au début de chaque session ordinaire, l'Assemblée constitue les commissions générales ci-après :

- » commission des Affaires Générales,
- » commission du Règlement et des privilèges,
- » commission des Questions économiques,
- » commission des Questions sociales,
- » commission des Questions culturelles et scientifiques,
- » commission des Questions juridiques et administratives. »

(Adopté.)

Je mets aux voix le paragraphe premier.

Le premier paragraphe est adopté.

« En outre, l'Assemblée peut décider la constitution de commissions spéciales pour des objets déterminés. »

(Adopté.)

« Le nombre des membres des commissions est fixé à 23 pour chacune des commissions suivantes : Affaires Générales, Questions économiques, Questions juridiques et administratives, et à 18 pour les autres commissions. »

(Adopté.)

« Deux commissions ou plus peuvent tenir des réunions communes en vue de l'examen des propositions dont l'objet rentre dans leurs compétences respectives. »

(Adopté.)

« Toute commission peut nommer, dans son sein des sous-commissions. »

(Adopté.)

« Dans les trois commissions de 23 membres, il y aura trois représentants français, italiens et anglais, deux représentants belges, grecs, hollandais, suédois et turcs, un représentant danois, irlandais, luxembourgeois et norvégien. »

(Adopté.)

« Dans les trois commissions de 18 membres, il y aura trois représentants français, italiens et

anglais, un représentant belge, danois, grec, irlandais, luxembourgeois hollandais, norvégien, suédois et turc. »

M. SERRARENS (*Pays-Bas*). — Je propose de remplacer le mot « hollandais » par le mot « néerlandais ».

M. LE PRÉSIDENT. — Le paragraphe est adopté avec la modification proposée par M. Serrarens.

« Les propositions pour la composition des commissions sont adressées au Bureau : celui-ci soumet à la ratification de l'Assemblée les listes préparées par lui. »

(Adopté.)

Je mets aux voix l'ensemble.

L'ensemble, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. — Je rappelle que les propositions doivent être présentées au Bureau avant demain 20 heures. Si elles parvenaient au Bureau plus tard, elles ne pourraient pas être examinées.

Je vous propose, mes chers collègues, de lever la séance afin de vous permettre de vous rencontrer avant d'établir la liste des propositions définitives que vous aurez à faire. Le débat général sur le second point de l'ordre du jour ne commencerait donc que demain matin.

M. LONGCHAMBON (*France*). — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Longchambon.

M. LONGCHAMBON (*France*). — Avant que la séance ne soit levée et pour en terminer avec la question des commissions, je voudrais, Monsieur le Président, vous poser une question dont la réponse me paraît aller de soi, et donc superflue. Mais il peut être utile que cette réponse soit donnée.

Je pense que, dans cette Assemblée, il sera possible, comme dans tout Parlement dont je connais le fonctionnement et même dans toute réunion internationale, qu'un membre assiste, en qualité d'auditeur, sans prendre part au débat, à toute réunion de commission, quelle qu'elle soit, pour son information personnelle. C'est une règle admise par le Parlement français, que j'ai vu pratiquer dans divers Parlements nationaux et dans des orga-

M. Longchambon (cont.)

meeting—for a member to be present at any meeting of a Committee, merely for his own personal information as a listener, without taking part in the Debate. That is a Rule which is admitted in the French Parliament, and which I have seen practised in different national Parliaments and even in some international bodies, for instance, in the International Labour Office. I imagine that it will also be admitted here, it being understood that the listener is not entitled to speak or to vote.

THE PRESIDENT (Translation). — I my view that practice should be admissible here. I see no objection to members of the Assembly attending

the proceedings of a Committee, of which they do not form a part, provided that they say nothing.

M. BASTID (*France*) (Translation). — Does that Ruling apply to Substitutes as well?

THE PRESIDENT (Translation). — No. The question of Substitutes must be reserved till we come to examine Article 36 of the provisional Rules of Procedure.

The next Sitting will begin at 10 a.m. tomorrow, Friday, 19th August.

Does anyone wish to speak?

The Sitting is adjourned.

The Sitting was adjourned at 4.40 p.m.

M. Longchambon (suite)

nismes internationaux, notamment au Bureau International du Travail. Je pense qu'elle sera également suivie ici, étant entendu que l'auditeur n'a droit ni à la parole ni au vote.

M. LE PRÉSIDENT. — A mon avis, cet usage peut être suivi ici. Je ne vois aucun inconvénient à ce que des membres de l'Assemblée assistent aux travaux d'une commission dont ils ne sont pas membres, à condition qu'ils n'interviennent pas.

M. BASTID (France). — La règle s'applique-t-elle également aux suppléants?

M. LE PRÉSIDENT. — Non, la question des suppléants est réservée jusqu'à l'examen de l'article 36 du règlement provisoire.

La prochaine séance aura donc lieu demain vendredi 19 août à 10 heures.

Personne ne demande la parole?

La séance est levée.

La séance est levée à 16 h. 40.

**LIST OF SUBJECTS DISCUSSED
IN THE EIGHTH SITTING**

19th August 1949

- The maintenance and further realisation of Human Rights and fundamental freedoms.

**OBJET DES DÉBATS
DE LA HUITIÈME SÉANCE**

19 août 1949

- Sauvegarde et développement des Droits de l'homme et des libertés fondamentales.

OFFICIAL REPORT OF THE EIGHTH SITTING

19th August 1949

M. Spaak, the President, in the Chair

The meeting opened at 10.10 a.m. under the Presidency of M. Spaak.

THE PRESIDENT (Translation). — The Sitting is open.

Minutes

THE PRESIDENT (Translation). — The Minutes of the Sitting of Thursday, 18th August 1949, have been laid on the Table.

Are there any questions on the wording of the Minutes?

The Minutes are adopted.

Substitutes

THE PRESIDENT (Translation). — I have received a letter from M. Le Bail offering his apologies for being unable to attend meetings of the Assembly and Committees from 19th August to the 3rd September inclusive.

I have received a letter from M. Ohlin asking to be excused from meetings of the Assembly and Committees, until further notice.

In accordance with Article 36 of the provisional Rules of Procedure, M. Le Bail and M. Ohlin will be replaced by their Substitutes M. Jacquet and M. Von Friesen.

I wish to draw your attention to a delicate question which has arisen.

I have received the following letter from M. de Moustier:

“Mr. President, I have the honour to inform you that I shall be absent from the meeting on Friday 19th August and that I shall be replaced on that day by M. Gaillard, and on Monday by M. Mutter.”

I have received other letters from Representatives who will be unable to be present, and who announce that they are to be replaced by one or other of the Substitutes in their delegations.

Gentlemen, the whole question of Substitutes is arising again.

I cannot authorize M. de Moustier to have himself replaced by one member or another of

his delegation without asking the opinion of the Assembly.

The Bureau discussed this question this morning.

I must tell you frankly that in the opinion of the Bureau this proceeding is quite irregular. The Bureau, however, proposes to accept it until such time as the Committee, which was yesterday instructed to examine the question of Substitutes, has presented its Report, it being understood that this will not constitute a precedent which may be invoked when the discussion takes place.

Is this understood by everyone? Have our Anglo-Saxon colleagues understood, because this question is very important?

We are all agreed then. We shall leave things as they are, but this is not a precedent, and no one will be able to make use of it in the discussion.

(Agreed.)

Thus, M. de Moustier may be replaced by M. Gaillard from to-day onwards and on Monday by M. Mutter.

M. Cassimatis will be replaced by M. Orfanidis. Mme. Seweriin will be replaced by M. Knudsen. M. Silvandre will replace M. Diop-Socé.

The question of the replacement of M. Moutet will only arise this afternoon.

Apologies for absence

THE PRESIDENT (Translation). — On the other hand I have received from the Secretariat of the Turkish delegation a letter informing me that M. Poroy will be prevented from attending Sittings of the Assembly on account of illness.

Communication by the President

THE PRESIDENT (Translation). — In accordance with the decision taken yesterday by the Assembly, the Bureau has set up the special Committee to interpret Article 36 of the provisional

COMPTE RENDU OFFICIEL DE LA HUITIÈME SÉANCE

19 août 1949

Présidence de M. Spaak

La séance est ouverte à 10 h. 10, sous la présidence de M. Spaak.

M. LE PRÉSIDENT. — La séance est ouverte.

Procès-verbal

M. LE PRÉSIDENT. — Le procès-verbal de la séance du jeudi 18 août 1949 a été déposé sur le bureau.

Il n'y a pas d'observation sur la rédaction du procès-verbal?...

Le procès-verbal est adopté.

Suppléances

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Le Bail une lettre par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister aux séances de l'Assemblée et des commissions, du 19 août au 3 septembre inclus.

J'ai reçu de M. Ohlin une lettre par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister aux séances de l'Assemblée et des commissions jusqu'à nouvel avis.

Conformément à l'article 36 du règlement provisoire, MM. Le Bail et Ohlin seront remplacés par leurs suppléants : MM. Jacquet et Von Friesen.

J'attire votre attention sur une question délicate qui se pose.

J'ai reçu la lettre suivante de M. de Moustier :

« Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je serai absent à partir de la réunion du vendredi 19 août et que je serai remplacé par M. Gaillard et lundi par M. Mutter. »

J'ai reçu d'autres lettres de représentants qui ne pourront pas siéger et qui signalent qu'ils se feront remplacer par l'un ou l'autre des membres suppléants de leur délégation.

Messieurs, c'est de nouveau toute la question des suppléants qui se pose.

Je ne peux pas autoriser M. de Moustier à se faire remplacer par l'un ou l'autre membre de sa délégation sans demander l'avis de l'Assemblée.

Le Bureau a examiné cette question ce matin.

Je dois vous dire franchement que l'avis général du Bureau est que cette procédure est irrégulière. Mais le Bureau propose de l'accepter jusqu'au moment où la commission qui a été chargée hier d'examiner la question des suppléants aura présenté un rapport, étant entendu que cela ne constitue pas un précédent qui pourra être invoqué au moment de la discussion.

Est-ce que tout le monde a bien compris? Nos collègues anglo-saxons aussi, parce que cette question est très importante?

Nous sommes donc bien d'accord. Nous laissons les choses en l'état, mais ce n'est pas un précédent et personne ne pourra s'en prévaloir dans la discussion.

(Assentiment.)

Ainsi, M. de Moustier pourra être remplacé par M. Gaillard à partir d'aujourd'hui, et lundi par M. Mutter.

M. Cassimatis sera remplacé par M. Orfanidis.

M^{me} Seweriin sera remplacée par M. Knudsen.

M. Silvandre remplace M. Diop-Socé.

La question du remplacement de M. Moutet ne se posera que cet après-midi.

Excuse

M. LE PRÉSIDENT. — D'autre part, j'ai reçu du Secrétariat de la Délégation de Turquie une lettre par laquelle elle m'informe que M. Poroy ne pourra assister aux séances de l'Assemblée pour cause de maladie.

Communication du Président

M. LE PRÉSIDENT. — Conformément à la décision prise hier par l'Assemblée, le Bureau a composé la commission spéciale chargée d'interpréter l'article 36 du règlement provisoire, notamment en ce qui concerne la présence de suppléants en commission, de la manière suivante :

MM. Balta, Benvenuti, Lannung, Loesch, Maccas, Sir David Maxwell-Fyfe, MM. Morrison, Persico,

The President (cont.)

Rules of Procedure, with special reference to the presence of Substitutes on Committees; its composition is as follows:

MM. Balta, Benvenuti, Lannung, Loesch, Mac-cas, Sir David Maxwell-Fyfe, MM. Morrison, Persico, Philip, Serrarens, Teitgen, de Valera, Van Cauwelaert, Wistrand, Wold.

We shall ask this Committee to sit this evening and to present its Report as soon as possible, for the question of Substitutes has become very urgent.

I call upon M. Philip.

M. PHILIP (*France*) (Translation). — Mr. President, you have defined the terms of reference of the Committee as being the interpretation of Article 36 of the provisional Rules of Procedure.

Is it understood that this interpretation includes the right to propose modifications?

THE PRESIDENT (Translation). — Yes.

I call upon M. Wold.

M. WOLD (*Norway*). — I should like to ask whether a letter could be given to the Committee setting out its terms of reference, so that it will have the written authority under which it is to carry out its work.

THE PRESIDENT (Translation). — This shall be done.

Communication by the President

THE PRESIDENT (Translation). — Representatives who wish to make corrections to the text of their speeches, as reproduced in the provisional Official Report, are asked to apply to the Session Services, Room 14 within 48 hours of the distribution of this document.

The corrections will be taken up in the official printed Official Report, which will be distributed after the end of the Session.

The maintenance and further realisation of Human Rights and fundamental freedoms

THE PRESIDENT (Translation). — The Agenda calls for a General Debate of measures to be adopted for the achievement of the avowed aim of the Council of Europe, in accordance with Ar-

ticle 1 for the maintenance and further realisation of Human Rights and fundamental freedoms.

I call upon M. Teitgen.

M. TEITGEN (*France*) (Translation). — Mr. President, in Article 1, and later in Article 3, our Statute runs as follows:

“The aim of the Council of Europe is to achieve a greater unity between its Members for the purpose of safeguarding and realising the ideals and principles which are their common heritage and facilitating their economic and social progress.

“Every Member of the Council of Europe must accept the principles of the rule of law and of the enjoyment by all persons within its jurisdiction of Human Rights and fundamental freedoms, and collaborate sincerely and effectively in the realisation of the aim of the Council as defined in Chapter 1.”

This fundamental affirmation is thus inscribed at the very foundation of our union: every man, by reason of his origin, his nature and his destiny, has certain indefensible rights, against which no reason of State may prevail.

And so, Mr. President, at our first meeting, with the friendly agreement of the Committee of Ministers, we are opening a Debate with the object of working out Proposals which will enable Europe to fulfil its promise.

Europe should in fact be, first and foremost, the land of freedom. The history of our countries tells on every page the price she has had to pay for freedom in the past: nearly twenty centuries of suffering, of struggle, wars, revolutions; tears and bloodshed without end; and ever, above the weariness of its often exhausted peoples, the ceaseless call of the hero and the saint.

Finally, we won our freedom, and our countries became as used to it as to the air they breathed—with the result that they did not perhaps esteem it highly enough.

When the scourges of the modern world descended—Fascism, Hitlerism, Communism—they found us relaxed, sceptical and unarmed. We needed war, and for some of us, enemy occupation, to make us realise afresh the value of our humanism.

Does this mean, Mr. President, that to-day, after the victory, all danger is henceforth banished? Allow me to say, that we do not think so. Three things still threaten our freedom. The first threat is the eternal reason of State.

Behind the State, whatever its form, were it even democratic, there ever lurks as a permanent temptation, this reason of State.

Montesquieu said: “Whoever has power, is

M. le Président (suite) *

Philip, Serrarens, Teitgen, de Valera, Van Cauwelaert, Wistrand, Wold.

Nous demanderons à cette commission de se réunir ce soir et d'établir son rapport aussi rapidement que possible, car la question des suppléants est devenue très urgente.

La parole est à M. Philip.

M. PHILIP (France). — Monsieur le Président, vous avez défini le mandat de la commission comme devant interpréter l'article 36 du règlement provisoire.

Est-il bien entendu que cette interprétation comporte le droit de proposer des modifications?

M. LE PRÉSIDENT. — Oui.

La parole est à M. Wold.

M. WOLD (Norvège) (Traduction). — Ne serait-il pas possible de préciser par écrit le mandat de la Commission de façon à lui permettre de s'appuyer sur un texte dans l'exercice de ses fonctions?

M. LE PRÉSIDENT. — Ce sera fait.

Communication du Président

M. LE PRÉSIDENT. — Les représentants qui désirent apporter des corrections au texte de leurs discours reproduits au compte-rendu officiel provisoire, sont priés de s'adresser au service de la distribution de ce document.

Il sera tenu compte de ces corrections dans le compte-rendu officiel imprimé qui sera distribué après la clôture de la session.

Sauvegarde et développement des Droits de l'homme et des libertés fondamentales

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la discussion générale sur les mesures à prendre en vue de l'accomplissement du but déclaré du Conseil de l'Europe, conformément à l'article premier du Statut pour la sauvegarde et le développement des Droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La parole est à M. Teitgen.

M. TEITGEN (France). — Monsieur le Président, dans son article premier puis dans son article 3, notre Statut s'exprime comme il suit :

« Le but du Conseil de l'Europe est de réaliser

une union plus étroite entre ses Membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social. »

« Tout Membre du Conseil de l'Europe reconnaît le principe de la prééminence du Droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il s'engage à collaborer sincèrement et activement à la poursuite du but défini au chapitre premier. »

A l'origine de notre union se trouve donc inscrite cette affirmation fondamentale : tout homme, en raison de son origine, de sa nature et de sa destinée, possède des droits imprescriptibles contre lesquels ne saurait prévaloir aucune raison d'Etat.

Voici, Monsieur le Président, que, dès notre première session, avec l'accord bienveillant du Comité des Ministres, nous ouvrons un débat pour rechercher les propositions qui permettraient à l'Europe de réaliser sa promesse.

L'Europe, en effet, doit être d'abord la terre de la liberté. Ce qu'elle lui a coûté dans le passé, l'histoire de nos pays le dit à chaque page. Vingt siècles ou presque de peines et d'efforts de guerres, de révolutions; beaucoup de larmes et beaucoup de sang et sur la lassitude des peuples souvent épuisés, l'appel incessant du héros et du saint.

Enfin, nous avons conquis la liberté et même nos pays s'y étaient tant habitués, comme l'air qu'on respire, que, peut-être, ils n'y attachaient plus assez de prix.

Quand sont venus les grands fléaux du monde moderne : le fascisme, l'hitlérisme, le communisme, ils nous ont trouvés comme détendus, sceptiques et désarmés : il a fallu la guerre et, pour certains d'entre nous, l'occupation, pour que tous nous mesurions à nouveau la valeur de notre humanisme.

Est-ce à dire, Monsieur le Président, qu'aujourd'hui, après la victoire, tout danger est désormais écarté? Vous me permettrez de dire que nous ne le pensons pas. Trois menaces pèsent encore sur nos libertés. D'abord la première menace : l'éternelle raison d'Etat.

Derrière l'Etat, comme une tentation permanente, et quelle que soit la forme de l'Etat, fût-il démocratique, il y a toujours la tentation de la raison d'Etat.

Montesquieu disait : « Quiconque a du pouvoir est tenté d'en abuser. » Les majorités parlementaires elles-mêmes sont quelquefois, en effet, tentées d'abuser de leur pouvoir. Il faut nous prémunir, même dans nos pays démocratiques, contre cette tentation de la raison d'Etat.

Puis, deuxième menace, le fascisme, l'hitlérisme

M. Teitgen (cont.)

tempted to abuse it." Even parliamentary majorities are in fact sometimes tempted to abuse their power. Even in our democratic countries we must be on guard against this temptation of succumbing to reasons of State.

Then there is the second threat: Fascism and Hitlerism have unfortunately tainted European public opinion. These doctrines of death have infiltrated into our countries. They have left their mark. They have poisoned certain sections of public opinion.

Racialism did not die out with Hitler. I will be even more specific, and say that a certain brand of anti-Communism, which claims to fight Communism not with democratic methods but with dictatorial methods, sometimes puts in jeopardy the very principles of democracy.

Finally, and above all, freedom is in danger in our countries—let us have the courage to admit it—because of the economic and social conditions of the modern world.

Mr. President, freedom, in its bold and conquering youth, meant freedom of the person, of work, and of conscience. It also meant political freedom; it meant economic liberalism, free enterprise, freedom of competition, of profit and of money.

What so often followed, as we must admit, was the formation of a huge proletariat, reduced to undeserved poverty, and for whom freedom and the freedoms had proved a disappointment.

Millions of men still lack the practical means of exercising these freedoms, and of benefiting from them, personally, in their daily lives.

It is true that the freedoms are written into the laws; they exist on paper for them as for the others, the privileged ones; but those poverty-stricken creatures lack the means to exercise them and to benefit by them day by day.

What indeed does freedom mean, what does the inviolability of the home mean for a man who has got no home?

What is the value of sacred family rights and family liberties for the father who is permanently haunted by the spectre of unemployment?

Of what value is the principle of free access to public appointments, if, in practice, education, culture, and humanism are the privilege of inherited wealth?

We must have the courage to recognise that freedom of money, of competition and of profit has sometimes threatened to destroy the freedom of men. In such a case may I recall the saying of

Lacordaire, that it is freedom which enslaves and law which liberates.

Communism was quick to take advantage of disorder. It came, and said to the oppressed that freedom and social justice cannot exist together. Freedom, because it implies liberalism, harsh competition and, sometimes, the crushing of the weak by the strong, does not and cannot provide social justice; you should therefore choose equality. And some poor creatures have yielded to this temptation. So they agreed to renounce their freedom in exchange for a little more bread, and that is a great misfortune for the modern world and for our European democracies. We must find some means of repelling this abominable temptation, by proposing to the world solutions which will enable the triumph of justice and the possession of freedom to be inseparably allied.

The doctrines of so-called directed economy arose as a reaction against liberalism. Men of standing, who had been champions of free enterprise, and politicians of various schools declared themselves in favour of a certain amount of direction in economic matters, and of a despotically controlled sharing of profits and consumer goods as a remedy for the excesses and injustices of liberalism. They were actuated by a desire for justice, but they, too, were fully aware that the machinery they have set up could easily degenerate into a meddling administration, purposeless interference and sometimes unbearable tyrannies, and even into autarchy. I am sure that they too are concerned about the problem of freedom, and its safeguards in the world to-day, in a planned, concerted or directed economy; and so Mr. President, whatever may be our political colour, we must measure the difficulty of the task that faces us if we are all in earnest in desiring at the same time, both freedom and social justice.

Very fortunately, the concept of Europe was born before it was too late. Experience has proved to us all that the problem I have just stated is insoluble, on the national plane. It can only be solved by means of a collective effort. The Debate now opening is evidence of our wish to make that effort. What is it that we can do?

The task with which we are faced could be undertaken in three stages. Our first decision must be the choice of the distant, near, or immediate objective at which we are going to aim. There is, of course, a desirable maximum, a theoretical ideal. It would consist in drawing up for Europe a complete code of all the freedoms and fundamental rights; all the individual freedoms

M. Teitgen (suite)

ont imprégné, hélas, l'opinion publique européenne. Ces doctrines de mort se sont infiltrées dans nos pays. Elles y ont laissé des traces. Elles ont empoisonné certains secteurs de l'opinion.

Le racisme n'est pas mort tout entier avec Hitler. Plus particulièrement même, on me permettra bien de le dire, un certain anti-communisme qui prétend combattre le communisme, non pas avec les moyens de la démocratie mais avec ceux de la dictature, met quelquefois en péril les principes de la démocratie.

Enfin et surtout, la liberté est en danger dans nos pays — nous aurons le courage de le reconnaître — en raison des conditions économiques et sociales du monde moderne.

La liberté, Monsieur le Président, dans sa jeunesse audacieuse et conquérante, était celle de la personne, du travail et de la conscience. C'était également la liberté politique; mais c'était aussi le libéralisme économique, la libre entreprise, la liberté de la concurrence, du profit et de l'argent.

Ce qui trop souvent s'ensuivit, nous devons le reconnaître, fut la constitution d'un grand prolétariat réduit à une misère imméritée et que déçoivent la liberté et les libertés.

Des millions d'hommes n'ont pas encore les moyens pratiques de les exercer, ces libertés, d'en bénéficier personnellement dans leur vie quotidienne.

Certes, elles sont inscrites dans les lois, dans les textes pour eux comme pour les autres, comme pour les privilégiés, mais eux, les malheureux, n'ont pas les moyens de les exercer et d'en bénéficier journellement.

Qu'est-ce donc que la liberté, l'inviolabilité du domicile pour qui n'a pas de foyer?

Quelle est la valeur des droits sacrés de la famille et des libertés de la famille pour le père de famille quand en permanence flotte sur lui l'inquiétude du chômage?

Que vaut le principe du libre accès aux fonctions publiques si, pratiquement, l'enseignement, la culture, l'humanisme sont réservés aux bénéficiaires de la fortune?

Il faut avoir le courage de le reconnaître, la liberté de l'argent, de la concurrence et du profit a quelquefois menacé de tuer la liberté des hommes. En pareil cas, selon le mot de Lacordaire qu'on me permettra bien de rappeler, c'est la liberté qui asservit et c'est la loi qui libère.

Le communisme a su profiter du désarroi. Il est venu et il a dit aux malheureux qu'on ne pouvait avoir à la fois la liberté et la justice sociale. La

liberté parce qu'elle implique le libéralisme, la dure concurrence et l'écrasement, quelquefois, du faible par le fort. La liberté ne donne pas et ne peut pas donner la justice sociale; alors, choisissez l'égalité. Et de pauvres gens ont cédé à cette tentation. Ils ont accepté de renoncer aux libertés pour avoir un peu plus de pain, et c'est un grand malheur pour le monde moderne et pour nos démocraties européennes. Cette abominable tentation, il faut savoir la repousser en proposant au monde des formules qui permettraient d'allier inséparablement la conquête de la justice et la possession de la liberté.

En réaction contre le libéralisme se sont développées des doctrines qu'on appelle dirigistes. Des hommes de valeur comme l'avaient été les champions de la libre entreprise, des politiques de tendances diverses préconisent une direction de l'économie, une répartition autoritaire des profits et des biens de consommation afin d'éviter les excès et les injustices du libéralisme. Le souci de la justice les anime, mais ils savent bien, ceux-là aussi, que leur mécanisme dégénère facilement en une administration tracassière, en brimades inutiles, en tyrannies quelquefois insupportables, sinon en autarcie. Ceux-là aussi, j'en suis sûr, se posent le problème de la liberté et de ses garanties; dans le monde d'aujourd'hui, dans une économie orientée, concertée ou dirigée, si bien qu'il nous faut, Monsieur le Président, quelle que soit notre tendance, mesurer la difficulté de la tâche à accomplir si vraiment nous voulons, tous en même temps, la liberté et la justice sociale.

Fort heureusement, l'Europe naît avant qu'il ne soit trop tard. Par expérience faite, le problème que je viens de poser nous paraît à tous insoluble sur le plan national. Il l'est seulement au terme d'un effort collectif. Le débat qui s'ouvre marque notre volonté de l'entreprendre. Que pouvons-nous faire?

La tâche à accomplir pourrait l'être en trois étapes. La première décision qu'il nous faudra prendre sera de choisir le but lointain, proche ou immédiat qu'il faut nous assigner. Il y a certes un maximum souhaitable, un idéal théorique. Il consisterait à faire pour l'Europe un code complet de toutes les libertés, de tous les droits fondamentaux, des libertés et des droits individuels, des libertés et des droits qu'on appelle sociaux.

S'assigner ce but et cette réalisation complète n'est pas à la portée de notre effort, Monsieur le Président.

Il nous faudra des années de compréhension mutuelle, d'études et d'expériences collectives pour pouvoir tenter d'établir, avec quelque chance de succès au bout de plusieurs années, cette définition

M. Teitgen (cont.)

and rights, and all the so called social freedoms and rights.

A full and complete realisation of this aim would, however, be something beyond our powers.

We should need years of mutual understanding, study, and collective experiments, even to attempt after many years, with any hope of success, to formulate a complete and general definition of all the freedoms and all the rights which Europe should confer on the Europeans. Let us therefore discard for the moment this desirable maximum. Failing this, however, let us be content with the minimum which we can achieve in a very short period, and which consists in defining the seven, eight or ten fundamental freedoms that are essential for a democratic way of life and which our countries should guarantee to all their people. It should be possible to achieve a common definition of these.

If we start to work now and if for example we instruct a Committee of this Assembly, with your permission Mr. President and with that of the Assembly, to prepare this common definition of the essential democratic freedoms, we shall be in a position to propose it to the various Governments in a very short time. The latter could sanction it, and the essential freedoms would thus be guaranteed in the same form by the laws of all our countries. They would be safeguarded by the Court of Justice to which I shall presently refer.

I shall shortly ask you to submit to the Assembly a Resolution, embodying this first decision, which will be prepared immediately, with the purpose of obtaining a definition, common to all the peoples of Europe: namely, an examination of the fundamental freedoms, now in a position to be included in this collective definition.

But Mr. President, with your permission, we shall not stop there; we shall try, even during this Session, to bring before the peoples and before public opinion an immediate Proposal, which we must adopt even before we have defined the essential freedoms for our countries.

The problem can be stated in very simple terms. All the States that have taken part in drawing up, signing and promulgating our Statute have bound themselves to respect the fundamental rights of the human individual. They have accepted the principle of a collective guarantee of fundamental freedoms.

We cannot propose that they should all immediately accept a common definition of these freedoms, but we can ask them to agree forthwith to a collective guarantee, within the framework of

the Council of Europe, of these fundamental freedoms, as they are at present defined in their own respective laws, until the time comes when they can guarantee them in the form of a general and collective definition.

If this principle is accepted by the Assembly, we can immediately make a practical and concrete Proposal. We shall tell the Member States, who agreed to including this Debate on the Agenda, that we should like them to negotiate forthwith a Convention, which they would all sign and which would be ratified by their Parliaments. It would contain, briefly, the following provisions: the principle of a collective guarantee of the fundamental rights and freedoms, within the framework of the Council of Europe, by all Member States belonging to the Council. For example—security of person, freedom from arbitrary arrest; freedom from slavery and servitude; freedom of speech and expression; freedom of religious belief, practice and teaching; freedom of association and assembly; the natural rights deriving from marriage and paternity and those pertaining to the family, the sanctity of the home, equality before the law, protection from discrimination on account of religion, race, national origin, political or philosophical opinion; freedom from arbitrary deprivation of property.

The foregoing could be taken as examples of the fundamental, undisputed freedoms. I grant you, it is far from complete; there are other freedoms. But we might be content with these to begin with. States would bind themselves by conventions to guarantee these freedoms collectively, within the framework of the Council, by a certain procedure and under the control of a European Court.

They would guarantee these fundamental freedoms in the very near future, in the form of a common definition of each of them, which we could then propose after a period of study.

They would, however, guarantee them immediately, without waiting for this common definition, to the extent that such rights are secured by the constitutions, laws or administrative practice of the respective countries.

They should guarantee these freedoms now, at once, and bind themselves to the observance of the guarantee by an international Convention, signed in the name of Europe.

The same Convention should then create a guaranteeing organ, namely a European Court of Human Rights and a European Commission of Human Rights, within the framework of the Council of Europe.

This Commission could form a kind of barrier—a practical necessity well known to all jurists—

M. Teitgen (suite)

générale et totale de toutes les libertés et de tous les droits qui seraient donnés par l'Europe aux Européens. Ajournons donc pour l'instant ce maximum souhaitable qu'il n'est pas possible d'atteindre à l'heure présente. Contentons-nous, à défaut du maximum souhaitable, du minimum possible que nous pouvons réaliser dans un délai très court et qui consisterait à définir les sept, huit ou dix libertés essentielles fondamentales de l'ordre démocratique que nos pays garantiraient à tous leurs ressortissants et qui feraient l'objet d'une définition commune.

En nous mettant au travail maintenant, en chargeant une commission de cette Assemblée, par exemple, Monsieur le Président, si vous y consentez et si l'Assemblée se range à votre conseil, de préparer cette définition commune des libertés démocratiques essentielles, nous pourrions la proposer aux gouvernements dans un délai très raisonnable. Ceux-ci la sanctionneraient et ces libertés essentielles se trouveraient alors garanties dans leur législation, sous la même forme dans tous nos pays. Elles seraient garanties par la cour de justice dont je parlerai tout à l'heure.

Je vous demanderai tout à l'heure de bien vouloir soumettre à l'Assemblée une résolution qui contiendra d'abord cette première décision préparée immédiatement, en vue d'une définition commune par tous les peuples de l'Europe : l'examen des libertés fondamentales maintenant susceptibles de cette définition collective.

Seulement, si vous le permettez, Monsieur le Président, nous ne nous en tiendrons pas là et nous essaierons, dès cette session, d'apporter à l'opinion et aux peuples une proposition immédiate qu'il nous faut adopter avant même d'avoir défini pour nos pays les libertés essentielles.

Le problème se pose en termes simples. Tous les Etats qui ont signé, rédigé et promulgué notre Statut se sont engagés à respecter les droits fondamentaux de la personne humaine. Ils ont accepté le principe d'une garantie collective de ces libertés fondamentales.

Nous ne pouvons pas leur proposer tout de suite une définition commune de ces libertés, mais ce que nous pouvons leur demander immédiatement, c'est d'accepter la garantie collective dans le cadre du Conseil de l'Europe de ces libertés fondamentales telles qu'elles sont définies pour chacun d'eux présentement par leur propre législation, en attendant qu'ils nous les garantissent sous la forme d'une définition collective et générale.

Si ce principe est admis par notre Assemblée, nous pouvons sur l'heure faire une proposition

concrète et pratique. Nous dirons aux Etats Membres qui ont consenti à ce que nous inscrivions ce débat à l'ordre du jour que nous aimerions les voir négocier immédiatement une convention qu'ils signeraient tous et que ratifieraient leurs Parlements. Elle contiendrait, je me résume, les dispositions suivantes : le principe d'une garantie collective, au sein du Conseil de l'Europe et par tous les Etats Membres de ce Conseil, des libertés et des droits fondamentaux. Ce pourrait être : la sûreté de la personne, l'immunité contre toute arrestation arbitraire, l'exemption de tout esclavage et servitude, la liberté de parole et d'expression de la pensée, la liberté de croyance, de pratique et d'enseignement religieux, la liberté d'association et de réunion, les droits naturels qui découlent du mariage et de la paternité et ceux qui appartiennent à la famille, l'inviolabilité du domicile, l'égalité devant la loi, la protection contre toute discrimination fondée sur la religion, la race, l'origine nationale, la profession de toute opinion politique ou philosophique, la protection contre la confiscation arbitraire de la propriété.

Voilà, à titre indicatif, la liste des libertés fondamentales et indiscutables. Oh ! elle n'est pas complète, il y a d'autres libertés. Mais nous pourrions, pour commencer, nous contenter de celles-là. Les Etats s'engageraient, dans les conventions, à les garantir collectivement au sein du Conseil de l'Europe, par une procédure et sous le contrôle d'une Cour européenne.

Ils garantiraient ces libertés fondamentales dans un avenir très proche, sous la forme de la définition commune de chacune de ces libertés que nous pourrions leur proposer au terme d'une étude.

Mais ils les garantiraient dès le présent, sans même attendre cette définition commune, sous la forme que leur permettent leur constitution, leur législation ou leurs coutumes.

Immédiatement, présentement, ils garantiraient ces libertés et ils en prendraient l'engagement dans une convention internationale, sous le signe de l'Europe.

Puis, la même convention créerait un organisme chargé de la garantie, une cour européenne des Droits de l'homme et une commission européenne des Droits de l'homme au sein du Conseil de l'Europe.

Cette commission serait une sorte de barrière — c'est une nécessité pratique que tous les juristes connaissent bien — tendant à éviter les recours téméraires ou mal intentionnés.

Les recours seraient adressés à la commission, qui les filtrerait et ne retiendrait que les recours sérieux. Les recours sérieux seraient jugés par la cour. La cour serait composée de neuf grands juristes.

M. Teitgen (cont.)

which would weed out frivolous or mischievous petitions.

Petitions would be addressed to the Commission which could "screen" them, retaining only those worthy of serious consideration. These serious petitions would be investigated by the Court. The Court could be composed of nine eminent lawyers, appointed by the Committee of Ministers and by the Consultative Assembly. The Court would give its decision on these petitions. It could set aside governmental decisions, and legislative administrative or legal measures which were clearly contrary to the principle of the guaranteed rights.

Member States of the Council of Europe, all corporate bodies and all individuals might petition the Court.

The Court would either find that rights and freedoms had been violated, and in that case it would annul the action taken, and, if necessary, prescribe measures for reparation; or it would decide that there had been no violation of the guaranteed rights and freedoms, and that in that case the petition would be dismissed.

May I add, Mr. President, that within the Legal Committee of the European Movement, a few of us have prepared—most discreetly and quite unofficially I assure you—an outline of an international Convention, the purpose of which is, quite simply, to throw light on the discussion and facilitate the presentation of the Convention. We venture—merely for information—to attach this modest document to the Resolution that we have submitted to the Assembly. I repeat that it has no other aim than to aid the Committee in its task.

At the end of this work, however, we realised—as many eminent jurists at present sitting in the Assembly have realised—that there are no really insuperable obstacles. During the Debate other legal experts will examine our Proposal in detail, and will examine it from the technical point of view.

I have no wish to take up the Assembly's time. I shall simply add that, as far as this matter goes, there are no insuperable obstacles either as regards procedure or law. Difficulties there are, but they can be resolutely surmounted if we really wish to organise the collective protection of Human Rights and freedoms.

Mr. President, while I was in the Gestapo prisons, while one of my brothers was at Dachau and one of my brothers-in-law was dying at Mauthausen, my father, who was also a member

of our French Parliament, was interned at Buchenwald. He told me that on the monumental gate of the camp was this outrageous inscription: "Just or unjust, the Fatherland".

I think that from our first Session we can unanimously proclaim that in Europe there will henceforth only be *just* fatherlands.

I think we can now unanimously confront "reasons of State" with the only sovereignty worth dying for, worthy in all circumstances of being defended, respected and safeguarded—the sovereignty of justice and of law.

The PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Lannung.

M. LANNUNG (*Denmark*). — It is of the greatest importance that the Council of Europe should establish a European Charter of Human Rights. We can, to a considerable extent, build on the great and meritorious work which has for some time been done in the United Nations, which at its last Session in Paris achieved a great result in this field by adopting a Universal Declaration of Human Rights. But it is not enough for us to embark upon the creation of a European Charter by simply confining ourselves to the wording of the United Nations and showing our love of liberty. It is of decisive importance that further essential steps be taken as soon as possible; steps which should in my view consist of a more detailed definition and elaboration of Human Rights, because—and this is something to which I shall return—there are special possibilities for supplementing and strengthening some of the rather vague provisions having in view a Charter which is to apply on European soil alone.

But it is important that we consider and separate the set of rights which it is necessary and practical to protect by the judicial process of a court of law, and that we then create efficient machinery for its protection. It is from this latter consideration that the European Movement has worked out a draft Convention for the creation of the European Court of Human Rights which was mentioned a few moments ago. The value of all this is self-evident.

The only objection which might be made is that all this is the task of the United Nations. Here also, as one who has from the beginning been one of the representatives of my country in the General Assemblies and Commissions of the United Nations, it is incumbent on me to stress the following points.

Just as the Council of Europe is able to supplement the United Nations to the benefit of

M. Teitgen (suite)

consultes nommés par le Comité des Ministres et par l'Assemblée consultative, la cour se prononcerait sur ces recours. Elle annulerait les décisions gouvernementales, les mesures législatives, administratives ou judiciaires manifestement contraires au principe des droits garantis.

Pourraient saisir la cour les Etats membres du Conseil de l'Europe, toute personne morale et toute personne physique.

Ou bien la cour reconnaîtrait qu'il y a eu violation des droits et des libertés; elle annulerait, ou au besoin, ordonnerait des réparations. Ou bien la cour reconnaîtrait qu'il n'y a pas eu violation des droits et des libertés garantis et repousserait la requête.

On me permettra de dire, Monsieur le Président, que, au sein de la commission juridique du Mouvement européen, nous avons, à quelques-uns — oh! très discrètement et très officieusement — préparé un avant-projet de convention internationale, dont le but est, en toute simplicité, d'éclairer le débat et de faciliter la présentation de cette convention. Nous nous permettons de joindre, à titre très indicatif, ce modeste travail à la proposition de résolution dont nous avons saisi l'Assemblée. Je répète qu'il n'a d'autre but que de faciliter la tâche de la Commission.

Mais, au terme de ce travail, nous avons constaté, comme l'ont constaté d'éminents juristes qui siègent actuellement dans notre Assemblée, qu'il n'y avait vraiment pas de difficultés insurmontables. D'autres techniciens, au cours du débat, examineront plus en détail notre proposition et la discuteront sur le plan technique.

Je ne voudrais pas retenir trop longtemps l'attention de l'Assemblée. Je me contenterai de dire qu'en la matière il n'y a, ni du côté de la procédure, ni du côté du droit, d'obstacles insurmontables. Il y a des difficultés que l'on pourra franchir résolument si l'on veut vraiment organiser la protection collective des droits et des libertés humaines.

Monsieur le Président, tandis que j'étais moi-même dans les prisons de la Gestapo, qu'un de mes frères était à Dachau et que l'un de mes beaux-frères mourait à Mauthausen, mon père, membre également de notre Parlement français, était interné dans le camp de Buchenwald. Il m'a dit que, sur la porte monumentale de ce camp, figurait cette abominable inscription : « Juste ou injuste, la patrie! »

Je pense que, dès notre première session, nous pouvons unanimement proclamer qu'il n'y aura en Europe que des patries justes.

Je pense qu'unaniment nous pouvons dresser face à la raison d'Etat la seule souveraineté qui vaille la peine qu'on meure pour elle, qui vaille la peine d'être, en toute hypothèse, défendue, respectée, sauvegardée : la souveraineté de la morale et du droit.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Lannung.

M. LANNUNG (*Danemark*). — Il importe au plus haut point que le Conseil de l'Europe établisse une Charte européenne des Droits de l'homme. Nous pouvons, dans une large mesure, nous inspirer des travaux très méritoires accomplis depuis quelque temps par les Nations Unies, notamment de la Déclaration des Droits de l'homme, adoptée lors de la dernière session à Paris de cette organisation, et qui constitue dans ce domaine une réalisation importante. Mais nous ne saurions nous borner, pour l'établissement d'une Charte européenne, à adopter les termes de cette Déclaration et à proclamer notre amour de la liberté. Il est de la plus haute importance que d'autres mesures essentielles soient prises dès que possible; il s'agirait, selon moi, d'établir une définition plus précise et plus détaillée des Droits de l'homme, car — et j'y reviendrai — des possibilités toute particulières nous sont offertes de compléter et de renforcer certaines des dispositions assez vagues qui tendent à élaborer une Charte applicable au seul territoire européen.

Mais il importe que nous examinions et précisions, en les délimitant, l'ensemble des Droits qui doivent et peuvent être protégés par une cour de justice, et que nous créions ensuite l'appareil qui assurerait cette protection. C'est cette dernière considération qui a incité le Mouvement Européen à élaborer un projet de Convention tendant à la création de cette cour européenne des Droits de l'homme dont il vient d'être fait mention. La portée d'une telle entreprise est manifeste.

La seule objection que l'on puisse élever est que cette tâche est du ressort des Nations Unies. Là encore, ma participation, dès l'origine, aux travaux des Assemblées Générales et des Commissions des Nations Unies me fait un devoir de souligner les points suivants :

Tout comme le Conseil de l'Europe est en mesure de compléter, dans l'intérêt de tous, l'œuvre des Nations Unies, le caractère limité et assez uniforme du territoire de l'Europe — composé de pays à la culture identique et aux traditions politiques à peu près similaires — nous permettra, dans l'ensemble, d'atteindre plus facilement en

M. Lannung (cont.)

everybody, so in the same way in this limited, more uniform territory of Europe—based as it is on the same culture, and where the political traditions follow the same main lines—there will often be much better conditions for reaching more easily positive results and working more practically and concretely in a number of fields.

This is especially true in fields where the work of the United Nations will often, in the nature of the case, be particularly difficult because regard must be had to the five continents of the world, which have different judicial systems, religions, cultures and social standards, etc. Here, above all, lie the greatest difficulties, particularly in relation to a question like Human Rights and their protection by a court of law. It has rightly been said that on a world scale the negotiations of an effectively enforceable agreement on Human Rights between nations, with such widely differing political institutions and social standards, raises difficulties which in the present state of international relationship may prove well-nigh insurmountable. Here, for the reasons I have just mentioned, our organisation, the Council of Europe, would have the very best conditions for much more easily and quickly achieving definite, concrete and better results than the United Nations, as regards the content of the Charter itself and the protection of Human Rights.

To this it must be added that the question is particularly burning in the Europe of our time, and that evidently it should be easier and quicker to reach agreement among democratic Governments all gathered together in the Council of Europe. Here, therefore, our organisation will be able to pave the road for the world organisation, and possibly contribute towards a good result being achieved more quickly for the rest of the world than might otherwise have been the case. The United Nations will therefore be unable to see any competition in this, but will see only an advantage; and at the same time the United Nations will be able to note with satisfaction that the United Nations has contributed to the initiation of these European efforts.

On the question of a European Charter of Human Rights, I would emphasize that great importance should be attributed to the development and strengthening of some very essential points. Thus, it would be natural to do this in favour of the status of women, and it will not cause decisive difficulties here, where we are moving on European ground and dealing with rather closely related nations.

The United Nations Covenant, as well as the United Nations Declaration and the draft Convention of Geneva, stressed that there should be no discrimination on account of sex. Be it in relation to marriage, politics, education, opportunities in trades etc, the principle followed should be that of no discrimination on account of sex. Something is lacking in political democracy if women do not have equal rights with men. Even if some countries do not to-day fulfil this condition, it would be natural that they should take steps towards it as soon as possible.

The draft Convention which the European Movement has worked out, and which is a very remarkable piece of work, has not the word "sex" in Article 1 (j). That provision reads:

"Freedom from discrimination on account of religion, race, national origin or political or other opinion."

I consider this to be a mistake, and I think that it should be supplemented so as to protect woman against discrimination, because I am in favour of the fundamental rights of the individual being in principle applicable to all persons, whether they are men or women.

But when we are dealing with Human Rights, we should stress the very important point that Human Rights should also include national minority rights and their protection. Important aspects are protected through the fundamental Human Rights, such as freedom of speech and expression, freedom of association and assembly, etc. But it is necessary to extend, supplement and elaborate in order that national minorities may secure the right to a free national life and protection against persecution and encroachment on account of their national convictions, aspirations and activities. Here also it is true that on European soil the minority question is simpler, and less varied and complicated than on a universal basis.

This entire question is of general European interest, for it is important that a way be found to regulate what might otherwise develop into serious disputes among the Members of the Council of Europe. If the new European community is really to live up to its purpose, to the extent that we soon hope to see, it is evident that ways and means must be found of regulating and eliminating the possibilities of frictions. The problem is there. It is no use burying our heads in the sand. It must be a matter of course for the Council of Europe to see that such elementary and fundamental rights as the demands of a national minority for the safeguarding of its Human Rights and fundamental freedoms are maintained.

M. Lannung (suite)

certaines domaines des résultats positifs, pratiques et concrets.

Ceci s'applique notamment aux domaines où les travaux des Nations Unies, de par leur nature même, s'avèrent particulièrement difficiles en raison des différences de systèmes judiciaires, de religion, de culture, de niveau de vie sociale, etc. qui existent entre les cinq continents du monde et dont il faut tenir compte. C'est là que résident surtout les plus grandes difficultés, notamment en ce qui concerne la question des Droits de l'homme et de leur protection par une cour de justice. L'on a remarqué à juste titre que des négociations à l'échelle mondiale en vue d'aboutir à un accord effectivement exécutoire sur les Droits de l'homme, entre des nations dont les institutions politiques et le niveau de vie diffèrent à ce point, soulèvent des difficultés qui, dans l'état actuel des relations internationales, peuvent fort bien se révéler presque insurmontables. Pour les raisons que je viens d'exposer, notre organisation, le Conseil de l'Europe, se trouve dans une position idéale pour obtenir plus aisément et plus rapidement des résultats positifs et supérieurs à ceux des Nations Unies, tant en ce qui concerne la substance même de la Charte que la protection des Droits de l'homme.

Il convient d'indiquer également qu'il s'agit là, pour l'Europe d'aujourd'hui, d'une question particulièrement brûlante et que, sans nul doute, il serait possible de parvenir, en un laps de temps plus court et plus aisément, à un accord entre des gouvernements démocratiques réunis au sein du Conseil de l'Europe. En conséquence, ce Conseil pourra préparer la voie à une organisation mondiale et contribuer peut-être à l'obtention plus rapide de certains résultats intéressant le reste du monde. Les Nations Unies ne pourront donc considérer notre action comme une concurrence, mais n'y verront que des avantages. Elles auront également la satisfaction de constater qu'elles ont contribué à la naissance de ces efforts européens.

En ce qui concerne la question de la Charte européenne des Droits de l'homme, je voudrais souligner que certains points absolument essentiels doivent être développés et renforcés. C'est ainsi qu'il conviendrait de prendre des mesures pour améliorer la situation de la femme, et nous ne rencontrerions là aucune difficulté fondamentale, car nous nous trouvons sur le terrain d'une Europe où les rapports entre nations sont assez étroits.

La Charte des Nations Unies, ainsi que la Déclaration et le projet de Convention de Genève ont souligné qu'il ne doit y avoir aucune discrimination de sexe tant en ce qui concerne le mariage,

que la politique, l'instruction et les facilités commerciales, etc. L'inégalité civique entre l'homme et la femme constitue une lacune dans le système politique de la démocratie. Il serait normal que les pays où règne une telle inégalité prennent des mesures pour remédier au plus tôt à cette situation.

Le terme « sexe » ne figure pas à l'article premier (j) du projet de Convention élaboré par le Mouvement Européen, qui constitue une œuvre très remarquable. Cet alinéa est rédigé comme suit :

« La protection contre toute discrimination fondée sur la religion, la race, l'origine nationale, la profession d'une opinion politique ou de toute autre opinion. »

J'estime que c'est là une erreur et qu'il conviendrait de compléter cette disposition de façon à protéger la femme contre toute discrimination; je soutiens, en effet, que les droits fondamentaux de la personne humaine doivent être en principe applicables à tous, hommes ou femmes.

Mais en traitant le problème des Droits de l'homme nous devrions insister sur un point très important, à savoir que les Droits de l'homme devraient comprendre également les droits des minorités nationales et leur protection. Sous certains aspects importants, celles-ci se trouvent protégées par les droits fondamentaux de l'homme, tels que la liberté de parole et d'expression, la liberté d'association et de réunion, etc. Il est nécessaire, néanmoins, que ces dispositions soient élargies, complétées et précisées de façon à garantir aux minorités nationales le droit de mener une vie nationale libre et d'être protégées contre les persécutions et les atteintes portées à leurs convictions, aspirations et activités nationales. Là aussi il faut reconnaître que la question des minorités constitue un problème beaucoup moins complexe sur le plan européen que sur le plan mondial.

Tout ce problème intéresse l'Europe en général, car il importe que nous réussissions à modérer des courants qui risqueraient de provoquer des conflits graves entre les Membres du Conseil de l'Europe. Si la nouvelle communauté européenne veut être digne du but qu'elle s'est fixé et que, nous l'espérons, elle atteindra bientôt, il est évident que nous devons trouver le moyen d'atténuer et d'éliminer les points de friction. C'est là tout le problème. Rien ne sert de se cacher la tête sous l'aile. Il va de soi que le Conseil de l'Europe doit veiller à ce que soient confirmés les droits élémentaires réclamés par une minorité nationale, à savoir les Droits de l'homme et les libertés fondamentales.

J'ai dit que cette question était d'un intérêt général pour l'Europe. Or, ceci s'applique également à mon pays.

M. Lannung (cont.)

I stated that this was of natural interest to Europe in general. It also applies not least to my own country.

We have a vital interest in the protection of the Danish group in South Schleswig; an interest which I hope our Norwegian and Swedish friends will recognise as a question of general Scandinavian concern. Let me add that the establishment of a European Court has a wider perspective. If we look further into the future we may hope to see the day when we achieve a European legislation on matters of common concern, side by side with the national legislation in the individual States. The European Court will then have the special task of being the supreme organ for enforcing this legislation.

In conclusion, I assert that when a European Court of Human Rights has been established, right and justice and the rule of law will have gained a decisive victory. An example, a model, will have been created for the whole world. It is therefore a great task which lies before us. Let this Assembly of Europe take up that task with the enthusiasm and energy which it deserves.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Antonopoulos.

M. ANTONOPOULOS (Greece) (Translation). — It is a particularly happy circumstance that, in spite of a certain amount of disagreement in the first place, the subject under discussion was finally included in the Agenda of this first Session of the Assembly.

There has been much talk concerning divergencies of opinion between the two organs of the Council, but we do not consider that these matters should be exaggerated and dramatized, since it is evident that those, who are charged with the heavy responsibility of seeing that our work shall produce good results, are all inspired by good will and good faith. Nevertheless, the merit in this case belongs entirely to the Assembly. The Assembly took the initiative and imposed its opinion, and gratitude is due to it; it is a mark on the credit side.

It would, in fact, have been inconceivable that free Europe, gathered together here, should be denied the right to examine its very foundations. It would have been inconceivable that, in this historic moment, it should be denied the opportunity, through these *ad hoc* Debates, of announcing formally to the world that any system contrary to the fundamental rights, whether it be called Caesarism, Nazism, Fascism

or Communism, constitutes a permanent threat to the peace and prosperity of humanity.

No one will deny that the "fundamental freedoms" and "Human Rights" constitute the very foundations upon which the European edifice is built. The authors of our Statute have formally recognised this in the drawing up of Article 3 and of its corollary, Article 8, since they have made recognition and respect of these values the condition *sine qua non* of our presence on these seats.

Man is an end in himself! The city and the State are so many organs constituting the means of preserving his dignity, of ensuring the pacific development of his personality and of guaranteeing for him humane living conditions!

This, it seems to me, is the common ideology of free Europe, the ideology which, down the centuries, has been subject to many attacks but which, from the times of ancient Greece—which gave it birth—up to our own time, has shaped that European culture without which existence itself cannot be conceived.

We must, therefore, fortify the structure and widen the bases of these fundamental freedoms which form the veritable ramparts of human dignity.

The free Europe which we represent does not seek to impose her ideas on anyone by force, since this would be contrary to the conception of liberty which we defend, but the Council of Europe must be the active instrument for the defence of Human Rights; it must forge an adequate political weapon and watch very closely over its use, otherwise I do not see what is its *raison d'être*.

It is true that other considerations of an economic order have been laid before us, and in this field the necessity of an organ such as the Council of Europe seems to be admitted. I must say that the eloquent speech by M. Philip on this subject made a great impression upon me—and here I would ask pardon if I digress.

The European organisation for the application of the Marshall Plan has been very much criticized. May I be permitted in this connection to refer to the well-known notice which, we are told, hangs in the bars of the Far West: "Don't shoot the pianist; he is doing his best."

This organisation is also doing its best, but it lacks an organ for political co-ordination, without which nothing can be achieved. Let us, therefore, be indulgent!

But, however powerful the arguments of an economic order in favour of the existence and strengthening of the Council of Europe may be, they cannot have the weight of those which

M. Lannung (suite)

Nous nous intéressons tout particulièrement à la protection des droits de la colonie danoise du Schleswig méridional. Nos amis norvégiens et suédois reconnaîtront que c'est là un problème qui intéresse tous les pays scandinaves. J'ajouterai que la création d'une cour européenne a une portée beaucoup plus vaste. En nous tournant vers l'avenir, nous pouvons espérer qu'un jour nous élaborerons une législation européenne pour les problèmes d'un intérêt commun, allant de pair avec la législation nationale de chaque Etat. Il incombera alors à la cour européenne de constituer l'organe suprême chargé de veiller à l'application de cette législation.

J'affirme en conclusion que l'institution d'une cour européenne des Droits de l'homme constituera une victoire décisive pour la Loi, la Justice et le Principe de la prééminence du Droit. Nous aurons ainsi créé un exemple et un modèle pour le monde entier. Une grande tâche nous attend donc. Que l'Assemblée européenne l'entreprenne avec tout l'enthousiasme et l'énergie qu'elle mérite.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Antonopoulos.

M. ANTONOPOULOS (Grèce). — Il est extrêmement heureux que, malgré certains tiraillements du début, le sujet qui nous occupe ait été finalement inscrit à l'ordre du jour de cette première session de notre Assemblée.

On a beaucoup parlé de divergences de vues entre les deux organes du Conseil. Nous ne croyons pas qu'il faille dramatiser les choses outre mesure, car la bonne volonté et la bonne foi sont apparentes chez tous ceux qui sont chargés de la très lourde responsabilité de mener à bien notre œuvre. Il faut néanmoins laisser en entier le mérite des débats présents à l'Assemblée. Il faut lui en savoir gré, car elle en a pris l'initiative et a imposé ses vues. C'est un point à son actif.

Il eût été, en effet, inconcevable que l'Europe libre, réunie dans cette enceinte, fût privée du droit d'examiner ses fondements mêmes. Il eût été inconcevable qu'en ces moments historiques, elle n'eût pas l'occasion, par la voie de ces débats *ad hoc*, d'affirmer solennellement au monde que tout système négateur de ces droits fondamentaux, s'appelât-il césarisme, nazisme, fascisme ou communisme, constitue une menace permanente pour la paix et la prospérité de l'humanité.

Que les valeurs dénommées « libertés fondamentales » et « droits de l'homme » constituent les bases mêmes de l'édifice européen, nul ne

saurait le nier. Les auteurs de notre Statut l'ont formellement reconnu en formulant ce fameux article 3, et mieux encore son corollaire, l'article 8 puisqu'ils ont érigé la reconnaissance et le respect de ces valeurs en conditions *sine qua non* de notre présence sur ces bancs.

L'homme, un but en soi! La cité, l'Etat, autant d'organismes destinés à préserver sa dignité, assurer le développement pacifique de sa personnalité et garantir des conditions d'existence humaines.

Voilà, ce me semble, l'idéologie commune de notre Europe libre, idéologie qui à travers les siècles a subi maintes atteintes, mais qui, en se maintenant depuis la plus haute antiquité grecque — où elle a pris réellement naissance — jusqu'à nos jours, a formé cette culture européenne, sans laquelle l'existence serait vraiment inconcevable.

Il nous faut donc fortifier la structure et élargir les bases de ces libertés fondamentales, véritables remparts de la dignité humaine.

L'Europe libre que nous représentons ne cherche à imposer de force ces conceptions à personne, car ce serait contraire à l'idée même de liberté que nous défendons; mais le Conseil de l'Europe doit être l'organe actif de défense des droits de l'homme; il doit forger l'arme politique adéquate et en surveiller étroitement l'utilisation, sinon je ne vois vraiment pas sa raison d'être.

Certes, d'autres arguments, d'ordre économique, ont été exposés, desquels la nécessité de notre organisme semble ressortir nettement. J'avoue que, dans ce domaine, l'éloquent discours de M. Philip n'a pas été sans m'impressionner fortement. Et ici, je voudrais qu'on me pardonne une digression.

On a beaucoup critiqué la commission européenne du plan Marshall. Qu'il me soit permis de vous rappeler à ce sujet, l'écrêteau bien connu qui figure, dit-on, dans les bars du Far West : « Ne tirez pas sur le pianiste, il fait ce qu'il peut. »

Elle fait ce qu'elle peut, cette commission, mais il lui manque l'organisme politique de coordination, sans lequel rien n'est possible. Soyons donc indulgents!

Mais si puissants que soient les arguments d'ordre économique, militant en faveur de l'existence et du renforcement du Conseil de l'Europe, ils ne sauraient avoir le poids de ceux qui nous contraignent à faire de même pour nous ériger en défenseurs de nos libertés fondamentales.

Les régimes économiques passent et changent, la prospérité et la misère alternent, mais lorsque s'obscurcit la liberté et les valeurs morales qui s'y rattachent, il est difficile, sinon impossible, de remonter le courant.

Je n'insisterai pas davantage sur l'importance

M. Antonopoulos (cont.)

constrain us to constitute ourselves the defenders of our fundamental freedoms.

Economic régimes come and go; prosperity and poverty alternate, but when freedom, and the moral values implicit in it, have been lost, it is difficult, if not impossible, to turn the tide.

I will not dwell further on the capital importance of the subject on which I have the honour to address this Assembly. May I, however, be allowed to reply to some persons who are concerned lest our efforts may overlap the proposed universal law on Human Rights in preparation by the United Nations.

In the first place, in spite of the adoption by the General Assembly of the United Nations of a Universal Declaration of Human Rights, the signatories to this document have not assumed any contractual obligations to one another. It is true that the signature of a pact is envisaged, but we know how slow are these processes and what serious obstacles arise when there is a question of undertaking contractual obligations within an Assembly, whose members are radically divided on account of the very nature of the subject under consideration.

There is no time to be lost. The Assembly has heard, from the mouth of the eminent statesman whose personality hovers over it, that the current year is the critical year. We cannot, in these circumstances, pass on to others a task of such supreme importance.

In the second place, our Assembly is, both by its nature and by its composition, the truly competent body for the conclusion of a pact for the protection of those values which had their birth in Europe, were developed in Europe, and created there that common cultural heritage which is threatened with greater dangers there than elsewhere.

If, therefore, there is anything at all in the argument concerning the danger of duplication of effort, it is not to us that it should be directed. We shall do what we consider to be our duty towards Europe quickly and, we hope, effectively.

Our competent Committee will have before it two documents of incontestable value: the Declaration which we have already mentioned, and the draft "European Convention on Human Rights" prepared by the European Movement and no less interesting.

It is possible, even probable, that yet other drafts worthy of mention, but of which I am not aware, are being submitted to the Committee. The conclusions arrived at will be discussed in

plenary Session and we shall then be required to take a decision. Whatever that may be—and I am convinced that it will be worthy of the growing prestige of our Assembly—it is certain that it will consolidate our Continent and open a new era for Europe.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Cingolani.

M. CINGOLANI (*Italy*) (Translation). — I had submitted a Proposal similar to that which the Bureau had placed on the Agenda, but I realise that it was less effectively worded than the Resolution now under discussion, which is logically connected with the objects of the Council of Europe, defined in Article 1 of the Statute as joint action for the "maintenance and further realisation of Human Rights and fundamental freedoms."

Great importance attaches to paragraph (c) of this Article, which lays down that "participation in the Council of Europe shall not affect the collaboration of its Members in the work of the United Nations and of other international organisations or unions to which they are parties".

The Declaration of Philadelphia, which was adopted by the International Labour Conference of 1944—that is, before the end of hostilities—and which rightly reserves to be called historic, contains a declaration of Human Rights which is not limited to labour problems.

In this Declaration there is a true and appropriate definition of human personality, which puts freedom and human dignity in the first place, and defines labour as an expression of man's sovereignty over the riches of the earth, of his power over the raw materials which he has successfully conquered by his own physical and spiritual force, in his capacity as a real collaborator in the divine work of preserving Creation.

All the activities of the International Labour Organisation are inspired by this principle. It has achieved a complete and complex system of conventions, recommendations and ratification on the part of the States.

If all these agreements were applied in practice, it would be easy to attain the proposed aims, to assure man's right to work, and to save him from unemployment. For this it would be necessary, in the first place, to recognise the principle of the free movement of persons, which is prevented at present by the egoism of groups or of nations.

I cannot offer a complete judgment on the Declaration of Human Rights published by the United Nations, since Italy has been prevented from joining that body, although she is collab-

M. Antonopoulos (suite)

capitale du sujet que j'ai l'honneur de traiter. Qu'il me soit cependant permis de donner une réponse à certains esprits chagrins qui affirment que nos efforts feraient double emploi avec le projet de loi universelle des Droits de l'homme en préparation au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Tout d'abord, malgré l'adoption par l'Assemblée Générale de l'O. N. U., d'une déclaration universelle des Droits de l'homme, les membres signataires n'ont assumé, par ce document, aucune obligation contractuelle entre eux. Il est vrai que la signature d'un pacte est prévue. Mais nous connaissons tous les lenteurs de la procédure et les très graves obstacles qui se dressent lorsqu'il s'agit d'obligations contractuelles à prendre au sein d'une assemblée dont les membres sont radicalement divisés par la nature même de l'objet qu'ils auront à traiter.

Or, nous n'avons pas de temps à perdre. L'Assemblée a entendu, par la bouche de l'homme d'Etat éminent dont la personnalité plane sur elle, que l'année courante est l'année critique. Nous ne pouvons pas, dans ces conditions, remettre à d'autres un travail d'une importance aussi capitale.

En second lieu, notre Assemblée est, de par sa nature et sa composition, le véritable organe compétent pour aboutir à la conclusion d'un pacte protecteur de valeurs qui ont pris naissance en Europe, s'y sont développées et y ont créé ce patrimoine culturel commun, menacé ici plus d'urgence que partout ailleurs.

Si donc l'argument du double emploi a une valeur quelconque, ce n'est pas à nous qu'il faut l'adresser. Nous ferons ce que nous considérons être notre devoir envers l'Europe, vite et, espérons-le, bien.

Notre commission compétente aura devant elle deux documents d'une valeur incontestable; d'une part la déclaration dont nous avons déjà fait mention, d'autre part un projet de « convention européenne des Droits de l'homme » émanant du Mouvement Européen, non moins intéressant.

Il est possible, probable même, que d'autres projets, dignes d'être mentionnés, lui soient soumis, mais que j'ignore. Les conclusions auxquelles elles aboutira viendront en discussion en séance plénière et nous aurons alors à prendre une décision. Quelle que soit celle-ci — et j'ai la conviction qu'elle sera digne du prestige grandissant dont jouit notre Assemblée — il est certain qu'elle consolidera notre Europe et lui ouvrira une ère nouvelle.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Cingolani.

M. CINGOLANI (Italie). — J'avais présenté une proposition semblable à celle adoptée par le Bureau pour l'ordre du jour, mais je reconnais qu'elle est moins efficace quant à sa rédaction que le texte dont nous discutons et qui est logiquement lié au but que doit atteindre le Conseil de l'Europe, conformément à l'article premier de notre Statut, qui prévoit une action commune pour la « sauvegarde et le développement des Droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Une grande importance doit être attribuée à l'alinéa c de cet article qui établit que « la participation des Membres aux travaux du Conseil de l'Europe ne doit pas altérer leur contribution à l'œuvre, des Nations Unies et des autres organisations ou unions internationales auxquelles ils sont parties ».

La déclaration de Philadelphie, rédigée par la Conférence Internationale du Travail de 1944, c'est-à-dire avant la fin des hostilités et qui, à juste titre, mérite d'être appelée historique, contient une déclaration des Droits de l'homme qui ne concerne pas seulement les problèmes du travail.

Il y a dans cette déclaration, une définition vraie et propre de la personnalité humaine, qui met en évidence la liberté et la dignité de l'homme et qui définit le travail comme une expression de la souveraineté de l'homme sur les richesses de la terre, et de son pouvoir sur la matière brute qu'il a progressivement conquise par la force de ses bras et de sa pensée, en sa qualité de véritable collaborateur de l'œuvre divine de conservation de la création.

Toute l'activité de l'Organisation Internationale du Travail s'inspire de ce principe. Elle a abouti à un système complet et complexe de conventions, de recommandations et de ratification de la part des Etats.

Si tous ces accords étaient réellement appliqués, il serait facile d'atteindre les buts proposés, d'assurer le Droit de l'homme au travail et de le délivrer du chômage. Il aurait fallu alors reconnaître, en premier lieu, le principe de la libre circulation des hommes, empêchés aujourd'hui par les égoïsmes des catégories et des Nations.

Je ne peux pas prononcer un jugement complet sur la Déclaration des Droits de l'homme de l'O. N. U., étant donné que l'Italie a été empêchée d'y adhérer, bien qu'elle collabore activement à d'autres organisations internationales.

Toutefois, seule la première partie de la loi universelle des Droits de l'homme voulue par l'O. N. U. a été élaborée et, plus précisément la

M. Cingolani (cont.)

orating actively in other international organisations.

However, only the first part of the universal law of Human Rights called for by the U. N. or, more precisely, the Universal Declaration of Human Rights adopted by the U. N. on 10th December, 1948, has actually been drawn up. We must hope that the veto, which has been applied to Italy, will no longer be in force when its two other sections come up for discussion, that is the Pact on Human Rights, and the measures for its implementation.

As far as we are concerned, we must take into account the draft Convention submitted to the Council of Europe by the International Legal Section of the European Movement. It proposes the establishment of a European Court of Human Rights.

It is undoubtedly owing to the approach, made by the European Movement in 1949 to the Committee of Ministers of the Council of Europe, that this fundamental question has been placed on the Agenda of the present Session of the Consultative Assembly.

I have this draft before me now, and I would observe that it is easy for one who has experienced the horrors of a dictatorship, wallowing in blood and filth, to appreciate the importance of such a plan.

We have all been compelled to bear unbelievable encroachments on our rights: the loss of security of person; arbitrary arrest; forced labour; paralysis of the intelligence and the slow killing of culture; the suppression of freedom of speech and of the right of the association; the violation of the sanctity of the home and of the principle of equality before the law; the horrible triumph of discrimination on grounds of race or political opinions; and the suppression of the most sacred right of all—that of religious belief and of the works through which religious faith is manifest.

Tragic events have occurred and are continuing to occur beyond the barrier in the East, both among those who have fallen as glorious victims of their religious obligations, as among those of the faithful who have so rightly been called the holy people of God.

Can we possibly remain indifferent in face of the memories of such a recent past and the knowledge of such a sanguinary present?

It seems to me that the Assembly would do very good work, and would meet the demands of public opinion, if it adopted a draft European Convention of Human Rights. This Convention would com-

pel Member States to recognise and to defend Human Rights, regarded as the basis for organised life in a free democracy, with, of course, the indispensable restrictions laid down by the requirements of morality, public order and the common good.

The Council of Europe and its Consultative Assembly should stand as guarantors for the implementation of that Convention.

But this would not be good enough. The sole possible sanction for infringement of this Convention could be applied only by a European Court of Human Rights.

The Legal Committee should determine the exact competence of this Court, and should also settle the delicate question of relations between this Court and similar national courts. In the meantime, it should suffice to confirm here the necessity for such a body, and also the principle of the joint responsibility of the democratic States and the Council of Europe for the defence of mankind's most precious possession—freedom and the dignity of the human person.

In the Sistine Chapel in Rome, the genius of Michael Angelo has represented this dignity of mankind in an admirable fashion; he portrays it in the form of a handsome youth at the instant of creation who is looking God, the Creator, straight in the eyes, while God, from heaven, surrounded by a cloud of angels, gives him his hand.

In this picture we see the affirmation that man is prepared to go forward along any road in the world, to climb to any height, to create a life worthy of being lived, within a community of his fellowmen, each of whom has his own personality, and who all bear the seal, and carry the fire of their divine Father.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Kraft.

M. KRAFT (*Denmark*). — I consider this Debate to be just as essential to the building up of a new Europe as the Debate on the general political problems which we are facing. That is my opinion, because the Europe, whose life and welfare we are gathered here to preserve and protect, through the creation of a firmer union, is not primarily a geographical and geopolitical or strategic conception, but a Europe with a common spiritual basis in its views on man, his dignity and his rights.

During the Debate on the Agenda, the view was expressed in many quarters that this first Session could not omit to place the question of Human Rights on the Agenda. That was done in the realization that our Europe must attribute over-

M. Cingolani (suite)

Déclaration universelle des Droits de l'homme approuvée par l'O. N. U. le 10 décembre 1948. Nous voulons espérer que le veto qui a été appliqué à l'Italie ne sera plus en vigueur lorsqu'on discutera ses deux autres parties, c'est-à-dire le pacte des Droits de l'homme et les mesures pour son application.

En ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte du projet de convention soumis au Conseil de l'Europe par la section juridique internationale du Mouvement Européen. Elle propose la création d'une Cour européenne des Droits de l'homme.

Nous devons certainement à l'initiative, prise en 1949 par le Mouvement Européen auprès du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, que cette question fondamentale ait été inscrite à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée Consultative.

J'ai ce projet sous les yeux. Permettez-moi de vous dire que celui qui a éprouvé l'horreur d'une dictature engloutie par le sang et la boue, peut bien se rendre compte de l'importance d'un semblable projet.

Nous avons tous été obligés de supporter des violations incroyables de nos droits, allant de la perte de la sécurité personnelle aux arrestations arbitraires, du travail forcé à la paralysie de l'intelligence et à la mortification de la culture, de la suppression de la liberté de la parole et de la liberté d'association à la violation du domicile et du principe de l'égalité de tous devant la loi, du triomphe bestial de la discrimination selon la race et les opinions politiques à la suppression de la liberté la plus sacrée, celle de la foi religieuse et des œuvres à travers lesquelles cette foi se manifeste.

De véritables drames se sont déroulés et continuent de se dérouler au delà de la barrière de l'Est, tant parmi ceux qui sont ou qui ont été les victimes glorieuses de leur devoir sacerdotal que parmi le peuple des fidèles qui a été si justement appelé la sainte plèbe de Dieu.

Est-il possible que nous restions indifférents devant l'évocation d'un passé si récent et la constatation d'une réalité aussi sanglante?

Il me semble que l'Assemblée accomplirait une œuvre sage, répondant aux exigences de l'opinion publique, si elle approuvait le projet d'une convention européenne des Droits de l'homme. Cette convention obligerait les Etats Membres à reconnaître et à défendre les Droits de l'homme, considérés comme la base d'une vie organisée dans une démocratie libre — cela, bien entendu, avec les

limitations indispensables, conformément aux exigences de la moralité, de l'ordre public et du bien commun.

Le Conseil de l'Europe et son Assemblée consultative devraient se porter garants de l'application de cette convention.

Mais cela ne saurait suffire. La seule sanction possible à la violation de cette convention ne pourrait être appliquée que par une Cour européenne des Droits de l'homme.

La commission juridique devrait déterminer la compétence exacte de cette Cour et trancher aussi la question délicate des rapports entre cette Cour et les Cours nationales similaires. Il suffirait, en attendant, de confirmer ici la nécessité d'une semblable organisation, ainsi que le principe de co-responsabilité des Etats démocratiques et du Conseil de l'Europe pour la défense du plus précieux bien de l'humanité, la liberté et la dignité de la personne humaine.

A Rome, dans la chapelle Sixtine, le génie de Michel-Ange a su admirablement représenter cette dignité de l'homme, puisqu'il nous le montre à l'instant de la création sous la forme d'un beau jeune homme qui regarde Dieu, son créateur, droit dans les yeux, tandis que celui-ci lui tend la main, du ciel, entouré d'une nuée d'anges.

Nous voyons dans cette représentation cette affirmation que l'homme est prêt à s'élancer sur tous les chemins du monde, à gravir tous les sommets, à créer une vie digne d'être vécue, au sein d'une confraternité de ses semblables qui tous ont leur personnalité propre et qui portent tous le sceau et la flamme de leur divin Père.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Kraft.

M. KRAFT (*Danemark*) (Traduction). — J'estime que ce débat revêt pour la construction d'une Europe nouvelle une importance aussi grande que la discussion des problèmes politiques généraux qui se posent à nous. Mon opinion se fonde sur le fait que l'Europe, dont nous sommes chargés de préserver et de protéger la vie et le bien-être, en constituant une union plus forte, n'est pas au premier chef une conception géographique, géopolitique ou stratégique, c'est une entité qui repose sur une communauté d'idées à l'égard de l'homme, de sa dignité et de ses droits.

Au cours de la discussion sur l'ordre du jour, l'on a souvent exprimé l'opinion que la première session ne pouvait manquer d'inscrire la question des Droits de l'homme à son ordre du jour. L'on a agi dans ce sens parce que l'on s'est rendu compte que notre Europe devait attribuer une

M. Kraft (cont.)

whelming importance to a declaration on clearly defined Human Rights.

This is not only a question of a declaration, but also—and this is very important—of the necessity of creating for each European man and woman legal protection, of such binding character for every one of the participating States, that men and women in our union and society can feel secure under this protection.

We should not forget also that in States where the fundamental rights of freedom were thought to be secured to man, those rights were first undermined and then brutally trampled down. Therefore, the rights of man in Western Europe must be not just an empty confession, but a real guardian for the individual human being against a decline which might very well set in without this protection, even though the external form of democracy is preserved.

Modern history has given us a number of tragic instances of this. The idea of Human Rights is a fundamental democratic conception. It places the importance of man before the importance of the State. Here in Western Europe, we shall maintain this firmly as the supreme thing which we have to give to human beings. This is the philosophy which, more than anything else, binds us together in a living and, I believe and hope, lasting unity.

Without going into details, I therefore desire to lend my support to the draft Convention on Human Rights, the Human Rights Committee, and the Court of Human Rights, which the legal experts of the European Movement have prepared, and which is being presented to the Assembly by a group of its Representatives. I wish also to pay my tribute to the excellent work which is being done in the Committee by our colleagues.

The other day, Mr. Morrison spoke of the spiritual wealth given to us through the diversity of the European nations, which has been a growing force in our common development. I am convinced that he is quite right when he says that we cannot be faithful to our European heritage when we unite in economy, security and spiritual matters, without maintaining at the same time our individuality, which has been developed through our history.

Coming as we do from very different nations, we can have scarcely any doubt on this point. We shall continue to be what we are—Europeans, but at the same time Englishmen, Frenchmen, Greeks, Norwegians, Swedes, Dutch, Irishmen, Belgians, Luxembourgers, Italians, Turks and Danes, born and bred.

But then it necessarily follows that those national groups, who are citizens in a State to which they do not feel that they belong, must enjoy protection as a Human Right, and in such a way as to preserve their national life and character. That is the problem of the national minorities. Since the last world war, an attempt has been made in many quarters to eliminate this problem by not talking about it; but the problem continues to exist, and will continue to exist in the future.

The other day, Sir Ronald Ross mentioned national self-determination. This right, which he considered an evident right for his national group, I consider to be a fundamental democratic right also for the Danish national group living in South Schleswig. They must have secured to them the right to lead their national life and to work for their national goals without discrimination, without persecution, and without injury. This is something on which all Danish democratic parties agree.

I have no doubt that in principle this Assembly shares this view, and that therefore in the Committee, which will have to deal with Human Rights, a way will be found to protect and secure the rights of national minorities. I also take it that any new Member State will acknowledge these principles and live up to them in practical politics. In my view, it will be for Germany the touch-stone for her will to live in a democratic community with the rest of us.

It would be a happy thing if the question of national minorities—which in the past has contributed towards creating tension among the peoples of Europe—were in the future, by being connected with European Human Rights, to make for a lessening of the tension. If we are to persist in the hope that democracy will survive, we must live according to our democratic ideals.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Dominedo.

M. DOMINEDO (*Italy*) (Translation). — Mr. President, I should like to point out that, in accordance with the trends which have characterised our Debates up till now, this European Assembly—which is a parliamentary institution and not a congress—should constantly remember its essential aim, I mean that it should abandon, even if only gradually, ideological affirmations in favour of practical action.

This does not mean, however, that we should

M. Kraft (suite)

importance prépondérante à une Déclaration des Droits de l'homme nettement précisés.

Il s'agit non seulement d'une Déclaration, mais aussi — et ceci est très important — de la nécessité d'établir pour chaque Européen et chaque Européenne une protection juridique qui lie chacun des pays participants au point que, grâce à elle, les hommes et les femmes de notre union pourront se sentir en sécurité.

Nous devons nous rappeler également que dans des Etats les Droits fondamentaux de la liberté que l'on estimait assurés, ont été d'abord minés, puis brutalement supprimés. En conséquence, les Droits de l'homme en Europe occidentale ne doivent pas constituer simplement une profession de foi vide de sens, mais une garantie effective de l'individu contre tout danger d'un retour à un état de choses inadmissible qui pourrait fort bien se produire sans cette protection, même si la forme extérieure de la démocratie se trouvait préservée.

L'histoire contemporaine nous a fourni un certain nombre d'exemples tragiques de cet état de choses. L'idée des Droits de l'homme est une conception essentiellement démocratique. Elle situe l'importance de l'homme avant celle de l'Etat. Ici, en Europe occidentale, nous maintiendrons fermement ce principe comme le don suprême que nous devons faire aux êtres humains. Telle est la conception morale qui, plus que tout autre chose, nous rassemble en une unité vivante et, j'en suis persuadé et je l'espère, durable.

En conséquence, sans entrer dans les détails, je désire appuyer les propositions relatives au projet de convention des Droits de l'homme, à la création d'une commission des Droits de l'homme et d'un tribunal des Droits de l'homme que les experts juridiques du Mouvement Européen ont préparées et qu'un groupe de ses représentants a présentées à l'Assemblée. Je désire également rendre hommage à l'excellent travail qu'effectuent nos collègues à cette commission.

L'autre jour, M. Morrison a parlé de la richesse spirituelle dont nous bénéficions par suite de la diversité des nations européennes, richesse qui a été un facteur de plus en plus puissant de notre développement commun. Je suis absolument persuadé de la justesse de ses propos lorsqu'il affirme que nous ne pouvons pas faire honneur à notre héritage européen si nous unissons nos économies, nos moyens de défense et nos problèmes spirituels sans préserver en même temps l'individualité que nous avons acquise au cours de notre Histoire.

Appartenant à des nations très différentes, nous ne pouvons guère avoir de doutes sur ce point.

Nous continuerons à être ce que nous sommes — des Européens tout en étant par la naissance et par l'éducation des Britanniques, des Français, des Grecs, des Norvégiens, des Suédois, des Hollandais, des Irlandais, des Belges, des Luxembourgeois, des Italiens, des Turcs et des Danois.

Mais il doit s'en suivre nécessairement que les groupes nationaux qui sont les citoyens d'un Etat auquel ils n'estiment pas appartenir, doivent jouir comme un droit de la protection, de façon à conserver leur manière de vivre et leur caractère nationaux. Ceci constitue le problème des minorités nationales. Depuis la dernière guerre mondiale, l'on s'est efforcé dans de nombreux milieux d'éliminer cette question en la passant sous silence. Mais ce problème n'en demeure pas moins posé et il continuera à se poser dans l'avenir.

Sir Ronald Ross a mentionné antérieurement la question du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce droit qu'il considère comme un droit évident pour son groupe national, est à mes yeux un droit démocratique essentiel qui doit s'appliquer également au groupe national des Danois, du Schleswig méridional. Ceux-ci doivent avoir le droit de mener leur vie nationale et de travailler à leurs buts nationaux sans discrimination, sans persécution et sans dommage. C'est un point sur lequel tous les partis démocratiques danois sont d'accord.

Je ne doute pas qu'en principe l'Assemblée partage ce point de vue et qu'en conséquence la Commission qui aura à traiter des Droits de l'homme saura trouver le moyen de protéger et sauvegarder les droits des minorités nationales. Je présume également que tout nouvel Etat Membre reconnaîtra ces principes et les appliquera dans sa politique. Selon moi, ce sera pour l'Allemagne une occasion de manifester son désir de faire partie, avec nous, d'une communauté démocratique.

Ce serait une bonne chose si la question des minorités nationales — qui par le passé a contribué à créer un état de tension entre les peuples d'Europe pouvait être résolue d'une façon satisfaisante, en se trouvant désormais rattachée à celle des Droits de l'homme. Si nous voulons continuer à espérer dans la survie de la démocratie, il nous faut vivre conformément à nos idéaux démocratiques.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Dominedo.

M. DOMINEDO (*Italie*). — Monsieur le Président, permettez-moi d'observer que, d'accord avec la tendance qui a jusqu'à présent caractérisé nos débats, les travaux de l'Assemblée européenne — qui est une institution parlementaire et non pas un

M. Dominedo (cont.)

take no notice of M. Cappi's advice urging the necessity of organising our Debates, since we are at present compelled to adapt not only our means to our ends, but also our ends to our means.

That being accepted, we should be frank with ourselves and towards our peoples. As Mr. Morrison and M. Benvenuti have rightly said, if we cannot find some way of progressively establishing supra-national European organs, no single European people will be able to understand why we met here at all.

Now the basic problem before us—apart from the study of the economic institutions of Europe—is the study of the legal institutions, and particularly of the best way of assuring the safeguard of essential Human Rights and fundamental freedoms.

To make this clearer, I should like to distinguish at once between two aspects of the problem which arise in any general discussion of Human Rights. The first relates to the definition of these rights; the second to their achievement. From the technical point of view, this means that the first relates to the procedural law.

Mr. President I feel that we may regard the first stage as having been concluded in our General Debate, so I will go on to the second.

I consider, in fact, that the stage of the declaration of rights, the importance of which has been particularly emphasised by M. Cingolani, has already found adequate expression in the legal, political and moral fields.

As far as the legal aspects are concerned, we have had, not only a series of declarations of an international, European or universal character, culminating in the Universal Declaration of Human Rights approved by the United Nations on 10th December 1948, but also various constitutional documents which affirm the same principles in the sphere of domestic law, as is clear from the very full reports contained in the Year Book of Human Rights.

These same principles have been affirmed in the political field in all the European countries enjoying democratic Governments which respect certain Human Rights in virtue of the *jus gentium*.

And finally these principles have been proclaimed in the moral field, for the right to freedom forms part of the *lex naturalis*, representing for us the reflection of the *lex eterna*. This governs our conscience and constitutes the lowest common denominator, the level at which all men

are brothers, whether they are believers in Kantian ethics or devotees to a revealed religion.

As regards the Declaration of Human Rights, we ought to confine ourselves to generalities. In the international sphere, it is more especially in the stage of application that we are able to adapt abstract maxims to particular cases. It is useful in this case to recall the rule of Aristotle. We can do this with the aid of jurisprudence, which is the living source of law, whether it based on the *aequitas* of the Roman Praetor, or on the *equity* of the British judge.

Everything therefore points to the conclusion that the time is ripe for advancing from the Declaration of Human Rights to the implementation of these rights; we must, in other words, consider the question of the appropriate means to attain our ends, namely, the institution of an organ to implement Human Rights by a collective guarantee.

It is here that a new problem arises; that of the method to be used in the constitution of this judicial body with legal powers. In that connection, two points of view have been expressed in the Assembly. The first is illustrated by the speeches of Mr. Edelman and Mr. Morrison, according to which we should consider two possible methods—the constitutional and the functional.

The first school favours a systematic method, according to which, following the federalist line, we should seek particularly to constitute centralised European organs, with the typical functions of legislation, administration and jurisdiction. In addition, we might utilise an empirical or casuistic approach, holding that, since certain functions had become necessary, an international organ should be set up to exercise them.

Mr. President and friends, I do not intend to accentuate still further the line of demarcation between these two points of view which will be seen to be closely related, when it is remembered that a function is inconceivable without an organ, to exercise it. In fact, even if we adopt the functional method, we will arrive at a stage, as the European organs came into being, when united Europe will be perceived to be in process of formation, just as the pattern of a carpet is visible through the warp and weft, as it is being woven.

In order that Europe may come into being, we should not hesitate for a moment to apply, if necessary, a casuistic and inductive method, without, of course, abandoning our federalist ideas, or our attitude of mind which is essentially legal, systematic and deductive. Undoubtedly the Court

M. Dominedo (suite)

congrès — devraient poursuivre leur but essentiel, c'est-à-dire celui d'abandonner définitivement, bien que progressivement, les affirmations idéologiques pour les réalisations concrètes.

Ceci ne signifie pas cependant que nous ignorons le conseil de M. Cappelletti qui a insisté sur la nécessité de réglementer nos débats, étant donné que nous sommes obligés aujourd'hui d'adapter non seulement nos moyens à nos buts, mais aussi nos buts à nos moyens.

Ceci étant établi, nous devons être sincères avec nous-mêmes et vis-à-vis de nos peuples. Comme le disaient justement M. Morrison et Benvenuti, si nous ne trouvons pas les moyens d'arriver progressivement à la création d'organismes européens supranationaux, aucun peuple d'Europe ne saura s'expliquer la raison pour laquelle nous sommes réunis à Strasbourg.

Or, le problème fondamental qui se pose à notre attention — en dehors de l'examen des institutions économiques de l'Europe — est celui de l'étude de ces institutions juridiques, c'est-à-dire particulièrement des moyens propres à assurer la protection des droits essentiels de l'homme et des libertés fondamentales.

Pour plus de clarté, je voudrais distinguer immédiatement les deux aspects du problème lorsqu'on parle, d'une façon générale, des Droits de l'homme. Le premier concerne la désignation de ces droits; le second concerne leur réalisation. Ceci signifie, au point de vue technique, que le premier a trait au droit substantiel tandis que le second a trait au droit procédural.

Monsieur le Président, je me permettrai de considérer comme close, dans notre discussion générale, la première phase du problème, pour m'arrêter à la seconde.

Je considère, en effet, que la phase de la déclaration des droits, dont la signification a été particulièrement soulignée par mon éminent collègue, M. Cingolani, a déjà trouvé une expression adéquate sur le plan juridique, politique et moral.

En ce qui concerne le plan juridique, nous avons eu, non seulement toute une série de déclarations de caractère international, européen ou mondial, qui ont dominé dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme — approuvée par les Nations Unies le 10 décembre 1948 — mais aussi différents textes constitutionnels qui affirment les mêmes principes sur le plan du droit intérieur ainsi qu'il résulte clairement de l'abondante documentation contenue dans l'Annuaire des Droits de l'homme.

Ces mêmes principes sont affirmés sur le plan

politique dans tous les pays européens à régime démocratique qui respectent certains Droits de l'homme opérant *jure gentium*.

Enfin, ces principes sont consacrés sur le plan moral, étant donné que le droit à la liberté fait partie de la *lex naturalis* représentant pour nous le reflet de la *lex aeterna* qui règne dans notre conscience et y constitue le plus petit commun dénominateur devant lequel tous les hommes se retrouvent frères, qu'ils soient des adeptes de l'éthique kantienne ou qu'ils s'élèvent au sommet de l'éthique révélée.

Par ailleurs, en ce qui concerne la Déclaration des Droits de l'homme, nous devons nous limiter aux généralités. Dans le domaine international, c'est surtout au stade de l'application que nous sommes en état de procéder à des spécifications adaptant les maximes abstraites aux cas particuliers. Il y aurait lieu de rappeler, dans ce cas, la règle d'Aristote. Nous pouvons le faire grâce à la jurisprudence, qui est la source vivante du droit, qu'il soit fondé sur l'*aequitas* du préteur romain ou sur l'*equity* du juge anglais.

Tout semble donc indiquer que les temps sont mûrs pour passer du problème de la Déclaration des Droits de l'homme à celui de la réalisation de ces droits, à savoir que nous devons affronter la question des moyens correspondant à nos fins, c'est-à-dire l'institution d'un organe de procédure capable de rendre opérants les Droits de l'homme avec une garantie collective.

C'est ainsi qu'un nouveau problème surgit, celui du choix de la méthode à appliquer dans la constitution de cet organe juridictionnel. A ce propos, deux tendances se sont manifestées dans cette Assemblée, selon les discours de MM. Edelman et Morrison, suivant lesquels nous nous trouverions devant deux possibilités, la méthode constitutionnelle et la méthode fonctionnelle.

La première tendance se baserait plutôt sur une méthode systématique d'après laquelle, en suivant le schéma fédéraliste, nous devrions tendre surtout à la constitution d'organes européens centraux qui auraient les fonctions typiques de la législation, de l'administration, et de la juridiction. D'autre part, nous pourrions appliquer une méthode empirique ou casuistique, c'est-à-dire que, certaines fonctions étant devenues nécessaires, il faudra créer un organisme international pour qu'elles puissent être exercées.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'ai pas l'intention d'accentuer encore la ligne de démarcation qui sépare les deux thèses dont la relativité apparaît clairement si on considère qu'une fonction n'est pas concevable sans son organe. En effet, même si l'on adopte la méthode fonction-

M. Dominedo (cont.)

of Human Rights will be able to develop its legal functions of trial and execution of judgments, provided that the national States proceed, at the same time and on a reciprocal basis, to transfer a part of their sovereignty to a supra-national organ. That does not, however, imply that, in the meantime, the Court could not be constituted, with its power to take cognizance of cases; in other words, the power to declare the law, and the acquisition of the necessary prestige to enable it to apply indirect sanction for the enforcement of judgments. It goes without saying, moreover, that the Council of Europe could always consider what measures could be expediently applied to a State which refused to carry out a judgment. It suffices to recall as a precedent the authority of the International Court of Justice at The Hague and the Supreme Prize Court.

In view of these considerations it is only necessary to draw up a Convention between the Member States of the Council of Europe, providing for the institution of a European legal organ.

I do not intend, in the course of a political Debate, to discuss the technical details of such a Convention; but I cannot avoid mentioning three points which are essential, in my view, to ensure the success of the step that we are contemplating. These are: access to the Court; conditions for instituting an action; relations between national Courts and the international Court.

(a) If the Court is to carry out its work effectively in every case of a violation of Human Rights or fundamental freedoms, access to the Court must be available not only to the States, but also, after an opinion has been rendered by a Committee of the Council, to individuals and corporate bodies, thereby differing from the timid provisions of the Statute of The Hague Court.

(b) In order that the Court may achieve its real object, it will be necessary, at least during the first stage of its existence, that corporate bodies or individuals wishing to institute proceedings will have to produce evidence of their personal interest in the case.

(c) In order to avoid conflicts between the international Court and national Courts, it will be necessary to lay down that recourse to the Court in order to assert a positive right, for which sanctions are laid down, will only be permitted when recourse to the national Courts has been exhausted.

Mr. President, I shall, as is my duty, submit definite Proposals on this point—incidentally, on

the same lines as M. Teitgen's important statement. In the meantime, I have merely attempted to outline some general ideas very briefly. If we fight with courage to achieve them, we shall succeed in ensuring that the freedom of the individual shall be the responsibility of all. If we are faithful to that motto we shall safeguard the future of Europe and of its civilisation.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Edberg.

M. EDBERG (*Sweden*). — I am one of the 41 Representatives of this Assembly who have signed the Proposal made by Mr. Churchill regarding Human Rights. I must confess that I signed it with enthusiasm, but also with some hesitation. With enthusiasm, because I believe that it is extremely important that an institution such as the Council of Europe should be based on high and fundamental principles, so clearly and concisely drawn up that there will never be any doubt as to their meaning.

Many of us feel that the definition of democracy as given in the introduction to our Statute is too general. It can obviously be read in different ways.

I believe it is of very great importance to get a more concrete and indisputable definition of what we mean by Human Rights and fundamental freedoms. Such a declaration is the very foundation on which to build up the whole of our future activity. Furthermore, I consider it essential that the Council should have at its disposal a body, a supreme Court, or whatever it may be called, to which private citizens and groups of people in the various countries can appeal.

If, in spite of this opinion, I have still felt some doubts, it is because of some special reasons. If we now set out to recommend to our various countries the adoption of a Charter of Human Rights, we are bound to see that it is upheld, completely and irrevocably, in all countries and by all Governments banded together in this Council of Europe. This Assembly could never claim to be taken seriously if we did not abide by our own principles with the utmost sincerity. Compromise is no doubt a fine art in politics; in fact, it is an essential instrument for achieving practical results in a free democratic community, and I hope and feel sure that the willingness and capacity of Member States to compromise and meet one another half way will be exercised many times. Compromise is very often the only means

M. Dominedo (suite)

nelle, au fur et à mesure que se formeront les organismes européens, on apercevra à un moment donné l'Europe unie en formation tout comme, en cours de fabrication, on aperçoit, à travers les fils de la trame, le dessin d'une tapisserie.

Pour que l'Europe se fasse, nous n'hésiterons pas, à un moment, à appliquer, si nécessaire, une méthode casuistique et inductive, sans, bien entendu, renoncer à nos idées fédératives et à notre esprit juridique, systématique et déductif dans son essence. Il est certain que la Cour des Droits de l'homme pourra développer ses fonctions juridictionnelles de cognition et d'exécution si dans le même temps et réciproquement, les Etats nationaux procèdent au transfert d'une part de leur souveraineté à l'organisme supranational. Ceci n'exclut pas, toutefois, qu'en attendant, la Cour puisse être constituée avec tout son pouvoir de cognition, c'est-à-dire la compétence de poser des règles de droit assortie du prestige qui lui permette d'exercer indirectement une sanction en ce qui concerne l'exécution du jugement. Il va de soi en outre que le Conseil de l'Europe pourra toujours étudier les mesures qu'il conviendrait d'appliquer aux Etats qui refuseraient éventuellement d'exécuter le jugement. Il suffirait de rappeler à titre de précédent l'autorité de la Cour internationale de justice de La Haye et du Tribunal Suprême des prises.

Il ne reste dans ces conditions, qu'à élaborer la convention entre les Etats Membres du Conseil de l'Europe visant l'institution de l'organe juridictionnel européen.

Je n'ai pas l'intention d'examiner les détails techniques d'une pareille convention, au cours d'une discussion politique, mais je ne peux pas ne pas m'occuper de trois points qui, à mon avis, sont essentiels pour assurer le succès de l'initiative qui nous intéresse : l'accès à la Cour, les conditions de l'exercice de l'action, les rapports entre la juridiction nationale et la juridiction internationale :

a) Pour que la Cour puisse effectivement accomplir sa tâche dans chaque cas de violation des Droits de l'homme et des libertés fondamentales, devront y avoir accès non seulement les Etats mais aussi, après avis préalable d'une commission du Conseil, les individus, personnes physiques et morales, à la différence de ce qui a été timidement établi par le statut de la Cour de la Haye;

b) Pour que la Cour puisse atteindre son but naturel, il serait nécessaire, tout au moins pendant le premier stade de son fonctionnement, que, afin de reconnaître aux personnes physiques ou morales

un droit d'action, celles-ci justifient d'un intérêt personnel;

c) Pour éviter des conflits entre la juridiction internationale et la juridiction nationale, il conviendrait d'établir que l'accès à la Cour pour l'exercice d'un droit substantiel sanctionné par une action ne sera consenti que dans les cas où la juridiction intérieure a déjà accompli sa tâche.

Monsieur le Président, je me permettrai, parce que tel est mon devoir, de présenter des propositions concrètes sur ce point, d'accord d'ailleurs avec l'intéressant exposé de M. Teitgen. En attendant, j'ai voulu seulement envisager brièvement des idées générales. Si nous luttons avec courage pour leur réalisation, nous arrivons à ce que la liberté de chacun soit la responsabilité de tous. C'est en suivant cet adage que nous pourrions assurer l'avenir de l'Europe dans l'esprit de sa civilisation.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Edberg.

M. EDBERG (*Suède*) (Traduction). — Je suis l'un des 41 représentants à l'Assemblée qui ont signé la proposition de M. Churchill relative aux Droits de l'homme. Je dois avouer que je l'ai signée avec enthousiasme, mais non sans quelque hésitation. Avec enthousiasme, parce que, j'en suis convaincu, il est d'une extrême importance qu'une institution telle que le Conseil de l'Europe repose sur la base de principes élevés et fondamentaux, énoncés avec une clarté et une concision qui ne laissent place à aucune équivoque.

Nombre d'entre nous estiment que la définition de la démocratie donnée dans l'introduction à notre Statut est de caractère trop général. Il est évident qu'elle est sujette à des interprétations différentes.

Je crois qu'il est très important que nous définissions d'une façon plus concrète et indiscutable ce que nous entendons par Droits de l'homme et libertés fondamentales. Une telle déclaration est la base même sur laquelle nous pourrions faire à l'avenir œuvre constructive. J'estime, en outre, qu'il est essentiel que le Conseil ait à sa disposition un organisme — qu'on l'appelle Cour Suprême ou autrement — auquel puissent en appeler les simples particuliers et les groupements.

Bien que je sois de cet avis, j'éprouve encore quelques doutes, et ce pour certaines raisons particulières. Si nous entreprenons à présent de recommander à nos divers pays l'adoption d'une charte des Droits de l'homme, nous serons tenus de veiller à son maintien complet et irrévocable dans chaque pays par les soins de tous les gouvernements qui sont réunis au sein du Conseil de l'Europe. Cette Assemblée ne pourrait revendiquer le droit d'être prise au sérieux si nous ne demeurions pas fidèles

M. Edberg (cont.)

of reaching any solution at all. But let us never forget that there are matters on which one must not compromise without losing, not only the respect of others, but self-respect. To those matters belong the high principles of Human Rights. These fundamental freedoms must not be allowed to wither away, fragment by fragment. They must not be reclothed and reshaped to meet the changing situations. If there is the slightest chance of those principles being tampered with—and in recent times we have all too often witnessed such things happening—it would be much better to leave the Charter unwritten.

Let me explain what I have in mind. Fundamental to every true democracy is the right of all citizens, not only to have different opinions upon political matters, but to join with other citizens in order to promote the realisation of those opinions. Another fundamental right is that no individual should be persecuted or discriminated against on account of his opinions.

The principle of free, secret elections, in which the opposition is granted exactly the same chance of competing for political power as the party or parties in control of the executive, is another of those rights. If we compose a Charter of Human Rights, such principles must be observed to their fullest extent. Let us remember that real facts are of much more avail than any fine article or paragraph in a constitution.

We all know that, for instance, behind the iron curtain, and not only there, many States have constitutions with all the formal niceties of democracy. But we know equally how little those constitutions have to do with the hard facts of life.

Mankind to-day has had more than enough of high-sounding principles and beautiful declarations. Willingness and ability to make something real out of those declarations has too often been lacking. How many international organisations have undermined their authority by compromising their fundamental ideas, because it seemed for a moment to be the easiest way: "When I cast my vote for concrete measures, to secure for the men and women of the European countries their Human Rights and fundamental freedoms, I shall do it with a fervent desire, first that the definition of those fundamental freedoms will be so clearly formulated as to leave no room for doubts about their meaning, and secondly, that the Charter of Human Rights, which we are going to adopt, will

be regarded as supreme and binding upon all Governments who adopt it. Only if we adhere strictly to those principles will this Council achieve the position in European life for which we all hope.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Ungoed-Thomas.

Mr. UNGOED-THOMAS (*United Kingdom*). — I should like first, with respect, to pay a very sincere tribute to the great speech with which this Debate was opened. I was particularly glad that such a speech should be made by a Representative of the great French people. We share with them great ideals. I should also like to pay my very humble tribute to the reception which this Assembly has had among the people of France. Whenever I come to this country I feel a lightening and expansion of the spirit, and I regret that we are not, as we might perhaps have been, one people sharing a single country. Union with this country is to me something very precious indeed.

I come from a very small country on the other side of England, and we in that small country have, through centuries of oppression, preserved our nationality and our liberty. I was brought up in an intensely religious atmosphere, and my country is an intensely religious country. Individual liberty is prized there as it cannot be prized by people who have not had to struggle hard to preserve it. In that country we prize not merely political liberty; we have reason to prize economic liberty too. I remember walking through the valleys of South Wales not so very long ago and seeing men unemployed, standing with nothing to do and gradually withering from starvation. Liberty is to us a very big and positive conception, and I am glad that in this Statute a place has been found for ensuring that at any rate some degree of democratic liberty is preserved among those people who come into the Council of Europe.

The Statute has wisely provided, by Article 8, that anyone who seriously violates the ideals and aspirations to which we all subscribe may be ejected from this comity of nations. The question we now have posed before us is how far we can supplement that very wise provision, whether we can take the preservation of liberty among ourselves out of the political field and make it the subject of law and enforceable by law. That is not an easy proposition. It is a matter which

M. Edberg (suite)

à nos principes avec la sincérité la plus grande. Dans le domaine politique, le compromis est sans aucun doute un art; c'est en réalité un instrument essentiel à la réalisation, dans une communauté libre et démocratique, d'une œuvre efficace et j'espère, j'en suis même persuadé, que les Etats Membres donneront souvent la preuve de leur volonté et de leur pouvoir de transiger et de se faire des concessions mutuelles. Le compromis est très souvent le seul moyen d'aboutir à une solution. Mais n'oublions jamais qu'il est certains points sur lesquels on ne peut transiger sans perdre non seulement le respect des autres mais aussi le respect de soi-même. Parmi ces points figurent les grands principes des Droits de l'homme. Il ne faut pas laisser se désagréger peu à peu ces libertés fondamentales. Il ne faut pas leur donner une forme ou une apparence nouvelles pour faire face aux changements de situation. S'il y avait le moindre risque que ces principes soient altérés — des cas de ce genre se sont trop souvent présentés ces derniers temps —, il vaudrait bien mieux que cette charte ne fût pas établie.

Qu'on me permette d'exposer mon point de vue. A la base de toute démocratie véritable est le droit pour chaque citoyen non seulement d'avoir des opinions divergentes en matière politique, mais aussi de s'unir à d'autres citoyens afin de faire triompher ces opinions sur le plan pratique. Un autre droit fondamental est qu'aucun individu ne devrait être poursuivi ou faire l'objet d'une discrimination en raison de ses opinions.

Un autre encore de ces droits est le principe des élections au scrutin libre secret, qui permet à l'opposition de lutter pour le pouvoir politique à armes égales avec le ou les partis qui détiennent le pouvoir exécutif. Si nous établissons une charte des Droits de l'homme, il nous faudra nous conformer entièrement à ces principes. Rappelons-nous que les faits positifs importent beaucoup plus qu'un article ou un paragraphe bien venu d'une constitution.

Nous savons tous, par exemple, que derrière le rideau de fer et dans d'autres pays encore, de nombreux Etats ont des constitutions qui exposent les principes démocratiques avec toutes les subtilités de forme requises. Mais nous savons aussi que ces constitutions n'ont que très peu de rapport avec la dure réalité des faits.

Les hommes d'aujourd'hui ont entendu trop de principes sonores et de belles déclarations. La volonté et la faculté de faire passer ces déclarations dans le domaine des réalités ont trop souvent fait défaut. Combien d'organisations internationales

n'ont-elles pas sapé leur autorité en transigeant sur leurs idées fondamentales parce que cela leur semblait momentanément la solution la plus facile! En votant pour l'adoption de mesures concrètes qui assureront aux hommes et femmes des pays européens leurs droits et leurs libertés fondamentales, je montrerai que je désire ardemment, premièrement que la définition de ces libertés fondamentales soit formulée assez clairement pour ne laisser aucune place à l'équivoque, et deuxièmement, que la charte des Droits de l'homme que nous allons adopter soit considérée comme souveraine et obligatoire pour tous les gouvernements qui l'adopteront. Ce n'est que si nous nous conformons strictement à ces principes que le Conseil de l'Europe occupera dans la vie européenne la place que nous espérons lui voir tenir.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Ungoed-Thomas.

M. UNGOED-THOMAS (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Je voudrais tout d'abord exprimer respectueusement ma très sincère admiration pour le grand discours qui a ouvert notre discussion. Je suis particulièrement heureux que ce discours ait été prononcé par un représentant du grand peuple français dont les idéaux sont les nôtres. Je désire également rendre hommage à l'accueil que le peuple de France a réservé à notre Assemblée. Chaque fois que je viens dans ce beau pays, j'ai l'impression que l'esprit y rayonne et s'y épanouit, et je regrette que nous ne constituions pas, comme nous aurions pu le faire, un seul peuple, faisant partie d'un même Etat. Je considère l'union avec ce grand pays comme un bien extrêmement précieux.

Je viens d'un très petit pays limitrophe de l'Angleterre où nous avons, tout au long de siècles d'oppression, sauvé notre nationalité et notre liberté. J'ai été élevé dans un milieu très croyant et le pays auquel j'appartiens, est lui-même empreint d'un sentiment religieux intense. L'on y attache à la liberté individuelle un prix que seuls peuvent apprécier les pays qui ont eu à lutter durement pour la conserver. Dans notre pays, nous n'apprécions pas seulement les libertés politiques; nous avons de bonnes raisons pour apprécier également les libertés économiques. Alors que je me promenais, il n'y a pas bien longtemps dans les vallées du sud du pays de Galles, je me souviens avoir vu des chômeurs, complètement dépourvus de toute occupation, et qui dépérissaient lentement d'inanition. Pour nous, la liberté représente une idée majestueuse, indiscutable, et je me réjouis que notre Statut ait réservé une place à la garantie qu'un minimum de liberté économique sera

Mr. Ungeod-Thomas (cont.)

has been considered by great lawyers for many years. The difficulty with law is that there must be a definition, which must be certain, and sufficiently detailed to be the subject of application by judges who act in accordance with a certain law, and not as politicians who act in accordance with a political discretion. That is the problem which is posed before this Assembly. Let us not imagine that it is an easy problem to solve.

I welcome the reference of this problem to a Committee, as has been suggested. There are dangers to guard against. To mention just one example. Amendments were made to the Constitution of the United States to provide that no person should be deprived of life, liberty or property without due process of law. On the face of it, that is an unimpeachable statement with which everyone here will agree. It is, in fact, a statement which in different words has been included in the Articles which were read by my friend, M. Teitgen, who opened this Debate. It was passed in order to protect the newly liberated coloured peoples of the United States. It was interpreted to prevent any action being taken, either by the Union of America or by the separate States, to prevent the growth of monster trusts in that country—an entirely different conception from that which was contemplated. Steps were subsequently taken to remedy the position, and action can now be taken. That is the kind of problem which this Committee will have to face.

We must take care that we define clearly, and in such terms that there is no reasonable latitude for misrepresentation, the purpose we have in mind. That is a difficult task, and if we accomplish it we shall have made an enormous contribution to the preservation of liberty in our midst. But it is a difficult task. The United Nations Organisation has been considering this problem, and I should like to know exactly how far it has got with its consideration and what its views are. I should like to have some kind of communication between this body and those who, on behalf of the United Nations, have been giving this problem so much thought and consideration.

I should like to see the law make a contribution to the preservation of the liberty of Europe. That means hard, detailed work. It requires, not only the enthusiasm which drives and which will make us give our services to that cause, but also very hard and very clear thinking on the part of those who build the edifice.

I welcome the reference of this question to a Committee, I welcome the way in which this Motion has been moved, and I should like to see the law, with other great organisations, make its contribution to the preservation of liberty in our midst.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Wistrand.

M. WISTRAND (Sweden) (Translation). — In my opinion, the question of Human Rights is of primary importance to European co-operation. For a great movement which has attracted so many adherents, so many peoples, and, particularly, so many statesmen who are responsible for the destinies of their countries, the mere offer of material advantages, prosperity and a future full of promise from the materialistic point of view is not sufficient. They need something more.

One of our great Swedish poets, in a famous speech, evoked the words of a classical poet: *Victurus genium debet habere homo*. It may be translated: "To live, man must know his own genius."

To live, we must be aware of our genius, of the genius of Europe. Is not the belief in the existence of Human Rights the real greatness of the western civilisation, of European culture? The history of many western countries has been, for many centuries, the story of a struggle for the recognition of these rights, and in every case these ideas have gained the victory. In other countries, as, for instance, in England, these rights have not been contested for several centuries, and, in my own country, they have hardly ever been questioned.

The decision of the Committee of Ministers to include this item in our Agenda was therefore entirely justified. What is essentially European, what is our indisputable birthright, is a conception of the State as a society founded on the rule of law, a society in which any citizen may live, safe from any arbitrary action, in which he knows the laws and submits to them, but has nothing to fear from the laws if he obeys them; in which no action can be punished without a penal law, or punished by virtue of a law which did not exist at the time the act was committed; where there is no room for arbitrary measures whatever they may be.

This fact must be emphasised, since my own experience has shown me that there are many for whom the difference between legal and arbitrary

M. Ungoed-Thomas (suite)

maintenu chez tous les peuples faisant partie du Conseil de l'Europe.

Le Statut a disposé judicieusement, à l'article 8, que tout Membre du Conseil qui enfreint gravement les idéaux et les aspirations auxquels nous souscrivons tous peut être exclu de cette communauté de nations. La question qui se pose maintenant à nous est de savoir dans quelle mesure nous pouvons compléter ces dispositions très judicieuses, de savoir également si nous pouvons emprunter au domaine politique la sauvegarde de la liberté et en faire un point de droit sanctionné par la loi. Le problème n'est pas facile, et des juristes éminents y ont consacré de nombreuses années d'études. La loi présente cette difficulté qu'elle requiert des définitions exactes et suffisamment détaillées pour être l'objet d'une application par des juges agissant conformément à une législation déterminée et non comme des hommes politiques agissant selon les convenances de la politique. Voilà le problème qui se pose à notre Assemblée, et ne nous imaginons pas qu'il soit facile à résoudre.

J'accueille favorablement le renvoi de ce problème à une commission comme la suggestion en a été faite. Il faut nous garder de certains dangers. J'en citerai un seul exemple. Des amendements ont été apportés à la Constitution des Etats-Unis d'Amérique pour assurer que personne ne fût privé sans jugement de son existence, de sa liberté ou de ses biens. De toute évidence, c'est là une déclaration sans défauts qui ralliera les suffrages de tous les membres ici présents, En fait, c'est une déclaration similaire qui a été introduite, sous une autre forme, dans les articles dont a donné lecture mon ami M. Teitgen, qui a ouvert notre discussion.

Cette déclaration avait été adoptée dans le but de protéger les peuples de couleur des Etats-Unis récemment libérés de l'esclavage. Or, elle fut interprétée de manière à empêcher le Gouvernement Fédéral ou les divers Etats de prendre des mesures tendant à s'opposer au développement, dans ce pays, de trusts gigantesques. Il s'agissait là d'une idée entièrement différente de celle qui avait été prévue à l'origine. Par la suite, des mesures ont été prises pour remédier à la situation, et des poursuites peuvent être désormais exercées. Voici le genre de problème auquel la Commission aura à faire face.

Nous devons veiller soigneusement à définir clairement et dans des termes qui ne devront normalement pas prêter à équivoques, le but que nous avons en vue. La tâche est ardue et, si nous la réalisons, nous aurons apporté une énorme contribu-

tion à la sauvegarde de la liberté parmi nous. Mais la tâche est difficile. L'Organisation des Nations Unies a étudié ce problème, et j'aimerais savoir exactement à quel point de cette étude elle est parvenue et quelles sont ses idées sur la question. J'aimerais que des rapports s'établissent entre notre Organisation et les personnes qui, pour le compte des Nations Unies, se sont penchées sur ce problème avec tant de sollicitude.

J'aimerais qu'une législation contribue à la sauvegarde de la liberté en Europe. Cela représente un travail ardu et minutieux. Cela demande non seulement l'enthousiasme qui stimule et qui nous conduira à nous mettre au service de cette cause, mais aussi un travail de réflexion particulièrement délicat et lucide de la part de ceux qui bâtiront l'édifice.

J'approuve pleinement le renvoi de la question à une commission; j'approuve également la manière dont cette proposition a été présentée et j'aimerais qu'une législation, en même temps que d'autres grandes organisations, contribue à la sauvegarde de la liberté parmi nous.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Wistrand.

M. WISTRAND (Suède). — La question des Droits de l'homme est, à mon sens, une question primordiale pour la coopération européenne. Pour un grand mouvement qui a entraîné tant d'adhérents, tant de peuples, et surtout tant d'hommes d'Etat responsables des destinées de leur pays, les avantages matériels, la prospérité, et un avenir plein d'espérance au point de vue matériel ne suffisent pas. Il faut quelque chose de plus.

Un de nos grands poètes suédois a, dans un discours célèbre, évoqué les paroles d'un poète classique : *Victurus genium debet habere homo*. On pourrait le traduire : Pour vivre, il faut que l'homme connaisse son génie.

Pour vivre, il faut bien que nous connaissions notre génie, le génie de l'Europe. La véritable grandeur de la civilisation occidentale, de la culture européenne, n'a-t-elle pas été la croyance en l'existence des Droits de l'homme? L'histoire de beaucoup de nos pays occidentaux représente une lutte pendant des siècles pour que ces droits soient reconnus, et partout ces idées ont remporté la victoire. Dans d'autres pays, comme en Angleterre, ils ne sont pas contestés depuis des siècles et, dans ma propre patrie, ils ne l'ont presque jamais été.

C'est donc une attitude très justifiée qu'a eue le Comité des Ministres en mettant cette question à l'ordre du jour. Ce qui est essentiellement européen, ce qui est notre patrimoine incontesté, c'est

M. Wistrand (cont.)

measures is not very clear. I have met persons of good faith in Germany, who, in reply to my question concerning concentration camps, insisted that they were ignorant of the atrocities which had been committed there. I am quite willing to believe them, but I always answered: "You knew, however, that concentration camps existed, that it was possible to intern without trial people opposed to the Government." They admitted that, but they never realised that this arbitrary detention was the chief crime against European civilisation. The maintenance of Human Rights therefore constitutes a principle which must be defended in the future with particular and jealous care. Our task, Gentlemen, our supreme task is to make impossible, in the future, any arbitrary action of the totalitarian spirit against individuals.

For this reason we should study very carefully the plan to create a Court to try all cases in which Human Rights seem to be threatened. I feel that such a plan would for a long time restrict any attempts to create, in a freely governed State, a situation which might lead towards a totalitarian régime, it may be by processes whose danger had not at first been realised by public opinion.

THE PRESIDENT (Translation). — Several speakers have put their names down for the Debate on the second day; but I think that there will be no second day, and that we can conclude this Debate this afternoon.

I therefore request those who wish to speak to be ready to do so this afternoon.

(Agreed.)

The Sitting is suspended.

*The Sitting was suspended at 11.57 a.m.
and was resumed at 3.10 p.m.*

THE PRESIDENT (Translation). The Sitting is resumed.

Substitutes

THE PRESIDENT (Translation). — I have received a letter from M. Moutet, who apologises for his inability to attend to-day's Sitting. He will be replaced by Madame Gilberte Pierre-Brossolette.

The maintenance and further realisation of Human Rights and fundamental freedoms (Continuation of the General Debate)

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Fayat.

M. FAYAT (*Belgium*) (Translation). — Mr. President, it may be assumed that most of the delegates, who are particularly interested in the present Debate, are sufficiently familiar with certain ideas and legal and constitutional principles, to make it unnecessary for every speaker to expose at length the ideas to which he is going to refer.

My speech will therefore be very brief.

We have met in Strasbourg in order to bring about—and many speakers have stressed the point—a unity in which the political ideals, at present dispersed over our various countries, would, to a large extent, be finally merged.

Europe must, however, aspire to become something more than a political entity.

Our aim should not be to substitute a European patriotism for national patriotism. It is not only of a wider allegiance that we should seek, but of a higher form of allegiance, which I might be permitted to call the patriotism of freedom.

This is what we propose, and is even being imposed upon us by the preamble of our Statute, and by its Article 1.

It is in this spirit that I commend the ideas so admirably expressed by M. Teitgen this morning.

Freedom! The free people know almost instinctively what it means, and what are the guarantees and limits required by the social order.

However, as soon as we start giving a legal definition to freedom, we find it necessary to proceed by analysis. This analysis shows that, from the legal point of view, freedom may be divided into what is commonly called the fundamental freedoms, that is to say: first, the freedom of the individual, which is essentially characterised by freedom from arbitrary arrest and prosecution; freedom of opinion and religion; freedom of association and assembly, etc...

The traditional safeguards of these freedoms proceed chiefly from law and from the independence of the judiciary.

Hence, the importance of having a legislative power whose authority is based on an electoral

M. Wistrand (suite)

la conception de l'Etat comme une société édiflée sur le droit, une société où tout citoyen peut vivre à l'abri de tout acte arbitraire, où il connaît les lois et leur est soumis, mais où il n'a rien à craindre s'il leur obéit, où nulle action ne peut être punie sans loi pénale, ou punie en vertu d'une loi qui n'existait pas quand l'action a été commise; où il n'y a pas de place pour des mesures arbitraires, quelles qu'elles soient.

Il faut souligner cela, car mon expérience m'a montré que, pour beaucoup, la différence entre les mesures légales et les mesures arbitraires n'est pas parfaitement claire. J'ai trouvé des personnes, sans doute de bonne foi, en Allemagne, qui, à la question des camps de concentration, m'ont affirmé qu'ils étaient tout à fait ignorants des atrocités qui y avaient été commises. Je veux bien les croire, mais je leur ai toujours répondu : « Vous avez pourtant su qu'il existait des camps de concentration, qu'il était possible d'y mettre des personnes hostiles au gouvernement sans jugement. » Ils l'ont admis, mais ils n'ont pas réellement compris que c'était dans cette détention arbitraire que résidait le crime principal contre la civilisation européenne. Le maintien des Droits de l'homme constitue alors un principe qu'il faut, pour l'avenir, défendre d'une manière spéciale et avec un soin attentif. C'est, Messieurs, notre tâche et notre tâche suprême de rendre impossible dans l'avenir toute mesure arbitraire d'esprit totalitaire contre les individus.

C'est pour cette raison qu'il faut très soigneusement examiner le projet de créer une cour chargée de juger toutes les questions où les Droits de l'homme semblent être menacés. J'ai l'impression qu'un tel projet pourrait être un frein qui, pour longtemps, arrêterait toute tentative d'introduire dans un Etat, librement gouverné, une situation qui conduirait à un régime totalitaire même par des voies dont l'opinion publique n'aurait pas compris le danger dès le début.

M. LE PRÉSIDENT. — Plusieurs orateurs s'étaient inscrits pour le deuxième jour du débat; mais je pense qu'il n'y aura pas de deuxième jour et que nous pouvons terminer ce débat cet après-midi.

Je prie donc tous les orateurs inscrits de se tenir prêts à prendre la parole cet après-midi.

(Assentiment.)

La séance est suspendue.

La séance, suspendue à 11 h. 57, est reprise à 15 h. 10.

M. LE PRÉSIDENT. — La séance est reprise.

Suppléances

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Moutet une lettre par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour. Il sera remplacé par M^{me} Gilberte Pierre-Brossolette.

Sauvegarde et développement des Droits de l'homme et des libertés fondamentales (Suite de la discussion générale)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Fayat.

M. FAYAT (Belgique). — Monsieur le Président, on peut préjuger que la plupart des délégués qui s'intéressent particulièrement au débat qui a lieu actuellement sont suffisamment avertis d'un certain nombre de notions et de réalités juridiques et constitutionnelles, pour qu'il soit inutile que chaque orateur explique trop longuement les notions dont il va se servir.

L'exposé que je vais faire sera donc très bref.

Nous sommes réunis à Strasbourg afin — plusieurs orateurs ont insisté sur ce point — de créer une unité dans laquelle finirait par se fondre, dans une large mesure, la volonté politique actuellement éparse dans nos divers pays.

L'Europe doit, cependant, aspirer à devenir plus qu'une simple entité politique.

Nous ne devons pas viser à substituer un patriotisme européen au patriotisme national. Ce n'est pas une allégeance plus vaste qu'il importe seulement de rechercher, mais une allégeance plus haute, que j'oserai appeler le patriotisme de la liberté.

C'est bien ce que l'on nous propose, c'est même ce que nous impose le préambule de notre Statut, ainsi que son article premier.

C'est dans ce sens que j'applaudis aux idées si admirablement exposées ce matin par M. Teitgen.

La liberté! les peuples libres savent presque instinctivement quel est le sens contenu, quelles en sont les garanties, quelles en sont aussi les limites exigées par l'ordre social.

Dès qu'il s'agit cependant de définir juridiquement la liberté, il apparaît qu'il faut procéder par analyse. Cette analyse révèle que, juridiquement, la liberté se décompose en ce qu'on appelle couramment les libertés fondamentales, c'est-à-dire, d'abord, la liberté de la personne qui se caractérise essentiellement par l'interdiction des poursuites et

M. Fayat (cont.)

system, organised in accordance with the principles arising from the fundamental freedoms; that implies respect of political rights, and particularly the right of free criticism for minorities, and the necessity of having a magistrature independent of parliamentary majorities and of the executive power.

Finally, the evolution of the modern representative system has made it necessary to guarantee the freedom of all by independence and an adequate economic security. The system of universal suffrage now demands respect for the economic independence of the masses, not only by freedom to work but also by the right to work.

The forms assumed by these safeguards of freedom, and the limits imposed on them by the social order—whether in normal or in exceptional circumstances as, for example, in time of war—show a certain diversity in the different countries.

This diversity depends in some cases on the various historical experiences, or on the different evolution, undergone by the institutions of each country.

There is no written constitution guaranteeing fundamental freedoms in Great Britain, and yet who would dare to assert that they are not held in high honour there? Other countries have laid down these freedoms either in high-sounding declarations, or, more discreetly in the Articles of their constitutions or laws.

Finally, the legal vocabulary is sometimes rather disappointing, and it is often noticeable that apparently identical terms mean, in fact, quite different ideas and realities in different countries.

Consequently, I cannot too strongly agree with Mr. Ungoed-Thomas' warning that we must establish an exact and precise definition of those fundamental freedoms, which we shall agree to acknowledge as our common heritage.

I trust that the Committee, which will be entrusted with the task of preparing this definition, will not undertake it on a theoretical basis, but on the body of freedoms enjoyed by the citizens of our respective countries. It must take into account not only the substance of these freedoms, but also the political and legal safeguards by which these freedoms must be protected, in order that they may find actual expression in every-day life.

It is the elaboration of this definition of our common heritage of freedoms which seems to me to be the primary and essential task.

It will perhaps reveal the existence, here and there, in one or other of the countries, and for one or other of the freedoms, of what I might call advanced bastions.

It is with regard to such possibilities that we should study the problem of a Court of Justice appointed to ensure the collective protection of freedom.

It should first be noted, I think, that the fundamental freedoms have not needed, in most of our countries, to be collectively guaranteed. The devotion of some of our peoples to these freedoms has been so firm and so powerful that they have been effectively defended as a part of the national heritage.

For this reason, in principle, and until the matter has been thoroughly explored, I do not see any need to confer jurisdiction on an international Court for the defence of what I referred to just now as "advanced bastions".

I believe that it is in the countries where the traditions of freedom have passed their most advanced bastions, that freedom is exposed to the least danger.

If a European Court of Justice is to be set up, its jurisdiction should, at the outset, be limited to the matters which constitute our common heritage, which must be carefully defined.

But the institution of such a Court is not, in my opinion, a matter of especial urgency, seeing that in most of our countries, freedom has been, traditionally, better defended than in any other part of the world.

If, after a careful study of the question, having as its basis—I cannot too strongly emphasize that point—a complete inventory of the freedoms actually acquired in our respective countries, the competent Committee succeeds in endowing the Court with a Statute and a really precise and practical jurisdiction, then the question of the means of enforcing its judgments appears of only subsidiary importance. Are we not States by right of law? And can it be supposed that States existing by right of law will fail to yield to the authority of a European Court of Justice, whose jurisdiction it has deliberately recognised and accepted?

One word more: within the framework of an entity—such as we are hoping to create—must not the collective defence of our freedoms be conceived essentially as a legal activity? And would not the "screening" of the cases, in the manner suggested by M. Teitgen, be a hybrid

M. Fayat (suite)

des arrestations arbitraires, et, ensuite, la liberté d'opinion et de religion, les libertés d'association et de réunion, etc.

Les garanties traditionnelles de ces libertés procèdent principalement de la loi et de l'indépendance des juges.

De là, l'importance d'avoir un pouvoir législatif, dont l'autorité est fondée sur des élections organisées conformément aux principes qui résultent des libertés fondamentales, ce qui implique le respect des droits politiques et notamment le droit de libre critique pour les minorités et la nécessité d'avoir une magistrature indépendante des majorités parlementaires et du pouvoir exécutif.

Enfin, l'évolution du système représentatif moderne a fait apparaître la nécessité de garantir les libertés de tous par une indépendance et une sécurité économique suffisantes. Le régime du suffrage universel exige maintenant le respect de l'indépendance économique de la masse, non seulement par la liberté du travail, mais encore par le droit au travail.

Les formes que la garantie des libertés a prises, de même que les limites que l'ordre social trace à ces libertés, soit en période normale, soit exceptionnellement, par exemple, en période de guerre, présentent de pays à pays certaines diversités.

Ces diversités procèdent parfois d'expériences historiques différentes ou de l'évolution différente qu'ont suivie les institutions de chaque pays.

Aucune constitution écrite ne garantit les libertés fondamentales en Grande-Bretagne et cependant, qui oserait prétendre qu'elles n'y sont point tenues en grand honneur? D'autres pays ont inscrit ces libertés, soit dans des déclarations de grande envolée, soit dans des articles plus directs de leurs constitutions ou de leurs lois.

Enfin, le vocabulaire juridique est parfois bien décevant et il est fréquent de constater combien de termes apparemment identiques recouvrent, en fait, de pays à pays, des notions et des réalités divergentes.

Dès lors, je ne pourrai assez marquer mon accord avec l'avertissement de M. Ungeod-Thomas quant à la nécessité d'une très exacte et précise définition de telles libertés fondamentales que nous nous accorderons à considérer comme constituant notre patrimoine commun.

Ce travail de définition, je souhaite que la commission qui en sera chargée l'entame, non pas sur une base théorique, mais sur la base d'un inventaire de la somme de libertés dont bénéficient les citoyens de nos pays respectifs, en tenant compte,

non seulement du contenu de ces libertés, mais des garanties politiques et judiciaires dont elles doivent être entourées pour se traduire vraiment dans la réalité quotidienne.

C'est ce travail de définition de notre patrimoine commun de libertés qui me paraît être la tâche primordiale et essentielle.

Il fera peut-être apparaître de-ci de-là, dans l'un ou l'autre pays et pour telle ou telle liberté, ce que je pourrais appeler des bastions avancés.

C'est sous le bénéfice de ces situations-là qu'il convient d'examiner le problème d'une Cour de justice chargée d'assurer une défense collective des libertés.

Il faudrait d'abord retenir, me semble-t-il, que les libertés fondamentales n'ont pas eu besoin, dans la plupart de nos pays, d'être garanties collectivement. L'attachement certain de nos populations à ces libertés a été tellement puissant qu'elles se sont fort bien défendues dans le cadre national.

C'est pourquoi, en principe et jusqu'à un examen plus approfondi, il ne me paraît pas nécessaire de donner une compétence à une Cour internationale pour la défense de ce que j'ai appelé tout à l'heure les bastions avancés.

Il me paraît que c'est dans les pays où vraiment, traditionnellement, la liberté a poussé le plus loin ses bastions avancés, qu'elle courra le moins de danger.

Si une Cour de justice européenne doit être établie, que sa compétence soit d'abord circonscrite à ce qui est notre patrimoine commun, soigneusement défini.

Mais l'institution d'une pareille Cour ne me paraît pas, quant à présent, revêtir un caractère de grande urgence, compte tenu que, dans la plupart de nos pays, la liberté a été traditionnellement mieux défendue que dans n'importe quelle autre région du monde.

Si, après un examen mûrement conduit, et en partant, je ne saurais assez y insister, d'un inventaire exact des libertés réellement pratiquées dans chacun de nos pays, la commission compétente parvient à la doter d'un statut et d'une compétence vraiment précise et praticable, alors la question des sanctions à donner aux arrêts que cette Cour rendra me paraît fort accessoire. Ne sommes-nous pas des Etats de droit? Et imagine-t-on que des Etats de droit ne s'inclineraient pas devant l'autorité d'une Cour de justice européenne dont ils auraient délibérément reconnu et accepté la compétence?

Enfin, dernière remarque. Dans le cadre d'une entité comme celle que nous visons à créer, la défense collective des libertés ne doit-elle pas essentiellement se concevoir d'une manière judiciaire?

M. Fayat (cont.)

conception, and dangerous even to the very principles of this collective defence?

To sum up: the Committee must, above all, take as its starting point the facts as they exist; and above all it must compile an inventory of our freedoms, in every country; next, it must only contemplate the collective defence of those freedoms by a legal supra-national organ of collective defence, if such an agency is held to be really necessary and useful for our countries, and if it is satisfied that the jurisdiction of a European Court of Justice can be clearly defined and accepted by all of us, ungrudgingly and without mental reservation.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Foster.

Mr. FOSTER (*United Kingdom*). — I think that M. Teitgen was, in his very moving and powerful speech, a little too modest on behalf of himself and those who worked on the European Movement's draft Convention and Declaration on Human Rights and methods of implementation. In this document, which is annexed to the Proposal now before the Assembly, we have much more than the *avant-projet* he mentioned. We have there the fruits of many months of patient and devoted work by himself, Sir David Maxwell-Fyfe, and all the others of the European Movement who have studied the material on which this proposed Declaration and Convention are founded.

I thought it might be useful if I gave a very short résumé of some of the salient points of this preparatory work.

The Assembly will appreciate that the Proposal suggests that the States who sign the Convention first of all declare that they guarantee certain basic Human Rights. Those are contained in Article 1. The Proposal suggests that, as a provisional measure, each State should guarantee these rights as they exist at present under their law, constitution and administrative work. The Proposal recommends that, in the meantime, a Commission be set up to define more precisely, for the purposes of a contractual agreement, the basic Human Rights, and suggests that until that is done the basic Human Rights contained in the existing laws of Member States should be guaranteed. That means that, if that Proposal is accepted, Member States cannot derogate from the Human Rights which are accorded to their subjects at the moment. It is especially stated in the Proposal

that the work of the Commission should not impede the signing of the preliminary guarantee.

It has been said many times in this Assembly since it first met that times are urgent, and it is desired that we should get on with some concrete work. I hope that the Assembly will point out to this proposed Commission that it is a matter of urgency to get on with a definition of Human Rights, but that it is even more urgent to take that preliminary step of guaranteeing existing rights.

The next part of the project of the European Movement consists in the suggested establishment of a Human Rights Commission. That Commission shall have the right of receiving petitions from any natural person, from any corporation and from any State which is a Member of the Council of Europe. The Commission shall receive these petitions and, if it considers fit, shall study them. Again, if it thinks it necessary, it may hold an enquiry on the territory of a Member State—a very important provision.

Then we come to the third part of this project — the establishment of a Court of Human Rights. The object of this Court of Human Rights is to be able to judge any alleged infringement of the Human Rights laid down in Article 1, and later, when the Commission has done its work and a definition is accepted, any infringement of these rights as defined by the contractual convention between the Member States. I should like to draw special attention to the sanctions which it is proposed the Court of Human Rights shall have.

The Court can prescribe measures of reparation, or it may require that the State concerned shall take penal or administrative action in regard to the persons responsible for the infringement, or it may demand the repeal, cancellation or amendment of the Act.

Mr. Ungoed-Thomas said that he would like to know the views of those who had worked on this in the United Nations. I think he may not have been aware that the work of the European Movement was based on full consideration of all the preparatory work of the United Nations. There is a great deal of documentary material contained in that work. As he knows, the Declaration was adopted in December, 1948, and before that they had before them the draft suggestions of the United Kingdom and of France, the suggestions from the Human Rights Division and from the Secretariat, and there was a memorandum on implementation.

Just recently, in June, 1949, there was circulated a document which I have here, which is the Draft International Covenant of Human Rights cir-

M. Fayat (suite)

Et le filtrage des recours par une commission spéciale dont parlait M. Teitgen, n'est-ce pas une conception hybride et dangereuse pour le principe même de cette défense collective?

Pour me résumer : que la commission parte avant tout des réalités existantes et qu'elle donne avant tout l'inventaire de nos libertés de pays à pays; qu'elle n'envisage ensuite une défense collective de ces libertés par un organe judiciaire supranational que si cette défense collective, par ce moyen, s'avère vraiment nécessaire et utile pour nos pays et que si elle a l'assurance que la compétence d'une Cour de justice européenne puisse être nettement définie et acceptée par tous, sans arrière-pensée, ni réserve.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Foster.

M. FOSTER (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Dans son discours très émouvant et plein de vigueur, M. Teitgen, me semble-t-il, a fait preuve d'une modestie un peu trop grande en parlant de lui-même et de ceux qui ont travaillé au projet de Convention du Mouvement Européen, à la Déclaration des Droits de l'homme et à l'élaboration des méthodes qui permettront de les appliquer. Le document joint à la proposition dont l'Assemblée est à présent saisie, est à nos yeux beaucoup plus qu'un simple avant-projet. Il est le résultat d'un long travail, patient et consciencieux, accompli par lui-même, par Sir David Maxwell-Fyfe et par tous les autres membres du Mouvement Européen qui ont jeté les bases de cette Déclaration et de cette Convention qui nous sont proposées.

Il serait peut-être utile de faire un très bref résumé de quelques-uns des points saillants de ce travail préparatoire.

L'Assemblée appréciera la suggestion contenue dans cette proposition, selon laquelle les Etats signataires de la Convention affirment dès l'abord qu'ils garantiront certains droits fondamentaux de l'homme. Ces droits sont spécifiés à l'article premier. D'après cette proposition, chaque Etat, à titre de mesure provisoire, garantirait ces droits tels qu'ils existent actuellement en application de sa loi, de sa Constitution et de ses travaux administratifs. Elle recommande que soit instituée en attendant une commission chargée de définir de manière plus précise, en vue d'aboutir à un accord contractuel, les Droits fondamentaux de l'homme et elle suggère qu'avant la création de cette commission soient garantis les Droits fondamentaux de l'homme tels que les définit la légis-

lation en vigueur dans les Etats Membres. Cela signifie que, si cette proposition est acceptée, les Etats Membres ne pourront porter atteinte aux Droits de l'homme dont bénéficient actuellement leurs sujets. La proposition spécifie particulièrement que les travaux de la commission ne devraient pas empêcher que la garantie préliminaire ne soit signée.

Depuis l'ouverture de la première session de cette Assemblée, nous avons entendu dire plusieurs fois que le temps presse, et le désir a été exprimé que nous nous attaquions à une œuvre concrète. L'Assemblée, je l'espère, portera à l'attention de la commission prévue qu'il est urgent d'établir une définition des Droits de l'homme, mais qu'il est encore plus urgent de prendre une mesure préliminaire, à savoir : garantir les droits existants.

Dans la partie suivante du projet présenté par le Mouvement Européen, il est proposé d'instituer une commission des Droits de l'homme. Cette commission sera habilitée à recevoir des pétitions de toute personne physique, de toute personne morale et de tout Etat Membre du Conseil de l'Europe. La commission recevra ces pétitions et les examinera si elle le juge bon. En outre, si elle le juge nécessaire, elle pourra se livrer à une enquête sur le territoire d'un Etat Membre — disposition qui est d'une très grande importance.

Nous en arrivons maintenant à la troisième partie de ce projet — l'institution d'une Cour des Droits de l'homme. Cette Cour des Droits de l'homme devrait être habilitée à statuer sur toute prétendue violation des Droits de l'homme, tels qu'ils sont définis à l'article premier, et, par la suite — après la fin des travaux de la commission et l'adoption d'une définition — sur toute violation de ces droits tels qu'ils sont définis par la convention contractuelle signée entre les Etats Membres. J'aimerais attirer particulièrement l'attention de l'Assemblée sur les sanctions que pourrait appliquer, selon cette proposition, la Cour des Droits de l'homme.

Cette Cour pourrait ordonner des mesures de réparation, exiger que l'Etat intéressé prenne des sanctions pénales ou administratives à l'égard des personnes responsables de cette violation, ou réclamer que la loi soit abrogée, rapportée ou modifiée.

M. Ungeod-Thomas a déclaré qu'il aimerait connaître les vues de ceux qui, aux Nations Unies, ont travaillé sur cette question. Peut-être ignorait-il que les travaux du Mouvement Européen sont fondés sur une étude complète de tout le travail préparatoire accompli par les Nations Unies. Ce travail a abouti à l'établissement d'une documentation très importante. Comme le sait M. Thomas, la déclaration a été adoptée en décembre 1948; aupa-

Mr. Foster (cont.)

culated to Governments for their comments, and it is hoped that when the comments are received, the work of the Commission on Human Rights will be completed, and that the Economic and Social Council will have it before them for consideration in 1950.

M. Lannung and M. Antonopoulos pointed out that it was an advantage that it was a European family which was considering this Declaration of Human Rights and this Convention. I think it is useful to remember that we do not have the same difficulties as confronted the nations which were trying to agree on the Declaration of Human Rights in the United Nations.

First of all, undoubtedly one can see signs of a compromise on three important points. The first, I think, is that those countries which followed more or less Marxist dialectic were very insistent that the rights of the State against the individual should be precisely defined.

The second compromise was on the subject of certain economic and social rights, which certain countries, which are backward economically, were not in a position to implement.

The third compromise, as I see it, was that there were certain countries where, for reasons of internal policy, certain discriminations on, we will say, race or religion, were in existence and they did not feel themselves in a position to sign the Declaration of Human Rights without considerable compromise.

Now we in Europe do not have the same difficulties, and it is therefore to be hoped that, because we do not have the same difficulties, the Council of Europe will be able to make much more material progress. They will be able to do that because these difficulties do not exist in any degree in this Assembly of Europe, and I think we may look forward to very real progress in the Committee because of this preparatory work which has been done.

I would like to stress one other aspect of Human Rights. It is this: it is also a test of any new State which may seek admission to the Council of Europe. Under Article 2 of the Statute, the countries of the Council of Europe have to say that they respect Human Rights and guarantee Human Rights. When the work which we are entrusting to this Committee has been done, it will be possible to apply to these countries a test which will show whether or not in their countries they guarantee those rights.

What do Human Rights mean to the ordinary man in the street? Well, we have, I think, a very moving example of what they mean from the speech of my colleague, M. Cingolani. He had suffered under a totalitarian régime which disregarded every one of the Human Rights which is laid down in the United Nations Declaration and in the project of the European Movement. The concentration camps in Eastern Europe are not too far away for us to be able to say that this is merely an academic exercise. We have had totalitarian dictatorships only too recently in Europe which have ground down their people and disregarded the rights, to which the ordinary man must be able to look forward, of free speech, free religion, freedom to express himself, freedom from arrest, and all those rights which we have in the Declaration.

I would also like to suggest that one way of paying respect to Human Rights is to tell this Committee, or some other Committee, to examine the problem of displaced persons. They are people who, from the very nature of their misfortune, are liable to have their Human Rights violated. It does not very often happen, for those who are in authority and controlling administrations are trying to do their best for them. It results from the nature of the catastrophe which has overwhelmed them. I would suggest that it might be useful if the Committee were at the same time able to find itself in a position to make Recommendations to the Assembly on how to deal with displaced persons. I know that my colleague, M. Poussin, will elaborate this theme. I want to support in advance that theme, on behalf of those unfortunate persons.

Of course, the long-term work in connection with Human Rights is to assure the ordinary man that never again can the terrors of those totalitarian regimes overwhelm him, and that in the future he can rest assured that his Human Rights will be acknowledged in the Council of Europe.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. de la Vallée-Poussin.

M. DE LA VALLÉE-POUSSIN (*Belgium*) (Translation). — Ladies and Gentlemen, at the very moment that we are discussing the question of Human Rights we are confronted with a particularly painful situation in Europe.

We know that, at the present time, some 600,000 to 700,000 European displaced persons, still in receipt of temporary assistance from the

M. Foster (suite)

ravant le Mouvement Européen avait été saisi de propositions émanant du Royaume-Uni et de la France, du Département des Droits de l'homme et du Secrétariat, ainsi que d'un mémorandum relatif à l'application de ces droits

Tout dernièrement, en juin 1949, a été publié le Projet de Pacte international des Droits de l'homme que j'ai ici devant moi. Il a été distribué aux gouvernements pour étude et commentaires; l'on espère qu'après la réception de ces commentaires, la commission des Droits de l'homme achèvera ses travaux, qui pourront être soumis, en 1950, pour avis au Conseil Economique et Social.

MM. Lannung et Antonopoulos ont souligné l'avantage que présente le fait que cette Déclaration des Droits de l'homme et cette Convention soient étudiées par une famille européenne. Nous ne rencontrons pas, en effet, — il convient de s'en souvenir, — les difficultés qu'avaient à surmonter les nations qui tentaient, au sein des Nations Unies, de se mettre d'accord sur la Déclaration des Droits de l'homme.

Tout d'abord, il ne fait pas de doute qu'un compromis semble devoir être atteint sur trois points importants.

En premier lieu, en effet, les pays plus ou moins fidèles à la dialectique marxiste ont beaucoup insisté pour que les droits de l'Etat envers l'individu soient nettement définis.

La seconde demande de compromis portait sur certains droits en matière sociale et économique que plusieurs pays économiquement arriérés n'étaient pas en mesure de faire appliquer.

La troisième demande de compromis émanait, à ce qu'il me semble, de pays où pour des raisons de politique intérieure, sont appliquées certaines discriminations raciales ou religieuses; ces pays ne s'estimaient pas en mesure de signer la Déclaration des Droits de l'homme si des modifications considérables n'y étaient pas apportées.

Or, nous n'avons pas en Europe à affronter les mêmes difficultés; ceci nous permet d'espérer que le Conseil de l'Europe pourra réaliser une œuvre beaucoup plus concrète. Il pourra la réaliser parce qu'aucune de ces difficultés n'existe au sein de cette Assemblée de l'Europe; à la suite du travail préparatoire effectué, nous pouvons nous attendre à voir la commission obtenir des progrès tangibles considérables.

J'aimerais mettre l'accent sur un autre point relatif aux Droits de l'homme, qui est le suivant : ils permettent de mettre à l'épreuve tout nouvel Etat qui pourrait demander à entrer au Conseil de

l'Europe. Aux termes de l'article 2 du Statut, les pays du Conseil de l'Europe doivent déclarer qu'ils respectent et garantissent les Droits de l'homme.

Quand l'œuvre dont nous avons chargé cette commission sera réalisée, on pourra mettre ces pays à l'épreuve, afin de se rendre compte si, oui ou non, ils garantissent lesdits droits sur leurs territoires.

Quelle signification, l'homme de la rue attache-t-il aux Droits de l'homme? Eh bien! d'après mon avis, le discours de mon collègue, M. Cingolani, nous en fournit un exemple très émouvant. M. Cingolani a souffert sous un régime totalitaire qui dédaignait tous les Droits de l'homme spécifiés dans la déclaration des Nations Unies et le projet du Mouvement Européen. Les camps de concentration de l'Europe Orientale sont assez proches de nous pour que nous puissions dire que nous ne nous livrons pas ainsi à un jeu purement académique. Nous avons connu tout récemment en Europe des régimes de dictature totalitaire qui ont opprimé les peuples et méprisé les droits dont tout homme devrait disposer : liberté de parole, liberté de religion, liberté d'expression, garantie contre l'arrestation arbitraire, et tous les autres droits spécifiés dans la Déclaration.

Je voudrais dire, en outre, qu'une façon de témoigner notre respect des Droits de l'homme serait de confier à cette commission, ou à une autre commission, le soin d'étudier le problème des personnes déplacées.

Ces personnes, de par la nature même de leurs malheurs, sont susceptibles de voir leurs droits violés. Ceci ne se produit pas très souvent, car les gens au pouvoir et les directeurs des administrations font de leur mieux pour les aider, mais ils y sont exposés du fait même de la catastrophe qui les a accablés. Peut-être serait-il utile que la commission puisse se trouver en mesure de faire à l'Assemblée des recommandations sur la manière de traiter le problème des personnes déplacées. Je sais que mon collègue, M. Poussin, étudiera à fond cette question. Je voudrais tout de suite l'assurer de mon appui, au nom de ces malheureux.

L'œuvre à long terme qui doit être réalisée dans le domaine des Droits de l'homme est de protéger à jamais l'individu contre l'oppression et les horreurs des régimes totalitaires, et de lui donner l'assurance définitive que ses droits seront reconnus au sein du Conseil de l'Europe.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. de la Vallée-Poussin.

M. DE LA VALLÉE-POUSSIN (*Belgique*). — Mesdames, Messieurs, au moment même où nous

M. de la Vallée-Poussin (cont.)

United States, are deprived almost entirely of their freedom and their Rights.

Can we possibly, in this Assembly, discuss merely in the abstract, the protection of Human Rights, while giving no more than a passing glance at the misery spread before our eyes?

There is a twofold problem.

Among these displaced persons are many who, it may be hoped, will be reclassified, and found employment, and allowed to emigrate to countries which will welcome and take care of them. Our Committee on Social Questions might concern itself with their case.

But as regards the basic principles of Human Rights there is another class of displaced persons, which we cannot avoid considering to-day. This, in the jargon of the camps, is the so-called "hard core"; a cruel term, indicating the residue, for whom there is no chance. Old people, mutilated persons, the residue of concentration camps, mothers of large families who have no husbands and no means of support of any kind, and invalids. There are about 60,000 of these people, whom no country will welcome, because they will necessarily become a burden on anybody who takes them in.

For some months to come American aid will enable these persons to exist. But that aid will stop.

Is it in conformity with Europe's dignity and the principles of its civilisation that, when faced with so important a moral obligation, we, Europeans are content to leave the task of looking after our own people to the transatlantic Powers? For this is a European problem. Not a French, a British or a German problem, but a genuinely European problem, which is entirely within our sphere. It is a problem which should enable this Assembly to prove that it does not only discuss academically ideal abstract principles. We are not assembled here to paint a pretty picture. Our work will be judged solely on the practical results that it achieves.

May I remind you of the President's words in his opening address:

"I hope we are going to be practical. It is essential that our efforts shall produce tangible results."

Ladies and Gentlemen, it is to that point that now I wish to draw your attention. The European Assembly to-day embodies many hopes. These hopes must not be disappointed; but they will be if we show ourselves incapable of dealing with problems which are clearly ours, and which, in

virtue of our very ideal, we are bound to solve immediately.

Is this not, therefore, an opportunity for us to show that we are capable of accomplishing something, of utilising our means of action? Is it not an opportunity to test our strength against this first obstacle which events have thrown in our path?

The Council of Europe has a Secretariat, which is entitled to study certain questions.

Let us, accordingly, ask our Committee—this is the first part of the Proposal which I wish to submit—to instruct the Secretariat of the Council of Europe to study methods for dealing with this problem.

Then, if the Assembly can give its approval to this Proposal during the present Session, let us ask it to submit a Recommendation to the Committee of Ministers, where I am sure we shall have a favourable hearing. For I am convinced that none of the Ministers of Foreign Affairs will fail to be interested in a problem which is so grave, that no State can resolve it alone.

I consider that action by the Secretariat will have to be continuous. This study will never be completely achieved. We must obtain information from nations, collect material and we must remain in close touch with the countries concerned. It is a concrete task which our Secretariat should undertake.

I shall conclude by saying that not only has the Assembly a Secretariat, but also a President. We know that we have elected as our President a man of deep humanity and wide experience. I am convinced, that, if he will seek those who can assist in solving this problem, he will find no door shut. I am convinced that he will know how to be our spokesman and how to speak to on behalf of all of us, if we ask him, during the months to come, to undertake himself a task of such importance and to implement our common ideal in a sphere which extends even beyond this group of tens of thousands of persons. I particularly stress this latter point.

What, in fact, does European civilisation stand for in our eyes? What is it that we defend in this Assembly, when we speak of Human Rights? What have we in mind when we compare European civilisation with other forms of social life? Quite simply, it is the dignity of the human being, the conviction shared by us all that every man is worthy of respect, that every man has the right to live in safety and dignity, that no man can be a subject of indifference to us however weak or however near to death he may be.

M. de la Vallée-Poussin (suite)

discutons ici la question des Droits de l'homme, nous assistons, en Europe, à une situation particulièrement pénible.

Nous savons qu'actuellement 600.000 à 700.000 Européens, personnes déplacées, aidés encore, temporairement, par l'assistance américaine, sont privés à peu près de toute liberté et de tous droits.

Est-il possible que nous discutons ici, dans l'abstrait, la protection des Droits de l'homme, tout en ne jetant qu'un regard indifférent aux misères qui s'étalent sous nos yeux?

Le problème est double.

Parmi les personnes déplacées, il en est un grand nombre dont on peut espérer qu'elles pourront se reclasser, qu'elles pourront trouver du travail, qu'elles pourront émigrer vers des nations qui seront pour elles accueillantes et tutélaires. Notre commission sociale pourrait s'intéresser à leur cas.

Mais, pour ce qui touche le principe même des Droits de l'homme, il est une autre catégorie de personnes déplacées sur laquelle nous devons nécessairement nous pencher aujourd'hui. Il s'agit de ce que, dans le langage des camps, on appelle « hard core ». Cette expression cruelle s'applique aux personnes auxquelles ne s'offre vraiment plus aucune chance. Il s'agit de vieillards, il s'agit d'amputés, il s'agit de résidus des camps de concentration, il s'agit de mères de familles nombreuses qui n'ont plus d'époux ni de soutien d'aucune sorte, il s'agit de malades. Il s'agit d'environ 60.000 personnes qu'aucun pays n'accueillera, car elles seraient nécessairement à la charge de tous ceux qui voudraient bien les recevoir.

Pendant quelques mois encore, l'aide américaine permettra à ces personnes de vivre. Mais cette aide va cesser.

Est-il de la dignité de l'Europe, mes chers collègues, est-il conforme aux principes de notre civilisation qu'en présence d'une tâche morale de cette importance nous laissions, nous, Européens, à des puissances d'Outre-Atlantique, le soin de s'occuper de gens qui sont des nôtres? Car c'est vraiment un problème européen. Ce n'est pas un problème français, ni un problème anglais, ni un problème allemand : c'est vraiment un problème de l'Europe, un problème qui appartient strictement à notre domaine et qui devrait permettre à notre Assemblée de prouver que, à l'instar d'une académie, elle ne discute pas dans l'abstrait que de principes idéaux. Nous ne sommes pas ici pour dessiner des rayons de soleil sur des nuages. Notre œuvre ne vaudra que dans la mesure où certains résultats pratiques pourront être atteints.

Permettez-moi de vous rappeler les paroles prononcées par notre Président lui-même lors de son discours inaugural :

« J'espère que nous saurons être pratiques; il est indispensable que des résultats tangibles sortent de notre travail. »

C'est à cela que je voudrais vous convier en ce moment, Mesdames, Messieurs. L'Assemblée européenne incarne aujourd'hui beaucoup d'espérances. Ces espérances ne peuvent pas être déçues. Elles seraient déçues si nous montrions que nous sommes impuissants en face des problèmes qui sont les plus clairement de notre compétence et que notre idéal même nous oblige à résoudre dans l'immédiat.

Alors, n'est-ce pas l'occasion pour nous de montrer que nous sommes capables de quelque chose? N'est-ce pas l'occasion pour nous de mettre en jeu nos moyens d'action? N'est-ce pas l'occasion pour nous de mesurer nos forces sur ce premier obstacle, sur cette première difficulté que les événements nous offrent?

Le Conseil de l'Europe dispose d'un Secrétariat. Ce Secrétariat a le droit de mettre certains problèmes à l'étude.

Dans ces conditions, demandons d'abord à notre commission — c'est la première partie de la motion que je voudrais présenter — de charger le Secrétariat du Conseil de l'Europe d'étudier la solution de ce problème.

Ensuite, si l'Assemblée peut ratifier cette motion au cours de cette session, demandons-lui qu'elle propose une solution au Comité des Ministres, où, j'en suis persuadé, nous trouverons une oreille amicale. Je suis persuadé que, parmi les Ministres des Affaires étrangères, aucun ne se désintéressera d'un problème aussi grave, mais problème, cependant, qu'aucun Etat ne peut résoudre tout seul.

J'estime que, dans ce domaine, l'action de notre Secrétariat doit être une action permanente. Cette étude ne sera jamais complètement achevée. Il faudra s'informer auprès des nations, récolter une documentation, puis tenir des contacts avec les pays intéressés. C'est là une tâche concrète, que notre Secrétariat devra assumer.

Je terminerai en disant que l'Assemblée ne dispose pas seulement d'un Secrétariat : elle dispose d'un Président. Nous savons que nous avons élu ici un homme de cœur et d'expérience. Je suis persuadé qu'il ne trouvera aucune porte fermée s'il va trouver ceux qui peuvent contribuer à résoudre ce problème. Je suis persuadé qu'il saura être le porte-parole de notre Assemblée et qu'il pourra parler en notre nom à tous, si nous lui demandons, dans les mois qui viennent, de prendre lui-même en main une tâche de cette importance

M. de la Vallée-Poussin (cont.)

This is the hope which Europe can and must hold out to the rest of the world, when it seeks to prove that it is a cradle of civilisation. It is through this that we have this respect, this solicitude for the most wretched, the most helpless of men, and that is evidence that we possess a civilisation, and that it is indeed, in this respect, superior to all others.

For this reason, I believe that, in approving my Proposal and requesting our Secretariat and our President himself to study so important a problem, you will be making a decision which will really show that the European Assembly regards itself as being in the service of Europe, and that it is resolved to do something for the happiness of all.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Everett.

Mr. EVERETT (*Ireland*). — As a trade unionist for over 30 years, I have been very impressed by the discussions which have taken place in this Assembly. For the past week the delegations, assembled from our several countries and from all political parties, have each expressed their country's and party's point of view. It is a good augury for the future of this Assembly, and we must express our appreciation to our President for his forbearance during these discussions. It will serve as a very good example to other States, held down by force, where freedom of speech is denied to their citizens, that here in this Assembly full and frank discussion is allowed.

We in Ireland believe firmly, in common with many other States, in the fundamental nature of Human Rights. By having here frank discussion on our problems and our difficulties, we may yet find agreement which will eliminate the dangers that confront us, and by understanding now each others problems we may find for ourselves the method for their solution.

Civil and religious freedom are but two of the fundamental rights of man. Notwithstanding this, it is sad to reflect that in many countries in Europe to-day those elementary freedoms are denied to many citizens. If the Council of Europe achieves no other end than the guarantee of those two rights, it will have justified its existence. There are many other rights to which citizens can bring an indisputable claim, but to my mind they are merely subdivisions of those. Once we get it firmly established in our minds and in the minds of all the citizens of our respective countries, that we are all members of one great family, each and every one subject to the same moral and physical infirmities and weaknesses, we shall have travelled a considerable distance along the road to European unity. Once this great fact is recognised, the solution of many of our difficulties will be made appreciably easier.

As I stated at the outset of my speech, I am a trade unionist. I am a member of one of the largest unions in Ireland, which has thousands of members in our six North-Eastern counties. The President of our union was at one time a member of the Northern Parliament. So that Representatives will appreciate that we do not in any way allow the religion of any member to prejudice our view, I may mention that the vast majority of our members are Catholics. Full freedom is exercised by all our members. They meet and they are grouped to discuss and to act together in the industrial field.

In politics, however, just as in religion, they are completely free. Our members are not bound to support one political party and are free to join whatever political party they desire. Some are even Deputies of completely different and opposing parties, although members of the same union. I mention this point to show that we respect the fundamental and individual liberties of our members and would strongly oppose any interference with their Human Rights.

M. de la Vallée-Poussin (suite)

et de servir notre idéal commun dans un domaine dont l'ampleur — j'attire votre attention sur ce point, mes chers collègues — dépasse largement le cadre de ces quelques dizaines de milliers de personnes.

En effet, que représente donc pour nous la civilisation européenne? Que défendons-nous ici quand nous parlons des Droits de l'homme? De quoi parlons-nous lorsque nous voulons opposer la civilisation européenne à d'autres formes de vie sociale? Tout simplement, Mesdames, Messieurs, de la dignité de la personne humaine, du sentiment que nous avons tous que tout homme est digne de respect, que tout homme a le droit de vivre dans la sécurité et la dignité, et qu'aucun homme ne peut nous être indifférent, si faible soit-il, si près de la mort soit-il.

C'est cet espoir que l'Europe peut et doit donner au reste du monde lorsqu'elle peut prouver qu'elle est une vieille terre de civilisation. Vous avez précisément ce respect, cette attention à l'égard des plus malheureux, des plus impuissants des hommes, montrant ainsi que si nous avons une civilisation, c'est une civilisation qui est vraiment, sur ce point, supérieure à toutes les autres.

Voilà pourquoi en consacrant ma motion et en demandant à notre commission, à notre Secrétariat et à notre Président lui-même d'examiner une question si importante, je crois que vous prendriez une décision qui montrerait vraiment que l'Assemblée européenne est au service des Européens et veut faire quelque chose pour le bonheur de chacun d'entre nous.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Everett.

M. EVERETT (Irlande) (Traduction). — J'ai été, en tant que syndicaliste militant depuis 30 ans, très impressionné par les discussions qui se sont déroulées au sein de cette Assemblée. Durant la semaine dernière, les délégations rassemblées ici, venant de pays différents et de tous les horizons politiques, ont chacune exprimé le point de vue de leur pays et celui de leur parti. Ceci est de bon augure pour l'avenir de notre Assemblée et nous devons dire à notre Président que nous apprécions l'indulgence dont il a fait preuve pendant ces discussions. En autorisant dans cette Assemblée une discussion entièrement libre et franche, nous offrons un très bon exemple aux autres Etats où règne l'oppression et où les citoyens ne peuvent s'exprimer librement.

Tout comme de nombreux autres Etats, nous, Irlandais, sommes profondément convaincus de la

valeur fondamentale des Droits de l'homme. En discutant franchement de nos problèmes et de nos difficultés, il nous sera peut-être possible d'aboutir à un accord qui supprimera les dangers auxquels nous avons à faire face; en comprenant les problèmes qui se posent, pour chacun de nous, peut-être pourrions-nous découvrir nous-mêmes la méthode qui permettra de les résoudre.

Les droits civils et la liberté de religion ne sont que deux des Droits fondamentaux de l'homme. Et cependant, dans de nombreux pays d'Europe, ces libertés élémentaires, il est triste d'y songer, sont refusées aujourd'hui à un grand nombre de citoyens. Si seulement le Conseil de l'Europe réussit à garantir ces deux droits, il aura justifié son existence. Les citoyens peuvent incontestablement revendiquer de nombreux autres droits; ces derniers cependant ne sont, selon moi, que des subdivisions des premiers. Une fois que nous-mêmes, et les citoyens de nos pays respectifs, aurons bien compris que nous sommes tous membres d'une grande famille, que chacun d'entre nous est affligé des mêmes infirmités morales et des mêmes faiblesses physiques, nous aurons franchi une grande étape sur la route qui mène à l'unité de l'Europe.

Il sera bien plus facile de résoudre un grand nombre de nos difficultés quand cette grande vérité aura été reconnue.

Comme je l'ai déclaré au début de mon discours, je suis syndicaliste. Je suis membre d'un des syndicats les plus importants d'Irlande, qui dans nos six comtés du Nord-Ouest compte des milliers d'adhérents. Le Président de notre syndicat a fait à un certain moment partie du Parlement du Nord. Pour que les représentants se rendent compte que nous ne nourrissons aucun préjugé d'ordre religieux, je remarquerai que la très grande majorité de nos membres sont catholiques. Tous nos membres jouissent d'une pleine liberté. Ils forment des associations, et tiennent des réunions où ils discutent d'une action commune à adopter dans le domaine industriel.

Ils sont tout aussi libres en matière politique qu'en matière de religion. Nos membres ne sont pas tenus de donner leur appui à un parti politique, et sont libres d'adhérer au parti politique de leur choix. Quelques-uns même, bien que membres du même syndicat, représentent au Parlement des partis tout à fait différents, et parfois opposés. Si je fais allusion à ceci, c'est pour montrer que nous respectons les libertés fondamentales et individuelles de nos membres, et que nous nous opposerions énergiquement à ce qu'on attentât à l'un quelconque de leurs droits.

Je suggère que les représentants ici réunis s'engagent à assurer à tous les citoyens, et en parti-

Mr. Everett (cont.)

I suggest that Representatives here should pledge themselves to secure for all citizens, and particularly for any minority in their country, freedom from arbitrary arrest, detention or exile; freedom of speech and expression of opinion generally; freedom of association and assembly; and freedom from discrimination on account of religious or political opinion.

In many countries thousands of people have been detained from time to time under Special Powers Acts and detained for years without trial. Banning of opposition meetings on the pretence of maintaining order is a familiar example of Fascist activities. Raiding of citizens' homes without warrant is also practised by Governments on minorities. Discrimination is practised in every walk of life. Jobs, the type of employment and even the allocation of houses are often determined on the basis of the religious views of the applicant.

Such injustices as I have referred to are known to exist in certain countries in Europe, and some of them even in a portion of my own country, cut off from the Motherland. These are matters which I feel bound to mention so that in our desire for European unity and co-operation real efforts will be made to remove these complaints, particularly by the influence of our colleagues, the British Representatives.

In conclusion, while on the subject of Human Rights, there is a matter to which I wish to refer. It is my privilege to be Minister for Posts and Telegraphs in my country. I believe that easy and cheap communication between peoples is in modern times an essential Human Right. Therefore, I suggest that existing international agreements relating to telephone services should be reviewed and amended. It is my view that it should be made possible for a man in any part of Europe to telephone to his friend in another part of Europe at a standard rate per kilometer. This would eliminate such anomalies as the fact that at present it is cheaper to telephone from Strasbourg to Paris than from Strasbourg to Basle. It would also be a real and practical contribution towards facilitating commerce and trade between the various countries of Europe.

May God direct us in our work and deliberations, and may we be successful in delivering Europe from all forms of aggression and in the protection of the rights of all our citizens.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Maccas.

M. MACCAS (*Greece*) (Translation). — You will no doubt not be surprised to see me, as a Greek, taking the lead in the movement—which has been launched in this Assembly and has its origin also in the minds of us all—in favour of a European proclamation of Human Rights.

Ancient Greece was the source of that humanistic religion which proclaims that liberty, security, and the dignity of man are to be held as sacred.

I would even emphasise that this religion had not only a legal, but also a moral basis. It was founded on the love of one's neighbour. It was Antigone who said "I am born to love and not to hate".

In that way, Ancient Greece anticipated Christianity; and, the latter, in affirming its principles some centuries later, aligned itself with Sophocles and Plato.

Further, we have traditionally condemned injustice committed for reasons of State. For, in such cases, the reason of State becomes a cloak for the misuse of power.

The condemnation of Socrates aroused the greatest revolt of conscience which ancient history has recorded. This revolt would have been impossible, had the conscience of the ancient Athenians not been awakened, and sufficiently developed to repudiate this great injustice, which the philosopher had himself accepted in the name of State discipline.

I, thus, support all the Proposals and Recommendations that you may decide to submit to the Committee of Ministers.

There is also another decisive question, which is of extraordinary gravity, and is closely connected with the European Rights, which we have hitherto neglected. This question may be defined in the following terms, and I consider them irrefutable.

First of all, human freedom, just because it is sacred, must not become an armoury in which the enemies of freedom can find weapons which they can later use unhindered to destroy this freedom. Next, the freedom and safety of human persons, by reason of their very universality and interdependence, have, as a necessary corollary and front line the freedom and security of one's neighbour. If this were not so, safety could only be guaranteed to criminals; and so, the only

M. Everett (suite)

culier à toute minorité existant dans leur pays, des garanties contre l'arrestation arbitraire, l'emprisonnement ou l'exil; la liberté de parole, et, en général, d'expression des opinions; la liberté d'association et de rassemblement; enfin, des garanties contre toute discrimination de nature religieuse ou politique.

Dans de nombreux pays, des milliers de gens ont été emprisonnés à la suite de lois d'exception et détenus pendant des années sans passer en jugement. L'interdiction des meetings d'opposition sous le prétexte du maintien de l'ordre est un exemple bien connu des procédés fascistes. Des descentes de police sans mandat de perquisition sont aussi effectuées, sur l'ordre de certains gouvernements, chez des citoyens appartenant aux minorités. La discrimination est pratiquée dans tous les domaines de la vie. Les emplois, le genre de travail et même les logements sont souvent attribués suivant les idées religieuses du demandeur.

De telles injustices, nous le savons existent dans certains pays de l'Europe et quelques-unes d'entre elles même dans une partie de mon propre pays, séparée de la mère-patrie.

Ce sont là des problèmes auxquels je me sens tenu de faire allusion afin que notre désir d'union et de coopération européennes nous amène à déployer nos efforts en vue de faire disparaître ces griefs, notamment grâce à l'influence de nos collègues, les représentants britanniques.

Je voudrais signaler, pour terminer, un point supplémentaire relatif à la question des Droits de l'homme. J'ai l'avantage d'être dans mon pays Ministre des Postes et des Télégraphes. Je crois que des communications faciles et bon marché entre les peuples constituent dans nos temps modernes, un droit essentiel de l'homme. Je suggère donc que les accords internationaux sur les services téléphoniques actuellement en vigueur soient revus et modifiés. Je considère qu'il devrait être possible à un citoyen d'une partie quelconque de l'Europe de téléphoner à un ami habitant dans une autre partie de l'Europe en payant un tarif uniforme par kilomètre. Ainsi n'existeraient plus des anomalies comme celle-ci :

Actuellement une communication téléphonique Strasbourg-Paris est moins coûteuse qu'une communication Strasbourg-Bâle. De cette façon on contribuerait également d'une manière efficace à faciliter le commerce et les échanges entre les différents pays d'Europe.

Puisse Dieu nous guider dans nos travaux et nos débats, et puissions-nous réussir à délivrer l'Eu-

rope de l'agression sous toutes ses formes ainsi qu'à protéger les droits de tous nos citoyens!

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Maccas.

M. MACCAS (*Grèce*). — Vous ne serez sans doute pas étonné de me voir, en tant que Grec, à la tête du mouvement qui surgit de cette Assemblée et aussi de nos opinions respectives en faveur de la proclamation européenne des Droits de l'homme.

La Grèce antique est à l'origine de cette religion humaine qui veut que la liberté, la sécurité et la dignité de l'homme soient considérées comme sacrées.

Je soulignerai même que cette religion ne fut pas seulement à base juridique mais aussi à base normale. Elle était fondée sur l'amour du prochain. C'est Antigone qui a dit : « Je suis née pour aimer et non pas pour haïr. »

Par là, la Grèce antique a anticipé sur le christianisme et celui-ci, en s'affirmant quelques siècles plus tard, a rejoint Sophocle et Platon.

Plus même, nous condamnons par tradition l'injustice par raison d'Etat. En ce cas, la raison d'Etat devient une espèce de chlamyde recouvrant et camouflant les abus du pouvoir.

La condamnation de Socrate a soulevé la plus grande révolte de conscience que l'histoire antique ait enregistrée. Et cette révolte eût été impossible si la conscience des anciens Athéniens n'avait pas été en éveil, assez mûre pour repousser ce que le grand philosophe avait lui-même accepté, cette grande iniquité, au nom de la discipline d'Etat.

Aussi, je m'associe à toutes les propositions et recommandations que vous déciderez de faire au Comité des Ministres.

Il est aussi une autre question décisive, une question d'une gravité extraordinaire, étroitement liée à celle des droits européens et que nous avons jusqu'à présent négligée. Cette question s'analyse dans les formules suivantes, que je considère comme également inattaquables.

D'abord, la liberté humaine, justement parce qu'elle est sacrée, ne doit pas devenir la panoplie d'où ses ennemis pourront librement détacher les armes par lesquelles ils pourront ensuite, en toute liberté, supprimer cette liberté. En second lieu, la liberté et la sûreté de la personne humaine, justement parce qu'elles doivent être générales et solidaires, doivent avoir pour corollaires et pour frontières, la liberté et la sûreté de son prochain. S'il n'en était pas ainsi, on finirait par ne garantir que la sûreté des malfaiteurs. Et dans ce cas, la seule sûreté dont les innocents bénéficieraient serait la sûreté avec laquelle ils seraient atteints.

M. Maccas (cont.)

certainty that innocent people could enjoy would be the certainty of becoming victims.

Further, the freedom of Europe in general, both for the States which compose it and for the citizens who form those States, is dependent on their capacity to defend themselves. I realise that this question is not in our province; but, I think it is necessary, or at least highly desirable, that we should declare here and now, that for freedom to exist there must be security; that is the capacity for defence and that only when this security is established, will disarmament be possible.

Just as was the case twenty-five years ago, the conceptions of security and disarmament must be considered as inseparable, but the second can only be envisaged when the first has been achieved. Otherwise freedom would perish in suicide.

Speaking generally every right implies as an indispensable, inseparable, irrefutable corollary, a corresponding duty which is inherent in law. Otherwise the right is only theoretical; indeed, it offers a prize to those who violate it.

To illustrate these dogmas—which seem to me clear and evident as the day—I need only give two examples: the first has plunged us into mourning, the second has kept us in a state of painful suspense. The first example is that of the free citizens of Czechoslovakia. Freedom, there, offered a great temptation to its enemies to make use of it in order to abolish it. They did abolish it. Together with the unforgettable leader Masaryk, Czechoslovakian freedom was thrown overboard, and a grim curtain descended on this tragedy; behind it lies Czechoslovakia, who to our deep regret, is not present among us to-day.

The other example is that of Greece. Because Greece was able to defend herself, to anticipate danger, and to exercise the duties as well as the rights of free men, she succeeded in surviving. She is free, and she is with you here to-day.

I now come to my conclusion. When stating our rights, let us also state our duties; when proclaiming our freedom, let us also proclaim our will to defend and to safeguard it. When inscribing the European Charter of mankind on granite, let us not be one-sided: let us write a true gospel, which shall include equally sacred obligations. In drawing up this code let us not think only—and let us not frame sanctions—only against the tyrannic acts of those who misuse power, but also against those who misuse freedom.

I have, therefore, the honour to propose to the Assembly that, before our next Session, the ques-

tion of the duties of the citizens of Europe be placed on our Agenda. If this is not done, let us not shut our eyes to the facts, but let us have courage to admit that our proclamation of Human Rights will only be a serenade, and, I fear, an unfinished serenade.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Persico.

M. PERSICO (*Italy*) (Translation). — The subject under examination has not a legal character only: its nature is above all political, social and moral. It is no longer, in fact, a question of the declaration of the natural and inalienable rights of man, to use the words of the French Declaration of Human Rights of 1789, founded upon the doctrine of natural law; a doctrine which, as the great Italian philosopher Benedetto Croce has affirmed, has now become untenable from the philosophic and historic points of view.

We have now the Universal Declaration of Human Rights adopted by the General Assembly of the United Nations on 10th December 1948. This Declaration, however, is not yet complete, since the Charter of Human Rights is to include two other parts, which are still under examination: a Pact of Human Rights and the method for its implementation. Only when this is completed will the new Charter be distinguishable from all the others which have preceded it and which, from the days of Hugo Grotius up to our own time, have been prepared by eminent specialists in civil and constitutional Law.

I would call your attention to Article 1 of the United Nations Charter, which proclaims a great truth, when it declares that "all human beings are born free and equal in dignity and rights. They are endowed with reason and conscience, and should act towards one another in a spirit of brotherhood".

The whole problem is there. How can men and, above all, nations, act in a spirit of fraternity?

There are two ways by which man may arrive at this goal. One is through the spiritual forces of religious and moral conscience, and the other is through material forces in the form of judicial codes and machinery. But the nations—what are the ways open to them? That is the problem before us; and we must endeavour, if not to resolve it (since it is a moral question), at least to open the way towards a possible solution.

During the course of the 37th conference of the Inter-Parliamentary Union held in Rome in 1948

M. Maccas (suite)

D'autre part, la liberté de l'Europe, prise en général, aussi bien pour les Etats qui la composent que pour les citoyens qui constituent ces Etats, est subordonnée à leur capacité préalable de se défendre. Je sais que la question échappe à notre compétence, mais j'estime qu'il est nécessaire, qu'il est hautement souhaitable qu'il soit établi ici dès à présent que, pour qu'il y ait liberté, il faut qu'il y ait en même temps sécurité, donc capacité de défense, et que, après que la sûreté sera établie, alors seulement le désarmement sera possible.

Tout comme il y a un quart de siècle, les notions de sécurité et de désarmement doivent être considérées comme inséparables, mais la seconde venant après la réalisation de la première. Autrement, la liberté sombrera dans le suicide.

De façon générale, tout droit doit impliquer comme complément indispensable, inséparable et également incontestable, un devoir correspondant et inhérent au droit. Autrement, le droit demeure théorique; plus, même : il offre une prime à celui qui veut le violer.

Pour illustrer ces dogmes qui me semblent aussi clairs et aussi évidents que le jour, je n'aurai qu'à évoquer deux exemples : le premier nous a plongés dans le deuil, le second nous a tenus dans l'angoisse. Le premier exemple est celui des citoyens libres de la Tchécoslovaquie. La liberté y a été une admirable tentation pour ses ennemis de s'en prévaloir pour la supprimer. Et ils l'ont fait. En même temps que son inoubliable leader Mazarik, les libertés tchécoslovaques ont été jetées par dessus bord, et le rideau, le rideau terrible est tombé sur cette tragédie, laissant derrière lui la Tchécoslovaquie, qui n'est pas ici en ce moment, et nous le regrettons tous.

L'autre exemple est celui de la Grèce. Pour avoir su se défendre, pour avoir senti le danger et pour avoir fait valoir les devoirs en même temps que les droits de l'homme libre, la Grèce a pu survivre : elle est libre, et elle est ici.

Me voici à ma conclusion. En établissant nos droits, établissons aussi nos devoirs; en proclamant nos libertés, proclamons aussi notre décision de les défendre et de les garder en sûreté. En gravant sur du granit la charte de l'homme européen, ne soyons pas unilatéraux : faisons-en un véritable évangile, qui comporte aussi des obligations également sacrées. En établissant un code ne pensons pas — et n'édictons pas des sanctions — seulement à l'arbitraire de ceux qui abuseraient du pouvoir, mais aussi de ceux qui abuseraient de la liberté.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de proposer à

l'Assemblée qu'avant notre prochaine session soit inscrite à notre ordre du jour la question des devoirs de l'homme européen. Autrement, ne nous le dissimulons pas et soyons assez courageux pour le dire : notre proclamation des droits ne sera qu'une sérénade et même, je le crains fort, une sérénade inachevée.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Persico.

M. PERSICO (*Italie*). — Le thème soumis à notre examen n'a pas seulement un caractère juridique, il est surtout politique, social et moral. Il ne s'agit plus, en effet, de la déclaration des droits naturels et inaliénables de l'homme, pour employer les termes de la Déclaration française des Droits de l'homme de 1789, fondée sur la doctrine du droit naturel, doctrine devenue aujourd'hui insoutenable au point de vue philosophique et historique, comme l'affirme le grand philosophe italien Benedetto Croce.

Nous avons désormais la Déclaration universelle des Droits de l'homme votée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 10 décembre 1948. Mais cette déclaration n'est pas encore complète, puisque la Charte des Droits de l'homme doit comprendre deux autres parties qui sont encore à l'étude, à savoir un pacte des Droits de l'homme et des mesures d'exécution. C'est seulement alors que la nouvelle charte pourra se distinguer de toutes celles qui l'ont précédée et qui, depuis Hugo Grotius jusqu'à nos jours, ont été élaborées par les plus éminents spécialistes du droit public et constitutionnel.

Je me réfère à l'article premier de la Charte de l'O. N. U., qui proclame une grande vérité en indiquant que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

Tout le problème est là. Comment les hommes, et surtout les peuples, pourront-ils agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité?

Les hommes disposent de deux moyens pour y arriver. Ce sont, d'un côté, les forces spirituelles, telles que la conscience religieuse et morale et, de l'autre, les forces matérielles, telles que les forces matérielles, telles que les codes et l'appareil de justice. Mais les peuples, qu'ont-ils? C'est là le problème qui se pose, et que nous devons essayer sinon de résoudre, puisqu'il s'agit d'un problème moral, du moins d'acheminer vers une solution possible.

Au cours de la XXXVII^e conférence de l'Union parlementaire, tenue à Rome en septembre 1948,

M. Persico (cont.)

we (I say "we" because, together with several colleagues here present, I attended this conference) we worked assiduously to make our contribution to the codification envisaged in Article 13 of the United Nations Charter, by means of a Declaration concerning international moral principles.

In paragraph 10 of that Declaration the principle is formulated that all aggression constitutes a crime and that those who prepare, provoke or carry it out should be sought and punished by concerted action; the States must adopt collectively as soon as possible an international penal Code and set up an international penal Court for the punishment of war crimes and crimes against humanity including, especially, the crime of genocide.

Ladies and Gentlemen, we represent here the first European Parliament—that is to say: a very important body of States. We have to consider, for the "purposes of the safeguarding and further realisation of Human Rights and fundamental freedoms", in accordance with Article 1 of our Statute, the means for arriving at an effectual organisation of peace, which is the supreme aim of our Union, and of guarding against war, that morbid phenomenon of international life.

For this reason, we must set up some form of international penal Code, which will make it impossible to consider war as the only means of settling international differences.

We know, alas, that so far war has been the normal state of man; peace has been the exception.

Indeed, Professor Pella, who is an eminent authority on international law, has written "that history shows that from the year 1496 B. C. up to the year 1945 of our era, that is to say: during 3,441 years, there has been local or international war for no less than 3,173 years, and not more than 268 years of universal peace, in spite of innumerable plans for the maintenance of perpetual peace".

Another author, Professor Sottile, has calculated that during the last war 32 millions of young men in the flower of their manhood lost their lives on the fields of battle; 26 millions of human beings were massacred in concentration camps; 15 millions of women, old people and children perished in air raids. These are figures which make us shudder and which fill our hearts with horror and with sorrow. There must be an end to all that, and we must do all in our power to bring it about.

The *homo sapiens* of Linnaeus has become the *homo demens*.

Man must be restored to reason, if tranquillity, order and peace are to be maintained in the world, if the lives of our women and children are to be protected. This is our task, and we must not fail.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Sir David Maxwell-Fyfe.

Sir David MAXWELL-FYFE (*United Kingdom*). — In order to appreciate the significance of the Proposal which has been put before us so well and so movingly by my friend and colleague in this field, M. Teitgen, it is necessary to envisage the suggestion for a Convention and a Court of Human Rights both in the light of the aims of the Council of Europe and the present position of Europe. This has been the basis of the work of the European Movement on this subject since our conference at The Hague.

With regard to the Council of Europe, three points must be in our minds: the first, as the Statute says, is the method of achieving the aims of the Council and the maintenance and further realisation of Human Rights and fundamental freedoms. The very word "further" means that we cannot rest, that we must proceed with this task. Second, it is important to make clear the minimum standard consistent with membership of our body. This is the condition precedent to the general acceptance of the moral basis of our further activities.

Third, Sir, the creation and working of the machinery for the agreement and enforcement of Human Rights will be an effective method of promoting integration in Europe by means of functional co-operation. Especially will this be so if we accept a means of international assurance that these rights will continue.

From the world point of view we cannot let the matter rest at a declaration of moral principles and pious aspirations, excellent though the latter may be. There must be a binding convention, and we have given you a practical and workable method of bringing this about.

We must face the fact that many parts of the world, either because their political systems are totalitarian or because their civilisations are backward, have shown themselves to be unready in temperament and aspiration for the ideals and standards which the great democracies have set for themselves. In our gathering, on the other hand, as M. Lannung has said this morning, countries with a similar outlook upon problems of Human Rights and long experience in enforcing Human Rights are in the most favourable position to set an

M. Persico (suite)

nous, je dis « nous », parce qu'avec plusieurs de mes collègues ici présents, j'ai participé à cette réunion, nous avons travaillé assidûment pour donner notre contribution à la codification prévue par l'article 13 de la Charte de l'O. N. U., et cela au moyen d'une déclaration sur les principes de morale internationale.

A l'alinéa 10 de cette déclaration, nous avons formulé le principe suivant : « Comme toute agression, constitue un crime, ceux qui la préparent, la provoquent ou l'exécutent doivent être poursuivis et châtiés par l'action concertée des Etats.

« La collectivité des Etats doit adopter, aussitôt que possible, un code pénal international et instituer une Cour pénale internationale, pour la punition des crimes contre la paix, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, y compris, en particulier, le crime de génocide. »

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous représentons ici le premier Parlement européen, c'est-à-dire une très importante collectivité d'Etats. Nous devons envisager « pour la sauvegarde et le développement des Droits de l'homme et des libertés fondamentales », comme il est écrit dans l'article premier de notre Statut, les moyens d'aboutir à une organisation efficace de la paix, ce qui est le but suprême de notre Union, et de prévenir le phénomène morbide de la vie internationale qui s'appelle la guerre.

Pour cette raison, il faudra arriver à l'institution d'une justice pénale internationale, qui rendrait impossible de continuer de considérer la guerre comme le seul moyen de solution des conflits internationaux.

Nous savons, hélas! que la guerre a été jusqu'à présent la condition normale du genre humain et que la paix a été sa condition exceptionnelle.

En effet, le professeur Pella, qui est un grand connaisseur du droit international, a écrit que l'histoire nous démontre « qu'à partir de l'année 1496 avant Jésus-Christ, et jusqu'à l'année 1945 de notre ère, c'est-à-dire dans l'espace de 3.441 années, il n'y a pas eu moins de 3.173 années de guerres locales ou internationales, et pas plus de 268 années de paix universelle, malgré les nombreux projets de paix perpétuelle ».

Un autre auteur, le Professeur Sottile, a calculé que pendant la dernière guerre, 32 millions de jeunes gens, dans la fleur de l'âge, ont perdu la vie sur les champs de bataille, que 26 millions d'êtres humains furent massacrés dans des camps de concentration, et que 15 millions de femmes, de vieillards et d'enfants ont péri par suite des raids aériens. Ce sont des chiffres qui font frémir et qui

remplissent le cœur d'horreur et de souffrance. Il faut que tout cela finisse, et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour cela.

L'*homo sapiens* de Linné est devenu l'*homo demens*.

Il faut absolument le faire revenir à la raison, pour assurer la tranquillité, l'ordre et la paix du monde, ainsi que la vie de nos femmes et de nos enfants. C'est notre tâche, et nous devons l'accomplir.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à Sir David Maxwell-Fyfe.

Sir David MAXWELL-FYFE (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Pour apprécier pleinement la signification de la proposition que nous a soumise si brillamment et de façon si émouvante mon collègue et ami M. Teitgen, il est nécessaire de considérer la suggestion tendant à l'établissement d'un Convention et d'une Cour des Droits de l'homme à la lumière des buts du Conseil de l'Europe et de la situation actuelle de l'Europe. C'est sur cette base que le Mouvement Européen a travaillé dans ce domaine depuis la conférence de La Haye.

En ce qui concerne le Conseil de l'Europe, nous devons envisager trois points. Le premier, aux termes du Statut, a trait aux mesures à prendre en vue de la réalisation des buts de Conseil, ainsi que de la sauvegarde et du développement des Droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le mot « développement » insiste sur le fait qu'il nous est impossible d'abandonner notre action, que nous devons sans cesse poursuivre cette tâche. En second lieu il importe de définir clairement les conditions minima que nous exigerons des Etats demandant leur admission dans notre organisme. Ce n'est qu'ainsi que nos activités futures pourront obtenir une sanction morale solidement établie.

En troisième lieu, Monsieur le Président, la création et la mise en marche d'un mécanisme destiné à faire accepter et appliquer les Droits de l'homme constituera une méthode efficace pour permettre, grâce à une coopération fonctionnelle, la réalisation de l'unification européenne. Il en sera ainsi en particulier si nous réussissons à assurer sur le plan international le maintien de ces droits.

Nous ne pouvons, aux yeux du monde, nous en tenir à une déclaration de principes moraux et à des vœux fervents, aussi excellents que puissent être ces derniers. Il doit être établi une convention de caractère obligatoire, et nous vous avons fourni une méthode pratique et acceptable d'y parvenir.

Sir David Maxwell-Fyfe (cont.)

example to nations not yet Members of their circle.

This example is not limited to the enforcement of personal Rights, but embraces the fundamental principles of Western democracies, namely, freedom to elect and to change government, and freedom to organise political oppositions, with the freedom to nominate opposition candidates.

Our European Convention is a practical proposition, and will not be faced with the same initial difficulties as a Convention on a world-wide scale. If it can come into existence reasonably soon, it will assist those who are trying to work out a world-wide Convention, by showing them how it will work in practice between States who are accustomed, by legal and political tradition, to enforcing the fundamental Rights of man.

With that background in mind, Mr. President, let us consider the most important aspect of our Proposals and the criticisms suggested.

In Article 1 of our project there is set out a short list of basic personal Rights. Those Rights are all understood, for we are dealing with domestic Rights, and negative Rights or freedoms which, in any system of law, will be found to be more fundamental than even positive Rights. Our list, it is true, contains none of the so-called economic or social Rights which appear in the U. N. O. Declaration. Such Rights would, in my view, be too controversial and difficult of enforcement even in the changing state of social and international development in Europe, and their inclusion would jeopardise the acceptance of the Convention. Examples, on which I need not expatiate, are the Right to free choice of employment, and the Right, unknown to you, I am sure, Mr. President, of rest or leisure.

I remind my colleagues that no economic and social Rights are included in the U. N. O. draft Covenant and in the enforceable part of their Bill of Human Rights which is now in preparation, but I would ask my colleagues to observe that Article 4 of our Convention states specifically that the Rights selected shall not imply any limitation of Rights already in existence and not enumerated and particularly of the Rights in the Universal Declaration of U. N. O.

Our second Article sets out the fundamental principles of democracy which the contracting States must all respect. It includes, as I have said,

the Right to organise political opposition, with the implication of the Right to nominate opposition candidate at elections.

I have stated that the list has been shortened, and I wish to say a word about the criticism adumbrated by Mr. Ungoed-Thomas that the Rights have not been defined with sufficient precision for legal enforcement. I think that this is a highly disputable thesis. The old view that judges took no cognisance of the facts of life is, fortunately, becoming less and less tenable. With some experience in propounding judicial issues before international tribunals, and the experience which we have all had as legislators in clarifying such issues for our national courts, I take leave to doubt whether the task of enforcement would be insurmountable in respect of our draft.

I am entitled to crave in aid the Bill of Rights in the Constitution of the United States as a parallel and a very successful piece of experience. The Supreme Court of the United States of America has not found it difficult to administer and enforce the Bill of Rights in general terms.

The example which Mr. Ungoed-Thomas gave of our difficulty has to be seen in the background of so many successful applications and administration of this basic legal theme. In any case, if the Committee which considers this matter thinks that further examination and definition is necessary, we have suggested a procedure for further definition in a supplementary agreement.

The next point of criticism is that foreshadowed in the speech of our colleague Mr. Winston Churchill and mentioned again to-day. We do not desire by sentimentality in drafting to give evilly disposed persons the opportunity to create a totalitarian Government which will destroy Human Rights altogether; and to meet this point we have inserted Article 3, which corresponds to Article 29 of the U. N. O. Declaration. The theme there propounded is well founded in all jurisprudence, that the Rights must not infringe the legal rights of others or public order, including the safety of the community.

The second aspect of our Proposals, which is of vital importance, consists of the transitional provision. As I have stated, the fundamental rights with their limitations can be examined and defined in a supplementary agreement. We further sug-

Sir David Maxwell-Fyfe (suite)

Nous ne devons pas oublier que de nombreuses parties du monde, du fait de systèmes politiques totalitaires ou de civilisations arriérées, ont montré qu'elles n'étaient pas prêtes, pour des raisons de tempérament ou parce que leurs aspirations sont différentes, à adopter les idéaux et les règles que se sont fixés les grandes démocraties. Notre Assemblée au contraire, comme l'a déclaré ce matin M. Lannung, comprend des pays qui ont des vues semblables sur le problème des Droits de l'homme et appliquent ces droits depuis très longtemps; nous sommes donc dans la situation la plus favorable pour montrer l'exemple aux nations qui ne sont pas encore Membres du Conseil. Cet exemple ne se limite pas à l'application des droits de l'individu, mais comporte également les principes fondamentaux des démocraties occidentales, à savoir la liberté d'élire leur gouvernement et d'en changer, ainsi que la liberté d'organiser des partis politiques et celle de désigner des représentants appartenant à l'opposition.

Notre Convention européenne est une proposition de caractère pratique; elle ne rencontrera pas les difficultés initiales qui attendent l'adoption d'une Convention à l'échelle mondiale. S'il est possible de l'établir à assez bref délai, elle aidera ceux qui s'efforcent d'élaborer une Convention à l'échelle mondiale; ceux-ci verront en effet comment elle fonctionne en pratique dans des Etats qui ont l'habitude, par tradition juridique et politique, d'appliquer les droits fondamentaux de l'homme.

Gardant ces faits à l'esprit, Monsieur le Président, examinons maintenant l'aspect le plus important de nos propositions et les critiques suggérées.

A l'article premier de notre projet figure une liste brève des droits fondamentaux de l'individu. Le sens de ces droits est compris par tous, car il s'agit là de droits nationaux, de droits ou de libertés négatifs qui, dans tout système législatif, constituent un élément plus fondamental même que les droits positifs. Notre liste, il est vrai, ne comprend aucun des soi-disant droits économiques et sociaux qui figurent dans la Déclaration de l'O. N. U. Ces droits, à mon sens, seraient sujets à trop de controverses et seraient trop difficiles à appliquer, même en tenant compte des changements continuels qui se produisent en Europe dans les domaines social et international; si nous les mentionnions dans notre Convention, celle-ci courrait le risque de n'être pas acceptée. Je ne citerai que quelques exemples de ces droits, sur lesquels je n'ai nullement besoin de m'étendre :

le droit de choisir librement son emploi, et un droit qui, j'en suis sûr, vous est inconnu, Monsieur le Président : le droit au repos et aux loisirs.

Je rappelle à mes collègues que le projet de Pacte de l'O. N. U. et la partie applicable de son Acte des Droits de l'homme, actuellement en préparation, ne comportent aucun droit économique et social, mais je demande à mes collègues de constater que l'article 4 de notre Convention contient cette disposition spéciale : les droits choisis ne pourront impliquer une limitation quelconque des droits déjà existants et non énumérés, en particulier des droits proclamés dans la Déclaration universelle de l'O. N. U.

Notre second article expose les principes fondamentaux de la démocratie, que doivent respecter tous les Etats contractants. Il comprend, comme je l'ai déjà dit, le droit d'organiser une opposition politique, impliquant le droit de désigner aux élections des candidats appartenant à l'opposition.

J'ai déclaré que cette liste avait été abrégée, et je voudrais dire quelques mots sur les critiques esquissées par M. Ungoed-Thomas, à savoir que les droits ne sont pas définis avec assez de précision pour permettre leur application légale. Je crois que c'est là une thèse très discutable. L'opinion ancienne selon laquelle les juges n'ont aucune connaissance des réalités de la vie devient heureusement de moins en moins soutenable. Me basant sur l'expérience que j'ai acquise en soumettant des questions juridiques à des tribunaux internationaux, et sur l'expérience que nous avons tous en tant que législateurs chargés d'éclaircir des problèmes de ce genre pour nos tribunaux nationaux, je me permets de douter de l'impossibilité d'appliquer les dispositions de notre projet.

A l'appui de ma thèse, je peux citer comme précédent la Déclaration des Droits contenue dans la Constitution des Etats-Unis, qui a été une expérience très réussie. La Cour suprême des Etats-Unis d'Amérique n'a pas éprouvé de difficultés à interpréter et à faire appliquer en général la Déclaration des Droits.

M. Ungoed-Thomas nous a donné un exemple de nos difficultés, mais il ne faut pas oublier que ce principe juridique fondamental a été très souvent appliqué avec succès. En tout cas, si la commission qui étudie cette question estime qu'un examen plus approfondi et de nouvelles définitions sont nécessaires, nous avons, dans un accord complémentaire, suggéré une méthode permettant d'établir ces définitions.

Une autre critique a été esquissée dans le discours de notre collègue M. Winston Churchill et reprise aujourd'hui. Nous ne voulons pas, en faisant preuve de trop de sentimentalisme, donner

Sir David Maxwell-Fyfe (cont.)

gest, however, that until that supplementary agreement is concluded, the contracting States shall only be bound to guarantee the rights set out in Articles 1 and 2 to the extent that in their particular countries they are already enforced. Thus all the peoples of the signatory States would be guaranteed against abrogation or diminution of their rights.

The countries here at present are amongst the most progressive and democratic nations of the world, and their citizens already enjoy most comprehensive liberty. The interim agreement might actually secure for many States a standard higher than could be generally agreed. But be that as it may, it would be an easy matter for a Court to give a clear and unchallengeable judgment upon the more limited question, whether the liberty of the country concerned had been infringed or diminished by legislative or executive act.

In answer to the criticism that, as the signatories will be limited to democratic States the Convention is unnecessary, we should be wise to ponder this point. Our plan has the advantage of being immediately practicable; it provides a system of collective security against tyranny and oppression. It is not enough to possess freedom: positive action must be taken to defend it.

As my friend M. Maccas pointed out a few moments ago, we have seen to our sorrow in Czechoslovakia the retrogressive steps by which a democratic constitution may be overthrown: by this Convention we give a warning, a challenge and a first counter-stroke to the intending tyrant.

The third point of primary importance is the practical method of implementation: namely, the establishment and functioning of the Commission on Human Rights and the European Court. Our Article 7 gives a right to petition the Council of Europe in respect of any alleged breach of the Convention. Whether further bodies, apart from States and judicial persons, such as international law societies, should also have the right to petition is an interesting subject for discussion in the Com-

mittee. But Articles 8 and 9 constitute the appointment of the Commission and the Court, and emphasize their independence of any Government. The Court will function under a statute which is annexed to our Convention, and is modelled, with the minimum of adaptation, on the International Court of Justice, and the method of election is also very similar.

For these who, as Ministers, have to think of the cost of our Proposal, I say that there will never be a lower insurance rate this side of paradise. The Commission, whose functions are described in Article 10, is to be a sieve or filter to stop the Court from being flooded out by numerous petitions for vexatious reference to the Court. It will be for the Commission to say whether a case shall go to the Court. There is, therefore, a good answer to the criticism that the Court will be inundated with frivolous litigation.

Article 12 provides that only the Commission and the Governments of the signatory States shall have unqualified right of access to the Court. I would recall to the attention of the Assembly that, not only must every affected party bring complaints to the Court with the authorization of the Commission, but plaintiffs must have exhausted the judicial facilities of their own national courts. That answers the suggestion that the proposed Court would encroach upon the jurisdiction of national courts.

I come now to the vexed question, which has been so often in our minds during the last few days, of the surrender of sovereignty. Of course this Proposal is a new departure. It is an international assurance of what ordinary people want.

Like all treaties, the proposed Convention would involve some voluntary surrender of sovereignty: namely, the sovereign right to suppress liberty and democratic institutions. I cannot imagine that any Member State of the Council of Europe would wish to insist upon this power, or that their citizens would not be happier if it did not exist.

But that is not the only answer. The Governments of the peoples represented here have publicly

Sir David Maxwell-Fyfe (suite)

à des personnes mal intentionnées la possibilité de créer un gouvernement totalitaire, qui anéantirait complètement les Droits de l'homme; c'est pourquoi notre article 3, qui correspond à l'article 29 de la Déclaration de l'O. N. U., précise un point qui se retrouve dans toutes les jurisprudences, à savoir que les droits ne doivent pas enfreindre les droits légaux d'autrui ou l'ordre public, notamment la sécurité de la communauté.

Le second aspect de nos propositions, qui est d'importance vitale, concerne la disposition transitoire. Comme je l'ai déclaré, les droits fondamentaux et leurs limitations peuvent être examinés et définis dans un accord complémentaire. Nous suggérons cependant que, jusqu'au moment où cet accord complémentaire sera conclu, les Etats contractants ne soient tenus que de garantir les droits spécifiés aux articles 1 et 2 dans la mesure où ces droits sont déjà appliqués sur leurs territoires. Ainsi, tous les peuples des Etat signataires seraient garantis contre une abrogation ou une diminution de leurs droits.

Les pays qui sont représentés ici figurent parmi les nations les plus progressistes et les plus démocratiques du monde, et leurs citoyens jouissent déjà de libertés très grandes. L'accord intérimaire pourrait en fait assurer à de nombreux états des droits plus étendus que ceux qui étaient généralement admis. Quoiqu'il en soit, un tribunal pourrait facilement rendre un jugement clair et incontestable sur la question plus limitée de savoir si la liberté du pays intéressé a été violée ou diminuée par un acte législatif ou exécutif.

Il conviendrait que nous réfléchissions sur la critique présentée, à savoir que la Convention est inutile du fait que les signataires seront tous des Etats démocratiques. Notre projet présente l'avantage d'être immédiatement applicable; il permet une garantie de la sécurité collective contre la tyrannie et l'oppression. Il ne suffit pas de jouir de la liberté; il faut prendre des mesures positives pour la défendre.

Ainsi que M. Maccas vient de le souligner il y a quelques instants, la Tchécoslovaquie nous présente l'exemple malheureux de la façon dont une constitution démocratique peut être renversée par des mesures rétrogrades: cette Convention constituera un avertissement pour le tyran éventuel; elle marquera notre volonté de combattre et sera ressentie comme une première parade.

Le troisième point, d'une importance primordiale, est la méthode pratique de la mise en œuvre: à savoir, la création et le fonctionnement de la commission des Droits de l'homme et de la

Cour européenne. Notre article 7 donne au Conseil de l'Europe le droit de pétition dans toute affaire concernant la violation de la Convention sus-mentionnée. La question de savoir si des organismes autres que les Etats et les personnes juridiques, telles que les sociétés de droit international, doivent être également investis de ce droit de pétition, présente un sujet de discussion fort intéressant pour la commission. Mais les articles 8 et 9 prévoient la composition de la commission et de la Cour; ils soulignent l'indépendance de celles-ci vis-à-vis de tout gouvernement. La Cour fonctionnera conformément au statut annexé à notre Convention, et qui a comme modèle celui de la Cour Internationale de Justice. Son mode d'élection est aussi très similaire.

Pour ceux qui, en leur qualité de Ministres, s'inquiéteront des dépenses afférentes à la réalisation de notre proposition, je répondrai que jamais une prime d'assurance aussi négligeable n'a existé ici bas. La commission, dont les fonctions sont déterminées par l'article 10 servira de crible ou de filtre aux nombreuses pétitions fantaisistes qui pourraient inonder la Cour. C'est à la commission qu'il appartiendra de dire si un cas doit être déféré devant la Cour. Nous avons, par conséquent, un bon argument contre les critiques prétendant que la Cour se trouverait noyée dans un flot de litiges futiles.

L'article 12 prévoit que seuls la commission et les gouvernements des Etats signataires auront le droit d'introduire des instances devant la Cour. Je me permets de rappeler à l'Assemblée que non seulement la partie en cause ne peut introduire d'instances devant la Cour qu'avec l'autorisation de la commission, mais que la partie requérante ne peut le faire qu'après avoir préalablement épuisé les recours offerts par ses tribunaux nationaux.

J'en viens maintenant à la question très débattue et qui nous a tellement préoccupés durant ces derniers jours — celle de la cession de la souveraineté des pouvoirs. Bien entendu, cette proposition constitue un nouveau point de départ. Il s'agit de répondre aux vœux des peuples en leur apportant des garanties internationales.

Comme tous les traités, la Convention qui nous est proposée impliquera un certain abandon volontaire de souveraineté, c'est-à-dire du droit souverain de supprimer la liberté et les institutions démocratiques. Je ne puis concevoir qu'un Etat quelconque du Conseil de l'Europe insiste sur ce pouvoir ou que les ressortissants dudit Etat ne soient pas plus heureux si ce pouvoir est supprimé.

Mais ce n'est pas là la seule réponse. Les gouvernements des peuples représentés ici ont publiquement proclamé leur désir le plus fervent de

Sir David Maxwell-Fyfe (cont.)

proclaimed their earnest desire to create a supra-national authority. All the Members of U. N. O. are morally bound by the Declaration of Human Rights and committed in principle to trying to make a binding treaty or covenant for the preservation of fundamental human liberties. I have already mentioned our own Statute. Therefore, it is crystal clear that the draft Convention before this Assembly proposes nothing for which the States concerned are not pledged to work, through both U. N. O. and the Council of Europe. The difference—and it is a great one—is that we ask our countries to face up to action at once, which is so simple and practical that it will take effect immediately.

Now let us look for a moment at the criticism from the other end of the scale—that because there is no international police force the Court will be impotent. I point out that under Article 14 the matter can be brought before the Council of Europe, which can take such action as it may consider appropriate. But before we consider such action, I ask my colleagues to estimate the effect of a judgment with the moral prestige of the Court behind it. All Governments are reluctant to be regarded and held up as violators of their people's liberty.

Moreover, as I have ventured to stress, there is always a time during which liberty is being gradually curtailed, even when it is a prelude to tyranny.

In this Assembly we can all recall examples where public action and full publicity accorded to a responsible and weighty judgment might well have taken the wool from the eyes of the misled and lifted complacent heads out of the sand. Humbly, I repeat the cry of so many good Europeans and say "Let in the light and mankind will make things clean."

In these matters we lawyers, who are most often content to claim to be only the cement of society, move over from the static to the dynamic.

We take up, however humbly, the mantle which Grotius laid down, after pointing out the road on which we hope to take another step.

Finally, I wish to say that I realise that when we lay down tests, those who fail to pass the tests must be excluded. Therefore I appeal to those nations who belong to and revere the great family of Western Europe and Christian civilisation. I make no reflection on those who do not, but I

turn to the problem as it exists. Will they not adapt their Governments so as to conform to opinions which are so redolent of that tradition and of that spirit? We seek only to delimit the conditions in which alone the dignity of the human spirit will stand free, firm and unassailed. May this test which we have propounded become not an exclusion but a passport to our midst.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Yetkin.

M. YETKIN (*Turkey*) (Translation). — Mr. President, Ladies and Gentlemen, I had no intention of speaking to-day, but after listening to one or two of my colleagues I put my name down to speak. I agree entirely with the Proposals made by M. Teitgen and the speakers who have supported him, in connection with the safeguarding of the fundamental freedoms which constitute the common heritage of the nations represented here.

To these noble conceptions I will add another which is particularly dear to my heart. I want to see the question of education regulated, and for me this is more than an idea: it is an obsession.

As an ex-university professor I have been able to observe at first hand the influence of education on the minds of the young, and to assess the value of the boon we might draw from it for the benefit of mankind.

At the present time, after the events of the recent war, we are all more aware than ever how precious are Human Rights.

Gentlemen, if we wish to safeguard the values upon which human dignity depends, we must co-ordinate our thoughts and actions.

Let us formulate the definitions of ideal values; let us make plans for an *entente cordiale* between the nations; but if we do not pass from the stage of thought to the stage of action, if we do not, by common decision, arrive at practical results, our efforts will only meet with failure.

I believe that all the problems which figure on the Agenda of the Assembly must be related to the basic problem: the problem of the generation to come.

For this reason we must give much careful thought to those generations, and in a way different from our previous thinking.

If the future generations are not formed on the principles of the fundamental human values, then no economic or political agreement, no plan, will

Sir David Maxwell-Fyfe (suite)

créer une autorité supra-nationale. Tous les membres de l'O. N. U. sont moralement liés par la Déclaration des Droits de l'homme et tenus en principe de faire tout leur possible pour parvenir à un traité ou à un pacte obligatoire pour les parties contractantes en vue de préserver les libertés fondamentales de l'homme. J'ai déjà mentionné notre propre Statut. En conséquence, il est absolument évident que le projet de Convention dont est saisie l'Assemblée ne propose aux Etats intéressés rien d'autre que ce à quoi ils sont tenus comme membres à la fois de l'O. N. U. et du Conseil de l'Europe. La différence — et elle est importante — réside dans le fait que nous demandons à nos pays d'envisager une action immédiate si simple et si positive que ses résultats ne tarderaient pas à se faire sentir.

Examinons pour un moment une autre sorte de critique — celle selon laquelle la Cour sera impuissante parce qu'il n'existe aucune force de police internationale. Je fais remarquer qu'aux termes de l'article 14, la question peut être portée devant le Conseil de l'Europe qui a la possibilité de prendre les mesures qu'il estime utiles. Mais avant d'examiner de telles mesures, je demande à mes collègues d'évaluer les effets d'un jugement qui est revêtu du prestige moral de la Cour. Tous les gouvernements hésitent à être considérés comme violant la liberté de leurs peuples.

De plus, comme j'ai osé le souligner, il existe toujours un moment où la liberté est progressivement restreinte, ce qui constitue le prélude à la tyrannie.

Nous sommes tous dans cette Assemblée en mesure de rappeler des cas où une action publique et une publicité complète accompagnant un jugement autorisé et fondé auraient pu dessiller les yeux de l'égaré et retirer de dessous le sable la tête de celui qui s'y était complaisamment plongé. Je répète humblement le cri d'un si grand nombre de bons européens :

« Laissez entrer la lumière et l'humanité fera régner l'ordre. »

Dans ce domaine, nous autres juristes qui trop souvent nous contentons de nous proclamer le seul ciment de la société, passons d'un état statique à un état dynamique.

Nous reprenons en toute humilité la tradition de Grotius après avoir indiqué la route sur laquelle nous espérons marcher plus avant.

Enfin, je tiens à préciser que je me rends compte que, si nous imposons des épreuves, ceux qui échouent doivent être exclus. En conséquence, je fais appel aux pays qui appartiennent à la grande

famille d'Europe occidentale et de civilisation chrétienne et qui respectent cette grande communauté. Je n'émetts aucune opinion sur ceux qui ne sont pas de notre bord, mais j'aborde le problème tel qu'il se pose. Ne modifieront-ils pas leurs gouvernements de façon à se conformer aux opinions qui sont imprégnées à ce point de cette tradition et de cet esprit? Nous nous bornons à préciser les conditions sans lesquelles l'esprit humain ne saurait conserver sa dignité ni sa liberté. Puisse cette épreuve que nous avons proposée ne point devenir une cause d'exclusion mais un moyen d'entrer dans notre groupe.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Yetkin.

M. YETKIN (*Turquie*). — Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui, mais après avoir écouté quelques-uns de mes collègues je me suis fait inscrire dans le débat. J'approuve entièrement les propositions faites par M. Teitgen et les orateurs qui l'ont appuyé en vue de sauvegarder les libertés fondamentales qui constituent le patrimoine commun des nations ici représentées.

A ces belles idées, je vais en ajouter une qui me tient particulièrement à cœur. Je veux régler le problème de l'éducation et c'est pour moi plus qu'une idée : une idée fixe.

En ma qualité d'ancien professeur d'université, j'ai pu observer de près le pouvoir de l'éducation sur les jeunes âmes et constater les bienfaits que nous pourrions en obtenir pour la grande cause humaine.

Nous savons tous à présent, plus que jamais, ce qu'est la valeur des droits de l'homme, après ce qui s'est passé durant la dernière guerre mondiale.

Messieurs les représentants, si nous voulons sauvegarder les valeurs auxquelles l'humanité doit sa dignité, nous devons coordonner nos pensées et nos actions.

Que nous donnions les meilleures définitions des valeurs idéales, que nous fixions des projets en vue d'une entente cordiale entre les nations, si nous ne passons pas du stade de la pensée au stade de l'action, si, par une décision commune, nous n'arrivons pas à des résultats pratiques, nos efforts ne seront certainement pas couronnés de succès.

Je crois que tous les problèmes qui figurent à l'ordre du jour de notre Assemblée doivent se rattacher au problème-source qui est le problème des générations à venir.

C'est pourquoi nous devons penser à ces géné-

M. Yetkin (cont.)

be of any use or will endure for more than a few moments of the long history of humanity.

If these values are to be imperishable, they must be respected by future generations in all nations.

If, therefore, on the one hand, we must ensure that each individual has the possibility to develop and to choose the occupation or profession for which his aptitudes fit him, on the other, we must educate people in accordance with fundamental human principles.

I trust that all the noble conceptions which have been expressed here will not remain merely in the Minutes of our Assembly, but that they will be the signal for common action.

My friends, when we have, by common consent, laid the foundations of that education which will produce men imbued with the imperishable human values, nations geographically separated by great distances will not be long in coming together and in feeling themselves to be members of one family.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Schmal.

M. SCHMAL (*Netherlands*) (Translation). — I have only one remark to make. Our colleagues, MM. Lannung and Kraft, have addressed us on the problem of national minorities in general, and in particular of those of Southern Schleswig where for long years, and particularly since the last world war, the valiant population has striven desperately to obtain national and cultural autonomy.

On this subject, Mr. President, I would say to our Danish friends that this is a problem of interest not only to the Northern countries, but to all those in different parts of Europe who have followed closely the heroic struggle of the Danish people in Southern Schleswig.

It is hardly necessary for me to say that we have to concern ourselves with the question of minorities in general.

Nevertheless, with regard to Southern Schleswig in particular there seems to me to be another possibility, and I would like to draw attention to it.

It would be a good thing from the German point of view also—as a proof of good will—if they tried to find an immediate solution to this problem, which would give satisfaction not only to Danish

national sentiments, but which would satisfy the conscience of Europe as a whole.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Norton.

Mr. NORTON (*Ireland*). — Our democratic philosophy induces in all of us general concepts of Human Rights and human dignity. It may therefore be said that, as a democratic body, we all conform to a general concept or acceptance of Human Rights and human dignity. While that is true on the one hand, it is true on the other hand that during the past ten years we have seen vicious assaults on Human Rights and human dignity. The recent war produced a philosophy which did violence to all previously accepted canons of Human Rights. It must therefore be our task to endeavour to restore that concern for the welfare of the human being, which has been so viciously assailed in recent years.

War, as we all know, loosens and weakens moral and human values. Now that days of peace are again with us, this Council of Europe could usefully employ its energies in the task of recreating the old time respect for Human Rights and human dignity. Our task, as I see it, must be to rekindle enthusiasm for putting Human Rights upon an unassailable basis. If we are to do that we must, as a prerequisite, so it seems to me, accept the philosophy that the State exists for man and that man does not exist merely for the State.

That it is necessary to recreate enthusiasm for Human Rights and human dignity will not be denied by any person who is even remotely familiar with what is happening in Eastern Europe today. There we see a new type of "Statism" growing up, being developed by ruthless terrorism in many instances, and being fostered by a desire on the part of the State to set itself above man—yes, to set itself above Almighty God, and to create a concept of life in which the individual, with all his human feelings, with all his emotions, with all his supernatural attachments, is to worship not his Maker, but the frail and brittle things that are made by human hands and conceived by fallible human minds.

We must make it clear that our concepts of human dignity and Human Rights are something different from what we see in Eastern Europe. It is obvious that a deliberate attempt is being made there to suppress the practice of religion. An effort

M. Yetkin (suite)

rations avec une attention toute particulière et sans précédent.

S'il n'y a pas de générations formées d'après les valeurs fondamentales de l'humanité, n'importe quels programmes ne serviront à rien ou ne dureront que quelques instants dans la grande durée qu'est l'humanité.

Pour rendre impérissables ces valeurs, il faut qu'elles soient respectées par des générations de diverses nations.

Donc, si, d'un côté, nous devons donner à chaque individu la possibilité de s'épanouir et de choisir la profession à laquelle ses aptitudes le destinent, de l'autre côté nous devons l'éduquer d'après les principes fondamentaux de l'humanité.

Je souhaite que toutes les belles idées exprimées par mes collègues ne restent pas dans les procès-verbaux de notre Assemblée, mais qu'elles deviennent le signal d'une action commune.

Mes chers collègues, le jour où, d'un commun accord, nous jetterons les bases de cette éducation en vue de créer les hommes chargés des valeurs impérissables de l'humanité, les nations géographiquement très loin les unes des autres ne tarderont pas à se rapprocher et à se considérer comme les membres d'une même famille.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Schmal.

M. SCHMAL (*Pays-Bas*). — Je n'ai qu'une simple remarque à faire. En effet, nos collègues, MM. Lannung et Kraft, nous ont entretenus du problème des minorités nationales en général, et particulièrement de celles du Schleswig du Sud, où, depuis de longues années, et surtout depuis la dernière guerre mondiale, de vaillantes populations se livrent à une lutte acharnée pour obtenir leur autonomie nationale et culturelle.

A ce sujet, Monsieur le Président, permettez-moi de faire remarquer à nos amis danois que c'est là un problème susceptible d'intéresser non seulement les pays du Nord, mais encore tous ceux qui, un peu partout dans l'Europe, ont suivi de près les efforts héroïques des Danois du Schleswig du Nord.

Inutile de dire, Monsieur le Président, que nous sommes appelés à nous occuper du problème des minorités en général.

Toutefois, il me semble que, en ce qui concerne particulièrement le Schleswig du Sud, s'offre une autre possibilité que je tiens à signaler.

En effet, désireux de montrer leur bonne volonté, les Allemands feront bien, eux aussi, d'envisager dès maintenant une solution à ce pro-

blème, solution qui puisse donner satisfaction non seulement aux sentiments nationaux danois, mais encore à la conscience de l'Europe.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Norton.

M. NORTON (*Irlande*) (Traduction). — Les principes démocratiques qui sont nôtres font de nous les tenants d'une certaine conception des droits et de la dignité de l'homme. Aussi peut-on dire que, membres d'un organisme démocratique, nous avons tous en commun un certain sens, une certaine conception générale, de ces droits et de cette dignité. Si c'est là chose certaine, il est non moins vrai d'autre part qu'au cours des dix dernières années, nous avons vu les droits de l'homme et la dignité humaine subir les pires violences. La dernière guerre a vu paraître une philosophie qui foulait aux pieds toutes les règles admises jusqu'ici dans ce domaine des droits de l'homme. La tâche qui nous incombe est donc de nous efforcer de faire renaître ce souci de la dignité de l'être humain contre lequel se sont déchaînées, ces dernières années de si furieuses attaques.

La guerre, vous le savez tous, relâche et affaiblit le sens des valeurs morales et humaines. Maintenant que la paix est à nouveau revenue parmi nous le Conseil de l'Europe pourrait utilement employer ses énergies à ressusciter le respect autrefois accordé aux droits de l'homme et à la dignité humaine. Notre tâche, selon moi, est de ranimer la ferveur avec laquelle tous doivent travailler à asseoir les droits de l'homme sur des fondements inébranlables. Pour ce faire, la condition *sine qua non*, me semble-t-il, est que nous-mêmes acceptions tout d'abord ce principe que l'Etat est fait pour l'homme, et non l'homme pour l'Etat.

Qu'il soit nécessaire de ressusciter le sens des droits de l'homme et de la dignité humaine, c'est ce que ne contestera aucun de ceux qui sont avertis, si peu que ce soit, de ce qui se passe aujourd'hui à l'est de l'Europe. Nous voyons là se développer une nouvelle forme d'étatisme, imposée souvent par les méthodes du terrorisme le plus brutal; inspirée par la volonté de l'Etat de se mettre au-dessus de l'homme, bien plus, de se mettre au-dessus du Dieu tout puissant et de répandre une conception de la vie selon laquelle l'individu, avec tous ses sentiments humains, avec toutes ses affections, avec toutes ses attaches surnaturelles, devrait adorer non son Créateur, mais l'œuvre fragile, l'œuvre périssable qui sort des mains de l'homme et qui a été conçue par l'esprit faillible des humains.

Mr. Norton (cont.)

is being made there to put out the light of the Church—not only of one church but of almost all churches. There, an effort is being made to say to men and women that they shall worship in the way prescribed by the State, and not in the way dictated to them by their own consciences.

We here in this Council of Europe can be a rallying base and a beacon light to men and women struggling against persecution of that kind. We can be the rallying base if we say speedily, fearlessly, and without hesitation, that we stand for a concept of Human Rights in which the individual is supreme, that all the other man-made things are subordinate to himself and his natural human ambitions. I agree with Sir David Maxwell-Fyfe in saying that it is not sufficient merely to give people negative rights, so to speak. It is not sufficient for us to say that we will covenant not to persecute people. That is not recognizing Human Rights and human dignity. We must do something more than that. We have to make Human Rights and human dignity realistic and tangible, a something which can be felt, something which can be enjoyed, something from which one can benefit.

It is because I believe that we should not content ourselves merely by giving bail for our good behaviour as Christians in the future, that we must go further and give people tangible recognition of Human Rights, and that I think that this Council should ask the Committee, which is to be appointed to examine the question, to take into consideration, not merely the Declaration of Human Rights made by the United Nations, not merely the Declaration of Human Rights made by the European Parliamentary Union, but also the Philadelphia Resolution of the I. L. O., so that by marrying these three concepts of Human Rights we may be able to evolve for Europe a Convention which will beget the respect, not merely of this Council, not merely of Governments, but of every man and woman who loves freedom in any part of the world to-day.

I agree, therefore, with the suggestion that, having established a Charter of Human Rights, our aim should be to endeavour to convert that Charter into a Convention and to endeavour to have the Convention subscribed to by the different Governments affiliated to this Council of Europe. It is not even sufficient to do that and stop there. We must make sure that the Convention is a living document, that it is respected in our everyday lives, and that Governments will recognise the Convention as a milestone on the road which should be travelled in our treatment of and solicitude for human beings.

In addition, this Council of Europe must create an international Court with the power and authority to compel, by moral pressure, the affiliated nations to respect the Convention to which they have subscribed.

If we do that we shall have taken a substantial step along the road to rekindle respect for Human Rights and to bring Europe back to new concepts of human dignity. As we well know, conventions can often be drafted and adhered to in a nominal way, but not respected in actual practice. I suggest that, the Council of Europe, having drawn up a Convention, it should insist that any State which in future desires to become a Member of the Council of Europe must adopt that Convention as a prerequisite to its admission to the Council, that it should indicate clearly that it is coming into the Council, accepting its responsibility to conform to the Council's convention. If we do that, we may find nations on pathways along which they might otherwise not tread.

Liberty and freedom spring from Human Rights and our recognition of Human Rights. The liberty we enjoy to-day is in proportion to the measure of recognition we extend to Human Rights. The Council of Europe has a great opportunity for fruitful work in the field of Human Rights and human liberties. It must help to promote harmony and co-operation, in order to eliminate war and the friction that causes war; but it must also show, by its high concept of Human Rights, its scrupu-

M. Norton (suite)

Nous devons dire clairement que notre conception de la dignité et des droits de l'homme est à l'opposé de ce que nous pouvons voir à l'est de l'Europe. Il est évident qu'on assiste en cette région à une tentative délibérée de mettre fin à toute pratique de la religion. On s'efforce d'y éteindre la lumière de l'Eglise — non d'une église seulement, mais de presque toutes les églises. On y tente de persuader chacun, homme ou femme, qu'il lui faut pratiquer la religion prescrite par l'Etat et non celle que lui dicte sa propre conscience.

Nous autres qui formons ce Conseil de l'Europe, nous pouvons être un point de ralliement et une lumière pour tous ceux qui luttent contre cette sorte de persécution. Nous pourrions être leur point de ralliement si nous savons dire sans retard, sans crainte et sans hésitation, que nous sommes les défenseurs d'une conception des droits de l'homme selon laquelle rien n'est au-dessus de la personne humaine, selon laquelle toutes les œuvres de l'homme sont subordonnées à l'homme lui-même et à ses aspirations naturelles. Je suis d'accord avec Sir David Maxwell-Fyfe pour dire qu'il ne suffit pas de donner aux hommes des droits que l'on pourrait qualifier de purement négatifs. Il ne suffit pas que nous déclarions que nous allons nous engager par un pacte à ne persécuter personne. Ce n'est pas là reconnaître vraiment les droits de l'homme et la dignité humaine. Nous devons aller plus loin. Nous devons faire des droits et de la dignité de l'homme une réalité tangible, quelque chose dont l'on puisse avoir conscience, quelque chose dont il soit possible de jouir, quelque chose dont on puisse réellement avoir le bénéfice.

C'est bien parce que je suis convaincu que nous ne devons pas nous contenter de prendre l'engagement de nous conduire à l'avenir en bons chrétiens que je pense que nous devons aller plus loin et donner à notre Déclaration des Droits de l'homme, ce caractère de réalité tangible. D'autre part, selon moi, le Conseil devrait demander à la commission qui sera chargée d'étudier la question de prendre en considération, non pas seulement la Déclaration des Droits de l'homme adoptée par les Nations Unies, non pas seulement la Déclaration des Droits de l'homme établie par l'Union Parlementaire européenne, mais aussi la résolution adoptée à Philadelphie par l'O. I. T.; en mariant ainsi ces trois conceptions des Droits de l'homme, il nous sera possible d'élaborer pour l'Europe une convention qui appellera le respect, non seulement de notre Conseil, non seulement des gouverne-

ments, mais de tout homme et de toute femme qui, aujourd'hui, en quelque partie du monde que ce soit ont l'amour de la liberté.

Je me déclare donc d'accord sur la proposition suivant laquelle après avoir établi une charte des Droits de l'homme, nous devrions nous fixer pour objectif de faire de cette charte une convention, puis d'obtenir que souscrivent à cette convention les divers gouvernements qui appartiennent à ce Conseil de l'Europe. Mais cela même ne saurait suffire. Nous ne devons pas en rester là. Nous devons faire que cette convention prenne vie, soit respectée dans notre vie de chaque jour, et que les gouvernements la considèrent comme un jalon sur la route qu'il nous faut parcourir si nous devons assurer à tout être humain un juste traitement et faire preuve envers lui de la sollicitude qu'il mérite.

Il faut, en outre, que le Conseil de l'Europe crée une Cour Internationale disposant du droit et du pouvoir de contraindre, par une pression morale, les nations signataires à respecter la convention à laquelle elles auront souscrit.

Si nous réalisons ce programme, nous aurons franchi une étape importante sur la voie de la renaissance du respect des droits de l'homme, sur la voie qui ramènera l'Europe à de nouvelles conceptions de la dignité humaine. Nous le savons tous, il arrive souvent que des conventions soient mises sur pied pour ne recevoir qu'une adhésion nominale et n'être pas, en fait, respectées. Je propose que lorsque le Conseil de l'Europe aura établi une convention, il insiste pour que tout Etat qui pourrait à l'avenir manifester le désir d'entrer au Conseil de l'Europe, soit tenu, comme condition préalable à son admission, d'adopter cette convention et de déclarer sans ambiguïté qu'en entrant au Conseil il reconnaît la responsabilité qui lui incombe de se conformer aux dispositions de la convention établie par le Conseil. Si nous adoptons cette ligne de conduite, peut-être verrons-nous certaines nations s'engager sur une route que, sans cela, elles n'auraient peut-être pas suivie.

La liberté, l'exercice de la liberté ont leur source dans les Droits de l'homme et la reconnaissance des Droits de l'homme. La liberté dont nous jouissons aujourd'hui est fonction de notre attachement aux droits de l'homme. Une occasion magnifique d'accomplir un travail fécond se présente pour le Conseil de l'Europe dans ce domaine des droits et des libertés de la personne humaine. Le Conseil doit travailler à faire régner la bonne entente et l'esprit de coopération afin d'empêcher la guerre et les frictions qui provoquent les guerres; mais il doit également

Mr. Norton (*cont.*)

lous recognition of these rights in our day-to-day lives and in our national practices.

If the Council of Europe approaches the problem of Human Rights in that spirit it will quickly consolidate itself, and quickly convey to Europe and to the world that it is a citadel which defends Human Rights and all the liberties which human beings cherish. In the course of time, by adherence to that policy, the Council of Europe will beget, not merely the respect but the affection of high-minded men and women elsewhere in Europe and throughout the world.

THE PRESIDENT (*Translation*). — I call upon M. Jaquet.

M. JAQUET (*France*) (*Translation*). — The aim of the Council of Europe has been clearly defined in our Statute.

It has been explicitly stated, during the previous discussion, and it is quite clear that all here assembled are ardently anxious to create a free and united Europe. We feel, more strongly than ever, the urgent necessity for such a course, but this free and united Europe must accept from the outset a number of fundamental principles.

Europe must be sincerely attached to the principles of individual and political freedom, for no democracy is possible without them. Europe must also—as M. Teitgen recalled this morning—direct its efforts persistently towards social justice.

The guarantee of Human Rights is thus one of the basic problems for examination.

When France became a political democracy, in 1789, she drew up that Declaration of the Rights of Man, and of the citizen, which evoked such wide-spread reactions throughout the world.

On the morrow of the recent war, having regained our freedom after four years of dictatorship, we desired to renew this Declaration, in a more complete and detailed form than that of 1789.

Finally, on a much larger scale, the United Nations, which at that time still cherished the illusion that it might be possible to establish world-wide democracy in a short space of time, also accepted a Universal Declaration of Human Rights.

What are these rights which it is our duty, to-day, to affirm? They are the rights of the human individual.

All individuals must be free and equal before the law, whatever their race, their colour, their

sex, their language, their religion, or their social position.

All have an equal right to life, liberty and personal safety.

Slavery, in all its forms, must be abolished.

We shall publicly condemn and, as M. de la Vallée-Poussin stated early this afternoon, it is our own duty to solve the tragic problem of displaced persons in Europe.

The political Rights essential in democracy must also be fully safeguarded by free nations.

All men have the Right to freedom of thought and to the free expression of their opinion.

All men are entitled to the freedom of association and peaceful assembly.

No one may be compelled to join any organisation against his will.

Every man has the right to form trade unions with others, for the protection of his interests.

Finally, free elections, by universal suffrage and secret ballot, must be held at regular intervals, so that governmental action and legislation may accord with the expressed will of the people.

These, in my opinion, are the elementary Rights which we must all accept and defend. For us, Socialists, they only represent a minimum. Our ambitions are infinitely more vast, and, as I have just stated, we consider that the Europe of to-morrow must make social justice its aim, since man will only be really free when his political rights are supplemented by economic rights, so that he may enjoy full and complete legal equality with all his fellow citizens. But to-day we have to be content with less, and to place the chief emphasis on individual and political Rights.

This Declaration, which will have to be accepted by us all, with the resolve to make it a reality, will, by that very consideration, determine the limits of this Europe which we are trying to build. For, when we speak of the union of free nations of Western Europe, the description is true, at this time, because it is in Western Europe—or at least in a part of it—that the democratic countries are situated.

But for us the true frontiers of Europe are, in fact, those of European democracy. We all of us hope that a certain number of countries will be able to rejoin us, when they have freed themselves from their bonds.

We declare, with the same frankness, that, if any State among us to-day should fail to accept these fundamental rights, unreservedly, or should omit to put them in practice, or should cease to accept them in the future, or should refuse to

M. Norton (suite)

témoigner, par une conception élevée des Droits de l'homme, qu'il est prêt à reconnaître scrupuleusement ces droits dans notre vie quotidienne et dans le comportement même de nos pays.

Si le Conseil de l'Europe aborde dans cet esprit la question des Droits de l'homme, il trouvera promptement sa cohésion, il apparaîtra sans tarder à l'Europe et au monde comme la citadelle de la défense des Droits de l'homme, et de toutes les libertés qui sont chères au cœur de l'homme. A plus longue échéance, en demeurant fidèle à cette politique, le Conseil de l'Europe s'attirera non seulement le respect, mais les sympathies de tous ceux, hommes et femmes en Europe et dans le monde entier, qui sont attachés à un idéal élevé.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Jaquet.

M. JAQUET (France). — Le but du Conseil de l'Europe a été clairement défini par notre Statut.

Il a été précisé au cours du précédent débat, et il est bien évident que les hommes qui sont ici rassemblés ont tous l'ardent désir de créer une Europe unie et libre. Nous en sentons plus que jamais l'urgente nécessité, mais cette Europe libre et unie doit, dès le départ, accepter un certain nombre de principes que nous considérons comme essentiels.

Elle doit être profondément attachée aux principes de la liberté individuelle et de la liberté politique sans lesquels il n'y a pas de démocratie possible. Elle doit également — et M. Teitgen le rappelait ce matin — s'orienter résolument dans la voie de la justice sociale.

La garantie des droits de l'homme libre est donc un des problèmes fondamentaux que nous avons le devoir d'examiner.

Lorsque la France, en 1789, est devenue une démocratie politique, elle a établi sa Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen qui a eu dans le monde un si grand retentissement.

Au lendemain de la dernière guerre, retrouvant notre liberté après quatre ans de dictature, nous avons voulu refaire une nouvelle déclaration plus complète et plus précise que la précédente.

Sur un plan infiniment plus vaste enfin, les Nations Unies, lorsqu'elles avaient encore l'illusion qu'il serait possible de créer rapidement une démocratie mondiale, ont aussi accepté une déclaration universelle des Droits de l'homme.

Quels sont donc ces droits que nous avons aujourd'hui le devoir d'affirmer? Ce sont les droits individuels de la personne humaine.

Tous les individus doivent être libres et égaux

devant la loi, quels que soient leur race, leur couleur, leur sexe, leur langue leur religion ou leur situation sociale.

Tous ont un égal droit à la vie, à la liberté, à la sûreté de leur personne.

L'esclavage sous toutes ses formes doit être aboli.

Les arrestations, les détentions arbitraires seront formellement condamnées par nous et, comme M. de la Vallée-Poussin le déclarait au début de cet après-midi, nous avons le devoir de résoudre, sur le plan européen, le problème tragique des personnes déplacées.

Les droits politiques nécessaires dans une démocratie doivent également être intégralement défendus par des nations libres.

Chacun a le droit de penser librement et d'exprimer librement sa pensée.

Tous les individus ont le droit à la liberté de réunion et d'association pacifique.

Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association contre son gré.

Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Enfin, il est nécessaire qu'aient lieu régulièrement des élections au suffrage universel, libres et secrètes, en vue d'assurer la concordance de l'action gouvernementale et de la législation avec l'expression populaire.

Voilà quels sont, à mon sens, les droits élémentaires que nous devons tous accepter et défendre. Ce n'est, pour des socialistes, qu'un minimum. Nous sommes infiniment plus ambitieux, et comme je viens de le dire, nous pensons que l'Europe de demain devra s'orienter dans la voie de la justice sociale, car l'homme ne sera vraiment libre que le jour où ses droits politiques seront complétés par des droits économiques qui lui assureront une pleine et totale égalité en droit avec tous ses concitoyens; mais, aujourd'hui, nous voulons être plus modestes, et c'est sur les droits individuels et politiques que nous entendons insister.

Cette déclaration qui devra être acceptée par nous tous avec la volonté de la rendre réelle, fixera par cela même les limites de cette Europe que nous voulons construire. Lorsque nous parlons de l'union des pays libres de l'Europe occidentale, c'est vrai aujourd'hui, car il se trouve que c'est dans une partie au moins de l'Europe occidentale que sont les Etats démocratiques.

Mais, en fait, pour nous, les limites véritables de l'Europe sont les limites de la démocratie européenne. Nous avons tous l'espoir qu'un certain nombre de pays pourront nous rejoindre lorsqu'ils se seront débarrassés du joug qui les opprime.

M. Jaquet (cont.)

apply them in practice, it would be a mistake for us to retain that State as an associate in our common action.

How are we to ensure that these essential rights are effectively safeguarded? Several speakers have already replied to this question by proposing the constitution of a European Court of Human Rights, appointed by the Council of Europe, to supervise the application of this agreement. This Court would receive petitions, it would investigate complaints and would, thereafter, pronounce its judgment. If the State concerned failed to comply with the judgment, the Council of Europe would have to take such action as it might consider appropriate.

Many members of this Assembly have offered suggestions to that effect. We think that they should receive careful consideration by the Committee on Legal Questions. It is necessary to make a Declaration of rights. To accept this Declaration without admitting its logical consequence—the creation of a European Court—would be a grave error, for then we should have laid down a principle without providing any sanction or obligations.

The free citizens of our countries expect that we shall undertake definite engagements and proceed to positive action. I am convinced, that, in view of our unanimous goodwill, they will not be disappointed.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. MacEntee.

Mr. MACENTEE (*Ireland*). — So that there shall be no misunderstanding, I wish to make it clear at the outset that I am not speaking on behalf of my colleagues from the Republic of Ireland. Though I have no doubt that much of what I say will meet with their approval, I am in no sense their accredited spokesman. Naturally I speak as an Irishman; but I am also conscious of the great responsibility we all have for Europe.

Naturally also I shall be influenced in my approach to this question, or to any other which may come before the Assembly, by the counterpart of those questions as I know them to exist, not only in the part of Ireland in which I now live, but in that other part of Ireland in which I was born. Like Sir Ronald Ross, I too was born in Ireland

irredenta. I think that he was born in Derry. I was born in Belfast, which might well be described as the Strasbourg of our Alsace.

It is not about partition that I wish to speak. We shall, I hope, have other means of making our Continental colleagues fully informed on that problem, which is so pertinent to the establishment of peace and accord in Western Europe, if we do not have an occasion in this Assembly.

A few days ago the Assembly devoted much of its limited time, and a great deal of careful thought, to the consideration of the political changes which might be necessary in order to achieve a greater unity among our people. If I may use a homely phrase, that seemed to me to be putting the cart before the horse. I think that the Debate on the political Resolution would have been less repetitive, our thinking would have been clearer, and our speeches perhaps more succinct, if each of us had first clarified his mind by discussion of the question now before us about the foundations upon which we wish to build.

Before we can fashion a political entity in Europe we must secure general agreement as to what are the vital and essential principles which are to vivify the whole. It may not be so easy to secure such general agreement as the optimist imagines. The moment we sit in council to try to agree on these principles, different lines of approach begin to manifest themselves. We may have to ask ourselves: do we believe that man is captain of his soul and master of his own destiny, a law only to himself, and judge only in his own cause? Or is he, beyond the confines of time and space, responsible towards an eternal authority? Those who believe this will perhaps find a common point of departure. The others will wish to replace the ancient beliefs by the conception of collective discipline and worship of order and the State.

As we seek to be bound together by the acceptance of common principles, we shall each have to appreciate the other's point of view, and not seek to impose on him our opinion or anything that is not vital and essential to the soundness, unity and prominence of the political organism which we wish to create.

That brings me to the document entitled "The Universal Declaration of Human Rights". I do not desire to detract from the credit which is due to those who have succeeded in formulating this document, when I say that it represents a melange of the essential and the non-essential, and idealism

M. Jaquet (suite)

Nous le déclarons avec la même franchise, si un Etat siégeant parmi nous aujourd'hui n'acceptait pas sans arrière-pensée, ou refusait de mettre en pratique ces droits fondamentaux, nous pensons que ce serait une erreur de continuer à l'associer à notre action commune.

Mais ces droits nécessaires, comment en assurer la garantie efficace? De nombreux orateurs ont déjà répondu à cette question par la création d'une Cour européenne des droits, désignée par le Conseil de l'Europe et qui sera chargée de veiller à l'application de cette convention. Elle recevra des requêtes. Elle pourra faire des enquêtes, à la suite desquelles elle rendra sa sentence. Si la sentence n'était pas exécutée par l'Etat intéressé, c'est alors le Conseil de l'Europe qui devra prendre position.

Ce sont là des suggestions qui sont communes à de nombreux membres de l'Assemblée. Nous pensons qu'elles doivent être étudiées sérieusement par la commission juridique. Faire une Déclaration des droits est nécessaire. Faire cette Déclaration sans accepter son complément logique qui est la création d'une Cour européenne serait très grave, car nous aurions ainsi créé une morale sans sanctions ni obligations.

Les citoyens libres de nos pays attendent de nous des engagements précis et des actes. Je suis persuadé que, grâce à une égale bonne volonté de tous, ils ne seront pas déçus.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. MacEntee.

M. MACENTEE (*Irlande*) (Traduction). — Afin d'éviter tout malentendu, j'aimerais préciser en premier lieu que je ne prends pas la parole au nom de mes collègues de la République irlandaise. Bien que je ne doute pas qu'une grande partie de mes remarques ne reçoive leur assentiment, je ne suis d'aucune façon leur porte-parole accrédité. Je parle en tant qu'Irlandais, certes, mais conscient de la grande responsabilité que nous avons tous envers l'Europe.

Il va de soi que ma façon d'aborder cette question comme d'ailleurs toute autre susceptible de surgir éventuellement au sein de l'Assemblée, sera influencée par les problèmes tels qu'ils existent, non seulement dans cette région de l'Irlande que j'habite actuellement, mais dans l'autre, celle où je suis né. Tout comme Sir Ronald Ross, je suis natif de l'Irlande irrédentiste. Si je ne me trompe, il est né à Derry. Moi, je suis né à Belfast, qui pourrait très bien être comparé au Strasbourg de notre Alsace.

Il n'est pas dans mon intention d'évoquer la

division de l'Irlande. Nous aurons, sinon une occasion au sein de cette Assemblée, du moins, je l'espère, un autre moyen d'instruire nos collègues de ce problème dont la solution est intimement liée à l'établissement de la paix et de la concorde dans l'Europe occidentale.

Il y a quelques jours, l'Assemblée a consacré une grande partie du temps qui lui a été accordé, et beaucoup d'attention à l'examen des changements politiques susceptibles d'assurer une plus grande unité parmi nos peuples. Pour employer une métaphore banale, il me semble que ce serait mettre la charrue devant les bœufs. Nos débats auraient connu bien moins de répétitions, notre pensée aurait été bien plus claire et nos discours plus succincts, si chacun de nous s'était d'abord formé une image plus nette quant aux fondations sur lesquelles nous sommes appelés à bâtir.

Avant de pouvoir façonner l'entité politique de l'Europe, nous devons nous entendre sur les principes vitaux et essentiels qui l'animeront. Il se peut qu'un accord unanime sur ce point ne puisse être réalisé aussi facilement qu'un optimiste ne se l'imagine. Dès l'instant où nous prenons place sur les bancs de l'Assemblée pour essayer d'aboutir à un accord, différents courants commencent à s'y manifester. Nous pourrions être appelés à nous demander : Croyons-nous que l'homme soit maître de son âme et de sa propre destinée, le seul juge de sa conduite et de sa propre cause? Ou bien est-il, au delà des limites du temps et de l'espace, responsable envers un Chef éternel? Ceux qui le croient trouveront peut-être un point commun de départ. Les autres voudront substituer aux croyances anciennes la conception de la discipline collective, l'adoration de l'ordre et de l'Etat.

Tandis que nous cherchons à nous unir dans l'acceptation de principes communs, nous devons respecter les opinions des autres et ne pas essayer à leur imposer la nôtre pas plus qu'une considération quelconque qui ne soit d'une nécessité absolue pour assurer la solidité, l'unité et la portée de l'organisme politique que nous désirons créer.

Ceci m'amène à parler du document intitulé « Déclaration universelle des Droits de l'homme ». Il n'est pas dans mes intentions de diminuer les mérites de ceux qui ont réussi à établir ce document en disant qu'il représente un curieux mélange d'essentiel et de futile, additionné d'idéalisme. Nous sommes profondément reconnaissants à ceux qui n'ont pas épargné leurs efforts pour le produire. Toutefois il demeure, en apparence du moins, un gâteau aux amandes où chacun

Mr. MacEntee (cont.)

too. We are deeply indebted to those who have laboured to produce it, in appearance at least it remains a pudding into which each group has put its own particular plum. Nevertheless, it is an immeasurable improvement on the Charter of the United Nations, because at least it puts first things first.

The first Article of the Declaration proclaims that all human beings are born free and equal in dignity and rights, and the second says that these rights should be enjoyed without distinction of any kind, such as race, colour, sex, language, religion, political or other opinion, property, birth or other status. For those who are Christians these two Articles express a view which, if we are to live in conformity with the faith given to us, ought to be the basis of all relations between men and nations. I say "ought to be", but I do not say that it is or that it has been. Indeed, the very fact that we are discussing this matter at this stage is proof of how widely desires are ignored or forgotten.

It is a pitiable commentary on our boasted progress that in our generation it should be necessary to declare that everyone has the right of life, liberty and security of his person, or that men and women of full age should have the right, without any limitation, to marry and found a family. When I was a boy these things were taken for granted. That, however, was in the days before the sophists told us that man could make himself happy by making the State into a god, to be fed with blood, toil, tears and sweat—to use the words of a famous phrase which resounded throughout the world a few years ago. The sophists had their way in Central Europe, as they now have in Eastern Europe. We are now concerned to safeguard and preserve our very selves, and all that we are and have, against the insatiable appetite of the totalitarians.

This Universal Declaration of Human Rights contains 30 Articles. Some are Articles of reservation and caution and some of injunction. The remainder are not all of equal validity. Articles 1 and 2 and Articles 3 to 12 we must all accept without reservation. In the same category are Articles 16 and 17. Articles 18 and 19 I accept without reservation, remembering that it has been enjoined upon us to do unto others as we should like them to do unto us. So, also, do I accept

many other Articles which specify what I would describe as social rights and privileges which a person may enjoy, not because of his character as a human being, but because he contributes to society according to his ability and is entitled to receive from that society according to his needs.

Among the more typical of these Proposals is the statement in paragraph (3) of Article 21, that the will of the people shall be expressed in periodic and genuine elections which shall be on the basis of universal suffrage, and carried out by the secret vote or the equivalent of the free vote procedure. That is the system which obtains in our country. There, the Government is constituted by the representatives of the people; it is elected on adult suffrage by secret ballot, and free and orderly election. It is a constitutional development, in Great Britain, the Commonwealth of Nations and in our own country, in which we take great pride.

Representatives of national Ireland, in the bad old days when they sat in the British Parliament, did much to secure that privilege for the people of Great Britain. Men of our race have done much to fashion the same system in Parliaments of the Great Commonwealth, which may be fairly described as being as Irish as British. For this system, in so far as it applies to my own country, I would fight to preserve and keep effective. But I would not fight to enforce it on any other country. It suits us; it is the lifeblood of our Parliament, but it might not suit other people whose traditions, temperament and social outlook are different from ours.

When the Committee which is to consider this matter comes, in due course, to consider what are the fundamental rights of man, I hope they will not ask the Assembly to include this point among them. There were freedoms and Human Rights before the ballot box was invented. The ballot box has not operated to prevent the creation of totalitarian authority; indeed, it has sometimes facilitated it. In this matter it is the spirit of the people and, perhaps more important, the attitude of their leaders that counts.

I was one of these who participated in the insurrection in my country in 1916. I was not born a revolutionary or an insurgent. We had to do it to secure the united suffrage of the British and Irish people. When, in the critical year 1914, our rebellion was started and the British Army was incited to mutiny, a private army was formed, and in July, 1914, a representative of the Kaiser

M. MacEntee (suite)

aurait ajouté la sienne. Malgré tout, il faut avouer qu'il représente un immense progrès sur la charte des Nations Unies car il respecte l'ordre des choses.

L'article premier de la Déclaration proclame que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits et le deuxième dit que chacun peut se prévaloir de tous les droits sans aucune distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. Ces deux articles expriment, pour les chrétiens, un point de vue qui, si nous devons vivre selon les lois que notre foi nous impose, devrait être à la base des relations entre l'homme et la nation. J'ai dit « devrait être », mais cela ne veut pas dire qu'il le soit ou l'ait jamais été. D'ailleurs, le fait même que nous en discutons en ce moment prouve à quel point nous pouvons oublier nos désirs ou en faire abstraction.

C'est un bien piètre commentaire du progrès dont nous nous réclamons que de devoir affirmer au cours de notre siècle, que chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne, ou que les hommes et les femmes adultes doivent pouvoir se marier et fonder un foyer librement. Dans ma jeunesse, ces points étaient considérés comme acquis. Mais cela se passait avant que des sophistes nous eussent dit que l'homme pouvait connaître le bonheur en considérant l'Etat comme un dieu avide de sang, de labeur, de larmes et de sueur — pour employer les termes d'une phrase célèbre qui a résonné de par le monde il y a quelques années. Ces sophistes avaient réussi dans l'Europe centrale comme ils réussissent actuellement à l'est de l'Europe. Notre plus grand souci actuel consiste dans la sauvegarde de nous-mêmes, de tout ce que nous sommes et de tout ce que nous possédons contre l'appétit insatiable du totalitarisme.

La Déclaration universelle des Droits de l'homme contient 30 articles. Les uns font des réserves prudentes, d'autres, au contraire, représentent des ordres formels. L'argumentation des autres articles est plus ou moins valable. Les articles 1, 2 et de 3 à 12, ainsi que les articles 16 et 17 doivent être acceptés sans réserves par nous tous. Quant à moi, je suis en faveur des articles 18 et 19 en souvenir du précepte : faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fit. J'accepte également certains autres articles qui prévoient ce que j'appellerai les droits et privilèges sociaux accordés à une personne, non en raison de sa personnalité, mais simplement parce que cet être humain contribue, selon ses

capacités, au bien-être de la société et qu'il a le droit d'en recevoir en retour ce dont il a besoin.

Parmi les propositions les plus caractéristiques figure le paragraphe 3 de l'article 21 qui prévoit que la volonté du peuple doit s'exprimer par des élections honnêtes, organisées périodiquement selon le principe du suffrage universel égal, avec vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du scrutin. Ce système est appliqué dans notre pays. Le gouvernement y est constitué par les représentants du peuple; c'est la population adulte qui le désigne au cours d'une élection libre et régulière, au vote secret. C'est le résultat du développement constitutionnel qui s'est opéré en Grande-Bretagne, dans le Commonwealth des Nations, et dans notre pays, et nous en sommes très fiers.

Au cours des jours de fâcheuse mémoire, lorsqu'ils siégeaient au Parlement britannique les représentants de l'Irlande, n'ont pas épargné leurs efforts pour assurer ce privilège au peuple de la Grande-Bretagne. Les hommes de notre race ont beaucoup fait pour introduire le même système dans les Parlements du grand Commonwealth qui peut, à juste titre, être qualifié autant d'irlandais que de britannique. Pour autant qu'il s'applique à mon propre pays, je lutterai de toutes mes forces pour préserver et maintenir ce système. Toutefois, je ne voudrais pas l'imposer à aucun autre pays. Ce système nous convient; il est l'âme même de notre Parlement, mais il pourrait ne pas convenir à un autre peuple dont les traditions, le tempérament et les conceptions sociales diffèrent des nôtres.

Lorsque la Commission chargée d'examiner ce problème abordera la question de savoir quels sont les droits fondamentaux de l'homme, j'espère qu'elle ne demandera pas à l'Assemblée de porter ce point à son ordre du jour. La liberté et les droits de l'homme ont existé avant que les urnes n'eussent été inventées. Ce ne sont pas les urnes qui ont empêché la naissance de l'autorité totalitaire; en fait, elles y ont peut-être contribué. En cette matière c'est l'esprit du peuple et, peut-être encore davantage, l'attitude de ses dirigeants qui compte.

J'étais un de ceux qui ont pris part à l'insurrection de mon pays en 1916. Je ne suis ni un révolutionnaire ni un insurgé de naissance. Cette insurrection était nécessaire pour que les Irlandais jouissent du même droit de vote que les Britanniques. Lorsque, en l'année critique 1914, notre rébellion éclata et l'armée britannique fut poussée à la révolte, une armée dissidente se forma, et, en juillet 1914, un représentant du Kaiser fut

Mr. MacEntee (cont.)

was invited to Belfast to attend its manoeuvres. To-day, in 1949, Sir Ronald Ross says that he and his friends are King's Men. I remember that in 1914 his friends were openly proclaiming themselves to be Kaiser's men. That rebellion of 1914 succeeded and...

THE PRESIDENT (Translation). — We must not allow every Debate to become the object of a dispute between the Representatives of Ireland and Great Britain. This is not the matter in hand. I beg you to keep to the matter in hand.

Mr. MacEntee you may now speak, to continue your theme.

Mr. MACENTEE (*Ireland*). — I bow to your ruling, Sir. Let us not proclaim the right of election by secret ballot as a fundamental Human Right unless we are prepared to guarantee that the election shall be free and fair, and that those who appeal to the electors accept their decision.

There is another aspect of paragraph (3) of Article 21 to which I wish to refer. That paragraph declares that the election shall be by universal and equal suffrage. I wish to emphasize the word "equal", and to draw the attention of the Assembly to it, because unfortunately we are not able to make an effective instrument of that paragraph in relation to territories over which we have no control.

My only concern in mentioning these matters is because they touch me deeply, and I do not wish any Declaration, which emerges with the support of this Assembly and is sent to the Committee of Ministers for their consideration, to be an empty Declaration. When the Proposal comes before the Committee, I hope that those who are to consider what, in fact, are Human Rights will not cast their net too wide. A few principles, precisely stated, to which we can all sincerely adhere and to which we can give practical effect, are what we want. If the Committee gives us these we can build upon them, with the certainty that what we create will endure.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Nally.

Mr. NALLY (*United Kingdom*). — The opportunity given to me to say a few words in this Debate is appreciated, and I want to make plain

at the commencement that what I have to say is the expression of my personal view, although I should hope that it is shared by other Socialists who are gathered here in the Assembly.

No fundamental criticism can be made of the propositions that are placed before us, but what terrifies me is their lack of precision. They are words, words, words: pleasing words and pleasant words, full of pleasant ideas. But when we begin to translate them into terms of reality, what exactly do they mean? What is envisaged by them? We find ourselves facing an entirely different problem.

It was said by Mr. Foster, a member of the Conservative Party of our country—and said very ably and brilliantly—that our Assembly has to face the continued menace of totalitarianism, and that it is our desire to take every step to build a barrier between that totalitarianism and the peoples associated with this Council of Europe. What I think the conservative point of view fails to realize—and I use the word "conservative" in its broadest sense—is that totalitarianism is always preceded by something else; it is always preceded by a period in which large sections of a country's population are denied the elementary Human Rights of being fed, of working, of being able to look after their children, and of being able to live in conditions of social security. The prelude to real totalitarianism is inevitably a denial of those Human Rights.

Now, if the Assembly goes with me thus far, if the Assembly accepts that it is a denial of Human Rights for a man to be unable to work, unable to feed his wife and his children properly, and unable to live in decency and dignity, then they must equally accept that the political thought which believes it to be unavoidable, the political thinking which believes that some measure of unemployment is a highly desirable part of a nation's economy, is a similar denial. It automatically follows that, if the Assembly agree with me in the first part of my thesis, they must agree that one of the greatest threats to human life is that form of economic belief which believes in a measure of unemployment, which believes in a measure of poverty, and which believes in a measure of social insecurity. I say that the Assembly, whilst I think it can accept the words that are now before us, would be well advised to face up to the reality implicit in its own thought.

It is suggested that we should appoint a Com-

M. MacEntee (suite)

invité à Belfast pour assister aux manœuvres. Aujourd'hui en 1949, Sir Ronald Ross nous dit que lui-même et ses amis sont sujets du Roi. Je me rappelle qu'en 1914 ses amis déclaraient ouvertement qu'ils étaient sujets du Kaiser. Cette insurrection de 1914 réussit et...

M. LE PRÉSIDENT. — Il ne faut pas que chaque débat soit l'objet d'une dispute entre les représentants de l'Irlande et de la Grande-Bretagne. Ce n'est pas le sujet. Je vous en prie, veuillez vous en tenir au sujet.

Monsieur MacEntee, vous avez la parole pour poursuivre votre exposé.

M. MACENTEE (Irlande) (Traduction). — Je m'incline devant votre décision, Monsieur le Président. Nous ne devons pas inclure le droit de vote par bulletin secret dans les droits fondamentaux de l'homme, à moins que nous ne puissions garantir des élections libres et équitables, et que ceux qui en appellent aux électeurs acceptent leur décision.

J'aimerais également souligner un autre aspect du paragraphe 3 de l'article 21. Ce paragraphe dit que les élections doivent s'effectuer au suffrage universel égal. Je tiens à souligner le mot « égal » et y attirer l'attention de l'Assemblée, car, malheureusement, nous ne sommes pas en mesure, au sein de cette Assemblée de donner à ce paragraphe une portée pratique dans les territoires qui échappent à notre contrôle.

Je fais valoir ces divers points parce qu'ils me tiennent à cœur, et parce que je ne voudrais pas qu'une déclaration qui a été renvoyée à l'examen du Comité des Ministres, s'avère être une déclaration vide de sens. Lorsque cette proposition sera soumise à l'examen du Comité, j'espère que ceux qui auront pour tâche de trouver une définition exacte des droits de l'homme n'entreront pas dans des digressions oiseuses. Ce qu'il faut, c'est quelques principes énoncés avec précision auxquels nous pouvons souscrire sincèrement et dont nous pouvons assurer l'application pratique. Si le Comité des Ministres nous accorde ces bases nécessaires, nous pourrons construire avec la certitude que notre œuvre sera durable.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Nally.

M. NALLY (Royaume-Uni) (Traduction). — Je remercie de la possibilité qui m'est donnée de prononcer quelques mots au cours de ce débat et je tiens à indiquer nettement en commençant que

ce que j'ai à dire est l'expression d'un point de vue qui m'est propre; j'espère néanmoins que mon opinion est partagée par d'autres socialistes au sein de cette Assemblée.

Aucune critique essentielle ne peut être faite à l'encontre des propositions dont nous sommes saisis, mais je suis terrifié par leur manque de précision. Ce ne sont que des mots, des mots, toujours des mots des mots agréables exprimant des idées agréables. Mais si nous les traduisons dans la réalité que signifient-ils exactement? Qu'embrassent-ils? Nous affrontons un problème absolument différent.

M. Foster membre du parti conservateur de notre pays, a déclaré — avec talent et éloquence — qu'en tant qu'Assemblée nous faisons face à une persistance de totalitarisme et qu'il est de notre intention de prendre toutes dispositions pour construire un barrage entre ce totalitarisme et les peuples unis au sein du Conseil de l'Europe. Selon moi, ce dont le point de vue conservateur — et j'utilise le mot « conservateur » dans son sens le plus large — ne tient pas compte, c'est que le totalitarisme est toujours précédé par quelque chose d'autre; il est toujours précédé par une période durant laquelle une partie importante de la population d'un pays se voit refuser les droits de l'homme élémentaires, tels que ceux de se nourrir, de travailler, d'être en mesure de veiller sur ses enfants, et de vivre dans des conditions de sécurité sociale. La négation de ces droits de l'homme constitue inévitablement le prélude au vrai totalitarisme.

Dès lors, si l'Assemblée accepte de me suivre sur ce point, si elle admet que l'homme se voit en fait refuser ses droits lorsqu'il n'est pas en mesure de travailler, de nourrir convenablement sa femme et ses enfants et de vivre décemment et dignement, elle doit également admettre que la conception politique qui estime que cet état de chose est inévitable, qu'une certaine proportion de chômage est un facteur hautement désirable pour l'économie d'une nation, constitue une négation des droits de l'homme, un déni de justice identique. Il s'en suit inévitablement que si l'Assemblée est d'accord avec moi sur la première partie de ma thèse, elle doit reconnaître que l'une des plus grandes menaces pour la vie humaine est contenue dans cette conception économique selon laquelle une certaine proportion de chômage, de pauvreté et d'insécurité sociale sont nécessaires. Selon moi, l'Assemblée, tout en pouvant accepter la formule dont elle est maintenant saisie, ferait bien de se rendre compte du caractère réel de sa pensée et de son contenu exact.

L'on nous propose d'établir une commission et

Mr. Nally (cont.)

mission and a Court. Frankly, I am not in the least thrilled by the idea. It sounds well, but let me take a number of test cases. In Great Britain, unfortunately, a section of our industrial workers, the dockers, have recently been behaving not too well. We Socialists all deplore it; it is a dreadful thing. They have been mistaken and misled, and have given us great difficulty, and a section of right-wing opinion in our country has been continually rising in the House of Commons and demanding that steps be taken to curb the activities of the strike leaders.

There are one or two—although I do not suggest that they are the majority—British Members of Parliament who are in favour of imprisoning the people who led these strikes. Well, I am not arguing whether that be right or wrong. What I want to know is whether it is part of Human Rights that a man shall be allowed to lead a strike. Is it, or is it not? I can imagine our Court, duly set up, and our Commission on Human Rights being asked to determine whether or not inside a democracy a man is entitled to lead a strike, even if it be for mischievous purposes. What is the answer? The truth is that there is no answer, and to try to pretend that a European Commission or a European Court can decide that is nonsense.

Let me go from important things to a minor point arising out of the speeches of Mr. MacEntee and Mr. Everett. I am a journalist and a writer by profession. Some of the things that I write can be freely circulated in Great Britain, in France, in Belgium and in Holland, but they cannot be circulated in Ireland. Is that a denial of a Human Right? I do not know. The only reason I advance it is to show that it would be quite impossible for the Commission, we are asked to set up, to determine or define what is involved in these questions of Human Rights. It equally follows that Human Rights can be denied by political institutions inside a country. Suppose a great European combine decided to reorganise industry in such a way as to cause unemployment in certain parts of Europe. Would it be competent for a Commission to determine whether that was a denial of Human Rights, insofar as it created unemployment here, there, and in other places in Europe?

I do not believe that this Assembly will help the cause of Human Rights by accepting Proposals which in themselves have a thousand and one interpretations, and upon which, when one attempts to examine them in detail, one discovers that one can, as with other things, put a thousand and one meanings. That is the way to bring this Assembly into contempt and to make its proceedings ridiculous. If, in order to arrive at agreement, we reach a form of words which are subject to every possible interpretation which every possible Representative and Substitute cares to put upon them, in that way lies disaster.

Our work for a United Europe in the field of Human Rights will not be determined by Committees and will not be determined by this Assembly.

It will be determined by the extent to which in our respective Parliaments we carry out what I believe to be the moral, spiritual and economic wishes of this Assembly. The first guarantee of Human Rights is happiness, health, welfare, and material prosperity for the mass of the people in our respective countries. It is upon that basis that we must begin. Let us remember that there is no music so sweet in the ears of a Communist and a Fascist as the wail of a hungry child in any country in Europe. It is in that atmosphere that totalitarianism breeds and lives.

It is necessary to ensure for our younger generation comfort and security; not to destroy its initiative, but to build it up in happiness and security. It is to that end that all our efforts must be dedicated. My attitude to what is before us is one of friendly neutrality, but let us understand that what we are discussing is a form of words which has no meaning, and we shall make a great mistake if we attach to those words importance and reality which they do not in fact possess.

Sir Ronald ROSS (*United Kingdom*). — I have just been subjected to what I think is the most serious personal attack which has yet taken place in this Assembly.

THE PRESIDENT (*Translation*). — No, no, I beg of you.

When I thought that Mr. MacEntee was exceeding his limits I asked him to stop speaking. He

M. Nally (suite)

un tribunal. Bien franchement cette idée ne m'enthousiasme guère. Cette proposition sonne bien, mais je citerai un certain nombre d'exemples. En Grande-Bretagne, une partie des ouvriers d'industrie, les dockers, n'ont malheureusement pas très bien agi ces derniers temps. Nous, socialistes, nous le déplorons. Cet état de choses est d'une terrible gravité. Ils ont été trompés et abusés et ils nous ont donné beaucoup de mal; une partie de la droite de notre pays n'a point cessé d'intervenir à la Chambre des Communes et de demander que des mesures soient prises pour mettre un frein à l'action des chefs des grévistes.

Un ou deux membres du Parlement britannique — je ne prétends pas qu'ils représentent le point de vue de la majorité — sont favorables à l'emprisonnement des meneurs de ces grèves. Je ne discute pas de la justesse ni de la fausseté de cette opinion. Je désire savoir si c'est conforme aux Droits de l'homme qu'un individu ait l'autorisation de diriger une grève. Est-ce conforme ou contraire aux droits de l'homme? Je puis parfaitement m'imaginer notre tribunal, dûment constitué, et notre commission des Droits de l'homme, se voyant priés de décider si un homme à l'intérieur d'une démocratie a le droit ou non de diriger une grève, même si c'est dans le but de nuire à la communauté. Que répondre à cette question? En fait il n'y a pas de réponse et il est absurde d'essayer de prétendre qu'une Commission ou un Tribunal Européen puisse trancher cette question.

M'écartant des problèmes importants, j'aborderai maintenant un point secondaire mis en évidence par les discours de M. MacEntee et de M. Everett. Je suis un journaliste et un écrivain professionnel. Quelques-uns de mes écrits peuvent être publiés librement en Grande-Bretagne, en France, en Belgique et en Hollande, mais ils ne peuvent l'être en Irlande. Est-ce là la négation d'un des droits de l'homme? Je l'ignore. Je n'en parle que pour montrer qu'il serait pratiquement impossible pour la commission que l'on nous demande de créer, de déterminer ou de définir, ce qu'impliquent ces problèmes des droits de l'homme. Il s'en suit également que les institutions politiques à l'intérieur d'un pays peuvent être en opposition avec les droits de l'homme. Imaginons un vaste cartel européen décidé à réorganiser l'industrie de façon à provoquer du chômage dans certaines régions d'Europe. Serait-il de la compétence d'une commission de déterminer si cette action — dans la mesure où elle provoquerait du chômage ici ou ailleurs en Europe — constituerait une négation des droits de l'homme?

Je ne crois pas que cette Assemblée puisse apporter son aide à la cause des droits de l'homme en adoptant des propositions susceptibles d'être interprétées de mille façons différentes et à propos desquelles lorsque l'on s'efforce de les étudier en détail on constate entre autres qu'il est possible de leur donner mille sens différents. C'est ainsi que l'on discrédite cette Assemblée et que l'on rend ridicule son action. Si, pour aboutir à un accord, nous mettons au point une formule susceptible de souffrir toutes les interprétations que des représentants ou suppléants s'efforceront de lui donner, nous allons au devant du désastre.

Ce ne sont pas des Commissions ni cette Assemblée qui détermineront notre action dans le domaine des droits de l'homme, action destinée à servir l'Europe unie.

Notre œuvre dépendra de la mesure dans laquelle, dans nos Parlements respectifs, nous donnerons suite à ce que je crois être les désirs de l'Assemblée dans les domaines moral, spirituel et économique. La première garantie des Droits de l'homme est le bonheur, la santé, le bien-être, la prospérité matérielle des masses populaires dans nos pays respectifs. Cette base doit être notre point de départ. N'oublions pas qu'aucune musique n'est plus douce aux oreilles d'un communiste ou d'un fasciste que le vagissement d'un enfant affamé dans un pays quelconque de l'Europe. C'est dans cette atmosphère que naît et vit le totalitarisme.

Il est nécessaire d'assurer à notre génération puinée le confort et la sécurité; il ne s'agit pas de détruire son esprit d'initiative, mais de l'élever dans le bonheur et la sécurité. C'est à cette fin que nous devons consacrer tous nos efforts. Ma position vis-à-vis ce dont nous sommes saisis est celle d'une neutralité amicale, mais comprenons bien que ce que nous discutons n'est qu'un ensemble de mots qui ne signifient rien; nous nous tromperions grandement en attachant à ces mots l'importance et la réalité qu'en fait ils n'ont pas.

Sir Ronald ROSS (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Je viens d'être l'objet de ce que je considère comme l'attaque personnelle la plus grave qui ait été effectuée jusqu'à présent dans cette Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. — Non, non, je vous en prie.

Lorsque j'ai estimé que M. MacEntee dépassait la mesure, je lui ai demandé de cesser son intervention. Il l'a fait avec beaucoup d'obligeance. Ce n'est pas pour que nous la recommencions.

The President (cont.)

obliged most courteously. We do not want to start again. I beg you not to bring personalities into it. Since Mr. MacEntee ceased his argument when I asked him to, it is not for you to reply to it.

I thought that the most difficult speakers would have been those from the Latin countries, but instead I find that it is those from the Anglo-Saxon countries, and those of the North, that show the greatest passion.

Sir Ronald ROSS (*United Kingdom*). — I was going to say that I listened to Mr. MacEntee very carefully, and the only favour I would ask of you now is that I might be allowed to deny the very serious suggestion which was made in a moment when Mr. MacEntee was carried away by his feelings. It was said by Mr. MacEntee that in 1914 I, together with some of my friends, were in some sort of communication with the Kaiser. That is quite untrue. On the 25th August, 1914, I first saw action against the Germans north of the French town of Solesmes, and my friends now lie in their thousands buried in the soil of France.

I am not saying anything against the other Representative who, I think in a moment of enthusiasm, was rather carried away. I only regret that his interesting statement was punctuated by remarks which I think he now realises were not appropriate.

I think that it would be a grand thing, if possible, to give a small prize to Mr. Norton.

He has made a speech as a Representative from the Irish Republic without once making any remark which reflected on his near neighbours.

I listened with great attention to the speech of Mr. Everett. Mr. Everett is a man of such pleasing modesty that I want to be quite sure that I followed correctly that which he said. The first part of his speech was certainly a most admirable advertisement for the trade union to which he belongs. That trade union is at the present time endeavouring to secure recruits from those who work in my province, and who belong to the English groups, and no doubt the advertisement as to the admirable qualities of Mr. Everett's union will receive all the weight it deserves.

There was, however, one observation which does need explanation, and that was the reference to people arrested under the Special Powers Act. The Special Powers Act was forced on the Government in the year 1922 when a secret organisation was carrying on a campaign. This organisation involved the death of 200 people, including

two Members of Parliaments, and that Act was passed in a time of emergency. It is defined in every declaration of Human Rights that in times of emergency the safety of the community is of first concern.

As to the raids which were mentioned. During the recent war it was discovered that this secret society was planning to assist the Germans, and in these raids no less than 82 dumps of arms, including machine guns, rifles and bombs, were discovered. The Act was therefore useless. Ordinary processes are useless against crimes of this sort, but since the war everyone who was arrested under this Act has been released and no more have been arrested. I hope that this brief explanation will suffice to show Representatives the true situation. I am sure I shall be giving you a great measure of relief when I tell you that I am leaving the subject of Ireland in the rest of my speech.

I turn to the position in South Schleswig, about which we heard this morning. The people there should, I think, have our great sympathy, and I agree with what M. Schmal has said. Into this traditionally Danish land there has been an abnormal influx of Germans. I do not blame those Germans, because it is not entirely their fault, but I do think that it is very important, when we are considering Human Rights, that we should consider the rights of this community of South Schleswig not to be prejudiced by the fact that so many people have taken refuge in their pleasant land.

It is I think by such actions that this Council should justify itself, and I would, therefore, so far as I can associate myself with what has been said by my Danish friend M. Kraft and my Dutch friend M. Schmal.

THE PRESIDENT (Translation). — The General Debate is now closed and the question will be referred to the appropriate Committee.

Order of work

THE PRESIDENT (Translation). — Gentlemen, I would like to ask you what you want to do in the coming days. It will not be possible for us to-morrow morning to discuss the Report of the Committee instructed to examine Article 36. Do you want to-morrow morning to begin the Debate on economic questions? A certain number of speakers have already put their names down, but I had thought perhaps that we might have a holiday to-morrow, unless there was an alternative

M. le Président (suite)

Je vous en prie, pas de fait personnel, puisque M. MacEntee a arrêté son argumentation quand je le lui ai demandé, ce n'est pas pour que vous y répondiez.

Je pensais que les orateurs les plus difficiles auraient été des orateurs latins, mais je constate que c'est dans les pays anglo-saxons et ceux du Nord qu'il y a le plus de passion.

Sir Ronald ROSS (*Royaume-Uni*) (Traduction). — J'étais sur le point de dire que j'avais écouté très attentivement M. MacEntee; je voudrais seulement vous demander la permission de m'inscrire en faux contre les graves insinuations que M. MacEntee a faites lorsqu'il s'est laissé emporter par son tempérament. Il a dit qu'en 1914 moi et mes amis avions certains contacts avec le Kaiser. C'est absolument faux. Le 25 août 1914, j'ai reçu le baptême du feu contre les Allemands au nord de la ville française de Solesmes et mes amis reposent maintenant par milliers dans le sol de France.

Je ne dis rien contre l'autre représentant qui, selon moi, a dépassé la mesure dans un moment d'enthousiasme. Je regrette seulement que son intéressante déclaration ait été ponctuée par des remarques dont l'inexactitude, comme je le pense, lui apparaît clairement en ce moment.

J'estime que ce serait une bonne chose que de donner un accessit à M. Norton.

En qualité de représentant de la République Irlandaise, il a prononcé en effet un discours sans l'agrémenter de remarques désobligeantes pour ses voisins.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de M. Everett. M. Everett est un homme d'une modestie si charmante que je voudrais me rendre compte si j'ai bien suivi son propos. La première partie de son exposé a été, sans nul doute, un très remarquable morceau de propagande pour le Syndicat auquel il appartient. Ce Syndicat s'efforce à l'heure actuelle de recruter des membres parmi ceux qui travaillent en province et qui appartiennent aux groupes anglais, et il n'est pas douteux que la publicité faite aux qualités admirables du Syndicat de M. Everett ne reçoive tout le poids qu'elle mérite.

Une de ses observations néanmoins nécessite quelques explications : il s'agit de la mention concernant les gens arrêtés conformément à la Loi sur les Pouvoirs Spéciaux. Le gouvernement a été obligé d'adopter cette loi en 1922, par suite de la campagne entreprise par une organisation secrète. L'activité de cette organisation a causé la mort de 200 personnes, dont deux membres du Parle-

ment et la loi a été adoptée dans un moment critique. Dans toute Déclaration des Droits de l'homme il est précisé qu'aux époques critiques, la sécurité de la communauté prime tout le reste.

Quant aux descentes de police dont il a été fait mention, l'on a découvert au cours de la dernière guerre qu'une société secrète se préparait à aider les Allemands; au cours de ces descentes l'on n'a pas découvert moins de 82 dépôts d'armes, comprenant des mitrailleuses, des fusils et des bombes. Les méthodes habituelles s'avèrent inutiles contre des crimes de cette sorte, mais depuis la guerre, toutes personnes qui avaient été arrêtées conformément à cette loi ont été relâchées, et l'on n'a plus procédé à d'autres arrestations. J'espère que cette explication succincte suffira à donner aux représentants une image exacte de la situation. Je suis sûr que j'apporterai un grand soulagement à l'Assemblée en lui disant que je ne parlerai plus de l'Irlande dans la seconde moitié de mon discours.

J'aborderai maintenant la situation du Schleswig méridional, dont nous avons entendu parler ce matin. A mon avis, la population de cette région mérite toute notre sympathie, et je suis d'accord avec l'opinion exprimée par M. Schmal. L'on a enregistré un afflux exceptionnel d'Allemands sur ce territoire qui appartient traditionnellement au Danemark. Je ne blâme pas ces Allemands parce que ce n'est point tout à fait leur faute, mais je pense qu'il est très important qu'en étudiant les Droits de l'homme, nous fassions en sorte que les droits de cette communauté du Schleswig méridional ne soient pas compromis par le fait qu'un si grand nombre de gens aient cherché refuge dans leur belle région.

Selon moi, c'est en prenant de telles mesures que ce Conseil serait à même de justifier sa propre existence, et je m'associe donc de toutes mes forces aux propos tenus par mes amis danois et hollandais, M. Kraft et M. Schmal.

M. LE PRÉSIDENT. — Le débat général est clos et la question est renvoyée à la commission compétente.

Ordre des travaux

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je voudrais vous interroger sur ce que vous désirez faire les jours prochains. Il ne nous sera pas possible de discuter demain matin le rapport de la commission chargée d'examiner l'article 36. Désirez-vous commencer demain matin le débat sur les affaires économiques? Un certain nombre d'ora-

The President (cont.)

Proposal to meet only to-morrow morning. There are quite a number of speakers who have put down their names as wishing to take part in the Debate on economic questions.

Do you wish to have a holiday for the whole of to-morrow?

In making this Proposal, it is not so much of the members of the Assembly that I am thinking, but rather of the members of the Secretariat and of the translators, who have been tried very hard and who need a small respite.

The Assembly decided not to meet before Monday.

THE PRESIDENT (Translation). — We shall, therefore, meet again on Monday at ten o'clock

and we shall begin by the discussion of the interpretation of Article 36. Also, during the morning, we shall set up Committees. On Tuesday morning we can begin the Debate on economic questions, and the first Committees will meet on Monday afternoon.

We shall not, therefore, have a Sitting to-morrow. On Monday then, we shall have the Assembly in plenary Session examining Article 36 and finally, in the afternoon, the first meetings of Committees; on Tuesday morning, the Debate on economic questions.

Are there any objections?

This is, therefore, agreed.

The Sitting is adjourned.

The Sitting was adjourned at 5.30 p.m.

M. le Président (suite)

teurs se sont déjà fait inscrire, mais j'avais pensé que nous pourrions peut-être nous donner congé demain, à moins qu'il y ait une proposition transactionnelle qui serait de ne siéger que demain matin. Les orateurs inscrits dans le débat sur les affaires économiques sont assez nombreux.

Désirez-vous un congé complet demain?

En faisant cette proposition, ce n'est pas tant aux membres de l'Assemblée que je pense qu'aux membres du Secrétariat et aux traducteurs qui sont mis à une très rude épreuve et qui auraient besoin d'un petit repos.

L'Assemblée décide de ne se réunir que le lundi.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous nous réunirons

donc lundi à dix heures et nous commencerons par la discussion de l'interprétation de l'article 36. Le matin également, nous constituerons les commissions et nous pourrions commencer mardi matin le débat sur les affaires économiques, les premières commissions se réunissant lundi après-midi.

Nous n'aurons donc pas de séance demain. Lundi, Assemblée plénière avec examen de l'article 36 et, éventuellement, l'après-midi, premières séances de commission. Mardi matin, débat sur les questions économiques.

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.

La séance est levée à 17 h. 30.

**LIST OF SUBJECTS DISCUSSED
IN THE NINTH SITTING**

22nd August 1949

- Approval of the composition of the Committees.
- Work of Committees.

**OBJET DES DÉBATS
DE LA NEUVIÈME SÉANCE**

22 août 1949

- Ratification de la composition des commissions.
- Travaux des commissions.

OFFICIAL REPORT OF THE NINTH SITTING

22nd August 1949

M. Spaak, the President, in the Chair

The Sitting was opened at 10.10 a.m. under the Presidency of M. Spaak.

THE PRESIDENT (Translation). — The Sitting is open.

Minutes

THE PRESIDENT (Translation). — The Minutes of the Sitting of Friday 19th August, 1949 have been laid on the Table.

Are there any observations on the wording of the Minutes?

The Minutes are adopted.

Composition of Committees

THE PRESIDENT (Translation). — In accordance with the provisions of Article 37 of the Rules of Procedure, which were adopted at our Sitting last Thursday, the Bureau has drawn up a list of the members of each of the six general Committees.

These lists have been circulated. I am going to ask you if you approve them.

Committee on Rules of Procedure and Privileges

MM. Bastianetto (Italy), Benvenuti (Italy), Crawley (United Kingdom), de Felice (France), de Menthon (France), de Valera (Ireland), Dominedo (Italy), Drossos (Greece), Düsünsel (Turkey), Kraft (Denmark), Loesch (Luxembourg), Morrison (United Kingdom), Moutet (France), Ross (United Kingdom), Van Cauwelaert (Belgium), Van de Kieft (Netherlands), Wistrand (Sweden), Wold (Norway).

Committee on General Affairs

MM. Balta (Turkey), Bidault (France), Bonnefous (France), Cappi (Italy), Cingolani (Italy), Dalton (United Kingdom), Drossos (Greece), Erten (Turkey), Jakobsen (Denmark), Larock (Belgium), Loesch (Luxembourg), Maccas (Greece), Mackay

(United Kingdom), Macmillan (United Kingdom), Mollet (France), Norton (Ireland), Ohlin (Sweden), Serrarens (Netherlands), Spaak (Belgium), Treves (Italy), Van der Goes Van Naters (Netherlands), Wistrand (Sweden), Wold (Norway).

Committee on Legal and Administrative Questions

MM. Akan (Turkey), Antonopoulos (Greece), Azara (Italy), Balta (Turkey), Bastid (France), Bruins-Slot (Netherlands), Callias (Greece), Van Cauwelaert (Belgium), Edberg (Sweden), Hedlund (Sweden), Lannung (Denmark), Layton (United Kingdom), MacEntee (Ireland), Maxwell-Fyfe (United Kingdom), Pernot (France), Persico (Italy), Rolin (Belgium), Ruini (Italy), Schmal (Netherlands), Sundt (Norway), Teitgen (France), Ungoed-Thomas (United Kingdom), Wolter (Luxembourg).

Committee on Economic Questions

MM. Campilli (Italy), Cassimatis (Greece), Corbino (Italy), Eccles (United Kingdom), Edelman (United Kingdom), Erten (Turkey), Gjöres (Sweden), Gulek (Turkey), Kerstens (Netherlands), Van de Kieft (Netherlands), Kristensen (Denmark), Lee (United Kingdom), Longchambon (France), Motz (Belgium), Parri (Italy), Philip (France), Rasquin (Luxembourg), Reynaud (France), Rolin (Belgium), Rozakis (Greece), Smitt-Ingebretsen (Norway), de Valera (Ireland), Wigforss (Sweden).

Committee on Social Questions

MM. Boggiano-Pico (Italy), Boothby (United Kingdom), Diop-Socé (France), Edberg (Sweden), Everett (Ireland), Heyman (Belgium), Kristensen (Denmark), La Malfa (Italy), Montini (Italy), de Moustier (France), Nally (United Kingdom), Odyak (Turkey), Rasquin (Luxembourg), Rozakis (Greece), Schumann (France), Serrarens (Netherlands), Mme. Seweriin (Norway), Mr. Whiteley (United Kingdom).

COMPTE RENDU OFFICIEL DE LA NEUVIÈME SÉANCE

22 août 1949

Présidence de M. Spaak

La séance est ouverte à 10 h. 10, sous la présidence de M. Spaak.

M. LE PRÉSIDENT. — La séance est ouverte.

Procès-verbal

M. LE PRÉSIDENT. — Le procès-verbal de la séance du vendredi 19 août 1949 a été déposé sur le bureau.

Il n'y a pas d'observation sur la rédaction du procès-verbal?

Le procès-verbal est adopté.

Composition des commissions

M. LE PRÉSIDENT. — Conformément aux dispositions de l'article 37 du règlement, adopté dans la séance de jeudi dernier, le Bureau a préparé les listes des membres de chacune des six commissions générales de notre Assemblée.

Ces listes ont été mises en distribution. Je vais les soumettre à votre ratification.

Commission du Règlement et des privilèges

MM. Bastianetto (Italie), Benvenuti (Italie), Crawley (Royaume-Uni), de Félice (France), de Menthon (France), de Valera (Irlande), Dominico (Italie), Drossos (Grèce), Düsünsel (Turquie), Kraft (Danemark), Loesch (Luxembourg), Morrison (Royaume-Uni), Moutet (France), Ross (Royaume-Uni), Van Cauwelaert (Belgique), Van de Kieft (Pays-Bas), Wistrand (Suède), Wold (Norvège).

Commission des Affaires Générales

M. Balta (Turquie), Bidault (France), Bonnefous (France), Cappi (Italie), Cingolani (Italie), Dalton (Royaume-Uni), Drossos (Grèce), Erten (Turquie), Jacobsen (Danemark), Larock (Belgique), Loesch (Luxembourg), Maccas (Grèce),

Mackay (Royaume-Uni), Macmillan (Royaume-Uni), Mollet (France), Norton (Irlande), Ohlin (Suède), Serrarens (Pays-Bas), Spaak (Belgique), Treves (Italie), Van der Goes Van Naters (Pays-Bas), Wistrand (Suède), Wold (Norvège).

Commission des Questions juridiques et administratives

MM. Akan (Turquie), Antonopoulos (Grèce), Azara (Italie), Balta (Turquie), Bastid (France), Bruins-Slot (Pays-Bas), Callias (Grèce), Van Cauwelaert (Belgique), Edberg (Suède), Hedlund (Suède), Lannung (Danemark), Layton (Royaume-Uni), MacEntee (Irlande), Maxwell-Fyfe (Royaume-Uni), Pernot (France), Persico (Italie), Rolin (Belgique), Ruini (Italie), Schmal (Pays-Bas), Sundt (Norvège), Teitgen (France), Ungoed-Thomas (Royaume-Uni), Wolter (Luxembourg).

Commission des Questions économiques

MM. Campilli (Italie), Cassimatis (Grèce), Corbino (Italie), Eccles (Royaume-Uni), Edelman (Royaume-Uni), Erten (Turquie), Gjores (Suède), Gulek (Turquie), Kerstens (Pays-Bas), Van de Kieft (Pays-Bas), Kristensen (Danemark), Lee (Royaume-Uni), Longchambon (France), Motz (Belgique), Parri (Italie), Philip (France), Rasquin (Luxembourg), Reynaud (France), Rolin (Belgique), Rozakis (Grèce), Smitt-Ingebretsen (Norvège), de Valera (Irlande), Wigforss (Suède).

Commission des Questions sociales

MM. Boggiano-Pico (Italie), Boothby (Royaume-Uni), Diop-Socé (France), Edberg (Suède), Everett (Irlande), Heyman (Belgique), Kristensen (Danemark), La Malfa (Italie), Montini (Italie), de Moustier (France), Nally (Royaume-Uni), Odyak (Turquie), Rasquin (Luxembourg), Rozakis (Grèce), Schumann (France), Serrarens (Pays-Bas), M^{me} Seweriin (Norvège), M. Whiteley (Royaume-Uni).

The President (cont.)

Committee on Cultural and Scientific Questions

MM. Bolifraud (*France*), Casati (*Italy*), Churchill (*United Kingdom*), Cocks (*United Kingdom*), Giacchero (*Italy*), Miss Herbison (*United Kingdom*), MM. Jacini (*Italy*), Jakobsen (*Denmark*), Larock (*Belgium*), Le Bail (*France*), Maccas (*Greece*), Norton (*Ireland*), Ohlin (*Sweden*), Schmal (*Netherlands*), Senghor (*France*), Smitt-Ingebretsen (*Norway*), Wolter (*Luxembourg*), Yetkin (*Turkey*).

Mr. NORTON (*Ireland*). — May I address the Assembly?

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Norton.

Mr. NORTON (*Ireland*). — I ask to be allowed to substitute the name of Mr. de Valera for my own name on the Committee on Cultural and Scientific Questions. Subject to the consent of the Assembly, I will take Mr. de Valera's place on the Committee on Rules of Procedure and Privileges.

THE PRESIDENT (Translation). — Does anyone object?

This Proposal is adopted.

Accordingly, Mr. Norton will sit on the Committee on Rules of Procedure and Privileges, and Mr. de Valera will sit on the Committee on Cultural and Scientific Questions.

Does anyone wish to speak?

I invite the Assembly to declare whether it approves of the composition of the six Committees, with the alternative requested by Mr. Norton?

The Assembly approved the composition of the Committees.

Reference of questions to Committees

THE PRESIDENT (Translation). — As the Assembly has concluded the General Debate on the two first items appearing in the Agenda, I propose:

1. To refer to the Committee on General Affairs the first question which relates to the examination of any necessary changes in the political structure of Europe, together with the Motions on this subject.

Does anyone object?

The reference is adopted.

2. To refer to the Committee on Legal and

Administrative Questions the second question, which relates to Human Rights and fundamental freedoms, together with the Motions on this subject.

(Adopted.)

On the other hand, I would remind the Assembly that, at its Sitting on 13th August, it adopted the Report of the Bureau concerning the immediate reference to the competent Committees, without previous General Debate, of each of the five last items included in the Agenda of the present Session.

I, therefore, propose:

1. To refer to the Committee on Legal and Administrative Questions item No. 6, which relates to the progressive unification of the laws of Member States with respect to the legal status of foreigners, with the ultimate object of creating a common European nationality and a European passport.

(Adopted.)

2. To refer to the Committee on Economic Questions:

(a) Item No. 7 which relates to the creation of a programme of major public works to be carried out collectively by Member States.

(Adopted.)

(b) Item No. 8 which relates to the creation of a European Patents Office, with the reservation that this Committee should consult the Committee on Legal and Administrative Questions before submitting its Report on this question.

(Adopted.)

3. To refer to the Committee on Economic Questions and to the Committee on Cultural and Scientific Questions, item No. 9 which relates to closer collaboration in scientific research and technical development between the constituent countries of the Council of Europe and the maximum pooling of material resources and technical manpower for this purpose.

(Adopted.)

Work of Committees

THE PRESIDENT (Translation). — Now that the various matters to be dealt with have been passed to the competent Committees, it is hoped that work on them will be begun immediately. That is very important.

In order, however, to avoid as far as possible

M. le Président (suite)

*Commission des Questions culturelles
et scientifiques*

MM. Bolifraud (France), Casati (Italie), Churchill (Royaume-Uni), Cocks (Royaume-Uni), Giachero (Italie), Miss Herbison (Royaume-Uni), MM. Jacini (Italie), Jakobsen (Danemark), Larock (Belgique), Le Bail (France), Maccas (Grèce), Norton (Irlande), Ohlin (Suède), Schmal (Pays-Bas), Senghor (France), Smitt-Ingebretsen (Norvège), Wolter (Luxembourg), Yetkin (Turquie).

M. NORTON (Irlande). — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Norton.

M. NORTON (Irlande) (Traduction). — Je demande que pour la commission des Questions culturelles et scientifiques mon nom soit remplacé par celui de M. de Valera. Sous réserve de l'assentiment de l'Assemblée, je prendrai la place de M. de Valera à la commission du Règlement et des privilèges.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'opposition? Cette proposition est adoptée.

En conséquence, M. Norton fera partie de la commission du Règlement et des privilèges, et M. de Valera fera partie de la commission des Questions culturelles et scientifiques.

Personne ne demande la parole?

Je consulte l'Assemblée sur la ratification de la composition des six commissions, avec la modification demandée par M. Norton.

L'Assemblée ratifie la composition des commissions.

Renvois à des commissions

M. LE PRÉSIDENT. — L'Assemblée ayant achevé la discussion générale des deux premières questions inscrites à l'ordre du jour de sa session, je propose :

1° De renvoyer à la commission des Affaires Générales la première question relative à l'étude des changements dans la structure politique de l'Europe, ainsi que les propositions de résolution dont elle a fait l'objet.

Il n'y a pas d'opposition?

Le renvoi est ordonné.

2° De renvoyer à la commission des Questions

juridiques et administratives la deuxième question, relative aux Droits de l'homme et aux libertés fondamentales, ainsi que les propositions de résolution qui s'y rattachent.

(Adopté.)

D'autre part, je rappelle à l'Assemblée que, dans sa séance du 13 août, elle a adopté le rapport du Bureau tendant à renvoyer immédiatement aux commissions compétentes, sans discussion générale préalable, chacune des cinq dernières questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

En conséquence, je propose :

1° De renvoyer à la commission des Questions juridiques et administratives la question n° 6, relative à l'unification progressive des dispositions législatives des Etats Membres concernant la condition juridique des étrangers, dans le but final de la création d'une nationalité commune européenne (passeport européen).

(Adopté.)

2° De renvoyer à la commission des Questions économiques :

a) La question n° 7 relative aux programmes de grands travaux publics à réaliser en commun par les Etats Membres.

(Adopté.)

b) La question n° 8, relative à la création d'un Office européen des brevets, sous réserve que cette commission consulte la commission des Questions juridiques et administratives avant de déposer son rapport sur cette dernière question.

(Adopté.)

3° De renvoyer à la commission des Questions économiques et à la commission des Questions culturelles et scientifiques la question n° 9, relative à la coopération en matière de recherches scientifiques et de développement technique entre les Membres du Conseil de l'Europe, et à la mise en commun des ressources en matières premières et énergie.

(Adopté.)

Travaux des commissions

M. LE PRÉSIDENT. — Ces renvois en commission étant ordonnés, il est souhaitable que les commissions se saisissent immédiatement des questions qui viennent de leur être renvoyées. Cela est important.

Toutefois, afin d'éviter, dans toute la mesure du

The President (cont.)

the overlapping or coinciding of the Committee meetings with the public Sittings of the Assembly, I would ask the Chairmen of Committees—when they have been elected—to consult the President of the Assembly in order to establish their hours of work.

M. BASTID (*France*) (Translation). — May I address the Assembly?

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Bastid.

M. BASTID (*France*) (Translation). — A meeting of Committees has been arranged for 11 o'clock to elect their officers, but I wonder if it is not necessary to have some preparatory meetings between groups, so that the appointment of the Bureau in Committees may not be made at random and in the dark.

I, therefore, ask whether it would not be possible to postpone this inaugural meeting until the early afternoon.

THE PRESIDENT (Translation). — What do you mean exactly by the meeting of groups, M. Bastid?

M. BASTID (*France*) (Translation). — For example, the meeting of delegations or of members of the Assembly according to their political tendencies, so that there may be agreement.

Mr. DALTON (*United Kingdom*). — I suggest that we should not spend any further time before the Committees get to work. In spite of all the

energy which you, Mr. President—and, in your absence, M. de Menthon—have shown in spurring on the Assembly, we are still much behind our programme.

I hope that, after not having sat on Saturday, we shall seriously proceed with our work to-day and that the Committees will meet at eleven o'clock to select their officers. It might be said that it would be better if such selections were made without too much previous discussion in national groups.

THE PRESIDENT (Translation). — This question of the composition of Committees—a complicated and delicate matter—has been carefully considered by the Bureau. But, after studying it from different angles, it seemed preferable that the Bureau should not make any Proposals, but should leave Committees free to make their own decisions.

I hope that this empiric method will give good results. If it does not, we will see what must be done for the next Session, but I think that, for this Session, we must leave things to the wisdom of Committees.

The Agenda is concluded. You will be meeting in the various Committees; I hope the work will commence as quickly as possible.

Committees 1 and 2—and the Committee on Rules of Procedure—can begin work at once and continue this afternoon.

To-morrow the public Sitting is at 10 a.m. The subject on the Agenda is the Debate on economic questions.

The Sitting is adjourned.

The Sitting was adjourned at 10.20 a.m.

M. le Président (suite)

possible, que les réunions des diverses commissions ne se superposent ou ne coïncident avec les séances publiques de l'Assemblée, je demande aux Présidents des commissions — quand ils vont être élus — de s'entendre avec le Président de l'Assemblée pour établir l'horaire de leurs travaux.

M. BASTID (France). — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Bastid.

M. BASTID (France). — Il a été prévu une réunion des commissions à 11 heures pour la constitution de leur Bureau, mais je me demande si des réunions préparatoires de groupes ne seraient pas indispensables afin que la désignation des Bureaux des commissions n'intervienne pas au hasard et dans l'obscurité.

Je demande donc s'il n'est pas possible de renvoyer cette séance inaugurale au début de l'après-midi.

M. LE PRÉSIDENT. — Qu'entendez-vous exactement par réunion de groupes, Monsieur Bastid?

M. BASTID (France). — Par exemple, des réunions de délégations ou de membres de l'Assemblée selon leurs affinités politiques, afin qu'il y ait une entente.

M. DALTON (Royaume-Uni) (Traduction). — Je propose que nous ne perdions plus de temps avant que les commissions ne se mettent au travail. En dépit de l'énergie dont vous, Monsieur le Président,

et en votre absence M. de Menthon, avez fait preuve pour stimuler l'Assemblée, nous sommes encore en retard sur notre programme. J'espère que n'ayant point siégé samedi, nous allons avancer sérieusement notre travail aujourd'hui et que les commissions se réuniront à 11 heures pour choisir leurs Bureaux. Peut-être serait-il préférable que ces désignations soient effectuées sans que l'on procède auparavant à de trop longues discussions au sein des délégations nationales.

M. LE PRÉSIDENT. — Cette question de la composition des commissions, compliquée et délicate, avait retenu l'attention du Bureau. Mais, après l'avoir examinée sous ses différents aspects, il a paru préférable au Bureau de ne pas faire de propositions et de laisser les commissions libres de décider elles-mêmes.

J'espère que cette méthode empirique donnera de bons résultats. Dans le cas contraire, nous verrons ce qu'il faudra faire pour la prochaine session. Mais je crois que pour cette session, il faut s'en remettre à la sagesse des commissions.

L'ordre du jour est épuisé. Vous allez vous réunir en commissions; je souhaite que le travail commence aussi rapidement que possible.

Les commissions 1 et 2 — et la commission du Règlement — peuvent commencer leur travail immédiatement et le poursuivre cet après-midi.

Demain, séance publique à 10 heures, avec, à l'ordre du jour, la discussion sur les questions économiques.

La séance est levée.

La séance est levée à 10 h. 20.

**LIST OF SUBJECTS DISCUSSED
IN THE TENTH SITTING**

23rd August 1949

- Rôle of the Council of Europe in the economic sphere. (General Debate.)

**OBJET DES DÉBATS
DE LA DIXIÈME SÉANCE**

23 août 1949

- Rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine économique. (Discussion générale.)

OFFICIAL REPORT OF THE TENTH SITTING

23rd August 1949

M. Spaak, the President, in the Chair

The Sitting was opened at 10.5 a.m. under the Presidency of M. Spaak.

THE PRESIDENT (Translation). — The Sitting is open.

Minutes

THE PRESIDENT (Translation). — The Minutes of the Sitting of Monday, 22nd August, have been laid on the Table.

Has anyone any observations to make concerning the Minutes?

The Minutes are adopted.

Substitutes

THE PRESIDENT (Translation). — I have received letters from MM. Bastid and Pernot regretting that they are obliged to be absent from to-day's Sitting.

I have received from M. Teitgen a letter in which he regrets he is unable to be present at the Sittings of 23rd and 24th August.

I have received a letter from M. Van der Goes Van Naters expressing regret that he is unable to take part in the meetings of the Assembly or of the Committees until further notice.

In accordance with Article 36 of the provisional Rules of Procedure, MM. Bastid, Pernot, Teitgen and Van der Goes Van Naters will be replaced respectively by MM. Gaillard, Lassagne, Buron and Burger.

Examination of credentials

THE PRESIDENT (Translation). — The next item on the Agenda is examination of the credentials of M. P. J. Witteman, Substitute Representative of the Netherlands.

The Report submitted by M. Maurice Schumann confirms that M. Witteman is duly accredited.

Has anyone anything to say?...

The Report of the Committee is adopted.

M. Witteman is, therefore, entitled to sit as a Substitute.

Rôle of the Council of Europe in the economic sphere

General Debate

THE PRESIDENT (Translation). — The subject on the Agenda is the General Debate on the rôle of the Council of Europe in the economic field taking account, in accordance with Articles 1 (c) and 23 (b), of existing organisations.

I call upon Mr. Mackay.

Mr. MACKAY (*United Kingdom*). — In taking part in this Debate, I am conscious that there are among us to-day a large number of experienced statesmen from different countries of Europe who have had considerable experience in the economic field. I have only to look around to see such notable figures as M. Wigforss, a former Swedish Finance Minister, M. Paul Reynaud, who has had considerable experience not only as a former Prime Minister but also as a former Finance Minister and, if I may be permitted to refer to him, my own colleague Mr. Dalton, who carried out the Chancellorship of the Exchequer in the British House of Commons in a very difficult period, during which he showed a brilliant understanding of the economic and financial problems of the post-war world.

We come here to-day realising that this Assembly is full of wisdom, skill and knowledge of the problems with which we are confronted. It would be quite wrong of me to suggest to the Assembly what should be done in the economic field, and what I want to do to-day is to indicate the lines on which I think the Debate ought to proceed.

We have already had a Debate into which economic factors have entered, and we now have an economic Debate in which the same sort of matters may be raised. So I make no apology for asking Representatives, at the outset, to look at the terms of the item on the Agenda which we are discussing. We are discussing the rôle of the Council of Europe in the economic field, taking account, in accordance with Articles 1 (c) and 23 (b) of the Statute,

COMPTE RENDU OFFICIEL DE LA DIXIÈME SÉANCE

23 août 1949

Présidence de M. Spaak

La séance est ouverte à 10 h. 05 sous la présidence de M. Spaak.

M. LE PRÉSIDENT. — La séance est ouverte.

Procès-verbal

M. LE PRÉSIDENT. — Le procès-verbal de la séance du lundi 22 août a été déposé sur le bureau.

Il n'y a pas d'observation sur la rédaction du procès-verbal?...

Le procès-verbal est adopté.

Suppléances

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de MM. Bastid et Pernot des lettres par lesquelles ils s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de l'Assemblée d'aujourd'hui.

J'ai reçu de M. Teitgen une lettre par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister aux séances de l'Assemblée des 23 et 24 août.

J'ai reçu de M. Van der Goes Van Naters une lettre par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister aux séances de l'Assemblée et des commissions jusqu'à nouvel avis.

Conformément à l'article 36 du règlement provisoire, MM. Bastid, Pernot, Teitgen et Van der Goes Van Naters seront respectivement remplacés par MM. Gaillard, Lassagne, Buron et Burger.

Vérification des pouvoirs

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de M. P. J. Witteman, délégué suppléant des Pays-Bas.

Le rapport déposé par M. Maurice Schuman conclut à la validation de la désignation de M. Witteman.

Personne ne demande la parole?...

Les conclusions de la commission sont adoptées.

En conséquence, M. Witteman est admis à siéger comme délégué suppléant.

Rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine économique

Discussion générale

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la discussion générale sur le rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine économique, compte tenu des organisations internationales existantes, ainsi qu'il est prévu aux articles 1 (c) et 23 (b) du Statut.

La parole est à M. Mackay.

M. MACKAY (*Royaume-Uni*) (Traduction). — En participant à ces débats, je me rends compte qu'il y a parmi nous, aujourd'hui, un grand nombre d'hommes d'Etat expérimentés venant de différents pays d'Europe et qui ont une très grande expérience des questions économiques. Je n'ai qu'à regarder autour de moi pour remarquer des personnalités aussi éminentes que M. Wigforss, ancien Ministre des Finances de Suède, M. Paul Reynaud, qui possède une grande expérience non seulement en tant qu'ancien Premier Ministre mais aussi en tant qu'ancien Ministre des Finances, et, s'il m'est permis d'en parler, mon collègue M. Dalton, qui a été Chancelier de l'Echiquier durant une période de grandes difficultés, et qui a montré à ce poste sa compétence et sa connaissance des problèmes économiques et financiers du monde d'après guerre.

Nous savons donc, en abordant ce débat, que les membres de cette Assemblée sont des hommes compétents et expérimentés et qu'ils connaissent à fond les problèmes auxquels nous avons à faire face. J'aurais donc tout à fait tort de présenter à l'Assemblée des propositions sur les mesures à prendre dans le domaine économique, et je voudrais me borner à indiquer la procédure selon laquelle le débat devrait, à mon avis, se dérouler.

Nous avons déjà tenu un débat où certaines questions économiques ont été évoquées, et des questions du même ordre peuvent être soulevées dans le débat économique d'aujourd'hui. Je n'ai donc pas à m'excuser en demandant, dès l'abord, aux représentants d'étudier les termes du point

Mr. Mackay (cont.)

of existing international organisations. I therefore propose to concentrate on these points: first, the economic field; second, the problems arising under Article 1 (c); third, the problems arising under Article 23 (b); and, finally, the rôle of the Council of Europe in these three matters.

In dealing with the rôle of the Council, may I remind the Assembly that we are dealing not only with the part the Assembly can play, but that we are asked to advise the Committee of Ministers on the part which they can play. Let us look at the economic field of Europe. To-day and to-morrow many brilliant speeches will be made reviewing Europe's economic position. I want to put six small points, and to give the bare outline of a picture, which will no doubt be filled in by others more competent than I am.

I should like to point out a factor which is often overlooked, one to which sufficient importance is never given, and a factor which, in my mind, comes first and not last in the list of the problems or points concerning Western Europe. I refer to the fact that it is an area containing 210 million people. Actually it contains more than 210 million people, but that is the number contained in the area covered by the Member States of this Assembly. That is a large area of people, and one which is almost greater than any other area in the world from the point of view of resources, skill and ability.

I suggest to the Assembly that the greatest raw material in the world is human raw material, and that where you have people of skill and ability, such as you have in Western Europe, as a result of the developments which have taken place over a long period of years, it is the most important thing which we should be considering to-day.

I do not desire to go in detail into the resources of Europe, but I merely mention the fact that if one looks at them one will find that, although Europe may be short of oil, cotton, and things of that kind, taking it as a whole and not as individual countries, Europe's resources are comparable with those of any other similar group of nations in the world. That is one of factors which is often overlooked.

Before the war, Italy was producing more wheat than Canada, and so was France producing more wheat than Canada. Europe is a group of

countries which can produce a large quantity of agricultural produce, and manufactured goods as well. The interim report of the European Recovery Programme deals with this question of agriculture in a very interesting passage in paragraph 102. It points out that the preliminary report of a special expert working party on grasslands, convened by the organisation, states that at present most European grasslands are badly farmed, and that very large increases in production could be achieved in a short time.

For example, the working party calculated that an increase of 17 per cent on present productivity of grasslands, which would be quite possible technically, would provide increased food of an amount equal to the entire requirements of imported feeding stuffs. Then it goes on to say that there is no limit to the work which is being done, that the technical methods for grassland improvement are well known, and that the real problem is to get them adopted on a sufficient scale.

Other members of the Assembly will doubtless be dealing at greater length with the question of agriculture, but this is one aspect which must command attention, and I hope later will command greater activity.

The third point in regard to the economic field is the general problem of manufacture. Europe has been the greatest manufacturing centre in the world. Before the war, the output of Europe was one-third greater than that of the United States. To-day, it is under 70 per cent that of the United States. In 1870, Europe had 68 per cent of the manufacturing capacity of the world. By 1929, however, it had fallen to 35 per cent, and to-day it is 22 per cent. These are factors which must be taken into account. It is not only a question of the production of manufactured goods, but it is also a question of trade in manufactures which is important. In 1870, with 13 per cent of the population, with 68 per cent of the manufactures, we had 90 per cent of the trade of the world. In 1938, with 10 per cent of the population, with 47 per cent of manufactures, we had 65 per cent of the trade in the world.

One could go on with those figures for a long time, but the fact remains—and it is a fact of which we must take notice—that with the development of industrialisation throughout the world, trade and manufacture will never again be what it has been in the past, and Europe must look at her

M. Mackay (suite)

qui est inscrit à notre ordre du jour. Nous examinerons le rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine économique, compte tenu, conformément aux articles 1 (c) et 23 (b) du Statut, des organisations internationales existantes. Je propose donc que nous nous concentrions sur ces points : premièrement le domaine économique; deuxièmement les problèmes soulevés par l'article 1 (c); troisièmement les problèmes soulevés par l'article 23 (b); et enfin le rôle du Conseil de l'Europe dans ces trois domaines.

En ce qui concerne ce dernier point, qu'il me soit permis de rappeler aux représentants que nous n'étudions pas seulement le rôle que peut jouer l'Assemblée, mais que nous devons donner au Comité des Ministres une opinion sur le propre rôle de celui-ci. Etudions donc le premier point : le domaine économique. Aujourd'hui et demain de nombreux et brillants discours passeront en revue la situation économique de l'Europe. Je voudrais ne soulever que six points de détail et ne faire qu'esquisser un tableau d'ensemble, qui sera assurément complété par des orateurs plus compétents que moi.

J'aimerais attirer l'attention sur un facteur qui est souvent négligé, auquel on n'accorde jamais une importance suffisante, et qui pourtant, à mon sens, devrait être considéré en premier lieu, et non en dernier, dans une étude des problèmes intéressant l'Europe occidentale. Je veux parler du fait que l'Europe occidentale constitue un territoire de 210 millions d'habitants. Elle compte, en vérité, plus de 210 millions d'habitants, mais c'est là le chiffre total des populations des pays qui appartiennent au Conseil de l'Europe. C'est un territoire vaste et très peuplé, et qui est presque plus important que tout autre territoire du monde du point de vue des ressources, des aptitudes et des moyens dont il dispose.

Je suis d'avis que la matière première la plus importante du monde est la matière première humaine, et le développement des capacités professionnelles et de l'habileté technique qui s'est produit en Europe occidentale à la suite des progrès accomplis au cours de longues années constitue le facteur essentiel dont il faut tenir compte aujourd'hui.

Je ne désire pas me livrer à une étude détaillée des ressources de l'Europe; je voudrais simplement faire cette constatation : bien que l'Europe manque de pétrole, de coton et d'autres matières premières, si on la prend dans son ensemble sans considérer chaque pays en particulier, ses ressources sont comparables à celles de tout autre groupe similaire

de nations du monde. C'est là un des facteurs que l'on néglige trop souvent.

Avant la guerre, l'Italie produisait plus de blé que le Canada; la France aussi produisait plus de blé que le Canada. L'Europe est un groupe de pays qui peut fournir une grande quantité de produits agricoles, ainsi que de produits manufacturés. Le rapport intérimaire du Programme de Relèvement européen contient au paragraphe 102 un passage très intéressant relatif à la question de l'agriculture. Il signale que, selon le rapport préliminaire d'un groupe spécial de travail créé par l'organisation et composé d'experts agronomes, la plupart des prairies d'Europe sont actuellement mal exploitées et qu'il serait possible d'obtenir à bref délai un accroissement très important de la production.

Ainsi le groupe de travail a calculé qu'un accroissement de 17 % du rendement actuel des prairies — tout à fait possible sur le plan technique — augmenterait à ce point la production de fourrage qu'il ne serait plus nécessaire de faire appel aux importations. Il déclare ensuite qu'un travail illimité peut être accompli, que les méthodes techniques permettant l'amélioration du rendement des prairies sont bien connues, et que le problème réel consiste dans l'adoption de ces méthodes à une échelle suffisante.

Sans aucun doute, d'autres membres de cette Assemblée développeront davantage les problèmes touchant les questions agricoles, mais c'est là un aspect qu'il faut prendre en considération et auquel, je l'espère, on s'intéressera de plus près à l'avenir.

Le troisième point relatif au domaine économique est le problème général de l'industrie. L'Europe a été le centre industriel le plus important du monde. Avant la guerre, la production de l'Europe dépassait d'un tiers celle des Etats-Unis. Aujourd'hui, elle n'atteint pas 70 % de celle des Etats-Unis. En 1870, la production industrielle de l'Europe représentait 68 % de la production mondiale. Ce chiffre cependant était tombé, en 1929, à 35 %, et il n'est plus aujourd'hui que de 22 %. Ce sont là des facteurs dont il faut tenir compte. Il ne s'agit pas seulement de la production industrielle, mais aussi du commerce des produits manufacturés. En 1870, l'Europe représentait 13 % de la population mondiale; elle fournissait 68 % de la production industrielle mondiale, et sa part dans le commerce mondial était de 90 %. En 1938, elle représente 10 % de la population mondiale, fournit 47 % de la production industrielle mondiale, et sa part dans le commerce mondial est de 65 %.

On pourrait continuer longtemps à aligner ces chiffres, mais un fait demeure, dont nous devons

Mr. Mackay (cont.)

economic future from the point of view of a complete change in the relationship of her agricultural and manufacturing production. If I may put it simply in another way, in the last 30 years the production of manufactures of the world went up 200 per cent, but the trade in them went down to 20 per cent because of different countries meeting their own requirements.

The fourth factor to which I must refer is the problem of efficiency. No doubt Representatives in the Assembly will be dealing with this point, but the fact remains—and it is clear from the resources which are now available to us—that the productive efficiency of workmen in the United States is twice that of the workmen in Europe. This is not because the workman in the United States works harder or longer hours; it is simply because he has equipment which the European workman has not. Europe cannot, however, afford to go on without facing this practical problem of getting its own industry more efficient as a result of improvement in technical equipment and things of that kind.

I now wish to touch briefly on the dollar problem, which must be touched upon on an occasion such as this. The dollar problem has become one which cannot be solved by methods which we have known in the past. In the 25 years before the war, 1914-1939, the United States gave to Europe 80 million dollars; the total amount was 100 million, but 20 million were paid back. During those 25 years, 4 per cent of the national income of the United States was given to Europe in order to make the trade of the world function. Since the war, with Marshall Aid, we have had America giving us about 2 per cent of her national income.

Therefore, the dollar problem is not a new one. It dates, in fact, from the first world war. It dates from the rise of the United States into the position in which she now has a trade greater than the rest of the world and in which she has investments greater than the rest of the world put together. We are pigmies in comparison with this enormous giant and, due to the political structure of Europe, we have not been able to solve this problem.

If you look at the figures of Europe in 1914 in comparison with those of America in 1948, you will find that the amount of European external trade was always greater than the amount of her

investment, and her investment was made mainly overseas.

That is the position of Europe up to 1914. If you take America in the year 1948, however, the position is exactly the reverse. Her external trade was not as great as her investment, and her investment was mostly at home. If it had not been made at home, there would have been unemployment in that great country. What made Europe able to trade in the 19th century, therefore, does not apply to the United States to-day.

In other words, the position which Europe occupied as sellers of manufactures in return for agricultural production, the United States can never occupy. The United States, as the greatest agricultural producer in the world, cannot possibly ever become an importer of foodstuffs as Europe has been for so long. Therefore, it is necessary that we should review our position completely and pay closer attention to this problem. It is a new aspect of trade, a new conception, a new idea in regard to which our economy has to be worked out.

I throw out a final point that if we realise the dollar position as it is, we shall then realise, too, that our primary problem is to get the inter-State trade of Europe back to what it was. To-day, it is not 50 per cent of what it was in 1939, and this is due to customs barriers, currency barriers, import quotas and other things like that.

Therefore, that is the position of Europe, and really that of the world. Europe has great resources and it has a large population; but it is divided by a whole lot of barriers. The tendency of the last 50 years has been to unite the economies of the world, because the industrial and political system has made Europe an area which in 1870 had 15 States and which to-day has 29. That is a complete contradiction, and because of this situation in European economy we find ourselves in the present position.

Now I come to the second head. We are asked to look at this matter in the light of Article 1 (c), which says:

“Participation in the Council of Europe shall not affect the collaboration of its Members in the work of the United Nations and of other international organisations or unions to which they are parties.”

Maybe when this item was put on the Agenda in that way the Committee of Ministers was saying:

M. Mackay (suite)

tenir compte : étant donné le développement de l'industrialisation dans le monde entier, le commerce et l'industrie ne seront plus jamais ce qu'ils étaient autrefois; ainsi, en élaborant ses plans économiques, l'Europe doit envisager une modification complète des rapports entre sa production agricole et sa production industrielle. Pour dire les choses plus simplement, au cours des trente dernières années, la production industrielle du monde a augmenté de 200 %, mais les échanges commerciaux sont tombés à 20 %; la raison en est que les pays sont arrivés à subvenir à leurs propres besoins.

Le quatrième facteur que je dois envisager est le problème de l'efficience. Sans doute les représentants à l'Assemblée traiteront-ils de ce point; il n'en demeure pas moins — nous le voyons d'après les ressources dont nous pouvons disposer actuellement — que la capacité de production de l'ouvrier américain est double de celle de l'ouvrier européen. Ceci n'est pas dû au fait qu'aux Etats-Unis l'ouvrier travaille davantage ou plus longtemps; il dispose tout simplement d'un matériel que ne possède pas l'ouvrier européen. L'Europe doit absolument augmenter le rendement de son industrie — problème d'ordre pratique qu'elle ne peut résoudre qu'en améliorant son équipement technique.

Je voudrais maintenant faire brièvement allusion au problème du dollar, qui ne saurait être négligé dans un exposé de ce genre. Le problème du dollar ne peut être résolu à présent par les méthodes jadis en usage. Au cours des vingt-cinq années qui ont précédé la guerre, c'est-à-dire de 1914 à 1939, les Etats-Unis ont donné à l'Europe 80 millions de dollars; 100 millions de dollars avaient été attribués en tout; mais l'Europe a remboursé 20 millions. Durant ces vingt-cinq années, les Etats-Unis ont donné à l'Europe 4 % de leur revenu national afin d'éviter un arrêt du commerce mondial. Depuis la guerre, grâce à l'aide Marshall, les Etats-Unis ont donné près de 2 % de leur revenu national.

Le problème du dollar n'est donc pas nouveau. Il date en fait de la première guerre mondiale. Il date du développement des Etats-Unis dont le commerce est devenu plus important que celui du reste du monde, et dont les investissements sont plus considérables que ceux du reste du monde.

Comparés à ce géant, nous ne sommes que des pygmées. En conséquence, et étant donné la structure politique de l'Europe, nous n'avons pas été en mesure de résoudre le problème ainsi posé.

En comparant les chiffres de 1914 pour l'Europe

avec ceux de 1948 pour les Etats-Unis, l'on constate que le commerce de l'Europe avec l'extérieur a toujours été plus important que ses investissements, ces derniers étant effectués principalement dans les territoires d'outre-mer.

Telle est la position de l'Europe jusqu'en 1914. L'Amérique, en 1948, occupe une position exactement inverse. Son commerce avec l'extérieur n'est pas aussi important que ses investissements, et ses investissements sont faits à l'intérieur du pays — ceci dans le but d'empêcher le chômage, autrement inévitable. Ainsi les facteurs qui, au XIX^e siècle, permettaient à l'Europe d'avoir un commerce florissant, ne jouent pas aujourd'hui pour les Etats-Unis.

En d'autres termes, les Etats-Unis ne pourront jamais occuper la position qu'occupait l'Europe, exportant des produits manufacturés en échange de produits agricoles. Les Etats-Unis, qui sont le plus grand producteur agricole du monde, ne pourront jamais, comme l'avait fait si longtemps l'Europe, importer des produits alimentaires. Il est donc nécessaire que nous révisions complètement notre position et que nous accordions plus d'attention à ce problème. Les échanges commerciaux se présentant sous un aspect nouveau, il nous faut, pour développer notre économie, nous baser sur une conception nouvelle.

J'en arrive à l'examen du dernier point que je désire traiter. Si nous comprenons bien le problème du dollar tel qu'il se pose, nous nous rendons compte qu'il s'agit d'abord de rétablir entre les Etats européens les échanges qui existaient auparavant. Les échanges actuels, en effet, n'atteignent pas 50 % du chiffre de 1939, du fait des barrières douanières, des barrières monétaires, des contingentements et autres mesures restrictives.

Voici donc la position de l'Europe, et en fait celle du monde. L'Europe a des ressources importantes et une population élevée; mais elle est cloisonnée par toute une série de barrières. La tendance qui s'est manifestée pendant les cinquante dernières années a été d'unir les différentes économies du monde, parce que l'Europe, qui comptait, en 1870, 15 Etats, en compte aujourd'hui 29, du fait de la nouvelle organisation industrielle et politique. Il y a dans ce fait une inconséquence absolue, et c'est en raison de cette situation de l'économie européenne que nous nous trouvons dans notre position actuelle.

J'en viens maintenant au second aspect du problème. On nous demande de l'étudier à la lumière de l'article 1 (c), qui ainsi conçu :

« La participation des Membres aux travaux du Conseil de l'Europe ne doit pas altérer leur contribution à l'œuvre des Nations Unies et des autres

Mr. Mackay (cont.)

"Discuss economic problems but do not go beyond that border into the United Nations' problems." I want to put it quite differently. I want to say: "Yes, but perhaps we in the Council of Europe have a lot to gain from the United Nations, and from the Committee which is sitting in Geneva", a Committee which, in a sense—and I use the phrase rather loosely—we shall take over, or be associated with, or at least use because of the research work which it has done.

I have seen the series of Resolutions which will come up for discussion in the Committee on Economic Questions, many of which duplicate the work which has already been done. There is the Economic Survey of Europe in 1948, which gives most of the material about European economics that is required; and there is, under the very competent director of E. C. A. sitting in Geneva, a very excellent research staff and department, all of which the Council of Europe could be either using or getting the benefit of. The point I therefore wish to make is that it would be very foolish, now that there is a store of information and a large number of people well trained who have been working on this problem for three years in Geneva, to let them remain there and not be associated with the work of the Council of Europe.

That brings me to the third item in our Agenda to which I refer—Article 23 (b). Of course, Article 23 will always be a controversial Article in this Assembly, and I do not propose to enter into the realms of controversy in my speech to-day. I prefer to outline the problem as I see it—probably only a portion of the problem—so that we can get a broad picture of how these economic questions are to be dealt with. Article 23 (b) says that we must "have regard to the work of other European inter-governmental organisations to which some or all of the Members of the Council are parties". This brings me to the very important document—a document which bears the signature of several Members of this Assembly—the Convention for European Economic Collaboration, which was signed in April of last year. I wish for a little while to look at this document and at the work that has been done since, because I again suggest that here is a field in which the Council of Europe has a large part to play; that if O. E. E. C. is to

be of any value in the future in building the economic integration of Europe, it must be done in association with, if not as a part of, the Council of Europe.

I do not want to burden or bore Representatives by reading out the Articles of O. E. E. C., but I do commend to those people, (a) who are going to make speeches, and (b) who have already put down Resolutions, that they have a look at that document again, because many of these Resolutions are found in the pious hopes of this very document. Are we going to have a Resolution from this Assembly asking people to try to bring about a satisfactory level of economic activity and to get rid of extraordinary outside assistance, taking into account the need for the contracting parties to develop their exports? Are we to have Resolutions saying that in mutual co-operation we must get the maximum possible interchange of goods and services? Are we to have Resolutions saying that Member States should "collectively and individually correct or avoid excessive disequilibrium in their financial and economic relations" between themselves and non-participating countries? Are we to have Resolutions saying that "we will co-operate with one another and with other likeminded countries in reducing tariffs and other barriers"? Are we to have these things when we know quite well that in the main no effective action has ever been taken to bring about any of these things over a period of 18 months? When I say that, I think it would be wrong to say it in any spirit of criticism of O. E. E. C., because the organisation which has been set up has been an organisation to do research.

There are 20 Committees operating under O. E. E. C., and I should like to have the time to refer to some of them. However, time is getting on and I do not propose to do more than refer to one, although five of those reports have been published. Actually, in the Resolutions before this Assembly we are asked to appoint Committees to do work which has been done already by these bodies. We are asked to have a Committee on textiles, yet here is a report on textiles which tells us all about the industry in Europe. The only question it raises is the action which has to be taken in order to get rid of the existing anomalies.

My plea, therefore—I should like to develop it at some time, but I want to keep to the Rules—is the very strong plea that we do not go on

M. Mackay (suite)

organisations ou unions internationales auxquelles ils sont parties. »

Il est possible que le Comité des Ministres, en inscrivant ce point à notre ordre du jour, ait voulu dire par là : « Discutez les problèmes économiques, mais n'allez pas plus loin et n'entrez pas dans le domaine des Nations Unies. » A cela je répondrai : « En effet, mais peut-être le Conseil de l'Europe a-t-il beaucoup à apprendre des Nations Unies, et de la Commission qui siège à Genève », Commission qui, dans une certaine mesure — et j'emploie l'expression dans un sens assez large — sera intégrée ou associée au Conseil de l'Europe, ou dont nous utiliserons tout au moins les travaux de recherche.

J'ai lu la série de résolutions qui viendront en discussion à la Commission pour les Questions économiques; la plupart d'entre elles font double emploi avec les travaux déjà effectués. L'« Examen de la situation économique en Europe », rédigé en 1948, fournit la plupart des données nécessaires sur les économies des pays européens, et il existe à Genève un excellent service de recherches à la tête duquel est le très compétent directeur de l'E. C. A.; le Conseil de l'Europe pourrait utiliser tous ces travaux ou en tirer parti. Je désire donc faire ressortir qu'il serait tout à fait ridicule, alors que nous pouvons disposer d'une masse de documents et d'un grand nombre d'experts qui, à Genève, ont travaillé pendant trois ans sur ce problème, de ne pas avoir recours à ceux-ci dans nos travaux.

Ceci m'amène à étudier le troisième point qui figure à notre ordre du jour, c'est-à-dire l'article 23 (b). Cet article, assurément, fera toujours l'objet de controverses au sein de cette Assemblée, mais je n'ai pas l'intention, dans mon discours d'aujourd'hui, d'entrer dans le domaine des controverses. Je préfère exposer les grandes lignes du problème tel qu'il m'apparaît — bien que je n'en voie probablement qu'une partie — afin que nous disposions d'un tableau d'ensemble des méthodes à adopter pour traiter ces questions économiques. Aux termes de l'article 23 (b), nous devons « tenir compte de l'activité des autres organisations intergouvernementales européennes auxquelles sont parties tous les Membres du Conseil ou quelques-uns d'entre eux ».

Ceci m'amène à parler d'un document très important, qui porte la signature de plusieurs des membres de cette Assemblée, à savoir la Convention pour une collaboration économique européenne, signée en avril de l'an dernier. Je voudrais examiner pendant quelques instants ce document,

ainsi que les travaux qui ont été effectués depuis; car, je le répète, c'est là un domaine où le Conseil de l'Europe a un grand rôle à jouer, et si l'O. E. C. E. doit à l'avenir participer avec quelque succès aux travaux en vue de l'unification économique de l'Europe, cette organisation doit s'associer au Conseil de l'Europe, sinon en faire partie.

Je ne voudrais pas faire naître chez les représentants un ennui pesant en donnant lecture du document relatif à l'établissement de l'O. E. C. E., mais je recommande à ceux qui vont prendre la parole, ainsi qu'à ceux qui ont déjà déposé des résolutions, de le relire, étant donné qu'un grand nombre de résolutions expriment les mêmes espoirs fervents que ce document. Notre Assemblée va-t-elle présenter une résolution qui demandera aux peuples d'essayer de relever leur activité économique jusqu'à un niveau satisfaisant et de se libérer de l'aide extérieure, compte tenu de la nécessité pour les parties contractantes de développer leurs exportations? Aurons-nous des résolutions préconisant la coopération en vue d'obtenir un maximum d'échanges de produits et de services? Aurons-nous des résolutions nous invitant à « pallier ou éviter, collectivement et séparément, un déséquilibre excessif dans nos relations financières et économiques » mutuelles ou avec les pays non participants? Aurons-nous des résolutions déclarant que « nous coopérerons entre nous et avec d'autres pays animés des mêmes dispositions afin d'abaisser les tarifs douaniers et autres barrières »?

A quoi pourraient bien servir ces résolutions, quand nous savons parfaitement qu'après dix-huit mois de travaux aucune action efficace n'a pour ainsi dire été entreprise en vue d'aboutir à l'une quelconque de ces réalisations? Je n'entends pas par là porter un jugement critique sur l'O.E.C.E., car cette organisation a été créée dans le but d'effectuer des recherches.

Vingt commissions travaillent au sein de l'O. E. C. E., et j'aimerais avoir le temps d'en mentionner quelques-unes. Mais j'ai presque atteint la limite du temps qui m'a été alloué, et je ne peux parler que de l'une d'entre elles, bien que cinq rapports aient déjà été publiés. En fait, les résolutions dont l'Assemblée a été saisie demandent l'institution de commissions qui auraient à effectuer un travail déjà accompli à l'O. E. C. E. On nous demande de créer une commission des Textiles, alors qu'un rapport complet sur l'industrie textile en Europe a été publié à l'O. E. C. E. Il ne s'agit plus que de prendre des mesures concrètes en vue de faire disparaître les anomalies existantes.

Je demande donc — j'aimerais développer ce point assez longuement, mais je dois m'en tenir

Mr. Mackay (cont.)

developing the work that has been done, that we do not go on setting up Committees in respect of work which has already been done. We have here exhaustive reports on textiles, agriculture, oil, iron and coal, all suggesting action, but no action is being taken. That is our job, and that is the rôle of the Council of Europe—to see that the reports which are produced by other people, containing all the information we need, are given effect to in this Assembly. I ask Representatives when taking part in this Debate to-day to consider carefully all the time the words of the Agenda.

We had a very wide Debate on the political side, but we are here concerned with the economic field. We know that the United Nations are working in it, we know that O. E. E. C. is working in it, and we ask: what is the rôle of the Council of Europe in regard to it? We have to write a letter to the Committee of Ministers tendering our advice; we have to say what is to be done. I ask the Assembly to consider what has to be done. I should like to say that we must take over E. C. A. and O. E. E. C. In so far as O. E. E. C. has divided up Marshall Aid, it has probably done a good job. In so far as it has tried to integrate the economy of Europe, it has been a complete failure, and Mr. Hoffman has made that quite clear in the last few days.

If we are to advise the Committee of Ministers on what is the rôle of the Council of Europe in this great problem I suggest three things. We have, in the first place, to look at these reports and determine the problems that have to be solved. To integrate the economy of Europe I think we need a common currency, and we need to end barriers of all kinds, with the removal of quotas and things of that sort. Secondly, we should take over E. C. A., and O. E. E. C., or negotiate with them so that we work together in the same way.

Finally, I suggest—and this is a fundamental problem—that we ask the Committee of Ministers to make this Assembly a real political Assembly with power to deal with a few limited matters so that effect can be given to the recommendations in all these reports which have been prepared over the last year.

If we act in that way we are being realists. I do ask that we do not go on piling up many, many more tomes of Resolutions—and impracticable

Resolutions—on things which could have put Europe's economy right but which never did.

We are not here to-day because of a lack of Resolutions, of treaties, or of honest desires put out by people. We are here to-day because there is no authority to give effect to ideas which we all want to see carried out. I ask the Assembly to keep its feet firmly on the ground, to think of this problem in a practical way, to make Recommendations which are so clear that anyone can understand them, and to work out some method by which the Committee of Ministers will give us power to put them into action.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Campilli.

M. CAMPILLI (*Italy*) (Translation). — Mr. Mackay has underlined a point which is laid down in Articles 1 and 23 of the Statute, that is: that the Council of Europe and the Committee of Ministers must take into account, in the course of their discussions, the activities of other European international organisations in the economic field. In my opinion, the provisions of these Articles should not be interpreted in a restrictive sense.

The unification of Europe is a necessity which exists independently of, and which goes further than the Marshall Plan.

The Assembly must, therefore, examine all the aspects of the economic problem, since it is the most appropriate, and perhaps the only form in which these problems can be discussed, both in their relation to national requirements and, more especially, in relation to the overall needs of the Continent as a whole.

It is clear that it will not be possible, during the present Session of the Assembly, to make an exhaustive examination of certain specific problems. Nevertheless, the Assembly cannot ignore the fact that during the coming months, and in the interval between this Session and the next, vital problems will arise in our economic life, and that the manner in which these problems are resolved will either accelerate or definitely compromise the economic unification of Europe.

A monetary conference has been announced for September. I do not think that anyone has any illusions about the possibility of solving this problem by a mere revision of rates of exchange or

M. Mackay (suite)

au temps qui m'a été imparti par le règlement — je demande instamment que nous ne continuions pas à effectuer un travail qui a déjà été effectué, que nous ne continuions pas à créer des commissions en les chargeant d'une tâche qui a déjà été accomplie. Nous disposons de rapports où les questions des textiles, de l'agriculture, du pétrole, du fer et du charbon sont étudiées à fond; tous suggèrent des mesures à prendre, mais aucune suite ne leur est donnée. Notre rôle, le rôle du Conseil de l'Europe, est de veiller à ce que ces rapports, qui contiennent toutes les données nécessaires, soient suivis de mesures pratiques, prises au sein de cette Assemblée. Je demande aux représentants présents à ce débat de ne pas oublier d'étudier attentivement les termes dans lesquels est rédigé notre ordre du jour.

Nous avons tenu un débat politique d'une grande ampleur, mais c'est le domaine économique qui nous intéresse à présent. Nous savons que les Nations Unies s'occupent de ce problème, nous savons que l'O. E. C. E. s'en occupe également, et nous demandons : quel est le rôle du Conseil de l'Europe dans ce domaine? Nous devons donner notre avis au Comité des Ministres; nous devons lui indiquer les mesures à prendre. Je demande à l'Assemblée d'étudier les mesures qu'il conviendrait de prendre. Je voudrais aussi déclarer que nous devons reprendre à notre charge les travaux de l'O. E. C. E. Dans la mesure où l'O. E. C. E. a réparti l'aide Marshall, elle a probablement fait œuvre utile. Mais elle a complètement échoué, comme l'a précisé ces jours derniers M. Hoffman, dans ses efforts pour unifier l'économie européenne.

J'ai trois suggestions à faire en ce qui concerne l'avis que nous aurons à donner au Comité des Ministres sur le rôle que doit jouer le Conseil de l'Europe dans ce domaine très important. Nous devons d'abord étudier ces rapports et préciser les problèmes à résoudre. Pour unifier l'économie européenne, il faut, à mon sens, que nous ayons une monnaie commune, que soient supprimées les barrières de toute nature, les contingentements, etc. Il nous faut ensuite absorber l'E. C. A. et l'O. E. C. E., ou faire en sorte que nous nous associions à ces organismes et travaillions ensemble dans le même sens. Je suggère enfin — et c'est là un problème fondamental — que nous demandions au Comité des Ministres de faire de cette Assemblée une véritable assemblée politique; nous devrions être habilités à traiter quelques problèmes limités, afin que les recommandations

qui figurent dans tous les rapports élaborés l'an dernier puissent être mises en application.

En agissant ainsi, nous montrerons que nous avons le sens des réalités. Je demande que nous ne continuions pas à accumuler des volumes de résolutions, impossibles à faire passer dans le domaine pratique, dont l'application aurait pu rétablir la situation économique de l'Europe, mais n'y a en fait jamais réussi.

Si nous sommes ici aujourd'hui, ce n'est pas parce que font défaut les résolutions, les traités ou les vœux sincères des peuples. Nous sommes ici aujourd'hui parce qu'il n'existe pas d'autorité capable de mettre en pratique les idées que nous désirons tous voir appliquer. Je demande à l'Assemblée de rester dans le domaine des réalités, d'envisager ce problème d'une façon pratique, de formuler des recommandations assez claires pour que chacun puisse les comprendre, et d'élaborer une méthode qui nous permette d'obtenir du Comité des Ministres la possibilité de donner suite à ces recommandations.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Campilli.

M. CAMPILLI (Italie). — M. Mackay a souligné ce que les articles 1 et 23 du Statut établissent, à savoir : que le Conseil de l'Europe et le Comité des Ministres doivent tenir compte, au cours de leurs discussions, de l'activité des autres organisations internationales européennes, agissant dans le domaine économique. Les dispositions de ces articles ne doivent pas être interprétées, à mon avis, dans un sens restrictif.

L'unification de l'Europe représente une nécessité indépendamment du Plan Marshall et va au delà de ce plan.

L'Assemblée doit donc examiner tous les aspects du problème économique, étant donné qu'elle est la tribune la plus appropriée et peut-être la seule tribune de laquelle ces problèmes peuvent être envisagés, non seulement en fonction des besoins nationaux, mais surtout en fonction des nécessités de l'ensemble de notre continent.

Il est clair qu'au cours de la présente session de l'Assemblée il ne sera pas possible d'examiner, à fond, certains problèmes spécifiques. Toutefois, l'Assemblée ne peut ignorer qu'au cours des mois prochains, et dans l'intervalle entre cette session et la suivante, des problèmes vitaux se poseront pour notre économie et que la façon dont ces problèmes seront résolus, pourra, soit accélérer, soit compromettre définitivement l'unification économique de l'Europe.

Une conférence monétaire a été annoncée pour

M. Campilli (cont.)

simply by making adjustments to meet the requirements of certain monetary zones.

The events of these last few months show clearly that a single solution must be found, which will provide for the convertibility of all European currencies, and thus ensure their stability.

If we do not wish the idea of European unity to remain for ever as an idea, but if we wish this idea to become a reality, we must seize the opportunities now presented to us and lay the foundations of institutions which shall give concrete expression to that idea.

The first step towards such a realisation could be taken by setting up a common stabilisation fund, administered by a special body, with the power to co-ordinate the monetary policy of the countries of Europe, with the aid of their active collaboration.

A common stabilisation fund of this kind would enable us to guide Europe gradually—by means of free convertibility and free transfer of currency—towards the constitution of a unified monetary zone.

The establishment of a network of organisations and associations in the key-centres of European economics, which would be effected by the creation of appropriate technical bodies, might perhaps provide us with the most effectual instrument for the realisation of the economic unification of Europe, through a progressive adjustment of the different existing economic and social structures.

A system of this kind could not, however, produce tangible results, unless it included a central responsible body, with sufficient authority to co-ordinate the political economy of the separate States, and to direct it towards common aims.

Such a body already exists: it is the Organisation for European Economic Co-operation. It is essential, however, that the powers of this organisation be increased and extended, so that its decisions may be carried out.

Some of my colleagues have criticised the Paris organisation, and I admit that the O. E. E. C. has failed with regard to the realisation of close and continuous economic co-operation between the countries of Europe.

But have we ever asked ourselves the reason for this failure? O. E. E. C. was created for the granting of American aid to Europe. The del-

egates of the States represented on it have acted under the pressure of the necessity of securing the greatest possible share of that aid, to meet the most urgent needs and immediate requirements of their respective countries.

The vital importance of these needs must not be under-estimated; but, unfortunately, they have forced into the background the bold organic programme which was designed to transform the organisation of European economy.

Furthermore, O. E. E. C. has only reflected the economic policy of the countries represented on it. Are we really entitled to demand that O. E. E. C. should develop its activities on a European level, while the countries participating in it—which, after all, O. E. E. C. does no more than represent—pursue economic policies with purely national aims?

The discussions and controversies of these last days, concerning the distribution of American aid during the period 1949-1950, confirm the truth of these observations. They clearly reveal a tendency to place national interests before the principle of European solidarity and unity in order to preserve the positions that have been gained with regard to the economic potential, and the standard of living of the different peoples.

The modification made in the structure of the O. E. E. C. last March, when responsible Ministers of the Member States were appointed to its Council, was an attempt to endow that organisation with the authority and responsibility that it lacked. Such a measure can, however, have only a superficial value, so long as Governments cannot make up their minds to adopt economic policies consistent with the fundamental aims of the organisation.

It might be an advantage, for the integration and completion of the work of the O. E. E. C. Council, and for the attainment of the objectives mentioned, that periodic meetings should take place between the specialist Ministers and high officials at the head of the economic, financial, commercial, industrial, etc. services. Such meetings might encourage the development of a European conscience, by helping to spread a knowledge and understanding of the economic problems of Europe as a whole. In any case, they would make it possible for a greater number of responsible officials of each country to contribute to the solution of these problems.

M. Campilli (suite)

le mois de septembre. Je crois que personne ne se fait d'illusions quant à la possibilité de résoudre le problème au moyen de la simple révision des taux des échanges, ou en prenant en considération seulement les exigences de certaines zones monétaires.

Les événements de ces derniers mois démontrent clairement qu'il est nécessaire de trouver une solution unitaire qui puisse assurer la convertibilité de toutes les monnaies européennes, et, par conséquent, leur stabilité.

Si nous ne voulons pas que l'idée de l'unité européenne reste à tout jamais une idée, si nous voulons qu'elle se traduise dans la réalité, nous devons tirer profit de ces circonstances et commencer à créer des institutions qui soient l'expression concrète de cette idée.

Le premier pas vers une telle réalisation pourrait être fait en constituant un fonds commun de stabilisation, géré par un organisme spécial ayant le pouvoir de coordonner la politique monétaire des pays européens sur la base d'une étroite collaboration.

Un semblable fonds commun de stabilisation pourrait nous permettre d'acheminer graduellement l'Europe — moyennant la libre convertibilité et le libre transfert des devises — vers la constitution d'une zone monétaire unique.

Un système d'organisations et d'associations dans les secteurs-clefs de l'économie européenne, réalisé moyennant la création d'organismes techniques appropriés, pourra peut-être nous offrir l'instrument le plus efficace pour réaliser l'unification économique de l'Europe à travers un ajustement progressif des différentes structures économiques et sociales existantes.

Un semblable système ne pourrait pas donner des résultats tangibles s'il n'était complété par un organisme central responsable, possédant une autorité suffisante pour coordonner la politique économique des Etats particuliers et la diriger vers des objectifs et des buts communs.

Cet organisme existe : c'est l'O. E. C. E. Il faudrait cependant que ses pouvoirs soient renforcés et étendus pour lui permettre de faire appliquer ses décisions.

Plusieurs de mes collègues ont soulevé des critiques au sujet de l'institution de Paris, et je reconnais moi-même que l'O. E. C. E. a échoué en ce qui concerne la réalisation d'une coopération économique étroite et continue entre les pays de l'Europe.

Mais nous sommes-nous jamais demandé quelles sont les raisons de cet échec? L'O. E. C. E. a été

créée à l'occasion de l'aide américaine à l'Europe. Les délégués des pays qui y sont représentés ont agi sous la pression de la nécessité de s'assurer la plus grande partie possible de cette aide, pour satisfaire les besoins les plus urgents et les exigences immédiates de leurs pays respectifs.

L'importance essentielle de ces besoins ne peut être sous-estimée, mais, malheureusement, ils ont refoulé au second plan le programme organique et audacieux qui prévoyait la transformation de l'organisation économique de l'Europe.

D'ailleurs, l'O. E. C. E. n'a fait que refléter la politique économique suivie par les pays qui y sont représentés. Avons-nous vraiment le droit d'exiger que l'O. E. C. E. développe son activité sur le plan européen lorsque les pays qui y participent et dont, au fond, elle n'est que le représentant, ont une politique économique à tendance purement nationale?

Les discussions et les controverses de ces jours derniers autour du problème de la répartition de l'aide américaine pendant l'exercice 1949-1950 confirment cette observation. Elles démontrent que l'on essaie de faire prévaloir les intérêts nationaux sur le principe de solidarité et d'unité européennes pour pouvoir conserver les positions acquises en ce qui concerne le potentiel économique et le standard de vie des peuples.

La modification apportée, au mois de mars dernier, dans la structure de l'O. E. C. E., appelant les ministres responsables des pays membres à faire partie de son Conseil, a été une tentative pour donner à cette organisation l'autorité et la responsabilité qui lui faisaient défaut; mais cette mesure ne pourra avoir qu'un caractère extérieur tant que les gouvernements ne se décident pas à suivre une politique économique correspondant aux buts fondamentaux de l'organisation.

Il m'apparaît utile que, pour intégrer et compléter l'œuvre du Conseil de l'O. E. C. E. et pour atteindre les objectifs ci-dessus, des réunions périodiques des ministres techniques et des hauts fonctionnaires se trouvant à la tête des services économiques, financiers, commerciaux, industriels, etc., puissent être tenues. Ces réunions pourraient favoriser la création d'une conscience européenne en contribuant à la diffusion d'une connaissance et d'une compréhension des problèmes économiques sur le plan européen. Elles permettraient, en tout cas, de faire intervenir dans la solution de ces problèmes un plus grand nombre de personnes responsables de chaque pays.

Il a été affirmé que les différences existant entre les structures économiques et sociales des pays européens rendent nécessaire de procéder graduel-

M. Campilli (cont.)

It has been stated that the existing differences between the economic and social structures of European countries make it necessary to proceed gradually and progressively to the unification of the various economic zones.

That is fundamentally true; but it is also necessary to ensure that this development shall not be too slow, lest good intentions be overtaken by the march of events.

The conclusions reached by the O. E. E. C., after combining the national programmes submitted by the Member States, show that in 1952 Europe will still have a deficit of about 2 and a half to 3 milliards of dollars, as an optimistic estimate, based on the supposition that national production and export plans will actually be realised. This means that European economic equilibrium cannot be established in any near future.

These conclusions, together with the difficulties which have lately become apparent, show how necessary it is that an effort for European collaboration—particularly with regard to the investment plan and the liberation of currency—shall be made without delay.

In this connection it seems to me useless to enter upon an academic argument as to the respective merits of a policy of control and a liberal policy. It is evident that, in order to reconstruct Europe, it will be necessary to invite the co-operation of private enterprise, within the framework of a programme which should envisage the maximum utilisation of the resources of this Continent, and of those which America offers to meet reconstruction needs. As far as the principle is concerned, therefore, there is no need for a discussion on the need for a general programme. Its need is a fact, and the European Governments have admitted it and accepted it in their engagements in relation to the Marshall Plan.

Consequently, there is no more room for debate on rigid ideological schemes, or the extent to which directives or a programme are needed in the economic sphere to-day. The question is now what those directives are to be, and in what that programme must consist; what are the limits to be imposed, and what are the means available for ensuring economic stability and social equilibrium.

We must not allow ourselves to be enticed by

the mirage of national planning schemes, which are nearly always synonyms for autarchy and are, therefore, only dangerous illusions. We must, on the other hand, seek to reach our objective by the wider and more solid method of European unity.

Mr. Morrison has said that in order to achieve this unity we shall have to be very persuasive. For my part, I wonder whether it is not necessary, in order that our idea may be clearly set forth, to determine quite definitely what is the objective that we have in view.

We must not forget that the longer investments and production are allowed to have free course among national lines, the further shall we be from the possibility of bringing about economic unification in Europe.

The question of gradual evolution, the necessity for estimating at their proper value the difficulties confronting us, and for finding the best way out of those difficulties—all these things depend on the method we are going to apply.

But, if we are really agreed, in all sincerity, on the principle of European unity, and if we agree with Mr. Bevin that the countries of Europe will either be saved together or will perish together, then why should we not admit this urgent need? Why should we not invite Governments to begin immediately to take steps for the realisation of this unity within a reasonable time, progressively, by successive and carefully considered stages?

If everyone were confronted by a formal and categorical declaration, without any possibility of misunderstanding, that the economic union of Europe was the objective we have set before us, members of Governments and private persons would be obliged to take such a reality into account. They would be obliged to adapt the conduct of their affairs and their national economic plans and programmes to it. The readjustment or, better still, the complete change in the structure of European economy would thus be facilitated by the concentration of public and private efforts.

I cannot end my remarks without admitting that there are grave difficulties in the way of unification. These exist particularly in those countries which carry greater responsibilities and for which decisions are not easy, on account of the wider interests they are called upon to defend. I understand perfectly the special position of our British friends, who are obliged to weigh every decision very carefully on account of the economic prob-

M. Campilli (suite)

lement et progressivement à l'unification des différentes zones économiques.

Ce conseil est fondamentalement juste, mais il faut aussi prendre garde à ce que l'évolution ne soit pas trop lente et à ce que les bonnes intentions ne soient pas surpassées par les événements.

Les conclusions auxquelles l'O. E. C. E. est arrivée en unissant les programmes nationaux présentés par les Etats membres attestent qu'en 1952 l'Europe se trouvera encore devant un déficit de 2,5 à 3 milliards de dollars environ, et ceci dans l'hypothèse la plus optimiste, celle où les plans nationaux de production et d'exportation seraient effectivement réalisés. Cela signifie que l'équilibre économique européen ne pourra pas être atteint d'ici peu.

Ces conclusions, ainsi que les difficultés qui se sont manifestées dernièrement, démontrent combien il est nécessaire d'accomplir sans retard un effort de collaboration européenne surtout en ce qui concerne le programme des investissements et la libération des échanges.

A ce propos, il me paraît parfaitement inutile de nous engager dans une dispute académique entre le dirigisme et le libéralisme. Il est certain que, pour pouvoir reconstruire l'Europe, il faut solliciter la participation des forces productives d'ordre privé, et ceci dans le cadre d'un programme qui prévoit l'utilisation maxima des ressources dont notre continent dispose et de celles que l'Amérique lui offre pour faire face aux besoins de sa reconstruction. La nécessité d'un programme général ne peut donc pas former l'objet d'une discussion de principe. Cette nécessité est réelle, et les gouvernements européens l'ont admise et l'ont acceptée dans les engagements même que comporte le plan Marshall.

Par conséquent, la discussion ne peut plus se baser sur des schémas idéologiques rigides, pour conclure si, aujourd'hui, on a besoin, dans le domaine économique, de directives ou d'un programme. Il s'agit d'établir quelles doivent être ces directives et en quoi doit consister ce programme, quelles sont leurs limites et quels sont les moyens dont nous disposons pour assurer une stabilité économique et garantir un équilibre social.

Nous ne devons pas nous laisser entraîner par le mirage des planifications nationales qui sont presque toujours synonymes d'autarcie, et, par conséquent, ne sont qu'une illusion dangereuse; par contre, nous devons chercher à atteindre ce but sur les bases plus vastes et plus solides de l'unité européenne.

M. Morrison a dit que, pour pouvoir arriver à

cette unité, nous devons développer une œuvre efficace de persuasion. De mon côté, je me demande si, pour affirmer notre idée, nous n'avons pas besoin de déterminer avec une certitude absolue le but que nous devons atteindre.

Nous ne devons pas oublier que, plus on laissera libre cours au développement des investissements et des productions sur des bases nationalistes, plus nous serons éloignés de la possibilité d'unifier économiquement l'Europe.

Le caractère graduel de l'évolution, le besoin d'estimer à leur juste valeur les grandes possibilités qui se trouvent sur notre chemin et la nécessité de trouver des moyens pour les vaincre, tout cela relève de la méthode que nous devons appliquer.

Toutefois, si nous sommes vraiment d'accord en toute sincérité sur le principe de l'unité de l'Europe et si nous sommes d'accord avec l'affirmation du ministre Bevin, suivant laquelle les pays de l'Europe se sauveront ensemble ou périront ensemble, pourquoi ne reconnaitrions-nous pas cette nécessité? Pourquoi ne pas inviter, dès à présent, les Etats à prendre l'engagement de réaliser cette unité, au bout d'une période de temps raisonnable, progressivement, par étapes successives et bien pondérées?

Si tout le monde se trouvait devant une déclaration formelle et catégorique qui, sans malentendu possible, dirait que l'Union économique européenne est le but à atteindre, les membres des Gouvernements et les particuliers seraient obligés de tenir compte de cette réalité. Ils devraient y adapter la conduite de leurs affaires, ainsi que l'établissement de leurs plans et programmes économiques nationaux. Le renouvellement, ou mieux le changement de la structure économique européenne, serait de la sorte facilité par la convergence des initiatives publiques et privées.

Je termine mes observations sans me cacher les graves difficultés auxquelles le procès d'unification se heurte, tout spécialement dans les pays qui, ayant de plus vastes intérêts à défendre, ont une responsabilité plus grande et des décisions plus difficiles à prendre. Je me rends parfaitement compte de la situation spéciale de nos amis anglais, à qui l'extension de leur Commonwealth pose des problèmes économiques d'importance exceptionnelle et les oblige à bien peser leurs décisions. Je me permets seulement d'inviter mes amis anglais à vouloir bien considérer avec la même compréhension la situation des autres pays européens, pour qui le problème essentiel de l'extension des marchés de consommation et de travail se pose d'une façon urgente s'ils veulent écouler leurs produits et employer leurs masses ouvrières.

Je souhaite que le Conseil de l'Europe soit l'ins-

M. Campilli (cont.)

lems imposed by their relations with their far-flung Commonwealth. I can only pray our British friends to show the same understanding of the situation of other European countries, which urgently need outlets for their products and employment for their workers.

I trust that the Council of Europe will be instrumental in creating that spirit of mutual co-operation which will enable Europe, still vacillating and divided, in spite of so many experiences and so much suffering, to attain that unification which is the only way still open to her along the road to salvation and reconstruction.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Cassimatis.

M. CASSIMATIS (*Greece*) (Translation). — With the Debate of the problem of the economic rôle of the Council of Europe we are entering upon the examination of extremely difficult questions.

Though the Debate on general policy brought up, rather crudely, the problem of national sovereignty, it was easy to see that the division of opinion in this Assembly was not, as was anticipated at the beginning, between federalists and "functionalists", but between those, who like ourselves, wanted to go forward immediately, for fear of missing the opportunity, and those who, while willing to consider European federation as a future possibility, believed that public opinion was not yet ripe, and were therefore not prepared to venture, with the same ardour and enthusiasm as ourselves, along the road of immediate achievement.

If we refer to Mr. de Valera's speech, so characteristically rich and comprehensive, but unyielding, we must agree with what he said:

"... if the nations here on the mainland of the Continent", said Mr. de Valera, "consider that they cannot wait for us. Perhaps they should consider going on without us by an arrangement among themselves for a closer union. It is with no desire to delay progress towards a union, that some of us have spoken against the attempt at immediate federation. It is simply because we know the task which will confront us in persuading our people to proceed by the other road".

It seems therefore that the principle is admitted, in the same way as the principle involved by the second question discussed by the Assembly

—the safeguarding of Human Rights—was admitted. If we were not unanimous about this principle, we should not be Europeans worthy of the name.

But, in the case of the economic problem, we have got no principle. There is no principle on which we are all in agreement, so that we can usefully engage in debate about the details. I well understand the reluctance of the Committee of Ministers to place this question on our Agenda. They know its difficulties. Those of us who have carefully read the communiqués issued after each meeting of the Ministers of the Five Powers of the Brussels Pact during the whole of the present year, 1949, have observed that agreement was announced in regard to military and social problems but, that the greatest reticence was observed about economic co-operation.

The primary need is therefore to discover a principle and to secure its recognition. I rather doubt whether this will be possible during the present Session. More probably, it may be necessary to make the Committee on Economic Questions one of the standing Committees of this Assembly; it would then endeavour to reach, by next Session, not an easy compromise solution, but a real synthesis of European economic ideas, which we can adapt to the economic and social facts of to-day, so as to form a basis for European unity.

We have come here with our own ideas and prejudices, our principles and our counter-principles. Before our first Sitting, a leading Paris paper wrote that if the slogan: "Europe will be Socialist or nothing" was to be made the dominating issue, Europe could not be created. The paper could not understand that, in denying the Socialist principle, it was affirming one diametrically opposed to it, an anti-Socialist principle, which rings as hollow in this Assembly as all negative principles, that fail to become something more than a mere propaganda formula. Europe will neither be Socialist nor anti-Socialist, but European. It will be Socialist to the extent that Socialism succeeds—as we hope it will—in promoting true moral, economic and social progress, divorced from all those doctrinal rigidities which are rejected by the facts and necessities of everyday life of the peoples. Europe will be anti-Socialist, to the extent that Socialism endeavours to create an international association, not of ideas but of person.

Europe will be individualist to the extent that this individualism remodels itself by seeking to

M. Campilli (suite)

trument qui permette de réaliser cet esprit de coopération mutuelle, afin que l'Europe, encore incertaine et partagée malgré tant d'expériences et tant de souffrances, puisse atteindre son unité, la seule voie qui lui reste ouverte pour son salut et sa reconstruction.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Cassimatis.

M. CASSIMATIS (Grèce). — Monsieur le Président, mes chers collègues, avec la discussion de la question du rôle économique du Conseil de l'Europe nous entrons dans l'examen de questions extrêmement difficiles.

Si la discussion sur la politique générale a posé crûment le problème de la souveraineté, il a été facile, en définitive, de distinguer que la coupure au sein de cette Assemblée ne se faisait pas, comme nous l'avions cru au commencement, entre fédéralistes et fonctionnalistes, mais entre ceux qui, comme nous, voulaient faire vite par peur de rater tout en s'attardant et ceux qui, tout en pensant à une fédération européenne future, croyaient que les choses n'ont pas encore assez mûri dans la conscience populaire et n'osaient pas, par conséquent, s'aventurer avec la même foi et la même allégresse que nous dans la voie des réalisations immédiates.

Si l'on s'en réfère au discours si caractéristique, si riche et si dur de M. de Valera, on sera d'accord sur cette constatation : « si les nations du continent proprement dites considèrent », a dit M. de Valera, « qu'elles ne peuvent pas attendre que les autres nations les rejoignent, ne pourrait-on pas s'accorder pour leur permettre de bâtir une première union continentale? Ce n'est pas dans le désir de retarder cette marche vers l'unité que certains d'entre nous se sont déclarés contre une fédération immédiate, mais c'est parce que nous savons les difficultés auxquelles nous aurons à faire face lorsque nous essaierons de persuader nos peuples ».

A ce point de vue, le principe est acquis, comme il est acquis à propos de la deuxième question discutée par l'Assemblée : la protection des Droits de l'homme. Nous ne serions pas des Européens dignes de ce nom si nous n'étions unanimes sur ce principe.

Sur la question économique, c'est le principe qui nous manque. Il n'est pas un principe sur lequel nous soyons tous d'accord pour pouvoir nous séparer utilement sur les détails. Je comprends les hésitations du Comité des Ministres à mettre cette question à notre ordre du jour. Les Ministres con-

naissent ces difficultés. Ceux d'entre nous qui ont lu attentivement les communiqués publiés à l'issue de chaque réunion des Ministres des Cinq Puissances du Pacte de Bruxelles pendant toute cette année 1949, ont constaté que l'accord était proclamé comme régnant sur les questions militaires et sociales; mais, pour la coopération économique, la discrétion la plus grande était observée.

Il faut donc, avant tout, chercher et admettre un principe. Je ne sais pas si cela sera possible au cours de cette session. Je crois qu'il serait plutôt nécessaire de transformer la commission Economique en Commission Permanente de l'Assemblée, et que celle-ci tâche d'arriver pour la prochaine session de l'Assemblée, non pas à une formule de transaction facile, mais à une véritable synthèse des idées économiques européennes, une synthèse qui, s'adaptant à la réalité économique et sociale d'aujourd'hui, établira les bases de l'unité européenne.

Nous sommes arrivés ici avec nos propres idées et nos propres préjugés, avec nos propres principes et nos propres contre-principes. Avant notre première séance, un grand journal parisien écrivait que, si le slogan : « L'Europe sera socialiste ou elle ne sera pas » dominait, l'Europe ne pourrait se faire. Il ne voulait pas comprendre qu'en niant le principe socialiste il énonçait le principe diamétralement opposé, un principe antisocialiste qui sonne aussi creux dans cette Assemblée que tout principe négatif qui ne parvient pas à dépasser le cadre d'une simple formule de propagande. L'Europe ne sera ni socialiste ni antisocialiste. Elle sera européenne. Elle sera socialiste dans la mesure où, comme nous le souhaitons, le socialisme saura se faire le promoteur du véritable progrès moral, économique et social, en délaissant les rigidités doctrinales que la réalité et la nécessité de la vie des peuples rejettent. Elle sera antisocialiste dans la mesure où le socialisme voudra s'engager dans la voie de la formation d'une internationale non pas d'idées mais de personnes.

L'Europe sera individualiste dans la mesure où l'individualisme se renovera par son orientation vers la garantie de la libre activité économique de l'individu, libre non seulement vis-à-vis de l'Etat, mais libre aussi vis-à-vis de la puissance économique des oligarchies. Elle sera anti-individualiste si, par son attachement aux erreurs du passé et au fanatisme antisocialiste, l'individualisme fait penser les peuples à tout moment à l'aphorisme cuisant que Lacordaire jetait, il y a plus d'un siècle, du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris, aux puissants de son époque : « Quand il y a des riches et des pauvres, c'est la liberté qui opprime et l'intervention qui émancipe. »

Ce qui est vrai pour les individus est aussi vrai

M. Cassimatis (cont.)

attain guarantees for the free economic activity of the individuals—free, not only vis-à-vis the State, but also vis-à-vis the economic power of oligarchies. Europe will be anti-individualist if individualism, by its devotion to past errors and anti-Socialist fanaticism, continues to remind the peoples of the biting aphorism which Lacordaire, more than a century ago, flung at the powers of his day from the pulpit of Nôtre Dame, "When rich and poor exist, liberty is the oppressor and intervention the liberator."

What is true of individuals is also true of States. In the field, which we are discussing, Socialism and individualism, both exist.

If we are going to create Europe we must maintain and affirm our ideas, not merely on a national level, but we must also fight to get them accepted on the international plane.

If an economic crisis is overshadowing our Continent—which, although sadly impoverished by the war, still retains a considerable potential of wealth and that creative genius which is able to build up wealth—one of the reasons for this crisis lies in the flagrant contradiction existing between internal economic policy, as practised by States, and their intra-European policy.

Within almost all countries Socialist policy is practised in economic matters with all its consequences, though from a social stand point, these are sometimes anti-Socialist. Wage-pegging, for instance, which always leaves the wages far below the cost of living, is socially regarded as an anti-Socialistic consequence of a Socialist economic policy. Yet, to-day, that policy is being practised in almost all countries!

On the intra-European plane it is the individualistic policy which is pre-eminent; it is called autarchy. Naturally, it has its methods and its critics, who are also of individualistic origin, because at first sight, individualism, in the form of free trade, appears as a form of autarchy. Unfortunately, indeed, free trade is merely a form of autarchy; the autarchy of the rich.

Accordingly, in intra-European affairs, we have only the choice between the autarchy of the strong, which, inaccurately, describes itself as Socialism, and the autarchy of the rich, which describes itself as being heaven knows what form of individualism.

If that is the only alternative open to us, Europe will not be born. Europe, in fact, is not entirely composed of rich and powerful States. The real strength of Europe lies neither in the number nor the economic strength of its institutions,

but in its history; for that is something which cannot be excluded from any conception that we may form of Europe. It is that history which impels us to try to organise not solely the strong and the rich countries, so that they may recover or increase their strength and their wealth; for their strength and wealth, taken separately, will never be able to equal the vast power and ever increasing wealth of the rising Continent-States. It is its history which obliges Europe to organise itself as a coherent economic unit which, even if not completely self-sufficing, will, at least, not squander its remaining strength in pursuit of some chimeric intra-continental economic imperialism. This is what the Committee of Nineteen in Paris has been unable to achieve.

We are fully aware of our obligations under Articles 1 (a) and 23 (b) of the Statute. Moreover, I am convinced that no one here wishes anything but good to any of the organisations which have issued from the valuable Marshall Plan; but, I think that we shall be hiding from the truth if we fail to recognise that Europe's economic organisation, as operated by the technical experts, has proved itself unable to work out a philosophy of European economic co-operation.

In my opinion, it is we who must seek for and determine that philosophy. The principle which we lack, as I said at the beginning of my remarks, is just that philosophy of European economic unity.

This is also a philosophy of synthesis. Two spiritual and moral forces dominate the world of to-day: Socialism and individualism. Both draw their force from the spiritual value of their teachings. For the first, the aim is social justice; for the second it is the unfettered development of the human being. When stated as economic doctrines, they both lose much of their reality and their purity. They may also miss their mark and lose their effect by becoming the servants of an opportunism without a future. This is all the more true because, since Socialism has come into power in the majority of countries, its doctrine has inevitably lost much of its economic and social purity.

In the economic field, therefore, there is no reason for omitting to make the synthesis which, to a large extent, is already in process and must certainly be made, on the moral plane. Just as social justice has begun to seep through the walls of present-day individualism, and as human dignity has been fully recognised by democratic Socialism—thus causing the unbridgeable gulf

M. Cassimatis (suite)

pour les Etats. Précisément, dans la question que nous discutons, existent un socialisme et un individualisme.

Pour faire l'Europe, il ne faut pas avoir nos idées et soutenir nos idéaux seulement dans le cadre national : il faut se battre pour qu'ils s'imposent aussi sur le plan international.

Si un malaise économique règne dans notre continent, lequel, pour appauvri qu'il soit au lendemain de la guerre, garde encore un sérieux potentiel de richesses et de génie entreprenant qui sait construire des richesses, une des causes de ce malaise doit être recherchée dans la contradiction flagrante qui existe entre la politique économique pratiquée à l'intérieur des Etats et leur politique intraeuropéenne.

A l'intérieur, c'est la politique socialiste qui prévaut dans presque tous les pays, du point de vue économique, avec toutes ses conséquences, parfois antisocialistes du point de vue social. Le blocage des salaires, par exemple, qui laisse toujours ceux-ci très en retard, eu égard à la cherté de la vie, est une conséquence socialement antisocialiste d'une politique économiquement socialiste. Or, cette politique est aujourd'hui pratiquée dans presque tous les pays!

Sur le plan intereuropéen, c'est la politique individualiste qui domine : elle s'appelle l'autarcie. Naturellement, elle a ses modalités et ses critiques, qui sont aussi d'origine individualiste, parce que, au premier abord, l'individualisme, sous la forme du libre-échange, se présente comme un régime anti-autarcique. Malheureusement, en fait, le libre-échange n'est qu'une forme de l'autarcie : l'autarcie des riches.

Alors, sur le plan intereuropéen, nous n'aurons à choisir qu'entre l'autarcie des forts, qui se réclame de je ne sais plus quelle forme d'individualisme.

Si nous n'avons que cette alternative, mes chers collègues, l'Europe ne sera pas. En effet, l'Europe n'est pas composée seulement d'Etats forts et d'Etats riches. Sa puissance essentielle ne réside pas dans le nombre ni dans la force économique de ses institutions : elle réside dans son histoire. C'est elle dont l'idée même de l'Europe ne peut pas se passer, qui impose de ne pas essayer d'organiser seulement les forts et les riches, pour retrouver ou pour renforcer leur puissance ou leur richesse, parce que jamais cette puissance ni cette richesse, prises séparément, ne pourront égaler la puissance énorme et la richesse chaque jour croissante des continents qui montent, mais qui impose de s'organiser en entité économique cohérente et

juste, pouvant sinon se suffire à elle-même, du moins ne pas gaspiller les forces qui lui restent à la chimère de je ne sais plus quel impérialisme économique intracontinental. Voilà ce que la commission des dix-neuf de Paris n'a pas su obtenir.

Nous sommes pleinement conscients de nos engagements, imposés par les articles 1^{er}, a, et 23, b, de notre Statut. D'ailleurs, il n'est personne ici, je pense, pour vouloir du mal à aucune des institutions issues du salutaire plan Marshall; mais je crois que nous nous cachons à nous-mêmes la vérité si nous ne reconnaissons pas que l'Organisation Economique de l'Europe, tombée aux mains des techniciens, a été incapable de dégager la philosophie de la coopération économique des pays de l'Europe.

Cette philosophie, c'est nous, à mon avis, qui devons la rechercher et la fixer. Le principe qui, je le constatais au début de mon exposé, nous manque, est justement celui-là : la philosophie de l'unité économique européenne.

C'est aussi une philosophie de synthèse. Deux forces spirituelles et morales dominant le monde contemporain : le socialisme et l'individualisme. Ces deux forces ne tirent leur puissance que de la valeur morale de leur précepte. C'est, pour le premier la justice sociale; pour le second, le libre épanouissement de la personne humaine. En tant que doctrines économiques, ces deux forces perdent beaucoup de leur réalisme et de leur pureté. Elles peuvent manquer leur but et perdre leur éclat en se faisant les serviteurs d'une opportunité sans lendemain. Cela est d'autant plus vrai que, depuis que le socialisme s'est chargé, dans la plupart des pays, des responsabilités gouvernementales, il est obligé, de ce fait, de perdre beaucoup de sa pureté de doctrine économique et sociale.

Point n'est alors besoin de ne pas faire, sur le plan économique, la synthèse qui se fait déjà, sur beaucoup de points, et qui doit se faire, en tout cas, sur le plan moral. Comme la justice sociale commence à percer les murailles de l'individualisme moderne, comme la dignité de la personne humaine est entièrement reconnue par le socialisme démocratique — et c'est cela qui a suscité l'irréparable coupure d'avec le communisme — il faut procéder de la même façon à la synthèse de deux doctrines dans le domaine économique.

Le dirigisme et la liberté sont, en définitive, des méthodes qui peuvent coexister dans une économie, sur des plans différents ou à des moments différents. En eux-mêmes, ce ne sont pas des doctrines. Et ce qui est vrai pour les économies nationales l'est encore plus pour l'économie européenne, qui est une entité économique à organiser, ce qui implique la nécessité d'une planification, avec des

M. Cassimatis (cont.)

between it and Communism—syntheses of both doctrines must now be made, in the same manner, in the economic sphere.

Control and liberty are two methods which may exist simultaneously in economic practice, at different levels or at different times. They are not, in themselves, doctrines. And what is true of national economy is even more true in the case of European economy, an economic unit which must be organised, a process which implies planning, with transitional stages, and periods of structural transformation, so that production may be rationalised in the various province-States of Europe. It is that rationalisation and reorganisation which will allow the development of European trade on a firm, truly European basis. Otherwise it might only tend to emphasise the distinction, within Europe, between rich and poor countries.

If, during this period at least, absolute economic liberty were to be instituted, the economic system of small countries, as well as the standard of living of their populations, would fall lower than anything which could be imagined by people worthy of our present civilisation.

It is our task to ensure that Europe has this synthesis and this philosophy. The people, who are following our Debates, expect us to act.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Reynaud.

M. REYNAUD (France) (Translation). — Ladies and Gentlemen, the Committee of Ministers proposed that we should deal first of all with the economic problem. The Assembly preferred to start with a Debate on the political structure of Europe.

I am afraid that in taking this action we have put the cart before the horse, since we cannot create Europe *a priori*. We must give to Europe the political instruments it needs to meet its economic needs.

It seems to me that we should logically have started with an examination of these needs.

Since we have not done so, we have undoubtedly had a Debate on a very high level, since all the speakers have been unanimous in expressing their enthusiasm for the European idea; but we have heard during this discussion the most divergent, not to say contradictory, views expressed.

I wish to refer to them now, for they are of primary importance for the settlement of the

economic problem. At one extreme we have heard M. André Philip ask that the Committee of Ministers should be a government, taking decisions by a majority, and responsible to our political Assembly; but he pointed out at the same time what a bad effect a certain procedure has already had in other assemblies.

At the other extreme, Mr. Morrison has stated that it would be contrary to the very spirit of democracy to impose our will on sovereign assemblies, since they are the expression of the universal suffrage.

Between these two extremes, my illustrious friend, Mr. Winston Churchill, has told us that he has no personal opinion on the political structure of Europe, that he is not, *a priori*, either for a solution of federalist or any other nature. He reserves the right to examine the drafts which we shall be submitting to the competent Committee in some months' time, and he will then marry the girl whose face he likes best!

Other speakers may be divided into two groups. One section calls for daring, and the other for caution.

What I propose to do, Gentlemen, is to leave on one side questions of personal temperament, and to look at the facts themselves.

I have said that Europe must be given the means to meet her needs. What are these needs? Security, and raw materials paid for in dollars.

Let us take security first. For the last seven thousand years, since man has existed and man has fought, it has been possible to form military alliances without affecting the structure of Europe. During the first world war, we had a unified command and division of labour without the structure of Europe being affected.

Now for raw materials. This is a different matter. In the course of two world wars, Germany has destroyed the mechanism by which Europe lived. This is a well-known fact, on which I have no time to dwell at the moment.

At the present time, Western Europe is threatened with having to pay for its imprudence in piling up twice the population of the United States of America in a territory which is half the size, and is short of most raw materials.

The situation is aggravated by the fact that our American competitor has since the war doubled its industrial production capacity and increased by one third its agricultural production capacity.

The American producer has a market of 150 million consumers, and if you stop to consider that an American industrial worker is paid three or

M. Cassimatis (suite)

stades de transition et des périodes de transformation de structure, pour rationaliser la production des différents Etats-provinces de l'Europe. C'est au moyen de cette rationalisation et de cette réorganisation que les échanges commerciaux entre les pays européens seront développés sur une base stable et vraiment européenne. Autrement, ce développement ne sera peut-être que l'accentuation de la différenciation des pays de l'Europe en pays riches et pays pauvres.

Si alors, pendant cette période au moins, on instituait la liberté économique absolue, les économies des petits pays et le niveau de vie de leurs peuples tomberaient au-dessous de toute limite imaginable par des gens dignes de la civilisation de notre siècle.

Cette synthèse et cette philosophie, il nous appartient de les donner à l'Europe. Les peuples qui suivent nos débats nous attendent à l'œuvre.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Reynaud.

M. REYNAUD (France). — Mesdames, Messieurs, le Comité des Ministres nous avait proposé de traiter d'abord le problème économique. L'Assemblée a préféré commencer par un débat sur la structure politique de l'Europe.

Je crains qu'en agissant ainsi, nous ayons mis la charrue avant les bœufs, car nous ne pouvons pas faire l'Europe à priori. Nous devons donner à l'Europe sur le plan politique les moyens de faire face à ses besoins d'ordre économique.

C'est par l'étude de ses besoins qu'il aurait fallu semble-t-il, logiquement commencer.

Faute de l'avoir fait, nous avons eu un débat d'une haute tenue, certes, en ce que les orateurs unanimes sont venus dire leur enthousiasme pour l'idée de l'Europe, mais au cours duquel nous avons entendu énoncer l'une après l'autre les thèses les plus disparates, pour ne pas dire les plus contradictoires.

Il faut les rappeler ici, car elles importent au premier chef à la solution du problème économique. A l'un des pôles, nous avons vu mon collègue et ami, M. André Philip, demander que le Comité des Ministres soit un gouvernement statuant à la majorité des voix, faisant observer d'ailleurs combien une certaine procédure avait déjà nui dans d'autres assemblées, et responsable devant l'Assemblée politique que nous sommes.

A l'autre pôle, M. Morrison a déclaré qu'il serait contraire à l'esprit même de la démocratie d'im-

poser notre volonté à des assemblées souveraines parce qu'elles sont issues du suffrage universel.

Entre ces deux extrêmes, mon illustre ami, M. Winston Churchill est venu nous dire qu'il n'a pas d'opinion personnelle sur la structure politique de l'Europe, qu'il n'est à priori ni pour une solution fédéraliste ni pour une autre. Il se réserve d'examiner les projets que nous présenterons à la commission compétente dans quelques mois, et alors, il épousera la jeune fille dont le visage lui plaira le plus.

Les autres orateurs peuvent se diviser en deux catégories. Les uns nous ont dit : « Soyons hardis » et les autres nous ont dit : « Soyons prudents ».

Je vous propose, Messieurs, de laisser de côté les tempéraments personnels, et de partir de l'étude des faits.

Je vous ai dit qu'il faut donner à l'Europe les moyens de ses besoins. Quels sont ces besoins? Sécurité, et matières premières payables en dollars.

Sécurité. Depuis 7.000 ans qu'il y a des hommes et qu'ils se battent, on a trouvé le moyen de faire des alliances militaires sans toucher à la structure de l'Europe. Au cours de la première guerre mondiale, nous avons vu un commandement unique et une répartition des tâches sans que l'Europe ait dû être affectée dans sa structure.

Matières premières. Ceci est une autre affaire. Au bout de deux guerres mondiales, l'Allemagne a brisé le mécanisme qui faisait vivre l'Europe. C'est un fait bien connu et sur lequel je n'ai d'ailleurs pas le loisir de m'appesantir.

Aujourd'hui, l'Europe occidentale est menacée de payer l'imprudence qu'elle a commise en entassant une population double de celle des Etats-Unis d'Amérique sur un territoire deux fois plus petit et dépourvu de la plupart des matières premières.

La situation est aggravée par le fait que notre concurrent américain, depuis la guerre, a doublé sa capacité de production industrielle et augmenté d'un tiers sa capacité de production agricole.

Le producteur américain s'adresse à un marché de 150 millions de consommateurs, et si vous voulez bien vous rappeler qu'un manoeuvre américain est payé trois ou quatre fois plus qu'un manoeuvre européen, vous constaterez qu'il s'agit, en réalité, d'un marché équivalent à 400 millions d'Européens. Cela signifie l'utilité de ces laboratoires nécessaires à l'industrie moderne où s'élaborent les techniques nouvelles.

Juqu'ici l'Européen jouait deux cartes. Il jouait la carte de son intelligence et de son imagination. Mais l'intelligence et l'imagination en dehors de ces grands laboratoires modernes, qu'est-ce que c'est? Il jouait la carte de la faible rémunération, dont je viens de parler, de la main-d'œuvre indus-

M. Reynaud (cont.)

four times more than a European industrial worker, you will see that, in reality, this is a market equivalent to 400 million Europeans. This illustrates the usefulness of the laboratories which are necessary to modern industry, where new techniques are worked out.

Up till now Europe has had two trump cards to play—intelligence and imagination. But what is the use of intelligence and imagination in the absence of these great modern laboratories? Europe played the trump card of the low wages of industrial workers, to which I have just referred. But what is the use of this factor when American factories are dispensing with more and more workers as a result of technical progress?

In a Debate the other day in the French National Assembly, someone said that after all the amount paid in wages to the wage-earners of France represented the same proportion of the national income as before the war.

But in America, as you all know, the proportion of the population employed in industry has fallen during the last thirty years from 33 per cent to 26 per cent, and this is a fact of cardinal importance.

New Europe appears to be in a tragic situation; Europe is ruined, and at the same time its equipment is out-of-date, compared with the great American competitor.

Since the war Europe has been living artificially. First of all it was loans, then transitional aid, and now it is the Marshall Plan. Without American aid, Europe would not be able to recover her health.

But American aid is falling off. We have heard into Strasbourg the echo of the weeping and grashing of teeth which we heard in the Chateau de la Muette in Paris, in the subject of the division of a cake which has become too small. What is going to happen if there is a still greater diminution next year, than there was this year? What is going to happen if the Marshall Plan comes to an end before the fateful date of 30th June, 1952, or even at that date, if we are not by then able to do without it?

In the absence of dollars, it will be impossible to obtain certain raw materials, and that means idle factories, mass unemployment, and social disturbances. I think that you will have no illusions about the risk—Stalin might win.

Listening to some of the speeches, I had the impression that some Representatives think we

could let our institution trail along, as is said nowadays, without any difficulty. But in the present case, time is working against us, and we are likely to perish while we chant the praises of a Europe we have not succeeded in building.

Our situation as Europeans is a strange one. Our American competitor says that he will cease giving us aid if we do not follow the path of our own salvation. He demands that we put ourselves in a condition to compete with him, who is himself our American competitor.

And the other day in the meeting of O. E. E. C., Mr. Hoffman, who has shown himself to be an admirable and courageous advocate of Europe's cause before the American Congress, had to express the brutal truth which is the truth all the same: "Congress wants to see tangible results."

This is the situation. Everyone is in agreement as to its remedy. Everyone here believes that, between the two giants, there is a place for Europe, but not for a patchwork of European States.

As to the final aim, everyone is in agreement also. It is desirable to create one single market whose purchasing power will certainly be very much lower than that of the American market to which I have just referred, but which will nevertheless be infinitely superior to that of the small national markets which I have mentioned.

How are we to attain this aim? The United States had tried, with this end in view, to utilise a mechanism to distribute the Marshall Plan dollars—a mechanism known as the O. E. E. C. Why has the O. E. E. C. failed? Is it the fault of the men who operate it? Not in the least; they are very able people.

It is therefore not the fault of the institution. But the great mass of the people do not know what the four initials O. E. E. C. actually stand for. And it is here that the whole secret of failure lies.

What impression on the public could in fact be made by these men, meeting in this rather mysterious society, holding secret councils, and never seeking support from outside opinion?

The truth is that the representatives of the different Governments are advocates for their own countries. Each one lives under the double terror, either of losing all or part of the American dollars, or else of bringing down his own Government by proposing action which is too bold or too unpopular.

We must therefore not be surprised by this result, or by the fact that the O. E. E. C.—since it is necessary to be polite to such generous

M. Reynaud (suite)

trielle. Mais qu'est devenu ce facteur, alors qu'en Amérique les usines sont en train de se vider des ouvriers à cause du progrès technique?

L'autre jour, dans un débat à l'Assemblée Nationale française, on me faisait remarquer qu'après tout la masse des salaires payés aux salariés de France représente la même proportion de revenu national qu'avant la guerre.

Mais, Messieurs, en Amérique, vous le savez tous, depuis trente ans, la proportion de la population américaine qui travaille dans l'industrie est tombée de 33 % à 26 %. C'est là un fait capital.

Dès lors, la situation de l'Europe est apparue comme tragique, de cette pauvre Europe, à la fois ruinée et ayant un matériel désuet par rapport à celui du grand concurrent américain.

Aussi, depuis la guerre, l'Europe vit dans l'artifice. Cela a été d'abord les emprunts, puis l'aide intérimaire; maintenant c'est le plan Marshall. Sans l'aide américaine, l'Europe ne pourrait pas revenir à la santé.

Or l'aide américaine diminue. Nous avons eu à Strasbourg l'écho des pleurs et des grincements de dents que l'on a entendus au château de la Muette à Paris, au sujet de la répartition d'un gâteau devenu trop petit. Que se passera-t-il si la réduction est plus grande l'an prochain que cette année? Que se passera-t-il si le plan Marshall prend fin avant la date fatidique du 30 juin 1952, ou à cette date, si nous ne sommes pas en état de nous en passer?

Ce sera, faute de dollars, l'impossibilité de nous procurer certaines matières premières, ce qui veut dire des usines arrêtées, des masses d'ouvriers en chômage, des troubles sociaux. Je pense, Messieurs, que vous ne vous faites pas d'illusions sur le risque : Staline pourrait gagner.

En entendant certains discours, j'ai eu l'impression que, pour un certain nombre de nos collègues, nous pouvions laisser notre institution se roder, comme on dit aujourd'hui, sans inconvénient. Mais, dans le cas présent, Messieurs, le temps travaille contre nous, et nous sommes exposés à périr en chantant les louanges d'une Europe que nous n'aurons pas su faire.

C'est une étrange situation que la nôtre, je parle des Européens. Notre concurrent américain nous dit : « Je vais cesser de venir à votre aide si vous ne prenez pas le chemin de votre propre salut. J'exige que vous vous mettiez en état de me concurrencer, moi, votre concurrent américain. »

Et l'autre jour, à la réunion de l'O. E. C. E., M. Hoffman, qui s'est révélé un admirable et courageux avocat de la cause de l'Europe devant le

Congrès américain, a dû dire ce qui est la vérité brutale mais certaine : « Le Congrès veut des réalisations tangibles. »

Voilà la situation. Sur la solution tout le monde est d'accord. Tout le monde ici pense qu'entre les deux géants il y a place pour une Europe, mais il n'y a pas place pour une mosaïque d'Etats européens.

Sur le but final, tout le monde aussi est d'accord. Il est désirable de faire un marché unique dont la puissance d'achat sera certes très inférieure à celle du marché américain dont on parlait tout à l'heure, mais qui tout de même, sera infiniment supérieure à celle des petits marchés nationaux dont je viens de faire état.

Comment atteindre ce but? Les Etats-Unis ont tenté d'utiliser à cette fin un mécanisme, une machine à répartir les dollars du plan Marshall qui s'appelle l'O. E. C. E. Pourquoi l'O. E. C. E. a-t-elle échoué? Est-ce par la faute des hommes? Pas le moins du monde, car c'étaient des hommes de grande valeur.

Ce n'est donc pas la faute de l'institution. Mais les masses populaires ne savent pas ce que signifient ces quatre initiales : O. E. C. E. Et c'est là qu'est tout le secret de l'échec.

Quelle action, en effet, peuvent avoir sur les peuples et sur les opinions publiques des hommes qui sont enfermés dans cette espèce de congrégation un peu mystérieuse qui tient des concilia-bules secrets et qui ne s'appuie jamais sur l'opinion extérieure?

La vérité, c'est que les représentants de chacun des gouvernements sont les avocats de leur pays. Chacun vit dans la double terreur, soit de perdre tout ou partie des dollars américains, soit de faire renverser son gouvernement en proposant des mesures trop aventurées et trop impopulaires.

Alors ne nous étonnons pas que le résultat ait été celui que je viens de dire, et que l'O. E. C. E. ait été obligée, car il faut être poli envers ceux qui sont si généreux, de se réfugier dans une politique de prudence.

Donc l'O. E. C. E. est inapte à son rôle. Il faut aller à l'Etat européen franchement, et c'est une institution d'esprit européen qui seule peut remplir ce rôle.

La question qui se pose alors est celle-ci : sommes-nous cette institution? Sommes-nous aptes à remplir ce rôle?

D'abord, je vous demande de ne pas sous-estimer les difficultés de cette immense tâche, pour la raison que je vous disais tout à l'heure, c'est que la mesurer exactement est une nécessité pour adapter les moyens politiques aux besoins économiques. Et, soit dit en passant, la présence ici de

M. Reynaud (cont.)

friends—has been obliged to take refuge in a policy of caution.

The O. E. E. C. is thus incapable of discharging its task. We must turn frankly to the European State, and it is only an institution where the spirit of Europe prevails that can play that part.

The question which therefore arises is: are we this institution? Are we fitted to play this part?

I would ask you first of all not to underestimate the difficulties of this immense task. For the reason I have just mentioned, it must be accurately estimated, if political means are to be adapted to economic needs. And let me say in passing that the presence of Germany here would not settle anything in this respect, since she is one of the invalids in the European hospital, and is registered like ourselves in the American welfare office.

I say again that the difficulties are immense. How are we to establish one single European market if one country or another barricades itself and declares that it will adopt a regime of austerity—doubtless excellent for the life hereafter—by only utilising other countries' goods, through import licences, and thus living only on bilateral agreements?

How are we to establish one single European market without a certain amount of equalisation in those elements of cost price which are dependent on the public authorities and in particular on social charges? And this is a burning question in each of our countries.

How are we to establish one single European market without a currency which shall be a real standard of value? Should it be a currency of account, with a constant relation to gold, to be utilised in dealing between one country and another, and in long-term contracts, with the Bank of International Settlements serving as a clearing house? Or should it on the contrary be a circulating currency? As you will realise, it is impossible for me in a few minutes to enter into an examination of these problems.

What I am trying to show is that if you establish a European currency—and we are hoping to arrive at that stage one day—you will be compelled to encroach on the sovereignty of European States.

Finally and most important, the establishment of one single European market means the redistribution of labour between the countries of

Europe. Otherwise, it is an impossibility. Every man must do what he can do best. But that implies a painful process of adaptation. It is a surgical operation on the economic body of Europe, and it is men of flesh and blood who will be the victims.

If this operation is carried out too rapidly and too drastically, we know very well that there will be so much suffering that in the end it will be Communism which benefits. But if we do nothing at all, if American aid is withdrawn, there will be even more suffering; we shall go down in catastrophe. And what then will be the use of the Resolutions which we support so wholeheartedly, for the defence of Human Rights?

On this point, I must say that some of my British colleagues have given us some very valuable information. With complete frankness they have revealed the state of mind of the British workers and of the trades unions. It is essential to know this, and I want to thank them very much for having indicated this so clearly and so frankly.

One of them said that the British trade unions would repudiate us, if the action we propose led to unemployment in England.

Another said that anything might be accepted by the different States if it seemed to them to be to their advantage.

A third stated that, if our action gave rise to unemployment, even for the good of Europe, our unemployed would say: "Go to the devil, with your Council of Europe, and give us our work and our wages back again!"

And finally a fourth speaker expressed the purest economic isolationism in these terms: no country is prepared to entrust its national economic programme to the direction of an external political power.

Listening to our British colleagues, I could not help thinking of Bismarck's dictum that "German unity will only be achieved by blood and iron". I also remembered the words of our historian, Jacques Bainville: "There can be no federation without a federating State."

And while these objections were being raised, I was thinking of another federation which is coming into being in the East of Europe; which in fact exists already. Instead of being able to buy two pairs of shoes a year, as he could before the war, the Czechoslovak worker can only buy one every eighteen months, but the federation has been established.

The question which arises then is whether the democracies are capable of freely imposing on

M. Reynaud (suite)

l'Allemagne ne réglerait rien à cet égard, car elle est l'un des malades de l'infirmerie européenne et elle est inscrite, comme nous, au bureau de bienfaisance américain.

Je dis que les difficultés sont immenses. Comment faire un marché européen unique si tel ou tel pays se barricade chez lui et déclare qu'il se livre à l'austérité, ce qui est sans doute excellent pour la vie future, en ne faisant appel aux marchandises des autres pays qu'au moyen de licences d'importation et en ne vivant ainsi que d'accords bilatéraux?

Comment faire un marché européen unique sans une certaine égalisation des éléments du prix de revient, qui dépend de l'autorité publique, et notamment des charges sociales? Et là, vous sentez combien le terrain est brûlant dans tous nos pays.

Comment faire un marché européen unique sans une monnaie qui soit un véritable étalon des valeurs? Sera-ce une monnaie de compte, dont le rapport avec l'or serait constant, qui serait utilisée dans les marchés d'un pays à l'autre et dans les contrats à long terme avec la Banque des Règlements internationaux pour servir de clearing? Sera-ce au contraire une monnaie circulante? Il m'est, vous le pensez bien, impossible en ces quelques minutes d'entrer dans l'examen de ces problèmes,

Ce que je veux en tirer, c'est ceci : si vous faites une monnaie européenne — et vous êtes conduits à y arriver un jour — vous serez obligés de vous livrer à des empiétements sur la souveraineté des Etats européens.

Enfin et surtout, faire un marché européen unique, c'est redistribuer le travail entre les pays de l'Europe. Sinon, cela est impossible. Il s'agit que chacun fasse ce qu'il est le plus apte à faire. Mais cela signifie une douloureuse adaptation. C'est une opération chirurgicale à faire sur le corps économique de l'Europe, et ce sont des hommes en chair et en os qui en font les frais.

Si nous nous livrions à cette opération de façon trop rapide, trop brutale, nous savons bien que les souffrances seraient telles que, finalement, c'est le communisme qui en profiterait. Mais si nous ne faisons rien du tout, si l'aide américaine nous était retirée, les souffrances seraient beaucoup plus grandes; nous irions à la catastrophe. Alors, que signifieraient les motions que nous votons de toute notre âme en faveur de la défense de la personnalité humaine?

Sur ce point je dois dire que plusieurs de nos collègues britanniques nous ont apporté des informations très précieuses. Avec une entière franchise,

ils nous ont révélé l'état d'esprit de la classe ouvrière britannique et de ses syndicats. C'est un facteur essentiel à connaître et je les remercie beaucoup de nous l'avoir indiqué avec une telle clarté et une telle franchise.

L'un d'eux nous a dit : les syndicats britanniques nous désavoueraient si les mesures proposées par nous entraînaient le chômage en Angleterre.

Un autre a dit : toute mesure peut être acceptée par les différents Etats qui leur paraît conforme à leur propre intérêt.

Un troisième a déclaré : même pour le bien de l'Europe, si nous provoquons du chômage, nos chômeurs nous diraient : « Allez au diable avec votre Conseil de l'Europe et rendez-nous notre travail et nos salaires. »

Enfin un quatrième a exprimé le plus pur isolationisme économique en ces termes : aucun pays n'est prêt à confier son programme économique national à la direction d'un pouvoir politique extérieur.

En écoutant nos collègues britanniques, je ne pouvais m'empêcher de penser à cette phrase de Bismarck : « On ne fera l'unité allemande que par le fer et par le sang. » Je pensais aussi aux mots de notre historien Jacques Bainville : « Il n'y a pas de fédération sans un Etat fédérateur. »

Et tandis que ces objections étaient formulées ici, je songeais qu'une autre fédération se fait à l'est de l'Europe. Elle est même faite actuellement. Au lieu de toucher deux paires de chaussures par an, comme avant la guerre, l'ouvrier tchécoslovaque n'en touche qu'une tous les dix-huit mois, mais la fédération est faite.

La question qui se pose est alors la suivante : les démocraties sont-elles capables de s'imposer librement à elles-mêmes les sacrifices nécessaires à leur salut? Je réponds : oui, si leurs dirigeants ont assez de courage pour braver l'impopularité en se plaçant sur le plan européen.

Mais comment agir?

M. Churchill et M. Morrison nous ont dit l'autre jour que nous ne pouvions faire que de simples recommandations, parce que nous sommes désignés par des gouvernements ou par des parlements, et que nous ne sommes pas issus, en qualité d'Européens, du suffrage universel.

Je donne entièrement raison à M. Churchill et à M. Morrison. Les recommandations c'est très bien; mais leurs collègues nous ont dit comme elles seront reçues si elles impliquent des sacrifices.

Dès lors, je vous déclare que la seule issue, c'est d'aller au peuple, c'est de parler au peuple. Rien ne peut remplacer le dialogue entre le candidat européen à notre Assemblée et l'électeur; il faudra que ce dialogue ait lieu un jour. Lorsque je

M. Reynaud (cont.)

themselves the sacrifices necessary for their safety? My reply is: Yes, if their leaders are courageous enough to brave unpopularity by taking their stand on the European plane,

But what are we to do?

Mr. Churchill and Mr. Morrison said the other day that we could merely make Recommendations, since we are appointed by the Governments or by Parliaments, and we have not been sent here as Europeans, by the exercise of universal suffrage.

I am in complete agreement with Mr. Churchill and Mr. Morrison. Recommendations are all very well, but the other speakers in their delegation have told us how they would be received if they implied the necessity for sacrifice.

I want to say at once that the only way out is to go to the people, and to speak to the people. Nothing can take the place of the conversation between the European candidate for our Assembly and the elector; and that conversation is bound to take place some day. When I asked for it last year at the Congress of The Hague, one of my Socialist friends, shocked by my revolutionary ideas, said to me that I was ahead of the times.

I want to make a modest prophecy; it will not be long before we see that the times are ahead of us.

The day when this conversation takes place, our British colleagues, who came here to put before us in all good faith the objections of the British workers, will talk to the British workers. They will tell them that, contrary to what they think, there is no question of a choice between the *statu quo* and a painful re-modelling of Europe; they will tell them that the *statu quo* is coming to an end.

The path we have taken since the war has led us into a cul-de-sac—the final date of 30th June, 1952—unless we show what we are capable of, so far as Europe is concerned. Our peoples can choose between catastrophe at the end of American aid, if we do take no action, and the re-modelling of Europe, which it is our task to bring about.

It is our duty to arouse in our peoples a higher ideal than that of their personal interest or even of the interest of their own country; to rise to the level of the European ideal. We shall tell them that it is our old, unhappy Europe, which is at stake, not merely our possessions, or our standard of living. Many of us did without material pos-

sessions during many years of captivity, because we kept alive in our hearts a reason for living: the certitude of a final allied victory. To-day it is a matter of preserving for us and for our children—our real reason for living—freedom to come and to go, to speak, to write, in fact, to be a man.

I want to say to this Assembly, Gentlemen: take care: your responsibilities are great and our time is running short.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Dalton.

Mr. DALTON (*United Kingdom*). — I have listened, as always, with great fascination to the speech of our colleague, M. Reynaud, in the course of which he made some references to my country which I think can best be pursued by later speakers in the Debate. For my part, it may be useful if, at this early stage in our economic discussion, I begin by giving the Assembly a few facts and figures regarding the economic achievement of my country since the war, for it is clear that there is much misunderstanding and lack of accurate information on this subject. Indeed, some speeches by well-known men, and some articles in the Press in many countries, have created false impressions which I think it is my duty to correct.

If in what I am about to say I make some comparisons relatively favourable to my own country and which may seem unfavourable to other countries than my own, it is only because contrary ideas have been put into circulation by some critics of my country abroad, and also in the course of debate in Britain itself. As we learn from the old French proverb, the wicked animal when attacked defends itself.

I recommend to all those who are interested in these matters an admirable article in the *Economist* of 13th August, entitled *Britain in the Pillory*. The following figures, which I quote from the *Economist*, are drawn by them from the *Economic Bulletin for Europe* published by the United Nations Economic Commission for Europe. First, as to the volume of industrial production, comparing the first quarter of 1949 with the last full pre-war year of 1938, the index for the United Kingdom was 131; that is to say, an increase of nearly one-third as compared with pre-war. The corresponding increase for France was 124, for Belgium 122, for the Netherlands 122, and for Italy 90. Only Sweden, with an index of 147,

M. Reynaud (suite)

le demandais l'an dernier au Congrès de La Haye, un de mes amis, socialiste, effarouché un jour par le caractère révolutionnaire de ma pensée, m'a dit : Vous êtes en avance sur les temps.

Je me permets de faire une modeste prédiction : nous ne tarderons pas à nous apercevoir que les temps sont en avance sur nous.

Le jour où ce dialogue aura lieu, nos collègues britanniques, qui sont venus avec beaucoup de bonne foi nous apporter les objections de la classe ouvrière anglaise, s'adresseront à celle-ci; ils lui diront que, contrairement à ce qu'elle pense, il n'y a pas à choisir entre le *statu quo* et une douloureuse rénovation de l'Europe; ils lui diront que le *statu quo* va finir.

La route que nous avons suivie depuis la guerre aboutit à un cul-de-sac, la date limite 30 juin 1952, à moins que nous ne montrions ce dont nous sommes capables en ce qui concerne l'Europe. Nos peuples ont le choix entre la catastrophe que représenterait la cessation de l'aide américaine si nous ne faisons rien, et la rénovation de l'Europe dans laquelle il faut nous engager.

Notre devoir est d'amener nos peuples à s'éveiller à une notion plus haute que celle de leur intérêt personnel, et même de leur patrie; à s'élever à la notion de l'Europe. Nous leurs dirons que ce qui est en balance dans notre vieille et douloureuse Europe, ce n'est pas seulement nos biens, notre niveau de vie. Des biens matériels, nous nous en sommes passé les uns et les autres au cours des longues années de captivité parce que nous gardions au cœur notre raison de vivre : la certitude de la victoire finale des alliés. Aujourd'hui, il s'agit de conserver pour nous et pour nos enfants ce qui est notre raison permanente de vivre : la liberté d'aller, de venir, de parler, d'écrire, d'être un homme au fond.

J'ai pris la parole, Messieurs, pour vous dire : prenez garde, vos responsabilités sont lourdes et le temps nous est mesuré!

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Dalton.

M. DALTON (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Comme toujours, j'ai écouté avec le plus vif intérêt le discours de notre collègue M. Reynaud; je pense que les quelques allusions qu'il a faites à mon pays seront reprises ultérieurement par d'autres orateurs au cours de cette discussion. Il pourrait être utile que, dès l'ouverture de notre discussion sur les questions économiques, je donne, pour ma part, à l'Assemblée quelques faits et quelques chiffres relatifs aux résultats obtenus par mon pays dans le domaine économique depuis la

guerre, car il est évident que bien des malentendus se sont produits à ce sujet et que l'opinion est mal informée. En vérité, les discours de quelques personnalités bien connues, et certains articles parus dans la presse d'un grand nombre de pays, ont créé des impressions fausses que j'estime de mon devoir de corriger.

Si dans le cours de mon intervention je me livre à quelques comparaisons relativement flatteuses pour mon pays et que l'on pourrait juger défavorables à d'autres pays, cela sera dû uniquement à ce que certains orateurs ont, à l'étranger tout comme en Grande-Bretagne, au cours de certaines discussions, émis contre mon pays des critiques désobligeantes. Comme le dit le proverbe français : « Cet animal est très méchant; quand on l'attaque, il se défend. »

Je recommande à tous ceux que ces questions intéressent la lecture d'un admirable article paru dans *The Economist*, du 13 août, et qui est intitulé *Britain in the Pillory*. Les chiffres que je vais citer d'après ce journal proviennent du *Bulletin Economique pour l'Europe*, publié par la Commission Economique Européenne des Nations Unies. En premier lieu, le volume de la production industrielle au cours du premier trimestre de 1949, si l'on prend pour base l'année 1938 tout entière, se traduit par un indice de 131, ce qui représente une augmentation de près d'un tiers par rapport à l'avant-guerre. Les indices correspondants sont : pour la France 124, pour la Belgique 122, pour les Pays-Bas 122, et pour l'Italie 90 seulement. Seule la Suède, avec un indice de 147, et le Danemark, avec un indice de 135, ont réalisé une progression plus rapide que la Grande-Bretagne dans le domaine de la production industrielle par rapport à la période d'avant-guerre. Mais peut-être convient-il de faire remarquer que la production industrielle du Danemark est comparative-ment assez réduite, et que la Suède a bénéficié de deux facteurs importants, dont le premier est la sage direction politique de M. Wigforss et de ses collègues, et le second le fait que l'Allemagne a décidé de ne pas attaquer son territoire, alors que notre pays a été très gêné dans ses efforts de relèvement par les destructions subies.

Je parlerai ensuite de la question du volume des exportations. L'indice établi dans ce domaine pour le premier trimestre de 1945, en prenant pour base l'année 1938, est pour la Grande-Bretagne de 156, chiffre qui indique une augmentation de plus de 50 %, nettement supérieure à celle constatée dans tous les autres pays représentés ici.

Les indices correspondants sont de 127 pour la France, de 144 pour la Belgique, de 113 pour la

Mr. Dalton (cont.)

and Denmark with an index of 135, have shown a more rapid increase than Britain in industrial production as compared with pre-war. I may perhaps be permitted to comment that the industrial production of Denmark is relatively a small matter, and that Sweden has had two great advantages: first of all, the wise political guidance of M. Wigforss and his colleagues, and secondly the good fortune that the Germans decided not to attack them—a disability which we have all felt in our efforts of recovery.

I turn in the second place to the question of the volume of exports. Here, in the first quarter of 1949, as compared with the year 1938, the British index is 156—an increase of more than 50 per cent; definitely higher than that of any other country represented here. The corresponding index for France is 127, for Belgium 114, for Switzerland (which is not here, but it is worth quoting this figure) 113, for Norway 91, and for Sweden 65. This is for exports in general, in total.

When we consider, not exports in general but exports to the dollar area—which, after all, are the more fundamental element in exports to-day—and when we consider what proportion of the dollar imports of each country are covered by their dollar exports now as compared with pre-war, we find the following results. The United Kingdom is the only country which, in the period from April, 1948 to March, 1949, (the last complete 12 months period for which we have figures) as compared with the year 1938, increased the proportion of her dollar exports to her dollar imports. For the United Kingdom, the increase was from 27 per cent in 1938 to 36 per cent in 1948—the only case of an increase; in the case of France there was a fall from 39 per cent in 1938 to 14 per cent in 1948; in Italy, a fall from 73 per cent to 16 per cent; in Belgium, a fall from 55 per cent to 39 per cent; in the Netherlands, a fall from 42 per cent to 11 per cent; and in Switzerland, a fall from 80 per cent to 49 per cent.

I quote the comment of the *Economist* itself upon these figures.

“There could hardly be a more triumphant statistical vindication of the commercial efforts that Britain has been making. So far from ‘dragging its feet’, Britain is the only one of the Marshall countries that is earning a higher proportion of its dollar requirements than before the war. Nor

has the relative position changed significantly since March”—when we became aware of the falling off in American demand for the products of Europe. “The fall in European exports to the dollar area has been as universal as it has been severe.”

In the same article the same writer says that Britain’s critics, “the American critics in particular say that Britain’s woes have a simple origin in the Socialist doctrines of the Labour Government—which is untrue.”

The article continues:

“They say, the European critics in particular, that the British people are making less effort to get out of their troubles than the other peoples of Western Europe—which is not only untrue but is unfair and is grossly insulting.”

That is the conclusion of my quotation from the *Economist*.

I would add that I have noticed a particularly flagrant example of such criticisms of my country in two articles contributed by M. Chaminado last week to the otherwise excellent *Journal d’Alsace et de Lorraine*, which I read every morning with my *petit déjeuner*. When reading these articles I confess I was reminded most of the kind of anti-British propaganda which we read in the pages of *Pravda*—which as we all know is the Russian word for “truth.”

I leave M. Chaminado by the roadside and pass on to another criticism of the industrial effort of our country. It is said that our export prices are high because our costs of production are too high. Such pessimistic generalisations should be examined with candour but received with caution. The statistical evidence is not at all easy to interpret, but the recent report of the Economic Commission for Europe shows that British export prices, measured in terms of an index number for principal exports, have increased less than the corresponding export prices of Belgium and Sweden, and have increased by much the same amount as the corresponding export prices of Switzerland and the United States. It appears from such figures as are available that, in regard to capital goods and engineering products in general, British products are still competitive in price with those of our principal competitors.

I would add that we in Britain have since the war practically abolished unemployment. The percentage of our workers now out of work stands below 1 1/2 per cent; which is perhaps the most significant of all the economic changes in my

M. Dalton (suite)

Suisse (chiffre qui mérite d'être cité, bien que la Suisse ne soit pas représentée ici), de 91 pour la Norvège et de 65 pour la Suède. Ceci s'applique aux exportations en général, dans leur ensemble.

Lorsque nous considérons, non plus les exportations en général, mais les exportations vers la zone dollar, qui, après tout, représentent de nos jours l'élément le plus important, et que nous examinons dans quelle proportion les importations en dollars de chaque pays sont contrebalancées par leurs exportations en dollars, nous obtenons à l'heure actuelle et par comparaison avec l'avant-guerre, les résultats suivants. Le Royaume-Uni est le seul pays qui, d'avril 1948 à mars 1949 (dernière période de 12 mois entiers pour laquelle nous connaissions les chiffres) ait, par rapport à l'année 1938, augmenté ses exportations en dollars comparativement à ses importations en dollars. En effet, pour le Royaume-Uni, l'indice s'est élevé de 27 % en 1938 à 36 % en 1948. C'est du reste le seul cas d'augmentation. Pour la France au contraire, le rapport est passé de 39 % en 1938 à 14 % en 1948; pour l'Italie, il est passé de 73 % à 16 %; pour la Belgique, de 55 % à 39 %; pour les Pays-Bas de 42 % à 11 %, et pour la Suisse de 80 % à 49 %.

Voici le commentaire même que ces chiffres ont inspiré à l'*Economist* :

« Il serait difficile de trouver une justification statistique plus éclatante des efforts accomplis par la Grande-Bretagne dans le domaine commercial. Loin de « traîner le pas », la Grande-Bretagne est le seul parmi les pays bénéficiaires du plan Marshall qui parvient à couvrir un pourcentage de ses besoins en dollars plus élevé qu'avant la guerre. La situation n'a d'ailleurs pas tellement changé depuis mars, époque où nous avons constaté la chute verticale de la demande américaine en produits européens. La baisse du chiffre des exportations européennes vers la zone dollar a été aussi générale que sévère. »

Dans le même article on relève le passage suivant, qui porte sur les critiques de la Grande-Bretagne.

« Les critiques américains, en particulier, déclarent que les malheurs de la Grande-Bretagne proviennent tout simplement des doctrines socialistes du Gouvernement travailliste », ce qui n'est pas exact. L'article continue en ces termes :

« On dit, les critiques européens en particulier, que le peuple britannique se donne moins de mal que les autres peuples d'Europe occidentale pour sortir de son marasme, affirmation non seulement inexacte, mais injuste et grossièrement insultante. »

Je terminerai là-dessus mes citations de l'*Economist*.

Je voudrais ajouter que je viens de rencontrer un exemple particulièrement flagrant de ce genre de critique dans deux articles de M. Chaminado, parus dans le journal — excellent par ailleurs — qui s'intitule *Journal d'Alsace et de Lorraine* et que je lis chaque matin en prenant mon petit déjeuner. En lisant ces articles, j'avoue que je me suis surtout rappelé la propagande anti-britannique que nous trouvons dans les pages de la *Pravda* qui, nous le savons tous, signifie *vérité* en russe.

Abandonnons M. Chaminado, et venons-en à une autre critique des efforts de mon pays sur le plan industriel. On dit que nos prix à l'exportation sont élevés parce que nos coûts de production sont trop élevés. Ces généralisations pessimistes doivent être examinées avec impartialité, mais aussi avec une certaine prudence. Les statistiques ne sont pas faciles à interpréter, mais le dernier rapport de la Commission Économique Européenne montre que les prix à l'exportation des produits, exprimés sous forme d'un indice qui tient compte des exportations principales, ont moins augmenté que les prix à l'exportation correspondants de la Belgique et de la Suède, et qu'ils ont augmenté à peu près dans la même proportion que les prix à l'exportation correspondants de la Suisse et des États-Unis. Il résulte des chiffres connus qu'en ce qui concerne les produits de l'industrie mécanique et les biens d'équipement en général, les produits britanniques peuvent soutenir la comparaison quant aux prix avec nos principaux concurrents.

Je voudrais ajouter qu'en Angleterre nous avons pratiquement, depuis la guerre, supprimé le chômage. Le pourcentage de nos chômeurs est actuellement inférieur à 1 1/2 %. Ceci constitue peut-être le changement économique le plus significatif parmi tous ceux qui sont intervenus dans mon pays, si l'on compare l'état actuel avec celui qui existait entre les deux guerres, période au cours de laquelle, comme nul ne l'ignore, nous avons souffert sans cesse d'un chômage considérable, et avons vu un million au moins de nos ouvriers — souvent beaucoup plus, et parfois deux fois plus — réduits à une inactivité forcée, bannis des industries, se croisant les bras, le cœur plein d'amertume.

Tout ceci est changé maintenant, et le fait que plus de 98 % de nos ouvriers travaillent constitue l'une des causes des progrès remarquables de notre production industrielle totale et de nos exportations par rapport à la période d'avant-guerre que je viens de signaler. Maintenant nos ouvriers travaillent et produisent au lieu d'être à la charge de la communauté.

Notre production agricole est également beau-

Mr. Dalton (cont.)

country as compared with the state of affairs between the two wars when, as is well known, we suffered from continuous heavy unemployment, and when always at least a million of our workers—often many more, and sometimes twice as many—were idle against their will, outcasts from the industrial processes, sitting with folded hands and with bitterness in their hearts.

All that has changed now, and the fact that more than 98 per cent of our workers are in employment is one of the reasons for the remarkable increases which I have just quoted, in the total of our industrial production and our exports, as compared with the period before the war. These men are working and producing now instead of being a charge upon the community.

Our agricultural production also is now much greater than before the war. As regards capital investments, last year we devoted nearly a quarter of the total national production to new capital equipment and the modernisation of our industries. This percentage also was higher than any in our previous records.

Finally, the health of our people, particularly of the children, has never been better, and the indices for both infant mortality and maternal mortality have never been lower.

I hope that these simple facts and figures, which I have cited to the Assembly, will enable the achievements of my country to be better understood abroad. But in spite of what we have done, and in spite of all that the other countries represented here have done, we still have, all of us—not in Britain alone but all of us—a very grave dollar problem. We are still importing—all of us—much more from the dollar area than we are exporting to that area, and how to close that gap as soon as possible is a challenge which confronts us.

It should not, however, be forgotten that in addition to the massive and magnanimous aid from America to Europe as a whole, under the Marshall Plan, there has been, and still continues to be, substantial British aid to the Continent. In the first year of the Intra-European Payments Agreement Britain gave to other European countries 282 million dollars worth of goods. In addition to those exports the United Kingdom has also made large gifts to Europe under U. N. R. R. A., I. R. O. and other agreements made with particular countries. Further, the United Kingdom, has released, as is well known, considerable sums

to other members of the sterling area from its sterling balances. The total of all these payments by the United Kingdom since 1945 is more than £900 million.

These actions of the British Government have been criticised in our own country.

One eminent statesman recently said:

“The Governments told us... that we had spent nine hundred million pounds in gifts and loans to assist world recovery. What was the sense, or indeed the sanity, of borrowing £1,000 million from the United States of America with one hand to enable us to get on our feet again, and giving it away to foreigners on the other?”

Les étrangers, messieurs, c'est vous.

Mr. Churchill it was, who said that on 22nd July in a public speech at Wolverhampton in England. I will only add that I do not agree with that. On the contrary, I am very proud that my country has been able to play this important and generous part in helping the recovery of some of our best friends in Europe. Such practical help as we have rendered on such a scale does more, I think, to strengthen the sense of reality of European union and comradeship than the most eloquent speeches.

I now turn from statistics to some more general reflections. There is much debate between the merits of a planned economy on the one hand and an unplanned economy on the other. I am inclined to think that in current controversy this distinction is made too sharply. In practice, the distinction is not absolute, it is a question of degree and of methods of planning; but it is surely impossible—and I hope M. Reynaud will agree—to unite Europe in any real sense, or even to advance towards a united Europe unless we have some economic plan for Europe as a whole.

Indeed, the making of such a plan is exactly one of the principle functions of O. E. E. C., with regard to which, I agree with M. Reynaud that the results have been disappointing. But this is because they have not succeeded sufficiently in their ambitious plan for Europe as a whole and if we are to make a plan for Europe as a whole it surely follows that in this plan there must be a plan for each country separately, so that each country can play its proper and immediate part in the plan of the Continent as a whole.

We also saw some of the difficulties which arise on a small plane but in a concrete form when it was attempted to unite under one plan an economy in which one of the units had a high degree of planning and the other only a low degree. I

M. Dalton (suite)

coup plus importante qu'avant la guerre. En ce qui concerne les investissements en capital, nous avons consacré l'année dernière près du quart de l'ensemble de notre production nationale à de nouveaux équipements et à la modernisation de nos industries. Ce pourcentage est également le plus élevé que nous ayons jamais enregistré.

Enfin, la santé de la population, en particulier celle des enfants, n'a jamais été aussi bonne, et les indices de la mortalité infantile et de la mortalité des femmes en couches, n'ont jamais été aussi bas.

J'espère que les quelques faits et chiffres que j'ai cités devant l'Assemblée aideront à mieux faire apprécier à l'étranger les résultats obtenus par mon pays. Mais, malgré l'œuvre que nous avons accomplie, malgré tout ce qu'ont pu faire de leur côté les pays représentés ici, nous sommes tous placés — je dis bien tous, et pas seulement la Grande-Bretagne — devant un très grave problème : celui du dollar. Nous importons encore, tous sans exception, de la zone dollar beaucoup plus de produits que nous n'en exportons en direction de cette zone, et nous sommes placés devant cette difficulté : comment combler au plus tôt le déficit ?

Il convient, toutefois, de ne pas oublier qu'en plus de l'aide massive et magnanime que l'Amérique fournit à l'Europe dans son ensemble en application du plan Marshall, la Grande-Bretagne a apporté, et apporte toujours une aide substantielle au Continent. Au cours de la première année de la mise en application de l'Accord sur les paiements intraeuropéens, la Grande-Bretagne a fourni aux autres pays d'Europe plus de 282 millions de dollars de marchandises. En outre, le Royaume-Uni a consenti des dons importants à l'Europe par l'intermédiaire de l'U. N. R. A., de l'O. I. R. et par voie d'accords conclus avec certains pays. De plus, comme vous le savez tous, le Royaume-Uni a remis des sommes considérables aux autres membres de la zone sterling, en les prélevant sur ses soldes en sterling. Le total des paiements ainsi effectués par le Royaume-Uni depuis 1945 se chiffre à plus de 900 millions de livres.

Les mesures ainsi prises par le Gouvernement britannique ont fait l'objet de critiques dans notre propre pays.

Un éminent homme d'Etat a déclaré récemment :

« Le Gouvernement nous a fait savoir que nous avons dépensé 900 millions de livres en dons et en prêts afin d'aider le monde à se relever. Était-il donc indiqué, était-il même sensé d'emprunter aux Etats-Unis d'Amérique mille millions de livres destinées à nous remettre sur pied, si c'était pour

en faire don à des étrangers ? » Les étrangers, messieurs, c'est vous.

C'est M. Churchill lui-même qui a prononcé ces mots le 22 juillet, prenant la parole en public à Wolverhampton, en Angleterre. J'ajouterai seulement que je ne me rallie pas à son opinion. Je suis fier, au contraire, que mon pays ait été en mesure d'aider généreusement et largement au relèvement de quelques-uns de nos meilleurs amis d'Europe. L'aide pratique que nous avons apportée sur une échelle aussi grande a fait plus, je crois, pour renforcer le sentiment de la réalité de l'union européenne et des liens d'amitié entre les peuples de l'Europe que les discours les plus éloquents.

J'abandonne maintenant les statistiques pour me livrer à quelques réflexions d'ordre plus général. On discute beaucoup des mérites d'une économie dirigée d'une part, et d'une économie libérale d'autre part. J'incline à penser que, dans les discussions courantes, cette distinction est faite de façon par trop simpliste. Dans la pratique, la différence n'est pas absolue ; c'est une question de degré et de méthodes ; mais il est certainement impossible, et je pense que M. Reynaud m'approuvera, de réaliser l'unité effective de l'Europe à un titre quelconque, voire même de progresser vers cette unité, sans que soit élaboré un plan économique applicable à l'Europe tout entière.

En fait, l'établissement d'un tel plan rentre précisément dans les attributions principales de l'O. E. C. E. ; mais, tout comme M. Reynaud, je dois constater que les résultats obtenus jusqu'à présent sont décevants. Ceci est dû à ce que cet organisme n'a pu mener à bien son plan ambitieux qui s'appliquait en principe à toute l'Europe. Si nous devons élaborer à notre tour un plan à l'échelle européenne, il devra comporter nécessairement une série de plans particuliers, applicables à chaque pays, de façon que chaque pays puisse immédiatement jouer son rôle dans le plan d'ensemble adopté pour le continent.

Nous avons également été témoins des difficultés qui se sont fait jour à une moindre échelle, mais sous forme concrète, lors de la tentative faite pour unir par l'adoption d'un même plan deux économies planifiées, l'une à un degré élevé, l'autre à un degré très inférieur. Je fais naturellement allusion à l'expérience du Bénélux, où les Pays-Bas possédaient un degré de planification relativement haut, alors qu'en Belgique ce degré était relativement bas. Après avoir décidé de rassembler les pays du Bénélux au sein d'une même union, on s'est aperçu qu'en pratique la chose était fort difficile.

Ceci illustre sur une petite échelle les difficultés

Mr. Dalton (cont.)

refer, of course, to the experiences of Benelux, when in the Netherlands there was a relatively high degree, while in Belgium there was a relatively low degree of planning. When it was decided to unite the Benelux countries into one union this was found to be in practice very difficult.

This illustrates on a small scale the difficulties which we shall certainly encounter in Europe as a whole.

On the other hand, anxious as we are—M. Reynaud, and I, and all of us—to see a plan, a real plan, for Europe as a whole, I am sure that we shall all agree that it is impossible to solve Europe's economic problem within the boundaries of Europe alone or even within the boundaries of Europe and the overseas territories which are attached to Europe. We must go wider than that.

We British are members of a Commonwealth which includes, not only those vigorous, self-governing countries beyond the seas, largely peopled with men and women of our own race—though in Canada with a great French admixture, in South Africa with a large Dutch admixture, and in New Zealand and Australia with a Scottish admixture. These Dominions have twice in our lifetime sent their sons to die side by side with ours, fighting against the common enemy of European liberty. Our Commonwealth also includes the great Asiatic nations of India, Pakistan and Ceylon, to whom we have lately freely given, without violent pressure being exercised upon us, but by our own goodwill, political liberty and the right to control their own destiny.

I am proud to be a European. I am also proud to be a member of our Commonwealth of Nations. I would think it a terrible dilemma if the choice for an Englishman were to be between Europe and the Commonwealth—between abandoning one or the other. I do not believe that such a dilemma is real. I believe that it can be avoided by taking thought and preparing our course so that it conflicts with neither of these two aims. I would not be willing to see my country move closer to union in Europe if I believed—which I do not in fact believe—that this would mean that we must move further from union within the Commonwealth. A Western European autarchy—for as yet we represent only Western parts of Europe—would be both an impossible and an undesirable aim. On the other hand, I am sure that it is both possible and desirable greatly to

increase trade and economic co-operation between the nations represented here.

To this end, I venture briefly and by way of illustration to mention three points. First, we already have on our Agenda the question of liaison between the Council of Europe and O. E. E. C. M. Reynaud, you and I are agreed that such better liaison would be of benefit, not only to the Council of Europe but to O. E. E. C.

We are therefore in favour of a closer liaison. This is an important matter which will no doubt be discussed in detail in our Committee on Economic Question. O. E. E. C. is served by some very able experts, and these fulfil an indispensable rôle—different from that of active politicians, such as are most of us who are gathered here.

We who are active politicians, whether we be Ministers or ex-Ministers, or hopeful of being future Ministers—all of us belong to one if not to two of these categories—have not the leisure, in our active political life, to be real experts. But we can all make good use of experts. I hope that it may be possible, after a transitional period—perhaps when the period of Marshall Aid comes to an end—for the admirable staff of O. E. E. C. to be taken over by the Council of Europe and become part of our establishment. Meanwhile, we should be careful not to multiply unduly separate staffs of experts and other officials meeting all over the map of Europe. We must avoid confusion and unnecessary expense, and we must remember that the number of good experts in every country is limited. Of bad experts there is an inexhaustible supply, but we know that it is increasingly difficult in all countries to find suitable men and women to fill all the posts which are being created from time to time on international as well as on national bodies.

In the second place, we should consider the possibilities of encouraging those forms of production—I put this in a very general term—in the countries represented here and in their overseas territories, which will be complementary to the general shape of our economy, and so enable us to meet from our own resources many of the demands which we now have to make upon the dollar area. I give only one illustration—the question of meat from France. How often we English, when we visit Strasbourg or any other part of France, long to be able to transport a great quantity of the foodstuffs, wines and the other delicacies of France, to our own country in greater quantities. There are reasons why that

M. Dalton (suite)

que rencontrera certainement l'Europe toute entière.

Par ailleurs, aussi désireux que nous soyons, M. Reynaud, moi-même, et tous les représentants ici présents, de voir élaborer un plan, un véritable plan pour l'organisation de l'Europe, je suis sûr que nous sommes d'accord pour constater qu'il est impossible de résoudre le problème de l'économie européenne dans les seules limites de l'Europe, ou même dans les limites de l'Europe et des territoires d'outre-mer qui lui sont rattachés. Nous devons voir plus grand.

Nous, Britanniques, sommes membres d'un Commonwealth qui comprend de puissants pays autonomes situés au delà des mers, pays essentiellement peuplés d'hommes et de femmes de notre sang, bien qu'il y ait beaucoup de Français au Canada, de Hollandais en Afrique du Sud, et d'Écossais en Nouvelle-Zélande. Ces Dominions, deux fois déjà au cours de notre existence, ont envoyé leurs fils mourir au côté des nôtres, en combattant contre l'ennemi de la liberté européenne. Notre Commonwealth comprend en outre les grandes nations asiatiques de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan, auxquelles nous venons d'accorder librement, sans pression aucune, la liberté politique et le droit d'être maîtres de leur destinée.

Je suis fier d'être européen. Je suis également fier de faire partie de notre Commonwealth de nations. Ce serait, je crois, pour un Anglais, un dilemme terrible s'il devait choisir entre l'Europe et le Commonwealth, s'il devait abandonner ou l'une ou l'autre allégeance. Je ne crois pas d'ailleurs que ce dilemme se pose en réalité. J'estime qu'il peut être évité si nous réfléchissons avant d'agir, de façon que ces deux sentiments ne puissent devenir en aucune façon contradictoires. Je n'aimerais pas voir mon pays se rapprocher de l'union européenne si je croyais — ce qu'en réalité je ne crois pas — que nous nous éloignerions ainsi de notre union au sein du Commonwealth. L'institution d'une autarchie de l'Europe occidentale — car nous ne représentons pour le moment que la partie occidentale de l'Europe — serait un objectif à la fois impossible et indésirable. En revanche, je suis sûr qu'il est à la fois possible et désirable d'augmenter les échanges commerciaux et la coopération économique entre les pays qui sont ici représentés.

En ce qui concerne les moyens d'atteindre ce but, je me hasarderai à mentionner trois points à titre d'exemple. En premier lieu, notre ordre du jour comporte déjà l'étude de la question des rapports entre le Conseil de l'Europe et l'O. E. C. E.

Nous avons été d'accord, M. Reynaud et moi, pour estimer qu'une amélioration de ces rapports serait profitable non seulement au Conseil de l'Europe, mais à l'O. E. C. E. En conséquence, nous nous prononçons en faveur de l'institution de rapports plus étroits avec cet organisme. Voilà une question importante qui, sans nul doute, sera discutée en détail par la commission des Affaires économiques. L'O. E. C. E. bénéficie du concours d'experts très qualifiés, qui jouent un rôle essentiel — différent de celui des hommes politiques en activité que nous sommes pour la plupart.

Nous, qui sommes des hommes politiques en activité, des Ministres, d'anciens ministres ou comme certains l'espèrent de futurs ministres, nous appartenons tous à l'une des deux catégories sinon aux deux ensemble, mais nos occupations politiques ne nous laissent pas le temps de devenir vraiment des experts. J'espère qu'après une période de transition, peut-être à la fin de l'aide Marshall, il sera possible d'incorporer au personnel du Conseil de l'Europe l'admirable équipe de l'O. E. C. E.

En attendant nous devons prendre soin de ne pas multiplier sans raison les groupes d'experts et les réunions officielles dans tous les coins de l'Europe. Nous devons éviter le désordre et les dépenses inutiles et nous rappeler que dans chaque pays le nombre de bons experts est très limité. On trouve de mauvais experts plus qu'on en veut, mais nous savons qu'il est de plus en plus difficile, dans tous les pays, de trouver les hommes et les femmes capables d'occuper tous les postes qui sont créés de temps à autre dans les organismes internationaux comme dans les organismes nationaux.

En second lieu, nous devrions examiner les possibilités d'encourager certaines formes de production — j'indique tout ceci en termes très généraux — dans les pays qui sont représentés ici et dans leurs territoires d'outre-mer, les formes de production, dis-je, qui compléteront les lignes générales de notre économie, de façon que nous puissions disposer chez nous des ressources qui nous permettraient de faire face aux besoins que nous ne pouvons couvrir actuellement qu'en achetant dans la zone dollar. Je vous citerai un seul exemple : la question de la viande en France. Combien de fois, nous Anglais, en visitant Strasbourg ou toute autre partie de la France, avons-nous voulu emporter chez nous une quantité de produits alimentaires, de vins et autres gourmandises fabriquées en France! Certaines raisons que je n'exposerai pas pour le moment s'y opposent. Il serait vraiment admirable que la France augmentât encore sa production en viande et en produits alimentaires et qu'elle fût à même d'exporter une partie de sa

Mr. Dalton (cont.)

is not possible which I will not now develop. How admirable it would be if there could be a still further increase in the production of meat and other foodstuffs in France so that some part of it could be exported to our own country. That would also help to adjust the balance of trade between France and Britain.

In the third place, I wish to draw attention to the Proposals already made by the British Government at O. E. E. C. to liberalise European trade.

The Proposal that we make is that there should be freedom of trade, under an open and general licence as it is called, without quotas or similar restrictions, in respect of an increasing number of products, which would be named in schedules which the agreement would embody. In so far as this can be achieved without causing unemployment or serious dislocation in any of our economies—and I believe it to be possible to have a considerable list which would not cause such ill effects—it is most warmly to be welcomed.

As these discussions in Strasbourg have continued from day to day we have all gradually been educating one another. It has been for all of us a most valuable process. We have all become more and more conscious of the great possibilities of co-operation between us, and also of the nature of the hard and solid obstacles which have to be overcome. For my part, I never forget that the first step towards building a strong and united Europe after the war was taken when the Treaty of Dunkirk was signed by M. Bidault and Mr. Bevin.

Speaking now in the most concrete terms, I have always thought that Britain and France were, so to speak, the core, the essential centre of any unified Europe which deserves that name. There can be no united Europe—the phrase can only be rhetorical nonsense—and not even any solid beginning of a united Europe, unless France and Britain are integrally part of it. I thank several French speakers who have already in this Debate expressed the same idea. M. Guy Mollet and M. Bidault have both expressed the same idea.

It is a fundamental European necessity, without which nothing can succeed, that France and Britain should be friends, and should understand each other, and also that France and Britain should both be strong, not only to defend ourselves against aggression from any quarter, but also to

achieve prosperity, social justice and full employment for our peoples, and above all to uphold the eternal values of our European civilisation; I repeat, without France and Britain united in the centre, all talk of a United Europe means nothing.

But here, in this famous historical French city of Strasbourg—which I am glad to remember was chosen to be the seat of this Assembly on the Proposal of the British Government—not only are French and Britain Representatives gathered together, but Representatives of other famous countries.

We have Representatives from Italy, with her civilisation so old and so rich, stretching back over so many centuries, to days when, in the time of Ancient Rome, others of us were in a very primitive condition. We have Representatives of Italy with her ancient civilisation—an Italy which to-day is pulsating with the energy and gaiety of an abundant young life which we all envy. Here too we have our Scandinavian friends, who are rather like ourselves in temperament, with a practical and steady judgment upon day to day affairs. We have also our friends from the Benelux countries, who have given a lead towards new groupings within Europe. They have been pioneers in the building of European unity, at least upon a small scale. We have here Representatives of the Irish Republic, in whom we recognise a tenacious power and an intellectual concentration, in addition to other capabilities. We have here Representatives of Greece and Turkey who bring their strength and intelligence, reinforcing us from the South-East.

Already here at the first Session of this Assembly in Strasbourg there is a goodly company. What other nations shall be invited to join us later, is question for to-morrow. Economic co-operation between us who are here is a question for to-day.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Eccles.

Mr. ECCLES (*United Kingdom*). — I was very glad to hear the robust speech of M. Paul Reynaud. Indeed, I agreed with almost everything he said. M. Reynaud is a man of great experience. He did not argue, as some other speakers have done, that the growing economic difficulties of Europe would, by themselves, stimulate a closer union between our countries. I believe quite the contrary. The more a man

M. Dalton (suite)

production vers notre pays. Ceci du reste aiderait à équilibrer la balance commerciale entre la France et la Grande-Bretagne.

En troisième lieu, je désire attirer l'attention sur les propositions faites par le Gouvernement britannique à l'O. E. C. E. et préconisant la liberté des échanges européens.

D'après notre proposition, le commerce devrait être libre, sous licence ouverte et générale, comme on dit, sans contingents ni autres entraves, pour un nombre sans cesse croissant de produits, désignés dans les tableaux qui figureraient dans certains accords passés à cet effet. Dans la mesure où cela pourrait s'effectuer sans causer de chômage et sans apporter de sérieuses perturbations dans les économies de nos pays — et je crois qu'il est possible d'en dresser une liste importante tout en évitant des conséquences aussi néfastes — une telle mesure serait certes tout à fait souhaitable.

A mesure que nos discussions se sont poursuivies à Strasbourg, jour après jour, nous nous sommes mutuellement appris beaucoup de choses. Ces débats ont été fructueux pour nous tous. Nous avons compris de mieux en mieux toutes les possibilités que nous ouvrirait une collaboration réciproque et nous avons pu préciser la nature des obstacles considérables que nous devons surmonter. Pour ma part, je n'oublierai jamais que c'est lors de la signature du Traité de Dunkerque par M. Bidault et M. Bevin que le premier pas a été fait après la guerre vers la création d'une Europe forte et unie.

Pour parler de la façon la plus réaliste, j'ai toujours pensé que la Grande-Bretagne et la France étaient en quelque sorte le cœur, le centre indispensable d'une Europe qui mériterait le nom d'Europe unie. Il ne peut y avoir d'Europe unie — ou du moins cette expression ne peut être qu'une simple formule de rhétorique vide de sens — ni même d'ébauche effective de l'unité européenne, si la France et la Grande-Bretagne n'en font pas partie intégrante. Je remercie tous les orateurs français et en particulier M. Bidault et M. Guy Mollet, qui ont exprimé cette opinion. La bonne entente et la compréhension mutuelles entre la France et la Grande-Bretagne constituent une nécessité fondamentale pour l'Europe, nécessaire à toute réussite. Il faut en outre que la France et la Grande-Bretagne soient fortes, non seulement afin de nous défendre contre toute agression, mais encore pour assurer à nos peuples la prospérité, la justice sociale et le plein emploi et surtout la pérennité des valeurs éternelles de notre civilisation européenne. Je le répète, sans la France et la Grande-

Bretagne unies et formant un noyau central, tous les discours relatifs à une Europe unie ne signifient rien.

Mais ici, dans cette célèbre cité historique — et je suis heureux de penser que le siège de notre Assemblée ait été fixé à Strasbourg sur la proposition de mon Gouvernement — nous voyons réunis non seulement les représentants de la France et de la Grande-Bretagne, mais encore ceux de bien d'autres pays importants.

Nous voyons ici les représentants de l'Italie, pays de civilisation si ancienne et si riche s'étendant sur tant de siècles et remontant à l'époque de la Rome antique, où nous étions tous encore dans un état de civilisation primitive — une Italie qui est à l'heure actuelle toute vibrante d'énergie et de gaieté, animée d'un sang neuf et généreux que nous lui envions tous. Nous voyons également nos amis scandinaves, dont le tempérament ressemble beaucoup au nôtre et qui dans la vie courante font preuve d'un jugement pratique et nous voyons aussi nos amis du Bénélux, qui nous ont montré la voie pour former en Europe de nouveaux groupements, ils ont été les pionniers de l'union européenne tout au moins sur une petite échelle. Nous voyons aussi les représentants de la République d'Irlande pays dont nous saluons la ténacité et la puissance intellectuelle, alliée à bien d'autres qualités. Parmi nous se trouvent les représentants de la Turquie et de la Grèce qui nous apportent leur vigueur et leur intelligence et qui viennent du sud-est de l'Europe pour nous renforcer.

La première session de notre Assemblée réunit déjà d'excellents éléments. Il faut remettre à demain la question de savoir quelles autres nations nous devons inviter à se joindre à nous. Notre préoccupation aujourd'hui est de rechercher les moyens nécessaires pour réaliser la coopération économique entre tous ceux qui se trouvent rassemblés ici.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Eccles.

M. ECCLES (*Royaume-Uni*) (Traduction). — J'ai été très heureux d'entendre le discours vigoureux prononcé par M. Paul Reynaud. En vérité j'approuve presque toutes ses paroles. M. Reynaud est un homme de grande expérience, il n'a pas prétendu comme certains autres orateurs l'ont fait, que les difficultés croissantes de l'Europe dans le domaine économique stimuleraient par elles-mêmes une union plus étroite entre nos pays. Quant à moi, je suis d'un avis absolument contraire. Plus un homme a peur de la faim et du chômage et moins il est désireux de partager avec autrui ce qu'il peut encore appeler son bien

Mr. Eccles (cont.)

is frightened of being hungry and unemployed, the less willing is he to share with others what he still can call his own. M. Reynaud reminded us of the views of the British trade unions as expressed by my friend Mr. Lee. The fact is that the wage-earners in my country and in many other countries represented here have won for themselves important improvements in their standard of life, and they are now asking us to reassure them that they will not lose these gains if they throw everything into the European pool.

To them and Mr. Dalton I would say that the level of employment which we have had since 1945 has been largely artificial. It has been nourished by a temporary flow of unearned dollars. What we have to do in this Debate is to consider the time when those dollars will cease to come, and how we can then ensure jobs and the wages of all the workers in Western Europe.

We shall find that no European to-day can protect his job if the policy pursued by his Government is a policy of restriction. Either we expand our trade together or, one by one, our separate poverty will force us into dependence on the United States or on Russia.

The main obstacles to economic union have always been political. History is full of examples of States whose economies were complementary but whose differences in political and cultural ideas were too strong to make union possible. The latest instance is the separation of India and Pakistan.

Last week in this Assembly we had several lessons about the partition of Ireland. On the other hand, where you have States which enjoy a common fund of political and moral ideas, as in the British Commonwealth and Empire, economic co-operation is both easy and natural. It seems that in civilised societies the rule is politics first and economics second. The proof of this lies in the contrast between the desperate necessity of Europe to expand her trade in common, and the tiny insignificant steps which our Governments have been able to take in the last 12 months. How much nearer are we to the convertibility of European currency? How quickly has inter-European trade grown? How fast has Europe's dollar deficit been

reduced? On all those points, progress is unsatisfactory. Taking Europe as a whole, Europe is going downhill.

I do not deny—and I am exceedingly glad that Mr. Dalton made his defence of the United Kingdom's effort—that many fine achievements have been made in economic recovery since the war. But when a man who has to jump five feet to save himself from death jumps only four feet, what really is the sense in congratulating him on so near a miss? We must remember that we have come to the lips of this whirlpool in spite of two enormous but accidental factors working for our salvation.

The fear of Communism has already begun to bring us together in matters of defence but not in matters of economics. Then we have the Marshall Plan. One would think that all these billions of dollars and all the goodwill which they represent would have powerfully persuaded us to invent new methods of expanding our trade and economy, but it is not so. Last week Mr. Macmillan reminded us that Marshall Aid may be used to strengthen the defences of a country in the vain hope that after 1952 its economy can better withstand a lonely siege in isolated austerity.

If neither the fear of Communism nor the flow of American dollars has been strong enough to make us pull down the barriers between us, then the obstacle must be formidable; it must be something which calls for fresh ideas, fresh minds, fresh courage.

M. Reynaud was right when he said that our failure has been a political failure. Twelve or more nations cannot deliberately, and by common action, expand their trade unless they first come to an agreement upon the political principles which are to shape and direct their joint action.

So far, the nations of Europe have not made an attempt to reconcile their political principles and structure, and that is why O. E. E. C. is finding it increasingly difficult to do useful work. As has been said, each O. E. E. C. representative acts under the instructions of his Minister or Department. All are bound hand and foot by the separate, national, incompatible policies of their respective Governments. They cannot produce a common programme for Europe, and if they do so for this or that industry the Governments will

M. Eccles (suite)

propre. M. Reynaud nous a rappelé le point de vue des syndicats britanniques tel qu'il a été exprimé par mon ami M. Lee. Le fait est que les salariés dans mon pays ainsi que dans beaucoup d'autres pays représentés ici ont obtenu une amélioration sérieuse de leur niveau de vie et qu'ils nous demandent maintenant de leur donner l'assurance qu'ils ne perdront pas ces avantages en versant le tout au fonds commun européen.

Aux salariés et à M. Dalton, j'indiquerai que le niveau d'emploi que nous avons connu depuis 1945 a été dans une large mesure artificiel. Il a été rendu possible par un afflux temporaire de dollars qui ne correspondait pas à des recettes. Au cours de ce débat nous ne devons pas perdre de vue que le moment viendra où cet apport de dollars cessera; aussi devons-nous étudier les mesures grâce auxquelles nous pourrions assurer du travail et un salaire à tous les travailleurs de l'Europe occidentale.

Nous nous rendons compte qu'à l'heure présente, aucun européen ne peut être sûr de son emploi si son gouvernement poursuit une politique de restrictions. Si nous ne développons pas nos échanges en commun, notre pauvreté individuelle nous mettra l'un après l'autre à la merci des Etats-Unis ou de la Russie.

Les principaux obstacles à une union économique ont toujours été d'ordre politique. L'histoire nous fournit de nombreux exemples de pays dont les économies étaient complémentaires, mais dont les idées politiques et culturelles accusaient des divergences trop marquées pour rendre possible leur union. La preuve la plus récente nous en est fournie par la séparation qui est intervenue entre l'Inde et le Pakistan.

La semaine dernière nous avons entendu à cette Assemblée un certain nombre d'exposés sur le partage de l'Irlande. Par ailleurs, lorsqu'il existe des états disposant d'un fonds commun d'idées politiques et morales, comme c'est le cas pour le Commonwealth et l'Empire britannique, la coopération économique est à la fois aisée et naturelle. Il semble que, dans les sociétés civilisées, le politique prime l'économique. La preuve nous en est fournie par le contraste entre la nécessité pressante dans laquelle se trouve l'Europe de développer ses échanges en commun et les mesures pratiquement insignifiantes que nos gouvernements ont été en mesure d'adopter au cours des douze derniers mois. Quel progrès avons-nous fait dans le sens de la convertibilité des monnaies européennes? Avec quelle rapidité le commerce intra-européen s'est-il développé? Dans quelle mesure

le déficit en dollars de l'Europe a-t-il été réduit? Dans tous ces domaines les progrès ne sont point satisfaisants. L'Europe prise dans son ensemble va à la dérive.

Je ne nie pas — et je suis extrêmement heureux que M. Dalton ait pris la défense de l'effort fourni par le Royaume-Uni — que l'on ait obtenu depuis la guerre un grand nombre de résultats heureux dans le domaine du relèvement économique. Mais lorsqu'un homme qui doit pour échapper à la mort faire un saut de cinq pieds, n'en fait qu'un de quatre pieds, à quoi cela sert-il de le féliciter d'avoir manqué de si près le but? Nous devons nous rappeler que nous sommes parvenus au bord de cet abîme en dépit de deux facteurs considérables mais purement accidentels qui travaillent pour nous. La peur du communisme a déjà commencé à nous unir en ce qui concerne les problèmes militaires, mais il n'en est pas encore ainsi pour les questions d'ordre économique. Nous avons le plan Marshall. L'on pourrait s'attendre à ce que tous ces milliards de dollars et toute cette bonne volonté qu'ils représentent pussent nous inciter puissamment à trouver de nouvelles méthodes pour développer notre commerce et notre économie; mais tel n'est point le cas. La semaine dernière M. Macmillan nous a rappelé que l'Aide Marshall peut être utilisée par un pays pour renforcer ses moyens de défense dans le vain espoir qu'après 1952 son économie pourra mieux soutenir le siège dans une austère solitude.

Ni la peur du communisme, ni l'afflux des dollars américains n'ont été assez forts pour nous faire renverser les barrières qui nous séparent; cela est redoutable. Aussi s'agit-il de s'y attaquer avec des idées neuves, un esprit non prévenu et un courage nouveau.

M. Reynaud avait raison de dire que notre échec est d'ordre politique. Douze nations, ou plus, ne peuvent délibérément et par une action commune développer leurs échanges sans s'être tout d'abord mises d'accord sur les principes politiques qui doivent donner une forme et une direction à leur politique commune.

Jusqu'à présent les nations de l'Europe n'ont pas essayé de concilier leurs principes et leurs structures politiques et c'est la raison pour laquelle l'O. E. C. E. trouve des difficultés croissantes à effectuer un travail fructueux. Comme il a déjà été indiqué, chaque représentant à l'O. E. C. E. agit conformément aux instructions de son propre Ministre ou Département. Tous ont pieds et poings liés, entravés par les politiques nationales distinctes et inconciliables de leurs gouvernements respectifs. Ils ne sont pas en mesure d'élaborer un programme commun pour l'Europe, et s'ils en mettent

Mr. Eccles (cont.)

then turn it down. O. E. E. C., as it is to-day, working in the dark, cut off from public opinion, will succeed only on two conditions: first, all the Member States will have to have collectivist economies, over which their Governments have absolute control; second, this body of completely socialised States will have to agree upon a single Socialist policy for Europe.

These conditions will never be fulfilled in our lifetime. The fact is that planning imposed from the top must be universal or it breaks down. Note how Moscow roars and rages the moment Yugoslavia departs from the master plan. If we want O. E. E. C. to succeed we must radically change its methods—and do it now, not waiting until 1952, as suggested by Mr. Dalton. Nowhere can these changes be successfully made except here, in the Council of Europe. I say that because O. E. E. C. officials are to-day in need of two forms of help, both of which we here, and we alone, can give them. They must find somewhere, somehow, a place where they can talk as Europeans and not as national officials. They must be able to say in public, before a European audience, what they consider is the right action to expand Europe's trade, looking at the Marshall Aid countries as a single group.

Where can they do that? Only here, in front of a permanent Committee of the Council of Europe. We need not ask our Governments to transfer any executive powers to such a Committee except to give it the right to hear the experts, to ask questions, to refer questions to Governments, and to receive answers from those Governments. I am proposing a development in the economic sphere analogous to the European Court for Human Rights—and I agree with Sir David Maxwell-Fyfe that we should all be astonished at the power of an institution of this kind to mobilise public opinion.

But these O. E. E. C. experts need something more than a place where they can talk as Europeans. They require to be furnished with a set of political principles on which the expansion of European trade can be securely built. The conflict between the collectivist and the free market economies is not only unresolved, but no one, anywhere, has tried to resolve it for Europe as a

whole. Trade cannot be consciously and deliberately expanded between States some of whom insist upon 100 per cent free enterprise, while others insist upon the kind of Socialism which is restrictive, nationalistic and totalitarian in tendency. Therefore, the great question for all those who desire to unit is this: where and how can we make peace between collectivism and free enterprise?

We have to settle the frontier between the public and private sectors of our economy. We have to say where the long fingers of the State shall stop meddling in the economic lives of its citizens. So long as the battle rages over a vast area of disputed ground, confidence inside industry and agriculture, and confidence between our Governments, will always fall short of what is required to win the victory of European recovery. That confidence has to be restored, and it can only be restored by making it clear in the Council of Europe where the balance of opinion lies.

I am a British Conservative. I am on the side of a free economy. Those who think like me are in a majority in this Assembly, and next year Conservatives and Liberals will be here in still greater numbers. But we must be practical. Time is very short. It is surely right that now, in this Session, we should try to find the highest common factor of agreement on economic principles among all those who are members of the Assembly this year. That is our most urgent task, and that is why I propose that the Council of Europe should at once set up a permanent Committee to hear O. E. E. C. experts and to give them a majority view on the principles upon which to built the expansion of European trade.

As mentioned by M. Campini, the first conclusion that such a Committee would reach would be to insist on moving rapidly towards the convertibility of European currency. There is no foreseeable date by which we can make European currencies convertible into dollars. The disequilibrium in trade between North America and Europe is so great, and takes so long to overcome, that we cannot foresee convertibility into dollars. It follows, therefore, that if European currencies are to be made convertible soon it must be in one of their own number. What I am going to say

M. Eccles (suite)

un au point pour telle ou telle autre industrie, les gouvernements refusent de l'accepter. L'O. E. C. E. sous sa forme actuelle, travaillant dans le noir, isolée de l'opinion publique, ne réussira qu'à deux conditions :

1° Tous les Etats Membres devront avoir des économies collectivistes, contrôlées d'une façon absolue par leurs gouvernements respectifs;

2° Cette union d'Etats complètement socialisés devra se mettre d'accord sur une politique socialiste unique pour l'Europe.

Jamais au cours de notre génération nous ne verrons ces conditions remplies. En fait, il faut que cette planification imposée d'en haut soit universelle ou elle s'effondrera. Voyez comme Moscou rugit et écume lorsque la Yougoslavie se détache du plan imposé par le maître. Si nous voulons que l'O. E. C. E. réussisse, nous devons modifier radicalement ses méthodes et le faire dès maintenant; non attendre 1952 comme l'a proposé M. Dalton. Nulle part ailleurs qu'au Conseil de l'Europe il n'est possible de les modifier avec succès. Je parle ainsi parce que les fonctionnaires de l'O. E. C. E. ont besoin aujourd'hui d'une aide double, que nous, et nous seuls, pouvons leur apporter. Il faut qu'ils trouvent d'une façon ou d'une autre, un lieu où il leur sera possible de parler en tant qu'Européens et non pas en qualité de représentants de leur pays. Ils doivent être en mesure de déclarer en public devant un public européen, quelles mesures il convient de prendre à leur avis, pour développer les échanges européens, considérant les pays bénéficiaires de l'aide Marshall comme un groupe uni.

Où peuvent-ils agir de la sorte? Ils ne peuvent le faire qu'ici, devant une Commission Permanente du Conseil de l'Europe. Il n'est pas nécessaire de demander à nos gouvernements de transférer des pouvoirs exécutifs quelconques à une telle commission, mais de lui donner seulement le droit d'entendre des experts, de poser des questions, de soumettre des problèmes aux gouvernements et de recevoir de ceux-ci des réponses. Je propose de créer dans le domaine économique quelque chose de comparable à la Cour Européenne des Droits de l'homme, et je crois, comme Sir David Maxwell-Fyfe, que nous serions tous surpris de la faculté qu'aurait une telle institution de mobiliser l'opinion publique.

Mais ces experts de l'O. E. C. E. n'ont pas seulement besoin d'un lieu où il leur soit possible de parler en Européens. Il faut mettre à leur disposition un ensemble de principes politiques sur lesquels l'on pourra fonder solidement le développe-

ment des échanges européens. Non seulement le conflit entre les économies collectivistes et libres n'a-t-il pas été résolu mais en aucun pays l'on ne s'est efforcé d'y mettre fin pour l'ensemble de l'Europe. Il est impossible de développer de façon consciente et délibérée les échanges entre des Etats dont certains réclament la libre entreprise totale, tandis que d'autres sont partisans d'une espèce de socialisme à tendance restrictive, nationaliste et totalitaire. En conséquence la grande question qui se pose à tous ceux qui désirent aboutir à une union est la suivante : où et comment pouvons-nous concilier le collectivisme et la libre entreprise?

Nous devons établir la démarcation entre les secteurs public et privé de notre économie. Il nous faut préciser où doit s'arrêter l'intervention de l'Etat dans la vie économique de ses citoyens. Aussi longtemps que la bataille fera rage sur la vaste étendue d'un terrain contesté, la confiance des industriels et des agriculteurs et la confiance mutuelle de nos gouvernements seront toujours insuffisantes pour que nous remportions la victoire du relèvement européen.

Il convient de rétablir cette confiance, et l'on ne peut y parvenir qu'en précisant nettement, au Conseil de l'Europe, où se trouve le juste équilibre. Je suis un conservateur britannique. Je suis partisan d'une économie libre. Ceux qui sont de mon avis constituent la majorité de cette Assemblée, et l'an prochain les conservateurs et les libéraux seront encore plus nombreux dans cette enceinte. Mais nous devons faire preuve de sens pratique. Nous disposons de peu de temps. Il convient certes de trouver dès maintenant, au cours de cette session même, le plus grand commun dénominateur d'entente sur les principes économiques; il faut que ceux qui participent à cette Assemblée cette année s'y appliquent. C'est là notre tâche la plus urgente, et c'est pour cette raison que je propose que le Conseil de l'Europe crée immédiatement une Commission Permanente. Cette Commission entendrait les experts de l'O. E. C. E. et communiquerait à ceux-ci le point de vue de la majorité sur les principes qui doivent servir de base au développement des échanges européens.

Comme l'a indiqué M. Campilli, la première conclusion d'une telle commission serait d'insister pour que l'on progresse rapidement dans le sens de la convertibilité des monnaies européennes. Il n'est pas possible de prévoir la date à laquelle nous pourrions rendre les monnaies européennes convertibles en dollars. Le déséquilibre des échanges entre l'Amérique du Nord et l'Europe est si grand, et il faudra tant de temps pour y mettre fin, qu'il ne nous est pas possible de prévoir la convertibilité en

Mr. Eccles (cont.)

is said not because I am British but because I am genuinely European.

There is only sterling into which other currencies can be made convertible. Sterling is the traditional money of Europe, and it is only in sterling that a large part of Europe's raw materials can be bought.

I shall be told that to-day sterling is embarrassingly weak. That is true. The weakness is partly due to domestic causes which are temporary, and which we shall remove; but sterling is also weak because Europe as a whole has not paid its way in the world since the war. The weakness of sterling hurts all Europe and all Europe's troubles hurt sterling. But that does not mean that the British pound is no longer essential to Europe. Quite the reverse. To try to integrate Europe's economy without Britain and without sterling is to play straight into the hands of the Germans. That is the guarantee that, sooner or later, Britain must come into European union. All the nations represented here have a vital interest in the financial talks which are to take place in Washington next month, as also have our overseas territories and all other countries in the sterling area. Yet, so far as we know, the Washington discussions are to take place without any sterling area or European representation. If that is so, it will be tragic.

With regard to the sterling area, I only want to say that we in Britain, as was well said by Mr. Dalton, value our connections with the British Commonwealth and Empire before all the other achievements of our nation. In that connection, if I had to choose between Europe and the Empire, I would choose the British Empire. But that is not our dilemma. Salvation lies in combining the sterling area with Europe.

This morning I am concerned with Europe's interest in the Washington talks. Now that Russia and the United States are both nearly self-sufficient, the rest of us are forced to change the pattern of our production and trade dramatically and ruthlessly if we want to avoid bankruptcy, and some of those changes must hurt some of our national interests, and must hurt some interests in the United States. If we do not make these changes we shall all suffer very much more on both sides of the Atlantic.

Therefore, how are we to explain the new policies which must certainly involve discrimination against America. How are we to explain them to our own people and to the people of the United States? Is there any Representative of this Assembly who believes that that can be done by one, two, three or twelve national delegations each jealously whispering its secrets into the ears of Washington? That is an absurd proposition. Europe must speak with one voice, and the only body qualified to speak with that voice is here in the Council of Europe.

What should that message be? We do not want to beg for more dollars; we want encouragement to get out of bed and to take exercise. We want to extend our trade along lines which include preferential arrangements; that is a wide extension of the preferences, now enjoyed by our overseas territories, to all the countries here represented in this Assembly. We want to build up European currencies, and it will take some time until they can be freely convertible into dollars. We want the United States to co-operate with us in developing the riches of Europe, Africa and South-East Asia. We want to end restrictive practices and take some risks for freedom. All these things we can only do together. Divided we shall become dependent either upon the United States or upon Russia. United and reinforced by our friends overseas, who are so powerful, we can enter an equal partnership with America and, with our American friends, make safe the peace of the world.

There is great work to be done, and I pray to God that we shall manage to do it.

THE PRESIDENT (Translation). — Perhaps the Assembly would like to suspend the Sitting until 3 p.m.

(Agreed.)

The Sitting is suspended.

*The Sitting was suspended at 12.15 p.m.
and was resumed at 3.07 p.m.*

THE PRESIDENT (Translation). — I have received a letter from the Norwegian delegation informing me that M. Wold will be unable to attend Sittings of the Assembly until further notice.

M. Eccles (suite)

dollars. Il s'ensuit donc que, si les monnaies européennes doivent être bientôt rendues convertibles, il est nécessaire que l'opération s'effectue dans l'une des monnaies européennes. Les paroles que je vais prononcer ne me seront pas dictées par ma qualité de Britannique, mais bien par mes sentiments de véritable Européen.

Ce n'est qu'en livres sterling qu'il est possible de convertir toutes les autres monnaies européennes. La livre sterling est la monnaie traditionnelle de l'Europe, et ce n'est qu'en livres sterling que l'on peut acheter une grande partie des matières premières européennes.

L'on me dira bien que la livre sterling est à présent une monnaie dangereusement faible. C'est exact. Cette faiblesse est imputable en partie à des raisons d'ordre national, qui ne sont que temporaires, et dont nous viendrons à bout; mais la livre sterling est également une monnaie faible parce que, depuis la guerre, l'Europe dans son ensemble n'a pas pu couvrir ses dépenses dans le monde. La faiblesse de la livre sterling porte préjudice à l'Europe entière et les troubles européens portent préjudice à la livre sterling. Mais il ne faut pas en déduire que la livre sterling britannique n'est plus indispensable à l'Europe. C'est tout l'opposé. S'efforcer d'unir l'économie de l'Europe sans la Grande-Bretagne et sans la livre sterling, c'est jouer le jeu des Allemands. C'est là une garantie que, tôt ou tard, la Grande-Bretagne devra participer à l'Union Européenne. Les conversations financières qui auront lieu à Washington le mois prochain sont d'un intérêt vital pour toutes les puissances représentées ici, ainsi que pour nos territoires d'outre-mer et tous les autres pays de la zone sterling. Et cependant, selon nos renseignements, aucune délégation de la zone sterling ou de l'Europe ne prendra part aux discussions de Washington. Il serait tragique qu'il en fût ainsi.

En ce qui concerne la zone sterling, je tiens à dire seulement que, comme l'a bien indiqué M. Dalton, nous autres en Grande-Bretagne attachons à nos relations avec le Commonwealth et l'Empire britannique plus de prix qu'à toutes nos autres réalisations. Dans cet ordre d'idées, si j'avais à choisir entre l'Europe et l'Empire, je choisirais l'Empire britannique. Mais tel n'est point le dilemme qui se pose pour nous. La porte du salut est l'établissement d'une union entre la zone sterling et l'Europe.

La question qui me tient à cœur ce matin est l'intérêt que présentent pour l'Europe les conversations de Washington. Maintenant que la Russie et les Etats-Unis se suffisent presque à eux-mêmes, nous sommes obligés, nous, de modifier radicale-

ment la structure de notre production et de nos échanges, si nous tenons à éviter la banqueroute. Certaines de ces modifications porteront nécessairement préjudice à quelques-uns de nos intérêts nationaux et des intérêts des Etats-Unis, mais si nous ne procédons pas à ces modifications nous aurons tous davantage encore à souffrir, des deux côtés de l'Atlantique.

En conséquence, comment allons-nous justifier cette nouvelle ligne politique qui doit nécessairement impliquer une discrimination à l'encontre de l'Amérique? Comment allons-nous l'expliquer à nos concitoyens et au peuple des Etats-Unis? Existe-t-il dans cette Assemblée un représentant qui croie que cela puisse être fait par une, deux, trois ou douze délégations nationales, chacune chuchotant jalousement ses secrets à l'oreille de Washington? Cette supposition est absurde. L'Europe doit n'avoir qu'une seule voix, et le seul organisme qui puisse faire entendre cette voix, c'est le Conseil de l'Europe.

Quel devra être ce message? Nous ne voulons pas mendier une quantité plus grande de dollars. Nous voulons recevoir des encouragements pour sortir de notre marasme et nous mettre à la besogne. Nous voulons développer nos échanges en suivant une politique qui comprenne des accords préférentiels; c'est-à-dire que le régime préférentiel dont jouissent à l'heure présente nos territoires d'outre-mer, soit étendu à tous les pays représentés à cette Assemblée. Nous voulons renforcer les monnaies européennes; il faudra du temps pour qu'elles puissent être librement convertibles en dollars. Nous voulons que les Etats-Unis coopèrent avec nous pour développer les richesses de l'Europe, de l'Afrique et du Sud-Est asiatique. Nous voulons mettre fin aux méthodes restrictives et prendre des risques pour défendre la cause de la liberté. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons réaliser cette œuvre. Divisés, nous tomberons à la merci des Etats-Unis ou de la Russie. Unis et forts de l'appui de nos amis d'outre-mer, dont la puissance est si grande, nous pouvons nous associer sur un pied d'égalité avec l'Amérique, et sauvegarder, avec nos amis américains, la paix du monde.

C'est là une grande tâche qui nous attend et je prie le Seigneur que nous l'accomplissions.

M. LE PRÉSIDENT. — L'Assemblée voudra sans doute suspendre sa séance jusqu'à 15 heures?...

(Assentiment.)

La séance est suspendue.

La séance, suspendue à 12 h. 15, est reprise à 15 h. 07.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu du Secrétariat

The President (cont.)

In accordance with Article 36 of the provisional Rules of Procedure, M. Wold will be replaced by his substitute M. Knudsen.

***Rôle of the Council of Europe
in the economic field***

(Continuation of the General Debate)

THE PRESIDENT (Translation). — We shall resume the General Debate on the "rôle of the Council of Europe in the economic field, taking into consideration the work of existing international organisations, as laid down in articles 1 (c) and 23 (b) of the Statute."

I call upon M. Longchambon.

M. LONGCHAMBON (*France*) (Translation). — We have heard in the General political Debate, and again this morning, declarations of the first importance on the psychological and political conditions under which European action might usefully be taken for the economic recovery of our countries. For my part, I shall content myself with an attempt to point out some of the essential technical conditions for such a task; for there are certain facts, often of a psychological nature, which have the nature or value of objective realities and are in themselves independent of our ideologies and our desires. These facts must be known and suitably employed to obtain the desired effect, for if they are misunderstood or despised, the desired result is inevitably unattainable.

Our common aim is the economic recovery and progress of our countries. The basic technical condition of this aim is the revival and increase of output, in the widest sense of the term; namely, an increase in productivity in all human activities.

That statement embraces all the facts, all the infinitely complex conditions which arise from a practical point of view within the problem which we are trying to solve. It is in fact a synthesis; hence the difficulty in deducing by logical argument the means we should employ to achieve our aim; still, it may be used as the touchstone by which should be tested the value of all the means and methods which we intend to employ.

Every action which, at first sight, seems desirable, but which on reflection is seen to be unfavourable to an increase in productivity, would in fact be harmful to the aim we have in mind; the

only actions which should be approved, as faithfully serving our purpose, are those which will permit, or stimulate, an increase in productivity. This principle holds good even for the smallest details as well as for the most vast undertakings; from the point of view of the individual, or the work shop, or the factory, for problems on a national or for those of an international character.

Our Agenda requires us to discuss the rôle of the Council of Europe in relation to already existing international organisations. One of the latter is O. E. E. C. When discussing the results of its labours, many speakers regretted to find in it what they called national autarchies, which I should prefer to call a kind of anarchy, taking the form of investments for the benefit of competing productions, and they concluded that what was needed was closer co-ordination of these investments under the guidance of the Council of Europe.

Some even went so far as to request that this co-ordination should apply not only to future investment, to new businesses, but also to existing affairs.

It is quite certain that over-equipment, especially in the form of equipment designed for competing production, is one of the surest causes of a fall in productivity and a rise in costs, and it must be avoided.

It is equally certain that modernisation, and rational concentration of old-fashioned methods, can, when they are effected, cause an increase in productivity.

We must, however, consider the conditions under which the possible benefits of these operations may be realised in practice, because, in the absence of such conditions, they might well be nullified or converted into losses.

The modernisation and the concentration of existing activities would, for example, entail both conversion and capital investment, which are always expensive and sometimes very expensive. It might take a long time before the benefits of increased productivity, due to new installations, made good the expenses, that is to say the initial losses which had to be incurred.

Now Europe is not rich, and she is old.

European activities, as they exist at present, have their roots in a centuries-old past. They have a long history. They have been subject to a long period of evolution, during which—starting from the material conditions, which gave rise to them—they have now become veritable human complexes.

If we examine the industrial activities grouped around a French town, we find that they comprise

M. le Président (suite)

de la délégation de Norvège une lettre par laquelle il m'informe que M. Wold ne pourra assister aux séances de l'Assemblée jusqu'à nouvel avis.

Conformément à l'article 36 du règlement provisoire, M. Wold sera remplacé par son suppléant, M. Knudsen.

Rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine économique

(Suite de la discussion générale)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous reprenons la discussion générale sur « le rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine économique, compte tenu des organisations internationales existantes, ainsi qu'il est prévu aux articles 1 c) et 23 b) du Statut. »

La parole est à M. Longchambon.

M. LONGCHAMBON (*France*). — Nous avons entendu dans le débat de politique générale et ce matin des déclarations de la plus haute importance sur les conditions psychologiques et politiques dans lesquelles une action européenne pourrait être menée en faveur du relèvement économique de nos pays. Je voudrais, pour ma part, beaucoup plus modestement, tenter de dégager quelques conditions techniques et essentielles d'une telle tâche, car il est des faits, parfois même de nature psychologique, qui ont la nature ou la valeur de réalités objectives, indépendantes en elles-mêmes de nos idéologies, de nos désirs. Ces faits, il faut les connaître, les utiliser convenablement pour obtenir l'effet recherché, car si on les méconnaît, si on les méprise, on s'interdit à vrai dire le résultat escompté.

Le redressement et la progression économiques de nos pays sont notre but commun. La condition technique de base qui correspond à ce but est le redressement et la progression du rendement du travail, au sens le plus large du terme, c'est-à-dire une augmentation de la productivité de toutes les activités humaines.

Cette formule contient tous les faits, toutes les conditions infiniment complexes qui interviennent pratiquement dans le problème auquel nous voulons trouver une solution. Elle est, certes, très synthétique et il n'est pas facile d'en faire découler par voie logique les moyens que nous devons employer pour atteindre ce but, mais elle peut nous servir de pierre de touche pour éprouver la valeur de toute voie, de tout moyen que nous envisagerions d'utiliser.

Toute action qui nous paraîtrait bonne, mais

qui, à la réflexion, se révélerait contraire à une augmentation de la productivité, serait en réalité néfaste au but que nous voulons atteindre, et seules pourront être retenues comme valables, comme servant efficacement nos desseins, celles dont il sera certain qu'elles permettent ou qu'elles provoquent une augmentation de cette productivité. Ce principe est valable dans les plus petits détails comme dans les entreprises les plus vastes, pour l'activité de l'individu, pour celle de l'atelier, de l'usine, pour les problèmes à l'échelle nationale ou à l'échelle internationale.

Il est à notre ordre du jour d'examiner le rôle que pourrait jouer le Conseil de l'Europe, eu égard aux autres organisations internationales déjà existantes. L'O. E. C. E. est l'une d'elles; en examinant le résultat de ses travaux, plusieurs orateurs ont regretté d'y trouver ce qu'ils ont appelé des autarcies nationales, que j'appellerais plutôt une espèce d'anarchie, se manifestant par des investissements au profit de productions concurrentielles, et ils en ont conclu à la nécessité d'une coordination plus étroite de ces investissements sous l'égide du Conseil de l'Europe.

Certains, même, ont demandé que cette coordination s'applique non seulement aux investissements à venir, aux entreprises à créer, mais aussi à l'état de choses existant.

Il est bien certain que le suréquipement, notamment par la voie d'équipements pour productions concurrentielles, est une des causes les plus sûres d'abaissement de la productivité, d'élévation des prix de revient et qu'il faut l'éviter.

Il est également certain que la modernisation, la concentration rationnelle d'activités vieillies déterminent, une fois qu'on a pu les effectuer, une augmentation de la productivité.

Mais il faut examiner tout de même sous quelles conditions les bénéfiques possibles de ces opérations deviennent des bénéfiques réels, car, il se pourrait qu'ils soient nuls, ou qu'ils se transforment en pertes si ces conditions n'étaient pas respectées.

La modernisation et la concentration des activités existantes, par exemple, impliquent des opérations de conversion, d'investissement, qui sont toujours coûteuses à compenser et parfois très coûteuses. Il peut s'écouler un temps considérable avant que le bénéfice résultant de la productivité du travail, accrue grâce aux aménagements nouveaux, ait compensé les dépenses, c'est-à-dire les pertes initiales qu'il a fallu subir.

Or, l'Europe n'est pas riche et elle est vieille.

Les activités européennes telles qu'elles existent à l'heure actuelle ont des racines qui remontent à plusieurs siècles dans le temps. Elles ont une longue histoire. Elles ont subi une longue évolu-

M. Longchambon (cont.)

a host of the most varied activities, to all appearances very heterogeneous, very chaotic; but they are in reality, all mutually complementary in one way or another, while the machinery and the human beings which they bring together form a workable whole. This is, in many cases, workable only because of this deep and sometimes imperceptible cohesion, which is itself, the result of innumerable, slow adjustments that have taken place in the course of time.

At Lyons, for example—a town which has already been quoted in this Debate—it would be found that the starting point of industrial activity was the culture of silk worms in the lower Rhône Valley. That culture has long since disappeared, but the manufacture of silk continues, with raw material imported from Italy and the Far East. The existence of this silk textile industry led to the invention of artificial silk. The latter, while developing the textile industry of Lyons, led to the creation of a chemical industry, which is now partly devoted to the manufacture of pharmaceutical products and dye-stuffs. Mechanical industries were added later.

This whole structure which, from the rational point of view, is now completely divorced from the reasons which gave it birth, has an independent life of its own, like a kind of human entity which evolves in the economic climate in which it is placed.

The difficulties of interfering in this complex of activities by some rational action are immense! So is the danger of any clumsy or unskilful handling of these living complexities.

When I say danger, I mean of course danger from a technical point of view, danger of resulting loss instead of benefit, danger which includes the risks of unemployment and social unrest. For, in drawing up a balance, I am quite prepared to disregard the sentimental aspect, without, however, agreeing to the setting up of a new and outlandish doctrine of economic regeneration through suffering; nevertheless, this kind of unrest must be reckoned as a material loss.

Europe has a past, from which it is quite impossible to become disentangled quickly and suddenly, if it is to remain Europe.

Let us not in haste build too many hopes on the various remedies suggested, by a rash comparison between Europe and the United States of America, or by a too superficial analysis of the various factors of productivity and costs.

The expansion of the European market, simply

by the abolition of all the barriers that divide it up, will merely result in a unification of this market and not in a genuine expansion of it.

This market of two hundred million inhabitants exists; we have not got to create or discover it. It has become very much disordered, on account of the multiplicity of national regulations with which it is encumbered, which hinder business, and protect unproductive enterprises.

Its unification, if it could be achieved, with the precautions and progressive improvements which would be essential to prevent the inevitable unrest and economic losses from reaching unmanageable dimensions, will in the long run, if only by the force of competition, call forth forms of greater productivity and stimulate trade. It cannot, however, rapidly transform two hundred million Europeans, already provided with a fully developed economy which impoverished them, into wealthy consumers.

We must not forget that American industry was created in one century with, as its starting point, a large potential market and on new soil. Our present conditions are very different.

It would be a dangerous error to believe that after having established a European economic whole, the latter could find prosperity in a kind of co-ordinated European autarchy, which would replace the national autarchies. The shortage of dollars from which we are all suffering might tempt us to do this. But autarchy, though a necessary evil in some circumstances, as the lesser of two evils, is nevertheless an evil because it runs counter to the law of productivity. Governments pledged to ensure the daily bread of the peoples may often find themselves obliged to have momentary recourse to this kind of expedient. But let our Assembly, which should help them by seeking out the means of a genuine and lasting improvement, refrain from a policy which would only be European in the sense that is directed against the rest of the world!

We are in the position of exhausted partners, of wounded players, who must be helped, as soon as may be, to take their places again in the world team.

Our efforts must not be against others, or even opposed to them, in a position of rivalry, the sterility of which is apparent to all who see it within the framework of the European nations; it should be for and with all those who desire to admit us as partners. These efforts must be made according to the universal rules of law, which are, respect for and use of the fundamental laws of

M. Longchambon (suite)

tion au cours de laquelle, à partir des conditions matérielles qui leur ont donné naissance, elles sont devenues maintenant de véritables complexes humains.

Lorsqu'on examine les activités industrielles groupées autour d'une ville française, on les voit consister en une foule d'activités variées, en apparence très hétérogènes et très chaotiques; en réalité, toujours complémentaires les unes des autres, par quelque côté, formant par leurs installations matérielles et les humains qu'elles réunissent un ensemble viable et qui est viable souvent uniquement par cette cohésion profonde et parfois inapparente, résultant d'innombrables et lents ajustements au cours des temps.

A Lyon, par exemple, que l'on a déjà citée dans ce débat, on peut constater que l'on trouve comme point de départ de l'activité industrielle l'élevage du ver à soie dans la basse vallée du Rhône. Cet élevage a depuis longtemps disparu, mais la soierie a continué à se développer avec des importations de soie d'Italie et d'Extrême-Orient. L'existence de cette industrie textile de la soierie a suscité la création de la soie artificielle. Cette industrie tout en développant l'industrie textile lyonnaise, a provoqué la création d'une industrie chimique, laquelle est devenue pour partie une industrie chimique de produits pharmaceutiques et de matières colorantes. Il s'y est ajouté des industries mécaniques.

Tout cet ensemble, qui est complètement coupé, au point de vue rationnel, des raisons qui lui ont donné naissance, vit d'une vie propre, comme une espèce d'être humain qui évolue dans le climat économique où il est placé.

Quelles difficultés pour intervenir dans cet ensemble par voie rationnelle! Quel danger peut présenter une action maladroitement ou trop brutale dans ces complexes vivants!

Lorsque je parle de danger, j'entends bien danger technique, danger de perte au lieu de bénéfice pour notre action, danger dans lequel sont compris les risques de chômage et de perturbations sociales. Car je veux bien que, dans un bilan, on néglige le côté sentimental, sans toutefois accepter que s'institue une espèce de nouvelle et étrange mystique de la régénération économique par la souffrance, mais il faut compter comme une perte matérielle des perturbations de ce genre.

L'Europe a un passé dont il est impossible de la libérer rapidement et brusquement, si toutefois nous voulons qu'elle reste l'Europe.

Ne fondons pas d'espairs trop hâtifs sur divers remèdes suggérés par une comparaison impru-

dente de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique et par une analyse trop superficielle des facteurs de productivité et de prix de revient.

L'élargissement du marché européen par la suppression des barrières de tous ordres qui le cloisonnent ne sera qu'une unification de ce marché et non un élargissement réel.

Ce marché de deux cent millions d'habitants existe, il n'est pas à créer ou à découvrir. Il est rendu très mal commode par les multiples réglementations nationales qui l'encombrent, qui gênent les transactions et protègent des activités à faible productivité.

Son unification, si nous la supposons réalisée, avec les précautions et la progressivité nécessaires pour que les perturbations qui en résulteront nécessairement et les pertes économiques qu'elles représentent ne soient, à aucun moment, trop graves, permettra à la longue, ne serait-ce que par le jeu de la concurrence, des formes à productivité plus grande, stimulera les échanges, mais ne pourra pas transformer rapidement deux cent millions d'Européens, déjà pourvus d'une économie arrivée à maturité, et qui les laisse pauvres, en consommateurs riches.

L'industrie américaine, ne l'oublions pas, s'est construite en un siècle, avec, comme point de départ, un grand marché en puissance et sur un sol neuf. Nos conditions actuelles sont bien différentes.

Il serait particulièrement grave de croire qu'après avoir ainsi formé un ensemble économique européen, celui-ci pourrait trouver sa prospérité dans une espèce d'autarcie européenne coordonnée substituée aux autarcies nationales. La pénurie de dollars dont nous souffrons pourrait nous en donner la tentation. Mais l'autarcie, qui peut être un mal nécessaire dans certaines circonstances, comme étant un moindre mal, est toujours un mal, car elle est contraire à la règle de productivité. Les gouvernements qui ont la responsabilité d'assurer la vie quotidienne des peuples peuvent se trouver obligés de recourir momentanément à des expédients de ce genre. Mais que notre Assemblée, qui doit leur venir en aide en cherchant les voies d'une amélioration réelle et durable, renonce à un effort qui ne serait européen que parce que dressé contre le reste du monde!

Nous sommes dans la situation de partenaires défailants, de joueurs blessés qu'il faut mettre à même au plus tôt de reprendre leur place dans l'équipe mondiale.

Notre effort ne peut pas être contre, ni même en face, dans une position de rivalité dont la stérilité nous paraît à tous évidente, lorsque nous la consta-

M. Longchambon (cont.)

economic life, laws for conservation of matter, energy and work.

The war consumed, the war destroyed, and demand is still growing, not only because of the destruction caused by the war, also because of an easily understood need of compensation and a legitimate desire for progress. We have therefore increased needs, which are faced with diminished stocks and limited means of production—for technical progress is beyond the means of the poor. But they are unsatisfied needs, and are incapable by this very fact, of enabling even a modest production, to find a sure and sufficient outlet which, in turn, would enable re-equipment to be carried out, with a consequent reduction in costs. It is the vicious circle, that of the invalid who is reduced to poverty by illness, and is deprived by illness, of the comforts that he needs.

We must be able to offer both work and comforts to our invalids.

The path of genuine recovery for our old and impoverished economies, as indicated by economic laws, is a hard one. In relation to our needs and desires it is slow, but it is sure. It excludes purely authoritative and arbitrary interference in these very complex organisms, as well as the unregulated action of short sighted liberalism.

It maintains a middle way, on a path marked out by the notions of the full employment of constantly assured resources, and of ever increasing technical progress.

It consists of a simultaneous raising of the level of production and of purchasing power by carefully graduated progress, whose order must be decided on a regional basis and the repercussions of which must be studied beforehand, so as to allow for the action of the essential factors: productivity and solubility. These factors are many and various, often local, sometimes incidental.

So there is no need for us to be surprised that the efforts of O. E. E. C. and of the Economic Commission for Europe have accomplished very little in this matter. They were not conceived, still less equipped, to do so.

Composed of Government experts, these organisations were able to build up much useful documentation on the possibilities of improvement, as Mr. Mackay so clearly pointed out this morning; but this documentation is too general, too abstract, to give detailed guidance to any action, and, in the absence of a deciding organ, to secure the voluntary acceptance of judicious and fruitful international adjustments.

It is definitely for the Council of Europe to fill this gap, by creating organs capable of effective action, organs which, to my way of thinking, should fulfil the three following conditions:

The first of these conditions is that they should provide permanent information—which would be of value precisely because it would be circumstantial and detailed—concerning any possibilities which may arise of a better utilisation of success, and of technical progress.

For this it is indispensable—without however neglecting the documentation already prepared by O. E. E. C. and the Economic Commission for Europe—that there should be a permanent consultation with experts and expert organisations, in as direct a manner as possible. It is they who are in a position to tell us what improvements lie within the realm of possibility, what kind of help will be necessary, and what obstacles will have to be surmounted. The furnishing of such information should not, in my opinion, be limited to groups or to councils of experts, even if they are professional, but should be crystallised once and for all in its composition.

It should always be widely open to suggestions, to proposals from all partners—even non-European—by every channel.

Over and above the technical value of the proposals thus obtained, from those who are competent and responsible in the economic world, such action would also have the certain advantage of arousing interest, of creating friendly rivalry and of starting a competition, in regard to tasks to be undertaken, before the bar of European public opinion, and, finally, of creating a frame of mind in favour of association.

The second condition is the most preferable of all the workable possibilities, a choice which must be based on quantitative importance, on intrinsic efficiency and on the order of execution—an order which must be determined not by some sentimental urgency, but by the planning of the technical arrangements, which must be respected.

This is essentially a technical task. It must be prepared by qualified experts, brought into the daylight and debated in public before a final decision is taken.

Finally as a third condition, once this programme has been established, we must possess the means to intervene and put into operation the decisions thus taken.

We may speak of the authoritarian method, represented by the creation of a Ministry or a federal Government; or we may speak of the diplo-

M. Longchambon (suite)

tons au sein des nations européennes; il doit être pour et avec tous ceux qui veulent nous admettre comme partenaires. Cet effort doit être mené suivant les seules règles universelles du jeu, qui sont le respect et l'utilisation des lois fondamentales de la vie économique, lois de conservation de la matière, de l'énergie, du travail.

La guerre a consommé, la guerre a détruit et la demande n'a fait que croître, aussi bien du fait de ses destructions que d'un besoin bien compréhensible de compensation et d'un très légitime désir de progrès. Besoins accrus en face de disponibilités diminuées et de moyens de production limités, car le progrès technique se refuse aux pauvres, mais besoins non solvables, incapables, de ce fait, d'assurer à une production même modeste le débouché certain et suffisant qui permettrait l'équipement et l'abaissement des prix de revient; cercle infernal, qui est celui du malade que la maladie conduit à la misère et que la misère prive des soins nécessaires.

A ce malade, nous devons à la fois apporter et des soins et du travail.

La voie du redressement réel que les lois économiques tracent à nos économies vieilles et appauvries est difficile. Elle est lente par rapport à nos besoins et à nos désirs, mais elle est sûre. Elle exclut les interventions purement autoritaires et arbitraires dans des ensembles aussi complexes, aussi bien que l'action inorganisée d'un libéralisme à courte vue.

Elle passe par le juste milieu que jalonnent les deux notions de plein emploi des ressources constamment assuré et de progrès technique constamment en marche.

Elle consiste à relever simultanément la production et le pouvoir d'achat par paliers ajustés quant à leur niveau et ordonnés quant à leur succession au moyen d'actions localisées précises, étudiées dans toutes leurs incidences, de façon à mettre en jeu les facteurs réels de productivité et de solvabilité; facteurs divers, souvent locaux, parfois circonstantiels.

Aussi, ne soyons pas surpris que ni l'œuvre de l'O. E. C. E. ni celle de la Commission Economique Européenne n'aient pu aller très loin dans cette voie. Elles n'étaient pas conçues, ni surtout outillées, pour ce faire.

Composés d'experts gouvernementaux, ces organismes ont pu rassembler une documentation extrêmement utile sur les possibilités d'amélioration, comme l'a très bien signalé M. Mackay ce matin; mais cette documentation reste trop générale, trop abstraite, pour pouvoir guider exactement l'action

et provoquer, à défaut d'organe de décision, l'adhésion volontaire à des ajustements internationaux judicieux et fructueux.

Il appartient certainement au Conseil de l'Europe de combler cette lacune en créant des organismes aptes à une action efficace, organismes qui devraient répondre, à mon sens, aux trois conditions suivantes :

La première de ces conditions serait de permettre une information permanente et valable, parce que suffisamment circonstanciée et détaillée, de toutes les possibilités de meilleur emploi et de progrès techniques pouvant se présenter.

Il est pour cela indispensable, sans négliger la documentation rassemblée par l'O. E. C. E. et la Commission Economique Européenne, de consulter en permanence les professionnels et les organismes professionnels d'une manière aussi directe que possible. Ce sont eux qui peuvent valablement prendre l'initiative de dire quelles améliorations il leur serait possible d'apporter, de définir les concours qui leur seraient nécessaires, les obstacles qu'il faudrait supprimer. Une telle action d'information ne devrait pas, selon moi, être limitée à des groupements ou à des conseils d'experts, même composés de professionnels, mais cristallisée une fois pour toutes dans sa composition.

Elle devrait rester largement et constamment ouverte aux suggestions, aux propositions venues de tout partenaire, même non européen, et par n'importe quelle voie.

En plus de la valeur technique des propositions émanant ainsi d'éléments compétents et responsables dans les activités économiques, une telle action aurait aussi l'avantage certain d'éveiller l'intérêt, de créer une émulation, en mettant en quelque sorte au concours, devant l'opinion européenne, les tâches à entreprendre, de déterminer un mouvement d'opinion favorable aux fins d'association.

La deuxième condition à remplir est celle du choix parmi toutes les possibilités valables, choix basé sur l'importance quantitative, sur l'efficacité intrinsèque et sur l'ordre d'exécution, déterminé, non par une certaine urgence sentimentale, mais par le planning des concordances techniques à respecter.

Cette tâche est essentiellement technique. Elle est à préparer par des experts qualifiés, mais à porter au grand jour et à débattre en public avant décision finale.

Enfin, comme troisième condition, une fois ce programme établi, il faut avoir les moyens d'intervenir pour faire passer dans la pratique les décisions ainsi prises.

M. Longchambon (cont.)

matic method of Recommendations to national Governments. But there is a third method, that of direct negotiations and agreements between experts in any one branch.

I think that none of these methods should be entirely excluded. They can, in principle, effectively combine and complete one another, if each one keeps to its own sphere.

For the moment we must admit that the first method, that of federal organisation, does not exist; that the second—Recommendation to national Governments whose means of intervention in many European countries is slight—appears extremely slow and feeble, though we might hope to improve it.

All that remains to us is seriously to set about organising the third, which does not raise any question of national sovereignty; which can function despite present-day frontier barriers; which, presenting itself in conditions I have just described, after collecting information on a wide scale regarding various possibilities, after decisions openly reached, backed by convincing statements of reasons on the steps to be taken, would, I think, be spontaneously and effectively adopted by the active and responsible authorities, concerned with the economy of the various countries of Europe.

Let us not forget that this method has the immense advantage of constantly reminding us that economic well-being cannot come from the outside, like a miracle, nor can it appear as the object of the labours of a group of ministers and experts, even if they were men of genius. On the contrary, it is up to each citizen to promote it through his activity, his work, his intelligence and his discipline; it is for Governments to create a favourable atmosphere.

To conclude this survey, which was intentionally technical—and for this I apologise—I should like all the same to add a condition, also technical, which in my opinion has priority on all other: that of future security.

Economic action is an eternal gamble on expectations, on conjectural probabilities. Customs-duties, taxes, regulations of all kinds are always unpleasant, but as soon as one begins to fear that they will change frequently and unpredictably they have a really paralysing effect. The same is true of the risks of social unrest and threats of war.

If we wish to revive enthusiasm for work in the economic sphere, to recreate the will to save and invest, to rekindle the spirit of enterprise, let us assure the future by creating quickly and well a united and pacified Europe.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Van de Kieft.

M. VAN DE KIEFT (*Netherlands*). — With all due respect to my colleagues who have taken part in our Debates so far, I venture to say that if the success of this Council of Europe could be measured by the number of speeches made by Representatives, I have no doubt that its success would be very notable. But there might be a possibility, of course—nobody could be certain about it—of people in different countries applying quite a different standard to judge of its success and taking an altogether different view of the matter.

They will be able to understand that in this Assembly discussions on the political structure of Europe or on Human Rights cannot immediately lead to clear and well-defined conclusions; but in the economic field, which is closely connected with their daily life, they will expect some lead, some concrete results from our discussions.

In his speech on the political structure of Europe, our colleague, Mr. Mackay, drew our attention to a Press conference given by Mr. Paul Hoffman. I have read a report in the daily press. Mr. Hoffman pointed out that probably four billion dollars of imports from dollar sources could be taken up by a healthy Western Europe able to pay in goods for these imports. In his opinion, European countries were failing to export enough to the United States, and he indicated that trade barriers in Europe would have to be removed. That was a very wise and reasonable piece of advice, especially for as long as the question, of whether the trade barriers of the United States might possibly prevent a sufficient import of European goods, does not come up for discussion.

Nevertheless, we all agree, I hope, that something must be done. Before 1952 we shall have to put our house in order, as we shall have to carry on without further Marshall Aid. The economic situation of Europe is a complicated affair and it is now under close study in several quarters.

M. Longchambon (suite)

Nous pouvons songer à la voie autoritaire, représentée par la création d'un ministre ou d'un gouvernement fédéral. Nous pouvons songer à la voie diplomatique des recommandations aux gouvernements nationaux. Mais il en est une autre qui est la voie directe des négociations et des accords entre les professionnels intéressés.

Je pense qu'aucune d'elles ne doit être formellement exclue. En principe, elles peuvent se conjuguer et se compléter efficacement si chacune reste dans son domaine.

Pour l'heure, nous constatons que la première voie, celle d'une organisation fédérale, n'existe pas; que la seconde — recommandations aux gouvernements nationaux dont le moyen d'intervention dans bien des pays européens est faible — apparaît bien lente et bien infirme, encore que nous puissions ici espérer l'améliorer.

Il nous reste en attendant à organiser sérieusement la troisième, qui ne soulève pas de question de souveraineté nationale; qui peut fonctionner même à travers les entraves actuelles aux frontières; qui, se présentant dans les conditions que je viens de dire, après information largement ouverte sur les possibilités valables, après décisions au grand jour et fortement motivées sur les actions à entreprendre, serait, je crois, spontanément et efficacement suivie par les éléments agissants et responsables de la vie économique dans nos pays d'Europe.

N'oublions pas que cette voie a l'immense avantage de rappeler constamment à tous que le bien-être économique ne peut provenir de l'extérieur comme un miracle, ni même comme le fruit du travail d'un groupe de ministres ou d'experts, fussent-ils des génies; mais qu'il appartient à chaque citoyen de l'assurer par son initiative, son travail, son intelligence, sa discipline, et qu'il appartient aux gouvernements de créer le climat propice.

Pour terminer cet exposé, que j'ai voulu très technique — et je m'en excuse — je voudrais ajouter tout de même une condition, technique encore, qui à mon sens domine toutes les autres : celle de la sécurité de l'avenir.

L'action économique est une perpétuelle hypothèque prise sur des espérances, sur des probabilités de conjoncture. Les droits de douane, les impôts, les réglementations de toutes sortes sont toujours des gênes, mais deviennent des éléments paralysants dès que l'on redoute qu'ils changeront soudain et de manière imprévisible. Il en est de même des risques de troubles sociaux, des menaces de guerre.

Si nous voulons ressusciter dans nos économies l'ardeur au travail, recréer la volonté d'épargne et d'investissement, faire renaître l'esprit d'entreprise, assurons l'avenir en faisant vite et en faisant bien l'Europe unie et pacifiée.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Van de Kieft.

M. VAN DE KIEFT (*Hollande*) (Traduction). — Avec tous les égards que je dois à ceux de mes collègues qui ont pris part aux débats jusqu'ici, j'oserai dire que, si l'on pouvait mesurer le succès du Conseil de l'Europe au nombre des discours prononcés par les membres de l'Assemblée, je ne mettrais pas en doute un instant que ce succès ne fût remarquable. Toutefois, il pourrait bien se faire — sans qu'après tout l'on puisse le prédire à coup sur — qu'il se trouve en divers pays des gens pour juger de ce succès d'après un tout autre critère et rendre, en la matière un verdict tout différent.

Il leur sera facile de comprendre que les débats de cette Assemblée sur la structure politique de l'Europe ou sur les droits de l'homme ne peuvent aboutir immédiatement à des conclusions claires et bien définies; mais dans le domaine économique, qui intéresse directement leur vie de chaque jour, ils s'attendent à ce que sortent de nos discussions au moins quelque orientation, quelques résultats concrets.

Dans son discours sur la structure politique de l'Europe, mon collègue, M. Mackay, a appelé notre attention sur une conférence de presse tenue par M. Paul Hoffman. J'en ai lu un compte rendu dans la presse quotidienne. M. Hoffman a souligné qu'une Europe occidentale, revenue à la santé économique et capable de payer ses importations en marchandises, serait sans doute en mesure d'absorber des produits importés de la zone dollar pour un montant de 4 milliards de dollars environ. Les pays européens, à son avis, n'exportent pas assez aux Etats-Unis. Enfin M. Hoffman indiquait qu'il faudrait supprimer les barrières commerciales en Europe. Ce sont là des conseils très sages, très raisonnables, et ils le sont surtout tant que n'est pas posée la question de savoir si les obstacles mis au commerce par les Etats-Unis ne sont pas de nature à empêcher des importations suffisantes de produits européens.

Il n'en est pas moins vrai que nous sommes tous d'accord, je l'espère, pour penser qu'il faut faire quelque chose. Il faut qu'avant 1952, nous ayons mis de l'ordre dans notre maison, car nous devons, à partir de ce moment, nous passer de l'aide Marshall. La situation économique de l'Eu-

M. Van de Kieft (cont.)

As a Representative in this Assembly, I have already received three documents of importance dealing with the economic aspects. A perusal of these documents has further strengthened my intention to plead for concentration of our efforts.

There are a number of problems in the economic field and it would be easy to draw up an assortment of Resolutions on the convertibility of currencies; the co-ordination of European transport; the removal of quantitative restrictions, the removal of tariffs, and so on. They would give the Committee on Economic Questions ample opportunity to report on those matters next year. But it is most likely that the work on these matters has already been done to a certain extent by other institutions. First, we should have a survey of the practical and theoretical work which has been achieved. That would take a long time and would not give us an opportunity of coming to a workable Proposal for this Session of the Assembly.

As a Representative of one of the Benelux countries, I may perhaps be allowed to say a few words about the possibilities of economic unity amongst nations. I need not tell the President of this Assembly, who took a very active and important part in the Benelux negotiations and consultations, that the Governments of the three countries were determined to reach an economic union in the shortest possible time. As a matter of fact, customs barriers were removed as from 1st January 1949. Does that mean that Belgium is able to export quantities of her goods to the Netherlands? It does not, as long as the Netherlands are obliged to pay for the goods in Belgian francs. In other words, the removal of customs barriers cannot have a real effect unless convertibility of currencies is achieved.

But you can only expect convertibility of currencies if, I will not say uniformity in taxes has been reached, but if differences between the two systems of taxation are not too great. Otherwise, there would not only be prejudice to one of the countries, but great injustice might be done. Consequently, the Benelux countries, although fortunately on the road to economic unity, still have a long way to go.

As we cannot hope for important results during this Session of the Assembly, but must, on the other hand, impress upon the peoples of our coun-

tries the absolute necessity for closer economic co-operation, I would ask this Assembly to send to the Committee on Economic Questions, the following Resolution for consideration: "That the Council of Europe requests the Committee of Ministers to consider an immediate and uniform decrease of customs duties in all Member countries as a first step towards the ultimate removal of trade barriers."

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Bonnefous.

M. BONNEFOUS (*France*) (Translation). — Mr. President, we have long been discussing whether the economic union of Europe should come about before any union of a political nature takes place. Unless political union comes first, economic union would prove impossible or would rapidly break up.

The problem might thus have been stated when nations were largely responsible for choosing the direction they would take. But these times are finished. Demoralised, weakened by two successive wars, shrunk and wedged between two great empires, deprived by them of much of its means of power, such is Europe in 1949; a Europe which is both united and divided and which, whether it likes it or not, must put an end to its differences if it wishes to secure, not recovery alone but mere survival.

We are urged to regard the lessons of the past. The economic union of Switzerland preceded and paved the way for the Swiss Confederation, in the same way that the *Zollverein* preceded and prepared the way for the second German Reich. These examples are no longer valid, because the setting up of an economic union to-day implies complex and numerous decisions which also effect political structures and presuppose essential surrenders of sovereignty.

To set up an economic union it is no longer sufficient to abolish excise duties; currency exchange must also be adjusted, and its free transfer re-established and quotas and import and export licences must be done away with. Above all a specialisation of national activities must be attained.

What State would agree to abandon its key industries, if it had not first accepted the transfer of national sovereignty to a central authority?

M. Van de Kieft (suite)

rope est chose compliquée, et fait à l'heure actuelle l'objet d'études très poussées, menées de plusieurs côtés. J'ai déjà reçu, en ma qualité de membre de cette Assemblée, trois documents de réelle importance traitant de la situation économique, et d'avoir parcouru ces documents n'a fait que me confirmer dans l'intention que j'avais de plaider pour la concentration de nos efforts.

Les problèmes sont nombreux dans le domaine économique, et il serait facile de dresser une liste de résolutions portant sur la convertibilité des monnaies, la coordination des transports européens, la suppression des restrictions quantitatives, la suppression des tarifs douaniers et ainsi de suite. La commission pour les questions économiques aurait ainsi la possibilité de nous présenter, l'année prochaine, de nombreux rapports sur ces questions. Mais, selon toute probabilités, le travail a déjà été accompli, du moins dans une certaine mesure, par d'autres organisations. Il faudrait donc, en premier lieu, que fût dressé pour nous le tableau des travaux tant pratiques que théoriques qui ont été déjà réalisés dans ces divers domaines. Cela demanderait beaucoup de temps et ne nous permettrait pas d'aboutir à des propositions concrètes dès la présente session de notre Assemblée.

Peut-être me sera-t-il permis, en ma qualité de représentant de l'un des pays du Benelux, de dire quelques mots sur les possibilités d'une union économique entre nations. Je n'ai pas besoin de rappeler au Président de cette Assemblée, qui a pris une part importante et très active aux conversations et aux négociations relatives au Benelux, que les gouvernements des trois pays étaient décidés à réaliser l'union économique dans le plus bref délai. En fait, les barrières douanières ont été supprimées à dater du 1^{er} janvier 1949. Cela signifie-t-il que la Belgique puisse exporter une plus grande quantité de ses produits vers les Pays-Bas? Ce ne sera pas le cas aussi longtemps que les Pays-Bas devront payer ces produits en francs belges. En d'autres termes, la suppression des barrières douanières ne peut que rester pratiquement sans effet, tant que ne sera pas réalisée la convertibilité des monnaies.

Mais on ne peut envisager l'établissement de la convertibilité des monnaies que si — à défaut d'une taxation uniforme — les différences entre les deux systèmes de taxation ne sont pas trop considérables. La convertibilité, sans cela, pourrait non seulement présenter des inconvénients pour l'un des deux pays, mais entraîner même de graves injustices. Aussi les pays du Benelux — bien que

s'étant heureusement engagés sur la voie de l'union économique — ont encore beaucoup de chemin à faire.

Puisque nous ne pouvons espérer aboutir à des résultats importants au cours de la présente session de l'Assemblée, et que nous devons, d'autre part, faire comprendre aux peuples de nos pays respectifs l'absolue nécessité d'une collaboration économique plus étroite je demanderai à l'Assemblée de renvoyer pour examen à la commission pour les Questions économiques la résolution suivante :

« Le Conseil de l'Europe demande au Comité des Ministres d'examiner la possibilité d'un abaissement immédiat et uniforme des droits de douane dans tous les Etats membres, ceci constituant un premier pas vers la suppression définitive des barrières économiques. »

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Bonnefous.

M. BONNEFOUS (*France*). — Monsieur le Président, on a depuis longtemps discuté le point de savoir si l'union économique de l'Europe devait précéder toute réalisation concrète dans l'ordre politique. Sans union politique préalable, l'union économique serait irréalisable ou risquerait de se défaire rapidement.

Le problème pouvait être ainsi posé en un temps où l'orientation des peuples dépendait en grande partie de leur propre volonté. Ces temps sont révolus. Démoralisée, affaiblie par deux guerres successives, rétrécie et coincée entre deux grands empires, dépossédée par eux d'un certain nombre de ses moyens de puissance, telle est cette Europe de 1949, cette Europe à la fois solidaire et divisée et qui doit, qu'on le veuille ou non, mettre fin à ses divisions si elle veut non pas seulement se relever mais subsister.

On nous dit : mais regardez les exemples du passé. L'union économique de la Suisse a précédé et préparé la constitution de la confédération helvétique comme le *Zollverein* a précédé et préparé le second Reich allemand. Ces exemples ne sont plus valables, parce que l'établissement d'une union économique implique aujourd'hui des décisions complexes et nombreuses qui mettent en cause les structures politiques et présupposent d'indispensables abandons de souveraineté.

Si vous voulez établir une union économique, il ne suffit plus de supprimer les droits de douane, il faut aussi ajuster les changes, rétablir le libre transfert des monnaies, supprimer les contingents et les licences d'importation et d'exportation. Il faudra surtout aboutir à une spécialisation des activités nationales.

M. Bonnefous (cont.)

I know well the objection that will at once be made: that no federation is possible without federator. All federation is the work of a federator.

The unification of Greece by Macedonia, of Italy and the Ancient World by Rome, of Europe by Napoleon are undeniable proofs; but beyond the fact that the examples of the United States and Switzerland, which are decidedly more encouraging for our argument, can be quoted against them, it should not be overlooked that we have, to-day, the most powerful of all imaginable federators, the brazen law of necessity; "to be or not to be" such is the Shakespearian dilemma which confronts Europe.

We have only to read our newspapers to understand that the United States have definitely decided to suspend their aid to Europe, if the internal effort of co-operation does not produce constructive decisions and put an end to those rivalries and Byzantine contradictions which it is so difficult for us to abandon.

Mr. Foster Dulles has recently warned us: "If Europe is unsuccessful in uniting, the United States will be obliged to return to isolation."

Credits to Europe are challenged every six months by those members of the American Congress who consider that Europe is proceeding too slowly towards unification.

M. Paul Reynaud has, with his remarkable talent, warned us this morning against the approaching dates of expiry of these credits, particularly that of 1952. I will say no more about that. But have we done all in our power to build Europe?

When the United States offered us their assistance in 1948, a principle was laid down. Europe, before having recourse to the American aid, must exhaust the possibilities of its own economy, not only by making the maximum use of its productive capacity, but also by promoting inter-European trade to the maximum.

But, as you are aware, European exports have fallen by 33 % during the first quarter of 1949, in comparison with that of 1948, so that European exports to the United States now only cover 15 % of the purchases we are obliged to make in that country.

No doubt European exports to North America are encountering increasing resistance owing to the recent change over there from a seller's to a buyer's market.

Still, this fall is depressing, because Europe's monthly exports to the United States decreased by 91 million dollars per month during the last quarter of 1948 and by an average of 65 million dollars per month at the beginning of the second quarter this year.

Mr. Hoffman, the Marshall Aid Administrator, as you have all recently read in the press, has just launched a pressing appeal to the European countries to increase their exports. He stressed that the United States can "absorb two or three times more goods, if the producers and exporters will make the necessary effort in the American market. The customs rates of the United States in 1949 are almost the same as they were in 1914. We do not think that, with regard to imports and exports, there are any obstacles to prevent the attainment of the standard suggested by the Marshall Plan." I have thought it right to read you this extract, and I am no less optimistic than Mr. Hoffman concerning the relative facilities for exports from Europe to America.

I further believe—it does not seem that this point was sufficiently emphasised this morning—that inter-European trade, essential to the economic recovery of Western Europe, is clearly insufficient, in comparison with the general increase in trade during the post war period.

If this situation should continue, Europe might then find itself faced with a very dreadful situation, as it would be seen that we were not progressing towards the essential aim of the Marshall Plan, which is the re-establishment of the balance of payments vis-à-vis the dollar area and, more especially, that we were not even able to increase our trade with each other.

Who, however, is going to find a solution for all these difficulties except the Europeans themselves?

But these immediate necessities are not the only reasons which oblige us to unite. The permanent necessities of European unity are even more imperative, if this is possible.

This crisis is serious because it is due to deep rooted causes. To the ruin caused by two successive wars, must be added the grave consequences of world evolution which have caused Europe to lose her privileged position. Europe has long enjoyed a world monopoly of industrial production and the exclusive direction of the world's development; the misfortune is that at the moment when markets closed down Europe continued to hope,

M. Bonnefous (suite)

Quel est l'Etat qui acceptera de renoncer à des industries-clefs s'il n'a accepté au préalable un transfert de souveraineté au profit d'organismes centraux?

Je sais bien que l'objection qui vient immédiatement à l'esprit est alors qu'il n'y a pas de fédération sans fédérateur. Toute fédération est l'œuvre d'un fédérateur.

L'unification de la Grèce par la Macédoine, de l'Italie et du monde antique par Rome, de l'Europe par Napoléon en sont des preuves indubitables, mais, outre que l'on peut opposer à cet exemple ceux des Etats-Unis et de la Suisse, qui sont nettement plus encourageants pour notre thèse, on ne doit pas oublier que nous avons actuellement le fédérateur le plus puissant qui se puisse imaginer, la loi d'airain de la nécessité *To be or not to be*, tel est le dilemme shakespearien placé devant l'Europe.

Il n'est que de lire les informations qui paraissent en ce moment pour savoir que les Etats-Unis sont nettement décidés à suspendre leur aide à l'Europe si l'effort de coopération interne n'aboutit pas à des décisions constructives et ne met pas un terme à ces oppositions et à ces contradictions byzantines auxquelles nous avons tant de peine à renoncer.

M. Foster Dulles nous a prévenus ces temps derniers : « Si l'Europe ne réussit pas à s'unir, les Etats-Unis pourraient retourner à l'isolationnisme ».

Le renouvellement des crédits à l'Europe est semestriellement remis en cause au Congrès américain par ceux qui trouvent que l'Europe marche trop lentement sur la voie de l'unification.

M. Paul Reynaud nous a, ce matin, avec son remarquable talent, mis en garde contre les prochaines échéances, surtout contre celle de 1952. Je n'y reviens pas. Mais avons-nous fait tous les efforts nécessaires pour construire l'Europe?

Lorsque, en 1948, les Etats-Unis nous offrirent leur aide, un principe s'imposa : avant de recourir aux prestations du marché américain, l'Europe devait épuiser les ressources de sa propre économie, non seulement en utilisant au maximum sa capacité de production, mais surtout en poussant au maximum les échanges entre les pays européens eux-mêmes.

Or, vous savez que les exportations européennes sont tombées de 33 pour cent pendant le premier trimestre de 1949 par rapport au premier trimestre de 1948, si bien que les exportations européennes vers les Etats-Unis ne couvrent maintenant que

15 pour cent des achats que nous sommes obligés de faire à l'Amérique.

Sans doute, en raison de la transformation du marché vendeur en marché acheteur qui s'est produite aux Etats-Unis ces temps-ci, les exportations européennes à destination de l'Amérique du Nord rencontrent-elles une résistance grandissante.

Il n'empêche que la chute est préoccupante, puisque les exportations européennes mensuelles de l'Europe vers les Etats-Unis sont tombées de 91 millions de dollars par mois, pendant le dernier trimestre de 1948, à une moyenne de 65 millions de dollars par mois au début du second trimestre de cette année.

M. Hoffman, administrateur du Plan Marshall, vient ainsi que vous l'avez vu récemment dans la presse, de lancer un appel pressant aux pays d'Europe en vue d'augmenter leurs exportations. Il a tenu à souligner que les Etats-Unis pourraient « absorber deux ou trois fois plus de marchandises si les producteurs et exportateurs faisaient les efforts nécessaires sur les marchés américains. Les tarifs douaniers des Etats-Unis étant à peu près les mêmes en 1914 qu'en 1949, nous ne croyons pas » a ajouté M. Hoffman, « qu'il existe en ce qui concerne les importations et les exportations des obstacles de nature à les empêcher d'atteindre le niveau suggéré par le Plan Marshall ». J'ai tenu à vous faire cette citation, ce qui ne m'empêche pas d'être moins optimiste que M. Hoffman sur les facilités relatives des exportations européennes vers l'Amérique.

Je crois, en outre — il ne semble pas qu'on ait assez insisté sur cette question depuis ce matin — que le commerce intra-européen indispensable au relèvement économique de l'Europe occidentale est nettement insuffisant par rapport au développement général du commerce dans la période d'après-guerre.

L'Europe, si cette situation persistait, se trouverait donc en présence d'une situation dramatique, qui signifierait que nous ne réalisons pas de progrès vers le but essentiel du Plan Marshall, qui est le rétablissement de la balance des paiements vis-à-vis de la zone-dollar, et surtout que nous ne parvenons même pas à commercer plus aisément entre nous.

Or, qui peut trouver à toutes ces difficultés une solution, sinon les Européens eux-mêmes?

Mais ces nécessités immédiates ne sont pas les seules qui nous commandent impérativement de nous unir. Les nécessités permanentes de l'Union de l'Europe sont plus fortes encore, s'il se peut.

Si la crise est grave, c'est parce qu'elle est due à des causes profondes et anciennes. Aux ruines causées par deux guerres successives, il convient

M. Bonnefous (cont.)

against all hope, that the trend would change. It refused to recognise that world markets were closing against it and that profound changes were necessary in the structure of Europe.

We have been too slow in recognising this shifting in the world's economic centre of gravity, though it started at the beginning of the twentieth century and has been hastened by two wars. We have been too slow in realising that the fact that new countries have shut their doors—and are keeping them shut—against immigration, while our populations continue to increase, has created a very grave problem for Europe. Above all we have been slow to realise that new countries are equipping themselves, while Europe's industrial equipment has become out of date and no longer corresponds to technical requirements. Finally, the countries of Europe—the last war has only emphasised this position—from being creditors have become debtors. The day of abundance through conquest is past. Is it true that the day of prosperity through export is disappearing in its turn?

Let us also frankly recognise that Europe, having become accustomed to a certain standard of living, has refused to lower it, and has been unwilling to export goods which it considered essential for its own use, or to reduce certain costly imports for the sake of its balance of accounts. On the contrary, Europe has undertaken a series of large-scale social reforms and structural modifications which have heavily burdened its already threatened economy.

Europe's population, an essential element in its wealth and power, also raises an extremely serious problem. M. Reynaud reminded us this morning that three hundred millions souls are living in this smallest of continents, and that its particularly high density reaches 70 persons per km. against about 8 in the United States. And the movement grows. In 100 years, from 1815-1915, the population of Europe was nearly doubled. All these statistical facts would be very comforting if Europe had developed the food resources of her own soil at the same time and the same rhythm. Unfortunately the opposite was the case. At the same

time that Europe developed its industry beyond its resources of raw materials, so too it increased its population beyond its available resources of food.

We must not forget that, even before the war, the percentage of food production in relation to consumption was already unfavourable in most of the leading countries of Europe, 47% for Belgium, 47% for Norway, 62% for the Netherlands, 32% for England, 47% for Switzerland and 83% for France. Thus our dependence on the outside world already gave cause for concern, even before we were confronted by the inextricable conditions of the present time. Finally, since the last war we have witnessed a division of Europe, with the Eastern part attracted away from the Western half which, though better endowed industrially is very poor from an agricultural point of view. This has resulted in dangerously aggravating an already serious situation. To be convinced it is only necessary to realise that in Western Europe 63% of the total population live in towns as against 29% in Eastern Europe, while Western Europe's rural population is 37% as against 71% in Eastern Europe.

Is it astonishing, in view of such lack of balance, that the question of food supplies has become imperative? Food purchases, because of the place that they take in general European imports, in turn raise the whole question of the balance of accounts: they alone represent more than 50% of the total estimated imports.

At the end of 1952, when Europe will have to do without American Aid, can it be believed that, unless efforts for rationalisation—which ought to be put in hand immediately—have been undertaken, we shall be self-supporting, even in regard to food?

The splitting up of Europe into two parts—though we may hope that it is only temporarily—has, however, as I have stated, rendered difficult the intensive development of trade between the industrial countries of the West and the agricultural countries of the East.

It is therefore on our common will to cooperate that we must rely in order to find the means and apply the methods—for they do exist—by which we can remedy this chronic shortage of food in Europe which makes her the debtor of

M. Bonnefous (suite)

d'ajouter les redoutables conséquences de l'évolution mondiale qui a fait perdre à l'Europe sa position privilégiée. Longtemps l'Europe, ainsi que cela a déjà été souligné, a bénéficié dans le monde d'un monopole de la production industrielle et d'une exclusivité dans la direction de la mise en valeur planétaire; le malheur, c'est que, au moment où les débouchés se fermèrent, on espéra, contre toute vraisemblance, un renversement des tendances. On se refusa à comprendre que le monde se fermait à l'Europe et que des modifications profondes s'imposaient à la structure européenne.

On a mis trop longtemps à reconnaître ce déplacement du centre de gravité économique du monde, cependant amorcé depuis le début de *xx*^e siècle et aggravé par les deux guerres. On a mis trop longtemps à comprendre que le fait que les pays neufs se ferment et restent fermés à l'immigration, pendant que la population ne cesse d'augmenter, posait pour l'Europe un problème dramatique. On a mis surtout trop longtemps à comprendre que les pays neufs s'équipent, tandis que l'outillage industriel de l'Europe a vieilli et ne correspond plus aux besoins de la technique. Enfin, les pays de l'Europe — et la dernière guerre n'a fait qu'aggraver cette situation — « de créanciers sont devenus débiteurs ». Le temps de l'abondance par la conquête est fini. Le temps de la prospérité par l'exportation serait-il en train de disparaître à son tour?

Ayons également la franchise de reconnaître que l'Europe, habituée à un certain niveau de vie, s'est refusée à le laisser abaisser et n'a pas accepté l'exportation de biens qu'elle estimait indispensables à sa propre consommation, ou la réduction de certaines importations coûteuses pour sa balance des comptes. Bien plus, elle a entrepris une série de réformes sociales de grande envergure et des modifications de structure dont il est impossible de nier qu'elles ont lourdement chargé une économie déjà menacée.

La population, facteur essentiel de richesse et de puissance, pose un problème très grave à l'Europe. Le Président Reynaud a rappelé ce matin que, sur le plus petit continent, cohabitent 300 millions d'habitants avec la densité particulièrement forte de près de 70 habitants par km², alors qu'elle est de 18 habitants par km² aux Etats-Unis. Et le mouvement s'amplifie encore. En 100 ans, de 1815 à 1915, la population de l'Europe a presque doublé. Toutes ces données statistiques seraient hautement réconfortantes si l'Europe avait développé dans le même temps et au même rythme les

ressources alimentaires de son sol. Malheureusement c'est le contraire qui s'est produit. De même que l'Europe a développé son industrie au delà des matières premières dont elle dispose, de même elle a développé sa population au delà des ressources alimentaires dont elle dispose.

N'oublions pas que, déjà avant la guerre, le pourcentage de la production alimentaire par rapport à la consommation était déjà très défavorable pour les principaux pays de l'Europe, 47 % pour la Belgique, 47 % pour la Norvège, 62 % pour les Pays-Bas, 32 % pour l'Angleterre, 47 % pour la Suisse, 83 % pour la France. Ainsi, notre dépendance à l'égard du monde extérieur était déjà un sujet de préoccupation avant que nous connaissions les difficultés inextricables de l'heure présente. Enfin, aggravant encore dangereusement cette situation depuis la dernière guerre, on a assisté au morcellement de l'Europe, la partie orientale revendiquée par une autre attraction étant disparue de la partie occidentale, mieux dotée industriellement, mais très pauvre du point de vue agricole. Il suffit, pour s'en convaincre, de savoir que le pourcentage de la population urbaine est de 63 % en Europe occidentale contre 29 % en Europe orientale, alors que le pourcentage de la population rurale est de 37 % pour l'Europe occidentale contre 71 % en Europe orientale.

Comment s'étonner, en présence d'un pareil déséquilibre, que la question du ravitaillement de cette Europe occidentale se pose impérieusement? Les achats alimentaires posent à leur tour toute la question de la balance des comptes, par l'importance même de leur part dans l'ensemble des importations européennes : les achats alimentaires figurent à eux seuls pour plus de 50 % dans le total des importations prévues.

Quand l'Europe devra se passer de l'aide américaine, à la fin de 1952, croyez-vous que, même du point de vue de notre nourriture, si nous n'avons pas fait un effort de rationalisation auquel il faut nous atteler immédiatement nous soyons en mesure de subsister par nos propres moyens?

La coupure en deux de l'Europe rend difficile, comme je vous l'ai dit, pour l'instant tout au moins, nous l'espérons, le développement intensif des échanges entre les pays industriels de l'ouest et les pays agricoles de l'est.

C'est donc notre volonté commune de coopération qui doit nous permettre de trouver les moyens et d'appliquer les méthodes, car il y en a, par lesquelles nous pourrions parer à ce déficit alimentaire chronique de l'Europe qui la rend débitrice à l'égard du reste du monde de près de 6 milliards de dollars cette année, importations nettes et de 7 milliards de dollars en 1950-1951.

M. Bonnefous (cont.)

the rest of the world, to the extent of nearly six thousand million dollars net imports this year and of seven thousand million dollars in 1950-1951.

If we do not endeavour to satisfy, to the maximum, our requirements within the European system, particularly of luxury foods, we shall be obliged to increase constantly the balance of European payments by several thousand million dollars yearly.

It is, in fact, not generally known that even if the United Kingdom continues its magnificent efforts for agricultural recovery, she must still obtain abroad the necessary food supplies for about twenty million of her citizens.

It is not sufficiently known that, even if Western Germany reaches its pre-war production level, beyond which the quality of her soil will allow no advance, she must import food for twenty million inhabitants. Separation from Eastern Germany, which exported its agricultural produce to the West, is further complicated by migration of the population from the east to those western areas, already short of food.

Nor is it known—or at least sufficiently known—that Belgium and Switzerland, after making the best possible use of their soil, are still obliged to import about a quarter of their food requirements so that, in general, the number of Europeans who cannot be fed out of national production can be estimated at 45 millions, as a minimum.

Who is going to feed these people? That is the problem.

One of the first duties of our Committee on Economic Questions must be to deal with the question of Europe's agricultural effort.

Furthermore, it should be pointed out, that this increase in production, which has to be achieved, is very considerable, because the level of production must rise from 21 million to 36 million tons for wheat, from 43 million tons to 65 million tons for coarse grains, and from 57 million tons to 73 million tons for milk, to mention only the main products.

Finally, many of us would like also to see our Committee on Economic Questions deal with the urgent problem of immigration.

Seven hundred and fifty thousand displaced persons are still in camps in Europe. As the majority of European nations have, as we have

just seen, a surplus population, the main flow of immigration must be re-established if more serious crises are to be averted.

What methods must we adopt to attain European economic co-operation? What has been done, up to the present will have made our task easier by putting us in touch with the conscience of Europe. If results have not been more decisive it is the methods employed, rather than the good will of parties, which must be blamed.

The Marshall Plan was initiated when Europe was deeply divided; we may be sure that had European countries been less isolated from each other the results would have been different.

The O. E. E. C. is an organisation composed of experts, statisticians, diplomats and distinguished civil servants; but it lacks a political head, real authority and real power to impose on national Governments the co-ordination of their policies which is essential if the Marshall Plan is to succeed.

Hitherto, European economic co-operation has chiefly given the impression which may expressively summed up as "Devil take the hindmost". It has led the various countries to pursue their divergent policies of national planning, rather than to follow the line of economic co-operation. Each country has made plans independently, thus giving rise to the most dangerous misunderstandings.

Every effort has been made to attain maximum production and exportation, although nobody knows where markets are to be found for these goods, nor what prices will be fixed by international competition. We have been obliged to make considerable efforts, many of which exceed our financial means, in pursuit of an unattainable objective.

National planning paralyses and stifles all efforts for European recovery.

The supporters of directed economy tell us that controls and planning are unavoidable. If Europe is to be built, economy must continue to be directed. We agree, provided that central organisations undertake their task instead of States.

I agree with Mr. Dalton that there must be a plan for all Europe. I agree that there should be no European autarchy! But sovereignty must be transferred to the Union. It is also necessary that the aims of these organisations should be to

M. Bonnefous (suite)

Si l'on ne cherche pas à satisfaire le maximum des besoins dans le cadre européen, particulièrement en ce qui concerne les produits chers, on sera obligé de grever constamment la balance des paiements européens de plusieurs milliards de dollars chaque année.

On ne sait pas, en effet, que, même si l'Angleterre poursuit son magnifique effort de relèvement agricole, elle doit faire appel à l'étranger pour ravitailler environ 20 millions de citoyens britanniques.

On ne sait pas que, même si l'Allemagne de l'ouest retrouve le niveau de production atteint avant guerre, et que la qualité des sols ne permet pas de dépasser, elle devra importer des vivres pour 20 millions d'habitants, la séparation de l'Allemagne orientale, qui exportait ses produits agricoles vers l'ouest, s'aggravant d'une migration humaine vers les régions occidentales déjà déficitaires.

On ne sait pas non plus, ou on ne sait pas assez, que la Belgique et la Suisse, après avoir tiré le meilleur parti de leur propre sol, importent environ un quart de leur ravitaillement, si bien que l'on peut estimer à un minimum de 45 millions de personnes le nombre des Européens qu'il est impossible de nourrir par les productions nationales.

Qui leur donnera à manger? Voilà le problème.

L'effort agricole de l'Europe devrait être une des premières tâches de notre commission économique.

Précisons d'ailleurs que l'amélioration de cette production qu'il s'agit de réaliser, est très importante puisque le niveau de la production doit être porté de 21 millions de tonnes à 36 millions de tonnes pour le blé, de 48 millions de tonnes à 73 millions de tonnes pour le lait, si l'on prend les principaux produits.

Enfin nombreux sont ici ceux qui voudraient que notre commission économique s'occupe également du problème si grave de l'immigration.

Sept cent cinquante mille personnes déplacées sont toujours en Europe dans des camps. La plupart des nations européennes ayant, comme nous venons de le voir, une population excédentaire, si l'on veut éviter des crises plus graves, il faut absolument rétablir les grands courants migrants.

Pour aboutir à cette coopération économique européenne, quelle méthode devons-nous adopter? Tout ce qui a été fait jusqu'à présent a facilité la tâche que nous allons entreprendre par la prise de conscience européenne. Mais si les résultats

n'ont pas été plus décisifs ce sont les méthodes elles-mêmes plus que la bonne volonté des parties qu'il convient d'incriminer.

Le Plan Marshall a commencé dans une Europe profondément divisée. Soyons assurés que si les Etats européens avaient été moins cloisonnés, les résultats auraient été différents.

L'O. E. C. E. est un corps d'experts, de statisticiens, de diplomates, de fonctionnaires distingués, mais un corps sans tête politique, sans autorité, sans pouvoir réel pour imposer aux gouvernements nationaux cette harmonisation de leur politique, sans laquelle le Plan Marshall ne peut aboutir.

Jusqu'à présent, la coopération économique européenne a surtout donné l'impression, selon une formule très expressive, «d'un sauve-qui-peut». Elle a engagé les différents pays, non pas sur la voie d'une collaboration économique, mais sur les routes divergentes du planisme national. Tous les pays ont fait des plans, mais des plans sans harmonie et qui nous conduisent aux plus redoutables mécomptes.

On s'est efforcé de produire le plus possible et d'exporter davantage, mais personne ne sait où trouver des acheteurs et quels sont les prix que la concurrence internationale imposera. On nous fait faire des efforts considérables, dont beaucoup dépassent nos forces financières, pour courir après un but qu'il est impossible d'atteindre.

Le planisme national paralyse et asphyxie tous les efforts de relèvement européen.

Vous n'éviterez pas une réglementation et une direction de l'économie, nous répondent les partisans de l'économie orientée. Si vous voulez construire l'Europe, l'économie devra être encore dirigée. D'accord, mais à condition que les Etats soient dessaisis au profit d'organes centraux.

D'accord avec M. Dalton pour un plan concernant toute l'Europe! D'accord avec M. Dalton pour qu'il n'y ait pas d'autarcie européenne! Mais il faut un transfert de souveraineté entre les mains de l'Union. Il faut aussi que l'objectif de ces organismes soit d'encourager la concurrence entre toutes les branches de la distribution et non pas comme le dirigisme actuel, une fin en soi.

Il faut utiliser les pouvoirs de direction non pas comme un instrument égalisateur facilitant une redistribution arbitraire de l'argent, mais comme un moyen de stimuler la production et les échanges.

Devons-nous procéder par de larges unions douanières? Sans doute l'idée est-elle séduisante; mais les unions douanières, avec les difficultés de paiement actuelles ne peuvent donner que des résultats très limités puisqu'on est obligé de

M. Bonnefous (cont.)

encourage competition among all branches of distribution, and that planning must not, as under the present policy, be an end in itself.

These powers of direction must be used not as a levelling instrument, to facilitate an arbitrary redistribution of money, but rather as a means of stimulating production and trade.

Should the method be that of large scale customs unions? The ideal, no doubt, is attractive; but customs unions, considering the present payment difficulties, can only give extremely limited results, as the system of licences and controls must be maintained.

It is easy to overestimate the effect of customs unions, especially when they have been hastily created, according to the hit and miss method of settling difficulties empirically as and when they occur, and it is, perhaps, more rational to prefer the method of harmonising industry and agriculture.

In any case the customs union should only be considered as an initial step towards a more general economic union. It presupposes that Member States are agreed on a common general policy, including joint planning on economic, fiscal and social problems, in order to make possible the cartellisation of industry and an export programme concerted between the associated countries as well as the greatest possible uniformity in cost prices.

But economic union necessarily implies—and on this point I am in complete agreement with my friend André Philip—the abandonment of a certain degree of political sovereignty; and that is a step that we shall have to take.

In this Union of Europe, which we wish to create, there are other possibilities more distant but not less attractive. We consider, in fact, that it is only by means of this European co-operation that it will be possible, first to maintain and later to raise the maximum national standards of living. Compared with that in the United States, Europe's standard of living falls far behind. It is only by a common effort by European nations that we shall make up our arrears in production, and improve the working and living conditions of all the workers, without increasing our cost prices, which, in the majority of cases, can no longer bear any further additions. And, in a word, here lies also the most satisfactory solution of a number of social problems which are not now on our Assembly's Agenda.

The re-equipment of Europe, planned on a continental scale, will avoid duplication and waste

of capital and man-power; and this huge consumer market of nearly three hundred million inhabitants, while allowing enterprises to reach their most favourable state of development, will prepare us for competition with the vast masses in Asia and the Far East who, in the second half of the twentieth century which we are now entering, seem to have marked their awakening by a common creative urge, both at regional and national levels.

Need it be recalled that, without this effort of European co-operation, the development of overseas territories will be practically unattainable?

I further agree with Mr. Dalton that the countries of Western Europe are bound to carry out the obligations which they undertook in accepting their civilising mission to their overseas territories. In many cases they are incapable of providing, individually, the necessary investment for the development of these territories: but they will find it easier to do so by a collective effort; and in the same way, they will be able to provide the markets which these territories require. The integration of these territories in a large and powerful European community would, therefore, be to the general benefit.

Much time has already been lost in this matter. La Fontaine long ago wisely told us that "it is no use running; it is best to start in time."

If Europe does not rapidly decide to make the necessary effort to develop the overseas territories others will do so. What am I saying? Others have already started to do so. Is not the fourth point in the Truman Programme, the development of backward territories?

The political problem of overseas territories is not one to be discussed here; on the other hand we must make a rapid study of the economy of these territories.

Africa—to mention one region only—so near to Europe, seems already to be part of our Continent, for the greater part of the African territory—white as well as black—is already embodied in political systems or unions with Europe.

Each of these systems is a separate and complex unit, ranging from almost total assimilation to agreements on the basis of international treaties. But the awakening of the enlightened Africans is encountering difficulties. You know that certain of the more enlightened African classes, who are not insensible to what is happening on other continents, seek a way to establish large groups or units. This movement of opinion receives a certain amount of sympathy from trans-Atlantic countries not only from negro peoples,

M. Bonnefous (suite)

maintenir le système des licences et toute la réglementation.

L'effet des unions douanières est facilement surestimé surtout quand elles ont été réalisées dans la hâte, selon la méthode dite du « plongeon » en se résignant à résoudre les difficultés empiriquement, au fur et à mesure qu'elles se présentent, alors qu'il est peut-être plus rationnel de préférer la méthode de l'ajustement par l'harmonisation des secteurs industriels et agricoles.

De toute façon, l'union douanière ne doit être considérée que comme un premier pas vers l'union économique d'une portée plus générale. Elle suppose que les pays membres se sont accordés sur une politique générale commune comportant des directives communes en matière économique, fiscale, sociale, afin de permettre une cartellisation des industries et, dans le cadre des pays associés, une programme concerté d'exportation une égalisation aussi complète que possible des prix de revient.

Mais l'union économique implique nécessairement — et sur ce point je partage entièrement l'opinion de mon ami André Philip — un certain abandon de la souveraineté politique; et, ce pas, il faudra bien le franchir.

Dans l'union de l'Europe que nous désirons réaliser, il y a aussi d'autres perspectives plus lointaines mais non moins désirables. Nous pensons, en effet, que c'est seulement par cette coopération européenne que l'on réussira à maintenir d'abord, à élever ensuite le maximum des niveaux de vie nationaux. Le standard de vie en Europe est très en retard par rapport à celui des Etats-Unis. C'est seulement par un effort collectif des peuples européens que nous pourrions rattraper le retard de nos productivités et améliorer les conditions de travail et de vie de tous les travailleurs sans alourdir nos prix de revient qui ne peuvent plus, dans la majorité des cas, supporter de surcharges nouvelles. Et, je le dis d'un mot, c'est également la solution la meilleure pour de nombreux problèmes sociaux qui ne sont pas aujourd'hui à l'ordre du jour de notre Assemblée.

Conçu à l'échelle du continent le rééquipement évitera les doubles emplois, les gaspillages de capitaux et de main-d'œuvre, et ce vaste marché de consommateurs de près de trois cents millions d'habitants, en même temps qu'il permettra aux entreprises d'atteindre leur développement optimum, nous préparera à la concurrence de ces grandes masses asiatiques et extrême-orientales dont la seconde moitié du xx^e siècle, dans laquelle nous entrons, semble vouloir marquer l'éveil par

la volonté créatrice commune à l'échelon régional ou national.

Est-il besoin de rappeler que, sans cet effort de coopération européenne, la mise en valeur des territoires d'outre-mer sera pratiquement irréalisable?

D'accord également avec M. Dalton : les pays de l'Europe occidentale doivent rendre aux pays d'outre-mer le service auquel ils se sont engagés en acceptant la mission civilisatrice dont ils ont la charge. Souvent incapables de faire isolément, au stade national, les investissements nécessaires à leur mise en valeur, ils seront en mesure de réaliser plus aisément un effort collectif, de même qu'ils pourront offrir à ces territoires des débouchés qu'ils réclament. L'intégration de ces territoires dans une communauté européenne vaste et puissante sera donc profitable à tous.

Dans ce domaine, nous avons déjà perdu beaucoup de temps. Notre fabuliste La Fontaine nous a depuis longtemps enseigné avec sagesse : rien ne sert de courir, il faut partir à point.

Si l'Europe n'est pas décidée rapidement à faire les efforts nécessaires pour la mise en valeur des territoires d'outre-mer, d'autres le feront, que dis-je? d'autres sont déjà en train de le faire. N'est-ce pas le quatrième point du programme Truman que la mise en valeur des territoires arriérés?

Le problème politique des territoires d'outre-mer n'est pas à poser ici. Nous devrions, en revanche, étudier rapidement l'économie de ces territoires.

L'Afrique, pour ne parler que d'elle, toute proche de l'Europe, semble déjà en faire partie puisque la plus grande étendue de son territoire, aussi bien de l'Afrique blanche que de l'Afrique noire, entre déjà dans des systèmes ou des unions politiques avec l'Europe.

Chacun de ces systèmes est propre et chacun de ces systèmes est complexe, allant de l'assimilation quasi-totale à l'accord sur la base des traités internationaux. Mais l'éveil des élites africaines se fait avec plus ou moins de heurts. Vous savez que certaines élites africaines, qui ne sont pas insensibles à ce qui se passe dans d'autres continents, cherchent à constituer de vastes unités. Ce mouvement d'opinion rencontre de différents côtés, des sympathies non négligeables, il en rencontre outre-Atlantique, non seulement dans certains milieux nègres mais aussi dans certains milieux d'affaires, de même qu'il est encouragé par l'U. R. S. S., qui appuie toujours les revendications racistes ou nationalistes, de même qu'aux Indes et en Afrique du Sud ces préoccupations trouvent un écho profond et pas toujours désintéressé.

M. Bonnefous (cont.)

but also from business men; it is also encouraged by the U. S. S. R., whose continual support of racial or nationalist claims; it is the same in India and South Africa, where these difficulties are re-echoed and not always in a disinterested manner.

Thus, it is high time that European plans in Africa were harmonised both in regard to development and methods of work. There are those who consider that we should go further, and that nothing tangible will result until a certain harmonisation of method has also been achieved.

While Great Britain remains faithful to a policy of extensive autonomy and Portugal carries out a policy of total assimilation, the Belgians and Afrikaners endeavour to keep the two races separate as far as possible; and France, continuing the experiment, remarkable for the boldness and liberalism which actuates it, and which you are acquainted with, goes so far as to admit the representatives of native populations to the Parliament of the Mother Country.

Can such differences long continue without keeping back the development of the African Continent, which we all desire?

While not contending that political ties and organisations of each African country or territory should be the identical, we must not be blind to the difficulties which these differences will cause when the moment comes to make the effort, so urgently required for the economic development of the territories and for the benefit of Europe.

Finally, before concluding, I would emphasise two points.

I believe that it is necessary to go ahead with the pooling of Europe's natural resources. Does anyone believe that the United States and the U. S. S. R. could have reached the position that they occupy to-day in our twentieth century world if, instead of uniting and pooling the resources of their entire national territory, they had maintained a number of territories, each with its own nationality, possessing the coal, oil, wheat or cotton which constitute their wealth?

To Europe's economic problem there is added a political problem.

Nineteenth century Europe only enjoyed a relative measure of peace because of the balance of power in Europe. Since that time, the emergence of a powerful Germany which, by its large population and industrial power, dominated this fragmentary Europe, has caused a permanent disequilibrium in this divided Continent, all the more

so because the German colossus lacked markets and certain indispensable raw materials.

If Europe is threatened with a renewal of this situation there is no hope of peace. If Germany alone should recover its pre-war industrial position the same causes would inevitably produce the same effects.

There is, therefore, no other solution than the pooling of wealth. The various countries must, in spite of their unwillingness, agree to pool their natural resources under a joint international administration.

Nationalisation, carried out in many countries, should facilitate this amalgamation of Europe's resources.

A basic industry must be chosen as an example to show us how to break away from the old concepts of national frontiers and State sovereignties. The coal industry must obviously be selected as it is highly concentrated and forms the basis of all the other industries under Government control; it is the principal industry of the four countries, or the group of countries, of Western Europe: Great Britain, France, Benelux and Germany; a European coal pool might claim the Rhenish-Westphalian coal as a common possession, to which all the States of Europe, including Germany, but not Germany alone, would have access.

Up to now the question of the Ruhr has only been considered from the security angle: the prevention of German rearmament by an international control. That is a negative conception which perpetuates the permanent domination of victor over vanquished. But the whole situation changes if inter-allied control is replaced by European control or by European management.

This would definitely solve this insoluble problem, and afford a starting point for a highly symbolic co-operation. The Ruhr, instead of being a cause for disagreement, would become the first step in a constructive policy, which would be rapidly extended to all the economic entities which transcend national boundaries.

We ought, and we shall be able thereafter, to continue the same policy in respect of transport, steel, electricity and shipping.

That work can be accomplished by an elected European Assembly. It is something the Representatives of Governments can achieve.

These views, no doubt, may appear revolutionary to many. I remind such people of Bernard Shaw's ironical reply in *Saint Joan*: "Ever since the fate of the world has been in the hands of clever people things have gone badly, if they were entrusted to fools they would probably go better."

M. Bonnefous (suite)

Aussi est-il grand temps que les Européens harmonisent leurs plans en Afrique aussi bien en ce qui concerne la mise en valeur que les méthodes de travail. Certains pensent qu'il faudra pousser plus loin et que rien ne pourra se faire de concret tant que n'aura pas été réalisée également une certaine harmonie des méthodes.

Pendant que la Grande-Bretagne demeure fidèle à une politique de large autonomie, le Portugal pratique une politique d'assimilation totale, les Belges et les Afrikanders continuent d'isoler autant que possible les deux races en présence et, en France, se poursuit une expérience remarquable par son audace et son libéralisme que vous connaissez, allant jusqu'à accepter la représentation des populations autochtones au sein du Parlement métropolitain.

De telles divergences pourront-elles longtemps subsister sans entraver un développement souhaitable du continent africain?

Sans prétendre rendre identiques les liens politiques et les organisations de chaque pays et de chaque territoire africain, ne méconnaissions pas les difficultés que ces divergences créeront au moment d'entreprendre l'effort nécessaire et cependant urgent de développement économique aussi bien pour ces territoires que pour l'Europe elle-même.

Enfin, je voudrais, avant de conclure, insister sur deux points.

Je crois qu'il convient d'aller de l'avant dans la mise en commun des ressources naturelles de l'Europe. Croit-on que les Etats-Unis et l'U. R. S. S. auraient pu atteindre la place qu'ils occupent dans le monde du xx^e siècle, si, au lieu de l'unité et de la cohésion de leurs territoires nationaux, une série de territoires de nationalités différentes détenaient le charbon, le pétrole, le blé ou le coton qui constituent leurs richesses?

En ce qui concerne l'Europe, ce problème économique se double d'un problème politique.

L'Europe du xix^e siècle ne vécut dans une paix, d'ailleurs relative, qu'à cause de l'équilibre européen. Depuis lors, la formation d'une grande Allemagne dominant par sa population, et sa puissance industrielle cette Europe morcelée, a créé un déséquilibre permanent, d'autant que le géant germanique manquait de débouchés et de certaines matières premières indispensables.

Une Europe menacée d'un retour à ce déséquilibre ne peut espérer sauvegarder la paix. Si l'Allemagne devait récupérer seule sa puissance industrielle d'avant-guerre, les mêmes causes produiraient inévitablement les mêmes effets.

Il n'est donc d'autre solution que la mise en commun des richesses. Les différents pays devraient, malgré leur répugnance, consentir à mettre en commun leurs ressources naturelles avec administration internationale commune.

Les nationalisations faites dans beaucoup de pays devraient faciliter cette européanisation des ressources.

Il faut choisir une industrie fondamentale pour faire éclater, sur un point capital, les frontières nationales et les souverainetés étatiques. Tout conseille de choisir l'industrie du charbon, fortement concentrée, base de toutes les autres, sous le contrôle des gouvernements; industrie capitale pour les quatre pays ou groupe de pays de l'Europe occidentale: Grande-Bretagne, France, Benelux, Allemagne; un pool européen du charbon qui pourrait revendiquer comme un bien commun le charbon rhénan westphalien auquel tous les Etats de l'Europe, y compris l'Allemagne mais pas l'Allemagne seule, auraient accès.

Jusqu'ici, le problème de la Ruhr n'a été envisagé que sous l'angle de la sécurité: par un contrôle international, éviter un réarmement allemand. Conception négative que cette tutelle permanente qui cristallise la domination des vainqueurs sur les vaincus. Tout change, au contraire, si l'on transforme le contrôle interallié en contrôle européen ou en gestion européenne.

Il apporte une solution définitive à ce problème insoluble et devient le point de départ d'une collaboration européenne hautement symbolique. La Ruhr, au lieu d'être un objet de discorde, devient la première étape d'une politique constructive qui devrait être rapidement étendue à tous les ensembles économiques qui dépassent le cadre national.

Nous devrions, et nous pourrions, ensuite poursuivre le même effort en ce qui concerne les transports, l'acier, l'électricité, la navigation.

Voilà ce que pourraient réaliser les élus à l'Assemblée européenne, ce qu'ils devraient mettre sur pied; voilà ce que ne pouvaient réaliser les représentants des gouvernements.

Sans doute ces vues pourraient-elles paraître révolutionnaires à certains. A ceux-là, je rappellerai l'ironique réponse de Bernard Shaw dans *Sainte Jeanne*: « Depuis le temps que le sort du monde est confié aux sages, les choses vont si mal que si l'on se confiait aux fous, elles iraient probablement mieux. »

Nous ne sommes pas des fous, mais nous ne voulons pas d'un esprit routinier ni rétrograde qui essaie de se faire prendre pour de la sagesse. Aucune des mesures que nous envisageons ne sera efficace si nous ne nous attaquons d'abord — et

M. Bonnefous (cont.)

We are not fools; but we are not willing to let hidebound and retrograde ideas be taken for wisdom. None of the measures which we contemplate will be effective if we do not first deal—and this forms the last part of my statement—with the problem of currency.

How can true economic co-operation be achieved between countries whose currencies are impervious to outside influence, each going its own way?

To-day, currency is no longer convertible into gold and cannot be converted, because of deficits in national budgets. In the majority of European countries, prices are increasing more rapidly than in the United States, a phenomenon which tends to reduce Europe's sales over there and, inversely, to increase its purchases. The mechanism of adjustment by exchange fluctuation or movements of gold is effectively barred. The International Monetary Fund, which aspired to appear as a medium for the convertibility of currency, now constitutes, on the other hand, an additional hindrance, because it obliges countries to maintain their rates of exchange.

A French economist, M. Jacques Rueff, recently made the witty remark that "The International Monetary Fund is as much like a system of convertibility as the watches given to children resemble those used by adults; you can make the hands go round by turning the winder but there are no works inside the watch."

Only the form exists. It is a caricature of convertibility. This is of no importance, some say, because the automatic machinery is replaced by something more efficient, because it is more animate, namely: planned international trade. But we have just seen the obstacles which confront all international negotiations for adjusting the balance of payments. Everywhere there is a dollar shortage. All the balances of accounts are in a state of disequilibrium. The consequence is the certainty of a series of successive devaluations, none of which will serve its purpose, and the resulting impossibility of practising any policy of European economic co-operation.

We must be convinced, before commencing the work which should lead to the economic union of Europe, that no international order can exist without an efficient machinery for its institution. Economic solidarity demands currency solidarity. The present instability is the most serious stumbling block in the tortuous path of construction. What good will it do, in fact, to lower custom's barriers if the still more impenetrable currency

barriers continue to exist and if, whenever one wishes to import, permission and the means of payment must be solicited from the currency control office?

Some are in favour of a common European currency which would emphasise Europe's unity and autonomy. They ask if it is impossible to conceive the plan for an issuing bank for Europe, into which all European countries would pay according to their means and which would accumulate the credit balances derived from inter-European settlements against a European currency.

Others consider that, without going so far, steps should be taken to ensure the transferability of currencies. What must be emphasized, in any case, is that the question of European currency is among the first which we must study. To delay or omit this examination would only result in a needless waste of time.

Mr. President, the real dangers which threaten us at the present moment are inertia, routine and immobility. Our Assembly constitutes the first meeting of the Representatives of the people of various countries, seeking together to find collective solutions.

We are not one of these too frequent international conferences of Ministers, experts and governmental delegates which, since 1919, have so often failed, causing public opinion to become first sceptical and then completely indifferent.

We are elected by the people and I join M. Paul Reynaud in hoping that, in the near future, we shall be elected by them to sit in this Assembly. Our aim is not to set one system against another, one mystical theory against another. The organisation of Europe consists in gearing in to one another different and frequently complementary economic systems. The organisation of Europe is the disciplining of a Continent. There is no question of abolishing the individuality of nations, but of associating them in a joint effort which alone can save them; the era of purely national construction is at an end.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Treves.

M TREVES (*Italy*). — I do not propose to follow on the very technical lines of the two speakers who have preceded me in this Debate, but I wish to express agreement with M. van de Kieft when he suggested that the Assembly had really found solid ground in this economic Debate, perhaps rather more than in the two previous General Debates.

M. Bonnefous (suite)

c'est la dernière partie de cet exposé — au problème monétaire.

Comment réaliser une véritable coopération économique entre des pays dont les monnaies sont impénétrables, chacune vagabondant à sa guise?

Aujourd'hui, les monnaies ne sont plus convertibles en or et ne peuvent plus l'être, en raison des déficits des budgets nationaux. Dans la plupart des pays de l'Europe, nous sommes en régime de prix croissants, et croissant plus vite qu'aux Etats-Unis — phénomène qui tend à réduire les ventes de l'Europe aux Etats-Unis et, au contraire, à augmenter ses achats. Le mécanisme d'ajustement par mouvements de change ou mouvements d'or est efficacement bloqué. Le Fonds Monétaire International, qui a voulu avoir les apparences d'un système de convertibilité des monnaies constitue, au contraire, un verrouillage supplémentaire puisqu'il fait obligation aux Etats de maintenir le cours de leur change.

Un économiste français, M. Jacques Rueff, a même dit récemment, avec esprit, que « le fonds monétaire international ressemble à un système de convertibilité comme les montres qu'on donne aux enfants ressemblent à celles que vous portez à votre poignet : on peut faire tourner les aiguilles en tournant le remontoir mais à l'intérieur il n'y a pas de mécanisme ».

La forme existe, mais il n'y a qu'elle. C'est une caricature de convertibilité. Qu'importe, répondent certains, puisque les mécanismes automatiques sont remplacés par quelque chose de plus efficace parce que plus conscient : la planification des échanges internationaux. Or, nous venons de voir à quels obstacles se heurtent toutes les négociations internationales devant permettre d'équilibrer la balance des paiements. Partout le dollar manque; toutes les balances des comptes sont en déséquilibre. La conséquence, c'est la certitude d'une série de dévaluations successives dont aucune ne sera efficace, c'est l'impossibilité de toute politique de coopération économique européenne.

Il faut nous persuader, avant de commencer nos travaux qui doivent mener à l'union économique européenne, qu'aucun ordre international ne peut exister sans un mécanisme efficace qui tendrait à l'établir. La solidarité économique commande une solidarité monétaire. L'instabilité présente constitue la pierre d'achoppement la plus grave sur la route sinueuse de notre construction. A quoi servirait, en effet, d'abaisser les barrières douanières s'il subsistait la barrière monétaire encore plus infranchissable et si, pour chaque importation, il

était nécessaire de solliciter d'un office des changes l'autorisation et les moyens de paiement?

Certains préconisent pour l'Europe une monnaie commune qui marque son unité et son autonomie. Ne peut-on concevoir, disent-ils, qu'une banque d'émission européenne soit constituée, à laquelle tous les pays européens apporteraient des ressources selon leurs moyens la banque mobilisant les soldes créditeurs ressortant des règlements intra-européens contre une monnaie européenne?

D'autres estiment qu'il convient, sans aller aussi loin, de s'engager tout de suite cependant dans la voie qui assurera la transférabilité des monnaies. Ce qu'il faut retenir en tout cas, c'est que le problème de la monnaie européenne est l'un des premiers que nous devons étudier. A le retarder ou à le négliger, nous ne ferons que perdre inutilement du temps.

Monsieur le Président, les vrais dangers qui nous menacent à l'heure présente sont l'inertie, la routine ou l'immobilité. Notre Assemblée est la première réunion de représentants des peuples des différents pays délibérant en commun pour rechercher des solutions collectives.

Nous ne sommes pas une de ces trop nombreuses conférences internationales de ministres, d'experts et de délégués de gouvernements qui, depuis 1919, ont si souvent échoué provoquant d'abord un grand scepticisme dans l'opinion publique, qui, depuis lors, s'en est complètement désintéressée.

Nous sommes des élus du peuple et j'espère bien, avec M. le Président Reynaud, qu'un jour prochain, nous serons élus par lui pour siéger dans cette Assemblée. Notre but n'est pas d'opposer un système à un autre, une mystique à une autre. Organiser l'Europe, c'est articuler les unes avec les autres les économies différentes et souvent complémentaires. Organiser l'Europe c'est discipliner un continent. Il ne s'agit pas de supprimer les individualités que sont les nations, mais de les associer dans un effort collectif qui, seul, pourra les sauver, car l'époque des constructions uniquement nationales est dépassée.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Treves.

M. TREVES (Italie) (Traduction). — Il n'est pas dans mon intention de reprendre les sujets techniques traités par les orateurs qui m'ont précédé dans ce débat. Toutefois, j'aimerais souligner que je me rallie à l'opinion de M. Van de Kieft, qui a observé que, dans ce débat sur les questions économiques, l'Assemblée avait trouvé un terrain bien plus solide qu'au cours des deux débats précédents. Telle est mon impression également, mais je ne pense pas qu'il soit difficile

M. Treves (cont.)

That is my impression, too, and I think it is not difficult to understand why. It is perhaps because we have come down to the real field in which we have to work, in order to find out the different conditions for which the people in the various countries are working.

The danger of unanimity was looming up in the two preceding General Debates, and it was perhaps due to an absence of the freer contest which obtains in our own Parliaments. I think the real reason lies in the absence here of a Government because in our own Parliaments there is a Government opinion which can be attacked and defended. That is the normal practice of everyone of us in our own Parliaments. I hope you will forgive me if, at the beginning of this very short intervention, I say that if there is an argument about empty seats in this Assembly, I should prefer to solve it from the view point of empty seats in the future European Government, which would be a step forward.

However, I think this Debate has shown quite a different trend and has brought us to the crucial issues in the economic field. We are, of course, all in favour of European unity, but what does that mean if not at least some measures to achieve an economic unity in Europe? I do not think it is very revolutionary to say that either Europe will some day be an economic unity or at a certain point we shall find that we have no Europe at all left to discuss. I therefore feel that the usual arguments between planners and anti-planners are rather useless.

During the Debate this morning several ideas were put forward from different points of view, but on the whole it seems to me that we cannot escape some measure of planning, and I found myself in agreement with M. Campilli when he said that the problem was the way in which we should plan and not whether or not we should have any planning. I think we cannot escape some planning. The very fact that we are here, the very fact that this Assembly sits, the very fact that this Assembly to-day discusses economic matters, means that we are discussing planning. We cannot avoid this problem.

I would go a little further. It seems to me that I cannot reconcile the views of those who are in favour of European unity and who are at the same time opposed to planning, because it seems to me

that the two things are connected if you want to achieve anything in the field of European unity.

There is another consideration, and that is the economic situation in which we are now living. I am not going to say whether it is a good or a bad system, but it no longer involves pure capitalism, and it is true that in every country, one way or another, there is some sort of national planning, more or less involving the whole economic structure of that country. I do not think there exists in Europe a single country which has escaped this necessity, as a result of the practical situation in which all of us find ourselves.

Our aim must be to take the biggest step forward that is possible towards some form of supra-national planning, and that is where O. E. E. C. and our relations with it are concerned. It seems to me, however, that although O. E. E. C. is doing very valuable work, it is working more on a governmental level, mainly for the distribution of outside assistance until 1952, while we here, in the Council of Europe, represent the people of Europe. Our main purpose in this Council of Europe is to create and foster mutual co-operation among the people of Europe, and therefore economic co-operation.

Therefore, I should be inclined to favour some sort of supra-national economic authority to plan the different economies of Europe. I do not think that such a suggestion goes too far. At all events, there will be less difficulty in this field than there would be in planning a supra-national authority in the purely political field. I say that because if we attempted to plan a supra-national authority on constitutional matters, the question of sovereignty would immediately be involved.

That would create much more difficulty than we wish to arouse, because we wish to proceed step by step in a practical way with schemes which will have practical results. I would therefore welcome the Ministers responsible for O. E. E. C. sitting in the Committee of Ministers and thus ensuring co-operation; thus giving O. E. E. C. a less diplomatic and more political character than it has had up till now. Otherwise, we run the risk of having beautiful speeches made but of having no practical step taken.

We have heard some excellent speeches in this Assembly, and I am sure that all my colleagues are excellent orators. I certainly am not, but I would urge the Assembly to think in a technical way and

M. Treves (suite)

d'en comprendre la raison. C'est peut-être parce que nous avons abordé un sujet qui nous obligera à déterminer les conditions de travail des différents peuples.

Les deux discussions générales qui ont précédé ont vu apparaître le danger de l'unanimité, ce qui peut s'expliquer par l'absence de cet esprit de controverse qui règne généralement dans nos parlements respectifs. Je crois que la vraie raison réside dans l'absence d'un gouvernement au sein du Conseil; dans nos parlements nationaux en effet les avis de nos gouvernements peuvent être combattus ou défendus tout à tour. C'est ainsi que chacun de nous procède dans son propre parlement. Je me permettrai de déclarer, dès le début de cette courte intervention, que si la question des sièges vacants de cette Assemblée doit être soulevée, je préférerais que ces sièges vacants fussent considérés comme étant ceux du gouvernement futur de l'Europe, ce qui marquerait déjà un pas en avant.

Cependant, je crois que le présent débat a pris une orientation toute différente et nous a amenés à étudier les problèmes capitaux du domaine économique. Nous sommes tous, bien entendu, en faveur de l'unité de l'Europe, mais qu'est-ce que cela signifie sinon que des mesures concrètes doivent être prises en vue de la réalisation de l'unité économique de l'Europe? Ce n'est pas faire preuve, je crois, d'un esprit, par trop révolutionnaire que de déclarer : ou l'Europe deviendra un jour une entité économique, ou bien nous finirons par constater que l'Europe n'existe plus et ne peut plus faire l'objet de discussions. J'estime, par conséquent, que les controverses habituelles entre dirigistes et libéralistes ne sont plus de mise.

Au cours des débats de ce matin, diverses opinions ont été exprimées; mais, tout compte fait, il me semble que nous ne pouvons éviter certaines mesures de planification, et je suis d'accord avec M. Campilli lorsqu'il affirme que le problème est de savoir de quelle façon nous devons procéder à la planification, plutôt que de décider si, oui ou non, celle-ci s'impose. J'estime que nous ne pouvons pas nous y soustraire. Le fait même que nous soyons ici, le fait même que cette Assemblée siège actuellement et qu'elle entreprenne aujourd'hui la discussion de problèmes économiques, signifie que nous discutons de la planification. Nous ne pouvons éluder ce problème.

J'irai même un peu plus loin. Il me semble impossible de concilier les opinions de ceux qui se prononcent en faveur de l'unité de l'Europe et

qui, en même temps, s'opposent à la planification; selon moi, en effet, si nous voulons obtenir des résultats tangibles dans le domaine de l'unité européenne, ces deux choses sont inséparables.

Une autre considération doit être retenue — celle de la situation économique qui est la nôtre actuellement. Je ne m'avancerai pas jusqu'à qualifier ce régime de bon ou de mauvais, mais il n'implique plus un capitalisme à l'état pur et nous devons reconnaître que chaque pays procède, d'une façon ou de l'autre, à une planification nationale, qui engage plus ou moins la structure économique du pays en question. Je ne pense pas qu'il existe un seul pays en Europe qui ait pu, étant donné les réalités auxquelles il est obligé de faire face, se soustraire à cette nécessité.

Nous devons tendre nos efforts vers quelque forme de planification supra-nationale, et c'est là que l'O. E. C. E., et nos relations avec cet organisme, entre en jeu. Il me semble toutefois que, bien que les travaux de l'O. E. C. E. méritent tous les éloges, cet organisme opère plutôt sur un plan gouvernemental, soucieux par dessus tout de la distribution d'une aide extérieure qui doit se poursuivre jusqu'en 1952, tandis que nous, au sein du Conseil de l'Europe, représentons effectivement les peuples européens. Le but essentiel du Conseil de l'Europe doit être de mettre sur pied et de promouvoir une coopération mutuelle entre les peuples européens, et, partant, une coopération économique.

En conséquence, je serais porté à préconiser l'institution d'une sorte d'autorité économique supra-nationale qui aurait pour tâche de planifier les différentes économies de l'Europe. Je ne crois pas qu'une telle suggestion dépasse les limites du raisonnable. En tous cas, nous rencontrerions moins de difficultés dans ce domaine que dans celui d'une autorité supra-nationale d'ordre purement politique. J'insiste sur ce point parce que toute tentative de créer une autorité supra-nationale en matière constitutionnelle soulèverait immédiatement le problème de la souveraineté.

Ceci entraînerait beaucoup plus de difficultés que nous n'en désirons créer, car nous voulons procéder par étapes, selon un projet et des méthodes pratiques qui mèneraient à des résultats pratiques. Je verrais donc volontiers les Ministres responsables de l'O. E. C. E. siéger au Comité des Ministres; ceci aurait pour effet d'assurer la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'O. E. C. E., et de conférer à ce dernier organisme un caractère moins diplomatique et plus politique qu'il ne l'a été jusqu'ici. Dans le cas contraire, nous risquons de devoir nous contenter de beaux discours, sans pouvoir prendre de mesures d'ordre pratique.

M. Treves (cont.)

not so much in general terms, and not to make general Proposals which are very difficult to put into practice.

I repeat that we will not achieve European union if we do not achieve some sort of economic union. It is on this, more than on problems of sovereignty, that the hopes of the broad masses of the people who look to us depend. There are great possibilities but we cannot do miracles. We must not destroy the hopes of the people, but by doing in a practical way all we can to give effect to those possibilities we must play our part in giving the world a better future.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Philip.

M. PHILIP (France) (Translation). — Mr. President, in the Debate which took place on our first day on the subject of the aims of the Council of Europe, different points of view were expressed and different tendencies became apparent in this Assembly. We have heard of moderate elements, progressive elements, bold and audacious elements, and even of extremely moderate elements.

I wonder, Sir, if the differences between us are not after all just the measure of the gravity with which we view the present economic situation?

For my part, I speak as one of those who are at the present moment consumed with anxiety, as one of those—as M. Paul Reynaud aptly said this morning—who think that the question is not one of a choice between progress towards unification and the *status quo*, but between the economic union of Europe and the disaster, without precedent in the history of our Continent, which threatens us—a disaster of which some people are not so desperately conscious as others, perhaps because the situation in their own countries is more stable.

We have the conviction that our difficulties are not only the consequence of the war; it is not a question of the temporary problems of reconstruction which can be solved little by little by our individual efforts. It is a question—as I said in my first speech — of something much more serious: the position which Europe held in the world during the 19th century has been definitely lost since new countries are becoming industrialised—

though that is, I believe, a good thing, since the greater the number of industrialised countries, the more will it be possible in the long run to increase trade between them.

In the intermediate period, however, this means that the economic structure of the old Continent must be completely transformed; there must be radical changes in the nature of its exports, by the development of new types of industries—industries which will demand enormous capital investments and will not be able to hold their own on the international markets unless there is a considerable increase in the present rate of production in our respective countries, and unless cost prices are drastically reduced.

M. Longchambon said just now that American prosperity was not built up in a day; it took almost a century to develop, and it was able to do so because, from the outset, there was a large market available.

If we do not succeed in rapidly creating this wide unified market, since there will be a progressive reduction of credits from the Marshall Plan and the cessation of Marshall aid in 1952, we shall not be able to establish any sort of equilibrium in the balancing of our accounts except by extensive restrictions on imports or by exporting on a “dumping” basis. In either case, reductions in wages and unemployment will follow, and the standard of living of the working masses will be affected.

The danger is already approaching; we are already beginning to be conscious of difficulties in the matter of economic adaptation. Already we are confronted by the problem of displaced persons to which some of our colleagues have referred. May I be permitted to say that I consider it is a disgrace to humanity and to our Continent that, some years after the end of the war, thousands and thousands of men are still in a position which prevents them from living normally with their families and adapting themselves to the economy of some new country in which they should be striking fresh roots.

It is a disgrace and a canker at our roots that hundreds of thousands of men should be in this position—millions of men, as M. Reynaud rightly reminds me—for, to the officially recognised “displaced persons” must be added all those who are coming in ever increasing numbers from Eastern

M. Treves (suite)

Nous avons entendu des discours remarquables au sein de cette Assemblée, et je suis persuadé que mes collègues sont tous d'excellents orateurs. Je ne puis certes en dire autant de moi-même, mais je prie instamment l'Assemblée de ne pas perdre de vue le côté technique du problème et de s'adonner moins aux généralités, en évitant de faire des propositions d'ordre général qu'il est très difficile de mettre en application.

Je répète que nous ne réaliserons pas l'union européenne si nous ne réalisons pas une sorte d'union économique. C'est à une telle union, beaucoup plus qu'à la souveraineté qu'aspirent les grandes masses dont les regards sont tournés vers nous. Les possibilités sont grandes, mais nous ne pouvons pas accomplir de miracles. Nous n'avons pas le droit de décevoir ces espoirs, et c'est en canalisant nos efforts que nous pourrions contribuer à l'amélioration de l'avenir du monde entier.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Philip.

M. PHILIP (France). — Monsieur le Président, dans la discussion qui s'est engagée au cours de notre première journée sur les buts du Conseil de l'Europe, différents points de vue ont été exprimés et différentes tendances se sont dessinées au sein de l'Assemblée. On a parlé d'éléments modérés, d'éléments progressistes, d'éléments hardis et audacieux et de ceux qui, au contraire, présentaient une grande modération.

Je me demande si la différence entre nous n'est pas surtout dans le degré de gravité que nous reconnaissons à la situation économique actuelle.

Pour ma part je voudrais parler comme un de ceux qui, à l'heure présente, sont étreints par l'angoisse, comme un de ceux — ainsi que M. Paul Reynaud le rappelait justement ce matin — qui ne pensent pas que nous ayons le choix entre le progrès vers l'unification européenne et le *statu quo*, mais le choix entre l'union économique de l'Europe et une catastrophe sans précédent dans l'histoire du continent qui nous menace, et dont certains peut-être — parce que, dans leur pays, la situation apparaît plus stable, moins grave que dans d'autres — n'ont pas une conscience aussi angoissante que d'autres.

Nous avons vraiment le sentiment que nos difficultés ne tiennent pas seulement à la guerre, qu'il ne s'agit pas seulement des problèmes passagers de la reconstruction, capables d'être surmontés petit à petit par nos efforts individuels; il s'agit — je l'ai dit dans ma première intervention — de quelque chose de beaucoup plus grave,

du fait que la position qu'occupait l'Europe dans le monde au XIX^e siècle est définitivement détruite; du fait que les pays neufs s'industrialisent, ce qui, je crois, est un bien car plus les pays du monde seront industrialisés plus ils pourront, à la longue, multiplier entre eux les échanges.

Mais, dans la période intermédiaire, cela signifie, pour notre vieille Europe, la nécessité d'une transformation profonde de sa structure économique, d'un changement complet dans la nature de ses exportations; du développement des types d'industries nouvelles — de ces industries qui exigent d'énormes investissements de capitaux — et qui ne parviendront à prendre leur place dans les échanges internationaux qu'à condition d'augmenter considérablement le niveau de productivité actuellement existant dans nos pays respectifs et d'obtenir un abaissement considérable des prix de revient.

C'est M. Longchambon qui tout à l'heure le rappelait : la prospérité américaine n'a pas été atteinte en un jour; elle a mis près d'un siècle à se développer. Elle a pu le faire parce qu'au point de départ elle bénéficiait d'un large marché.

Si nous ne parvenons pas à créer rapidement ce large marché unifié, avec la réduction progressive des crédits du Plan Marshall, avec en 1952, la fin du Plan Marshall, nous ne pourrions réaliser l'équilibre de notre balance des comptes que par des restrictions importantes de nos importations ou par des exportations obtenues par des procédés de dumping; dans l'un et l'autre cas, par des baisses de salaires ou par du chômage, c'est-à-dire aux dépens du niveau de vie des masses travailleuses.

Déjà, les menaces existent. Déjà, nous commençons à connaître des difficultés économiques d'adaptation; déjà, nous sommes saisis par ce problème des personnes déplacées auquel quelques collègues ont fait allusion. Permettez-moi de dire que c'est une honte pour notre humanité, pour notre Europe, que quelques années après la fin de la guerre, des milliers et des milliers d'hommes soient encore dans une situation telle qu'ils ne peuvent pas vivre normalement avec leur famille, et s'adapter à l'économie d'un pays où ils devraient s'enraciner à nouveau.

C'est une honte et un cancer que des centaines de milliers d'hommes, des millions d'hommes comme me le fait observer justement M. Reynaud, soient dans cette situation, car il faut ajouter aux personnes déplacées proprement dites, toutes celles qui viennent de l'est de l'Allemagne en nombre de plus en plus grand vers l'ouest, accroissant encore les difficultés que connaît la zone occidentale.

M. Philip (cont.)

Germany to the West, thus adding considerably to the difficulties of the Western zone.

Both from the social and economic points of view, we are faced with a European problem which demands a complete change of structure, and which demands that we shall together make a common effort to resolve it.

I appeal to you, my colleagues here, let us acknowledge the gravity of the situation and the alarmingly short time left to us. If we fail, it will not be the *status quo*: it will be the fall of Europe into wholesale misery and into social upheavals which will, as we very well know, benefit one Power alone.

Let us all, therefore, admit the necessity for common action. Of course there are differences between us according to our various political tendencies; naturally we hold different points of view.

For some, the creation of Europe signifies only the destruction of those national institutions which are the obstacles in the way of the free circulation of goods, individuals and capital: the attempt to set up, in the European framework, that free trade which liberal economists dreamed of back in the classic period.

For others, it is not so much a question of destroying national economic institutions as of creating certain European economic organisations capable, by continual effort, of making joint decisions and of directing European economy in accordance with the common interests of all.

Some of us have gained experience in the European Movement. During several months we examined the situation in each country. At the Conference of Westminster we compared our points of view and found that, when they were transferred to the European plane, when one was obliged, in the face of new problems, to make a separate mental effort, to invent and create, there was a certain merging of opinion, and we came to the conclusion that both methods were equally necessary, and that only by the liberalisation of trade and the co-ordination of investments—within a structure which must inevitably be political—could the foundations of a unified Europe be laid.

First of all there must be the liberalisation of inter-European trade, for which it would seem that

we are ripe, provided that the quantitative restrictions are first removed.

Experience has shown that if customs tariffs are removed while quantitative restrictions are maintained, the effective result amounts to nothing at all and only an illusion is created.

It is, therefore, with the quantitative restrictions that we must begin, and I was happy to hear this morning that Mr. Dalton supports the idea of the liberalisation of trade which can only be effected by progressive stages, step by step. That question was dealt with in the last debates of the O. E. E. C., when a rather platonic resolution was adopted, by which each country agreed unilaterally, to reduce quantitative restrictions, whereas here, as in the case of customs tariffs, exchanges, negotiations, lists, concrete and multilateral engagements are necessary, if rapid progress is to be made.

When the quantitative restrictions have been progressively abandoned, customs unions must next be embarked upon. In this connection I would say at once that these customs unions should be as wide as possible, since experience gained in this field—as, for example, in the customs union between France and Italy—has shown that the more limited the area covered by the agreement, the greater the difficulties encountered, since the compensations offered from each side are also proportionately smaller in relation to the sacrifices demanded.

The wider we can make the area of these customs unions, the easier will it be to advance and to surmount the difficulties which will inevitably arise.

As the essential problem before us is the creation of those new industries which are necessary for the development of our exports—industries for the production of semi-processed goods required by new countries in course of industrialisation—I would suggest that one of the first steps, in place of general customs unions limited to certain countries, should be an attempt to make general agreements applicable to the whole of Europe but confined, in the first place, to certain products, or to certain industries, whose existence depend on a wide unified market of this kind.

Then there is the question of the stabilisation of currency, to which my friend M. Bonnefous has just alluded. Stabilisation and convertibility have already been realised. I think we have arrived at a point where most of the European currencies can count upon reciprocal stabilisation; but we re-

M. Philip (suite)

Qu'il s'agisse du point de vue social ou du point de vue économique, nous avons à faire face à un problème européen qui exige des transformations de structure, qui exige que, tous ensemble, nous fassions un effort commun pour le résoudre.

Je vous en supplie, mes chers collègues, prenons tous conscience de la gravité de la situation, du laps de temps terriblement court qui nous est imparti. Si nous échouons, ce ne sera pas le *statu quo*, ce sera la chute de l'Europe dans une misère généralisée et dans des troubles sociaux dont nous savons d'avance quel sera l'unique bénéficiaire.

Alors, pour cette Europe, ayons tous conscience de la nécessité de l'action commune. Il est bien évident que des divergences existent entre nous correspondant à nos diverses tendances politiques. Il est bien évident que, les uns ou les autres, nous nous orientons de façon différente.

Pour les uns, faire l'Europe c'est seulement détruire les institutions nationales qui font obstacle à la libre circulation des marchandises, des personnes et des capitaux; c'est essayer de constituer, dans le cadre européen, ce libre échange dont les économistes libéraux de la grande époque classique avaient jadis rêvé.

Pour d'autres, il s'agit moins de détruire les institutions économiques nationales que de créer certaines institutions économiques européennes afin, par un effort constant, de prendre des décisions communes et d'orienter l'économie européenne dans le sens qui nous paraît correspondre aux intérêts de tous.

Quelques-uns d'entre nous ont fait une expérience dans le Mouvement européen. Nous avons étudié la question dans chaque pays, pendant plusieurs mois. A la Conférence de Westminster, nous avons confronté nos points de vue et nous nous sommes rendu compte que, lorsqu'on les transfère sur le plan européen, lorsque chacun est dans la nécessité, en face de problèmes nouveaux, de faire l'effort intellectuel d'invention et de création, les opérations s'estompent quelque peu, et nous avons tous abouti à la conclusion que l'une et l'autre méthodes étaient également nécessaires et que c'était dans la voie de la libéralisation des échanges et de la coordination des investissements, dans une structure qui, inévitablement, sera une structure politique, que l'on pourra parvenir à bâtir les fondements d'une Europe unifiée.

Nécessité d'abord d'une libéralisation des échanges intereuropéens pour lesquels il semble bien maintenant que nous sommes mûrs, à condition de commencer d'abord par l'élimination des restrictions quantitatives.

L'expérience a montré que, si l'on commence par des abandons de tarifs douaniers alors que l'on maintient des restrictions quantitatives, on ne fait en réalité rien du tout, et l'on crée une illusion.

C'est par les restrictions quantitatives qu'il faut commencer, et j'ai été heureux d'entendre ce matin M. Dalton donner son accord à cette idée de la libéralisation des échanges qui ne peut être que progressive, où il faut n'avancer que petit à petit. C'est une question qui a été abordée lors de la dernière discussion de l'O. E. C. E. où une résolution un peu platonique a été adoptée, car chaque pays a pris l'engagement unilatéral d'entrer dans la voie des réductions quantitatives alors qu'il faut ici, comme en matière douanières, des échanges, des négociations, des listes, des engagements réels et multilatéraux si l'on veut avancer rapidement.

Les restrictions quantitatives étant progressivement abandonnées, il faut ensuite s'engager dans la voie des unions douanières; je le dis tout de suite : des unions douanières les plus larges possible — car l'expérience en la matière a prouvé que dans les unions douanières actuellement en voie de réalisation, comme entre la France et l'Italie, plus est limitée l'aire des négociations et plus s'accumulent les difficultés, car moins grandes sont les compensations que l'on peut de chaque côté offrir aux autres en échange des sacrifices demandés.

Plus nous réussissons à élargir l'aire des unions douanières, plus nous parviendrons à avancer et à surmonter les difficultés inévitables.

Puisque notre problème essentiel est de créer ces industries nouvelles qui sont la condition du développement de nos exportations, ces industries de produits mi-ouvrés dont ont besoin les pays neutres en voie d'industrialisation, je me demande si un des premiers pas, plutôt que des unions douanières générales limitées à quelques pays, ne serait pas de tenter de réaliser des accords généralisés à toute l'Europe, mais limités au début à quelques produits ou à quelques industries qui ont particulièrement besoin de ce large marché unifié pour leur existence même.

C'est, enfin, la stabilisation des monnaies à laquelle mon ami M. Bonnefous faisait tout à l'heure allusion. Stabilisation et convertibilité qui sont maintenant faites. Je crois que nous sommes arrivés au moment où la plupart des monnaies européennes peuvent envisager leur stabilisation réciproque les unes par rapport aux autres tout en reconnaissant que cela pose, en particulier pour nos amis britanniques, un problème qui déborde le cadre proprement monétaire.

Il me semble que, dans le cas de la Grande-

M. Philip (cont.)

cognise, at the same time, that this involves, particularly for our British friends, other than purely monetary considerations.

It seems to me that in the case of Great Britain, one of the difficulties arises from the fact that during the last months the prices of international raw materials produced in the sterling area have dropped, while the prices of these same materials produced in the dollar area have been maintained.

The monetary problem could be solved. It must be considered in strict relation to the not only European but international problem of agreements relating to prices and production of raw materials, to the principal international products and, in particular, in the light of the application as rapidly as possible of Chapter 8 of the Havana Charter, which advocates the conclusion of international agreements and the creation of inter-governmental institutions to arrange long term purchases and long term agreements in regard to the principal international raw materials.

We see at once how the problems of liberalisation of trade are inevitably linked with other problems of agreements and definite international negotiations on certain practical questions.

I have just said that if we wish to achieve this unified market, on which the existence of Europe depends, we must remove quantitative restrictions and reduce customs tariffs; that we must arrive as quickly as possible at a general stabilisation of currency. I notice at once a certain reticence on the part of some of my colleagues.

In the recent political Debate, everyone knows that there were certain divergencies of opinion, certain conflicts between French Socialists and their Socialist colleagues from other countries, who are very reserved. Why? Because in the countries which have made the most progress towards social justice and improvement of the living standards of the workers, there is a fear—which we regret but understand—that the levelling up of living conditions for Europe as a whole will be made at the expense of the workers in their own countries, and that it will lead, during the transition period, to a rise in the standard of living of the least fortunate but, perhaps, to a fall in the standard of living of the most fortunate.

It is for this reason that the action contemplated in the monetary field and with regard to tariffs must be completed by an effort towards unification

of social security provisions, about which we shall speak later, and by an effort towards unification of the real value of wages in all countries, so that industries which exploit their workers and pay low wages shall not, when customs tariffs are lowered, be better situated in regard to their European competitors than those which have given a higher standard of living to their workers.

We think in particular of the admirable example provided by our Swedish friends, whose great social experiments—carried on now for decades—we greatly admire. Sweden appears to be also the country which has solved its housing problem and the country which has done the most for popular education, and which has created a truly productive and constructive atmosphere between employers and workers. I quite understand that sometimes our Swedish friends may be a little hesitant in following us if we cannot give them an assurance that in the Europe we wish to build, and in the unified market we wish to create, we shall not be content with the simple law of supply and demand, with the ordinary functioning of capitalist competition with its recurring crises and its operation at the expense of the working classes, but that we shall give them a guarantee that the standard of living of the workers of the whole of Europe will be raised to the level of the Swedish workers; that we shall adopt a policy of full employment on the European plane, with the necessary means, so that nowhere, even in the transition period, would there be unemployment which might be used to worsen working conditions and lower the living standards of workers in many industries.

There is another problem which inevitably presents itself. When we shall have removed the quantitative restrictions, and when we shall have reduced the customs tariffs, it will be necessary for industries to adapt themselves to these new conditions. This adaptation will have to come about through agreements between industrialists. Inter-European occupational groups already exist.

In the case of France and Italy, at a time when we are only beginning on the tariff union experiment, French and Italian metallurgic industrialists have concluded an agreement on specialisation. We welcome such agreements, which tend to specialisation in production, if their object is to adapt the conditions of work in the industries to economic requirements, to shut down badly equipped factories, and to concentrate production in

M. Philip (suite)

Bretagne, une des difficultés est venue de ce que, dans les derniers mois, les prix des matières premières internationales produites dans la zone sterling ont baissé, alors qu'au contraire, les prix de ces mêmes matières premières produites dans la zone dollar se sont maintenus.

Le problème monétaire pourrait être résolu. Il doit être envisagé en liaison étroite avec le problème non seulement européen mais international des accords sur les prix et la production des matières premières de base, des principaux produits internationaux et en particulier la question de la mise en application, le plus rapidement possible, du chapitre huit de la Charte de La Havane qui préconise la conclusion d'accords internationaux et la création d'une institution intergouvernementale prévoyant une politique d'achats à long terme, d'accords à long terme pour les principales matières premières internationales.

Nous voyons tout de suite comment les problèmes de libéralisation des échanges sont inévitablement liés à d'autres problèmes d'accords et de négociations internationales positives sur un certain nombre de questions pratiques.

Je viens de dire que, si nous voulons aboutir à ce marché unifié dont dépend l'existence de l'Europe, il nous faut supprimer les restrictions quantitatives, et abaisser les droits de douane. Il nous faut, le plus vite possible, aboutir à une stabilisation générale des monnaies. Je vois tout de suite la réticence de certains de nos collègues.

Dans la récente discussion politique, tout le monde sait qu'il y eut quelques oppositions, quelques conflits entre les socialistes français et leurs collègues socialistes d'autres pays qui sont particulièrement réservés. Pourquoi? Parce que ce sont les pays qui ont fait le plus de progrès dans la réalisation de la justice sociale et dans l'amélioration de vie de leurs masses travailleuses qui éprouvent cette crainte, que nous critiquons, mais qu'en même temps nous comprenons, que l'égalisation des conditions de vie en Europe se fasse aux dépens de ces masses travailleuses de leurs pays et que cela se traduise, pendant une période transitoire, par le relèvement du niveau de vie de ceux qui sont au bas de l'échelle, mais peut-être aussi par un abaissement du niveau de vie de ceux qui sont en haut.

C'est pourquoi l'action que nous voulons poursuivre dans le domaine monétaire et dans le domaine des tarifs doit être étroitement liée à un effort d'unification des conditions de sécurité sociale dont nous parlerons ultérieurement et à un effort d'unification des conditions de salaire réel

existant dans tous les pays, afin que les industries qui exploitent leurs ouvriers, qui payent de bas salaires, ne soient pas avec l'abaissement des tarifs douaniers plus favorisées dans la concurrence européenne que les pays qui ont donné à leur classe ouvrière un niveau de vie supérieur.

Nous pensons, en particulier, à l'admirable exemple qui nous a été donné par nos amis de Suède dont nous admirons tous la grande expérience sociale poursuivie depuis des décades. La Suède apparaît ainsi comme le pays qui a résolu le problème du logement, qui a fait le plus pour l'éducation populaire et qui a créé, dans les relations entre patrons et ouvriers, une atmosphère véritablement productive et constructive. Je comprends que, quelquefois, nos amis suédois soient un peu hésitants à nous suivre complètement si nous ne leur donnons pas l'assurance que, dans l'Europe que nous voulons construire, dans le marché unifié européen que nous voulons créer, nous ne laisserons pas simplement le libre jeu de l'offre et de la demande, le fonctionnement régulier de la concurrence capitaliste avec les crises cycliques que cela implique et avec une concurrence s'exerçant aux dépens de la classe ouvrière, mais que nous leur donnerons la garantie que le niveau de vie des travailleurs de toute l'Europe sera relevé au niveau de vie des travailleurs suédois et que nous poursuivrons sur le plan européen, avec les moyens nécessaires, une politique de plein emploi afin que nulle part, même dans la période de transition, n'apparaisse un chômage dont on se servirait pour aggraver les conditions de travail et d'existence des ouvriers de nombreuses industries.

Il est un autre problème qui surgira inévitablement. Lorsque nous supprimerons les restrictions quantitatives et lorsque nous abaisserons les droits de douane, il faudra que les industries s'adaptent à ces nouvelles conditions. Cette adaptation devra se faire par des accords entre industriels. Des groupements professionnels intereuropéens existent déjà.

Dans le cas de la France et de l'Italie, au moment où nous commençons simplement à marcher dans la voie de l'Union douanière, les industriels français et italiens de la métallurgie ont conclu entre eux un accord de spécialisation. Nous saluons ces sortes d'accords qui tendent à spécialiser la production s'ils ont pour objet d'adapter les conditions de travail de l'industrie aux nécessités économiques de fermer les usines mal outillées, de concentrer la production là où le prix de revient est le plus faible.

Mais nous savons aussi, par l'expérience d'avant

M. Philip (cont.)

those centres where cost prices can be kept to the lowest level.

But we also know, from experience gained before the war, that sometimes international cartels have been formed, with the aim, not of improving production conditions or increasing output, but, on the contrary, with the aim of restricting output and keeping prices up in order to keep alive secondary undertakings, and to provide large profits for others.

The necessity for these occupational organisations on the European plane must be recognised, provided that they are subject to certain public control. One of the first problems with which our Committee on Economic Questions will have to deal is the necessity for some European legislation on international cartels, making it compulsory for all cartels to be registered with a European authority, to publish their statutes, regulations and important decisions, and to be constantly subject to inspection by some inter-European public body empowered, should the activities of a cartel be found harmful to the economic unification of the Continent, to institute proceedings in the competent courts for the annulment of decisions, for damages, or even for the liquidation of the cartel.

As M. Bonnefous has said, there is certainly a public economic sector in Europe. There are large basic industries which cannot be left to open competition and to the law of supply and demand. Such organisations should undoubtedly be of a public character and they should be directly responsible to a competent European authority.

This applies to transport, and also to electricity, in regard to which there is a whole programme of co-ordination and common action to be carried out. It applies all the more to coal and steel, and I am in entire agreement with what M. Bonnefous said just now about that.

The problem of the Ruhr really dominates the whole European situation. The Ruhr is a conglomerate, which is comparable with nothing else on our Continent. There is an immense quantity of coal and steel and a number of industries based on coal and steel which, even before the war, worked principally for export.

To-day, Western Germany is cut off from the East, and cannot obtain essential food supplies without importing a great deal more than former-

ly; and the Ruhr, therefore, plays a still more important rôle than before the war in the export scheme. One might call it a kind of steel lung which enables all the other industries of Western Europe to breathe.

Before the war, the Ruhr was made an instrument for economic domination, not only by Hitler—who used it as an arsenal for the preparation of his offensive—but before him in the time of democratic Germany when, under the Government of Chancellor Brüning, the Minister of National Economy went about Central Europe offering the small nations trade agreements containing clauses which were unfavourable to them. And if these small nations would not sign, there was a “technical accident” in the Ruhr, following which the country in question received no more coal, steel or semi-processed goods necessary to her industry.

The truth is that the master of the Ruhr is the master of Europe. The only way to ensure that a new Germany shall not dominate Europe is to see that Europe shall dominate the Ruhr. It is for this reason that we have constantly advocated the setting up in the Ruhr of that international authority which is now being organised and is making its first experiments.

But it is evident that it will not be possible to maintain indefinitely in Germany the present exceptional regime. When she has recuperated, when she is present here among us, she will have the right to demand equal treatment with others.

The system of European control over the Ruhr will then either have to be abandoned, with the dangers that would imply, or it will have to be generalised.

In fact, we should state here and now that the European authority in the Ruhr is not, as we see it, an exceptional regime: it is a first experiment in European administration of basic industries, an administration which is destined, when the success of the experiment has been proved, to be generalised and applied to the whole of the basic industries of our Western Europe.

I do not mean by this that there is to be a kind of transfer of nationalisation on to the European plane. I think it is normal to leave each country to choice its own property laws. These basic industries may be nationalised undertakings in one country or they may be private undertakings in another—the essential thing is that all basic in-

M. Philip (suite)

la guerre, que, quelquefois, se sont constitués des cartels internationaux, dont le but n'était pas du tout d'améliorer les conditions de la production ni d'accroître la productivité, mais, au contraire, de restreindre la production et de maintenir les prix, afin de permettre aux entreprises marginales de vivre et aux autres de réaliser des profits importants.

Il nous faut donc reconnaître la nécessité de ces organismes professionnels sur le plan européen, mais à condition de les soumettre à un certain contrôle public. Un des premiers problèmes dont devra s'occuper notre commission des Affaires économiques est celui d'une législation européenne sur les cartels internationaux, avec l'obligation pour tout cartel d'être inscrit auprès d'une autorité européenne, de publier ses statuts, ses règlements, ses décisions essentielles, de se soumettre de façon continue à l'enquête d'un organisme public intra-européen, avec possibilité, pour cet organisme, au cas où l'activité d'un cartel se révélerait nuisible pour l'unification économique de notre continent, de le poursuivre devant les tribunaux compétents, afin d'obtenir l'interdiction d'une de ses décisions, des dommages-intérêts ou même sa dissolution.

Comme M. Bonnefous l'a dit, il existe certainement en Europe un secteur économique public. Il existe de grandes industries de base pour lesquelles ne peut pas jouer le jeu de la libre concurrence et de l'offre et de la demande. Sans nul doute, nous nous trouvons en présence d'organismes ayant un caractère public. Il faut que ces organismes dépendent directement d'une autorité européenne responsable.

C'est vrai pour les transports, c'est vrai pour l'électricité, où tout un programme de coordination et d'action commune est à accomplir. C'est encore plus vrai pour le charbon et pour l'acier, et je partage entièrement sur ce point l'opinion exprimée par M. Bonnefous il y a un instant.

Le problème de la Ruhr domine vraiment toute la situation européenne. La Ruhr est un conglomérat qui n'a rien d'autre qui puisse lui être comparé sur notre continent. On y trouve à la fois une immense quantité de charbon, d'acier et d'industries basées sur le charbon et l'acier et qui, déjà avant la guerre, travaillaient essentiellement pour l'exportation.

Aujourd'hui, dans une Allemagne de l'Ouest coupée de l'Est, qui ne peut obtenir sa nourriture que par des importations plus massives qu'auparavant, la Ruhr joue, dans le système des exportations, un rôle encore plus important qu'avant

la guerre. Je dirai qu'elle est une sorte de poumon d'acier au moyen duquel respire toute l'industrie de notre Europe occidentale.

Or, avant la guerre, la Ruhr a été utilisée comme un moyen de domination économique. Non seulement par Hitler, qui s'en est servi comme d'un arsenal pour préparer ses offensives, mais déjà du temps de l'Allemagne démocratique, du temps où, sous le gouvernement du chancelier Brüning, le ministre de l'économie nationale se promenait en Europe centrale, offrant des traités de commerce aux petites nations, traités dont certaines clauses ne leur étaient pas favorables. Et lorsque ces petites nations ne voulaient pas signer, il se produisait dans la Ruhr un « incident technique » à la suite duquel le pays en cause ne recevait plus le charbon, l'acier ou les produits mi-ouvrés dont son industrie avait besoin.

La réalité, c'est que le maître de la Ruhr est le maître de l'Europe. Le seul moyen pour qu'une nouvelle Allemagne ne domine pas l'Europe, c'est que l'Europe domine la Ruhr. C'est pourquoi nous avons tellement insisté pour créer dans la Ruhr cette autorité internationale qui est en voie d'organisation et qui fait ses premiers pas.

Mais il est évident que, politiquement, on ne réussira pas à maintenir longtemps l'Allemagne sous un régime d'exception. Le jour où elle reprendra ses forces, où elle reviendra parmi nous, elle aura le droit de demander à être traitée comme les autres.

Le système de contrôle européen de la Ruhr devra alors ou être abandonné avec les dangers que cela comporte ou être généralisé.

Aussi, dès maintenant, nous devons dire que l'autorité européenne de la Ruhr n'est pas, pour nous, un régime d'exception : c'est la première expérience de gestion intra-européenne d'industries de base, gestion destinée, dès que l'expérience nous en aura montré le succès, à être généralisée et appliquée à l'ensemble des industries de base de notre Europe occidentale.

Je ne parle pas ici d'une sorte de transposition des nations sur le plan européen. Je crois qu'il est normal de laisser chaque pays libre de choisir son régime de propriété. Ces industries de base pourront être des entreprises nationalisées dans un pays ou des propriétés privées dans un autre. Mais ce qui est indispensable pour toutes les industries de base, c'est d'être placées sous une autorité économique européenne, seule compétente pour définir la politique à suivre en matière de volume de production, de montant des investissements et de fixation des prix. Ces trois fonctions doivent être exercées, pour chaque industrie de base, par

M. Philip (cont.)

dustries shall be placed under a European economic authority, which shall alone have the power to lay down the policy to be followed with regard to output, amount of investments and fixing of prices. These three functions must be carried out in the case of each basic industry by a European public authority, assisted by a joint consultative council representing, on the one hand, those who participate in production and, on the other, the interests of consumers. I have endeavoured, Ladies and Gentlemen, to outline very simply a few of the problems which confront us.

We shall certainly be obliged to consider the problem of overseas territories, even though the Assembly did not vote by a two-thirds majority for the setting up of a Committee on Overseas Territories.

The Europe we wish to create is not Europe alone: it is Eurafrika. We shall have to consider the problems presented by common European investments in the overseas territories as a whole. We shall have to consider formulae for the association of overseas territories with the Continent of Europe, by direct adhesion to our economically unified Europe, for those who wish it, and, for those who do not, by maintenance of their autonomy and agreements, and of preferential tariffs between these territories and an economically unified Europe.

In that connection, I would say to my friend Mr. Dalton, who spoke at length on this point this morning, that we are all agreed—at least, all my French friends are agreed—that the adhesion of Great Britain to Europe does not in any way signify a weakening of the links which bind her to the Commonwealth. It is in all our interests that the British Commonwealth shall be strong, not only economically and politically, but in the monetary field as well. It is in the interests of all of us that the sterling area shall exist and shall hold its own, so that there shall not be only one universal dominant currency.

If on some occasions it has seemed from the speeches of our British friends that they entertain fears on this subject, many of us here are ready to tell them that we are in complete agreement with them and that they need have no fear on this point, which causes them particular anxiety in the event of the adhesion of the United Kingdom to Europe.

These, Ladies and Gentlemen, are the matters I wished to lay before you.

There exist, and there will continue to exist, differences between us as to the methods to be employed for the organisation of Europe. Some—this applies to us, the Socialists—will wish to put the emphasis more on the co-ordination of investments, on the creation of an investment bank, on the co-ordination as rapidly as possible of the credit policies of the central banks, in order to arrive at the organisation of a system something like that of the American federal reserve banks.

Others will press for the organisation of the public sector of the basic European industries; others again, for the liberalisation of trade. I myself think both are necessary. I believe we must oppose our different conceptions and at the same time fuse them, in order to arrive at that synthesis which is essential for the creation of Europe.

And, over and above our differing political opinions, over and above our different conceptions with regard to economic action, we shall, I am sure, reach agreement if we are really moved by the desperate anxiety which is gripping the hearts of some of us.

The time is short. We have no choice. We must build Europe or perish!...

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Crawley.

Mr. CRAWLEY (*United Kingdom*). — As a fellow Socialist, I shall make no attempt to repeat M. André Philip's eloquence. I shall merely try, in a humbler way, to underline some of the points which he has made and to put them from perhaps a slightly different point of view.

I think many of us have felt that this Debate is really the test of this Assembly, since we cannot discuss defence. It is true to say that the reason we are here is because of the economic difficulties of Europe, and there are very many people, both in Europe and outside, who are watching this Assembly to see how it deals with and how it faces up to this problem. As a back-bencher, I must say that I am greatly encouraged by the course the Debate has so far taken. It seems to me that the Assembly is standing the test very well.

I should like to make one observation about the role which this Assembly has to play in the economic reconstruction of Europe. It appears to me that there is still misunderstanding, or it may be a

M. Philip (suite)

une autorité publique européenne, ayant à ses côtés un Conseil consultatif mixte représentant, d'une part, l'ensemble de tous ceux qui participent à la production, et, d'autre part, les intérêts des consommateurs. J'ai essayé, mes chers collègues, d'évoquer simplement quelques-uns des problèmes qui nous sont posés.

Nous aurons inévitablement, même si, à la majorité de deux voix, l'Assemblée n'a pas accepté de créer une commission des territoires d'outre-mer, à envisager le problème des territoires d'outre-mer.

L'Europe que nous voulons créer n'est pas seulement une Europe, c'est une Eurafrique. Nous aurons à envisager ensemble les problèmes des investissements communs de l'Europe dans l'ensemble de tous les territoires d'outre-mer. Nous aurons à envisager des formules d'association entre les territoires d'outre-mer et l'Europe continentale, qu'il s'agisse, pour ceux qui le désirent, d'une adhésion directe à notre Europe économiquement unifiée, qu'il s'agisse, pour ceux qui ne le désirent pas, du maintien de leur autonomie et d'accords, de tarifs préférentiels entre ces territoires et l'Europe économiquement unifiée.

Je voudrais, à ce propos, dire à mon ami Dalton, qui est intervenu longuement sur ce point ce matin, que nous sommes tous d'accord — en tout cas que mes amis français sont tous d'accord — pour déclarer que l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'Europe ne signifie aucunement un affaiblissement des liens qui l'unissent à ses Dominions. Nous avons tous intérêt à ce que le Commonwealth britannique soit fort, non seulement économiquement et politiquement, mais monétairement. Nous avons tous intérêt à ce que la zone sterling existe et se maintienne, de façon qu'il n'y ait pas une seule monnaie dominant l'univers entier.

S'il est apparu à différentes reprises, dans les interventions de nos collègues britanniques, qu'il existait chez nos amis anglais quelques craintes à ce sujet, nous serons très nombreux ici à leur déclarer que nous sommes en complet accord avec eux et que, sur ce point qui leur tient particulièrement à cœur, l'adhésion de leur pays à l'Europe ne doit leur inspirer aucune crainte.

Telles sont, Monsieur le Président, mes chers collègues, les quelques observations que je voulais présenter.

Il existe et il existera entre nous des divergences sur les méthodes à employer pour organiser notre Europe. Les uns — c'est notre cas à nous, socialistes — mettront davantage l'accent sur la coordination des investissements, sur la création d'une

banque des investissements, sur la coordination la plus rapide possible de la politique de crédit des banques centrales, en vue d'aboutir à l'organisation d'un système un peu analogue au système des banques fédérales de réserve américaines.

Un certain nombre d'entre nous insisteront sur l'organisation du secteur public des industries de base européennes. D'autres insisteront surtout sur la libéralisation des échanges. Je crois que les deux sont nécessaires. Je crois que nous avons à opposer nos conceptions différentes et, en même temps, à les fondre, à réaliser la synthèse indispensable à la création de l'Europe.

Et, par delà nos divergences d'opinions politiques, par delà nos différentes conceptions d'action économique, je suis sûr que nous ferons entre nous l'accord si nous avons vraiment au cœur cette angoisse qui étroit un certain nombre d'entre nous.

Le temps est court. Nous n'avons pas le choix. Il faut faire l'Europe ou mourir....

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Crawley.

M. CRAWLEY (*Royaume-Uni*) (Traduction). — En ma qualité de collègue socialiste de M. André Philip, je n'essaierai pas de refaire sur le même sujet un exposé aussi éloquent; j'essaierai simplement de façon plus modeste de souligner certains des points qu'il a soulevés et de les présenter sous un angle peut-être légèrement différent.

Je pense que nombre d'entre nous estimeront que cette discussion est vraiment la pierre de touche de notre Assemblée, puisque nous ne pouvons pas discuter de questions de défense nationale. Il est exact de dire que si nous sommes ici, c'est à cause des difficultés économiques de l'Europe, et nombreuses sont les personnes, en Europe et ailleurs, qui observent notre Assemblée pour voir comment elle traitera ce problème, et comment elle le résoudra. En tant que simple membre, je dois dire que je me réjouis du cours suivi jusqu'ici par le débat. Il me semble que l'Assemblée se tire fort bien de l'épreuve.

Je voudrais faire une observation sur le rôle que notre Assemblée doit jouer dans la reconstruction économique de l'Europe. Il me semble qu'il y a encore un malentendu ou peut-être des divergences d'opinion sur ce point. Après tout, jusqu'à présent, nous ne constituons qu'un Conseil consultatif, et nous sommes ici en tant qu'hommes politiques. Il me semble qu'il nous est demandé, en tant qu'hommes politiques, de prendre des décisions d'ordre général et de donner notre avis sur des principes généraux. Nos avis doivent être brefs,

Mr. Crawley (cont.)

difference of view about it. We are, after all, as yet an advisory Council, and we are here as politicians. It seems to me that as politicians we are called upon to take broad decisions and to give advice on broad principles. Our advice must be brief, and in my view, one way in which we can make this Assembly fail is to get too far involved in details or regard ourselves too much as committee men. We are not experts. Surely we are here to use experts; or rather, at this stage, through the Committee of Ministers, to advise our Governments on how to use experts. I believe it is very important, when we come to frame our Resolutions on economic affairs, that we should bear that in mind.

Now what advice are we going to give? The economic position was stated with brilliant clarity this morning by M. Reynaud. One could not but agree with the whole of his analysis. When, however, he mentioned some of the speeches which some of us from the United Kingdom had made, I thought there was the danger of a misunderstanding. I was one of those who in the earlier Debate emphasised the great difficulties which, particularly in Great Britain, we must face in any question of closer union. But I did not say that—nor do I believe for one moment did any of my colleagues—in order to suggest that we were quite unwilling to face those difficulties, or unable to.

I think that perhaps there is a difference of technique. In England, when we want to get something done we begin by trying to understand the difficulties, and we are rather too apt to take for granted the goal and the ideal if we know that we are agreed upon them.

We have had ample direction, and very necessary direction, from our Continental colleagues, because of course in any great venture one must always keep the goal in front of one. But I do not think, that in mentioning or emphasising the difficulties, any of us were trying to indicate that we did not feel equal to facing them.

Where I differ from M. Reynaud is in his conclusion. He says—and I agree with this—that our duty is to go to the electors, to explain what is needed, and to get their support. He would have us go as members of a European Parliament.

I believe that at this stage it is to our own electors that we must go, and that it is our own Parliaments that we have to persuade. When we have persuaded them—and certainly we have not done so yet in England—of the chaos which I believe threatens us if we do not combine, and when we have equally been able to persuade, particularly, our working people in the trade unions of the benefits which may come when we combine, then and not till then can we go and ask them for their suffrage for an Assembly, the responsibility of which will not be wholly to their Government or to them.

If one disagrees with M. Reynaud in his final conclusions one must also suggest a clear course of action. The ultimate cure for our economic difficulties lies, as we are all agreed, in the recreation of multilateral trade. One will not get multilateral trade by wishing for it, and it seems to me that the first thing to do is to recognise that the solution of our problem is really in two halves. About one of those halves—and it is quite as important as the other—there is very little that we can do. I refer to the half which really lies in the hands of the United States.

We are here because of the far-sightedness of the United States, but in spite of all they have done—and I have over and over again expressed my gratitude for it—and because they are in a unique position in the world, there are things, which they may or may not do, which would undoubtedly help us enormously. If they found that it paid them to buy, let us say, more rubber or other raw materials from our overseas territories it would help. If they found that it paid them, or was in their interest, to invest in and to produce some of the metal alloys of which they are in need, that again would help. But it is certainly not for us to give them direct advice; still less is it for us to criticise. We are all timid and chary in the decisions we ourselves have to take to make such an idea possible.

I mention this because, above all, it would be almost fatal for us—and I think some people have been in danger of doing this—to wait for the United States to take that action or those actions, and to believe that we need not urgently do anything until they have done so.

It seems to me to be sometimes forgotten that

M. Crawley (suite)

et un des moyens de faire échouer notre Assemblée serait d'entrer trop à fond dans les détails, ou de nous considérer dans une trop grande mesure comme membres de commissions. Nous ne sommes pas des experts. Nous sommes certainement ici pour utiliser les services des experts, ou, tout au moins, à ce stade de nos travaux, pour conseiller nos gouvernements, par l'entremise du Comité des Ministres, sur la manière d'utiliser les services d'experts. Il est très important que nous ayons cette idée présente à l'esprit lorsque nous formulerons nos résolutions sur les questions économiques.

Or, quel avis allons-nous donner? M. Reynaud a fait ce matin un brillant exposé sur la situation économique, et l'on ne peut qu'approuver l'ensemble de son analyse. Cependant, quand il a cité certains discours prononcés par quelques-uns d'entre nous, représentants du Royaume-Uni, j'ai pensé qu'il y avait un risque de malentendu. J'ai été de ceux qui, au début de nos débats, ont insisté sur les grandes difficultés que nous devons affronter, particulièrement en Grande-Bretagne, dans toute question relative à une union plus étroite de l'Europe. Mais je n'ai pas fait ces déclarations — et je ne crois pas un seul instant que l'un quelconque de mes collègues britanniques ait eu cette intention — pour dire que nous n'étions pas disposés à affronter ces difficultés, ou que nous n'étions pas en mesure d'y faire face.

Je crois qu'il s'agit là peut-être d'une différence de méthode. En Angleterre, quand nous voulons que quelque chose se fasse, nous commençons par essayer de comprendre les difficultés, et nous sommes plutôt trop enclins à considérer le but et l'idéal comme atteints si nous savons que nous sommes bien d'accord à leur sujet.

Nos collègues du continent — et cela était nécessaire — se sont étendus longuement sur la marche à suivre, car, dans toute grande entreprise, il faut naturellement toujours avoir le but bien en vue devant soi. Mais je ne crois pas qu'en énumérant ou en faisant ressortir des difficultés, l'un quelconque d'entre nous ait voulu indiquer que nous ne nous sentions pas à même de les affronter.

C'est sur ses conclusions que mon opinion diffère de celle de M. Paul Reynaud. Il déclare — et je suis d'accord sur ce point — qu'il est de notre devoir de nous présenter devant les électeurs, d'expliquer ce qu'il convient de faire, et d'obtenir leurs suffrages. Il voudrait que nous nous présentions devant eux en tant que membres d'un parlement européen. Or, je crois qu'en l'état actuel des choses, c'est devant nos propres électeurs que nous devons nous

présenter et ce sont nos propres parlements que nous devons convaincre. Ce n'est que lorsque nous les aurons convaincus — et nous en sommes certainement encore loin en Angleterre — que le chaos nous menace si nous ne nous unissons pas, lorsque nous aurons pu convaincre aussi, en particulier, nos travailleurs syndiqués des avantages qui peuvent découler de notre union, ce n'est qu'alors, et alors seulement, que nous pourrions nous présenter devant eux et leur demander de nous élire à une Assemblée qui ne sera pas entièrement responsable devant les gouvernements ou devant eux-mêmes.

Mais il ne suffit pas de désapprouver les conclusions de M. Paul Reynaud, encore faut-il proposer un plan d'action précis. La solution définitive de nos difficultés réside, de l'avis unanime, dans la reprise des échanges multilatéraux. Il ne suffit pas de souhaiter cette reprise pour l'obtenir; il me semble que la première chose à faire est de reconnaître que la solution de notre problème présente deux aspects. En ce qui concerne l'un d'eux — qui est tout aussi important que l'autre —, nous ne pouvons pas faire grand-chose. Je pense, en l'occurrence, à l'aspect qui dépend en fait des Etats-Unis.

Si nous sommes ici, c'est en raison de la clairvoyance des Etats-Unis; mais, si l'on fait abstraction de tout ce qu'ils ont déjà réalisé — et qui mérite la gratitude que je leur ai si souvent renouvelée — ils peuvent encore, sans nul doute — du fait de la situation unique qu'ils occupent dans le monde — nous apporter une aide considérable par leur action ou leur inaction dans certains domaines. S'ils trouvaient avantageux d'acheter, par exemple, plus de caoutchouc, ou d'autres matières premières, dans nos territoires d'outre-mer, nous en ressentirions les bienfaits. S'ils trouvaient avantageux, ou conforme à leurs intérêts, de faire des investissements pour la production de certains alliages métalliques dont ils ont besoin, cela aussi nous aiderait. Mais il ne nous appartient certes pas de leur donner directement des conseils et encore moins de leur adresser des critiques. Nous devenons tous timides et circonspects dès qu'il s'agit de prendre des décisions pour donner à cette idée une réalisation concrète.

Je parle ainsi, surtout, parce qu'il pourrait nous être fatal — et je crois que certains se sont laissé tenter par cette idée — d'attendre que les Etats-Unis adoptent les mesures précitées et de croire que nous n'avons rien d'urgent à réaliser jusqu'à ce qu'ils les aient prises.

L'on oublie parfois, me semble-t-il, qu'on n'acquiert pas en un jour l'habitude de faire des investissements outre-mer. Il y faut plus que le

Mr. Crawley (cont.)

overseas investment is not a habit of mind to be learned in a day. It needs more than financial sense, and it entails risks quite different from the risks incurred in developing a continent which is under your own control. When Great Britain was the chief creditor nation of the world, she did embark upon such risks. She built railways and capital equipment all over the world—in Russia, Mexico, Central America, and in many countries which were politically highly unstable. In doing so she lost many billions of dollars and pounds. But Britain did that because she had to, because we were a small country, and because without doing that we could not have continued to expand or to support our population. None of those conditions is true in the case of the United States. It is quite unreasonable, and in my opinion would be suicidal, for us to expect them to act in the same way, and I do not believe that they are likely to in any very short time.

We must therefore put our house in order, and the first essential—and here I am only supporting what other people have said—seems to be to recognize that at the moment there are two main trading areas in the world: there is the dollar area and there is the area which is chronically short of dollars. We may reduce the shortage, we may earn more dollars—although I think that it is dangerous to underestimate the difficulties—but we must restore the old pattern. The trade of the non-dollar area with the dollar area must be bilateral. Now that does not mean a separation. Bilateral relations can and should be very close, and I support all that M. André Philip said about our relationship with the United States in all these problems. But it does mean that we in Europe and in the sterling area must treat our dollar deficit as a whole.

We all owe money to the United States. As Mr. Dalton said this morning, there is none of us who is paying much more than one-third of our way. That means that none of us can use any balance we have with any other Member and exchange it into dollars without taking away from that Member some of the hard dollars it is earning or which it has been allocated. We cannot have convertibility of any of our currency into dollars

without injuring our neighbours. If we do that at this critical stage, when we are all in the same difficulty, we are undermining at the very root the whole conception of the economic unity of Europe and giving no chance whatever to increased co-operation.

It follows, of course, that we must have convertibility within our own area. Convertibility seems to me to depend mainly upon two things. Just as in the world as a whole a creditor nation must at some time or another use its credits, so within our area creditor nations must use their credits. Some have already done so; others have had very good and special reason for not doing so, but I suggest that the main reason has been that up to now it has been possible to exchange some balances into dollars, and it is the natural and constant temptation to do that, and to wish to do it to a greater extent, that has prevented some creditor nations from playing the part—and the helpful part—that they could play within the non-dollar area.

If that can be performed, if we can agree in this Assembly to treat the non-dollar area as a whole, I believe that one of the major difficulties which has so far hampered European trade will be removed. But there are others. One of the reasons why some creditor countries have not felt inclined to use their credits—and it is a very just reason—is that they have felt that to do so would oblige them to pay too high prices for many of the goods they want. If, therefore, we do establish a non-dollar area with full convertibility, those countries must be able to feel that in that area they are getting the best possible value for their money.

Now I agree that in so far as British goods are higher priced, or are kept artificially high priced—although I think it is very questionable how far they are, in comparison with European goods—I believe we must accept the challenge. To give a simple example: if Belgium were to consider French or Italian cars better value than English cars—and there might be very good reason for doing so—then I believe that the time would have come when Belgium should be able freely to use sterling in order to buy French and Italian cars. I believe that, provided these things were not done too suddenly, our industry would well be

M. Crawley (suite)

sens des finances, et les risques encourus dans ces investissements sont tout à fait différents de ceux que comporte la mise en valeur d'un continent sur lequel on a la haute main. Lorsque la Grande-Bretagne était le principal pays créancier du monde, elle affrontait des risques de ce genre. Elle a construit des chemins de fer et installé des biens d'équipement dans le monde entier, en Russie, au Mexique, en Amérique centrale et dans plusieurs pays où l'instabilité politique était la règle. Ce faisant, elle a perdu plusieurs milliards de dollars et de livres. Mais la Grande-Bretagne a dû le faire parce qu'il le fallait, parce que notre pays a une faible superficie, et parce que, si nous ne l'avions pas fait, nous n'aurions pas pu continuer à nous développer ou à nourrir notre population. Aucun de ces facteurs ne s'applique dans le cas des Etats-Unis. Nous serions tout à fait déraisonnables, nous courrions, selon moi, au devant du désastre si nous nous attendions à ce qu'ils agissent comme l'a fait la Grande-Bretagne; s'ils devaient le faire, d'ailleurs, je crois que ce ne serait probablement pas à très brève échéance.

Nous devons donc mettre de l'ordre dans notre maison, et le premier point essentiel — je ne fais en cela qu'appuyer l'opinion que d'autres orateurs ont exprimée — me paraît être de reconnaître qu'il existe à l'heure actuelle dans le monde deux zones principales d'échanges : il y a la zone-dollar et la zone qui souffre d'une maladie chronique : la pénurie de dollars. Nous pouvons bien gagner un peu plus de dollars — bien qu'il soit dangereux, à mon avis, de sous-estimer les difficultés de l'entreprise —, mais il faut que nous rétablissions la structure économique d'autrefois. Il faut que les échanges entre la zone dollar et l'autre zone soient bilatéraux. Or, cela ne signifie pas un cloisonnement. Les relations bilatérales peuvent être, et doivent être, très étroites et j'approuve les déclarations de M. André Philip, préconisant le maintien de nos rapports avec les Etats-Unis pour l'étude de tous ces problèmes. Mais il faut pour cela que nous, en Europe comme dans la zone sterling, traitions dans son ensemble le problème de notre déficit en dollars.

Nous devons tous de l'argent aux Etats-Unis. Comme l'a dit M. Dalton ce matin, aucun d'entre nous ne couvre beaucoup plus d'un tiers de ses dépenses. Il en résulte qu'aucun d'entre nous ne peut utiliser l'excédent éventuel de sa balance commerciale vis-à-vis d'un autre pays membre et le convertir en dollars, sans priver ce pays d'une partie des dollars qu'il gagne ou qui lui ont été alloués difficilement. Nous ne pouvons pas réaliser

la convertibilité en dollars de l'une quelconque de nos monnaies sans porter préjudice à nos voisins. Et, si nous le faisons, alors que nous sommes dans une période critique, partageant tous les mêmes difficultés, nous saperions à la base toute la conception de l'unité économique de l'Europe, et rendrions absolument impossible le développement de la coopération.

Il en découle, naturellement, que nous devons réaliser la convertibilité à l'intérieur de notre propre zone, et cette convertibilité me semble dépendre essentiellement de deux facteurs. De même que dans le monde pris dans son ensemble, une nation créditrice doit, un jour ou l'autre, utiliser ses crédits, de même dans notre zone, les nations créditrices doivent également faire usage de leurs crédits. Certaines d'entre elles l'ont déjà fait, d'autres, par contre, ont des raisons particulières, et parfois très justifiées, pour ne pas le faire. Mais, dans ce dernier cas, selon moi, la raison principale en est que, jusqu'à l'heure actuelle, il a été possible de convertir en dollars certains soldes. C'est parce qu'elles ont été constamment, et tout naturellement, tentées de procéder à cette opération, et ont même désiré la pratiquer sur une plus grande échelle, que certaines nations créditrices n'ont pu jouer le rôle bienfaisant qu'elles pouvaient jouer dans la zone privée de dollars.

Si nous pouvons parvenir à ce résultat, si nous pouvons convenir au sein de cette Assemblée, de traiter la « zone privée de dollars » comme un tout, je crois que nous aurons surmonté l'une des principales difficultés qui ont entravé jusqu'ici les échanges européens. Mais il existe d'autres difficultés. L'un des motifs pour lesquels certains pays créditeurs ne se sont pas montrés enclins à utiliser leurs crédits — et ce motif était parfaitement justifié — c'est qu'ils ont compris qu'en utilisant ces crédits, ils paieraient des prix trop élevés pour bon nombre de marchandises dont ils avaient besoin. Si donc nous établissons la libre et totale convertibilité dans une zone privée de dollars, il faut que ces pays aient la certitude qu'ils obtiendront dans cette zone le meilleur pouvoir d'achat possible pour leurs devises.

Dans la mesure où les produits britanniques coûtent plus cher ou que leur prix est maintenu artificiellement — bien qu'à mon avis la question de savoir si nos produits sont effectivement plus chers que les produits européens soit discutable — je crois que nous devons accepter la concurrence : au cas où la Belgique estimerait que les automobiles françaises ou italiennes sont meilleures que les automobiles anglaises — et elle aurait peut-être de bonnes raisons pour cela — j'estime

Mr. Crawley (cont.)

able to meet the challenge. What I would not accept is that we or any other country should use European currencies to buy American cars in preference to French or Italian cars, even though those cars might appear better, or were in fact better. When you are on a diet you quite often have to eat fish when you would rather eat meat. We are all on a diet, so far as dollars are concerned.

I believe that free trade in that way, through the system of licences which has already been proposed and accepted, is the second half of the problem of convertibility. I believe that, provided the first condition is fulfilled and the danger of loss of dollars avoided, then the process of establishing free licences may be greatly extended and accelerated. Of course, the licences themselves do not tackle the question of tariffs, and I quite agree with all those who have said that we must also make a beginning by reducing our tariffs at the same time. While we are establishing convertibility there are two other things that we must surely do. The first is to organise our industries so that we can really earn more dollars, and the second is to cut out unnecessary dollar imports.

Others have already spoken at length about the re-organisation of our industries and I only want to make two very brief points. I have supported a Resolution which Mr. Edelman has put down, which says that one of the methods should be to organise international currencies throughout the industries concerned. It seems to me that something of this kind is essential. This morning Mr. Eccles seemed to suggest that in his view the best method was to lay down the broad general principles on which industry should operate between nations and then leave it to the industries themselves—although he did not mention how he would leave it to the industries—to work out the plan. You cannot at this stage leave it solely to the managers of industry to work out how the great dislocations, which undoubtedly must arise if we are to re-organise our industries, shall be met. Far from being an interference, it is the

acceptance of an inevitable responsibility. But the workers and the workers' organisations must also play their part in achieving the awareness of our problems which M. Reynaud so rightly has stressed, in fact, to come about.

My second point in regard to the re-organising of industry is that we must use the O. E. E. C. There have been many criticisms of the O. E. E. C. but I would suggest that it is the one international organisation of experts in Europe which does exist and which has done good work. I was glad to hear Mr. Dalton's view that in a year or two this Council might take it over. That would seem a natural evolution and would provide us with the Civil Service, when we are ready for it, which has already been talked about.

For the moment—and Mr. Dalton did not suggest it should be done at once—surely we have got to try to use O. E. E. C. for our own problems. They are, at one remove, our experts. We must demand that they should be given new tasks, many of which they have already considered, but on most of which they have not been given instructions. Because there is not a common will among the Governments they have not been able to tackle them. It is our duty to create the common will among the Governments, and if we can frame Resolutions here and pass them with unanimity, or with an overwhelming majority—Resolutions which will give the instructions and will induce the will into our respective Governments—then surely that is our highest function.

Lastly, I would like to say a word about imports. One has read in many commentaries on the European situation that to cut imports is the wrong way to tackle our difficulties. Well, of course, if by cutting imports cutting essential imports is implied, that must be true. No man in his senses, who is heavily in debt, thinks about getting out of his difficulties by borrowing to buy luxuries, or to buy what he can in fact produce in his back garden. We know that O. E. E. C. screens the imports of all its member countries, but when one reads that food is still an item which many

M. Crawley (suite)

que la Belgique devrait pouvoir utiliser librement des livres sterling pour acheter des automobiles françaises ou italiennes. Je crois que, si ces nouvelles dispositions n'étaient pas adoptées trop brutalement, notre industrie serait à même de soutenir la concurrence. Ce que je ne serais pas disposé à accepter, c'est que notre pays, ou tout autre pays d'Europe, utilise des devises européennes pour acheter des automobiles américaines de préférence à des automobiles françaises ou italiennes, même si ces voitures leur semblaient supérieures, ou si elles l'étaient en fait. Quand vous êtes au régime, vous devez souvent manger du poisson alors que vous préféreriez de la viande. Pour ce qui est des dollars, nous sommes tous au régime.

Je crois que la liberté des échanges réalisée par l'entremise du système des licences qui a déjà été proposé et accepté, constitue le second aspect du problème de la convertibilité. Je crois également que, à condition que la première condition soit remplie et que le danger d'une perte en dollars soit évité, le système des licences libres peut être développé et accéléré. Naturellement, l'institution des licences ne règle pas la question des tarifs douaniers, et j'approuve entièrement ceux qui ont déclaré que nous devons procéder parallèlement à un abaissement de nos tarifs. En même temps que nous établirions la convertibilité, il conviendrait assurément de prendre deux autres mesures. La première serait d'organiser nos industries de manière à pouvoir gagner effectivement plus de dollars, et la seconde d'éliminer toutes les importations payables en dollars, qui ne seraient pas strictement nécessaires.

D'autres orateurs se sont étendus longuement sur la réorganisation de nos industries. Je me limiterai donc sur ce point à deux observations très brèves. J'ai appuyé une résolution présentée par M. Edelman, selon laquelle l'une des méthodes à recommander serait de faire régler le problème des devises sur le plan international par les industries intéressées. Je considère qu'une action de ce genre est absolument nécessaire. Ce matin, si je ne me trompe, M. Eccles déclarait qu'à son avis, la meilleure méthode était de fixer, dans leurs grandes lignes, les principes généraux dont s'inspireraient les industriels des différents pays, et de s'en remettre ensuite à ces industriels eux-mêmes en ce qui concerne l'application de ces principes. (Il faut dire que M. Eccles n'a pas indiqué selon quelle procédure les industriels se verraient confier cette tâche.) Il est impossible actuellement de laisser aux industriels seuls le soin de déterminer les

moyens de remédier aux grands bouleversements qui ne manqueront pas de se produire si nous devons réorganiser nos industries. Loin d'être une intervention injustifiée, il s'agit là de l'acceptation d'une responsabilité inévitable. Mais les ouvriers et les organisations ouvrières doivent aussi contribuer à mettre en lumière les problèmes qui vont se poser, et que M. Paul Reynaud a si justement soulignés.

Ma deuxième observation en ce qui concerne la réorganisation de l'industrie est que nous devons utiliser l'O. E. C. E. L'O. E. C. E. a été très critiquée, mais me serait-il permis de faire remarquer que c'est la seule organisation internationale d'experts qui existe en Europe, et qu'elle a fait du bon travail. Je me suis réjoui d'apprendre par M. Dalton que, dans un an ou deux, le Conseil de l'Europe pourrait absorber cette organisation. Il me semble qu'il y aurait là une évolution naturelle, et que nous disposerions ainsi, lorsque le moment serait venu, du corps de fonctionnaires dont nous avons déjà parlé.

Pour le moment — et M. Dalton n'a pas proposé que l'opération envisagée s'effectuât immédiatement —, nous devons assurément nous efforcer d'utiliser les services de l'O. E. C. E. en vue de résoudre nos propres problèmes. Les experts de l'O. E. C. E. sont déjà pour ainsi dire les nôtres. Nous devons réclamer qu'on leur assigne de nouvelles tâches. Il est possible qu'ils aient déjà procédé à l'étude de certaines questions que nous leur soumettrons; mais ils n'ont certainement pas reçu de directives sur nombre d'entre elles. Du fait de l'absence chez les gouvernements d'une volonté commune, ils n'ont pas pu les aborder. Il nous appartient de créer cette volonté commune chez les gouvernements, et si nous pouvons élaborer ici des résolutions — votées à l'unanimité, ou tout au moins à une majorité écrasante — qui donneront des directives et créeront chez nos gouvernements respectifs une volonté commune, nous aurons rempli notre mission la plus haute.

En dernier lieu, je voudrais parler brièvement des importations. On a pu lire dans de nombreux commentaires sur la situation européenne que la réduction des importations n'était pas le moyen indiqué de résoudre nos difficultés. Si l'on entend par là la réduction des importations essentielles, cette opinion est naturellement justifiée. Aucun homme sensé, s'étant fortement endetté, ne pense sortir de ses difficultés en empruntant de l'argent pour acheter des articles somptuaires ou des produits qu'il peut faire pousser dans son jardin. Nous savons que l'O. E. C. E. filtre les importations de tous ses pays membres; mais quand nous lisons

Mr. Crawley (cont.)

countries buy from the United States, and when one remembers the resources of France and Italy and of the sterling area, it is difficult to believe that this screening is quite thorough enough.

Surely we can combine to guarantee markets for wheat, meat, eggs and timber, and many of the other things which we can produce in some places. Surely when some particular interest which we represent as Members of Parliament is threatened we can refrain from taking the narrow party angle. One of the most encouraging conferences was convened in Europe by the farmers who set out themselves, without Government help, to tackle the whole question of horticulture and the exchange and growth of vegetables. That, surely, is the right way, and when any of our constituents who are gardeners and vegetable producers are threatened it is better to urge them to use that method than to sympathise with them too easily and too much.

I have summed up my hopes and views on this question in a Resolution which is on the Table now in my name. I would only add one other word. None of the suggestions which have been made to-day, none of the methods which are proposed, can be brought about without hardship in some quarters for every country.

The only part of Mr. Dalton's speech with which I disagreed was when he seemed to suggest that it might be possible to carry through what M. Reynaud so rightly described as a surgical operation—a surgical operation of the reconstruction of Europe's economy—without any section of any of our people suffering. I do not believe that that is possible. I believe that there must be dislocations and difficulties and unemployment, which it will be the duty of all of us to try to make as brief and temporary as possible. I believe simply, with many others, that unless we do introduce this reconstruction, then all those hardships will come upon our workers in much greater degree and with much greater resulting chaos.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Corbino.

M. CORBINO (Italy) (Translation). — I find it extremely difficult to make a clear distinction between the political and the economic aspects of our work, as is shown also by some of the speeches we have listened to. M. Paul Reynaud and Mr. Dalton in particular have put us on our guard by pointing out the difficulties of the situation in frank and vigorous terms.

We all know that Europe is sick, but we do not agree as to the origin of its illness, or even its nature. Many of the doctors who are trying to heal Europe cannot agree on their diagnosis. And if the proverb about too many doctors being bad for the patient, is true, the present danger is rather serious, for there are so many doctors.

All over Europe there are organisations exclusively concerned with the temperature of the invalid, as indicated by the monetary troubles; that is the work of Bretton Woods. Still others are engaged in distributing the aid from America, and the representatives of the assisted nations are quarrelling bitterly over the distribution of these goods.

As one of these bodies, the O. E. E. C. seems so incapable of co-ordinating Europe—on that point there is now unanimous agreement—that if its operations are to combine on the same lines, the results will be bad for all of us.

To give these initials their true significance, for those who do not know what they stand for (in the French title). I am not sure, for the moment, whether we should call it the "European Committee Against Economy" or the "Economic Committee against Europe".

Other organisations are also in existence, since everything that could be attempted in the international economic field has been tried. These institutions are trying to attain their objects, but whether they are really succeeding, either completely or partially, is another question. And where they have reached no result at all, it means that all the determination of the Government's was not enough, and that it would have been necessary to change the general situation.

If there is therefore something wrong in the economic field, as far as Europe is concerned, it is perhaps the multiplicity of international organ-

M. Crawley (suite)

que les denrées alimentaires figurent toujours au nombre des produits que maints pays achètent aux Etats-Unis, et que nous nous souvenons des ressources alimentaires que possèdent la France, l'Italie et la zone sterling, il nous est difficile de croire que ce filtrage soit suffisant.

Nous pouvons certainement nous unir afin de garantir des marchés pour le blé, la viande, les œufs, le bois de construction et plusieurs autres denrées que nous sommes à même de produire dans certaines régions.

Lorsque certains intérêts déterminés que nous représentons en tant que membres du Parlement sont menacés, nous pouvons certainement éviter d'envisager la question sous l'angle étroit de l'esprit de parti. Une des conférences les plus encourageantes a été convoquée en Europe par les producteurs agricoles, qui ont entrepris eux-mêmes, sans l'aide du gouvernement, de résoudre tout le problème de l'horticulture, ainsi que celui des échanges et de la production des produits horticoles.

Voilà sûrement la bonne méthode; quand certains de nos électeurs qui sont des maraîchers et des producteurs de légumes se trouvent menacés, il vaut mieux les pousser à recourir à cette méthode plutôt que de leur exprimer notre sympathie trop facilement et d'une manière excessive.

J'ai résumé mes espoirs et mes idées concernant cette question dans une résolution qui se trouve maintenant déposée sous ma signature. J'ai un seul mot à ajouter. On ne peut mettre en œuvre aucune des suggestions faites aujourd'hui, aucune des méthodes proposées, sans qu'il en résulte dans chaque pays des épreuves pour certains milieux.

La seule partie du discours de M. Dalton à laquelle je ne me rallie pas est celle où il semble envisager la possibilité de procéder à ce que M. Reynaud a si justement appelé une opération chirurgicale — l'opération chirurgicale tentée pour la reconstruction de l'économie européenne — sans qu'il en coûte des souffrances pour aucun des secteurs de notre population. Je ne crois pas que cela soit possible. Je crois au contraire qu'il doit en résulter des bouleversements, des difficultés et du chômage — et il sera de notre devoir à tous de nous efforcer de mettre fin à ces maux le plus rapidement possible. Je crois simplement, avec beaucoup d'autres, que si nous ne procédons pas à cette reconstruction, nos travailleurs auront à subir des épreuves bien plus terribles encore, et que le chaos qui en résultera sera bien plus profond.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Corbino.

M. CORBINO (*Italie*). — Il est bien difficile de faire une nette distinction entre les aspects politiques et les aspects économiques de notre activité, comme on peut le constater d'après les observations qui ont été faites par les divers orateurs. En particulier, M. Paul Reynaud et M. Dalton nous ont mis en garde en rappelant avec vigueur et franchise les difficultés de la situation.

Que l'Europe soit malade, nous le savons tous; mais nous ne sommes pas d'accord sur l'origine de la maladie et même sur la nature de cette dernière. Nombreux parmi les médecins qui soignent l'Europe sont ceux qui ne sont pas d'accord sur le diagnostic. Et si le proverbe est vrai qui dit : « Beaucoup de médecins, malade en péril », il faut avouer que le danger actuel est bien grave, car les médecins sont nombreux.

Autour de l'Europe, certains organismes se préoccupent exclusivement de la fièvre du malade, indiquée par les désordres monétaires : c'est Bretton Woods qui fait cela. D'autres encore distribuent l'aide envoyée par l'Amérique, et les représentants des peuples secourus se combattent avec acharnement pour la répartition de ces produits.

Parmi ces organismes, l'O. E. C. E. semble si impuissant à coordonner l'Europe — l'accord est maintenant unanime sur ce point — que, si ses opérations devaient suivre la même direction, leur résultat serait nuisible pour tous.

Pour traduire la signification des initiales de cet organisme, pour ceux qui ne la connaîtraient pas, je ne sais si pour l'instant on devrait l'appeler Organisation Européenne contre l'Economie ou Organisation Economique contre l'Europe.

D'autres organismes existent, car tout ce qui, dans le domaine économique international, pouvait être tenté l'a été. Ces institutions s'efforcent d'achever leur tâche; qu'elles y parviennent complètement ou partiellement, cela est une autre question; et lorsqu'elles n'ont abouti à aucun résultat, cela signifie que toute la volonté des gouvernements n'a pas suffi et qu'il aurait été nécessaire de modifier la situation générale.

Si, dans le domaine économique, il y a donc quelque chose à regretter en Europe, c'est peut-être la multiplicité des organismes internationaux, parfois parfaitement inutiles, et je ne sais ce que l'on pourrait suggérer aujourd'hui pour en créer d'autres, sinon pour résoudre des problèmes particuliers, déjà examinés par accords directs entre les gouvernements.

Le problème qui se pose est donc le suivant :

M. Corbino (cont.)

isations—some of them completely useless. And I do not see what further bodies might now be suggested, unless it be to settle specific problems which have already been considered in direct agreements between Governments.

The problem before us is accordingly to find out why Europe is sick. We all know that it has suffered two wars, with the terrific devastation they brought with them, but that fact is not enough to explain all the difficulties of the present situation. The truth is that the war of 1914-1918 caused not only material damage. It destroyed, first and foremost, the economic and social system which, up till 1914, had co-ordinated the world, a system in regard to which, in the economic field, there was not only a united Europe but a united world, governed, in all countries, by the same fundamental economic principles.

This system has been replaced by economic planning by the States, that is, by bureaucracy, or by irresponsible action in economic matters, which is not as complete as collectivist economy and which has the faults of both systems, without their advantages.

In this way Europe has been broken up into tiny pieces, each one of which has been forced, in reality, to live in isolation.

Within each of these pieces, there are further sub-divisions according to classes and groups, small industrial, agricultural, commercial groups, groups of employees, of people living on dividends, of debtors, creditors, and so forth, which have still further accentuated the confusion, to such an extent that it is very difficult now to describe not only the organic structure of the Continent, but even that of any of the countries which goes to make it up.

Egotism has never been so unrestrained and uncontrolled. Look at all the obstacles to production; the criteria for determining the workers' standard of living; the absurdities of taxation systems; the claims and the activities of the trade unions (pursued very often without any economic justification, in the absence of any effective control, even on the part of Socialist Governments); currency manipulations; uneconomic nationalisation for which no one wants to pay; continual Government interference in economic life, and the uncertainty to which this gives rise; the war; the accumulation of savings! Remembering all this, it is easy to understand why contemporary European economy is a system marked by a systematic absence of organisation.

Such a situation, indeed, does not lend itself easily to definition. It is not in any way a free

economy, in the traditional sense of this expression. Nothing is left of the economic freedom of Europe except what its citizens automatically grasp when their interest and the weakness of their Governments allow them to flout the law.

But we do not even have a system of collectivist economy, or anything approaching such a system. Our system is a hybrid and a bad one at that.

However, although a bad system may be the best in certain transitional stages, a moment is bound to come when the transitional period comes to an end, and I think that this moment has already been reached.

It is impossible and even humiliating to feel that Europe may be sick for an indefinite period, and partly dependent on the citizens of America.

To avoid this, it is absolutely essential, before the date laid down for the end of the Marshall Plan, for us to find an economic and social system which shall enable us to live on our own means and on our own means exclusively.

It is impossible to conceive of a self-sufficient European economy, without making the economy of all the countries of Europe as uniform as possible.

But the point which is of the greatest interest to us at the moment, is that already made by M. Paul Reynaud: is it feasible, in the present state of public opinion in the different European countries, to introduce such a uniformity?

I put the question without any intention of answering it, only expressing the gravest doubts as to the possibility of an affirmative answer.

It is possible that Europe has not yet reached the point when the necessity for the reconstruction of a uniform system will be apparent to all, and will be demanded by all the peoples irrespective of the method. It is to be hoped that a war will not break out before this point has been reached.

We need the investment of capital by the rich countries in the poor countries. But there is not a single country in Europe which can at the moment guarantee the re-export of capital, or even the free export of interest.

And thus Europe is condemned to depend solely on its own modest resources; but, instead of utilising them in an economic fashion, it is wasting them in autarchic investment and an artificial and sedative loan interest policy.

There is talk of the relaxation of controls, but there can be no resumption of free foreign trade except as a sequel to greater freedom of internal trade in the different countries; that is, except by the gradual re-introduction of freedom in the whole of economic life.

We need large national and European public

M. Corbino (suite)

pourquoi l'Europe est-elle malade?... Nous savons bien qu'elle a subi deux guerres avec les immenses dévastations qu'elles entraînent; mais ce fait ne suffit pas à expliquer toutes les difficultés de la situation présente. La réalité est que la guerre de 1914-1918 n'a pas fait seulement des dégâts matériels : elle a surtout détruit le système économique et social qui, jusqu'en 1914, avait coordonné le monde, un système pour lequel, sur le plan économique, il y avait non seulement une Europe unie, mais tout un monde uni, gouverné comme il l'était, dans tous les pays, par les mêmes principes économiques fondamentaux.

A ce système, on a substitué une économie dirigée par les Etats — c'est-à-dire par la bureaucratie, ou par des irresponsables sur le plan économique — qui n'est pas aussi complète que l'économie collectiviste et qui a le défaut de toutes les deux, sans en avoir les avantages.

De cette façon, l'Europe a été brouillée en tout petits morceaux, et chacun d'eux a été amené, en réalité, à vivre dans l'isolement.

Dans chacun de ces petits morceaux, les autres divisions par classes, par catégories, par petits groupes industriels, agricoles, commerciaux, d'employés, de rentiers, de débiteurs et de créanciers, etc. ont encore accentué la confusion, à tel point qu'il est maintenant bien difficile de décrire non seulement la structure organique du continent, mais aussi celle de chacun des pays qui le composent.

Jamais l'égoïsme n'a été aussi effréné et incontrôlé. Quand on pense à toutes les entraves à la production, aux critères de détermination du niveau de vie des ouvriers, aux absurdités des régimes fiscaux, aux prétentions et à l'action des syndicats ouvriers, très souvent sans aucune justification économique dans l'inefficacité de tout contrôle, même de la part des gouvernements socialistes, aux manipulations monétaires, aux nationalisations anti-économiques dont personne ne veut payer les charges, aux interventions continuelles des gouvernements dans la vie économique et à l'incertitude qu'elles vont provoquer, à la guerre, à la formation de l'épargne, quand on pense à tout cela, on peut comprendre que l'économie contemporaine de l'Europe est un système où l'absence d'organisation est systématique.

En effet, une telle situation ne se prête pas facilement à une définition. Elle n'a rien de l'économie libérale, dans le sens traditionnel du mot. De libertés économiques en Europe, il n'y a plus que celles que les citoyens s'attribuent automatiquement, lorsque leurs intérêts et la faiblesse des gou-

vernements les autorisent à ne pas respecter les lois.

Mais nous n'avons même pas un système dit d'économie collectiviste ou qui pourrait s'approcher d'un tel système. Le nôtre est un système hybride et mauvais.

Or, si un mauvais système peut être le meilleur pour certaines phases de transition, il arrive toujours un instant où la phase de transition se termine. Je pense que cet instant est déjà arrivé.

Il est impossible, et même humiliant, de concevoir que l'Europe doive être indéfiniment une malade en partie à la charge des citoyens américains.

Pour cela, il est indispensable que nous trouvions, avant la date prévue pour la fin du plan Marshall, un système économique et social nous permettant de vivre de nos propres moyens et exclusivement de nos propres moyens.

Il n'est pas possible de concevoir une économie européenne « self-sufficent » sans donner à l'économie de tous les pays européens une uniformité aussi grande que possible.

Or, ce qui nous intéresse le plus en ce moment, c'est le point suivant que M. Paul Reynaud a déjà exprimé : est-il possible, dans les conditions actuelles de l'opinion publique des divers pays européens, d'établir une telle uniformité?

Je pose la question sans avoir la moindre intention de la résoudre, ou tout au moins, en exprimant les doutes les plus sérieux que l'on puisse donner une réponse affirmative.

Il est possible que l'Europe n'en soit pas arrivée au point où la nécessité de la reconstruction d'un système unitaire sera sensible à tout le monde et s'imposera à tous les peuples par n'importe quel moyen. Il est à souhaiter qu'une guerre n'éclate pas avant qu'elle ne soit arrivée à ce point.

Nous avons besoin d'investissements de capitaux des pays riches dans les pays pauvres. Mais il n'y a pas un pays, en Europe, qui, en ce moment, puisse garantir non seulement la réexportation des capitaux, mais la libre exportation de leurs revenus.

L'Europe est ainsi condamnée à s'appuyer seulement sur ses modestes ressources; mais au lieu de les utiliser économiquement, elle va les gaspiller par des investissements autarciques et par une politique de taux des emprunts aussi euphoriques qu'artificiels.

On parle de rendre la liberté aux échanges, mais vous ne pourrez jamais rendre la liberté aux échanges extérieurs sans avoir, auparavant, rendu la liberté aux échanges intérieurs dans les divers pays, c'est-à-dire sans avoir rendu la liberté graduellement, à toute la vie économique.

Nous avons besoin de gros travaux publics natio-

M. Corbino (cont.)

works. But what is the good of them if, for example, after a tunnel has been opened, a main international motor highway is constructed, a customs officer is placed at each frontier with a machine gun, with instructions to shoot on sight of any one who tries to pass from one country to another.

Mr. President, our Assembly has not so far been a political Assembly in the full sense of the term, but it will become one when it has adopted Resolutions, and it will then be necessary to re-group ourselves.

But that cannot be done unless each of us aligns himself either with his delegation, or with those who share his political ideals.

If the new groups follow the lines of our national delegations, we shall never become a Council of Europe, but only a replica of the League of Nations on a small scale. The only possible grouping must therefore be one based on the political outlook of members.

In the economic field, there are only two basic ideologies: Liberal ideology, which starts from the idea of the individual and works up to the State; and Communist ideology which attributes everything to the State.

Between these two extremes, there are, it is true, other shades of opinion and other parties. But I believe that, whereas Socialists who are either completely or partially Marxist in their outlook will only be able in the last resort to operate along Communist lines, the other Socialists will only really be Liberals, desirous of mitigating, from motives of social solidarity, what they regard as the implacable logic of economic laws, in the same way as the Christian Democrats are trying to mitigate it by the influence of their Christian sentiments.

As far as I am concerned, I have spoken, and I shall act, here and elsewhere as a Liberal, even though I wish—very ardently—to relieve the sufferings of the poorest classes. I am convinced that, in the interests of these very classes, Liberalism can still provide the key to escape from this situation. While there is no certainty that it can succeed, it is now definitely proved that hitherto planned economy has failed; for this reason something else must be looked for, at any rate as a guide, possibly even a new form of controls, or of planned economy, provided that, whatever it may be, its aim is systematic freedom by means of the State.

We of the Liberal parties have no objection to economic plans in general. Any economic activity

is based on a plan, even the day to day work of the housewife, who knows nothing of the theories of Jevons and Marshall when she is trying to balance her own accounts as a consumer.

We can accept the plans of those who have to pay for their mistakes out of their own pocket, and not out of the pockets of the taxpayers or consumers.

I do not agree—as M. Cassimatis said this morning—with the statement made by someone outside this Assembly, that Europe will either be Socialist or nothing. I could imagine an almost Communist Europe which—like present day Russia or even more than present day Russia—would be disposed to mitigate the rigour of Communist principles; but not a Socialist Europe in the present meaning of the term; for if the Europe which we represent remains in its present situation of quasi-Socialism, there will be no question about its future; for we shall just have to choose between becoming an American colony and a Russian dependency.

And I would ask my British friends—leaving aside their internal quarrels—what they think of such a possibility? Are they sure that the Commonwealth would survive a Europe which no longer existed as a political unit.

My own view is that Liberalism is the only possible way for them to reconcile their status as citizens of the Commonwealth with that of citizens of Europe, for Great Britain has built her empire on a Liberal system and can only preserve it on the basis of a Liberal system.

I would say to my British friends that if anyone says that Europe would be nothing without Great Britain, it is equally true that Great Britain would be nothing without Europe, without a unified Europe, and a complete Europe—including Germany, Portugal, Spain and Switzerland.

I have indicated the reasons why I think only in terms of a Liberal Europe, with its Liberalism purified by the most lofty feeling of human solidarity, which the two wars have helped to render universal, by bringing together people of all classes and all groups and all countries, in the face of common misfortune.

That is the Liberalism which I hope to see gradually achieved in the different countries, as a first basis for the real, concrete and lasting unification of Europe.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Kristensen.

M. KRISTENSEN (*Denmark*). — To-day we have two tasks before us: one, to provide for the

M. Corbino (suite)

naux et de caractère européen. Mais à quoi bon les réaliser si, par exemple, après avoir ouvert un tunnel, on construit une grande route internationale carrossable et si l'on met à chaque frontière un douanier armé d'une mitrailleuse, chargé de tirer impitoyablement sur toutes les personnes qui tenteraient de passer d'un pays à l'autre?

Monsieur le Président, notre Assemblée jusqu'à présent n'a pas été une Assemblée politique dans le sens complet du mot, mais lorsqu'elle adoptera des résolutions, elle le deviendra. A ce moment-là nous devons nous regrouper.

Or, le regroupement ne peut se produire que si chacun de nous se rallie ou bien à sa délégation, ou bien à son idéal politique.

Si nous nous regroupons selon nos délégations d'origine, nous ne ferons jamais un Conseil de l'Europe, mais seulement un duplicata plus restreint de la Société des Nations. Le seul regroupement possible ne pourrait donc avoir d'autre base que l'orientation politique des Membres.

Or, en économie, il n'y a que des idéologies fondamentales : l'idéologie libérale qui part de l'individu pour arriver à l'Etat et l'idéologie communiste qui veut donner tout à l'Etat.

Entre les deux extrêmes il y a, il est vrai, d'autres nuances, d'autres partis. Mais je crois que, tandis que les socialistes totalement ou tendentiellement marxistes, ne pourront opérer, en définitive, que selon l'idéologie communiste, les autres socialistes ne seront enfin que des libéraux, désireux d'atténuer, par un sentiment de solidarité sociale, ce qu'ils jugent la logique implacable des lois économiques, de la même manière que les chrétiens démocrates chercheront à l'atténuer par l'influence qu'exercent sur eux les sentiments chrétiens.

Pour mon compte, j'ai parlé et j'agirai ici et hors d'ici en qualité de libéral, même si je sens en moi le désir, et, plus que le désir, l'ardeur de soulager les souffrances des classes les plus déshéritées. J'ai confiance que, dans l'intérêt même de ces classes, le libéralisme pourra encore donner la clé pour sortir de cette situation. S'il n'est pas certain qu'il réussisse, il est certain, actuellement, que l'économie dirigée a fait faillite, et pour cela, il faut trouver quelque autre chose, pour le moins comme orientation, même un nouveau type de dirigisme ou de planification, pourvu que l'un ou l'autre ait pour but la liberté systématique par l'Etat.

Nous, des partis libéraux, n'avons rien contre les plans économiques en général. Toute action économique est basée sur un plan, même la conduite

quotidienne de la mère de famille qui, en cherchant pour soi l'équilibre du consommateur, ignore les théorèmes de Jevons et de Marshall.

Nous acceptons les plans faits par ceux qui, s'ils se trompent, paient de leur propre poche, et de la poche des contribuables ou des consommateurs.

Je ne pense pas — comme l'a dit ce matin M. Cassimatis — que soit vrai ce que quelqu'un a dit hors d'ici, à savoir que l'Europe sera socialiste ou ne sera pas. Je peux penser peut-être à une Europe presque communiste qui, comme la Russie d'aujourd'hui — plus que la Russie d'aujourd'hui — serait portée à adoucir la rigueur des principes communistes, mais non pas à une Europe socialiste dans la signification actuelle du mot, car si l'Europe que nous représentons reste dans les conditions actuelles de presque socialisation, il ne sera plus question de savoir ce qu'elle sera demain. Nous aurions alors le choix entre être une colonie américaine ou une dépendance russe.

Or, je demande à nos amis anglais, sans entrer dans leurs querelles internes, ce qu'ils pensent d'une telle éventualité. Sont-ils sûrs que le Commonwealth pourra survivre à une Europe politiquement disparue?

Pour ma part, ce libéralisme est le seul moyen possible pour concilier leur qualité de citoyen du Commonwealth et de citoyen de l'Europe, car la Grande-Bretagne a fait son empire dans le libéralisme et ne peut le conserver que dans un système libéral.

Car, mes amis anglais, si quelqu'un croit qu'une Europe ne sera rien sans l'Angleterre, il faut ajouter que l'Angleterre ne sera rien sans l'Europe, sans une Europe unifiée, et toute entière, avec l'Allemagne, avec le Portugal, avec l'Espagne et avec la Suisse.

Je vous ai indiqué les raisons pour lesquelles je vois seulement une Europe libérale, d'un libéralisme purifié par le plus haut sens de la solidarité humaine que les deux guerres ont contribué à universaliser en rapprochant, devant les malheurs communs, les hommes de toutes les classes, de toutes les catégories, de tous les pays.

C'est ce libéralisme que j'espère voir se réaliser graduellement dans les différents pays, pour créer les conditions préalables d'une réelle, concrète et durable unification de l'Europe.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Kristensen.

M. KRISTENSEN (*Danemark*) (Traduction). — Deux tâches s'imposent à nous aujourd'hui : la première consiste à mettre sur pied le mécanisme nécessaire pour appliquer la politique économique

M. Kristensen (cont.)

machinery necessary to carry out the economic policy of European countries, and the other to consider the economic problems that are to be solved by European countries in years to come. I think the second task is by far the more important, and also by far the more difficult.

I agree with those who believe that we should not create much new machinery but should use the international machinery at our disposal, especially the excellent machinery of O. E. E. C. I entirely agree with Mr. Dalton that at some time it may be proper for the Council of Europe to take over O. E. E. C., thus putting us into a position where we could have some sovereign power under a common organisation. For the time being, however, I think we should aim at establishing a close relation between O. E. E. C. and the Council of Europe.

The trouble with O. E. E. C. is that it is an expert organisation, consisting of governmental officials. It has no direct connection with the people of Europe, whose economic welfare is immeasurably influenced by the decisions taken by O. E. E. C.

I believe that this parliamentary body, which is the Council of Europe, may serve as a link between the Representatives of O. E. E. C. and the people of Europe, explaining to our people the implications of the decisions taken by O. E. E. C. That may be a provisional step towards taking over O. E. E. C. by the Council of Europe.

But much more important are the problems we are to deal with, whatever machinery we may use for the purpose. I think we all agree that the centre and symbol of European problems is the dollar gap. Why have we got this gap? Because production in Europe is insufficient for Europe's requirements, for consumption by her sometimes hungry people, and for investment for the reconstruction and maintenance of the productive systems of our various countries.

What is lacking must be covered by aid from outside, i.e., Marshall aid and aid from other external sources. In the long-run this is an intolerable state of affairs. Europe cannot continue for ages to live on foreign support, and it is therefore necessary that we should combine the whole of our productive resources in an effort to make both ends meet. It may be said that we should cut consumption heavily in order to do

this. I am sure our British colleagues will agree that the people of Europe, especially in their own countries, are becoming tired of hearing about cutting down. It is the same in Germany. I think it would be politically impossible to reduce consumption as much as is economically desirable. You may ask: are we to cut down investment? We may try to do that, but the consequences might be much unemployment. In any case, it would hamper the reconstruction which is a condition of economic progress.

We must, then, aim at a more positive solution—increased productivity in the various European countries. I admit that this is a very easy thing to suggest, and that the answer to the problem is much more difficult. It must also be admitted that, to a large extent, this is the business of individual European countries. If production in Europe is to increase, production in France, Italy, Denmark and Great Britain must increase. Is there anything that we can do as a European Assembly? There is, in my view, one thing at which we should aim. Some time ago an American visited Europe and on his return said, "Europe is a very curious Continent. In a small area the size of Texas there are five or six frontiers, various currency restrictions, tariff systems and numerous trade restrictions. No wonder Europe cannot manage her own affairs."

This Assembly is not able to decide the frontiers of Europe, but we can do something in order to make them somewhat less of an obstacle to the economic intercourse between European countries. That is what I think we should aim at in this Assembly. How can we make the frontiers between our countries less of an obstacle to intercourse between countries than they are to-day? This may prove to be the main test of the ability of this Assembly to do something real and constructive in regard to the matters concerning Europe. Are we to have fireside talks on European affairs, or are we to be a collective body which can play a decisive rôle in this work? That, in my view, will be the main test.

If the frontiers are to be less of an obstacle to the economic intercourse and the effective utilisation of the economic resources of our countries, it is necessary that across the frontiers there should be mobility of money or capital, mobility of manpower, and mobility of commodities. I do not think that we should start by discussing mobility of commodities, reducing tariffs, and so

M. Kristensen (suite)

des pays européens; la seconde doit être d'examiner quels sont les problèmes économiques que devront résoudre les pays européens, au cours des années à venir. Je pense que la deuxième tâche est de loin la plus importante et la plus difficile.

J'approuve ceux qui pensent que nous ne devrions pas créer un nouveau mécanisme, mais plutôt utiliser les organismes internationaux existants, notamment l'excellent organisme de l'O. E. C. E. Je me rallie entièrement à l'opinion de M. Dalton, selon laquelle il conviendra peut-être, à un moment donné, que le Conseil de l'Europe absorbe l'O. E. C. E. Nous obtiendrons ainsi une organisation commune placée sous notre autorité souveraine. Pour le moment, cependant, je crois que nous devrions viser à établir d'étroites relations entre l'O. E. C. E. et le Conseil de l'Europe.

L'inconvénient de l'O. E. C. E. est qu'elle constitue une organisation d'experts, composée de fonctionnaires d'Etat. Elle n'a aucun contact direct avec les peuples de l'Europe, alors que ses décisions ont une influence incommensurable sur le bien-être économique de ces peuples.

Je crois que l'organisme parlementaire que constitue le Conseil de l'Europe peut servir de lien entre les représentants de l'O. E. C. E. et les peuples de l'Europe, en expliquant à nos ressortissants les conséquences des décisions prises par l'O. E. C. E. Ceci pourrait constituer une mesure provisoire, en attendant l'intégration de l'O. E. C. E. au Conseil de l'Europe.

Mais les problèmes que nous avons à résoudre sont beaucoup plus importants, quel que soit le mécanisme que nous utiliserons à cet effet. Nous sommes tous d'accord, je crois, pour reconnaître que notre déficit en dollars constitue le nœud et le symbole des problèmes européens. Pourquoi avons-nous ce déficit? Parce que la production européenne est insuffisante pour couvrir les besoins de l'Europe, pour satisfaire la consommation d'une population parfois affamée et pour procéder à des investissements destinés à la reconstitution et à la sauvegarde des systèmes de production de nos différents pays.

Ce déficit doit être couvert par une aide extérieure, c'est-à-dire par l'aide Marshall, et par une assistance provenant d'autres sources extérieures. Cette situation devient intolérable à la longue. L'Europe ne peut pas continuer pendant des années à vivre de l'aide étrangère. Il est donc nécessaire que nous unissions l'ensemble des ressources de notre production en vue de parvenir à joindre les deux bouts. Peut-être dira-t-on que nous devrions

tout d'abord restreindre fortement la consommation. Je suis sûr cependant que nos collègues britanniques admettront que les peuples de l'Europe, et notamment leur propre peuple, commencent à être las d'entendre parler de restrictions. Il en va de même en Allemagne. Je crois que du point de vue politique, il serait impossible de réduire la consommation autant que cela paraît désirable du point de vue économique. Peut-être demanderez-vous : devons-nous réduire les investissements? Nous pouvons essayer de le faire.

Mais il pourrait en résulter un fort accroissement du chômage. En tout cas, la reconstruction qui est une des conditions du progrès économique, serait ainsi entravée.

Nous devons donc viser à une solution plus positive; c'est-à-dire à l'accroissement de la productivité dans les différents pays de l'Europe. Je reconnais qu'il est très facile de présenter une telle suggestion, mais que la solution du problème est beaucoup plus ardue. Nous devons reconnaître également que dans une grande mesure, c'est là l'affaire de chaque pays européen pris individuellement. Pour que la production de l'Europe augmente, il faut que la production de la France, de l'Italie, du Danemark et de la Grande-Bretagne aille en augmentant. Nous est-il possible d'agir en tant qu'Assemblée européenne? Il est un objectif vers lequel à mon avis nous devrions tendre. Il y a quelque temps, un Américain de retour d'un voyage en Europe déclarait : « L'Europe est un continent très curieux, un territoire exigü, pas plus grand que le Texas, entrecoupé de cinq ou six frontières, divisé par de nombreuses barrières monétaires et douanières, et soumis à de nombreuses restrictions en matière d'échanges. Il n'est pas étonnant que l'Europe soit incapable de gérer ses propres affaires. »

Notre Assemblée n'est pas compétente pour décider des frontières de l'Europe, mais elle peut intervenir pour en faire des obstacles un peu moins grands aux relations économiques entre pays européens. C'est, à mon avis, ce vers quoi nous devrions tendre dans notre Assemblée. Mais comment faire en sorte que les frontières constituent à l'avenir un obstacle moins grand aux relations entre pays? En résolvant ce problème, notre Assemblée démontrerait son aptitude à faire quelque chose de positif et de constructif pour la solution des difficultés européennes. Nous contenterons-nous de discours académiques sur les affaires de l'Europe ou serons-nous au contraire un organisme collectif, capable de jouer un rôle décisif dans cette entreprise? Ce sera là, à mon sens, le critère essentiel de la valeur de cette Assemblée.

Pour que les frontières constituent un obstacle

M. Kristensen (cont.)

on. That is a very complicated business. I think that we should start with the mobility of capital. While it is very easy to say to a country: "Abolish your trade restrictions and lower your tariffs," they cannot do it unless they are able to pay for the goods which they import.

Therefore, the first thing to do, in my view, is to increase the ability of the different European countries, to import commodities from outside—that is to say, to pay for them—and I think that monetary mobility, convertibility of money, and so on, is the first thing at which we should aim. The next thing at which we should aim is mobility of manpower. If we could realize those two things to some extent, I think that greater mobility of commodities would come by itself as a result.

I do not agree with those who think that before we can start all this business it is necessary for us to agree on a definite compromise between the two main economic schools of thoughts, Liberalism and Socialism. If we were to have a definite compromise between those two schools of thought, we should never have any start. I do not think that it is necessary because there are some things upon which we could agree apart from both these points of view.

With regard to monetary mobility, I think that the new Intra-European Payments Scheme issued by O. E. E. C. this summer is a very important achievement in this connection. That should be admitted frankly from our side.

Of course, we should be aiming at freer convertibility between the different currencies, and we should be aiming at increased capital outlays between the different countries.

Let me give one example—before doing so apologising to our Belgian colleagues for referring to something about their country which, in my view, is wrong. Belgium is different from all other European countries to-day because she has a considerable surplus in the international balance of payments. At the same time, Belgium is different from other European countries in that she has a considerable amount of unemployment. I think that there is some connection between those two things, and if Belgium were to lend more money to the other European countries, it might help her to solve her problem of reducing tariffs and abolishing trade restrictions and at the same time to solve some part of her unemployment problem, because by lending money to other

European countries she would increase the demand for Belgian commodities from outside.

That is only one example. I think we should start by giving examples. I appreciate that it is easy for me to advise another country to lend money to my own country, but I think that that is the way in which we should approach the matter.

I now turn for one moment to the question of mobility of manpower. We are, in Europe, very heavily populated—particularly Western Europe—as compared with America and other overseas countries. This, in my view, is the main reason why the standard of living is so much higher in America and some other overseas countries than it is in overcrowded Europe. I would venture to say in this connection, without I hope insulting our American friends, that in my view the American stoppage of immigration after the first world war has done much more damage to Europe and the world than could be repaired by 20 years of Marshall aid.

Again, let me give one or two examples. I have mentioned the unemployment in Belgium. There is also a heavy unemployment problem in Italy, and I think that this is connected with the problem of emigration. Italy has been more dependent on emigration than most European countries. Therefore, the very small possibility of emigration to-day is one of the reasons why the unemployment problem in Italy is as severe as it is. I believe that we should endeavour to find a solution to the Italian emigration problem. There may be emigration problems in other European countries; I do not know; but I think there must be some outlet for emigration to overseas territories. This is one of the reasons, explained by so many speakers, why the economic problems of Europe cannot be solved within the framework of Western Europe alone. We must deliberate on this question with our friends from overseas.

Let me mention a third country which has a heavy unemployment problem at the present time. I refer to Western Germany. We all know that there is some connection between the unemployment there and the heavy influx of refugees from Eastern Germany and Poland. I do not think that the refugee problem of Western Germany can be solved as a purely German problem. I am also afraid that it cannot be solved as a purely Western European problem. If a large part of the refugees cannot return to their Eastern homes—which would be a most happy solution—it will

M. Kristensen (suite)

moins grand aux relations économiques et à l'utilisation effective des ressources de nos pays, il faut que l'argent et les capitaux, la main-d'œuvre et les marchandises puissent circuler librement. Il ne convient pas, je crois, que nous commencions par envisager la libre circulation des marchandises, la réduction des droits de douane, etc. Il s'agit là d'un problème très complexe. Nous devrions, selon moi, commencer par mettre à l'étude la circulation des capitaux. S'il est très facile de dire à un pays : « Supprimez vos restrictions commerciales et abaissez vos droits de douane », il faut comprendre que celui-ci ne peut le faire que s'il est en mesure de payer les marchandises qu'il importe. C'est pourquoi, la première chose à faire, à mon avis, est d'accroître la possibilité pour les différents pays européens, d'importer des produits de l'étranger, c'est-à-dire de les payer. Je crois que la libre circulation des capitaux, la convertibilité des monnaies, etc. constituent donc notre premier objectif. Le second objectif vers lequel nous devrions tendre est la libre circulation de la main-d'œuvre. Si nous pouvions, dans une certaine mesure, atteindre ces deux objectifs, je crois qu'il en résulterait tout naturellement une liberté de circulation plus grande pour les marchandises.

Je ne crois pas, comme certains, qu'avant d'entreprendre cette tâche il nous faudrait arriver à un compromis nettement défini entre les principales doctrines : le libéralisme et le socialisme. S'il fallait attendre la réalisation d'un tel compromis entre ces deux doctrines, nous n'entreprendrions jamais rien. Je ne crois pas que ce compromis soit nécessaire car, il y a des points sur lesquels nous pourrions nous mettre d'accord en faisant abstraction de ces deux doctrines.

En ce qui concerne la circulation monétaire, je crois que le nouvel accord sur les paiements intra-européens établi cet été par l'O. E. C. E. est une réalisation très importante. Nous devrions le reconnaître franchement. Il faudrait naturellement que nous nous efforcions de réaliser une plus grande convertibilité entre les différentes monnaies et d'augmenter les placements de capitaux à l'étranger.

Qu'on me permette de citer un seul exemple; mais, au préalable, je voudrais m'excuser auprès de nos collègues belges car je vais mettre en cause un aspect de la politique de leur pays qui me semble erroné. La Belgique se distingue actuellement des autres pays européens en ce qu'elle possède un excédent très important dans la balance internationale des paiements. La Belgique se distingue aussi des autres pays européens en ce que

le nombre de ses chômeurs est considérable. Je crois que l'on peut établir un rapport entre ces deux faits. Si la Belgique prêtait plus d'argent aux autres pays européens cela lui permettrait de réduire ses droits de douane, de supprimer ses restrictions au commerce et en même temps de résoudre en partie le problème du chômage. En prêtant de l'argent à d'autres pays européens, elle augmenterait en effet la demande extérieure en produits belges.

Je n'ai donné qu'un seul exemple. Je crois que nous devrions commencer par citer des exemples. Je reconnais qu'il m'est facile de conseiller à un autre pays de prêter de l'argent au mien mais, je crois que c'est ainsi que nous devrions procéder pour résoudre le problème.

Je vais étudier maintenant pendant quelques instants la question de la libre circulation de la main-d'œuvre. L'Europe — et en particulier l'Europe occidentale — est très fortement peuplée, si on la compare à l'Amérique et aux autres pays d'outre-mer. C'est, à mon avis, la principale raison pour laquelle le niveau de vie est beaucoup plus élevé en Amérique et dans d'autres pays d'outre-mer qu'il ne l'est dans l'Europe surpeuplée. Oserai-je dire à cet égard, sans froisser, je l'espère, nos amis américains, que les Etats-Unis, en arrêtant l'immigration après la première guerre mondiale, ont causé, selon moi, à l'Europe et au monde, beaucoup plus de mal que n'en pourraient réparer vingt ans d'aide Marshall?

Permettez-moi de citer encore un ou deux exemples. J'ai parlé du chômage en Belgique; mais il existe également un grave problème de chômage en Italie, qui est étroitement lié, je crois, à celui de l'émigration. L'Italie a toujours dépendu de l'émigration beaucoup plus que la plupart des pays européens. C'est pourquoi le problème du chômage est particulièrement grave en Italie en raison des très faibles possibilités d'émigration qui se présentent actuellement. Je crois que nous devrions nous efforcer de trouver une solution au problème de l'émigration en Italie.

Le problème de l'émigration se pose peut-être dans d'autres pays européens; je l'ignore. Mais je crois cependant qu'il doit y avoir des débouchés pour l'émigration dans les pays d'outremer. C'est une des raisons pour lesquelles, comme l'ont souligné de nombreux orateurs, les problèmes économiques de l'Europe ne peuvent pas être résolus dans le seul cadre de l'Europe occidentale. Nous devons discuter ce problème avec nos amis d'outremer.

Permettez-moi de citer un troisième pays où le problème du chômage se pose actuellement de façon particulièrement aiguë. Je veux parler de

M. Kristensen (cont.)

be necessary to enable some of them to go to overseas countries.

Here we have an example showing why our difficult problems are more political than they are economic. It might be asked why we do not open the frontiers so that the German refugees could spread all over Western Europe. I say, frankly, that while this would be tempting from the economic point of view, I am sure that all the small neighbours of Germany will agree with me when I say we dare not do that for political reasons—at least not to-day. If we were to have half a million German refugees pouring into Denmark it would quite distort the picture of the Danish population, so that we dare not do it. The German refugee problem must therefore be solved from a wider aspect.

I wish to conclude by suggesting that this Assembly set up a small Sub-Committee to sit after the Session, in collaboration I think with a few independent experts—not governmental officials, because they have no views of their own—to study three problems: first the mobility of capital, secondly the mobility of manpower, and thirdly our relationship with O. E. E. C.

Then I would put forward two considerations which we ought to have in mind when starting our work. Firstly, a condition of international mobility is national stability in the individual countries.

You cannot open the frontiers for mobility of men, capital and goods unless there is at least some degree of internal stability of the economy of the individual countries, for if there is not you will have unemployment and other disturbances, which may be not only very difficult from the economic point of view but also politically dangerous.

Therefore, I think our mission is to be a link between the international organisations which manage the affairs of international mobility and our individual countries, because it is for the Parliaments of these countries to ensure national stability in each country. It is for us, who have both the international and the national points of view in mind, to form this link; we can do that much more efficiently than the Government officials of O. E. E. C.

The second consideration I would put forward is more serious, and it is this. If there is to be more mobility, and in the long-run almost free mobility, of men, capital and goods between the European countries, it will have the consequence of equalising, to some degree at least, the economic standards of these countries. If a number of men move from a poor country to a rich country the average standard of the rich country will be a bit lower than it would otherwise be, whereas the economic standard of the poor country will be raised. Now that is the consequence of international mobility. It is very pleasant from the point of view of the poor country, but it is far from being so pleasant from the point of view of the richer countries.

We should remind ourselves that if free mobility is to be achieved, it is necessary that the richer countries should be willing to some extent to share their wealth with the poorer countries. It may not be necessary to have the same standard all over Europe, but the differences will be smaller than they are to-day; that is to say, the economic progress of the richer countries will, to some extent, in the first year be hampered in order that the poorer countries going with us may be helped. It is very difficult for those from the richer countries to tell their countrymen this when they go home from Strasbourg, but I think it essential to have this point in view, because if we are not willing to some extent to equalise the economic standards of the individual countries we shall never have a European unity, and nor shall we deserve one.

THE PRESIDENT (Translation). — The Assembly will doubtless wish to adjourn the Sitting?

(Agreed.)

Amendments to the Rules of Procedure

THE PRESIDENT (Translation). — M. Domínedo, Chairman of the Committee on Rules of Procedure, asks me to request Representatives who have drafted proposed Amendments to the provisional Rules of Procedure to let him have them as soon as possible, in the office of the Committee Services, Room 112.

M. Kristensen (suite)

l'Allemagne occidentale. Nous savons tous que le chômage qui sévit là-bas découle en grande partie de l'afflux considérable des réfugiés provenant de l'Allemagne orientale et de la Pologne. Je ne crois pas que le problème des réfugiés de l'Allemagne occidentale puisse être traité comme un problème purement allemand. Je crains même qu'il ne puisse être traité comme un problème intéressant uniquement l'Europe occidentale. Si une grande partie des réfugiés ne peuvent regagner l'Est et retrouver leur foyer — ce qui serait la solution la plus heureuse — il faudra que certains d'entre eux puissent émigrer vers les pays d'outre-mer.

Cet exemple nous montre pourquoi certains de nos problèmes les plus ardues présentent un caractère plus politique qu'économique. L'on pourrait demander pourquoi nous n'ouvrons pas nos frontières aux réfugiés allemands leur permettant ainsi de se disperser sur le territoire de l'Europe occidentale. Je le dirai franchement bien que cette solution semble tentante du point de vue économique; tous les petits pays voisins de l'Allemagne, j'en suis sûr, seront d'accord avec moi pour dire que nous n'osons pas l'adopter, pour des raisons d'ordre politique — tout au moins à l'heure actuelle. Si un demi-million de réfugiés allemands se déversait brusquement sur le Danemark, la physionomie ethnique de la population s'en trouverait complètement déformée; une pareille solution nous paraît donc trop dangereuse. Par conséquent, le problème des réfugiés allemands doit être traité selon une optique plus large.

Je voudrais conclure en proposant à l'Assemblée de constituer une petite sous-commission; celle-ci siègerait après la clôture de la session, et pourrait bénéficier du concours de quelques experts indépendants. Il conviendrait de ne pas avoir recours à des fonctionnaires gouvernementaux, car ceux-ci n'ont pas d'opinions personnelles. Cette sous-commission aurait à étudier trois problèmes : tout d'abord la libre circulation des capitaux, puis la libre circulation de la main-d'œuvre, et enfin nos relations avec l'O. E. C. E.

Je voudrais en outre formuler deux remarques dont nous devrions tenir compte en commençant nos travaux. Tout d'abord, la circulation internationale dépend de la stabilité nationale des divers pays.

Il n'est pas possible d'ouvrir les frontières pour la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises sans qu'il y ait dans l'économie des différents pays, un certain élément de stabilité. Si cette stabilité manque, vous provoquerez le chômage et d'autres troubles, maux qui peuvent

non seulement présenter de sérieuses difficultés du point de vue économique, mais aussi constituer un danger du point de vue politique.

Je crois donc que notre mission est de constituer un lien entre les organisations internationales, chargées de traiter les questions de circulation sur le plan international, et nos pays respectifs; c'est en effet aux Parlements qu'il appartient d'assurer la stabilité nationale à l'intérieur de chaque pays. C'est à nous, qui considérons les choses, à la fois sur le plan national et international, de constituer ce lien indispensable. Nous pouvons y parvenir d'une manière beaucoup plus efficace que les experts gouvernementaux de l'O. E. C. E.

Je voudrais formuler une deuxième remarque, beaucoup plus importante. La voici : si l'on accroît la circulation et si l'on parvient à la longue à une circulation à peu près libre des hommes, des capitaux et des marchandises entre les pays européens, cela amènera l'égalisation plus ou moins complète des standards économiques de ces pays. Si une masse importante d'individus venant d'un pays pauvre se déverse sur un pays riche, le standard moyen du pays riche tend à diminuer quelque peu, tandis que le standard économique du pays pauvre s'élève. C'est là ce qu'entraîne la circulation sur le plan international. Cette perspective est très agréable pour le pays pauvre, mais elle est loin de l'être autant pour le pays riche.

Nous devons nous souvenir que pour pouvoir réaliser la libre circulation des hommes, des capitaux et des produits, il faut que les pays riches soient disposés, dans une certaine mesure, à partager leur richesse avec les pays pauvres.

Il n'est pas nécessaire que le même standard économique s'établisse dans toute l'Europe, mais les différences de niveau de vie seront plus faibles qu'elles ne le sont actuellement; c'est-à-dire qu'au cours de la première année le développement économique des pays riches sera entravé dans une certaine mesure afin de pouvoir aider les pays pauvres qui s'associent à nos efforts.

Il sera très difficile aux délégués des pays riches de parler en ce sens à leurs concitoyens à leur retour de Strasbourg. Je crois cependant qu'il est essentiel d'avoir cette considération présente à l'esprit car si nous ne sommes pas prêts à égaliser dans une certaine mesure les standards économiques des différents pays, nous ne parviendrons jamais à réaliser l'unité de l'Europe et nous ne mériterons pas d'y parvenir.

M. LE PRÉSIDENT. — L'Assemblée voudra sans doute suspendre ses travaux?

(Assentiment.)

Addition to the Agenda

THE PRESIDENT (Translation). — A third item has been placed on the Agenda for to-morrow's Sitting: the Report of the special Committee on Article 36 of the provisional Rules of Procedure.

This Report was only circulated this morning. If we want to discuss it, therefore, we shall have to adopt the emergency procedure. Since the Committee has asked for this procedure, the discussion on the emergency procedure will be begun

to-morrow, at the opening of the Sitting. We shall then resume the Debate on economic questions, and examine the Report to-morrow afternoon at the end of the Sitting.

Are there any objections?

Then that is decided.

Does anybody wish to speak?

The next Sitting will take place to-morrow at 10.0 a.m.

The Sitting is adjourned.

The Sitting was adjourned at 6.07 p.m.

Amendements au règlement intérieur

M. LE PRÉSIDENT. — M. Dominedo, Président de la commission du Règlement, me demande de prier les Représentants qui auraient préparé des amendements ou règlement intérieur provisoire, de bien vouloir les faire parvenir le plus rapidement possible au Service des Commissions, bureau 112.

Addition à l'ordre du jour

M. LE PRÉSIDENT. — Une troisième question est inscrite à l'ordre du jour de la séance de demain : le rapport de la commission spéciale sur l'article 36 du règlement provisoire.

Ce rapport n'a été distribué que ce matin. Par

conséquent, pour le discuter, il faut que nous appliquions la procédure d'urgence. Cette procédure ayant été demandée par la commission, la discussion sur la procédure d'urgence commencera demain matin au début de la séance. Nous reprendrons ensuite la discussion sur les questions économiques et nous examinerons le rapport en fin de séance, demain après-midi.

Il n'y a pas d'opposition?

Il en est ainsi décidé.

Personne ne demande la parole?

La prochaine séance aura lieu demain matin à dix heures.

La séance est levée.

La séance est levée à 18 h. 07.

**LIST OF SUBJECTS DISCUSSED
IN THE ELEVENTH SITTING**

24th August 1949

- Rôle of the Council of Europe in the economic field (Continuation of the General Debate).

**OBJET DES DÉBATS
DE LA ONZIÈME SÉANCE**

24 août 1949

- Rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine économique (Suite de la discussion générale).

OFFICIAL REPORT OF THE ELEVENTH SITTING

24th August 1949

M. Spaak, the President, in the Chair

The Sitting opened at 10.10 a.m., under the Presidency of M. Spaak.

THE PRESIDENT (Translation). — The Sitting is open.

Minutes

THE PRESIDENT (Translation). — The Minutes of the Sitting of Tuesday, 23rd August 1949, have been laid on the Table.

Are there any comments on the wording of the Minutes?

The Minutes are adopted.

Substitutes

THE PRESIDENT (Translation). — I have received a letter from M. Edberg, apologising for his inability to attend the Assembly and Committees meetings from 24th August to 3rd September.

M. Kristensen apologises for his inability to attend Assembly and Committee meetings until further notice.

In accordance with Article 36 of the provisional Rules of Procedure, the places of MM. Edberg and Kristensen will be taken, respectively, by Mrs Eriksson and M. Federspiel, their Substitutes.

I have received a letter from Mr. Everett, in which he apologises for not being able to attend the Assembly Sittings.

In accordance with Article 36 of the provisional Rules of Procedure, his place will be taken by his Substitute, Mr. Crosbie.

I have received a letter from M. Callias in which he apologises for inability to attend the Assembly Sittings. M. Callias will be replaced by his Substitute, M. Tambacopoulos.

Forest Fires in France — Message of condolence from the Assembly

THE PRESIDENT (Translation). — Ladies and Gentlemen, France is in mourning. The country

which has welcomed us with so much sympathy and generosity has been plunged into distress.

A terrible fire has just ravaged some of her provinces, leaving a trail of death, destruction and ruin in its wake.

I am certain, Ladies and Gentlemen, that it will be in accordance with your own wish that I should, on your behalf, express our condolences to this great country, in the following telegram to the President of the Republic:

“The Consultative Assembly of the Council of Europe, greatly distressed by the terrible fire which has caused so many deaths and so much destruction, sends you its profound sympathy and joins in the sorrow of France.”

M. REYNAUD (*France*) (Translation). — May I address the Assembly?

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Reynaud.

M. REYNAUD (*France*) (Translation). — Mr. President, my French colleagues and I myself thank you.

The entire French nation will be profoundly touched by your kind words uttered with the unequalled authority of your position as President of the European Assembly.

It is not only a source of wealth which has been destroyed; we have suffered a grievous loss of life; I should like to mention here that the Mayor of a small town in the Landes sacrificed his life in doing his duty towards his townspeople.

We are proud to think that it is the numbers of unknown heroes and of potential heroes which makes a nation's strength.

Mr. President, we are deeply devoted to the European idea, but to-day we feel how true it is that this devotion is by no means incompatible with the deep love which we bear for a country of which it has been said: everyone has two mother countries, his own and France.

COMPTE RENDU OFFICIEL DE LA ONZIÈME SÉANCE

24 août 1949

Présidence de M. Spaak

La séance est ouverte à 10 h. 10, sous la présidence de M. Spaak.

M. LE PRÉSIDENT. — La séance est ouverte.

Procès-verbal

M. LE PRÉSIDENT. — Le procès-verbal de la séance du mardi 23 août 1949 a été déposé sur le bureau.

Il n'y a pas d'observation sur la rédaction du procès-verbal?

Le procès-verbal est adopté.

Suppléances

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu une lettre de M. Edberg, par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister aux séances de l'Assemblée et des commissions du 24 août au 3 septembre.

M. Kristensen s'excuse de ne pouvoir assister aux séances de l'Assemblée et des commissions jusqu'à nouvel avis.

Conformément à l'article 36 du règlement provisoire, MM. Edberg et Kristensen seront remplacés respectivement par leurs suppléants, M^{me} Eriksson et M. Federspiel.

J'ai reçu une lettre de M. Everett, par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister aux séances de l'Assemblée.

Conformément à l'article 36 du règlement provisoire, il sera remplacé par son suppléant, M. Crosbie.

J'ai reçu de M. Callias une lettre par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister aux séances de l'Assemblée. M. Callias sera remplacé par son suppléant, M. Tambacopoulos.

Incendies de forêts en France — Condoléances de l'Assemblée

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames, Messieurs, la France est en deuil. La France qui nous accueille

avec tant de sympathie et de générosité connaît actuellement des heures douloureuses.

Un terrible incendie vient de ravager certaines de ses provinces, laissant derrière lui des morts, des dégâts et des ruines.

Je suis convaincu, Mesdames, Messieurs, d'être votre interprète en m'associant, en votre nom, à la douleur de ce cher et grand pays et en envoyant à M. le Président de la République le télégramme suivant :

« L'Assemblée Consultative européenne, douloureusement impressionnée par le terrible incendie qui vient de causer tant de morts et tant de ruines, vous présente ses condoléances émues et s'associe au deuil de la France. »

M. REYNAUD (*France*). — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Reynaud.

M. REYNAUD. — Monsieur le Président, mes collègues français et moi-même vous remercions.

L'opinion publique française tout entière sera profondément émue par les paroles que vous venez de prononcer avec l'autorité incomparable qui s'attache à votre qualité de Président de l'Assemblée européenne.

Ce ne sont pas seulement des sources de richesse qui viennent d'être taries; ce sont des pertes cruelles, des deuils que nous venons de subir; et peut-être me sera-t-il permis ici de rappeler qu'un petit maire d'une petite commune des Landes a sacrifié sa vie pour faire son devoir envers ses administrés.

Nous avons la fierté de penser que ce sont ces héros inconnus, ces héros en puissance, si nombreux, qui font la force d'un peuple.

Monsieur le Président, nous sommes profondément attachés à l'idée européenne, mais nous sentons aujourd'hui combien il est vrai que cet attachement n'exclut en rien l'amour profond que nous avons pour un pays dont il a été dit : chaque homme a deux patries, la sienne et la France.

Request for urgent procedure

THE PRESIDENT (Translation). — The Agenda calls for discussion on a request for urgent procedure on the Report of the Special Committee on Article 36 of the provisional Rules of Procedure.

Does anyone wish to speak?

The urgent procedure will then be adopted.

We shall open this discussion this afternoon, at the conclusion of the Debate on economic questions.

The rôle of the Council of Europe in the economic field

Continuation of the General Debate

THE PRESIDENT (Translation). — The Agenda calls for the continuation of the General Debate on the rôle of the Council of Europe in the economic field, taking into account the existing international organisations, as laid down in Articles 1 (c) and 23 (b).

I call upon M. Boggiano-Pico.

M. BOGGIANO-PICO (*Italy*) (Translation). — Mr. President and friends, I only want to make some very simple remarks to the Assembly.

In considering the full gravity and urgency of the problem of European reconstruction, we must deal directly with the object which we have to attain in a spirit of strict realism, but also taking into account the higher principles which nature herself and the higher moral law imposes on us.

Economic laws, as has been pointed out here, are natural laws. But in the reconstruction of Europe, we must first and foremost follow the elementary principle of the division of labour. It is essential to have a rational division of the tasks to be performed. The aptitudes of each people, the means and the labour which each has available, are an easy guide to what each should be called on to do.

In this connection, reference has already been made in our deliberations to the migration of workers which has been successfully carried out by the Benelux States. As a Danish Representative remarked yesterday, this problem concerns Italy in particular, since she has a million workers unemployed, and has a large population, although she is poor in raw materials.

Italy has in fact an excess of births over deaths amounting to 450,000 per annum, or nearly half-a-million. This available man power has acted as a

reservoir and provided the possibility for economic development in parts of the world which are less densely populated, especially in America. In 1913, the last year of large-scale emigration, 870,000 persons left Italian soil, of whom the major part (550,000) went across the ocean, and the others to different parts of Europe.

This stream has ceased since then. But the problem of employing this labour still exists, it is to-day a particularly serious one, and not for Italy alone. It must therefore be settled by general agreement.

The experiment of the Benelux countries will be repeated on an increasingly expanding scale, without people being forcibly torn away from their homes, as is done by the Communists in the U. S. S. R. On the contrary, it is necessary that the persons concerned, wherever they may be going, should be assured a tranquil home, and the chance of earning a livelihood in line with their traditions, their religious beliefs, and their personal feelings and opinions.

A wider brotherhood than that confined within national frontiers will help us gradually to lay the foundations of common laws on this subject.

This uniformity has already formed the basis for international agreements between several States, such as those concerning insurance against accidents at work, health insurance, and the unification of obligations under private law, a draft of which is to be submitted to our Council for consideration.

In the same way, we shall be able to settle other specific problems, such as the full freedom of the seas, the abolition of customs barriers, a European currency union—of which a living example before the war was the Latin League—a European rail and air transport organisation, a unified system of patents, uniform protection for intellectual property, etc.

That list is only by way of example. It is obvious that we must go very much farther forward until the questions which affect the actual sovereignty of each State have been settled, by the adoption of regulations coming within the field of public law.

If we endeavour, in the interests of Europe as a whole, to resolve these problems, and many others which will successively come before us, we shall be able, not only to make good the damage caused by the war, but also to constitute within a few years the reserve of economic wealth which is indispensable for any work of social progress, and

Demande de discussion d'urgence

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle le débat sur une demande de discussion d'urgence du rapport de la commission spéciale sur l'article 36 du règlement provisoire.

Personne ne demande la parole? ...

La discussion d'urgence est ordonnée.

Nous aborderons cette discussion cet après-midi, lorsque nous aurons épuisé le débat sur les affaires économiques.

Rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine économique

Suite de la discussion générale

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale sur le rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine économique, compte tenu des organisations internationales existantes, ainsi qu'il est prévu aux articles 1 (c) et 23 (b).

La parole est M. Boggiano-Pico.

M. BOGGIANO-PICO (*Italie*). — Monsieur le Président, éminents collègues, ce sont des observations bien simples que je me permets de faire devant l'Assemblée.

En considérant dans toute sa gravité et son urgence le problème de la reconstruction européenne, il faut que nous considérions directement le but qu'il nous faut atteindre avec un sens sévère du réalisme, mais en tenant compte aussi des principes supérieurs que la nature même et une loi morale supérieure nous imposent.

Les lois économiques, comme il a été rappelé ici, sont des lois naturelles. Or, dans l'œuvre de reconstruction de l'Europe, il nous faudra bien appliquer avant tout le principe élémentaire de la distribution du travail. Une répartition rationnelle des tâches s'impose. Les aptitudes de chaque peuple, les moyens et la main-d'œuvre dont chacun dispose peuvent conseiller facilement les applications particulières.

On a, à ce propos, déjà cité au cours de nos débats la migration des ouvriers qui a été faite avec succès par les différents Etats du Benelux. Le problème touche, comme nous le rappelait hier notre collègue du Danemark, particulièrement l'Italie, qui a bien un million de travailleurs en chômage, et qui, pauvre en matières premières, peut bien vanter une autre richesse, sa démographie.

L'Italie a en effet un excédent de naissances sur les morts que l'on peut chiffrer à 450.000 unités

par année, presque un demi-million. Cette disponibilité de forces humaines a formé la ressource et donné la possibilité du développement économique dans les parties moins peuplées, particulièrement en Amérique. En 1913, la dernière année de forte émigration, 870.000 unités quittèrent le sol italien, la plupart, 550.000, étant dirigés au delà de l'Océan, les autres sur les différentes parties de l'Europe.

Depuis lors, ce flot a cessé. Mais le problème de l'emploi de la main-d'œuvre subsiste, et il se présente aujourd'hui avec une gravité particulière, et non pas seulement pour l'Italie. Il faut donc bien le résoudre par une entente générale.

L'expérience des Etats du Benelux va être reproduite sur une échelle de plus en plus vaste, sans que, pour cela, on déracine forcément les gens par la violence selon la pratique des communistes en U. R. S. S. Il faut au contraire assurer aux intéressés, partout où ils iront, un foyer tranquille, la possibilité de vivre selon leurs traditions, leurs croyances religieuses, leurs sentiments et leurs opinions personnelles.

Le sentiment d'une fraternité plus vaste que celle confinée dans les limites d'une nation nous aidera à jeter graduellement les fondations d'une législation commune.

Cette uniformité se trouve déjà à la base des accords internationaux conclus entre plusieurs Etats, tels que ceux concernant l'assurance contre les accidents du travail, les maladies, de même que l'unification des obligations en droit privé, dont le projet doit être soumis à l'examen de notre Conseil.

On arrivera, par la même voie, à la solution d'autres problèmes concrets, tels que la pleine liberté des mers, l'abolition des barrières douanières, l'union monétaire européenne — dont un exemple vivant a été, avant la guerre, la ligue latine — une organisation européenne des transports par chemin de fer et par voie aérienne, et encore le régime unique des brevets d'invention, celui de la propriété intellectuelle, etc....

L'énumération que je viens de faire est seulement démonstrative. Il est évident qu'il faut aller encore plus avant, jusqu'à ce que soient réglées les questions qui touchent la souveraineté même de chaque Etat, par l'adoption de certaines réglementations appartenant au domaine du droit public.

En s'appliquant, dans un intérêt européen, à la résolution de ces problèmes et de bien d'autres qui seront soumis tour à tour à notre attention, nous arriverons non seulement à réparer les dégâts de la guerre mais aussi à former, en quelques années, la réserve de biens économiques indispensable pour toute œuvre de progrès social, afin d'assurer des

M. Boggiano-Pico (cont.)

thus to assure the wellbeing of succeeding generations.

In carrying out this work, however, we must beware of any exaggerated ideas about the available powers and means, without, however, becoming afraid lest the work on which we are engaged may prove to be a Utopian dream.

I am fully aware that men like ourselves are only microscopic beings in the immensity of the cosmos and of the passing centuries. But each of us has been called by the superior Providence which rules the world to contribute his mite to the immense work of human progress.

The law of progress is indispensable for mankind. Only the coldest of pessimists, who can find no place amongst us, can doubt this. In the course of history, this fact has occasionally been forgotten—and how disastrous these lapses have been! However, if we make a searching analysis of the events, as they pass us in procession, it is soon apparent that, in spite of what appear to be pauses and in spite of many mistakes, a lofty idea or a noble sentiment has always ended by capturing the minds of men. Two thousand years ago a salutary and indestructible seed was sown in the world by divine teaching; and its slow but sure germination is leading to a better human society.

We must also take into account the effect of another law which nature forces on us, either as peoples or as nations—the great law of solidarity.

It is a law that works throughout the universe, but it is especially manifest through the inequality of the physical or intellectual gifts which we receive at birth, and which forces us inevitably to help each other, to exchange aid and services. But it is even more strikingly manifest through the unequal distribution over different parts of the globe of power, raw materials, the fertility of the soil itself and differing geographical or climatic situations which favour or hinder the development of particular cultures.

It is this law of solidarity which impels us to use these gifts in a rational manner; which reminds us that we must not regard them as an exclusive heritage in the selfish hands of the few, but that these natural gifts must be utilised for the benefit of all; and that the individual or nation endowed with these gifts must be not only a diligent administrator of them, but also a wise and generous donor. Otherwise we shall have eco-

nomic conflicts and wars, most of which have been caused by rivalry.

The controversies and the struggles which have recently cast their shadow over the world—the class struggle and the struggle between nations—have certainly been produced because unbearable privation on the one side was faced by unrestrained selfishness on the other.

I am reminded that a century ago, the poet and economist, Frederic Bastiat, painted a marvellous picture of the end of all these conflicts and struggles; but his *Economic Harmonies* did not take into account human passions, or man's self-regarding nature. Yet, apart from purely Utopian dreams, this call to solidarity among individuals and among nations has never sounded with greater resonance, nor, I believe, has it found a readier welcome than at the present time after the tragic experience of the war.

I could say a great deal on this subject, but I must not abuse your patience, so I will go on to my conclusion.

With regard to the Proposals and drafts which have been or will be submitted, with the object of assuring not only the political but also the economic unity of the peoples of Europe, no solution can be either practical or lasting unless it is inspired above all by a lofty sense of justice.

You will remember that the Roman jurists summarised justice in two precepts: *Neminem laedere suum cuique tribuere*. The formula is simple in appearance, but it is not, alas! enough to assure justice among men. Justice demands a constant effort to overcome the selfishness of man.

Justice can be perhaps defined in mathematical terms. We can only attain it by gradual progressive approximations. These approximations are represented by our efforts, our law and the social institutions which correspond to the particular needs of a class or of people.

Many of us regard our fellow men not as competitors in a ruthless fight, but as beloved brothers. This was the teaching of Christ and what I trust may be the aspiration of all the peoples in the new Europe which is arising.

In the last few days, while admiring the magnificent monuments which are the most precious treasure, the charm and the glory of Strasbourg, I was suddenly struck and deeply moved by a brightly-painted fresco of great expressive significance. It shows a procession of charming girls all riding in the same direction, their sweet, modest and confident glances are turned towards a light

M. Boggiano-Pico (suite)

conditions de bien-être aux générations qui vont nous suivre.

Dans l'accomplissement de cette tâche, il faut pourtant nous garder de toute présomption exagérée en ce qui concerne les forces et les moyens dont nous disposons, tout en nous défendant, en même temps, de la crainte que l'œuvre à laquelle nous nous attachons ne soit que le fruit d'un rêve utopique.

Je le sais bien, nous autres, les hommes, ne sommes que des êtres infiniment petits dans l'immensité du cosmos et dans l'écoulement des siècles. Pourtant, chacun de nous est appelé par la Providence supérieure qui régit le monde, à ajouter son concours à l'œuvre immense du progrès humain.

La loi du progrès s'impose à l'humanité. Seul un froid pessimisme, qui n'a pas droit de cité parmi nous, pourrait la mettre en doute. On l'a oubliée quelquefois dans le courant de l'histoire, et combien ces oublis ont été funestes! Cependant, si on tâche de pénétrer jusqu'au fond des événements humains, dont on perçoit l'enchaînement, on constate sans difficulté qu'au delà des arrêts apparents, et malgré tant d'erreurs, quelque idée élevée, quelque noble sentiment a germé et fini par gagner les esprits. Un levain salubre et indestructible a été déposé au sein de l'humanité, il y a deux mille ans, par un enseignement immortel; lentement, mais sans trêve, il féconde et pousse vers le mieux la société humaine.

Nous devons aussi tenir compte de l'action d'une autre loi que la nature nous impose également en tant qu'individus, en tant que peuples ou nations, c'est la grande loi de la solidarité.

Elle agit dans tout le cosmos, mais elle se manifeste avec une évidence singulière à travers la dotation inégale des aptitudes physiques et intellectuelles que nous recevons dès notre naissance, et qui nous pousse inexorablement à nous entr'aider les uns les autres, à échanger des prestations et des services. Mais elle se manifeste d'une manière plus frappante à travers la distribution inégale, sur les différentes parties du globe, des forces, des matières premières, de la fécondité elle-même du sol, de certaines conditions de position et de climat qui favorisent, ou au contraire empêchent les cultures particulières de se développer.

Or, cette loi de solidarité nous impose de faire un usage rationnel de ces biens, c'est-à-dire qu'il convient de nous rappeler qu'il ne nous est pas permis de les considérer comme un patrimoine exclusif entre les mains égoïstes de l'un plutôt que de l'autre, mais que les dons naturels sont élargis au profit de tous, et que celui, individu ou peuple,

qui en a été doué, doit en être non seulement un administrateur diligent, mais aussi un distributeur sage et généreux. Autrement, surgissent les conflits économiques et les guerres dont la concurrence a, le plus souvent, été le germe.

Les controverses et les luttes qui ont assombri ces temps derniers, luttes de classes et luttes de peuples, sont bien issues de privations insupportables, d'un côté, et, de l'autre, d'un égoïsme sans bornes.

Je me rappelle bien qu'il y a un siècle un économiste-poète, Frédéric Bastiat, avait brossé un cadre merveilleux de la fin de tous ces conflits, de toutes ces luttes; mais ses *Harmonies économiques* ne tenaient pas compte des passions humaines, de l'égoïsme des hommes. Pourtant, à part l'utopie et le rêve, ce rappel à la solidarité parmi les hommes et parmi les peuples n'a jamais retenti avec plus de force, et j'ose dire de bonnes dispositions à l'accueillir qu'au temps où nous vivons après l'expérience tragique de la guerre.

Combien de réflexions pourrait-on faire à ce sujet? Mais je ne veux pas abuser de la parole qui m'a été accordée, et j'arrive à la conclusion.

A l'occasion des propositions et des projets qui ont été présentés, et d'autres qui seront formulés dans le but d'assurer l'union des peuples européens non seulement au point de vue politique, mais en même temps au point de vue économique, aucune solution ne pourra être ni pratique ni durable si elle ne s'inspire pas avant tout d'un haut idéal de justice.

Les jurisconsultes romains avaient, vous vous le rappelez bien, résumé la justice en deux préceptes: *Neminem laedere suum cuique tribuere*. La formule est simple en apparence, mais hélas! elle ne suffit pas à assurer la justice parmi les hommes. La justice exige un effort continu pour dompter nos égoïsmes.

La justice, je la figure un peu par un emprunt aux mathématiques. Nous ne pouvons en approcher que par des approximations progressives de chaque jour. Ces approximations sont représentées par nos efforts, par les lois, par les institutions sociales qui répondent aux exigences particulières d'une classe ou d'un peuple.

Nombreux parmi nous envisagent leurs semblables non pas comme des concurrents dans une lutte sans trêve mais comme des frères bien aimés. Tel a été l'enseignement du Christ, telle je souhaite que soit l'aspiration de tous les peuples de la nouvelle Europe qui surgit.

En visitant ces jours-ci les monuments magnifiques qui sont le trésor le plus précieux, l'attrait et la gloire de Strasbourg, mon regard s'est arrêté, frappé et ému sur une fresque aux couleurs vives, mais beaucoup plus expressive quant à sa signifi-

M. Boggiano-Pico (cont.)

which leads and guides them. Each one carries a small flag, with a different name on it: Gallia, Anglia, Italia, Hungaria, Slavonia, Polonia—I am sorry I cannot give a complete list. They are followed by two other girls whose expression is one supplication, but who have hope in their faces. They are on foot, and also carry flags which bear the words: Oriens, Livonia.

Let us hope that marvellous fresco may be described by an appropriate Latin inscription: "*Auspicium et omen*". Let us hope that it may express the desire for salvation, and its promise for the Europe of the future, for the future of so many of our brothers, including those who are beyond the iron curtain and those who are blinded by a terrible fanaticism. May the latter be delivered one day from the shadow which surrounds them, so that they too may march towards the light like the figures in the Strasbourg fresco, together with the other peoples of Europe and work together with us in solidarity and Christian brotherhood.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Miss Herbison.

Miss HERBISON (*United Kingdom*). — It seems to me that all of us who are Representatives in this Assembly have a grave responsibility in two fields. One is the future peace of the world, even though the Statute rightly prevents us from discussing matters of defence, and the second is the economic well-being of our people. I am convinced that, in spite of the different points of view which have emerged in this Debate and in the political Debate, and in spite of the varying approaches to the problems which face us, all of us realise that, without co-operation, in a comparatively short time we shall find ourselves in a more serious economic position.

But what kind of union and co-operation do we want? Is it co-operation only in order that we may have military security, or is it co-operation that would help to give us that security and, at the same time, preserve the present standard of living of our people and raise that standard in future?

Yesterday, M. André Philip said that hesitation on the part of some Representatives, from countries who had gone furthest towards social justice, was due to a fear that an increase in the standard

of living of the peoples in other countries would lower the standard in their own countries.

Though we have gone a considerable way in Britain towards a greater measure of social justice, I wish to assure M. Philip that any sign of hesitation on the part of the Representatives from my party in Britain is not due to this fear. No, our hesitation has its roots in a completely different source. Various Representatives have stressed that in the first instance co-operation will inevitably mean some sacrifices and perhaps some suffering. Will these sacrifices be the result of a planned economy which will cut them to the minimum and ease the burden they will impose, or will they be the result of a *laissez faire* policy which will greatly increase the sacrifices and cause much suffering to our people? For me, planning or no planning is the whole essence of support or non-support for real European economic co-operation. During the last four years the people of Britain have been asked to make sacrifices, and in the main they have responded well in an attempt to rebuild our national economy. Yesterday, Mr. Dalton gave us facts and figures which showed us the very creditable results of this attempt. The success of the work of the Council of Europe depends on the support of the peoples of our various countries for the decisions which we will reach here. It has always seemed to me comparatively easy to explain to my people the need for greater production and a certain measure of austerity when, at the same time, I was able to show that sacrifices were as far as possible equal, and that for the majority of them there was, even in these times of austerity, a greater measure of social justice and economic freedom than ever before. To obtain the support of the people of Britain, and I am sure of the people of some other countries, for Western European co-operation in the political or economic fields, we shall have to prove to them that this co-operation will be based on planning and that there will be no possibility of European co-operation just muddling along.

This does not mean, of course, that I expect every Representative to accept the precepts of Socialism; that would be too much to expect at this stage, but I should hope that the majority of Representatives here, no matter what their political faith, will realise that only by a fair measure of planning is there any hope for European survival. I stress this point not because I

M. Boggiano-Pico (suite)

cation. Elle reproduit une cavalcade de jeunes filles charmantes qui vont dans la même direction. Leur regard modeste, doux et confiant est dirigé vers une lumière qui les attire et les guide. Chacune d'elles soulève un petit étendard dont chacun porte un mot, un nom : Gallia, Anglia, Italia, Hungaria, Slavonia, Polonia; je m'excuse de ne pas donner une énumération complète. Elles sont suivies par deux autres jeunes filles dont l'aspect paraît suppliant, mais exprime en même temps la confiance. Elles marchent à pied et elles lèvent, elles aussi, des étendards sur lesquels on lit ces mots : Oriens, Livonia.

Puisse cette fresque merveilleuse porter encore une inscription en latin qui s'adapterait bien au tableau : *Auspicium et omen*. Puisse-t-elle exprimer le désir, le souhait, la promesse du salut pour l'Europe de demain, pour l'avenir de tant de nos frères, ceux aussi qui sont au delà du rideau de fer, pour ceux qu'un affreux fanatisme aveugle. Puisse ces derniers être délivrés un jour des ténèbres qui les entourent et marcher eux-mêmes comme les figures de la fresque de Strasbourg, avec les autres peuples européens, vers la lumière et s'unir à nous par les liens de la solidarité et de la fraternité chrétienne.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M^{lle} Herbison.

Miss HERBISON (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Il me semble qu'en tant que représentants nous avons dans cette Assemblée de grandes responsabilités, d'abord en ce qui concerne la future paix du monde, — bien que le Statut nous empêche à juste titre de discuter les questions de défense —, ensuite, en ce qui concerne le bien-être économique de nos peuples; je suis convaincue qu'en dépit des points de vue différents qui se sont fait jour dans ce débat, ainsi que dans le débat politique, et malgré les aspects divers du problème, nous comprenons tous que, faute de coopération, nous nous trouverons sous peu dans une situation économique des plus graves.

Mais quelle sorte d'union ou de coopération désirons-nous? Est-ce une coopération qui nous permettrait d'obtenir la sécurité militaire, ou une coopération qui nous aiderait à assurer nous-mêmes notre sécurité, ainsi qu'à maintenir le niveau de vie actuel de nos peuples et élever celui-ci à l'avenir?

M. André Philip a dit hier que l'hésitation montrée par certains représentants des pays les plus avancés du point de vue de la justice sociale était due à la crainte qu'un accroissement du niveau de

vie des peuples des autres pays ne rabaissât celui du leur.

Bien qu'en Grande-Bretagne nous soyons allés très loin sur la voie d'une justice sociale plus grande, je désire donner à M. Philip l'assurance que, si des représentants de mon parti en Grande-Bretagne montrent quelques signes d'hésitation, ce n'est nullement en raison d'une crainte de ce genre. En réalité, nos hésitations s'expliquent par des raisons différentes. Plusieurs représentants ont souligné que la coopération exigera d'abord quelques sacrifices, et peut-être quelques souffrances. Ces sacrifices seront-ils le résultat d'une économie planifiée qui les réduira au minimum et atténuera leur rigueur, ou seront-ils dus à une politique de « laissez-faire » qui en accroîtra considérablement l'ampleur et provoquera de grandes souffrances pour nos populations? Pour ma part, je considère que la planification économique constitue la base même d'une coopération économique européenne véritable. Pendant les quatre dernières années, on a exigé du peuple de Grande-Bretagne des sacrifices — auxquels il a consenti en règle générale — afin d'essayer de reconstruire notre économie nationale. Hier, M. Dalton nous a cité des faits et des chiffres témoignant des résultats très remarquables qui ont été obtenus dans ce domaine. Le succès des travaux du Conseil de l'Europe dépend de l'appui que les peuples de nos différents pays prêteront à la mise en œuvre de nos décisions. Il m'a toujours semblé relativement facile de faire comprendre aux gens de mon pays la nécessité d'un accroissement de la production et d'une certaine austérité lorsque je pouvais leur démontrer que ces sacrifices étaient autant que possible répartis entre tous, et que la majorité d'entre eux jouissait, même en ces temps d'austérité, d'une justice sociale et d'une liberté économique plus grandes qu'auparavant. Pour obtenir l'appui du peuple de Grande-Bretagne — et, j'en suis sûre, du peuple de certains autres pays — en vue de réaliser la coopération politique ou économique de l'Europe occidentale, nous devons leur prouver que cette coopération sera fondée sur la planification, qu'on ne laissera pas s'y introduire le désordre et la gabegie.

Cela ne signifie pas, bien entendu, que je m'attende à ce que chacun des représentants se convertisse au socialisme; ce serait en demander trop pour le moment. Mais j'espère que la majorité des représentants ici présents, quelles que soient leurs convictions politiques, comprendront que l'Europe ne peut survivre si la planification n'est pas adoptée à une échelle suffisante. Je souligne ce point non parce que je suis sceptique quant à la possibilité d'une coopération européenne, mais parce que je sais que si nous, Européens, ne sommes pas

Miss Herbison (cont.)

am sceptical of European co-operation, but because I am aware that if we Europeans do not treat it as a matter of great urgency, many of our peoples will suffer serious hardships.

M. Reynaud drew us an excellent picture of the problems which face Europe: what have we done, each in our own country, to help to solve these problems? This question must be answered first before we can begin to plan for unity. Each of us can speak best for our own country, and yesterday Mr. Dalton showed how Britain, by the planning of its Government and the efforts of its people, has been able to increase its production and exports far above the 1938 figure.

Mr. Eccles' reply seemed to me to be the most illogical. He said that if a man had to jump over a ravine five feet across and succeeded in jumping only four feet, there would not be much point in boasting that he had had a near miss. This analogy is not a good one, and I disagree completely with the conclusion which he seemed to draw from it. Does Mr. Eccles really think that our position or the position of Europe, would have been no worse to-day if Britain and some other European countries had not achieved a certain measure of recovery? This is the important question that Mr. Eccles has to answer. Of course, he does not really believe this; he was merely making a good debating point. But what he suggested means great danger for Europe. It probably means some sort of co-operation, but no *planning of even the most liberal nature*. To our people in Britain I stress that this is of the very greatest importance.

I do not wish to waste the time of the Assembly by outlining the problems which face us. We are meeting here as the result of these problems, and all Representatives know what they are. What we have to try to do is to find a solution.

There is only one point on which I should like to dwell; and it is that we shall not solve our problems if we regard them as being merely the result of the last war. They have their roots in the first world war, and they have been strengthened by world developments over the past thirty-five years. By a combination of two things I think we shall solve our problems; first—and though this may appear to be a platitude it is the kernel of what is in front of us—by increasing

European production with a view to reducing imports from dollar countries; second, by increasing exports to dollar countries.

Starting from these premises, how shall we achieve our aim? Various suggestions have been made—a common currency for Europe, the lowering of tariff barriers in Europe, and so on.

This Assembly is a body of politicians and not experts. Our job is to use the experts in an attempt to solve our problems.

The countries which are participating in Marshall aid submitted plans to O. E. E. C., which has the responsibility of examining them and co-ordinating them into a master plan. We should be living in a fool's paradise if we did not realise that this is proving an almost insuperable task for O. E. E. C., since the plans submitted are in many ways contradictory to the building of a master plan. Each country is depending on a favourable balance of payments being achieved by an increase of exports and a reduction of imports; and as in many instances countries are attempting to increase the same exports, the results must inevitably be an inadequate market for any of them.

In a lesser degree we have seen the difficulties which face the Benelux countries in their efforts at co-operation and co-ordination. The O. E. E. C. has done valuable work, and the reports of its working committees should prove valuable to every Representative. It seems to me that we want to find out how best we can use O. E. E. C. and its work. I agree with M. Reynaud that the men of O. E. E. C., who do excellent work, are experts, but that they lack political authority; and without political authority, their excellent work may prove useless. If that is the case, it would prove a disaster for our people.

Many Resolutions are being sent to the Economic Committee of this Assembly for discussion and report. The work of this Committee will be arduous, and I cannot see it completing its work before the present Assembly rises. My concrete suggestion at this point is that the Economic Committee, having studied the reports of the working parties of O. E. E. C., should have the right to call for oral evidence from the experts of O. E. E. C. Having done that, it would then be in a position to reach conclusions after careful study of the experts' advice. On this Committee are the Representatives of each country, and in presenting their conclusions to the Committee of

Miss Herbison (suite)

conscients de l'extrême urgence du problème, nombre de nos peuples connaîtront de dures épreuves.

M. Reynaud a exposé d'une façon parfaite les problèmes auxquels l'Europe doit faire face. Qu'avons-nous fait, chacun dans notre propre pays, pour contribuer à résoudre ces problèmes? Il nous faut répondre à cette question avant d'aborder nos plans d'unification. Chacun de nous est le meilleur des orateurs quand il parle au nom de son propre pays, et M. Dalton nous a montré hier comment la Grande-Bretagne, grâce à la planification adoptée par son gouvernement et aux efforts de son peuple, a pu accroître sa production et ses exportations au point de dépasser de loin les chiffres de 1938.

L'observation de M. Eccles me paraît fort illogique. Selon lui, il n'y a pas de quoi féliciter un homme qui, devant franchir un fossé de cinq pieds, ne réussit qu'à sauter quatre pieds. Cette comparaison n'est pas bonne, et je suis en complet désaccord avec la conclusion qu'il semble en tirer. M. Eccles pense-t-il vraiment que notre position, ou la position de l'Europe, n'aurait pas été pire aujourd'hui si la Grande-Bretagne et certains autres pays européens n'avaient pas réussi à se relever dans une certaine mesure? C'est là l'importante question à laquelle M. Eccles doit répondre. Bien entendu, les mots ont dépassé sa pensée, et il n'a fait que soulever un bon point de controverse. Mais ses suggestions peuvent entraîner de graves dangers pour l'Europe. Sans doute propose-t-il une sorte de coopération, mais nullement la planification, — même sous sa forme la plus libérale. Je voudrais souligner que pour notre peuple de Grande-Bretagne, ce problème est de la plus grande importance. Je ne veux pas abuser du temps de l'Assemblée en donnant un aperçu des problèmes auxquels nous devons faire face. Nous sommes ici réunis en raison de ces problèmes, et tous les représentants les connaissent. Ce que nous devons tenter de faire, c'est d'y trouver une solution.

Il n'est qu'un point sur lequel j'aimerais insister : c'est que nous n'arriverons pas à résoudre nos problèmes si nous les considérons seulement comme un résultat de la dernière guerre. Ils sont nés de la première guerre mondiale, et ont été rendus plus complexes du fait de l'évolution qu'a connue le monde au cours des trente-cinq dernières années. Je crois que nous parviendrons à résoudre nos problèmes à l'aide de deux mesures combinées; d'abord — bien que cela puisse paraître une banalité, c'est là le cœur même de la question — en accroissant la production européenne de façon à

réduire les importations en provenance de la zone dollar; ensuite, en augmentant les exportations vers la zone dollar.

En partant de ces principes, comment pouvons-nous atteindre notre but? Plusieurs suggestions ont été faites — une monnaie commune pour l'Europe, l'abaissement des barrières douanières européennes, etc.

Cette Assemblée est composée d'hommes politiques et non d'experts. Nous devons faire appel à des experts pour essayer de résoudre nos problèmes.

Les pays qui participent à l'Aide Marshall soumettent des plans à l'O. E. C. E., qui est chargée de les examiner et de les fondre en un plan d'ensemble. Nous nous bercerions d'illusions si nous ne comprenions pas que cette tâche s'avère presque insurmontable pour l'O. E. C. E., du fait que les plans dont elle est saisie sont contradictoires sur bien des points et ne peuvent être coordonnés. Chaque pays veut obtenir une balance des paiements favorable en augmentant ses exportations et en réduisant ses importations. Comme les pays essayent souvent d'accroître leurs exportations pour une même catégorie de produits, il est inévitable que les débouchés soient insuffisants.

Nous voyons — à une moindre échelle — les difficultés auxquelles se heurtent les pays du Benelux dans leurs efforts de coopération et de coordination. L'O. E. C. E. a accompli un travail précieux, et les rapports de ses groupes de travail devraient être très utiles à tous les représentants. Il me semble que nous voulons trouver le meilleur moyen de tirer parti de l'O. E. C. E. et de ses travaux. Je crois, comme M. Reynaud, que les membres de l'O. E. C. E. sont des experts qui réalisent de l'excellent travail, mais manquent cependant d'autorité politique; or, sans autorité politique, leur excellent travail risque de ne pas porter de fruits. S'il en est ainsi, c'est un réel désastre qui attend nos pays.

De nombreuses résolutions sont soumises à la commission économique de cette Assemblée pour qu'elle les discute et fasse rapport à leur sujet. La tâche de cette commission est ardue, et je ne vois pas comment elle pourrait achever ses travaux avant la clôture de cette session. Je voudrais suggérer que la commission économique fût autorisée, après avoir étudié les rapports des groupes de travail de l'O. E. C. E., à faire appel aux experts de cette organisation pour leur demander un rapport verbal. Après avoir étudié soigneusement les avis des experts, la commission serait en mesure d'aboutir à des conclusions.

Au sein de cette commission siègent les représentants de chacun des pays membres; en soumettant leurs conclusions au Comité des Ministres, ces

Miss Herbison (cont.)

Ministers they would have the political authority which the experts of O. E. E. C. lack. I have no fear at all as to what those conclusions would mean for my people and the workers in Europe, for I am certain that the whole weight of evidence would be in favour of a planned economy for Europe, and that even Mr. Eccles, whose speeches I have listened to with great interest in the House of Commons, and which often, though not always, show much common sense, will be behind the planners when he has studied the evidence.

It seems to me that the whole well-being of the peoples of Europe depends on what we in this Assembly decide. Being a Scotswoman, I have no fear of European economic co-operation planned on the evidence of hard cold facts, or of the political union of Europe. In my own country we have a minority of people who urge home rule for Scotland; but, although I love my own country just as much as they do, I have to ask myself, what is best economically and socially for my people? The answer seems to me to be abundantly clear. It is not home rule for Scotland, but union with England, Ireland and Wales. For the same reason I have no fear whatever of European political union.

My great fear, Mr. President, is what is going to happen to my people, and to the workers of Europe, if we do not unite. I dread the return of what my people—miners, engineers, labourers, and indeed the workers of every category—suffered in those years between the wars, because of an unplanned economy and because of many of the problems which are facing us as Europeans to-day. I dread unemployment for my people just as I am certain the majority of Representatives here dread unemployment for their own people, with the moral and physical suffering and the tragedy which follows upon it.

It is for that reason that I say to the Representatives assembled here, and stress again, that our responsibility is a grave one. We have no time to waste. We Socialists in Britain do not think that by standing on our own with our own planned economy we are going to be able to solve all our problems. We realise that we must have co-operation with the rest of Europe, and it is for that reason that I want the Economic Committee particularly not to discuss things in the air, but to get the hard facts in front of them. By so doing

I am convinced that, in presenting those facts to the Committee of Ministers, with the political authority of every Representative in this Assembly behind them, we shall then get somewhere.

We have, I suggest everything to gain from union in the European field. We have, on the other hand, everything to lose if we each stand as an isolated nation.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Gaillard.

M. GAILLARD (*France*) (Translation). — Mr. President, when we are discussing the European crisis we are apt always to consider it from the point of view of the considerable material damage which the Continent has suffered.

We calculate the terrible loss of human lives suffered during the war; we count up the hundreds of thousands of houses and monuments which have been destroyed by the fighting, by bombardment or by sabotage; we talk of the complete liquidation of European capital built up by the work of several generations in the long period of peace enjoyed during the 19th century. Our investments abroad and our gold and currency reserves have been sold, and we have been obliged, during the war and since, to contract debts with other countries, far surpassing our present possibilities of repayment.

In short, the aspect of the crisis which shocks us most is that Europe—our family—somewhat resembles a bourgeois family which sudden ruin has reduced to the level of the proletariat and which cannot pay its household bills.

But, Mr. President, this aspect of Europe's ruin is, in my opinion, the least serious and perhaps the least durable, so much so that, if that were all, it would not be necessary to talk of a crisis in our Continent at all.

What is infinitely more grave is that Europe's place in the world has completely altered. I would like to give, as rapidly as possible, a few figures in support of this statement.

In 1870, 80 years ago, European production represented 70% of the total world production; in 1937, it represented only 35%; in 1948, it represented no more than 25%.

The European crisis to-day, therefore, affects us profoundly. It began after the war of 1914. The problems with which we are now grappling began to oppress us before the second world war.

Miss Herbison (suite)

représentants auront l'autorité politique qui fait défaut aux experts de l'O. E. C. E. Je ne crains nullement les conséquences que ces conclusions entraîneront pour le peuple de mon pays et les travailleurs d'Europe, car je suis certaine que tous les rapports plaideront en faveur d'une économie européenne planifiée, et que M. Eccles lui-même, dont j'ai toujours écouté avec grand intérêt les discours à la Chambre des Communes et qui, souvent, — mais pas toujours cependant —, fait preuve d'un grand sens commun, soutiendra les tenants de la planification quand il aura pris connaissance des rapports.

Il me semble que tout le bien-être des peuples de l'Europe dépend de ce que nous déciderons dans cette Assemblée. Etant écossaise, je ne crains pas que la coopération économique européenne soit fondée sur de dures et brutales réalités ou sur l'union politique de l'Europe. Dans mon pays, une minorité préconise l'autonomie de l'Ecosse. J'aime ma patrie tout autant que ces gens, mais je dois me demander : du point de vue économique et social, quelle est la meilleure solution pour mon peuple ? La réponse n'entraîne aucune difficulté. Ce n'est pas l'autonomie, mais l'union de l'Ecosse avec l'Angleterre, l'Irlande et le Pays de Galles. C'est pour cette même raison que l'union politique de l'Europe ne m'inspire aucune crainte.

Ce que je crains surtout, Monsieur le Président, c'est le sort qui serait réservé au peuple de mon pays et aux travailleurs de l'Europe entière si nous ne parvenions pas à nous unir. Je redoute pour mon peuple — mineurs, mécaniciens, manœuvres, travailleurs de toutes catégories — le retour des souffrances qu'il a connues entre les deux guerres parce que l'économie n'était pas planifiée et que se posaient déjà une grande partie des problèmes qui préoccupent l'Europe d'aujourd'hui. Je crains pour mon pays le chômage, avec les souffrances morales et physiques et les drames qu'il provoque — tout autant, j'en suis sûre, que le craignent pour leurs pays la plupart des représentants.

C'est pourquoi je voudrais souligner encore devant les représentants ici réunis toute l'ampleur de nos responsabilités. Nous n'avons pas de temps à perdre. Nous, socialistes de Grande-Bretagne, ne pensons pas pouvoir résoudre tous nos problèmes en restant à l'écart avec notre économie planifiée. Nous comprenons qu'il nous faut coopérer avec le reste de l'Europe, et c'est pour cette raison que je demande à la commission économique, en particulier, de ne pas discuter dans le vide, de ne pas perdre de vue les dures réalités.

Ainsi pourrons-nous présenter au Comité des

Ministres, ces réalités, et, avec le poids de l'autorité politique que possède chacun des représentants à cette Assemblée, je suis convaincue que nous aboutirons à quelque chose.

Je crois que nous avons tout à gagner d'une union sur le plan européen. En revanche, nous avons tout à perdre en nous confinant chacun dans notre isolement.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Gaillard.

M. GAILLARD (France). — Monsieur le Président, lorsqu'on parle de la crise de l'Europe, l'aspect le plus souvent invoqué est celui des destructions matérielles considérables que ce continent a subies.

On additionne les effroyables pertes d'hommes qui se sont produites pendant la guerre; on additionne les centaines de milliers de maisons, d'ouvrages d'art, qui ont été démolis par les combats, par les bombardements et par les sabotages. On cite aussi cette liquidation totale du capital européen accumulé par le travail de plusieurs générations dans la longue paix dont nous avons joui au cours du dix-neuvième siècle. Nos placements à l'étranger, nos réserves d'or et de devises ont été vendues, et nous avons dû, pendant la guerre et pendant les années qui ont immédiatement suivi, contracter, vis-à-vis d'autres pays du monde, des dettes dont l'importance dépasse, pour l'instant, nos capacités de remboursement.

En bref, l'aspect qui frappe le plus dans la crise de l'Europe, c'est que l'Europe, notre famille, est un peu semblable à une famille bourgeoise brusquement ruinée, devenue prolétaire, et qui, même, a des dettes chez ses fournisseurs.

Monsieur le Président, cet aspect de la ruine de l'Europe est, à mon sens, le moins grave, et probablement le moins durable, à tel point qu'on pourrait ne pas parler de crise dans notre continent s'il n'y avait que cela.

Ce qui est plus grave, c'est que la place de l'Europe dans le monde s'est profondément modifiée. A ce sujet, je voudrais citer rapidement quelques chiffres.

En 1870, il y a quatre-vingts ans, la production de l'Europe représentait 70 % de la production du monde; en 1937, elle n'en représentait plus que 35 %; en 1948, elle ne représente que 25 % de la production mondiale.

C'est dire que la crise de l'Europe nous frappe aujourd'hui au cœur. Elle a commencé à la suite de la guerre de 1914. Les problèmes qui nous étreignent maintenant commençaient déjà à nous étreindre avant la seconde guerre mondiale.

M. Gaillard (cont.)

In addition, our internal equilibrium has been completely upset by the division of Europe into two parts by a line from Hamburg to Trieste. Everything to the East of that line is for the present—we hope only temporarily—outside Europe. That zone is, however, an essentially agricultural zone which used to provide Western Europe with food, and constituted a wide market for the West's industrial products.

So that, with a displacement of population of nearly 15 millions—which still continues—we find ourselves squeezed into a little promontory of the Asiatic continent in an over-populated area, whose economic systems inevitably compete with each other and can never attain equilibrium.

When I heard Mr. Winston Churchill eagerly welcoming the opportunity offered by this Assembly to bring Germany—for the present Western Germany only—into the concert of Europe, I felt that perhaps for political reasons her inclusion might be desirable. Nevertheless, the first consequence of the recovery of the essentially industrial Western Germany would be to increase the competition between the other European industrial economies, and particularly competition with the Anglo-Saxon, the British economy.

So that within our Continent itself there are problems concerning long term equilibrium which are going to be extremely difficult to resolve.

Moreover, in the rest of the world the situation has changed to such an extent that several countries—new countries—are now completely or partially industrialised, and there reigns in those countries an economic nationalism hitherto unknown; they all follow, in one way or another, the system of economic protection boasted of by the German, List, which enabled Germany in a few decades to become a great industrial power.

Furthermore, since these countries outside Europe possess what I would call economic flexibility in a much larger degree than European countries; since they are not obliged to guarantee to their workers and peasants the standard of living which we intend to assure, provide and maintain for the masses in Europe; since they have in most cases no social security system such as exists in most parts of Europe; and since they do not have to grant allowances for the encouragement of a high birth-rate—which exists naturally—the result is that these countries, protected for the

time being, and developing their economy and their industry within their customs barriers, will to-morrow become the rivals, and very happily placed rivals, of a Europe which has endeavoured to maintain a standard of living and working conditions that they have made no effort to acquire.

All this shows that the nature of the present European crisis is not temporary but long-term, and probably none of those sitting in this Assembly will see the end of it, if we continue to live under the conditions of autarchy and economic isolationism which characterise Europe to-day.

I listened with pleasure and a sense of reassurance to the figures given yesterday by Mr. Dalton. But I have always been told that figures are the subtlest way of misleading people. In fact, if the production figures, themselves reassuring, are carefully analysed, it will be found that the optimistic picture which they present is not without shadows, I would even say not without sinister shadows.

Mr. Dalton cited as a great achievement—and he was quite right—the very slight rise in British prices. I would, however, put one question on this point. When Great Britain, for one reason or another, ceases to include the 600 million pounds sterling at present provided in her budget, will there not then be a considerable rise in the prices of her products? When the question of parity of exchange rates becomes acute, and Great Britain, as a large importing country, has to pay the new prices, will this not also cause a considerable increase in the prices of her manufactured goods? In other words, the fact that the first result is satisfactory does not in any way guarantee that the final solution will be equally so.

Further, if we compare the production of the whole of Europe with the pre-war figures, we find that it is higher—but one needs to know which year was used as an index: was it a year of crisis, or of semi-crisis, or a year of prosperity?

In any case, if the facts are as satisfactory as the figures—when considered in isolation—would lead us to believe, I do not understand why certain Ministers of Finance are going at the beginning of next month on a rather peculiar kind of pilgrimage to the United States of America.

After two years of intensive work on the part of our peoples, after two years of United States aid—aid not only generous but also intelligent which is ever more important—after having to a certain extent cleared away our ruins, we perceive

M. Gaillard (suite)

A ces faits, j'ajoute que notre équilibre interne a été complètement détruit par la séparation de l'Europe en deux suivant une ligne qui va de Hambourg à Trieste. Tout ce qui est à l'est de cette ligne est désormais sorti — momentanément, nous l'espérons — du continent européen. Or, cette zone était une zone essentiellement agricole. Elle fournissait à l'Europe occidentale son ravitaillement, en même temps qu'elle constituait un large marché pour ses produits industriels.

Ainsi, avec en plus un déplacement de population de près de quinze millions d'habitants, — qui continue actuellement — nous nous trouvons resserrés au bout d'un petit cap de l'Asie, dans un territoire surpeuplé où fatalement les économies entrent en concurrence et ne peuvent s'équilibrer les unes les autres.

Lorsque j'entendais le très honorable M. Winston Churchill accueillir avec empressement l'occasion qui était donnée par cette Assemblée de faire entrer l'Allemagne — et pour l'instant il ne s'agit que de l'Allemagne de l'Ouest — dans le concert européen, je me disais que si peut-être, pour des raisons politiques, cette intégration était souhaitable, il apparaissait néanmoins que la première conséquence du relèvement de l'Allemagne de l'Ouest, essentiellement industrielle, serait d'accroître la concurrence entre les autres économies industrielles de l'Europe, et particulièrement l'économie anglo-saxonne, l'économie britannique.

Ainsi, à l'intérieur même de notre continent, se posent des problèmes d'équilibre durables, qui vont être extrêmement difficiles à résoudre.

A cela j'ajoute que, dans le reste du monde, la situation s'est modifiée à tel point que de nombreux pays — pays neufs — se sont maintenant totalement ou partiellement industrialisés; que, dans ces pays, règne un nationalisme économique que nous n'avons jamais connu auparavant, et que tous emploient, d'une manière ou d'une autre, le système économique de protection illustré par l'Allemand List lorsque l'Allemagne est devenue, en quelques décades, une grande puissance industrielle.

Comme, de plus, ces pays hors d'Europe jouissent de ce que j'appellerai une souplesse économique beaucoup plus grande que les pays d'Europe; comme ils n'ont pas à garantir à leurs masses ouvrières et paysannes un niveau de vie que nous entendons leur garantir et leur garder; comme ils n'ont pas pour la plupart un système de sécurité sociale qui est celui de la plupart des pays européens; comme ils n'ont pas à leur donner des allocations tendant à soutenir la natalité

qui y est naturellement forte, il en résulte que ces pays, pour l'instant protégés, développent à l'intérieur de leurs barrières douanières leur économie et leur industrie, deviendront demain les concurrents, et les concurrents heureux, d'une Europe qui aura voulu maintenir un standard de vie et des conditions de production que les autres n'ont pas cherché à acquérir.

Ceci explique que la nature de la crise que subit actuellement l'Europe n'est pas temporaire mais de longue durée, et, probablement, aucun de ceux qui siègent ici n'en verra la fin si nous continuons à vivre dans l'état d'autarcie, d'isolationisme économique qui est la caractéristique de l'Europe d'aujourd'hui.

A ce sujet, j'ai entendu avec plaisir et réconfort les chiffres cités hier matin par M. Dalton. On m'a appris que les statistiques étaient la forme la plus subtile de l'erreur. Si on analyse les chiffres de production, eux-mêmes réconfortants, on s'aperçoit que ce tableau optimiste n'est pas dénué d'ombres, je dirai même d'ombres inquiétantes.

M. Dalton a cité comme un grand succès — et il a raison — la très faible augmentation des prix britanniques. Je voudrais à ce propos poser une question. Le jour où la Grande-Bretagne, pour une raison ou pour une autre, devra supprimer les 600 millions de livres sterling inscrits dans son budget, n'enregistrera-t-elle pas une hausse considérable du prix de ses produits? Le jour où se posera avec acuité le problème de la parité des changes, l'Angleterre étant un grand pays importateur, les prix nouveaux qu'elle sera obligée de payer ne provoqueront-ils pas également sur les prix des produits fabriqués des hausses considérables? C'est dire que le premier résultat très important obtenu ne préjuge nullement la solution définitive.

D'autre part, quand on compare la production de tous les pays d'Europe, on constate qu'elle est supérieure à celle d'avant-guerre; mais il faut voir quelle année de référence on compare: s'agit-il d'une année de crise ou de demi-crise, ou d'une année de prospérité?

De toute manière, si ces chiffres, si éloquents lorsqu'on les considère isolément, étaient aussi éloquents dans les faits, je n'arrive pas à comprendre pourquoi certains Ministres des Finances vont se rendre, au début du mois prochain, dans un pèlerinage d'un genre un peu particulier aux Etats-Unis d'Amérique.

Après deux ans de travail intensif de toutes nos populations, après deux années d'une aide qui nous vient des Etats-Unis, — aide non seulement généreuse mais intelligente, ce qui est plus important encore —, après avoir en quelque sorte déblayé nos ruines, nous nous apercevons que les problèmes

M. Gaillard (cont.)

that the fundamental problems continue with us, and that neither greater output on the part of our workers, nor the austerities which the European populations have to bear, nor the help supplied by the United States, is sufficient to resolve Europe's deep-seated crisis.

The reason must be sought in the present state of the world as a whole, suffering from the disruption of what I will call the great natural mechanisms, which ensured peace and prosperity in the world during a century.

Everything is blocked: capital, goods and men. None of these great world mechanisms functions any longer, and from this point of view I would almost say that the Marshall Plan blinds us to the real problem, which is much more deep-rooted than that presented by the destruction caused by the war, to which I have already referred.

It is for this reason that I am firmly convinced that no European country can save itself alone and—in reply to Mr. Eccles—I do not think that the British Commonwealth can save itself alone. So that there is no dilemma as to whether the United Kingdom should turn to Europe or to the Commonwealth. In neither case would a satisfactory solution be possible; the truth is that the two alternatives must be combined.

Great Britain must not only adhere closely to Europe, but it is essential that those empires which are essentially European, such as the British Commonwealth, the French Union, the overseas territories of Belgium and Holland, shall be, in some way or other, dependent upon or linked with those four small countries which form the extreme corner of the peninsula. The territories must form a great European-Asiatic-African system, and thus create a wide market for the interchange of international resources, food supplies and raw materials, after the political difficulties, of which M. Bonnefous spoke yesterday, have been overcome.

In this connection, I regret very much that the Assembly rejected by a small majority the Proposal for the creation of a Committee on Overseas Territories. I trust that one of the first steps of the Committee on Economic Questions will be to set up a Sub-Committee for the study of these important and apposite questions. At the moment, that President Truman announces the fourth point in his programme, we must also have a fourth point.

It is now obvious, and I do not wish to press the point, that O. E. E. C. is not capable of realising the aim which we have nearly all defined in this Assembly. The reasons for this failure have been clearly shown, and I shall not repeat them. Officials can only be advocates of conflicting cases, not apostles of common agreement. For this reason I consider that, in one way or another, the work of O. E. E. C. must be linked with our Assembly, and I would even go so far as to say that it should be subject to the Assembly's political control.

I welcome very warmly a Motion which has been circulated this morning and which asks that:

"The Committee of Ministers should at once set up a permanent "European Economic Department" composed in part of appropriate sections of O. E. E. C. and other existing intergovernmental bodies, the officials of this Department to be solely responsible to the Council of Europe and to be given sufficiently long-term appointments to ensure their independence of national Governments."

I hope that once this control has been established, we shall be able to induce the countries which are Members of O. E. E. C. to set aside, out of the sums allocated by the Marshall Plan, an amount large enough to ensure that these investments are not made separately—with the result that the countries of Europe would soon be found to be competing with one another, instead of complementing one another's efforts—and that extensive plans for European public works, not of a competitive character, shall be worked out by this international organisation.

Finally, I would say that one of the essential elements for the resolution of our difficulties is the rapid liberalisation and multilateralisation of trade. Until monetary and exchange problems are solved, however, no real and general liberalisation of trade can take place—as M. Bonnefous very competently explained to us yesterday.

These, Sir, in my opinion, should be the chief aims of our Assembly and of Europe. Once we have definitely decided to set ourselves these objectives, then I think we shall have to turn to the U. S. A. and say: are you sure that you are playing the part which falls to you by reason of your economic strength? Are you certain, for example, that you are playing the part sustained by Great Britain a century ago? Before the war, your customs tariffs made you the most protectionist

M. Gaillard (suite)

fondamentaux continuent à se poser, et que ni l'accroissement du travail de nos ouvriers, ni les privations que s'imposent les populations européennes, ni l'aide qui nous est fournie par les Etats-Unis d'Amérique ne suffisent à résoudre la crise profonde dont souffre notre continent.

Il faut en voir la raison dans l'état du monde actuel, qui est, avant tout, sujet aux bouleversements de ce que j'appellerai les grands mécanismes naturels qui ont assuré la paix et la prospérité du monde pendant un siècle.

Tout est bloqué, les capitaux, les marchandises et les hommes. Aucun de ces grands mécanismes mondiaux ne fonctionne plus, et je dirai presque, sous cet angle, que le plan Marshall nous cache nos difficultés. Ceci est beaucoup plus grave que les destructions de la guerre dont je parlais tout à l'heure.

C'est pour cela que je crois très fermement et très profondément qu'aucun pays européen ne peut se sauver seul, et que, pour répondre à M. Eccles, je crois aussi que le Commonwealth britannique ne peut se sauver seul. Si bien qu'il n'y a pas de dilemme entre savoir si l'Angleterre va se tourner vers le Commonwealth ou vers l'Europe. Dans l'un comme dans l'autre cas, il n'y a pas de solution possible. A la vérité, il faut les mêler tous les deux.

Il faut non seulement que l'Angleterre se joigne étroitement à l'Europe, mais que les empires qui sont essentiellement européens, le Commonwealth Britannique, l'Union française, les territoires d'outre-mer de Belgique et de Hollande, se trouvent dépendants d'une manière ou d'une autre ou reliés à ces quatre tout petits pays qui forment l'extrême pointe de la péninsule. Il faut que tout cela forme un grand complexe Europe-Asie-Afrique, afin de créer un large marché où seront exportés en commun, après avoir résolu les difficultés politiques dont mon ami M. Bonnefous parlait hier, les ressources naturelles qui nous manquent le plus, les produits de ravitaillement et les matières premières.

A ce propos, je regrette, Monsieur le Président, que notre Assemblée, à une faible majorité, ait cru devoir repousser l'autre jour la création d'une commission des territoires d'outre-mer. Je souhaite que la Commission des Affaires économiques ait comme premier geste de créer une sous-commission des territoires d'outre-mer pour étudier ces problèmes fort importants et fort utiles. A un moment où le Président Truman annonce, dans son programme, un point IV, il faut que nous aussi nous ayons notre point IV.

D'autre part, il apparaît maintenant avec évidence, — je ne veux pas insister sur ce point —,

que l'O. E. C. E. est incapable de réaliser le but que nous avons défini tous plus ou moins dans cette Assemblée. Les raisons en ont été exposées lumineusement. Je n'y reviens pas. Les fonctionnaires ne peuvent être que les avocats des désaccords, et non les apôtres d'un accord commun. C'est pourquoi je dois que, d'une manière ou d'une autre, il est indispensable que les travaux de l'O. E. C. E. soient reliés à notre Assemblée, et je dirai même qu'ils soient soumis à son contrôle politique.

J'accueille avec le plus grand empressement un paragraphe d'une résolution distribuée ce matin même, et qui demande que « le Comité des Ministres crée immédiatement un département économique européen, composé, en partie, de sections appropriées de l'O. E. C. E. et des autres organismes intergouvernementaux existants. Les fonctionnaires de ce département seraient responsables devant le Conseil de l'Europe et seraient engagés à terme suffisamment long pour assurer leur indépendance envers les gouvernements nationaux. »

Je souhaite qu'une fois ce contrôle établi nous puissions déterminer les différents Etats membres de l'O. E. C. E. à réserver, dans les sommes allouées au titre du plan Marshall, une part suffisamment importante pour que ces investissements ne soient pas faits séparément les uns des autres, et d'une manière qui se révélera rapidement concurrentielle entre les pays de l'Europe et non pas complémentaire, et que de grands plans européens de travaux, non pas concurrentiels, mais complémentaires, soient élaborés par cet organisme international.

Enfin, je voudrais dire qu'un moyen essentiel pour résoudre nos difficultés présentes consiste dans la libération rapide et la multilatéralisation des échanges. Mais, comme l'a fort bien expliqué hier M. Bonnefous, il n'y a pas de libéralisation des échanges possible, d'une manière véritable et générale, si les problèmes monétaires et les problèmes de change ne sont pas d'abord résolus.

Tels sont les grands buts, Monsieur le Président, que, à mon sens, notre Assemblée et l'Europe doivent poursuivre. Une fois que nous nous serons engagés résolument vers ces différents objectifs, je crois qu'il sera alors nécessaire que nous nous tournions vers les Etats-Unis d'Amérique et que nous leur disions : êtes-vous bien sûrs, vous, aussi, de jouer complètement le rôle international qui vous incombe en raison de votre importance économique? Etes-vous bien sûrs de jouer complètement le rôle que la Grande-Bretagne, par exemple, a joué il y a un siècle? Vous disposiez, avant la guerre, de tarifs douaniers qui faisaient de vous le pays le plus protectionniste du monde.

M. Gaillard (cont.)

country in the world. Since the war you have lowered these tariffs considerably but, even so, your tariffs are still among the highest in the world, whereas, a century ago, Great Britain had almost completely abolished customs tariffs.

When Mr. Hoffman tells us that America could absorb two or three times the quantity of European products she is at present taking, we would say: yes—but let them enter.

If, in addition to these very high custom tariffs—too high for a country which is technically in advance of all others—one considers that certain administrations connected with customs place other, and sometimes very great, obstacles in the way of the entry of European products into the U. S. A.—and this for reasons which have nothing to do with economic policy—then it must be admitted that here also there is a problem to be solved, and it is one which we cannot solve alone; here also a drastic change in policy is called for.

What is true of customs tariffs is also true of emigration.

It must not be forgotten that the world equilibrium was maintained largely because, during several decades, some millions of Europeans left Europe each year for overseas territories; that this emigration has now practically ceased; that the density of population in North America is absurdly small compared with that of Europe, and that our Continent is like a powerful animal wounding itself against the bars of too small a cage.

No equilibrium will be possible until the large emigrations of the 19th century can be resumed.

We shall be told: but there is no federative authority to deal with these questions.

This is true, and it is as well that none of the States of Western Europe is sufficiently strong to accomplish by fire and steel what Bismarck accomplished for Germany.

Neither, alas, is there to-day any doctrine of federation. We should have thought—those of us who are not Socialists—that some international spirit based on Socialism would have been apparent here. But all those who still conserved illusions on this subject have had them shattered at the end of ten day's Debates, and have realised that the different national Socialist parties have merely adopted the same tactics as their predecessors when they have come to power and become the advocates—no doubt effective advocates—of the

working masses, but only of the working masses of their own countries.

If all these particularisms are developing in Europe, I have the impression that it is because those who defend the interests of the working classes, like those who defend the interests of other classes in their countries, constitute in Europe a series of Corporations or Guilds founded—as is always the case with Corporations—upon the Malthusianism of production and protectionism in all its forms.

Confronted by this situation then, the significance of this Assembly becomes apparent. In Europe there is no federative authority; there are no federative ideas. It is our task to create them, and I say quite frankly that if we fail to do so, we shall have failed in our mission.

There is a symbolic and quite moving unanimity of speech in our Assembly, since naturally no one would wish, by any words, to destroy the immense hope which we represent.

Nevertheless, I hope that among those who assent, there are not too many who only do so grudgingly; I hope there are not too many whose intention is only to gain time.

In reality, he who gains time, loses it. I hope also there are not too many who give themselves over to morbid floating, and who take their cue from those European Hamlets installed on the great terrace of Elsinore, which now extends from London to Bremen and from Stockholm to Naples, weighing the possibilities of order and disorder, of success and failure, but who are incapable of action, and who will one day or other abandon the position to some unscrupulous Rosenkrantz or Polonius, who will know only too well how to exploit the unrest and poverty of the peoples which we shall have been incapable of alleviating.

Then a new Middle Age would be upon us—a Middle Age which is already knocking at the door, a frightful Middle Age which strives relentlessly to deprive man even of that belief in his own soul which gives some meaning to things for him, even to his suffering.

It is not possible to escape unscathed from a great danger, and those here who are not ready to take this risk have mistaken their mission. For this reason we shall watch with a passionate interest the attitude of our colleagues on every question. We shall mark those who are ready to respond quickly to the great, the only hope for our old Continent of Europe, and we shall mark

M. Gaillard (suite)

Vous avez sensiblement abaissé ces tarifs à la suite de la guerre; mais, tels qu'ils sont, vos tarifs douaniers sont quand même parmi les plus élevés du monde. Or, il y a un siècle, l'Angleterre avait presque complètement supprimé ses tarifs douaniers.

Lorsque M. Hoffman nous dit que l'Amérique peut absorber deux ou trois fois plus de produits européens qu'elle n'en absorbe, nous disons : oui, mais permettez à ces produits d'entrer.

Si l'on ajoute à ces tarifs douaniers très élevés, trop élevés pour un pays qui est techniquement plus avancé que tous les autres, le fait que certaines administrations, autour des douanes, pour des raisons qui ne relèvent pas de la politique économique, ajoutent des obstacles supplémentaires, et parfois très importants, à l'entrée des produits européens aux Etats-Unis, il faut convenir qu'il y a là un problème à résoudre, que nous ne pourrions pas le résoudre seuls, et que, de ce côté également, il faut envisager un changement profond de politique.

Ce qui est vrai pour les tarifs douaniers l'est aussi pour l'immigration.

Il ne faut pas oublier que l'équilibre du monde a été réalisé en grande partie parce que, pendant plusieurs dizaines d'années, plusieurs millions d'Européens ont quitté chaque année l'Europe pour des territoires d'outre-mer et que, maintenant, cette émigration est pratiquement interrompue, que la densité des populations en Amérique du Nord est ridiculement faible par rapport à la densité européenne, et que notre continent est comme un animal puissant enfermé dans une cage trop petite et qui se blesse aux barreaux.

Aucun équilibre ne sera possible aussi longtemps que les grandes émigrations du XIX^e siècle n'auront pas repris.

On nous dira : mais, pour faire tout cela, il n'y a pas de pouvoir fédérateur.

Sans doute. Et il est heureux qu'aucun des Etats de notre Europe occidentale ne soit assez fort pour accomplir, par le fer et par le feu, ce que Bismarck fit pour l'Allemagne.

Il n'y a pas, hélas! non plus aujourd'hui de doctrine de fédération. Nous aurions espéré, nous autres qui ne sommes pas socialistes, voir se dégager ici un esprit international fondé sur le socialisme. Mais tous ceux qui avaient encore quelques illusions à ce sujet ont pu voir, au bout d'une dizaine de jours de débats, qu'il n'en était rien, et qu'en réalité les différents partis socialistes nationaux, au fur et à mesure qu'ils arrivaient au pouvoir, chaussaient les bottes de ceux qui les avaient

précédés pour devenir les avocats, sans doute efficaces, des masses ouvrières, mais seulement des masses ouvrières de leur pays.

Si l'on voit se développer tant de particularismes en Europe, c'est parce que j'ai l'impression, Monsieur le Président, que ceux qui défendent les intérêts des classes ouvrières, rejoignant ceux qui défendent les intérêts des autres classes de leur pays, constituent en Europe une série de corporatismes de fait, avec comme base — c'est toujours une conséquence du corporatisme — le malthusianisme de la production et la protection sous toutes ses formes.

Eh bien! devant cette situation, nous comprenons l'importance de l'Assemblée que nous formons. Il n'y a en Europe ni pouvoir fédérateur ni idées fédératrices. C'est à vous de nous les créer. Je dis tout net que, si nous ne le faisons pas, nous aurons failli à notre mission.

Il règne, dans notre Assemblée, une unanimité de paroles qui est véritablement touchante et symbolique, car sans aucun doute, personne n'oserait, par des mots, détruire l'immense espoir que nous représentons.

Mais, parmi ceux qui disent oui, je souhaite qu'il n'y en ait pas trop qui disent oui du bout des lèvres. Je souhaite qu'il n'y en ait pas trop qui pensent qu'on peut gagner du temps.

Actuellement qui gagne son temps le perd. Je souhaite aussi qu'il n'y en ait pas trop qui se livrent à une sorte de délectation morose, qui prennent la position de ces sortes d'Hamlets européens installés sur la grande terrasse d'Elseneur, qui va de Londres à Brême et de Stockholm à Naples, soupesant les possibilités d'ordre et de désordre, de réussite et d'échec, mais qui sont incapables d'agir et qui, un jour, abandonnent la scène au profit de quelque Rosenkrantz ou de quelque Polonius sans scrupule, qui saura, lui, exploiter l'inquiétude et la misère des peuples que nous n'aurons pas su, nous, apaiser.

Alors commencerait un nouveau Moyen Age, ce Moyen Age qui existe, qui frappe à notre porte en ce moment, un Moyen Age effrayant, car il s'acharne à retirer à l'homme jusqu'à cette croyance en son âme qui donne un sens à toutes choses, même aux souffrances qui lui sont imposées.

Monsieur le Président, on ne sort pas d'un grand péril sans un certain péril. Ceux qui ne sont pas prêts à l'assumer ici fautent à leur mission. C'est pourquoi nous allons observer avec un intérêt passionné l'attitude prise par nos collègues sur toutes ces questions, et faire le compte de ceux qui auraient à cœur de répondre rapidement à la grande, à la seule espérance de notre vieille Europe,

M. Gaillard (cont.)

those who, once and for all, have taken the easy but perilous decision to enter the future walking backwards.

I belong to the generation which has grown to manhood amid destruction, death and that perennial murder of the human personality which political tyranny represents.

It is clear to all that we have not buried under the ruins either the spirit of tyranny or the unrest which it breeds. It is for that reason that there are millions of people in Europe with their faces turned to this Assembly Hall. They put their hopes in us, and we must not fail them!

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Lord Layton.

Lord LAYTON (*United Kingdom*). — The secrets of the future are rooted in the past. I, therefore, make no apology for reminding this Assembly before the Debate closes of the background of Europe's present problem as I have seen it. To some extent this will supplement, but I hope not overlap, the very brilliant speech to which we have just listened.

Nearly a quarter of a century ago, the League of Nations called a Conference to consider the economic state of the world. At that time, the currency chaos which had followed the first world war had been reduced to some sort of order. Yet, though the currencies were stable and in the main freely interchangeable, production was having a hard struggle to climb back to the level of 1913, while the international trade of Europe was still lagging seriously behind.

In passing, let me say that it is as true to-day as in 1927 that currency reforms alone are not enough. Without a monetary system which provides a free and stable medium of exchange, the economy of Europe cannot prosper. But in the economic world as we find it to-day many of our major economic problems must be tackled by the direct action of the State.

To return to the Economic Conference of 1927, in the opening Debate, one of the speakers took his theme, as did Mr. Mackay yesterday, and as to some extent M. Gaillard did to-day, that the then popular slogan "Back to pre-war" was not

merely futile but entirely failed to appreciate the new situation with which Europe was faced. The speaker gave five reasons to support his case.

First I quote from the text of this speech:

"There has been a great increase of industrialism in countries all over the world, from east to west and from north to south. The spread of technical knowledge, rapid communication, the diffusion of capital and other influences had profoundly modified the privileged position which Europe hitherto enjoyed."

The second great change that he noted was the appearance among the capital exporting countries of the United States, which from being a debtor country had become one of the world's chief creditors. Mr. Norman Davies, leader of the American delegation, was asked by the speaker if he would suggest how Europe could repay this debt. He asked: was it to be assumed that America would continue to lend freely but would not buy from Europe? If so, did he think that America would buy the natural products of tropical countries on a scale large enough to enable her creditor position to be liquidated by a system of triangular trade? Sir Stafford Cripps will doubtless repeat this question in Washington next month.

The third great change was the damming back of the tide of emigration from Europe, which was less than half as large as in the years preceding 1913.

Fourthly, there was the position of Russia. The revolution of 1917 had already had a marked effect. Russia had turned inward, and her international commerce, which before the first world war had been greater than that of India, had fallen to less than that of Denmark. The Russian delegation, who had come to Geneva for the first time, was invited by the speaker to say what they thought were the prospects of an expanding international trade between an area with a rigidly controlled economy and the rest of the world.

Fifthly and lastly, Central Europe, as a result of the Peace Treaties, had been split, economically as well as politically, into a number of separate units, a process which had created 11,000 more kilometers of customs barriers than before the war. This fragmentation was causing a great waste of capital through the duplication of plant, much of

M. Gaillard (suite)

et de ceux qui, une fois pour toutes, ont décidé d'avoir l'attitude confortable, mais combien périlleuse, d'entrer dans l'avenir à rebours.

Je suis de cette génération qui, venue à l'âge d'homme, n'a connu que les destructions, les morts, et cet assassinat permanent de la personne humaine qu'est la tyrannie politique.

Nous voyons tous que sous les décombres nous n'avons pas enseveli cet esprit de tyrannie ni l'inquiétude qui en résulte. C'est pourquoi il y a des millions d'hommes à travers l'Europe qui regardent vers cette salle. Ne décevons pas l'espoir que nous représentons!

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à Lord Layton.

Lord LAYTON (*Royaume-Uni*) (Traduction). — C'est au passé qu'il faut demander les clefs de l'avenir. Je ne m'excuserai donc pas de rappeler à l'Assemblée, avant que ce débat ne prenne fin, les événements dont j'ai été le témoin et qui forment l'arrière-plan historique des problèmes actuels de l'Europe. Ces indications viendront compléter dans une certaine mesure le remarquable discours que nous venons d'entendre, sans, je l'espère faire jamais double emploi avec lui.

Il y a vingt-cinq ans environ, la Société des Nations réunit une conférence pour l'étude de la situation économique mondiale. A cette époque, l'on était arrivé à mettre un peu d'ordre dans le chaos que la première guerre mondiale avait provoqué dans le domaine monétaire. Toutefois, bien que les monnaies fussent alors stables et, dans l'ensemble, librement échangeables, la production ne retrouvait que difficilement son niveau de 1913, tandis que le commerce international conservait en Europe un retard important.

Permettez-moi d'énoncer en passant un principe qui reste aussi vrai aujourd'hui qu'il l'était en 1927 : des réformes monétaires sont insuffisantes à elles seules. Sans un système monétaire qui permette de disposer d'un moyen d'échange stable et librement utilisable, l'économie européenne ne saurait connaître la prospérité. Mais, dans le monde d'aujourd'hui, bon nombre de nos problèmes économiques majeurs ne peuvent être résolus que par l'action directe de l'État.

Pour en revenir à la conférence de 1927, l'un des orateurs, au commencement des débats, prit pour thème de son exposé, — comme l'ont fait hier M. Mackay, et aujourd'hui, dans une certaine mesure M. Gaillard —, le fait que le slogan, alors fort répandu, du « retour à l'avant-guerre » n'était

pas seulement creux, mais témoignait d'une méconnaissance totale de la situation nouvelle devant laquelle se trouvait l'Europe. A l'appui de sa thèse, l'orateur présentait cinq arguments.

Il faisait tout d'abord remarquer — je citerai un passage de son discours : « Nous avons assisté dans le monde entier à un développement considérable de l'industrialisme, de l'Est à l'Ouest comme du Nord au Sud. La diffusion des connaissances techniques, la rapidité des communications, la répartition du capital entre des mains plus nombreuses, ainsi que divers autres facteurs, ont profondément modifié la situation privilégiée dont l'Europe jouissait jusqu'à présent. »

Le second des changements importants que citait l'orateur était l'accession des Etats-Unis au rang de pays exportateur de capitaux; de débiteurs qu'ils étaient auparavant, ceux-ci étaient devenus l'un des principaux pays créditeurs du monde. Il demandait à M. Norman Davies, chef de la délégation américaine, par quels moyens, à son avis, l'Europe pourrait s'acquitter de sa dette. Il posait la question suivante : fallait-il comprendre que l'Amérique continuerait à prêter libéralement, mais n'achèterait rien à l'Europe? En ce cas, M. Norman Davies pensait-il que l'Amérique achèterait aux pays tropicaux une quantité suffisante de leurs produits naturels pour que son solde créditeur pût être liquidé par le moyen d'échanges triangulaires? C'est là une question qu'à son tour Sir Stafford Cripps devra certainement poser le mois prochain à Washington.

Le troisième changement important était le fait que l'Amérique endiguait le flot de l'immigration européenne, qui avait diminué de plus de moitié par rapport aux années d'avant 1913.

Venait en quatrième lieu la position prise par la Russie. La révolution de 1917 avait déjà eu des conséquences très nettes. La Russie s'était repliée sur elle-même, et son commerce extérieur, qui, avant la première guerre mondiale, avait atteint un niveau supérieur à celui de l'Inde, était retombé au-dessous de celui du Danemark. La délégation russe — la première qui ait été envoyée à Genève — fut invitée par l'orateur à faire connaître quelles étaient, d'après elle, les possibilités d'un accroissement des échanges entre ce secteur économique soumis à un contrôle rigide et le reste du monde.

En cinquième et dernier lieu, il fallait tenir compte de ce que, du fait des traités de paix, l'Europe centrale s'était trouvée divisée, aussi bien économiquement que politiquement, en un certain nombre d'unités séparées, ce qui avait eu pour résultat de créer 11.000 km de barrières douanières supplémentaires. Cette fragmentation entraînait un gaspillage important de capital, dû à la

Lord Layton (cont.)

which could not be fully employed, and was denying to Europe the benefits of a large market and of mass production.

That was the diagnosis that I made in 1927. I think you will agree that, though my original notes are now yellow with age, they might have been written yesterday. The economic disintegration that was in progress in 1927 clearly demanded new and imaginative handling. But you, Sir, know well what happened.

The Conference expressed grave alarm at the growing economic nationalism of Europe and resolved that the upward movement of tariffs must cease and a start be made in the opposite direction. But, in the event, this definite but tepid proposal was completely ignored. For two or more years negotiations for the reduction of a few specific items in tariffs dragged on, and in 1929 M. Briand made his famous proposal for a European economic union.

Unhappily, that far-sighted initiative came too late. In the same year the United States passed the Hawley Smoot tariff which imposed the highest duties ever levied by that country, and in the autumn the great depression began. In what quickly became a tidal wave, the infant Briand plan, and with it all the work of the Economic Conference, was swept away. I ask myself whether we have yet learned the lesson of this melancholy tale of difficulties which helped to produce first crisis and then war. Or are we still wedded to the policy of "too little and too late?"

Let me bring the diagnosis up to date. Every one of the factors that brought about a new situation in Europe a quarter of a century ago is present to-day in a much exaggerated form. First, under the pressure of the second world war the industrialisation of countries outside Europe has continued at headlong speed.

Secondly, America's surplus of exports is, at the moment, largely being given away on a scale without precedent in history. That charity cannot last indefinitely. If the United States will open her great market, Europe may be able to pay her way in the world of expanding trade. But, if not, Europe's production and trade must be reshaped in other directions. The way in which this prob-

lem is finally solved will determine the pattern of the world's economy for decades to come.

Thirdly, migration in its normal form is still an issue. Perhaps it is not as fully recognised as it should be, but it is still an issue for many European countries—notably Italy. It is complicated to-day by the enforced migration, that is still taking place, of many millions of the people of Europe. For the sake of our common humanity we must tackle the problem of dealing with the residue of displaced persons.

Fourthly, the unanswered question about trade between the controlled economy of Russia and the rest of the world has swelled into an issue between the two halves of the Continent itself. Finally, even the fragmentation of Europe has been carried further than before, for the zoning of Germany added yet another 5,000 kilometers to the customs frontiers created by the Treaty of Versailles. Only to a small extent has the grouping of the three zones corrected that further step.

This is a formidable list, but it is by no means all. To it we must add to-day the far greater physical destruction than that which occurred in the first world war. Also—and indeed this is perhaps the most crucial fact of all—Europe is not yet at peace, but has on her hands a "cold war" which involves the countries of Europe, as well as the United States, in a great financial burden of armaments and a heavy drain upon manpower.

While, therefore, many of the problems are the same as in 1927, the situation is far more threatening and calls for correspondingly drastic treatment. Indeed, the contrast may be likened to the second world war itself. The strategic objectives of that war were basically the same as those of 1914, but the weapons were so much more powerful and devastating as to make it almost different in kind.

I make this military comparison, not as a sort of counsel of despair but rather as a call to action. Will those same folk whose energy and endurance so bravely met the challenge of war rise to a great emergency in time of peace? Are they ready to subordinate their personal or national interests, and if necessary make sacrifices, for the common good? I believe they will if the need is fully made clear to them. Indeed, we have tangible grounds for confidence in the vigour and determination that

Lord Layton (suite.)

multiplication des installations, dont bon nombre ne pouvaient être utilisées à pleine capacité; elle empêchait ainsi l'Europe de bénéficier des avantages d'un marché étendu et d'une production en grande série.

Tel est le diagnostic que je formulais en 1927. Vous admettez, je pense, que, si mes notes d'alors sont maintenant jaunies par le temps, j'aurais cependant pu les écrire hier. Pour mettre fin au processus de désintégration déjà amorcé en 1927, il est clair qu'il eût fallu recourir à des méthodes neuves et témoignant de quelque imagination. Mais vous n'ignorez pas, Monsieur le Président, ce que fut la suite des événements.

La Conférence exprima une vive inquiétude devant les progrès du nationalisme économique en Europe et adopta une résolution aux termes de laquelle il convenait de mettre fin au mouvement ascendant des tarifs douaniers et de prendre des mesures en sens contraire. Mais cette proposition, fort claire bien qu'un peu tiède, est finalement restée lettre morte. Des négociations portant sur la réduction des droits applicables à certains articles traînèrent pendant quelque deux ans, et, en 1929, M. Briand formulait sa fameuse proposition d'union économique européenne.

Malheureusement, cette initiative pleine de clairvoyance venait trop tard. La même année était votée aux Etats-Unis la loi Hawley Smoot, qui frappait les importations des droits les plus élevés qu'ait jamais imposés ce pays. A l'automne, la grande crise commençait. Elle prit bientôt l'ampleur d'un raz de marée, balayant le plan Briand à peine né, et avec lui tout le travail de la Conférence économique. Je me demande si nous avons tiré la leçon de cette triste histoire, — de ces difficultés qui ont contribué à provoquer d'abord la crise et ensuite la guerre. Ne sommes-nous pas plutôt toujours rivés à cette politique qui pourrait être ainsi définie : « trop peu » et « trop tard » ?

Permettez-moi de mettre à jour mon diagnostic. Nous retrouvons, considérablement aggravés, tous les facteurs qui, il y a vingt-cinq ans, mettaient l'Europe devant une situation entièrement nouvelle. En premier lieu, sous la pression de la seconde guerre mondiale, l'industrialisation des pays situés hors d'Europe s'est poursuivie à un rythme accéléré.

En second lieu, une grande partie des excédents exportables des Etats-Unis est, à l'heure actuelle, distribuée gratuitement, — et cela sur une échelle qui est sans précédent dans l'histoire. Mais cette entreprise de charité ne saurait durer indéfiniment. Si les Etats-Unis consentent à ouvrir leur vaste

marché, l'Europe, dans un monde où se développeront les échanges, sera peut-être en mesure de se suffire à elle-même. Sinon, production et commerce européens devront se transformer et s'orienter vers d'autres directions. La solution qui sera finalement donnée à ce problème décidera pour des dizaines d'années de la structure de l'économie mondiale.

En troisième lieu, l'émigration, sous sa forme normale, reste une solution valable. Le fait n'est peut-être pas aussi généralement reconnu qu'il devrait l'être, mais la solution de l'émigration reste valable pour de nombreux pays d'Europe — en particulier pour l'Italie. La question se complique aujourd'hui du fait que n'ont pas encore pris fin ces migrations forcées qui affectent des millions de personnes. Sous peine de renier les sentiments d'humanité qui nous sont communs, il faut que nous nous attachions à résoudre ce problème : prendre des mesures en faveur du restant des personnes déplacées.

En quatrième lieu, la question — laissée sans réponse — des échanges entre l'économie dirigée de la Russie et le reste du monde a pris les proportions d'une épreuve de force entre les deux moitiés du continent.

Enfin, il n'est pas jusqu'à la fragmentation de l'Europe qui n'ait été poussée plus loin qu'auparavant, puisque le partage de l'Allemagne en zones d'occupation est venu ajouter quelque 5.000 km aux frontières douanières créées par le traité de Versailles. Le regroupement des trois zones occidentales n'a apporté à cette mesure qu'un faible correctif.

La liste apparaît déjà redoutable, mais elle est loin d'être complète. Il nous faut y ajouter aujourd'hui des destructions matérielles bien plus importantes que celles qui résultèrent de la première guerre mondiale. De plus — et sans doute faut-il voir là le fait crucial entre tous — l'Europe n'a pas retrouvé la paix, et doit au contraire, supporter les charges d'une « guerre froide » qui impose aux pays d'Europe, comme aux Etats-Unis, des dépenses élevées au titre des armements et d'importants prélèvements sur la main-d'œuvre disponible.

Ainsi donc, si nombre de problèmes restent les mêmes qu'en 1927, la situation est bien plus menaçante et appelle des remèdes d'autant plus énergiques. A vrai dire, nous retrouvons là le contraste entre la seconde guerre mondiale et la première. Les objectifs stratégiques restaient au fond les mêmes, mais les armes étaient cette fois tellement plus puissantes, tellement plus destructrices que les deux guerres semblent presque de nature différente.

Si je recours à cette comparaison militaire, il n'y

Lord Layton (cont.)

has been shown in many countries in grappling with the after-effects of war.

As a result, as the figures frequently quoted in this Debate show, Europe's economic recovery as a whole has been much more rapid than it was 30 years ago. This recovery has been greatly assisted by help from the United States. But from Europe's point of view, and from the point of view of this Assembly, the most hopeful fact is the willingness of Governments to combine in a conscious effort to deal with a desperate situation. In its last phase this co-operation has taken shape in the O. E. E. C. which is an attempt to apply in time of peace the methods of joint planning and mutual assistance which enabled us to win the war, for undoubtedly it is to the wartime experience of the Combined Boards in Washington that we must look for the genesis of the Marshall Plan.

This is a step of crucial importance. This step, and the application of our wartime lessons in time of peace, is of crucial importance because it may lead to action commensurate with the magnitude of the problem which we face. In our wartime methods of planning and, in particular, in the statistical technique on which it is based, we have an apparatus which enables us to get a synoptic view of the world's economic affairs. With this apparatus the nations are in a position for the first time, if they so desire, to harmonise their policies and actions in this rapidly shrinking world. What we have now to do is to incorporate these methods into peace-time government, both national and international.

Several speakers have referred to the serious difficulties which now beset O. E. E. C. It is vital that this organisation should not be allowed to fail, as so many other international organisations have failed, for it is by far the most hopeful attempt that Europe has ever made to control its own destiny. It is the existence of O. E. E. C., and the other organisations of European Governments with which it will, I hope, be shortly associated, that is the vital difference between the post-war situation and the ineffective attempts at action in the economic field which I have described between the wars.

For the moment, matters such as these are overshadowed by the dollar problem, and if I may I will digress for a moment to say a few words about it. I do not think there is anything that this Council can propose as a corporate body that will affect the decisions shortly to be taken.

All we can do is to express our personal views. For my part, I do not believe that present exchange ratios can be long maintained. If this is so, the sooner they are changed the better, for experience between the wars has shown that to adjust the economy of a country to exchange rates that are out of scale is a process that may mean years of strain, widespread distress and unemployment.

It is, however, most undesirable for any one nation to act alone. That would be starting on a dangerous road. Combined action is needed to ensure that the chaos in the international exchange that happened in the 1920's does not occur again. The Bretton Woods plan foresaw that in all probability adjustments might have to be made after the war, and it sought to make sure that they should take place in an orderly way. I doubt, however, whether the Bretton Woods plan of moving from one fixed point to another will now meet the case. I agree with those who think it would be better, in present circumstances, to let certain currencies go free for a time in order that they should find their natural level. If this should happen, it is the more necessary that the Finance Ministers of the countries involved should be in formal and continuous association with one another. In addition to its technical advantages, such close co-operation would satisfy the money markets of the world that the operation would not be allowed to get out of hand.

But when the monetary talks are ended the European Governments must take up again their task in Paris of producing a joint production programme, for this is needed not merely for the purpose of getting Marshall Aid, but as a chart to guide us through the difficult years ahead. With its help, the Governments must seek to reconcile and harmonise their financial and economic policies as a whole. It is in this field that we should have something pertinent to say, for the whole unwieldy structure of co-operation needs to be pulled together and the gaps filled in.

I agree with all those Representatives who have

Lord Layton (suite)

faut pas voir une invitation au désespoir, mais bien plutôt un appel à l'action. Ceux-là dont l'énergie et dont la courageuse patience ont su relever le défi de la guerre sauront-ils, en temps de paix, faire face à une situation critique? Sont-ils prêts à subordonner leurs intérêts personnels ou nationaux au bien commun et, s'il le faut, à consentir pour lui des sacrifices? Je suis convaincu qu'ils sauront s'élever jusque-là si on leur en montre clairement la nécessité. Nous pouvons, certes, fonder sur des motifs tangibles notre foi en l'énergie et l'esprit de détermination qui se sont manifestés dans tant de pays lorsqu'il s'est agi de s'attaquer aux difficultés de l'après-guerre.

Le résultat en est, comme il ressort des chiffres souvent cités au cours de ce débat, que, dans l'ensemble, le relèvement économique de l'Europe a été beaucoup plus rapide qu'il y a 30 ans. L'aide apportée par les Etats-Unis a largement contribué à ce relèvement. Mais, du point de vue de l'Europe, et du point de vue de cette Assemblée, le fait le plus encourageant est la volonté qu'ont montrée les gouvernements de s'unir dans un effort lucide pour faire face à une situation désespérée. Récemment, cette collaboration a pris corps dans l'O. E. C. E., qui répond à une tentative d'appliquer en temps de paix les méthodes d'organisation en commun et d'aide mutuelle qui nous ont permis de gagner la guerre (car c'est sans nul doute à l'expérience des « Combined Boards » créés pendant la guerre à Washington qu'il faut nous reporter pour situer la genèse du plan Marshall).

C'est là une étape d'une importance cruciale. Cette étape, cette volonté d'appliquer au temps de paix des leçons du temps de guerre est d'une importance cruciale parce qu'elle peut entraîner une action qui soit à la mesure de l'immense problème que nous devons résoudre. Nous trouvons dans les méthodes de planification mises au point pendant la guerre, et, en particulier, dans la technique de la statistique sur laquelle reposent ces méthodes, l'instrument qui nous permet d'avoir une vue d'ensemble des affaires économiques du monde. Disposant de cet instrument, les nations sont pour la première fois en mesure, si elles le désirent, d'harmoniser leur politique et leurs activités dans ce monde qui se rétrécit de jour en jour. La tâche qui nous incombe maintenant est d'appliquer ces méthodes au régime du temps de paix, tant sur le plan national que sur le plan international.

Plusieurs orateurs ont fait allusion aux graves difficultés devant lesquelles se trouve actuellement l'O. E. C. E. Il est d'une importance vitale que

l'on ne laisse pas cette organisation aller à l'échec qu'ont connu tant d'autres organisations internationales; l'O. E. C. E. représente en effet la tentative la plus prometteuse qu'ait faite l'Europe pour régler elle-même son destin. C'est dans l'existence de l'O. E. C. E., et des autres organisations européennes avec lesquelles, je l'espère, elle entrera bientôt en collaboration, qu'il faut voir la différence essentielle entre la situation actuelle et la période d'entre les deux guerres, caractérisée, dans le domaine économique, par les tentatives stériles dont je vous ai parlé.

Pour le moment, des questions comme celles-ci sont éclipsées par le problème du dollar; me serait-il permis, à ce propos, de faire une courte digression? Je ne crois pas que les propositions formulées par notre Conseil, en tant que corps constitué, puissent avoir une répercussion quelconque sur les décisions qui doivent intervenir à brève échéance.

Tout ce que nous pouvons faire, c'est exprimer des opinions personnelles. Pour ma part, je ne crois pas que les taux de change actuels puissent être longtemps maintenus. Si tel est le cas, plus tôt le changement sera fait, mieux cela vaudra, car l'expérience de l'entre-deux-guerres nous a appris ceci : adapter l'économie d'un pays à des taux de change sans rapport avec la réalité est une opération qui peut demander des années d'efforts et provoquer beaucoup de misère et de chômage.

Toutefois, il n'est pas souhaitable qu'une nation agisse seule en ce domaine. Ce serait s'engager sur une voie dangereuse. Une action conjointe est nécessaire pour éviter, dans le régime international des changes, le retour du chaos des années 20. Le plan de Bretton Woods envisageait que, selon toutes probabilités, des ajustements pourraient s'avérer nécessaires après la guerre, et prévoyait une manière méthodique d'y procéder. Je doute toutefois que le plan de Bretton Woods — qui préconise que le mouvement s'effectue d'un point fixe à un autre point fixe —, réponde à nos difficultés présentes. Je crois, comme certains, que, dans les circonstances actuelles, il serait préférable de ne pas fixer pendant quelque temps le cours de certaines monnaies, de manière qu'elles puissent trouver leur niveau normal. Dans ce cas, il serait d'autant plus nécessaire que la coopération entre les Ministres des Finances des pays intéressés fût permanente et revêtît un caractère officiel. Outre les avantages techniques qu'elle présenterait, cette étroite coopération donnerait aux marchés financiers la certitude que cette opération n'échapperait pas à tout contrôle.

Mais, une fois achevées les conversations monétaires, les gouvernements européens devront reprendre à Paris la tâche qui leur incombe, à

Lord Layton (cont.)

urged that the system should be linked, through the Committee of Ministers, with the planning of the work of this Assembly.

But I would urge, again, that the planning of Europe's future will never be a success unless employers' organisations and the organisations of those who work in the fields and factories are taken into confidence and know what is expected of them. One of the most useful suggestions that we can put forward is the setting up of an Economic and Social Council to make this vital contact.

I have recalled the story of the past in the belief that it will bring a sense of urgency to our present deliberations. We dare not contemplate what would happen if we should miss yet another opportunity to end the anarchy of Europe. Some of us, however, who have seen so many disappointments, have been forced to the conclusion that we cannot hope to succeed by economic action alone. Every time our efforts have been overborne by the constantly increasing forces of disintegration.

If we are to move towards effective economic union there must first be a strong political bond between us. That political association cannot wait while we debate the merits of confederation or any other form of union. Who can tell how long the easement in the political situation will last? We must find a more immediate way. That is why I believe that the collective guarantee of a Charter of Human Rights is the most urgent task for our democracies of Europe. It would be a symbolic act that would define the area of union and assure its political stability. It is, I submit, the one thing needed to lead the way to unity in every other field.

This unity is not a matter that concerns ourselves alone; the whole civilised world has need of a stable and united Europe. We should strain every nerve to achieve it, not from fear of Russia, or from a desire even to please the United States, but because, in the final analysis, the moral and cultural qualities of Europe's diverse peoples, as well as her material resources and the skill of her workers and technicians, are an essential ingredient in the welfare and happiness of mankind.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Ohlin.

M. OHLIN (*Sweden*). — In this Assembly opinions differ about many things, but we all agree on one point; the economic and political structure of the world to-day, and particularly of Europe, is not well suited to a solution of the far-reaching problems that are imposed upon us by technological developments and existing ideologies.

The problem before us is, therefore, primarily how we can bring about a successful adaptation of this economic and political structure to the needs of the future?

In my opinion, it is beyond discussion that international organisations will play a much greater rôle than they have done so far, and that this will encroach upon the sovereignty of the national States. In the long run some form of world organisation, with power to make decisions on important questions, seems inevitable.

Along which road is the world in general, and Europe in particular, to move in this direction? What policy are we to pursue in order to solve the burning European problems of to-day, and to do that in such a way as not to hamper but to promote the long-range development?

Many Representatives in this Assembly, representing eminent political experience, take it for granted that a political union or federation should be formed as speedily as possible. It should embrace, to begin with, the whole of present day democratic Europe and later, when political conditions permit, all European States outside Russia. They regard it as obvious that this is a practically feasible plan and the best possible plan; I am almost tempted to say that they hold it to be the only possible line of action worth considering. A customs union is regarded as not only useful in itself but desirable as a means to develop political integration in our part of the world.

Personally, I have to confess that I do not think that we should be wise in accepting as self-evident that this is the only way or certainly the best way, which will lead to a more rational political organisation of our part of the world and help us to solve our economic problems. It may be so, but it may not be so. It is too early to decide.

For my part, I am somewhat sceptical about thinking in terms of continents; it is not true that *water divides countries and peoples*, nor will the fact that some countries are part of the same continent entail so large a common interest as to

Lord Layton (suite)

savoir mettre sur pied un programme commun de production. Ce programme est en effet nécessaire, non seulement pour nous permettre d'obtenir l'aide Marshall, mais pour nous orienter et nous aider à franchir les obstacles que nous réservent les années à venir. Avec cet appui les gouvernements devront s'efforcer de concilier et d'harmoniser l'ensemble de leurs politiques économiques et financières. C'est dans ce domaine que nous devrions présenter des suggestions valables, car la coopération est un appareil peu maniable qu'il convient de mettre au point et dont il faut combler les lacunes.

Je suis d'accord avec les représentants qui ont préconisé que la liaison fût établie, par l'intermédiaire du Comité des Ministres, entre ce système et le programme des travaux de notre Assemblée.

Mais je voudrais répéter que les plans concernant l'avenir de l'Europe ne pourront être couronnés de succès si les organisations d'employeurs et les organisations qui groupent les travailleurs des champs et ceux des usines ne sont pas tenues au courant et ignorent ce que l'on attend d'elles. L'une des suggestions les plus utiles que nous puissions émettre est l'institution d'un Conseil Economique et Social qui permettrait d'établir ces contacts si essentiels. J'ai rappelé le passé : c'est dans l'espoir de faire comprendre à quelles nécessités pressantes répondent nos délibérations. On n'ose envisager ce qui arriverait si nous manquions cette nouvelle occasion de mettre fin à l'anarchie qui règne en Europe. Certains d'entre nous, cependant, après avoir été les témoins de tant d'expériences décevantes, ont dû en venir à cette conclusion que nous ne pouvions espérer réussir par une action d'ordre purement économique. Jusqu'à présent, nos efforts ont toujours été réduits à néant par les forces de désintégration sans cesse croissantes.

Si nous voulons avancer sur la voie d'une union économique efficace, il faut tout d'abord qu'existent entre nous des liens politiques. Pour que nos discussions sur les avantages et les inconvénients de la fédération ou de toute autre forme d'union aient un sens, il est nécessaire que cette association politique s'établisse. Qui peut dire combien de temps durera la détente que l'on constate actuellement dans la situation politique? Il faut que nous trouvions un moyen plus rapide d'aboutir. C'est pourquoi je crois que la tâche la plus urgente pour nos démocraties d'Europe est d'établir une garantie collective en adoptant une Charte des Droits de l'homme. Ce serait là un acte symbolique qui définirait le cadre de l'union et assurerait en même

temps sa stabilité politique. Cette mesure est, selon moi, la seule qui soit nécessaire pour ouvrir la voie à l'union dans tous les autres domaines.

Cette unité de l'Europe n'intéresse pas que nous seuls; le monde civilisé tout entier a besoin d'une Europe stable et unie. Nous devons déployer tous nos efforts pour y parvenir, non par crainte de la Russie, ni même par complaisance pour les Etats-Unis, mais parce qu'en dernière analyse les qualités morales et la culture des divers peuples d'Europe, leurs ressources matérielles et l'habileté de leurs ouvriers et de leurs techniciens constituent un facteur essentiel du bien-être et du bonheur de l'humanité.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Ohlin.

M. OHLIN (*Suède*) (Traduction). — Les nombreux sujets traités au sein de cette Assemblée ont donné lieu à l'expression de points de vue fort différents, mais nous sommes tous d'accord sur un point, à savoir que la structure économique et politique du monde actuel, et tout particulièrement celle de l'Europe, ne se prête pas à la solution de ces problèmes de grande envergure qui nous sont imposés par les progrès techniques et les idéologies modernes.

En conséquence, le problème essentiel que nous devons résoudre est le suivant : comment pouvons-nous réussir à adapter cette structure économique et politique aux nécessités de l'avenir?

A mon avis, il est indiscutable que les organisations internationales joueront dans l'avenir un rôle beaucoup plus important que celui qu'elles ont joué jusqu'à présent — ce qui entraînera la limitation de la souveraineté des divers Etats. Inévitablement, semble-t-il, l'on en viendra à créer, sous une forme ou sous une autre, une organisation mondiale qui sera habilitée à prendre des décisions sur les questions d'importance.

Quelle voie va emprunter le monde en général, et l'Europe en particulier, pour sa rapprocher de ce but? Quelle ligne de conduite allons-nous adopter pour résoudre les problèmes brûlants de l'Europe d'aujourd'hui, et pour faire en sorte, non pas d'entraver, mais de faciliter l'évolution des événements.

Nombre des membres de cette Assemblée, qui ont une grande expérience des choses politiques, tiennent pour évident qu'il convient de créer sans attendre une union ou une fédération politique. Une telle fédération devrait, au départ, englober toute l'Europe démocratique d'à présent, et, plus tard, lorsque les conditions politiques le permettront, tous les Etats européens, à l'exception de la Russie. Pour ces représentants, il s'agit là d'un

M. Ohlin (cont.)

provide a rational basis of unity between them. For instance, transportation by sea is so much cheaper than transportation by land that it may compensate for longer distance.

It is, however, true that, with regard to military matters and defence, the fact that certain nations are situated on the same continent causes an intimate relationship between them which does not exist between peoples living on continents separated by oceans and large distances. Tanks move easier on land than on water. It is in this very field of defence that the major part of Western Europe has for very good reasons given up the continental idea as a basis of organisation, and has created a defence union with North America. It is certainly not obvious, therefore, that an attempt to solve the economic problems of democratic Europe should be based on thinking in terms of continents.

Mr. Dalton reminded us yesterday that membership of the great British Commonwealth must not be incompatible with participation in the work to bring about a closer unity in Europe. I think that we all agree. The great rôle which the United Kingdom necessarily plays in the Commonwealth, and the important part which she is bound to take in a fuller European collaboration will, I think, make it natural for Western and Central Europe to envisage a close collaboration with the whole of the British Empire, of which a large part belongs to other continents than Europe.

The same applies to our economic relations with the United States. Neither in the short run nor in the long run is it desirable that such form of economic collaboration between the democratic States of Europe should develop as would serve to reduce, or become an obstacle to, further expansion of the economic relations between democratic Europe and the United States.

I want, Mr. President, to be frank. In my opinion it is, from a Scandinavian point of view, quite evident that the economic advantages which would follow from an expansion of trade, for instance, between the Scandinavian countries on

the one hand and the United States on the other are certainly not smaller than those which could be gained from more intimate trade or relations between the former group of countries and the countries of Southern Europe.

This fact has obvious consequences for every unbiassed study of European economic co-operation, if we regard it as an economic and not primarily a political problem.

Of course, it does not mean that a customs union between the larger number of European countries is not worth considering. On the contrary, it must be given the closest consideration, but it is obviously natural to consider other lines of action also.

As an alternative approach, I should like to suggest a low tariff policy in all countries concerned, coupled naturally with an attempt to restore the convertibility of the different currencies and to do away with quota restriction step by step. We might agree, for instance, that no import duty shall exceed a certain low percentage, apart from a limited number of special exceptions. The chances of getting rid of import quotas would probably be greater if such a low tariff policy were pursued than if an attempt were made entirely to eliminate altogether import duties within a European customs union.

Furthermore, the practical difficulties in the way of a customs union, at least in the first two years, would probably prove much greater than the obstacles, formidable as they may be, in the way of a general reduction of tariffs. As a matter of fact, a customs union is unworkable if it is not accompanied by a very far-reaching integration and co-ordination of central banking policy, financial policy, wages policy and most other parts of economic policy. Our American friends inside and outside the Marshall organisation and some members of this Assembly seem to me to underestimate the difficulties which lie in the way of a European customs union, and perhaps also to exaggerate the advantages that would follow from it.

It is a primary condition of any economic union

M. Ohlin (suite)

plan réalisable, du meilleur des plans possibles. Je suis presque tenté de dire qu'ils le considèrent comme la seule ligne de conduite qui mérite qu'on s'y arrête. L'union douanière leur paraît non seulement utile en elle-même mais souhaitable, en tant que moyen de préparation à l'unification politique de notre continent.

Quant à moi, je dois l'avouer, je ne crois pas qu'il soit bien sage d'accepter cette solution comme allant de soi, d'y voir le meilleur, sinon le seul moyen de parvenir à une organisation politique plus rationnelle de notre continent et de nous aider à résoudre nos problèmes économiques. Il se peut qu'il en soit ainsi, mais il se peut aussi qu'il n'en soit rien. Il est trop tôt pour en décider.

Pour ma part je doute un peu qu'il convienne de penser en termes de continents. Il n'est pas exact que l'océan sépare les pays et les peuples, et le fait pour des pays de faire partie d'un même continent ne leur confère pas une communauté d'intérêts telle qu'il leur faille y voir une raison de s'unir. En outre, le coût des transports maritimes est tellement inférieur à celui des transports par voie de terre que la différence des distances s'en trouve parfois compensée.

Il est néanmoins exact que, sur le plan de la défense et des questions militaires, l'appartenance à un même continent crée entre les nations des liens étroits que ne connaissent pas les peuples séparés par des océans et de grandes distances. Les chars de combat évoluent plus facilement sur terre que sur mer. C'est précisément dans ce domaine de la défense nationale que la majeure partie de l'Europe occidentale a, pour des raisons très valables, renoncé à l'idée de l'organisation sur la base continentale, et s'est unie à l'Amérique du Nord. Il n'est donc pas évident qu'il faille penser en termes de continents pour tenter de résoudre les problèmes économiques de l'Europe démocratique.

M. Dalton nous a rappelé hier qu'il ne devait pas y avoir incompatibilité entre la qualité de membre du grand Commonwealth britannique et le fait de contribuer au renforcement de l'union européenne. Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point. Etant donné le grand rôle que le Royaume-Uni est tenu de jouer dans le Commonwealth, et la part importante qui lui reviendra au sein d'une collaboration européenne plus étendue, l'Europe occidentale et l'Europe centrale seront tout naturellement conduites à envisager une collaboration plus étroite avec l'ensemble de l'Empire britannique, dont les territoires sont en

grande partie situés dans les continents extra-européens.

Le même raisonnement s'applique à nos relations économiques avec les Etats-Unis. La collaboration économique qui s'établira entre les Etats démocratiques d'Europe ne devrait, ni à brève échéance, ni dans un avenir lointain, tendre à réduire, ou à endiguer, le développement des relations économiques entre l'Europe démocratique et les Etats-Unis.

Je tiens à être franc, Monsieur le Président. Du point de vue scandinave, il me semble parfaitement évident que les avantages économiques qui résulteraient du développement des échanges entre les pays scandinaves, d'une part, et les Etats-Unis, d'autre part, ne seraient pas inférieurs à ceux qui pourraient découler de relations commerciales plus étroites entre la Scandinavie et les pays de l'Europe méridionale.

Il convient manifestement de tenir compte de ce fait pour élaborer sans parti-pris un plan de coopération économique européenne, si du moins ce problème est pour nous économique, et non essentiellement politique.

Cela ne signifie pas, bien entendu, qu'il ne vaille pas la peine de conclure une union douanière entre la plus grande partie des pays européens. Bien au contraire, il faut s'attacher à la réaliser; mais il est tout à fait normal que l'on envisage également d'autres possibilités.

Une autre solution serait, selon moi, d'abaisser les tarifs douaniers dans tous les pays intéressés, tout en s'efforçant, naturellement, de rétablir la convertibilité des monnaies et de supprimer graduellement les contingentements. Nous pourrions décider, par exemple, que les droits portant sur les importations essentielles ne devraient pas dépasser un certain pourcentage réduit du prix de la marchandise — ces mesures ne s'appliquant pas à un nombre limité de produits. Il serait probablement plus facile de supprimer les contingentements en abaissant les tarifs qu'en essayant d'éliminer entièrement les droits d'importation dans le cadre d'une union douanière européenne.

En outre, les difficultés d'ordre pratique qui, pendant les deux premières années du moins, s'opposeraient à la réalisation d'une union douanière s'avéreraient sans doute beaucoup plus considérables que les obstacles — si redoutables qu'ils puissent être — qui entraveraient l'abaissement général des tarifs douaniers. En fait, l'union douanière ne peut être établie si elle ne s'accompagne pas d'une unification et d'une coordination très poussée des diverses politiques économiques dans le domaine de la banque, des finances, des salaires et dans la plupart des autres secteurs. Nos

M. Ohlin (cont.)

that the equilibrium within the various national economies is maintained. Inflation in one member country would be as harmful as deflation in another. Are we prepared to constitute a central banking system similar to the Federal Reserve system in the United States and, to some extent at least, to condition the internal budgetary policy of each State on the rulings of some such common financial institution or some other common agency? It would be rash indeed to answer in the affirmative before a full investigation has been made and has been carefully studied. Last year the O. E. E. C. appointed a Committee which was given the task of looking into this problem. Only when that Committee's report has been laid before this Assembly shall we be in a position to discuss this problem in the necessary detail.

No doubt it is a very urgent task to conclude such multilateral payment agreements as will step by step restore the convertibility of currencies over a widening area for trade purposes. Long-term capital movements represent quite another matter. Likewise it is imperative to modify the quota system in a liberalising direction, and finally to reduce it to a minor matter. These problems are also right now under close examination by the O. E. E. C. Some liaison organ of contact between them and the Council of Europe should undoubtedly be created, as has already been suggested by various Representatives.

We in the Assembly cannot, however, be content with efforts of this type. We must look ahead. That is my reason for suggesting an examination of a general reduction of tariffs as an alternative to a customs union—or a first move in that direction.

If the countries represented in the Council of Europe, to which group I hope that Germany will soon belong, could agree in the near future on a general reduction of their tariffs as well as on a widening and gradual elimination of quotas, they would put themselves in a position in which they could put the following question squarely to the United States; is that great country willing to

make a contribution to the economic reconstruction of the world through the acceptance on its own part of a similar policy of low tariffs?

We have, no doubt, reasons to be grateful for the American initiatives for freer trade, such as led to the negotiations in Geneva two years ago and at Annecy this year, and to a valuable reduction of import duties. It would, however, seem desirable if the present world economic crisis, and particularly the dollar scarcity, is to be alleviated, that a bolder attempt should be made in a third round. If we wish to achieve a necessary increase in exports from Europe to the United States there can be little doubt that the adoption of a low tariff policy in both the European group and in the United States would prove a much more decisive factor than the formation of a European tariff union alone.

Many American observers have lately discussed European problems in such a manner as to indicate that Europe has a moral obligation to form a tariff union, and that if this were done all would be well. Such an approach to the problem seems somewhat onesided. A European low tariff policy would make it clear that measures to promote international trade and to eliminate maladjustments in the world economy are required on both side of the Atlantic. However grateful we all are for the generosity the American people have demonstrated in the granting of Marshall Aid, we might be entitled to put the analysis of the world's present economic ills in such a way that the influence of the high American tariff is not left out of account.

On the other hand, it seems quite clear that a more liberal commercial policy is, in itself, not enough. Costs and prices in most European countries are much too high. As it is no doubt quite impossible to reduce costs of production in those countries by 15 or 20 per cent relative to costs and prices in the United States, a change in the value of the dollar in terms of European currency is also necessary. Time does not permit me to go into this question more fully, but I want to emphasise that I see no solution of the problem

M. Ohlin (suite)

amis américains, faisant ou non partie de l'organisation Marshall, ainsi que certains des membres de cette Assemblée, sous-estiment, selon moi, les difficultés qui s'opposent à la création d'une union douanière européenne, en même temps qu'ils exagèrent, peut-être, les avantages qui en découleraient.

Pour qu'une union économique soit valable, la condition première est que l'équilibre des diverses économies nationales soit assuré. L'inflation dans un pays membre serait aussi préjudiciable que la déflation dans un autre. Sommes-nous prêts à instituer un système bancaire central analogue au système américain de la Réserve Fédérale et, dans une certaine mesure du moins, à soumettre la politique budgétaire de chaque Etat aux décisions de cette institution financière ou d'un autre organisme central? Il serait imprudent de répondre par l'affirmative avant d'avoir étudié le problème à fond. L'année dernière, l'O. E. C. E. a chargé une commission de procéder à cette étude. Ce n'est que lorsque le rapport de cette commission aura été soumis à l'Assemblée que nous serons en mesure de discuter la question comme il convient, c'est-à-dire en entrant dans les détails.

Il est sans aucun doute très urgent de conclure les accords de paiements multilatéraux qui permettront peu à peu de rétablir la convertibilité des monnaies sur un territoire de plus en plus vaste et faciliteront les échanges. La question des investissements à long terme est d'un ordre tout différent. Il importe en outre d'essayer de libéraliser le système des contingentements, pour le réduire en définitive à un rôle subalterne. Ces problèmes sont également étudiés de très près à l'O. E. C. E. Ainsi que l'ont suggéré plusieurs représentants, il conviendrait certainement de créer un organe qui assure la liaison entre cet organisme et le Conseil de l'Europe.

Nous autres, membres de cette Assemblée, ne pouvons toutefois nous contenter d'efforts de ce genre. Il nous faut voir plus loin. C'est pourquoi je propose d'envisager un abaissement général des tarifs douaniers — mesure qui remplacerait l'union douanière, ou constituerait un premier pas en ce sens.

Si les pays représentés au sein du Conseil de l'Europe — au nombre desquels j'espère bientôt voir l'Allemagne — pouvaient, dans un proche avenir, se mettre d'accord sur l'abaissement général de leurs tarifs douaniers, ainsi que sur l'élargissement et la suppression graduelle des contingentements, ils seraient alors en mesure de poser

sans ambages la question suivante aux Etats-Unis : ce grand pays est-il prêt à contribuer à la reconstruction économique du monde en adoptant également une politique d'abaissement des tarifs?

Nous avons sans doute lieu d'apprécier les efforts qu'ont faits les Etats-Unis pour libéraliser les échanges; leurs initiatives ont permis, il y a deux ans, les négociations de Genève, cette année, celles d'Annecy, et ont entraîné un abaissement substantiel des droits d'importation. Toutefois, si l'on veut parer à la crise économique que connaît actuellement le monde, et en particulier à la pénurie de dollars, il serait souhaitable qu'une troisième tentative plus hardie fût faite. Si nous voulons augmenter nos exportations vers les Etats-Unis, une politique d'abaissement des tarifs douaniers, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, sera sans doute un facteur beaucoup plus décisif que ne saurait l'être, à elle seule, la constitution d'une union douanière européenne.

De nombreux observateurs américains, qui ont étudié dernièrement les problèmes européens, ont laissé entendre que l'Europe était moralement obligée de créer une union douanière, et qu'alors tout irait bien. C'est faire preuve d'une certaine partialité que d'aborder ainsi le problème. Si l'Europe adoptait une politique d'abaissement des tarifs, l'on se rendrait nettement compte que c'est des deux côtés de l'Atlantique qu'il est nécessaire de prendre des mesures propres à favoriser le développement des échanges internationaux et à éliminer dans l'économie mondiale les arrangements défectueux. Quelle que soit la reconnaissance que nous éprouvons à l'égard du peuple américain, dont la générosité s'est manifestée par l'octroi de l'aide Marshall, il ne nous est peut-être pas interdit de lui faire comprendre, par une analyse judicieuse des maux dont souffre l'économie mondiale, que les tarifs élevés des Etats-Unis ne sont pas étrangers à la situation présente.

D'autre part, il paraît certain qu'une politique commerciale plus libérale ne suffirait pas en elle-même. Les prix de revient et de vente sont beaucoup trop élevés dans la plupart des pays européens. Comme il nous est absolument impossible de réduire nos prix à la production de 15 ou 20 % pour pouvoir concurrencer les prix de revient et de vente des Etats-Unis, il faut également que le dollar soit dévalué par rapport aux monnaies européennes. Le temps dont je dispose ne me permet pas d'approfondir cette question, mais je tiens à souligner que je ne vois qu'une seule solution au problème de la pénurie de dollars, à savoir un rajustement des taux de change des différentes monnaies.

C'est l'autre aspect du problème économique —

M. Ohlin (cont.)

of the dollar scarcity without an adaption of the external value of the different currencies.

It is the other aspect of the economic problem—namely, international trade policy—that I have thought it valuable to discuss at some length, in order to demonstrate that an alternative—perhaps the alternative—to a European tariff union is an all round low tariff policy. Combined with a gradual widening and elimination of quotas and a suitable currency policy, I think that that would do much more to solve our immediate economic problems than an attempt to build up straight away a tariff union embracing all democratic European States.

A general reduction of import duties in the democratic part of Europe, and if possible in the United States also, would of course apply to trade in general, and would not foster trade exclusively in the low tariff area. It would be possible to apply lower import duties to commodities coming from Member States than to those coming from outside countries. This would be a special kind of tariff union with lower duties inside than outside. Lord Layton took some interest in the study of this problem in the 1920's. No successful solution was reached then, but I think the idea still deserves attention. A policy of this kind would, of course, require a modification of the Charter of the International Trade Organisation, and in particular a modification of the most-favoured-clause.

It would perhaps be possible to combine such a policy with the complete elimination of import duties on certain commodities when traded between the Member States in the low tariff union. Like M. André Philip, I have in mind commodities which can be effectively produced only when it is done on a large scale. The low tariff group would then become a real tariff union as far as this type of commodity is concerned. Such a policy of free trade in certain respects and with certain commodities in the democratic European States could also be tried independently of the low tariff policy. In my opinion, an expert investigation into this question could be started straight away.

When referring to M. Philip, I want to thank him for his words of appreciation of the efforts

that have been made in Sweden to raise the social standard of the people—by means of a policy which, by the way, has nothing of Marxist Socialism, and which has not been accompanied by any nationalisation of industry worth mentioning in this connection. But it is only fair that I should add that, if some countries who are represented in this Assembly have a somewhat lower social standard than Sweden it is to a large extent due to the sacrifices they have made during two world wars in defence, not only of their own liberty but of freedom and democracy in the whole world.

Many Representatives of the Assembly hold a firm opinion that a complete customs union between the democratic States in Europe is much to be preferred to a policy of low import duties, partly because it would pave the way for common economic and political institutions, and thus for a large European federative state. Permit me to suggest to these Representatives that they may be wise not to risk everything on one kind of policy. Suppose a complete tariff union proves out of the question in the next few years. What then? Would it not be wiser right from the beginning to prepare alternative lines of action? There is a French saying: *C'est un mauvais plan qui ne prévoit pas l'imprévu*. Let us prepare for situations which some of you regard as improbable and undesirable, but which may nevertheless appear.

With some hesitation, I want to add that it might be wise also to envisage the possibility of immediate action by some of the States represented in this Council of Europe. States, where the political leaders and the people are firmly convinced that a customs union would do much to eliminate the immediate difficulties, could lead the way and demonstrate the results to others who are more hesitant. I am quite sure that the most sincere well-wishes from every part of democratic Europe would follow such an experiment.

The Benelux initiative and the preparations for a French-Italian customs union are watched in Sweden with sympathetic interest. The Scandinavian countries have, as you all know, made similar preparations for an investigation.

The gist of my reasoning is that we cannot leave out of account the possibility that a network of economic, political and military unions or associations covering different areas might be a more

M. Ohlin (suite)

à savoir la politique des échanges internationaux — qu'il m'a semblé utile d'étudier assez en détail. Je veux démontrer qu'une politique d'abaissement général des tarifs douaniers peut remplacer l'union douanière européenne — et lui est peut-être préférable. Combinée avec un élargissement progressif, voire la suppression, des contingents et des mesures monétaires appropriées, cette politique, à mon sens, serait beaucoup plus efficace pour résoudre nos problèmes économiques immédiats qu'une tentative de mettre sur pied dès maintenant une union douanière englobant tous les Etats de l'Europe démocratique.

L'abaissement général des droits d'importation dans les pays démocratiques d'Europe, et, si possible, aux Etats-Unis, intéresserait naturellement l'ensemble du commerce et ne favoriserait pas seulement les échanges dans la zone à tarifs douaniers réduits. L'on pourrait abaisser les droits d'entrée quand les importations seraient en provenance des Etats membres, et non de pays extra-européens. Il s'agirait en somme d'une forme spéciale d'union douanière, où les droits de douane seraient plus réduits à l'intérieur de l'union qu'à l'extérieur. Lord Layton s'est intéressé à ce problème dans les années 20. On n'a abouti alors à aucune solution satisfaisante, mais je crois que le principe mérite toujours notre attention. Une politique de ce genre nécessiterait, bien entendu, une révision de la Charte de l'Organisation Internationale du Commerce, et, tout particulièrement, une modification de la clause de la nation la plus favorisée.

Une telle politique ne serait peut-être pas incompatible avec la suppression complète des droits d'entrée sur certaines marchandises lorsque les échanges se feraient à l'intérieur de la zone à tarifs réduits. A l'instar de M. André Philip, je pense aux marchandises dont la production ne s'avère efficace que si elle se fait en série. Le groupe de pays à tarifs douaniers réduits deviendrait ainsi une véritable union douanière en ce qui concerne cette catégorie de marchandises. Les Etats démocratiques d'Europe pourraient également — indépendamment de la politique de réduction des tarifs — tenter de libéraliser les échanges à certains égards et pour certains produits. J'estime que des experts pourraient dès maintenant être chargés d'étudier cette question.

Puisque j'ai cité le nom de M. Philip, je tiens à le remercier de ses paroles élogieuses au sujet des efforts qu'a faits la Suède pour élever le niveau de vie de son peuple — en adoptant une politique qui, soit dit en passant, n'a rien à voir

avec le socialisme marxiste, et en n'ayant recours à aucune nationalisation qui vaille la peine d'être mentionnée. Mais je dois à la justice d'ajouter que, si le niveau de vie de certains pays ici représentés est quelque peu inférieur à celui de la Suède, cela est dû, dans une large mesure, aux sacrifices qu'ils ont consentis pendant les deux guerres mondiales, pour défendre non seulement leur propre indépendance, mais la liberté et la démocratie dans le monde entier.

Nombre des membres de cette Assemblée sont fermement convaincus qu'une union douanière entre les Etats démocratiques d'Europe est de beaucoup préférable à une politique de réduction des droits d'importation; l'un de leurs arguments est que cette union ouvrirait la voie à la création d'institutions économiques et politiques communes, et, partant, à un vaste Etat fédéral européen. Permettez-moi de leur faire remarquer qu'il est peut-être imprudent de risquer le tout pour le tout en s'engageant dans une politique unique. Supposons un instant qu'une union douanière se révèle impraticable au cours des premières années de son fonctionnement. Que se passera-t-il alors? Ne serait-il pas plus judicieux de prévoir dès le départ d'autres lignes de conduite possibles? Un proverbe français dit : *C'est un mauvais plan qui ne prévoit pas l'imprévu (sic)*. Soyons prêts à faire face à des situations que certains d'entre vous considèrent comme improbables et indésirables, mais dans lesquelles nous pouvons cependant nous trouver.

Je voudrais ajouter — non sans quelque hésitation, toutefois — qu'il conviendrait peut-être aussi d'envisager la possibilité d'une action immédiate de la part de certains Etats représentés au sein du Conseil de l'Europe. Les Etats dont les leaders politiques et le peuple sont fermement convaincus qu'une union douanière contribuerait grandement à éliminer les difficultés immédiates pourrait montrer la voie et en faire connaître les résultats à ceux qui sont plus hésitants. Je suis persuadé que les meilleurs vœux de toute l'Europe démocratique accompagneraient une expérience de ce genre.

La Suède suit avec sympathie l'expérience du Benelux et les négociations en vue d'une union douanière franco-italienne. Les pays scandinaves, comme vous le savez tous, étudient les possibilités d'une union semblable.

Mon raisonnement est, en substance, le suivant. Il est possible que l'établissement d'un réseau d'unions ou d'associations économiques, politiques et militaires englobant diverses régions se révèle une politique plus constructive que la tentative de créer, dans les quelques années à venir, un Etat

M. Ohlin (*cont.*)

constructive policy than an attempt to form a federative European state in the next few years. Some of these unions might include the major part of Europe and North America; others would embrace a part of Europe and North America; while a third type would be limited to the whole of democratic Europe; some would even cover only a part of the democratic European States.

I hope I shall not be misunderstood if I suggest that the idea that only the formation of a large European State can solve our problem has, to my mind, got a tinge of 19th century thinking. The latter part of that century was the age of the consolidation of the national states. If the idea of national sovereignty is to lose some of its predominance in the future—which I think is inevitable—then different forms of international organisation may make more or less superfluous the creation of large supra-national States consisting of peoples with rather varying cultural traditions. I venture to make a plea for unbiassed thinking about this great problem.

I sympathise with those Representatives of the Assembly who have been eloquent in their call for action—not only for the necessary solution of the present crisis, but to start a radical re-organisation of Europe—and who want to move with firm steps in the direction of a democratic European State. But in the country I represent, and it seems in some others, public opinion does not share those views. For us coming from such countries the situation to-day is this, so far as I can see: it would be foolish to act before we have convinced ourselves, our national Parliaments and our people at home as to which are the best lines of action. I have nothing but admiration for the words of men like Mr. Mackay, M. Reynaud, M. Bonnefous, M. Gaillard and others, who have already made up their minds as to what is the best policy and who want to pursue it as fast as possible.

But I venture to suggest some alternative lines of policy which I think should be studied by the Committees which I hope that the Assembly will set up to prepare the work for its next Session.

I realise only too well that we shall be able to achieve success in the Council of Europe only by combining realistic analysis with enthusiasm and

faith. Nothing really great can ever be achieved otherwise. Some Representatives to the Assembly may feel that there is in my attitude more hesitant questioning and less enthusiastic determination than is desirable. It is possible, on the other hand, that some eminent Representatives may not have sufficiently appreciated the complex character of the problem before us. I can only hope that in a Debate of this character in our first European Assembly the presentation and elimination of the different attitudes may have some virtue. As a matter of fact, I feel confident that every Representative of the Assembly is glad to have all the divergent views clearly and openly stated.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Buron.

M. BURON (*France*) (Translation). — From all the various speeches which we have heard both yesterday and this morning, there is one common idea that emerges. As regards the essential objective of our work it would seem that agreement has already been reached. Our Assembly is in favour of a gradual realization of European economic union.

The different speakers have pointed out how important it was, not only to make this enterprise succeed, but also how the difficulties in the present economic situation require that this success should not be long delayed.

The crisis has in fact reached Europe on a large scale. The shortage of dollars, from which our countries are suffering, is particularly serious and I wish to state, at this part of my speech, that we were immensely interested to hear yesterday from Mr. Dalton how Great Britain was facing the crisis that threatens her with quiet courage and tenacity, the same tenacity and quiet courage that we French have so often had the opportunity of admiring in our British friends.

Mr. President, it has become evident to all speakers that in order to fight this crisis we have to create a single market, which alone can reduce costs and give the necessary productivity to labour in industry.

As everyone is agreed on the objective, I shall not linger on this point. I shall, however, make one observation.

M. Ohlin (suite)

fédéral européen; nous ne pouvons donc négliger cette possibilité. Certaines de ces « unions » pourraient englober la majeure partie de l'Europe et de l'Amérique du Nord; d'autres comprendraient une partie de l'Europe et de l'Amérique du Nord; un troisième genre d'union se limiterait à l'ensemble de l'Europe démocratique; d'autres même ne s'appliqueraient qu'à une partie des Etats démocratiques d'Europe.

Selon moi — j'espère que l'on ne se méprendra pas sur le sens de mes paroles — l'idée que nos problèmes ne peuvent être résolus que par la création d'un grand Etat européen, relève un peu des conceptions du XIX^e siècle. La fin du siècle dernier a vu une recrudescence du nationalisme. Si la conception de la souveraineté de l'Etat doit perdre à l'avenir de son caractère prédominant — ce qui, à mon avis, est inévitable — l'existence de différentes formes d'organisation internationale peut rendre plus ou moins superflue la création des grands Etats supra-nationaux groupant des peuples de traditions culturelles passablement différentes. Je me permets de réclamer que ce grand problème soit abordé sans parti-pris.

Je partage les sentiments de ceux des représentants à l'Assemblée qui ont mis leur éloquence au service d'un appel à l'action — action destinée non seulement à donner à la crise actuelle la solution qui s'impose, mais à réorganiser l'Europe par des mesures radicales — et qui désirent s'engager d'un pas ferme sur la voie menant à la création d'un Etat européen démocratique. Mais, dans le pays que je représente, et, semble-t-il, dans d'autres encore, l'opinion publique ne partage pas ce point de vue. Pour nous, qui venons de ces pays, la situation telle qu'elle m'apparaît se présente de la manière suivante: il serait insensé d'entreprendre une action quelconque avant d'être sûrs d'avoir choisi la meilleure voie et d'en avoir convaincu nos Parlements et nos peuples. Je ne puis qu'être admiratif en écoutant des hommes comme M. Mackay, M. Reynaud, M. Bonnefous, M. Gaillard et autres, qui semblent avoir déjà déterminé quelle est la politique la plus satisfaisante et veulent la mettre en œuvre au plus tôt.

Je me permets pourtant de suggérer d'autres lignes de conduite possibles; celles-ci, selon moi, devraient être mises à l'étude par les commissions qui, je l'espère, seront créées par l'Assemblée en vue de préparer la prochaine session.

Je ne le sais que trop, le Conseil de l'Europe ne réussira dans sa tâche que s'il sait allier à l'enthousiasme et à la foi un esprit réaliste. Ce n'est qu'ainsi que l'on réalise une œuvre vraiment

grande. Certains des représentants trouveront peut-être qu'il y a dans mon attitude trop d'interrogations hésitantes et pas assez de détermination enthousiaste. Il est possible, d'autre part, que certains membres éminents de cette Assemblée ne se soient pas suffisamment rendu compte de la complexité du problème qui nous est posé. Je ne puis qu'espérer que, dans ce débat de la première Assemblée européenne, la confrontation et l'élimination des différents points de vue ne seront pas sans intérêt. En fait, j'ai la conviction que tous les membres de cette Assemblée apprécient la netteté et la franchise avec lesquelles tous les points de vue divergents leur sont exposés.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Buron.

M. BURON (*France*). — De tous les discours si divers que nous avons entendus hier et ce matin, un sentiment commun, cependant se dégage. En ce qui concerne l'objectif essentiel de nos travaux, l'accord semble-t-il, est fait. Notre Assemblée est en faveur de la réalisation progressive de l'union économique européenne.

Les divers orateurs ont souligné non seulement combien il était important de réussir cette entreprise en elle-même, mais aussi combien les difficultés de la situation économique actuelle rendaient nécessaire sa réalisation rapide.

La crise, en effet, atteint l'Europe dans une large mesure. La pénurie de dollars dont souffrent nos pays est particulièrement grave, et je tiens à dire, à ce moment de mon exposé, que nous avons entendu hier M. Dalton avec beaucoup d'intérêt, lorsqu'il a montré de quelle façon, et avec quel courage tranquille et quelle ténacité, la Grande-Bretagne faisait face à la crise qui la frappe — cette ténacité et ce courage tranquille que nous, Français, avons eu si souvent l'occasion d'admirer chez nos amis britanniques.

Monsieur le Président, il a paru évident à tous les orateurs que, pour lutter contre cette crise, il fallait créer ce marché unique qui, seul, permettra d'abaisser les prix de revient et de donner au travail dans l'industrie la productivité nécessaire.

Puisque tout le monde est d'accord sur l'objectif, je ne veux pas, pour ma part, m'attarder sur ce point. Je ferai cependant une seule observation.

Plusieurs orateurs l'ont indiqué avant moi: avant la guerre de 1914, l'équilibre économique de l'Europe reposait sur les échanges entre l'est et l'ouest. En 1938 encore, l'ensemble du commerce extérieur des pays représentés avec la Russie et ses Etats satellites d'aujourd'hui était, à 20 % près, aussi important que leur commerce extérieur avec les Etats-Unis d'Amérique. Nous savons certes que,

M. Buron (cont.)

Many speakers before me have pointed out that before the 1914 war the economic equilibrium of Europe rested on trade between East and West. Even in 1938 the entire external trade of the countries represented here was within almost 20% as great as their external trade with the United States of America. We are convinced that if things are different to-day the fault does not lie with us.

I think, however, that if, as M. Bidault has pointed out, we are obliged, on the political plane, to rebuild Europe within the frontiers of freedom, we must never forget that, on the economic plane, the frontiers of Europe are decided by geographical facts.

What we cannot do to-day we must prepare for to-morrow. In this respect we have a double duty. We must keep the door open, because it is possible that one day the peoples who are to-day on the other side of the iron curtain may, for economic motives, join us on the political plane in full agreement to achieve a common objective. We must do this, because it is also in the economic interests of Western Europe.

I am convinced that by willing and concerted effort it is possible to a considerable extent to develop trade between Eastern and Western Europe. The great difficulty lies in the obstacles to payment; but if we achieve economic union between ourselves, if agreement is reached between the countries of Western Europe which buy, or need to buy, in Eastern Europe, and with Western countries which can sell, as France would be able to, in Eastern Europe, the achievement of union between our Western countries will permit the development of trade with the East without risks on either side.

If I have made myself clear, Mr. President, my colleagues will agree with me that, in fact, it is only by creating European economic union between Western countries that we shall really facilitate the development of trade with Eastern countries. In this way we shall always leave the way open to economic rapprochement, which will lead perhaps to-morrow to still closer rapprochements with the Eastern countries and make a genuine united Europe.

This is the point I wish to make. I shall not dwell any further on our common aim, since, as I have already remarked, all speakers seem to be agreed on the necessity for it. What matters to-day to our Assembly is to decide on the methods

we shall employ instead of discussing aims on which we are all agreed. We must during this Session clearly decide on our methods of work, and the means that we shall use to achieve our aims.

There are two shoals which we must steer clear of. One that we know well is the purely academic approach. It is easy to make fine speeches; it is easy to make many speeches; but they must lead to practical conclusions. Already, before the war in the League of Nations, and since the war in the United Nations Organisation, one had the impression that the debates were often of great theoretical and technical value, but that they were, in fact, academic and that declarations of principles mattered more than their practical application. We want none of these academic displays here. We are not here to discuss great principles interminably, but to seek out and find practical solutions.

The other shoal to steer clear of is what, with your permission, I shall call the technocratic shoal. Governments too often leave it to technicians to make the decisions. If we, in turn, try to undertake a work of detail, if, in our desire to escape from the realm of principles, we try to get down to concrete facts and attack our problems from too close an angle, we risk putting ourselves into the hands of technicians. Now, it is we who should inspire their work, and not they who should inspire ours.

These are the two shoals we must steer clear of. It now remains to decide what we ought to do, when we have avoided what we ought not to do. I say frankly that our task is to examine from the political angle the countless economic questions that the achievement of European union must raise.

We are a political assembly, and our task is to consider problems primarily from the political angle. We must exercise our responsibilities as Representatives of our peoples, supervise all decisions taken, and inspire them in the interests of our peoples. We must determine here the legal framework within which technical decisions shall be incorporated. We must also supervise these decisions when they come to be applied. This is our task: to consider the questions from the political point of view, determine the legal framework of the solutions to be applied, and finally to supervise the execution of these technical decisions.

For this, Mr. President, we must have the means.

We cannot fulfil our duty without permanent Committees, having at their disposal the material

M. Buron (suite)

s'il en va autrement aujourd'hui, la responsabilité de nos Etats n'est pas engagée.

Je pense cependant que, si, sur le plan politique, nous sommes contraints, comme l'a dit le Président Bidault, de faire l'Europe actuelle aux frontières de la liberté, il ne faut pas perdre de vue que, sur le plan économique, les limites de l'Europe sont commandées par la géographie.

Ce que nous ne pouvons pas faire aujourd'hui, il faut le préparer pour demain. Nous avons, dans ce domaine, un double devoir. Il faut maintenir la porte ouverte parce qu'il est possible qu'un jour, par la voie de l'économie, nous puissions voir rentrer sur le plan politique, en accord avec nous, pour entreprendre un travail commun, les peuples qui, aujourd'hui, sont de l'autre côté du rideau de fer. Il faut le faire aussi parce que c'est l'intérêt économique même de l'Europe occidentale.

Je suis persuadé qu'il est possible, par une action concertée et volontaire, de développer largement les échanges des pays de l'Europe occidentale avec l'Est européen. La grosse difficulté, ce sont les obstacles aux paiements; mais, si nous réalisons l'union économique entre nous, si l'accord se fait entre les pays de l'Europe occidentale qui achètent ou ont besoin d'acheter dans l'est européen et avec les pays occidentaux qui peuvent vendre, comme la France pourrait le faire, dans l'est européen, alors la réalisation même de l'entente entre nos pays occidentaux permettra le développement des échanges avec l'Orient, sans risques pour les uns ni pour les autres.

Si je me suis bien fait comprendre, Monsieur le Président, mes collègues penseront, comme moi, qu'en définitive c'est encore en faisant l'union européenne économique entre les pays occidentaux que nous faciliterons le plus le développement des échanges avec les pays orientaux. Par là même, nous préserverons la possibilité, que nous voulons, pour nos pays libres, laisser toujours ouverte, du rapprochement plus étroit encore avec les pays de l'est, pour faire alors la véritable Europe.

Voilà l'observation que je voulais faire. Je ne veux pas insister davantage sur l'objectif commun puisque, comme je le signalais, tous les orateurs se sont montrés d'accord sur sa nécessité. Ce qui importe aujourd'hui pour notre Assemblée, plutôt que de discuter des objectifs sur lesquels nous sommes d'accord, c'est de déterminer nos méthodes de travail. Il faut que, dès cette session, nous ayons décidé clairement comment nous travaillerons et les moyens que nous utiliserons pour atteindre les buts que nous allons nous fixer.

Deux écueils nous attendent. Il en est un que nous connaissons bien, c'est l'académisme. Il est facile de faire de beaux discours. Il est facile d'en faire beaucoup, mais il faut qu'ils aient des conclusions pratiques. Déjà avant guerre, nous avons eu l'impression qu'à la Société des Nations et, depuis la guerre, à l'Organisation des Nations Unies, les débats avaient souvent une valeur technique et théorique considérable, mais que l'académisme triomphait, et que les principes l'emportaient sur les solutions pratiques d'application. De cet académisme nous ne voulons pas. Ce n'est pas des grands principes qu'il faut discuter interminablement, mais des réalisations pratiques qu'il faut rechercher et obtenir.

L'autre écueil qui est à redouter est ce que j'appellerai, si vous me le permettez, l'écueil technocratique. Trop souvent, les gouvernements remettent aux techniciens le soin de prendre les décisions. Si, à notre tour, nous entreprenons un travail de détail, si, voulant fuir le terrain des principes pour nous placer sur le terrain concret, nous attaquons les problèmes de trop près, nous risquerions alors de nous mettre entre les mains de techniciens. Or, c'est nous qui devons inspirer leurs travaux, ce n'est pas à eux d'inspirer les nôtres.

Voilà les deux écueils à éviter. Il reste maintenant à définir ce que nous ferons lorsque nous aurons évité ce que nous ne devons pas faire. Je le dis franchement, notre rôle est d'examiner, sous l'angle politique, les innombrables questions qui se posent dans l'ordre économique en vue de la réalisation de l'union européenne.

Nous sommes une assemblée politique et nous avons le devoir de considérer tous les problèmes d'abord sous l'angle politique. Nous devons exercer nos responsabilités de représentants des peuples, contrôler les décisions prises et les inspirer dans l'intérêt même des peuples. Il faut que nous déterminions ici le cadre juridique dans lequel s'inscriront les décisions techniques. Il faut aussi que nous contrôlions ces décisions lorsqu'elles seront appliquées. Voilà notre rôle : examiner les problèmes sous l'angle politique, déterminer le cadre juridique des solutions à intervenir, puis assurer enfin le contrôle de l'exécution des décisions techniques.

Pour cela, Monsieur le Président, il nous faut des moyens.

Il n'est pas possible de remplir notre tâche sans avoir des commissions permanentes dotées des moyens matériels d'exercer leur action. Il nous faut une documentation. M. Mackay et quelques autres orateurs ont rendu hommage hier au remarquable travail de documentation fait à la

M. Buron (cont.)

means of taking effective action. We need documentation. Mr. Mackay and other speakers have paid tribute to the remarkable documentation collected by the European Commission of the Economic and Social Council. In our own different assemblies remarkable work has also been done. All these separate efforts must be co-ordinated and brought together here. But the Committees must also have the staff necessary to embark on these studies, so that we may fulfil the task which awaits us.

On the technical plane, I come naturally to the Organisation for European Economic Co-operation. It has been the subject of much criticism and of many reproaches. Truth to tell, I think it never really tried to do all that it should have done. That is perhaps the essential reason for its failure. It was faced with two tasks. M. Paul Reynaud explained this brilliantly when he said that it seemed as though, by a singular trick of irony and fate, it was the United States of America that desired the union of Europe, in order that the generous and intelligent aid which they sent us might be used to better advantage, while it was Europe that hesitated to take the plunge. This is true. O. E. E. C. has been too much absorbed in its task of distributing American aid. It has neglected its task of construction.

The problem of distribution is admittedly difficult; we saw how last year we had to apply to four "wise men"; how our Ministers, in spite of their acknowledged competence, were obliged to hand over their powers to these four wise men in order to reach a final agreement. We have read in the papers that three days ago two sorcerers—if you will excuse the term—have been appointed to do the work this year.

Was it to ensure the triumph of technocracy that O. E. E. C. was set up? We do not think so. For us, the reconstruction of Europe and distribution of American credits are an essentially political problem. All our colleagues will, I think, agree that there is no question of abolishing O. E. E. C. It should, however, be brought back to its true task. It must, of course, think constantly of "distribution", but even more of "construction". Europe must be prepared. If the obvious solution is not perhaps possible to-day, it will be possible to-morrow; O. E. E. C. must become an executive instrument in the hands of the Council of Europe.

Thus, armed with the necessary means of action, in the shape of strongly equipped permanent Com-

mittees, in close collaboration with the truly remarkable technicians of the Organisation for European Economic Co-operation—technicians who must do the work of technicians and who will do it all the better if we politicians discharge our duties as politicians—we shall be really in a position to prepare them for the creation of this European economic union which we all so much desire.

To make this economic union feasible we must get down to the essential problem—the harmonisation of social, fiscal and economic legislation in different countries.

If my friend, M. André Philip were here I should have a bone to pick with him on the position he has taken regarding customs union. He thinks that customs unions are more difficult to achieve on the bilateral than on the multilateral plane, because many more compensatory adjustments are possible in the latter case. I do not know. The real reason why customs union, whether Benelux or Franco-Italian union, run into difficulties is the difference in the standard of living between the workers, the difference in the conditions of competition between the industries, and finally the differences between fiscal and social legislation in the different countries. Once this legislation has been harmonised these difficulties will disappear.

When these differences in legislation have been smoothed out, a European economic union will be as easy of achievement as Benelux or the Franco-Italian union.

Of course, we must make a beginning. It would be unfortunate if we said: let us first harmonise legislation and afterwards we will make decisions.

As M. Ohlin has remarked, we must adopt the method of successive approximations. We must first try to harmonise our laws; it will then be easier to get rid of the obstacles in the way of the freer circulation of persons, goods and capital.

We must even abolish the present obstacles to a greater extent than the existing legislation would warrant, for by doing this we shall render a consequent rapprochement of legislations even more necessary.

It is by progressive rapprochements of legislation and progressive reduction of the obstacles in the way of the free circulation of goods, capital and persons that the required levels will be attained.

Let us not forget that at the present moment modern protectionism, in European countries and especially in those with a higher standard of living, has precisely and primarily a social aim. Its purpose is to maintain the standard of living of the

M. Buron (suite)

Commission de l'Europe du Conseil Economique et Social. Dans nos différentes Assemblées aussi, des travaux remarquables ont été achevés. Il faut que ces différents travaux soient coordonnés, qu'ils soient réunis ici, mais il faut aussi que nos commissions disposent du personnel nécessaire pour que ces études puissent être mises en œuvre de façon que nous puissions remplir la tâche qui nous attend.

Sur le plan technique, j'en viens tout naturellement à l'Organisation Européenne de Coopération Economique. Elle a été singulièrement critiquée et de nombreux reproches lui ont été adressés. A dire vrai, je crois qu'elle n'a jamais essayé de remplir complètement son rôle. C'est peut-être la raison essentielle de son échec. Elle avait deux tâches à remplir. M. Paul Reynaud l'a démontré lumineusement hier, lorsqu'il disait qu'en somme il semblait que, par un sort et une ironie assez singuliers, c'étaient les Etats-Unis d'Amérique qui souhaitaient que l'Europe se réalisât pour utiliser au mieux l'aide généreuse et intelligente qu'ils nous apportaient, et que ce fût l'Europe qui hésitât à s'engager dans cette voie. C'est vrai. L'O. E. C. E. s'est trop penchée sur sa tâche de répartition. Elle a négligé sa tâche de construction.

Certes, le problème de la répartition n'est pas facile. Nous avons vu l'an dernier qu'il a fallu s'en remettre à quatre « sages », que nos ministres, si compétents cependant, étaient obligés, en vue de réaliser l'accord final, d'abandonner leurs propres pouvoirs aux mains de ces quatre sages. Nous apprenons par la voie de la presse que, depuis trois jours, ce sont deux sorciers — permettez-moi cette expression — qui sont chargés de faire le travail cette année.

Est-ce donc pour assurer le triomphe de la technocratie que l'O. E. C. E. a été créée? Nous ne le pensons pas. Pour nous, la reconstruction de l'Europe et la répartition des crédits américains constituent un problème essentiellement politique. Je crois, dès lors — et tous nos collègues seront d'accord pour le dire — qu'il ne s'agit pas pour nous de démolir l'O. E. C. E., il s'agit de la ramener à sa véritable tâche. Il faut qu'elle ne pense pas toujours « répartition », mais bien davantage « construction ». Il faut préparer l'Europe. Si la solution qui s'impose n'est peut-être pas possible aujourd'hui, elle le sera demain : il faut que l'O. E. C. E. devienne un instrument d'exécution sous le contrôle du Conseil de l'Europe.

Ainsi, armés des moyens nécessaires grâce à des commissions permanentes fortement équipées, en collaboration étroite avec les remarquables techni-

ciens de l'Organisation Européenne de Coopération Economique — techniciens qui doivent accomplir leur tâche de techniciens, et qui l'accompliront d'autant mieux que nous, hommes politiques, aurons rempli notre tâche d'hommes politiques — nous pourrons alors préparer réellement la réalisation nécessaire de cette union économique européenne que nous appelons de tous nos vœux.

Pour réussir cette union économique, il faut s'attacher au problème essentiel : l'harmonisation de la législation sociale, fiscale et économique des différents pays.

Si mon ami André Philip était là, je lui chercherais chicane sur la position qu'il a prise à l'égard des unions douanières. Il pense que les unions douanières ont plus de difficulté à réussir sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral parce que les compensations possibles sont plus nombreuses dans ce dernier cas. Je n'en sais rien. La vraie raison pour laquelle les unions douanières, qu'il s'agisse du Benelux ou de l'Union franco-italienne, rencontrent des difficultés, c'est la différence du niveau de vie entre les travailleurs, les différences enfin entre les législations fiscales et sociales. C'est en harmonisant ces législations que nous ferons disparaître ces difficultés.

Le jour où les législations seront harmonisées, il sera aussi facile de réaliser l'union économique européenne que l'union douanière franco-italienne ou le Benelux.

Bien sur, il ne faut pas attendre pour essayer, et ce serait une mauvaise méthode que de dire : harmonisons d'abord les législations, puis nous prendrons les décisions.

Il faut suivre, comme le disait M. Ohlin, la méthode des approximations successives. Il faut d'abord rapprocher nos législations. Il sera alors plus facile de supprimer les entraves qui s'opposent à la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux.

Il faudra même supprimer les entraves actuelles plus que le rapprochement des législations ne le permettrait, car, en agissant ainsi, on rendra plus nécessaire encore un nouveau rapprochement des législations.

C'est par la méthode des rapprochements progressifs des législations et de la réduction progressive des obstacles à la libre circulation des marchandises des capitaux et des personnes que les niveaux requis pourront être atteints.

N'oublions pas qu'à l'heure actuelle le protectionnisme moderne, dans nos pays d'Europe, et spécialement dans ceux où le niveau social est le plus élevé, a justement d'abord un objectif social. Ce que l'on cherche, c'est le maintien du niveau

M. Buron (cont.)

workers until, by the necessary increase in productivity and consequent reduction in costs, the standard of living of the protected group becomes the normal standard. That is the essential question.

By achieving a progressive economic union we shall also obtain an alignment of all European standards of living on the higher level, and not on the lower level, by the sharing of hardships and equalisation of poverty.

By thus outlining the framework of this harmonisation of laws we shall make the achievement of European economic union so much the easier.

This, however, is not enough, Mr. President. We must organise markets, and first of all the agricultural market.

Whatever opinions we may hold, whatever may be our doctrinal tendencies, whether Liberal or Socialist, one thing we all recognise, and the first to recognise it are the Christian Democrats: natural phenomena have a certain rhythm to which man must bow, and to which he must also adapt himself.

The lack of organisation in the agricultural industry, the drought from which the countryside is suffering, especially in France—and you, Mr. President, spoke this morning in particularly moving terms of the consequences of the drought for the French—are these not proofs that organisation is necessary on the agricultural plane?

Last year Europe had a magnificent harvest. This year the unprecedented drought has caused vegetables to rise in price and potatoes to be scarce in Western Europe.

Can we not therefore understand that organisation is a duty? Will men go on for ever allowing themselves to be buffeted by circumstances, eating well in good years and putting up with shortages in other years? We are no longer in the Biblical era of the seven fat kine and the seven lean kine. If men are worthy of the name they should see to it that for fourteen years there be fourteen kine of sufficient average weight to suffice for human needs.

For this reason, Mr. President, in the Resolution which my friends and I have tabled, we have asked that an agricultural Committee should be immediately set up. The problems of the organisation of agricultural markets cannot wait. If we oblige them to wait, natural phenomena will undoubtedly impose on us next Session the solutions we could choose freely to-day. Let us act as

free men. Let us set up this Committee, because we wish to set it up and not because we are obliged to.

In the industrial field the problem arises in a different form. Many speakers before me have examined this question perfectly and at length. I wish merely to make one remark.

Yes, we must set up European institutions for the basic sectors.

Yes, we must decide on the legal framework within which cartels shall be incorporated.

In fact, dear colleagues, whether you are Liberal or Socialist, do not think that you have to choose between a Liberal and Socialist Europe. We have gone a long way beyond this. International agreements are already taking place between private interests. The choice in the industrial field is as follows: either cartels between private interests uncontrolled by the peoples, or control of private cartels by the peoples. For our part, the choice is already made, and I am convinced that in this Assembly the majority is of our opinion.

I do not wish to misuse the time at my disposal, Mr. President. I will speak in a lower tone—having perhaps allowed myself to be carried away less by my natural temperament than by the immensity of the subject in hand—and I will ask our Committee on Economic Questions, without wasting further time, to take up certain questions which are of minor doctrinal importance, but which might produce a great effect on the populations whose opinion about us is still in the making.

Many suggestions have already been made. Here is another which is present impromptu, or nearly so.

Why should the twelve nations represented here not, even to-day, unite their territories in a single postal union? After all, is it more difficult to send a letter from Dublin to Ankara than from Los Angeles to Portland? I do not think so. If the Committee of Ministers adopted this suggestion, I can assure you that the effect on public opinion would be most favourable. People are not perhaps very sure of the meaning of words such as convertibility, liberalisation, multilateralisation, which are furthermore difficult to pronounce, perhaps thereby proving that they are difficult to understand. But people would understand perfectly that the single stamp, a single postal tariff throughout all Europe, represents a positive achievement. Europeans would then believe in Europe.

Furthermore, in the field of co-ordination, of

M. Buron (suite)

de vie des travailleurs, en attendant que, par l'effort de productivité nécessaire, il soit devenu possible, grâce à l'abaissement des prix de revient, de faire du niveau de vie protégé le niveau de vie normal. C'est là la question essentielle.

En réalisant l'union économique progressive, nous devons obtenir l'alignement des conditions de vie de tous les Européens sur le niveau supérieur — et non pas au niveau inférieur — par le partage des sacrifices et l'égalisation dans la misère.

Ainsi, en ayant tracé le cadre de cette harmonisation des législations, rendrons-nous plus facile la conclusion de l'union européenne économique.

Mais il faudra faire davantage, Monsieur le Président. Il faudra organiser les marchés, et d'abord le marché agricole.

Quelles que soient les opinions que l'on puisse avoir, quelles que soient les tendances doctrinales, libérales ou socialistes, il est une chose que nous reconnaissons tous, et que reconnaissent en premier les démocrates chrétiens : les phénomènes naturels ont leur rythme, auquel les hommes doivent se plier, mais aussi s'adapter.

L'inorganisation dans laquelle est laissée l'agriculture, la sécheresse dont souffrent nos campagnes, celles de France en particulier — et Monsieur le Président a évoqué ce matin, de façon particulièrement émouvante, les conséquences de cette sécheresse pour les Français — ne sont-elles pas la preuve que l'organisation est nécessaire dans le domaine agricole.

L'an dernier, l'Europe a connu une récolte magnifique. Cette année, une sécheresse sans précédent aboutit à ce que, en Europe occidentale, les légumes ont enchéri, les pommes de terre manquent.

Alors, ne comprend-on pas que l'organisation est un devoir? Est-ce que les hommes vont se laisser balloter au gré des circonstances, mangeant beaucoup pendant les années favorables et supportant les restrictions les autres années? Nous ne sommes plus aux temps bibliques des sept vaches grasses et des sept vaches maigres. Si les hommes sont dignes de leur nom, il doit y avoir pour quatorze années quatorze vaches d'un poids moyen suffisant aux nécessités humaines.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, dans la résolution que mes amis et moi-même avons déposée, nous demandons que soit créée immédiatement une commission de l'agriculture. Les problèmes d'organisation des marchés agricoles ne peuvent pas attendre. Si on les fait attendre, les phénomènes naturels nous imposeront sans doute,

à la prochaine session, de faire ce que nous pouvons faire aujourd'hui librement. Agissons en hommes libres. Créons cette commission parce que nous voulons qu'elle soit créée, et non pas parce que nous serons obligés de la créer.

Dans le domaine industriel, le problème se pose différemment. Plusieurs des orateurs qui m'ont précédé ont longuement et parfaitement traité cette question. Je ne voudrais présenter qu'une observation.

Oui, il faut créer des institutions européennes pour les secteurs de base.

Oui, il faut déterminer le cadre juridique dans lequel viendront s'inscrire les cartels.

En effet, mes chers collègues, que vous soyez libéraux ou socialistes, ne croyez pas que vous ayez à choisir entre une Europe libérale et une Europe socialiste. Le problème est déjà dépassé. Déjà, des accords internationaux se nouent entre les intérêts privés. Le choix, dans le domaine industriel, est le suivant : ou cartels d'intérêts privés sans contrôle des peuples, ou contrôle des peuples sur les cartels d'intérêts privés. Pour notre part, notre choix est fait, et je suis persuadé que, dans cette Assemblée, une majorité se ralliera à notre choix.

Je ne veux pas abuser du temps qui m'est imparti, Monsieur le Président. Et, baissant le ton, après m'être laissé emporter peut-être, non pas tant par ma fougue naturelle que par la grandeur du sujet traité, je voudrais demander aussi que notre commission des Affaires économiques, sans perdre de temps, s'attaquât à quelques problèmes de moindre importance doctrinale, mais qui, peut-être, auraient plus d'effet sur les populations, dont l'opinion est encore incertaine à notre égard.

Beaucoup de suggestions ont déjà été faites. En voici une autre, que je présente à l'improviste, ou presque.

Pourquoi les douze nations qui sont représentées ici ne fondent-elles pas, aujourd'hui même, leurs territoires en un territoire postal unique? Après tout, est-il plus difficile d'envoyer une lettre de Dublin à Ankara que de Los Angeles à Portland? Je ne le crois pas. Si le Comité des Ministres répondait à cette suggestion, je vous assure que l'effet en serait très favorable dans l'opinion publique, qui ne sait peut-être pas très bien ce que veulent dire les mots : convertibilité, libéralisation, multilatéralisation — mots au surplus difficiles à prononcer, ce qui prouve peut-être qu'ils sont difficiles à comprendre — mais qui comprendrait parfaitement que le timbre unique, un tarif postal unique dans toute l'Europe, est une réalisation concrète. Les Européens croiraient alors à l'Europe.

M. Buron (cont.)

communications, of general tourist policy, important results might be obtained. Let us try to obtain them now and when we have obtained something, people will believe in Europe.

Mr. President, our programme may appear as complicated in its realisation as it is simple in enunciation. We have to harmonise national legal systems, organise markets, and within the framework we have laid down we have to take definite action which will impress public opinion. This is our task for the coming year. To me it seems particularly heavy, yet I think we can succeed.

The necessity of creating Europe is in fact uncontested except by those in whose political interests it would be that Europe should not be created.

If, however, the necessity for European unity is admitted in a general way, the possibility of such a unification is questioned. Certain private interests would be cramped by a European economic union. Then there are the sceptics—and they are many—who say: “Of course, we must unite Europe, but it is too difficult and it will never happen.” We must, however, refuse to listen to the sceptics. We must unite.

It is in the economic field that our work will be judged. If production increases, if, in the coming months, prices in Europe fall with a consequent rise in the standard of living, if this is obtained, not only in Europe but also in the overseas territories of Africa—with which we wish to work in full agreement so as to create the great Eurafrican system, with mutual benefit to Europeans and Africans—if production is developed, if costs fall, if, I repeat, the standard of living is raised, we shall have won the game.

But if, unfortunately, we were to lose it on the economic plane, we should lose it everywhere. And we should have lost not only the game, but also alas! for ever we should have forfeited the confidence of those who recognise that the fate of the world is hanging in the balance to-day.

THE PRESIDENT (Translation). — I call up on M. Gulek.

M. GULEK (*Turkey*). — We have now reached the stage in our deliberations when we can talk of concrete problems. We have reached the stage of discussing the economic problems of Europe. Many speakers have emphasised the present state

of European economy. We all agree that Europe has lost its place in the world, and that her pre-eminence in the economy of the world has vanished. Since the beginning of the 20th century Europe has no longer been the centre of the economy of the world.

Other regions have been industrialised and developed. To-day, the question which must be discussed concerns the economic existence of Europe. Economically Europe is going downhill. This Europe, which is in such a difficult position economically, is essentially a strong and potentially capable Continent.

Its population equals or surpasses that of the huge giants between which it is placed—the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics. Its natural resources are tremendous. Except for a few rare commodities, Europe's possibilities in raw materials and industry are great.

Why, then, has this Europe, with these potentialities of population, natural resources and industrial capacity, gone downhill and got into difficulties? The reason is that economically Europe is divided. Europe has been divided into small partitions and compartments; Europe's industry and economy are inefficient, and she is divided economically. The solution to the economic problem is economic union. I consider that to be more important than political union: economic union is the beginning of political union.

There is a great incentive to the economic union of Europe. That incentive is the dire necessity which has been brought about by a federation of States in Eastern Europe, which was carried out by force. Western Europe must unite economically or the downward trend will continue, and the first step in this union must be the removal of trade barriers among the States of Europe.

I said a few moments ago—and many speakers have emphasised the same point in this Assembly—that Europe has the potentialities and possibilities of a great political and economic State. A customs union—the removal of the economic barriers between the different States of Europe—could be the first stage. We may have different ideas about how this customs union should be brought about. We may think that it must be brought about by gradual stages. Others may argue that more radical steps are necessary. The important point is that a customs union is the first step which must be realized.

M. Buron (suite)

En outre, dans le domaine de la coordination des communications, dans le domaine de la politique générale du tourisme, de nombreuses réalisations peuvent être obtenues. Cherchons dès aujourd'hui à les obtenir, obtenons-les, et ainsi les gens croiront à l'Europe.

Notre programme, Monsieur le Président, peut paraître aussi compliqué dans l'exécution qu'il est simple dans l'énoncé. Il faut harmoniser les législations nationales, organiser les marchés, prendre, dans le cadre que nous avons tracé, toutes les mesures concrètes qui peuvent frapper l'opinion. Telle est notre tâche pour l'année à venir. Elle me semble particulièrement lourde. Je crois cependant que nous pouvons la mener à bien.

La nécessité de faire l'Europe n'est, en définitive, contredite par personne, sauf par ceux qui ont des intérêts politiques à ce que l'Europe ne se fasse pas.

Seulement, si l'on admet, d'une façon générale, la nécessité de l'Europe unifiée, c'est la possibilité de cette unification qui est discutée. Il est des intérêts privés qui seraient liés par la réalisation de l'union économique européenne. Puis il y a les sceptiques — et ils sont nombreux — qui disent : bien sûr, il faudrait faire l'Europe mais c'est trop difficile et on ne la fera pas. Pourtant, il n'est pas possible d'écouter ces sceptiques. Il faut que nous réussissions.

C'est dans le domaine économique que notre œuvre sera jugée. Si la production s'accroît, si, dans les mois qui viennent, les prix de revient européens s'abaissent et que, partant, le niveau de vie des peuples s'élève, si cela est obtenu non seulement en Europe mais dans les territoires d'outremer d'Afrique, avec lesquels nous voulons travailler en plein accord pour cette grande création eurafricaine qui doit se faire autant au bénéfice des Africains que des Européens, si la production se développe, si les prix de revient s'abaissent, si, je le répète, le niveau de vie s'élève, alors nous aurons gagné la partie.

Mais si par malheur, nous devons la perdre dans le domaine économique, nous la perdrons dans tous les domaines. Et nous aurons perdu non seulement la partie mais aussi, hélas! et durablement, la confiance de ceux qui savent qu'aujourd'hui le destin du monde est dans la balance.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Gulek.

M. GULEK (*Turquie*) (Traduction). — Nous avons atteint dans nos délibérations le stade où il est possible d'aborder des problèmes concrets.

Nous avons maintenant à discuter les problèmes économiques de l'Europe. Beaucoup d'orateurs ont mis en relief la situation actuelle de l'économie européenne. Nous reconnaissons tous que l'Europe a perdu sa place dans le monde et qu'elle n'occupe plus une position prédominante dans l'économie mondiale. Depuis le début du xx^e siècle, l'Europe a cessé d'être le centre de cette économie.

D'autres régions ont été industrialisées et développées. La question que nous avons à discuter aujourd'hui est celle de l'existence économique de l'Europe. Du point de vue économique, l'Europe est sur le déclin. Cette Europe dont les difficultés sont si grandes est pourtant, par essence, un continent puissant et qui présente des possibilités réelles. Sa population est égale, ou supérieure à celle des deux colosses entre lesquels elle se trouve située — les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. Ses ressources naturelles sont considérables, et, à l'exception d'un nombre restreint de produits, elle offre de grandes possibilités tant au point de vue des matières premières que de l'industrie.

Pourquoi, dès lors, cette Europe, avec ses ressources démographiques, naturelles et industrielles, est-elle sur le déclin et rencontre-t-elle des difficultés? Il en est ainsi parce qu'elle est divisée économiquement. L'Europe est cloisonnée et compartimentée, et son industrie et son économie sont inefficaces du fait de cette division. La solution de ce problème réside dans une union économique, que je considère comme plus importante que l'union politique : l'union économique est en effet le commencement de l'union politique.

Un fait important milite en faveur de l'union économique de l'Europe : l'existence en Europe orientale d'une fédération d'Etats créée par la force rend cette union absolument indispensable. L'Europe occidentale doit s'unir dans le domaine économique si elle ne veut pas continuer à descendre la pente, et la première étape de cette union doit être la suppression des barrières commerciales entre les Etats d'Europe.

J'ai déclaré il y a quelques instants — et beaucoup d'orateurs l'ont souligné devant l'Assemblée — que l'Europe a, en puissance, tous les moyens de devenir une grande puissance économique et politique. Une union douanière — la suppression des barrières commerciales entre les différents Etats d'Europe — pourrait constituer une première étape. Nous avons peut-être des idées différentes quant à la façon de parvenir à cette union douanière. Certains peuvent estimer qu'elle doit être réalisée par étapes successives, tandis que d'autres affirmeront peut-être que des mesures plus radicales s'imposent. Ce qui importe avant tout, c'est

M. Gulek (cont.)

It seems to me that one of the tasks of this Assembly is to take up this idea, to work out the details, and to present a plan for consideration by the Assembly and by the people. However, the removal of Customs barriers alone is not sufficient. In our present circumstances monetary barriers are as great as customs barriers, and we must find a solution to the monetary difficulties. We must have a kind of monetary union, and the necessary steps must be taken by this Assembly.

The idea must be worked out, concrete Proposals must be prepared and the public opinion of the twelve countries which are participating in this Assembly must be presented with these concrete Proposals.

We all admit, unfortunately, that the first step in the solution of the monetary difficulties of the world, in the shape of the International Monetary Fund, has not been of much help so far. Indeed, one Representative has said that the Fund has been an additional burden. Customs unions and a common currency for Europe will be part of a series of measures to revive European economy.

To create a new and vigorous Europe we must go deeper and adopt measures that will be basic factors in European economy. One of the most important of these factors is the efficiency of European industry. Several Representatives have dwelt on this matter at some length, and I will not go into details, as the facts are on record; but we all agree that European industry is far less efficient than the industry of America. If Europe wants to recover from her economic difficulties her standards of production must be raised.

We must reorganize the industry of this Continent. The "know-how" acquired over decades has not been applied as fully to European industry as to the industry of other countries. There are many reasons for this: Europe is an old Continent and her industries are old-established industries. It is not as easy to introduce new methods into old-established industries as it is to do so in a new country where methods are new. Unless this difficulty is overcome, Europe will be in a still more difficult situation.

Another problem that we must take in hand is the enlargement of the European market. We must not merely remove the customs and monetary barriers that exist among the States of Europe, but there must be what I would call the vertical

enlargement of the markets of Europe. By this I mean that European countries, which are not as well developed as others, should be helped by those which are ahead. They must be made more productive, and hence richer, so that they can become better markets for a unified Europe.

To-day, the economic health of Europe is in a low state. If countries which are in a low state are developed fully, they will become better customers for other parts of Europe. In this there is a duty on the more developed industrial countries of Europe to help. A very important opportunity came before Europe, in the shape of the Marshall Plan, to realise the beginning of an economic union. We must all admit, however, that Europe has not been able to use this opportunity to the best advantage. The very generous, wise and enlightened help of America is unique in history; there has never been a country that has given billions of dollars away so freely as America has to revive the economy of other countries. Certainly, Europe has cause to be thankful to that great democratic country.

The basic idea of the Marshall Plan was to help Europe to help herself, but this has not been realised. All that has happened up to now is that there has been a struggle among the European nations to grab as much of the aid fund as possible. It is a sad reality, but it is nevertheless true.

The main organ of the plan is O.E.E.C., which has not been a general success. Its only comparative success has been the sharing of the aid fund, for which there has been a scramble. It has failed to harmonise the economy of Europe and to create economic co-ordination.

One of the main reasons for this is that the representatives of the different States were sent there as the representatives of their Governments. They were civil servants whose duty was to grab as much from the Marshall Aid fund as they could for their Governments.

O. E. E. C. could not succeed because it was not an institution with the primary object of European co-ordination before it. Such an institution is an urgent necessity, and a permanent Committee of this Assembly must be set up which will ensure that this fundamental idea is borne in mind. Only such an organisation, which must necessarily take over the excellent research facilities and personnel of O. E. E. C., can achieve the

M. Gulek (suite)

que la première mesure à prendre est de réaliser une union douanière.

Il me semble que l'une des tâches de cette Assemblée est de reprendre cette idée, d'en étudier les détails et de soumettre un plan à l'examen de l'Assemblée et de l'opinion publique. Néanmoins, la suppression des barrières douanières ne suffit pas à elle seule. Dans les circonstances actuelles, les barrières monétaires sont aussi fortes que les barrières douanières, et nous devons trouver une solution aux difficultés financières. Nous devons établir une sorte d'union monétaire, et notre Assemblée doit prendre à cette fin les mesures nécessaires. Cette idée doit être approfondie, et il faut présenter des propositions concrètes à l'opinion publique des douze nations qui participent aux travaux de cette Assemblée.

Nous devons tous admettre, malheureusement, que la première mesure tendant à résoudre les difficultés monétaires mondiales, à savoir la création du Fonds Monétaire International, n'a pas été jusqu'ici d'un grand secours. Un représentant a été jusqu'à dire que ce fonds représentait une charge supplémentaire. Des unions douanières et une monnaie commune pour l'Europe entreront dans le cadre d'une série de mesures propres à revivifier l'économie européenne.

Pour créer une Europe nouvelle et vigoureuse, nous devons cependant aller plus loin et adopter des mesures qui porteront sur les facteurs essentiels de l'économie européenne. L'un des plus importants de ces facteurs est l'efficacité de l'industrie européenne. Un certain nombre de représentants ont traité assez longuement de cette question et je ne veux pas entrer dans les détails, les faits étant connus; mais nous sommes tous d'accord pour affirmer que l'industrie européenne est beaucoup moins efficace que celle de l'Amérique. Si l'Europe entend mettre fin à ses difficultés économiques, elle doit relever ses niveaux de production.

Nous devons réorganiser l'industrie de ce continent. L'expérience acquise au cours de dizaines d'années n'a pas été aussi pleinement mise à profit dans l'industrie européenne que dans celle d'autres pays. Il y a à cela de nombreuses raisons. L'Europe est un vieux continent et ses industries sont arriérées. Il est plus difficile d'introduire des méthodes nouvelles dans un pays arriéré que dans un pays neuf, où les techniques sont également neuves. Si cette difficulté n'est pas surmontée, la situation de l'Europe s'aggravera encore.

Un autre problème dont nous devons nous occuper est celui du développement du marché européen. Nous devons non seulement supprimer

les barrières douanières et monétaires qui existent entre les Etats d'Europe, mais procéder également à ce que j'appellerai le développement « vers le haut » des marchés européens. J'entends par là que les pays européens qui sont moins développés que d'autres devraient être aidés par ceux qui sont plus évolués. Il faut les rendre plus productifs, et, partant, plus riches, de façon qu'ils deviennent des marchés plus intéressants pour une Europe unifiée.

La santé économique de l'Europe est à l'heure présente fort peu brillante. Si les pays dont l'état laisse à désirer sont pleinement développés, ils deviennent de meilleurs clients pour d'autres parties de l'Europe. Il incombe aux pays industriels les plus développés de ce continent d'apporter une aide en ce sens. L'Europe, grâce au Plan Marshall, s'est vu offrir une belle occasion de réaliser un commencement d'union économique. Nous devons cependant tous admettre qu'elle n'a pas su en profiter au mieux. L'aide très généreuse, avisée et éclairée de l'Amérique constitue un fait unique dans l'histoire. Jamais un pays n'a donné des milliards de dollars aussi libéralement que l'Amérique pour relever l'économie d'autres pays. A n'en point douter, l'Europe a tout lieu d'être reconnaissante envers cette grande nation démocratique.

Le principe fondamental du Plan Marshall était d'aider l'Europe à s'aider elle-même, mais ce principe n'a pas été traduit dans la réalité. Tout ce qui est arrivé jusqu'à présent, c'est que les nations européennes se sont battues pour s'approprier le plus possible des fonds accordés au titre de l'Aide. Pour être triste, cette réalité n'en est pas moins exacte.

Le principal organe du plan est l'O. E. C. E., qui, d'une façon générale, n'a pas abouti à des résultats heureux. Elle n'a relativement réussi que dans la répartition des fonds au titre de l'Aide — fonds que les pays se sont disputés. Elle n'est parvenue ni à harmoniser l'économie de l'Europe, ni à créer une coordination économique.

L'une des raisons principales de cet échec réside dans le fait que les représentants des différents Etats étaient envoyés auprès de l'O. E. C. E. en qualité de délégués de leurs gouvernements. Fonctionnaires, ils devaient obtenir pour leurs gouvernements respectifs le maximum de crédits au titre de l'aide Marshall.

L'O. E. C. E. devait nécessairement échouer parce que son objectif premier n'était pas la coopération européenne. Il est urgent de créer une institution qui se fixe ce but; il faut que cette Assemblée institue une commission permanente qui veillera à l'application de ce principe fondamental. Cette institution, qui devra profiter des excellentes possi-

M. Gulek (cont.)

proper co-ordination of the economy of Europe. I do not believe that such an organisation would be in conflict with any other international institution.

The United Nations, for instance, is taking a prominent interest in the economic life of Europe. The permanent organisation I am proposing would not supersede or come into conflict with the United Nations organisation. On the contrary, it would benefit by the experience of that organisation.

When we speak of the economic difficulties facing Europe, we must bear in mind that the dollar shortage is at the head of the list. The shortage is a symptom, but the real causes lie much deeper. There is a tremendous gap between the dollar and other European currencies. Will this gap be permanent? If it is, the economy of Europe and of the world can never be put on a sound basis. A solution must be found; we must not agree to the world being divided into two groups—the dollar group and the non-dollar group.

Different Proposals are put forward. Certain of our friends think that devaluation in the non-dollar countries might be the solution. It is true that a great deal of pressure is being put on certain countries, especially on Great Britain, to devalue her currency as soon as an opportunity arises. The same pressure is being put on other countries. Very probably the talks in Washington next month will be concentrated on this very problem of the value of non-dollar currencies in relation to the value of the dollar, but I do not believe that devaluation is the permanent panacea. It may be a temporary measure, but it will certainly not solve the problem of Europe or that of the world.

What, then, lies at the root of the difficulty, and what are the possibilities? In discussing the economic ills of Europe, we must again mention the United States of America as a very important factor. I cannot see any solution which excludes the United States. The United States is to-day the greatest economic and financial power in the world. Its unique position is a privileged one; but this privilege entails, in the meantime, great responsibilities for the United States. The United States is shouldering these responsibilities in the

shape of help to Europe, and we must admit that this help is of a very generous nature; but the billions contributed by the United States are paid by the man in the street, and it is he who feels the weight of the taxation just as any man in the street in any country feels the weight of taxation.

We must also realise that, after all, the United States is not the Santa Claus of the world. That country is taking the problem seriously, but there is the aspect that the United States must take other measures. Other speakers in this Assembly have referred to the fact that, although the United States is a great economic power, it is at the same time the highest taxed country in the world. If the rest of the world is to win dollars, and if it is to recuperate from its economic difficulties, it must be in a position to sell to the greatest power in the world; it must be in a position to trade with the greatest economic unit in the world; but if the highest trade barriers in the world exist, the difficulties of selling to the United States are increased tremendously.

It is a very important aspect of American internal politics that high tariffs exist, and it is difficult to reduce them; but the great international responsibility of that country will, I am sure, bring home to public opinion the importance of taking measures to reduce tariffs, and to enable other countries to sell to the United States. If the remainder of the world, including Europe, cannot recuperate from the present economic difficulties at the end of the Marshall Plan—the end of the Marshall Plan is not far distant, and no one can pretend that by that time all the difficulties of Europe will have been solved—what will happen then? The picture is a dark one, and I am sure that no one in the world would like to see that dark prospect materialise.

The condition of the success of this Assembly is to try and bring together as many common points as possible, and to bring about as many positive Proposals and Recommendations as possible. In the sphere of economics, such concrete Proposals are possible. Several Proposals have been made in the shape of customs union, postal union, and of permanent economic organisations. It is up to us to take up those Proposals one by one and at the end of our discussions to bring to the notice of public opinion in Europe definite conclusions. Public opinion is anxiously awaiting our concrete Proposals.

M. Gulek (suite)

bilités de recherches que lui offre l'O. E. C. E. et utiliser le personnel de cette organisation, est la seule qui soit susceptible de mener à bien l'œuvre de coordination économique européenne. Je ne crois pas que cette institution fasse double emploi avec une autre organisation internationale.

Les Nations Unies, par exemple, s'intéressent au plus haut point à la vie économique de l'Europe. La commission permanente dont je propose la création ne remplacerait pas les Nations Unies et ne ferait pas double emploi avec cette organisation; bien au contraire, elle bénéficierait de son expérience.

Lorsque nous parlons des difficultés économiques que rencontre l'Europe, nous devons nous rappeler qu'en tête de liste s'inscrit la pénurie de dollars. Cette pénurie est un symptôme, mais les causes réelles sont plus profondes. Il existe un gouffre énorme entre le dollar et les autres monnaies européennes. Ce gouffre ne sera-t-il pas comblé? S'il ne l'est pas, l'économie de l'Europe et du monde ne pourra jamais retrouver une base solide. Une solution s'impose; nous ne devons pas accepter que le monde soit divisé en deux zones — la zone dollar et la zone sans dollars.

Nous sommes saisis de différentes propositions. Selon certains de nos amis, une solution possible serait la dévaluation des monnaies autres que le dollar. Il est de fait qu'une forte pression est exercée sur certains pays, notamment la Grande-Bretagne, pour qu'ils dévaluent leur monnaie dès que possible. Selon toutes probabilités, la conférence qui se tiendra à Washington le mois prochain aura pour centre d'intérêt le problème de la valeur, par rapport au dollar, des autres monnaies; mais je ne crois pas qu'il faille voir dans la dévaluation la panacée définitive. On peut l'adopter à titre de mesure provisoire, mais elle ne saurait résoudre le problème qui se pose à l'Europe et au monde.

Quelle est donc la raison profonde de ces difficultés, et quelles possibilités s'offrent à nous? L'on ne peut traiter des troubles économiques de l'Europe sans parler encore du facteur très important que constituent les Etats-Unis. Je ne puis envisager une solution qui ferait abstraction des Etats-Unis. Les Etats-Unis sont à l'heure présente la plus grande puissance économique et financière du monde. Ils occupent une position unique et privilégiée; mais cette position ne va pas sans entraîner pour eux de grandes responsabilités. Ils endossent celles-ci en venant en aide à l'Europe, et nous devons admettre que cette aide est très généreuse. Mais les milliards offerts par les Etats-Unis sont

payés par l'Américain moyen; aux Etats-Unis, comme dans tout autre pays, c'est sur l'homme de la rue que pèsent les impôts.

Nous devons également nous rendre compte qu'après tout les Etats-Unis ne sont pas le Père Noël du monde. Ils envisagent le problème avec sérieux, mais il n'en demeure pas moins qu'ils ont d'autres mesures à prendre. D'autres orateurs l'ont rappelé dans cette enceinte, le fait pour les Etats-Unis de constituer une grande puissance économique n'empêche pas que les impôts y sont plus élevés que partout ailleurs. Pour que le reste du monde se procure des dollars et mette un terme à ses difficultés économiques, il faut qu'il puisse vendre à la plus grande puissance mondiale, il faut qu'il puisse commercer avec la plus grande entité économique du monde. Or, les Etats-Unis ont actuellement les barrières économiques les plus fortes du monde, et les exportations en direction de ce pays en sont rendues d'autant plus difficiles.

Le niveau élevé des tarifs douaniers constitue un aspect très important de la politique intérieure des Etats-Unis, et il est difficile d'abaisser ces tarifs; mais les grandes responsabilités que ce pays assume dans le domaine international auront pour effet, j'en suis persuadé, de faire comprendre à l'opinion publique américaine qu'il importe de prendre des mesures en vue de réduire les tarifs douaniers et de permettre ainsi aux autres pays de vendre aux Etats-Unis. Si le reste du monde, et notamment l'Europe, n'est pas en mesure de mettre un terme à ses difficultés économiques actuelles avant la fin du Plan Marshall — la fin du Plan Marshall n'est pas tellement éloignée, et personne ne peut prétendre que toutes les difficultés de l'Europe seront alors résolues — qu'advient-il? La situation est loin d'être encourageante, et personne au monde, j'en suis sûr, ne voudrait voir ces sombres perspectives se matérialiser.

Notre Assemblée peut réussir à une condition : qu'elle s'efforce de réunir le maximum de points communs, et qu'elle formule autant de propositions et de recommandations positives que possible. Dans le domaine économique, il est possible de présenter ces propositions concrètes. L'on a fait plusieurs propositions concernant l'institution d'une union douanière, d'une union postale et de diverses organisations économiques permanentes. C'est à nous de reprendre ces propositions une par une, et, à la fin de nos discussions, de présenter à l'opinion publique européenne des conclusions précises. L'opinion publique attend avec impatience que nous formulions des propositions concrètes.

THE PRESIDENT (Translation). — No doubt the Assembly would agree to adjourn the Sitting... The Sitting is adjourned.

The Sitting was adjourned at 12.45 and was resumed at 3.15 p.m.

THE PRESIDENT (Translation). — The Sitting is resumed.

Substitutes

THE PRESIDENT (Translation). — I have received a letter from Mr. de Valera in which he apologizes for being unable to attend to-day's Sitting of the Assembly.

In accordance with Article 3 of the provisional Rules of Procedure, Mr. de Valera will be replaced by his Substitute Mr. Aiken.

The rôle of the Council of Europe in the economic field **Continuation of the General Debate**

THE PRESIDENT (Translation). — The next point on the Agenda is the continuation of the General Debate on the rôle of the Council of Europe in the economic field.

I call upon Mr. Lee.

Mr. LEE (*United Kingdom*). — The first economic Debate in the Consultative Assembly has been in many ways historic. It has marked the beginning of co-ordinated debating, with the various speeches blending together to form a continuous pattern. This, I believe, is a great advance on the series of rather unconnected speeches which we have had in previous Debates. Those of us who have the honour of serving on the Committee on Economic Questions certainly cannot complain of any lack of material for consideration.

I thought Mr. Mackay did us a great service by reminding us that a considerable amount of research has already been done through O. E. E. C., and I hope that that organisation, and the experts who carried out the research, will be brought more closely into the work which we shall be called upon to perform. In this connection it might be helpful in many ways if the meetings of the Committees, as distinct from those of the Assembly, could take place in Paris or some other convenient centre.

I believe that one of the first tasks to be undertaken by the Committee on Economic Questions should be an examination of the type of goods upon which we are spending the bulk of our Marshall dollars. The information obtained by such an examination would be most valuable in approaching the very difficult problem of the location and development of new industries. It is quite ridiculous that in a great manufacturing area such as Western Europe we should be forced to expend so many vital dollars on, for instance, the supply of machine-tools from hard currency areas.

So long as that principle continues, our necessary efforts to re-equip and modernise our industries will tend only to increase our dependence upon the U. S. A. To consider the establishment of new industries instead of the renewal of old ones may create opposition among people who would be inconvenienced as a result of that process.

Earlier in the Debate, two speeches were made in which reference was made to matters discussed by myself and one or two of my colleagues in the General Debate last week. Both M. Reynaud and Mr. Eccles were rightly concerned about the danger of unemployment in Europe. They reached the conclusion that such unemployment would bring us nearer to Communism, and they sought to show that only by full acceptance of the necessity for close European integration could Britain hope to retain full employment and social security. I, for my part, would assure M. Reynaud that in this respect he is pushing at an open door. I doubt whether there is any country in the world in which so much has been done to place all the available information as to the country's economic position at the disposal of the people.

For more than four years now the trade union leaders, in addition to the politicians, have been pointing out that only maximum productivity can in fact stave off unemployment, and the figures quoted yesterday by Mr. Dalton in the field of production are, I believe, a tribute to the realisation by our workers of the serious nature of Britain's position.

It is, however, necessary that we should try to understand the situation of the British trade unions. They, like so many of our institutions, are in a transitional stage. The trade unions have adapted themselves very well indeed to the changed conditions of the last ten years. We must remember, however, that they were not

M. LE PRÉSIDENT. — L'Assemblée voudra sans doute suspendre la séance?...

La séance est suspendue.

*La séance, suspendue à 12 h. 45,
est reprise à 15 h. 15.*

M. LE PRÉSIDENT. — La séance est reprise.

Suppléance

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. de Valera une lettre par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de l'Assemblée d'aujourd'hui.

Conformément à l'article 36 du règlement provisoire, M. de Valera sera remplacé par son suppléant, M. Aiken.

Rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine économique Suite de la discussion générale

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale sur le rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine économique. La parole est à M. Lee.

M. LEE (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Ce premier débat de l'Assemblée Consultative sur les questions économiques aura été à bien des égards historique. Il a marqué le début d'une discussion ordonnée, dans laquelle les différents discours s'agencent de manière à former une trame continue. C'est là, je crois, un grand progrès par rapport aux débats précédents, où les discours n'avaient guère de lien entre eux. Ceux d'entre nous qui ont l'honneur de siéger à la commission des Questions économiques ne pourront certainement pas se plaindre de ce que les questions à étudier fassent défaut.

Je pense que M. Mackay nous a rendu grand service en nous rappelant qu'un nombre considérable d'études ont déjà été menées à bien par l'O. E. C. E., et j'espère que cette organisation et les experts qui ont effectué les études seront invités à participer de façon plus étroite à l'œuvre que nous serons appelés à accomplir. Dans cet ordre d'idées, il serait peut-être utile, à maints égards, que les réunions des commissions — à distinguer de celles de l'Assemblée — puissent se tenir à Paris ou dans un autre centre approprié.

Je crois que l'une des premières tâches à laquelle la commission des Questions économiques devrait s'attaquer consisterait à déterminer la catégorie de

produits pour l'achat desquels nous dépensons la majeure partie de nos dollars Marshall. Les informations ainsi obtenues nous aideraient fort à aborder le problème très délicat de l'emplacement et du développement de nouvelles industries. Il est tout à fait ridicule que, dans une grande zone industrielle comme l'Europe occidentale, nous soyons contraints de dépenser tant de précieux dollars pour acheter, par exemple, des machines-outils aux pays à monnaie forte.

Aussi longtemps que de tels principes seront appliqués, les efforts que nous devons faire pour rééquiper et moderniser nos industries tendront seulement à accroître notre dépendance à l'égard des U. S. A. Si nous étudions la possibilité de créer de nouvelles industries au lieu de nous occuper de la remise en état des anciennes, nous risquons de provoquer l'opposition de tous ceux auxquels cette politique causerait du tort.

Deux des orateurs qui m'ont précédé ont parlé de certaines questions qu'un ou deux de mes collègues et moi-même avons discutées lors de la discussion générale de la semaine dernière. M. Reynaud et M. Eccles se sont montrés à juste titre préoccupés par le danger de chômage en Europe. Ils en sont arrivés à la conclusion que ce chômage nous conduirait plus près du communisme, et ont tenté de démontrer que le seul espoir pour la Grande-Bretagne de maintenir le plein emploi et la sécurité sociale était d'accepter pleinement la nécessité d'une union européenne étroite. Pour ma part, je voudrais assurer M. Reynaud qu'en l'occurrence il enfonce une porte ouverte, car je doute qu'il y ait au monde un pays où l'on ait autant fait pour assurer la diffusion intégrale de toutes les informations relatives à la situation économique nationale.

Depuis plus de quatre ans, les dirigeants des syndicats se joignent aux hommes politiques pour souligner que seule une productivité maximum peut vraiment prévenir le chômage, et les chiffres de notre production cités hier par M. Dalton rendent, à mon sens, hommage à nos travailleurs, qui ont compris parfaitement la gravité de la situation de la Grande-Bretagne.

Il faut cependant que nous essayions de comprendre la position des syndicats britanniques. Comme beaucoup d'autres de nos institutions, nos syndicats passent par une phase de transition. Ils se sont très bien adaptés aux conditions différentes de ces dix dernières années. Nous devons nous rappeler, toutefois, qu'ils n'ont pas été créés dans le but d'accroître la productivité. Ils sont nés de la lutte des travailleurs pour résister aux usurpations des employeurs sur leurs droits; leurs règlements et leurs constitutions reflètent l'acharnement de cette

Mr. Lee (cont.)

created as instruments for increasing productivity. They were born of the struggle of the workers to resist the encroachments of the employers, and their rules and constitutions reflect the bitterness of that fight. In the not-very-distant past they have seen Conservative Governments place on the Statute Book legislation designed to weaken the position of the trade unions in their fight with the employers, and neither M. Reynaud nor Mr. Eccles must be too surprised if they retain the memory of the way in which the seat of Government was used, or perhaps even abused, in the past. Merely to move the seat of Government from Westminster to Strasbourg cannot be taken as an indication that that Conservative attitude of which I complain has permanently changed.

I, for my part, will go back to Britain to continue to propagate the necessity for European unity, as the only effective method of placing every country represented here in a strong economic position.

If I could offer a constructive suggestion to the Assembly, it would be this: the non-communist trade unions are now engaged in forming a new international organisation. I believe that it would be an excellent thing to invite them to send their representatives along to meet our Committee on Economic Questions, to work closely together in our planning, and thus ensure as far as possible that misunderstandings do not occur.

I would, if I might, even now plead with those trade union friends of mine in other countries in Western Europe who will not be able to go along to the new international organisation we are forming to assert themselves in order that they can do so, to fight against this awful thing which is stagnating them and divorcing from us the people with whom we want to go forward in international amity within the trade union movement. I ask them to realise the blight in their leadership which is holding them down and is merely attempting to starve the people of Europe into submission to another type of political authoritarianism which we will not accept.

Far from it being a question of whether or not we accept the need for European unity, I believe that both the political and the industrial limbs of the British Labour movement have long since passed over that hurdle, and that many of those who accuse us of lagging behind are making their speeches from a stand in the starter's box. Having listened closely to Mr. Eccles yesterday, I feel

that it would be a great help if we could understand where he and his political friends stand. He is quite entitled to boast that this Assembly contains a majority of anti-socialists, and to delude himself, if he wishes, that it will soon contain even more.

Whether he can feel equally sure that it contains a majority of people who would prefer of support the line of the British Conservative Party, as outlined by Mr. Churchill at Wolverhampton, and quoted yesterday by Mr. Dalton, I am not in a position to know. We may see a little more clearly in the next week or two. It is a great pity that we are not to have the opportunity of hearing one or two more of Mr. Eccles' friends speaking in this Debate. It may well be that as the sole Representative of British Toryism on the Committee on Economic Questions, the enormous weight of his responsibilities is causing him to hesitate in putting his own thoughts to the Assembly, and causing him to come down on the side of the out-dated theories of the high priests of nineteenth century Toryism.

It would have been a great assistance, for example, if we could have heard Mr. Boothby's interpretation of the situation which now faces us. We all regret the absence of Mr. Boothby, and I feel that in his defence I must make quite sure that his point of view does not go by default. Some time ago a pamphlet on Western Union was written by Mr. Boothby and placed at our disposal by the Conservative Political Centre. In this document, one or two very interesting points are made. I quote:

"In fact, the second world war merely aggravated and accelerated the process by which economic power in the twentieth century has been relentlessly transferred from the Old World to the New.

"For this the Western Democracies of Europe are themselves largely responsible. Deeply embedded in nineteenth century tradition, they refused to believe that economic adjustments could no longer be brought about by the free play of supply and demand in free world markets. They never understood the nature of the economic forces with which they had to contend. Instead of attempting to build the large economic units which the twentieth century demanded, they clung pathetically to the obsolete doctrine of *laissez-faire*. Mr. Amery knew better. 'Only a planned trade and industrial policy,' he wrote, 'can sustain a planned system in the highly competitive world.' But no one listened to him. So we continued to

M. Lee (suite)

lutte. Dans un passé encore récent, ils ont vu des gouvernements conservateurs faire voter des lois destinées à affaiblir la position des syndicats dans leur lutte contre les employeurs, et ni M. Reynaud ni M. Eccles ne doivent être par trop surpris si ces syndicats gardent le souvenir de la façon dont on a usé, et peut-être même abusé, des prérogatives du gouvernement. Le transfert à Strasbourg du siège du gouvernement de Westminster ne saurait nous porter à croire que cet état d'esprit que je reproche aux conservateurs a changé de façon définitive.

Pour ma part, je continuerai, dès mon retour en Grande-Bretagne, à plaider la cause de l'unité européenne, car c'est la seule solution propre à renforcer la position économique de chacun des pays ici représentés.

Si je pouvais faire à l'Assemblée une suggestion constructive, ce serait la suivante. Les syndicats non communistes entreprennent actuellement de constituer une nouvelle organisation internationale. Je crois qu'il serait excellent de les inviter à envoyer leurs représentants auprès de notre commission des Questions économiques; ceux-ci travailleraient avec nous à l'élaboration de nos programmes, et cette étroite collaboration permettrait, dans la mesure du possible, d'éviter tout malentendu.

J'aimerais, si je le pouvais, intervenir dès maintenant auprès de mes amis syndicalistes des autres pays de l'Europe occidentale qui ne seront pas en mesure de faire partie de la nouvelle organisation internationale en formation, pour qu'ils fassent respecter leur droit d'y entrer, pour qu'ils combattent cette terrible inertie qui les paralyse et nous sépare de ceux avec qui nous voulons progresser sur la voie de l'amitié internationale, dans le cadre du syndicalisme. Je leur demande de comprendre quelle véritable calamité représentent leurs meneurs, qui les oppriment et tentent d'affamer les peuples de l'Europe pour les contraindre à se soumettre à une autre forme d'absolutisme politique que nous ne voulons pas accepter.

La question n'est pas — il s'en faut de beaucoup — de savoir si nous admettons ou non la nécessité de l'union européenne. Je crois en effet que, politiquement et industriellement parlant, le mouvement travailliste a depuis longtemps franchi l'obstacle, et que nombre des gens qui nous accusent de nous laisser distancer sont justement ceux qui n'ont pas pris le départ. Après avoir écouté hier M. Eccles avec attention, je crois qu'il nous serait très utile de savoir exactement quelle est sa position et celle de ses amis politiques. Il a certes le

droit de déclarer fièrement que cette Assemblée compte une majorité d'anti-socialistes, et il peut, s'il le désire, se bercer de l'illusion qu'elle en comprendra bientôt plus encore. Est-il aussi sûr que la majorité des représentants soit désireuse de soutenir la politique du Parti Conservateur, telle que M. Churchill l'a définie, à Wolverhampton, dans le discours qu'a cité hier M. Dalton? Je ne suis pas en mesure de l'affirmer; peut-être y verrons-nous un peu plus clair d'ici une ou deux semaines. Il est fort dommage que nous ne puissions pas nous permettre d'entendre encore dans ce débat un ou deux des amis de M. Eccles. Peut-être bien est-ce parce qu'il est le seul représentant du Torisme britannique à la commission des Questions économiques que le poids énorme de ses responsabilités le fait hésiter à soumettre à l'Assemblée ses vues personnelles et l'oblige à se rabattre sur les théories démodées des grands prêtres du Torisme au dix-neuvième siècle.

Il nous aurait été fort utile, par exemple, d'apprendre de la bouche de M. Boothby comment il convient d'interpréter la situation dans laquelle nous nous trouvons. Nous regrettons tous l'absence de M. Boothby, et je crois devoir, pour sa défense, assurer la présentation de son point de vue; ainsi il ne sera pas jugé par défaut. Il y a quelque temps, M. Boothby a écrit sur l'Union occidentale une brochure, que le Centre Politique du Parti Conservateur a mise à notre disposition. On peut relever dans ce document un ou deux passages très intéressants. En voici un :

« En réalité, la seconde guerre mondiale n'a fait que renforcer et accélérer l'évolution par laquelle, au cours du vingtième siècle, la puissance économique est passée sans rémission du Vieux au Nouveau Monde.

» Les démocraties de l'Europe Occidentale en sont elles-mêmes responsables pour une grande part. Profondément enlisées dans la tradition du dix-neuvième siècle, elles se sont refusées à admettre que les ajustements économiques ne pouvaient plus s'opérer par le libre jeu de l'offre et de la demande sur les marchés libres du monde. Elles n'ont jamais compris la nature des forces économiques contre lesquelles elles devaient lutter.

» Au lieu de tenter de réaliser les unités économiques plus vastes qu'exigeait le vingtième siècle, elles sont restées pathétiquement attachées à la doctrine désuète du « *laissez-faire* ». M. Amery était plus clairvoyant : « Seuls un commerce et une » industrie planifiés », écrivait-il, « peuvent étayer » un système planifié dans un monde où la concurrence devient de plus en plus grande ». Mais personne ne l'a écouté. Nous avons continué à essayer de résoudre les problèmes économiques du

Mr. Lee (cont.)

try to solve the economic problems of the twentieth century by applying the doctrines of the nineteenth; and, as a result, lost the peace to Germany and to Russia."

A little later Mr. Boothby says:

"There is only one solution to the problem of the heavy industries of Western Europe, and that is to internationalise the lot. Unless and until the coal, iron and steel industries of the Ruhr, of Britain, of Belgium, of Luxembourg and of Lorraine are integrated under the supreme direction of a supernational authority, there can be no hope of political peace and co-operation; nor can there be any hope of turning Western Europe into an economic unit capable of standing up to the United States or the Soviet Empire in the modern world. There must be an overall Plan of Production, if Western Europe is to survive."

I ask how that compares with the words which we heard from Mr. Eccles when he asked us to "say where the long fingers of Governments stop meddling?" Who is to do these things? Who is to internationalise the industries of these great areas? I have enjoyed many pleasant evenings at the opera since I have been at Strasbourg.

I believe that I should even enjoy more the spectacle of Mr. Eccles trying to persuade Lord Woolton of the need to transfer Lewis's out of Britain because it was not an economic proposition.

If we are to do these things it is necessary that we should do them by agreement between Governments of our choosing. If I have to choose between the line propagated by Mr. Boothby and the line of "say where the long fingers of Governments stop meddling" of Mr. Eccles, I prefer to go with Mr. Boothby.

My colleagues in the Labour delegation, like myself, came here with constructive minds to play our parts in helping all countries and Governments who are parties to this great Assembly. The only thing we ask now is that no Representative in this Assembly and no organisation outside shall try to use the Assembly in an attempt to injure our own Government.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Aiken.

Mr. AIKEN (Ireland). — Yesterday and this morning I listened with great interest to speeches

made by Representatives of various nations. I think it is true to say that, while there were great divergences of view as to the method, the majority of the speakers wished to see this Assembly taking the lead. It seems to be the wish that the rôle of the Council of Europe in the economic field should be aimed towards maintaining the rights and the liberties of the individual and towards relieving social and international tensions. We seek this lead so that our democratic peoples may live with the dignity which befits the human person, in harmony with their fellow citizens at home and in peace with other nations.

If we can make progress in this direction, it will not only bring contentment to our various peoples, but will strengthen their will to resist the encroachment of communist forces. If we can make progress in this direction, it will also strengthen the will of our people to die, if need be, in the successful defence of christian democracy, rather than to die in the process of atomic liberation. I believe that it will also weaken the will of any enemy of Western civilisation.

We are all aware that our peoples would be much more contented if they could be given immediately a greater supply of consumer goods and a better opportunity of indulging in cultural pursuits. In spite of this, most Governments are keeping current consumption at the lowest possible point which will avoid revolt.

They are concentrating maximum energy upon capital development in order to increase future production. In his interesting and informative speech yesterday, Mr. Dalton told us that 25 % of the British national effort was being put into capital development. Before the war, only a few per cent of the British national effort was spent in that way.

The reason for this policy of concentration on capital development is known to all of us. It is the fear of fierce international trade competition, the fear that if national productive efficiency is not raised quickly and sufficiently high, our various countries will not be able to export sufficient goods and services, in competition with other countries, to enable them to pay for the imports necessary to maintain a decent standard of living. We are particularly in dread of American competition and American unwillingness to admit imports.

Our task in this Assembly is to devise, if we can, a workable scheme to get rid of these fears.

M. Lee (suite)

vingtième siècle en y appliquant les doctrines du dix-neuvième, et, en conséquence, nous avons perdu la paix au profit de l'Allemagne et de la Russie. »

Un peu plus loin, M. Boothby écrit :

« Il n'existe qu'une solution au problème des industries lourdes de l'Europe occidentale : c'est de les internationaliser en bloc. Si les industries charbonnière et sidérurgique de la Ruhr, de la Grande-Bretagne, de la Belgique, du Luxembourg et de la Lorraine ne sont pas unifiées, sous la direction suprême d'une autorité supranationale, l'on ne peut espérer voir la paix et la coopération régner dans le domaine politique, et l'on ne peut pas non plus espérer faire de l'Europe occidentale une unité économique capable de rivaliser, dans le monde moderne, avec les Etats-Unis ou l'Empire soviétique. Il faut dresser un plan général de production pour que l'Europe occidentale puisse survivre. »

Je demande s'il y a un rapport entre ce qui précède et les paroles de M. Eccles nous demandant de préciser « où s'arrêtera l'intervention indue des gouvernements ». Qui sera chargé de cette tâche ? Qui internationalisera les industries de ces vastes territoires ? J'ai beaucoup apprécié les excellentes soirées de l'Opéra de Strasbourg ; mais je crois que j'apprécierais plus encore le spectacle de M. Eccles tentant de faire admettre à Lord Woolton la nécessité de transférer les magasins « Lewis's » hors de Grande-Bretagne, sous prétexte que l'affaire ne s'avère pas rentable.

Si nous devons mener à bien cette tâche, il nous faut le faire par voie d'accords entre des gouvernements de notre choix. Si je dois choisir entre la politique préconisée par M. Boothby et celle de M. Eccles, demandant où s'arrêtera l'intervention indue des gouvernements, je préfère suivre M. Boothby.

Mes collègues de la délégation travailliste et moi-même sommes venus ici avec des idées constructives, pour apporter notre contribution à l'œuvre entreprise par tous les pays et gouvernements représentés au sein de cette grande Assemblée. La seule chose que nous demandions à présent est que nul représentant, nulle organisation extérieure n'essaie de se servir de cette Assemblée pour porter atteinte à notre gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Aiken.

M. AIKEN (Irlande) (Traduction). — Hier et ce matin, j'ai écouté avec grand intérêt les discours prononcés par les représentants de différentes na-

tions. Si l'on peut dire que de grandes divergences de vues se sont fait jour quant aux méthodes à adopter, il n'en est pas moins vrai que la majorité des orateurs ont exprimé le désir de voir cette Assemblée prendre la direction des travaux. L'on voudrait, semble-t-il, que, dans le domaine économique, le Conseil de l'Europe s'efforçât de maintenir les droits et les libertés de l'individu et de diminuer l'état de tension existant sur le plan social et international. Nous demandons que l'Assemblée soit autorisée à prendre des initiatives afin que nos nations démocratiques puissent vivre dans la dignité qui convient à la personne humaine, que l'harmonie règne entre leurs habitants et qu'elles soient en paix avec les autres pays.

S'il nous est possible de faire des progrès en ce sens, non seulement nos peuples seront-ils satisfaits, mais nous augmenterons leur volonté de résister à la politique d'expansion des forces communistes. S'il nous est possible de faire des progrès en ce sens, nous augmenterons en outre la volonté de nos peuples de mourir, s'il le faut, pour défendre victorieusement la démocratie chrétienne, au lieu de périr au cours d'une libération atomique. Ainsi parviendrons-nous également à ébranler la volonté agressive de tous les ennemis de la civilisation occidentale.

Nous savons tous que nos peuples seraient beaucoup plus heureux s'ils pouvaient bénéficier immédiatement d'une plus grande quantité de biens de consommation, et si de plus grandes facilités de développer leur culture personnelle leur étaient accordées. Malheureusement, la plupart des gouvernements maintiennent la consommation des biens ordinaires à un niveau minimum, tout juste suffisant pour éviter que n'éclatent les révoltes.

Ils concentrent toute leur énergie sur l'accroissement des biens d'équipement en vue de développer la production future. M. Dalton, dans le discours intéressant et instructif qu'il a prononcé hier, nous a appris que la Grande-Bretagne consacrait 25 % de son effort national au développement de ses biens d'équipement, alors qu'avant la guerre ce pourcentage était insignifiant.

Nous savons tous pourquoi elle a adopté cette politique. Elle craint une concurrence commerciale sévère sur le plan international ; elle craint, si la productivité nationale ne s'élève pas rapidement et suffisamment, de n'être pas en mesure d'exporter assez de biens et de services pour pouvoir lutter contre la concurrence des autres nations et payer les importations nécessaires au maintien d'un niveau de vie convenable. Nous redoutons plus particulièrement la concurrence américaine et la tendance des U. S. A. à refuser d'importer.

La tâche qui nous incombe au sein de cette

Mr. Aiken (cont.)

Our task is to break the vicious circle of competitive machine building and capital reorganisation, to prevent the people of all countries from spending an ever greater proportion of their time in producing capital equipment. Our task is to get rid of trade wars and preparations for trade wars. It is to use reasonably efficient machines to produce consumer goods which our people so badly need. It is to let the peoples of Western Europe settle down to live in a manner which will attach them more firmly to their own way of life. Our task is to distinguish our way of life in an ever-increasing measure from that lived by the hard-driven people behind the Iron Curtain—those unfortunate people who have been forced, some for the last thirty years, to produce guns and capital equipment on very meagre rations.

In our deliberations, I think it is right that we should remember that "man does not live by bread alone." He cannot even exist as an animal by making machines alone. I hope that I will be forgiven if I appear to speak dogmatically on this subject, but I assure you that I do so merely in order to be brief. One could not expand these arguments very much in twenty minutes.

One current of thought in this Assembly seeks a cure for all our worries through the abolition of customs barriers and the economic union of Europe. There have also been suggestions for the settlement of certain political difficulties which must be solved—but that is a matter for another discussion. The Proposal for a customs union, as I see it, means in practice the most wholesale and the most rapid uprooting and re-deployment of working populations and capital equipment ever effected, with, as far as I know, but one exception.

From the narrow point of view of tactics, this re-deployment under the guns of a force said to be mounted for attack, with every column at its command, seems just madness. From the long-term point of view, I believe that it will be proved to be not only bad economy but disastrous social policy as well.

There must be a number of Representatives here who, like myself, have seen the large ghost towns of former mining areas in America. There must also be some who have seen the ruined villages and the roofless factories which are the ghosts of the old economic union of our north

western islands. I hope that I am in order, speaking as a European, in referring to them as our north western islands. This economic and political union was followed by the breaking down of customs barriers to the free flow of American corn. This step, in a few years, reduced the farming population of one of these islands by half.

There may be some who think that such results should not lead to resentment or revolutionary action, but I rather think that they would change their minds if they lived to see similar ghosts in our continental towns.

But apart from the consideration of ghosts, I cannot see how it is rational to concentrate the production of classes of goods in certain areas for the sake of saving man hours, while perhaps spending more man hours on creating additional transport and engaging in longer hauls of finished products. Nor can I see how it is right to create more areas dependent almost only on specialised industries, mass producing for distant markets. It is surely better economy, not to speak of better social and military policy, to have widely distributed and diversified industry, particularly where it is becoming easier to substitute one raw material for another and when more and more of our work is being performed by machines or by energy, which is relatively easy to transport or to develop on the spot where it is required.

I am sure there are some Representatives who, though very acutely aware of the drawbacks of European economic union and re-deployment in existing circumstances, are nevertheless disposed to favour it in the absence of any better scheme and because it appears to be favoured by influential groups in America. It would not be right, in the present critical state of European affairs, merely to criticise other people's proposals without making constructive suggestions for an alternative remedy. I hope to bring forward in the Committee on Economic Questions certain Proposals which I have been urging privately for the last 16 years and which, I believe, offer a better solution for our problems. I believe that this Assembly is ideally constituted to bring about some action in the matter.

At the time of the London Economic Conference, in 1933, I suggested to my own Government, and later to other Governments, a scheme which I believed would get rid of the fiercely competitive

M. Aiken (suite)

Assemblée est d'élaborer, si nous le pouvons, un plan réalisable qui nous permette d'écarter ces craintes. La tâche qui nous incombe est de rompre le cercle vicieux provoqué par la construction de machines et la réorganisation du capital à des fins de concurrence, d'éviter que les peuples de tous les pays ne consacrent une partie de plus en plus grande de leur temps à produire des biens d'équipement. La tâche qui nous incombe est de supprimer les guerres économiques et d'empêcher que l'on ne prépare ces guerres. Nous devons affecter des machines raisonnablement efficaces à la production de ces biens de consommation dont nos peuples ont tant besoin. Nous devons assurer aux peuples de l'Europe occidentale une existence stable et telle qu'ils puissent s'y attacher plus fortement. La tâche qui nous incombe est de faire différer toujours davantage notre mode de vie de celui des peuples opprimés qui se trouvent derrière le rideau de fer — de ces malheureux peuples qui ont été contraints, quelques-uns au cours des trente dernières années, de produire des canons et des biens d'équipement tout en étant sévèrement rationnés.

Au cours de nos débats, il convient, je crois, que nous nous rappelions cette vérité : « l'homme ne vit pas que de pain ». Il ne saurait même exister en tant qu'animal s'il se bornait à fabriquer des machines. J'espère que l'on me pardonnera de paraître traiter ce sujet avec dogmatisme; mon intention, je peux vous l'assurer, est seulement d'écourter mon discours. Il est impossible en vingt minutes de développer longuement des arguments.

Une partie de cette Assemblée semble voir le remède à toutes nos misères dans l'abolition des barrières douanières et dans l'union économique de l'Europe. D'autres représentants ont suggéré des moyens de résoudre certaines difficultés politiques auxquelles il faut apporter une solution — mais c'est là l'objet d'une autre discussion. La proposition tendant à la création d'une union douanière, si je la comprends bien, aurait pour résultat pratique un déplacement et une redistribution de la main-d'œuvre et des biens d'équipement qui seraient les plus complets et les plus rapides auxquels, à ma connaissance, l'on ait jamais assisté — à une seule exception près.

D'un point de vue étroit — celui de la tactique — cette redistribution effectuée sous la menace des canons d'un ennemi qui est, dit-on, prêt à l'attaque et a sous ses ordres de nombreuses colonnes armées, semble n'être que pure folie. Dans ses effets à long terme, elle se révélerait, j'en suis persuadé, non seulement comme une mesure

économique néfaste, mais aussi comme un désastre sur le plan social.

Un certain nombre des représentants ici présents ont sûrement vu, comme moi, les grandes villes fantômes qui s'élèvent en Amérique, dans des régions autrefois consacrées à l'industrie minière. Quelques-uns doivent aussi avoir vu les villages ruinés et les usines sans toit qui sont les spectres de l'union économique qu'avaient jadis réalisée nos îles du nord-ouest. J'espère que le règlement me permet, parlant en tant qu'Européen, de les appeler « nos îles du nord-ouest ». Cette union économique et politique eut pour résultat la suppression des barrières douanières et, en conséquence, la libre entrée du blé américain. Par cette mesure, la population agricole de l'une de ces îles était en quelques années réduite de moitié.

Peut-être certains estiment-ils que de tels résultats ne provoqueraient pas le mécontentement ou la révolte, mais je suis assez porté à penser qu'ils changeraient d'avis s'ils voyaient par la suite les villes de notre continent prendre cette apparence spectrale.

Mais laissons de côté les histoires de fantômes. Je ne peux pas croire, en tout cas, qu'il soit rationnel de concentrer dans quelques régions la production de certaines catégories de produits en vue d'économiser les heures de travail; en effet, il faudrait peut-être pour cela encore plus d'heures de travail, d'autres moyens de transport devant être créés et la distance augmentant du lieu de production au point de consommation. Je ne crois pas non plus qu'il soit indiqué d'augmenter le nombre des régions dépendant presque exclusivement d'industries spécialisées et produisant en série pour des marchés lointains. Du point de vue économique, sans parler des points de vue social et militaire, il est assurément préférable d'avoir une industrie diversifiée et répartie sur une grande étendue, étant donné, en particulier, qu'il devient de plus en plus facile de remplacer une matière première par une autre, et qu'une partie toujours plus grande de notre travail s'effectue au moyen de machines ou d'énergie qu'il est relativement aisé de transporter ou d'exploiter sur place.

Certains des représentants, j'en suis sûr, savent parfaitement quels inconvénients entraîneraient, dans les circonstances actuelles, l'union économique de l'Europe et la redistribution, mais ils n'en sont pas moins prêts à soutenir ces propositions, faute d'un plan meilleur et parce qu'elles ont en Amérique la faveur de quelques milieux influents. Dans les circonstances critiques que connaît à présent l'Europe, il serait malséant de se borner à critiquer les suggestions des autres sans présenter des propositions constructives ten-

Mr. Aiken (cont.)

element in international trade, a scheme which would prevent the disastrous deflationary spiral in world trade, such as was caused after 1929 by America's refusal to import little except gold. A similar disaster may come upon us again with the ending of the sellers' market, and even before the ending of Marshall aid. The Proposals I made involved certain limitations of the sovereignty of participating countries. Creditor nations could no longer upset the balance of international payments by refusing to import. There was a lot of complaint yesterday that certain nations were so refusing. The duty was placed squarely on the shoulders of nations with a credit trade balance to buy or to lend, or to give away, all that their exports, visible and invisible, enabled them to purchase. The aim was to keep international payments in balance, by forcing creditor nations to loosen their belts, rather than to continue with the existing system of forcing debtor nations to tighten theirs.

The technical clauses were simple. An international monetary unit was to be agreed upon. Each participating country bound itself to make its clearances with other participating countries through an international exchange clearing house. At the initiation of the scheme, the value of the unit was fixed in terms of some fairly stable national currency. All quotations and payments between participants were to be expressed in terms of the unit. Nations were to be free, in certain conditions, to alter the value of their domestic currencies in terms of the international unit when the scheme got under way. This would assist them to avoid rationing and quantitative trade restrictions by varying the volume of domestic money in relation to their trade balances, that is, to increase the volume of money and enable their people to consume more domestic products and imports when their balances tended to be favourable, and to decrease the volume and reduce consumption when their balances tended to become unfavourable. The sanction was clear-cut and inescapable; all favourable balances were, at the end of each year, or longer accounting period, to be forfeited and distributed to some agreed purpose or purposes, such as international Red Cross relief.

Since 1933, I have discussed these trade balancing Proposals with members of Governments in a

number of countries. There were a number of loop-hole closing clauses which I will not mention now, provision for initial credits, and so forth.

Some of the economists of those Governments thought these Proposals both just and workable, but many of the Ministers, I am sorry to say, thought them politically impracticable. Some held that it was the duty of the debtor nations and not of the creditor nations to take the steps necessary in their domestic economy to redress the international balance of payments and trade.

In April, 1943, the British Chancellor of the Exchequer published a very valuable paper which, I hope, will be read by all Representatives in this Assembly and all interested in this question. It was entitled *Proposals for an International Clearing Union*. The author was, I understand, the late Lord Keynes. He proposed the establishment of a clearing union and an international monetary unit called *Bancor*. These Proposals were a step in the right direction, but they failed to recommend the compulsory cancellation of favourable trade balances. He admitted that the "cancellation or compulsory investment of persistent *bancor* credit balances" was desirable in principle, but he thought it might be impossible to secure the agreement of creditor nations if it were made a condition of the agreement.

There is a saying in one of our north-western islands, to which I have already referred, *is mo cor a chuir an tsaol as i fiche blian*—"It is many a turn the world takes in twenty years." In the last 16 years some formerly strong creditor nations have changed their attitude to the difficulties of debtor nations, and also to the duties of creditor nations.

Nowadays there is, fortunately, a most generous approach to the problems of European countries by the tax-payers of the United States. In the long run, however, European self-respect and American interests require not charity at the expense of the American people but fair trade—a reciprocal and equal exchange of goods and services. I believe that if this Assembly studied this matter and agreed upon concrete Proposals we could, before long, obtain the approval of the American Government and of the American people. If this approval were obtained, the clearing union could be launched with the prospect of relieving

M. Aiken (suite)

dant à une autre solution. J'espère soumettre à la commission des Questions économiques certaines propositions que, depuis seize ans, je préconise à titre personnel, et qui, j'en suis convaincu, offrent en ce qui concerne nos problèmes une solution plus satisfaisante. Je suis persuadé que cette Assemblée est idéalement faite pour prendre des initiatives à cet égard.

En 1933, à la Conférence Economique de Londres, j'ai proposé à mon gouvernement — et plus tard à d'autres gouvernements — un plan qui permettrait, à mon avis, d'éliminer dans les échanges internationaux l'élément de concurrence acharnée, un plan grâce auquel il n'y aurait plus dans le commerce mondial une courbe déflationniste désastreuse comme celle qui fut causée après 1929 par le refus de l'Amérique d'importer quoi que ce soit, à l'exception de l'or. Un désastre semblable peut nous frapper à nouveau si les vendeurs n'ont plus de débouchés — ce qui peut se produire même avant la fin de l'aide Marshall. Mes propositions impliquaient certaines limitations à la souveraineté des pays participants. Les nations créditrices étaient mises dans l'impossibilité de rompre l'équilibre de la balance des paiements internationaux en refusant d'importer. Nous avons entendu hier de nombreux orateurs s'élever contre certaines nations qui adoptent cette politique. Or, dans mes propositions, les nations ayant une balance créditrice se voyaient tenues de compenser par des achats, des prêts ou des dons, tous les bénéfices découlant de leurs exportations visibles et invisibles. Mon but était de maintenir l'équilibre de la balance internationale des paiements en contraignant les nations créditrices à réduire leurs bénéfices, de façon que les nations débitrices ne soient plus obligées comme à présent de se restreindre.

Les clauses techniques de mes propositions étaient simples. Il fallait adopter une unité monétaire internationale. Chaque pays participant devait s'engager à effectuer ses compensations avec les autres pays participants par l'intermédiaire d'une chambre de compensation internationale. Au début de l'application du programme, la valeur de l'unité monétaire était fixée par rapport à une monnaie nationale relativement stable. Toutes les cotes et tous les paiements entre les pays participants devaient être exprimés en cette unité. Les nations devaient être libres, sous certaines conditions, de modifier la valeur de leur monnaie nationale par rapport à celle de l'unité internationale, lorsque le plan serait mis en application. Cette liberté contribuerait à éviter le rationnement et les restric-

tions quantitatives des échanges en permettant de faire varier la masse monétaire nationale par rapport à la balance commerciale, c'est-à-dire d'augmenter le volume de la monnaie en circulation et de permettre une consommation plus importante de produits nationaux et d'importation dans le cas où la balance tendrait à être favorable, et au contraire de réduire la masse monétaire et la consommation dans le cas où la balance tendrait à devenir défavorable. Les sanctions que je proposais étaient bien définies et sans échappatoires; à la fin de chaque année, ou d'une période plus longue, tous les soldes créditeurs seraient annulés et répartis, ainsi qu'il aurait été prévu d'un commun accord, sous forme par exemple d'une aide à la Croix Rouge Internationale.

Depuis 1933, j'ai discuté, avec les membres des gouvernements d'un certain nombre de pays, ces propositions tendant à l'équilibre des balances commerciales. Elles comprenaient un certain nombre de clauses — que je ne citerai pas ici — empêchant les parties contractantes d'esquiver leurs responsabilités, des dispositions prévoyant le financement des crédits initiaux, et ainsi de suite.

Certains des économistes appartenant à ces gouvernements ont estimé que mes propositions étaient à la fois équitables et applicables, mais un grand nombre de ministres, je le dis avec regret, ont jugé que, du point de vue politique, il était impossible de les mettre en application. Quelques-uns ont soutenu qu'il incombait aux nations débitrices, et non aux nations créditrices, de prendre, dans le cadre de leur économie nationale, les mesures nécessaires pour rétablir l'équilibre de la balance des paiements et de la balance commerciale internationales.

En avril 1943, le Chancelier de l'Echiquier a fait paraître en Grande-Bretagne un document de très grande valeur, qui sera lu, je l'espère, par tous les représentants à cette Assemblée et tous ceux qui s'intéressent à la question. Ce document était intitulé « Propositions pour une Union Internationale de Clearing », et je crois savoir que l'auteur en était feu Lord Keynes. Celui-ci suggérait l'établissement d'une union de clearing et d'une unité monétaire internationale appelée « bancor ». Ces propositions montraient la voie à suivre, mais elles omettaient de recommander l'annulation obligatoire des soldes créditeurs. Il admettait que « l'annulation ou l'investissement obligatoire des soldes créditeurs en bancor persistants » était en principe souhaitable, mais il estimait qu'il serait peut-être impossible d'obtenir l'accord des nations créditrices en soumettant cet accord à de pareilles conditions.

Mr. Aiken (cont.)

forthwith social and international tensions and of restoring the stability of domestic currencies.

It would be more spectacularly successful if American approval were coupled with post-dated dollar loans to European countries which, while capable of being circulated outside the United States, would not be legally usable for the purchase of American goods until the date or dates selected by the American Government to suit its own domestic market conditions.

However, even if we fail to get the agreement of the United States at the beginning, we could fall back on the policy of *Sinn Fein*. We can do the job ourselves. We can organise our own European clearing union at once and invite other nations to join us when they themselves see fit. I believe that very many, if not all, of the non-European countries, associated with the States represented here, would join immediately.

My hope is that when this matter is discussed in Committee, we shall agree to ask the Committee of Ministers to formulate concrete Proposals for a clearing union, for the acceptance of our own and other Parliaments. If we do, I foresee for the people of Europe, not a regimented and rationed life in which they spend nearly all their energy in making ever bigger economic guns, in building machines to produce goods and gadgets for export in competition with others similarly employed; but rather a life which will preserve their personal initiative and liberty, giving them reasonably stable economic and social conditions in their traditional homes, and enabling them and their children to enjoy the fruits of their labour, masters of their own economy, destiny and captain of their souls.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Motz.

M. MOTZ (*Belgium*) (Translation). — Mr. President, Ladies and Gentlemen, I want to begin by saying how glad I am to see the Assembly starting on the study of European economic problems with no bias, with no partisan spirit, but with the firm determination to consider both liberal and socialist Proposals.

I should like to refer to the comprehensive and conciliatory speech made by M. André Philip, who

has told us that in this matter, both methods—*laissez-faire* and economic planning—are necessary and should be kept in use.

I think also that some of the problems which we ought to examine can only be settled by long-term plans. I mean those which concern the equalisation of expenditure on social services, the modernisation of European industry, and the redistribution of labour.

There are other questions, however, which must be dealt with and settled without delay, because the future of European economy depends on the settlement of these immediate problems.

I should like also to refer to one of the points raised by earlier speakers: the dollar deficit and the inter-convertibility of European currencies.

The dollar deficit represents a serious threat to international trade, and one which may become an obstacle to the economic reconstruction of Europe. We must moreover realise that everything which has been done up till now to fight it, through reduced imports and bilateral agreements, has failed.

In face of this situation, what should our methods be? I believe we should be daring, and should say that the time has now come, in 1949 or the beginning of 1950, for realigning currencies and for making European currencies inter-convertible. But this should be done as soon as possible, and that is why we have heard appeals for monetary solidarity between the countries of Europe. This in its turn raises problems of high importance.

You know Belgium's privileged position. Belgium is a creditor nation, not a debtor; she is the creditor of all her neighbours. In order to promote international trade, she has advanced credits to an aggregate of nearly 100 million sterling.

Belgium is an exporting country. She will this year be exporting goods to the value of nearly 600 millions sterling, or 35 % to 40 % of the British export figure. Our situation is different from that of some other European countries, and although we are still in the American hospital, to which M. Paul Reynaud referred, we are there rather as convalescents while still waiting for our friends—whom we wish to help, and since we know that we cannot remain prosperous in the

M. Aiken (suite)

Comme le dit un proverbe de nos îles du nord-ouest, que j'ai déjà cité, « Is mo cor a chuir an tsaol as i fiche blian », c'est-à-dire « en vingt ans, le monde connaît bien des changements ». Au cours des seize dernières années, certaines des nations naguère fortement créditrices ont changé d'attitude, et commencé à comprendre les difficultés des nations débitrices, ainsi que les responsabilités des nations créditrices.

De nos jours, et cela est heureux, les contribuables des Etats-Unis se penchent avec une grande générosité sur les problèmes des pays européens. Avec le temps, toutefois, la dignité européenne et les intérêts américains ne pourront plus se contenter d'une charité faite aux dépens du peuple américain; il faudra établir des relations commerciales satisfaisantes pour les deux parties, des échanges réciproques et équitables de produits et de services. Je suis persuadé que, si l'Assemblée étudiait cette question et se mettait d'accord sur des propositions concrètes, nous pourrions avant longtemps obtenir l'approbation du gouvernement et du peuple américains. Si nous obtenions cette approbation, l'union de clearing pourrait être établie et l'on pourrait envisager pour l'immédiat la diminution de l'état de tension sur le plan social et international et le rétablissement de la stabilité des monnaies nationales.

Le succès de cette solution serait encore plus spectaculaire si l'approbation américaine se doublait de prêts postdatés en dollars accordés aux pays européens — dollars qui, tout en pouvant circuler en dehors des Etats-Unis, ne seraient pas légalement affectables à l'achat de produits américains jusqu'à la ou les dates choisies par le gouvernement américain, en tenant compte de la situation de son marché national.

Quoi qu'il en soit, même si nous ne réussissions pas à obtenir dès le départ l'accord des Etats-Unis, nous pourrions toujours nous rabattre sur la politique du « Sinn Fein », c'est-à-dire faire le travail nous-mêmes. Nous pourrions organiser immédiatement notre propre union européenne de clearing et inviter d'autres nations à se joindre à nous quand elles le jugeraient opportun. Je suis convaincu qu'un très grand nombre des pays non européens associés aux Etats représentés ici — sinon tous — se joindraient à nous immédiatement.

J'ai l'espoir que, lorsque cette question sera discutée en commission, nous nous mettrons d'accord pour demander au Comité des Ministres de formuler des propositions concrètes en vue de l'établissement d'une union de clearing, proposi-

tions qui seraient soumises à l'approbation de notre propre Parlement et des autres Parlements. Si nous le faisons, je prévois pour les peuples de l'Europe non plus cette vie d'enrégimentement et de rationnement dans laquelle ils dépensent presque toutes leurs énergies à construire des machines de guerre économique de plus en plus puissantes et à fabriquer des produits et des dispositifs destinés à lutter contre la concurrence étrangère dans le domaine de l'exportation, mais au contraire une vie où l'initiative personnelle et la liberté auront leur place, une existence qui leur permettra, dans leurs maisons ancestrales, de jouir de conditions économiques et sociales suffisamment stables, et qui leur donnera, ainsi qu'à leurs enfants, la possibilité de récolter les fruits de leur travail, en demeurant maîtres de leur destin économique et de leur âme.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Motz.

M. MOTZ (*Belgique*). — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je commencerai par dire que je me réjouis de voir l'Assemblée aborder l'étude des problèmes économiques européens sans aucun parti-pris, sans esprit de parti et avec la ferme résolution d'examiner également les solutions d'inspiration libérale et d'inspiration socialiste.

Je voudrais me référer au discours si compréhensif et si conciliant de M. André Philip, qui a dit que, dans cette affaire, l'une et l'autre méthode, la méthode libérale et la méthode dirigiste, étaient nécessaires et devaient être tenues en usage.

Je crois aussi que, dans l'ensemble des problèmes que nous devons examiner, il en est certains qui ne peuvent être résolus qu'à longue échéance. Ce sont les problèmes qui ont trait à l'égalisation des charges sociales, au rééquipement européen et à la redistribution du travail.

Par contre, d'autres problèmes doivent être posés et tranchés sans retard, parce que c'est de la solution de ces problèmes immédiats que dépend l'avenir de l'économie européenne.

Je voudrais faire allusion à un des points qui ont été soulevés par les orateurs précédents. Il a trait au déficit des paiements en dollars et à la convertibilité des monnaies européennes.

Le déficit des paiements en dollars constitue une grave menace pour le commerce international, une menace qui va jusqu'à être un obstacle à la reconstruction économique de l'Europe. En même temps, il faut bien le dire, nous devons reconnaître que tout ce qui a été fait pour lutter contre cette menace par le moyen des réductions d'importations et des accords bilatéraux a fait faillite jusqu'ici.

Dans ces conditions, quelles méthodes devons-

M. Motz (cont.)

midst of other nations which are less well off—to come out of the hospital.

From the currency point of view, Belgium is deeply concerned in whatever may happen during the next few weeks.

The British Representatives have said that a possible solution would be for Europe to join the sterling area and to form a group which, acting as a unit, could talk on terms of equality with the dollar area.

All this must be carefully examined, and I will say at once that I am disposed in its favour. I was living in London in September, 1940, at the time when Great Britain was passing through some of the most magnificent hours of her long and glorious history. I shall never forget my impressions of that time, and they will always predispose me to look most favourably on any Proposals coming from England.

But what is actually being proposed to-day? The suggestion is that we enter the area governed by the pound sterling. But which pound sterling? Sterling as it stands to-day?

For the space of a century, sterling has been an international currency. It attained this position because the Bank of England administered it in an absolutely impartial and completely irreproachable manner from the technical point of view, and imposed on Great Britain herself the same rules as the other countries which had adopted the currency. To-day, the Bank of England is nationalised. Its administration is in the hands of the British Government, so that our entry into the sterling area, in which the currency will not be based on gold, and will be controlled and manipulated in fact by the British Government, would amount to placing the credit of the countries of Europe under to the direction of the London Cabinet.

That is one suggestion. Another possibility might be to place the Bank of England under the control and supervision of a European International Committee, if sterling were to become a European currency. That also is a Proposal which deserves consideration.

But I believe that all this entails many dangers, and that the only sure and impartial method of finding a currency of a really international character, and of avoiding international inter-

ference in currency affairs, is to tie sterling to gold.

We willingly admit that the way in which the dollar is administered may arouse deep suspicion in Great Britain and in other countries. The dollar is managed on behalf of American interests. The attitude of the United States, on the question of the readaptation of gold, clearly shows that it is American domestic interests which dictate dollar policy. This being so, the dollar is not an international currency, and what we want is a currency administered on behalf of international principles, acceptable to several foreign countries, as the pound was for so long.

If sterling were to return in the future to these principles and this basis, I believe we should be prepared to accept it as an international currency. But if it cannot do so, if it is to remain a floating currency, under the sole control of the Cabinet in London, and subordinated to the economic problems and the domestic social problems of England, we cannot accept it as an international currency.

In that case, we shall have to seek for a European currency; we might go back to the old European Latin Banking Union based on gold, which would give us the guarantees that sterling could not give.

So much for that point. We must also consider convertibility in relation to the dollar.

I have heard some speakers advocating the necessity for a Europe in which not only would the nations have certain customs privileges, but in which exchange control would protect Europe against outside competition. That is an absurd proposition, because there is one rule that is above all others: every economy must bow to the rule of the price market.

If we had a closed European economy, we should still have a Russian economy on one side and an American on the other. But I hold that it is in our interest to continue our commercial relations with the East of Europe, and that it would be a difficult policy to pursue—and in truth contrary to our own interests—to break off commercial relations between the countries of Western Europe and those of Eastern Europe. In the first place, because these commercial relations could certainly improve our situation with regard to the dollar; and secondly, because it is in our political interest not to let Russia's satellite States fall completely under her economic domination.

M. Motz (suite)

nous envisager? Je crois que nous devons être audacieux et dire que l'heure est venue maintenant, en 1949 ou au début de 1950, de faire le réaligement des monnaies et d'assurer la convertibilité des monnaies européennes. Mais il faut le faire le plus rapidement possible. C'est pourquoi, mesdames, messieurs, nous avons entendu ici des appels à la solidarité monétaire entre les pays européens; et ceci pose des problèmes d'une importance considérable.

Vous connaissez la position privilégiée de la Belgique. La Belgique est une nation créditrice. Elle n'est point débitrice; elle est créditrice vis-à-vis de tous ses voisins. Elle a, pour soutenir le commerce international, avancé des crédits qui s'élèvent à près de 100 millions de livres sterling.

La Belgique est une nation exportatrice. Elle va exporter cette année pour près de 600 millions de livres sterling en marchandises, soit 35 à 40 % des exportations de la Grande-Bretagne. Notre situation est différente de celle d'un certain nombre de nations européennes, et si nous sommes encore dans cette infirmerie américaine, à laquelle M. Paul Reynaud faisait allusion, nous y sommes plutôt comme convalescents en attendant que nos amis, que nous voulons aider parce que nous savons que nous ne pouvons pas rester une nation prospère au milieu d'autres nations qui le sont moins, sortent, eux aussi, de l'infirmerie.

La Belgique, au point de vue du problème monétaire, est extrêmement intéressée par ce qui va se passer au cours des prochaines semaines.

Les délégués anglais nous ont dit : une solution possible serait, pour l'Europe, d'entrer dans l'aire sterling et de former ainsi un ensemble qui pourrait parler sur un pied d'égalité avec l'aire dollar.

Tout cela, nous devons l'examiner avec attention et, tout de suite, je dirai que je l'examinerai avec des sentiments favorables. J'ai vécu à Londres en septembre 1940, au moment où l'Angleterre vivait quelques-unes des heures les plus magnifiques de sa longue et glorieuse histoire. J'en ai gardé des souvenirs qui ne s'effaceront point et qui me prédisposent toujours à envisager des solutions venant d'Angleterre de la manière la plus favorable.

Mais qu'est-ce qu'on nous propose aujourd'hui? On nous propose d'entrer dans une aire dirigée par la livre sterling. Mais quelle livre sterling? Celle d'aujourd'hui?

Pendant un siècle, la livre sterling a été une monnaie internationale. Pour quelles raisons? Parce que la Banque d'Angleterre l'avait gérée d'une manière technique absolument impartiale et

irréprochable, et qu'elle avait imposé à la Grande-Bretagne elle-même les mêmes règles que les autres pays qui avaient adopté cette monnaie. Aujourd'hui, la Banque d'Angleterre est nationalisée. Sa direction appartient en fait au gouvernement britannique, et nous demander de nous rallier à une aire sterling dans laquelle la monnaie serait séparée de l'or et dirigée et manipulée en fait par le gouvernement britannique, reviendrait à mettre par là le crédit des pays européens sous la direction du cabinet de Londres.

C'est une proposition. Une autre proposition pourrait être de mettre la Banque d'Angleterre sous la surveillance et le contrôle d'un comité international européen, si la livre sterling devait devenir une monnaie européenne. C'est également une proposition qui peut être examinée.

Mais je crois que tout cela présente beaucoup de dangers, et que le seul moyen sûr et impartial d'avoir une monnaie à caractère vraiment international et d'éviter les interventions internationales en matière de monnaie, c'est encore de rattacher la livre sterling à l'or.

Nous reconnaissons volontiers que la manière dont le dollar est géré peut provoquer en Grande-Bretagne et dans d'autres pays de grandes suspicions. Le dollar est géré en vertu des intérêts américains. L'attitude de l'Amérique, dans la question de la réadaptation de l'or, montre clairement que ce sont les intérêts intérieurs américains qui dictent la politique du dollar. Dans ces conditions, le dollar n'est pas une monnaie internationale, et il nous faut une monnaie qui soit dirigée en vertu de principes internationaux qui puissent être acceptés par plusieurs nations étrangères, comme la livre l'a été pendant longtemps.

Si, demain, la livre sterling pouvait revenir à ces principes et à ces bases, je crois que nous serions prêts à l'accepter comme monnaie internationale. Mais si elle ne le peut pas, si elle doit rester une monnaie flottante uniquement sous la direction du cabinet de Londres et commandée par des problèmes économiques et par des problèmes sociaux intérieurs à l'Angleterre, nous ne pouvons pas l'accepter comme monnaie internationale.

Alors, si nous devons chercher une monnaie européenne, revenons à l'ancienne union latine bancaire européenne basée sur l'or, nous donnant des garanties que la livre sterling ne pourra pas nous accorder.

Ceci étant dit, je crois que nous devons penser à la convertibilité vis-à-vis du dollar.

J'ai entendu défendre ici l'opinion qu'il fallait former une Europe dans laquelle non seulement les nations auraient eu certains privilèges au point de vue douanier, mais encore dans laquelle un

M. Motz (cont.)

We should continue to do everything that we can to help them.

We cannot therefore seal up Europe hermetically, and we ought to assure a preferential system between the countries of Europe, or at least among such of them as are disposed to join the group. I also sincerely believe that it is possible to lower customs barriers between the countries of Europe, because at the present time customs protection can no longer be justified for reasons of a capitalist nature. Capitalist interests have become too weak in our countries to dictate the policy of the States. Customs protection may be justified for reasons concerned with labour and its protection. But what has been happening in the past four years? Systems of social security, social benefits and wages in all the countries of Western Europe bear a strange resemblance to each other, and I am convinced that a statistician who worked out labour costs, taking into account the social insurance system in each of the countries of Western Europe, would be astonished to see how close they were together. This being the situation, the working class should not be afraid of free trade; it should not fear that free trade might cause unemployment.

It seems to me possible in this way to attain a substantial reduction in customs barriers, which would be a great step forward, not only from the point of view of trade, but also from a human point of view.

We must not forget that we are living in the century of speed, in the century of the aeroplane. But what a lot of formalities we still have to go through when crossing a frontier! These formalities are not only a nuisance, they are humiliating for a man of the twentieth century. I am sure that future generations will laugh when they are told that, in order to cross a frontier, it was necessary to show your wallet to an official, who could search the pockets in your waistcoat or even take off your socks to find a possible hidden bank note! That is unworthy of our civilisation and it must cease. For many of the finer minds of Europe, it will be a great day when the Representatives of all the nations here assembled burn down their customs sheds and abolish their common frontiers. Yet I hope that some of them will be kept, just as torture chambers

are preserved, to witness to the barbarity of our ancestors.

Having said this, I will confine myself to the simple statement that there are of course economic systems within Europe which differ profoundly from one another. In Belgium, we have for three years been moving towards freedom. We have heard from Mr. Dalton about the excellent results which Great Britain has achieved, to which I render homage.

Mr. Dalton has been annoyed by some of the criticisms in the French press. We also have been subject to criticism—I forget what country the paper belonged to—which said that Belgium is a “fool’s paradise” because we are spending our money on other things than the maintenance of a system of austerity. This criticism did not worry us much, because a fool’s paradise is in any case a paradise for some one, whereas in some countries there is no paradise for anybody.

Future collaboration must be based on the proper adaptation of the results obtained by all of us. We have started down the road to freedom; we shall continue in this direction, and I believe that we shall attain substantial achievements.

I should, however, like to say that I personally do not share the pessimism which has been expressed by some Representatives in this Assembly. According to them, whether Europe is co-ordinated or not, things will always go badly, there will always be difficulties, and hardships.

I came to Alsace two years ago, and I can see now the extraordinary progress made by this admirable country. I have noted the reconstruction going on in France and the favourable economic situation of this country, which has such great resources and which has now succeeded in bringing them into play. This leads me to believe that the future will be bright on one condition. In an admirable speech this morning, Lord Layton said that in 1927 the situation was roughly the same as it is to-day, and that at that time, if the nations had been willing to make the necessary effort—easy at that time—to develop international trade, there would have been no international economic crisis, no nazism, no war.

To-day the effort required will be greater, because the situation has worsened. Yet we must make this effort if we are to avoid an international

M. Motz (suite)

contrôle des changes aurait protégé l'Europe contre la concurrence étrangère. C'est une formule insensée parce qu'il y a une règle qui compte avant tout : il faut que toute économie se plie à la règle du marché des prix.

Si nous avons une économie européenne fermée sur elle-même, nous aurons, malgré tout, une économie russe d'un côté, et de l'autre une économie américaine. Or, je crois que nous avons intérêt à continuer nos relations commerciales avec l'Est de l'Europe, et que ce serait une politique difficile et vraiment contraire à nos intérêts que d'interrompre les relations commerciales des pays de l'Ouest avec ceux de l'Est de l'Europe. D'abord, parce que ces relations commerciales seraient certainement de nature à améliorer notre situation en ce qui concerne la position du dollar. Ensuite, parce que nous avons un intérêt politique à ne pas laisser tomber les Etats satellites de la Russie complètement sous la domination économique de celle-ci. Tout ce que nous pouvons encore faire pour les aider, nous devons continuer à le faire.

Ainsi, nous ne pouvons pas fermer l'Europe sur elle-même et nous devons assurer entre les nations européennes un système préférentiel, tout au moins entre les nations européennes qui veulent bien se grouper. Je crois aussi sincèrement qu'il est possible de réduire les barrières douanières entre les pays européens. Pourquoi?... parce qu'aujourd'hui la protection douanière ne peut plus se justifier pour des raisons d'ordre capitaliste. Les intérêts capitalistes sont devenus trop faibles dans nos pays pour dicter la politique des Etats. La protection douanière se justifie par des raisons de travail, de protection du travail. Or, que s'est-il passé au cours des quatre dernières années?... Les régimes de sécurité sociale, de charges sociales et de salaires de tous les pays de l'Europe occidentale se ressemblent étrangement, et je suis persuadé qu'un statisticien qui établirait le prix de revient du salaire de la main-d'œuvre en tenant compte des charges sociales dans tous les pays de l'Europe occidentale, serait étonné de voir que ces prix de revient se rapprochent étrangement les uns des autres. Dans ces conditions, la classe ouvrière ne doit pas avoir peur du libre-échange; elle ne doit pas craindre que le libre-échange provoque le chômage.

Il m'apparaît ainsi possible d'aboutir à une réduction importante des barrières douanières, et, non seulement au point de vue commercial, mais aussi au point de vue humain, ce serait un grand progrès.

Nous sommes, ne l'oublions pas, au siècle de la

vitesse, au siècle de l'avion. Or, pour passer une frontière, à quelles formalités ne devons-nous pas satisfaire? Que de contrôles, non seulement fastidieux, mais aussi humiliants pour un homme du vingtième siècle! Je vous assure que les générations futures riront aux éclats lorsqu'on leur expliquera que, pour passer une frontière, il fallait montrer son portefeuille à un fonctionnaire qui pouvait explorer la poche de votre gilet, ou éventuellement enlever vos chaussettes pour rechercher un billet de banque susceptible d'y être caché. Cela est indigne de notre civilisation et doit cesser. Pour beaucoup de bons esprits en Europe ce sera un grand jour de joie que celui où les représentants de toutes les nations qui sont ici assemblées auront mis le feu à tous les postes de douane, auront supprimé toutes leurs frontières communes. J'espère cependant qu'on en gardera quelques-uns comme on garde quelques chambres de torture en témoignage de la barbarie de nos ancêtres.

Ceci posé, je voudrais simplement me borner à vous dire qu'il y a certainement en Europe des systèmes économiques profondément différents les uns des autres. En Belgique, depuis trois ans, nous marchons vers la liberté. Nous avons entendu, d'après l'exposé de M. Dalton, qu'en Grande-Bretagne on est arrivé à des résultats excellents et devant lesquels je m'incline.

M. Dalton s'est irrité de certaines critiques de la presse française. Nous avons reçu aussi quelques critiques — je ne me souviens pas de la presse de quel pays il s'agissait, — disant que la Belgique était un « fool's paradise », un paradis de fous, parce que nous dépensions notre argent pour faire autre chose que maintenir un régime d'austérité. Cette critique ne nous a pas beaucoup troublés, parce que, dans un paradis de fous, il y a un paradis pour quelques-uns, alors que, dans tant de pays, il n'y a de paradis pour personne.

La collaboration de demain doit se baser sur la juste adaptation des résultats obtenus par les uns et par les autres. Nous sommes entrés dans la voie de la liberté; nous continuerons et je crois que nous arriverons à des réalisations appréciables dans cette voie.

Qu'il me soit tout de même permis de vous dire que je ne partage pas personnellement le sentiment de pessimisme qui a été manifesté par certains délégués dans cette Assemblée. D'après eux, que l'Europe soit coordonnée ou pas, cela ira toujours mal, il y aura toujours des difficultés, ce sera toujours pénible, toujours difficile.

Je suis venu en Alsace il y a deux ans, et j'ai pu constater le chemin extraordinaire que cet admirable pays a parcouru; j'ai pu constater la reconstruction de la France, la bonne situation écono-

M. Motz (cont.)

crisis, to avoid the triumph of another authoritarian movement, and, above all, to avoid war.

That is why this Assembly, to my mind, must be the inspiring force and counsellor for all international organisations. It must proclaim its determination and make the people feel that it intends to carry out its aims to the end.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Maccas.

M. MACCAS (*Greece*) (Translation). — At the end of the last great war, Europe had to be right on the edge of a precipice before it received aid. Mr. Dalton has rightly recalled this morning, not without just pride, the efforts made freely by Great Britain for the benefit of Europe at the end of the last war. After that country, it was America which, by means of the Marshall Plan, came to the aid of our Europe, impoverished and in danger of death. In this way the immediate peril was exorcised.

In my dual capacity as Greek and European, I wish to express the immense gratitude that we feel to these two great countries, Great Britain and the United States of America, which, out of a feeling of the deepest European and world solidarity, have managed to accomplish more than their duty.

One of the speakers this morning strongly emphasised that the Marshall Plan has two aspects: distribution and reconstruction.

While the first task is certainly being accomplished as well as possible, given the present difficulties, in the matter of construction, it is none the less true that the O. E. E. C., which supervises the execution of the Marshall Plan, has up till now failed to fulfil a large part of its obligations. I only need as proof the criticisms of this body which have been made here, and of which the echo will, I hope, reach the people behind this institution, and enable its working to be overhauled.

We have reached a critical turning in post-war history. Although the immediate danger has been overcome, the whole of European public opinion, of which this Assembly has been such an eloquent mouthpiece in these last few days, feels that we are skirting the same abyss on whose brink we

were brought by the last war. It is indeed necessary, as M. Paul Reynaud said so eloquently yesterday, that a loud cry of alarm should be heard throughout the world, and that an S. O. S. should be sent out by the Europeans who can perceive the danger to those who cannot.

What is our object? Europe must be saved from economic collapse, from impoverishment and the general upheaval which despair would bring. In order to avoid this catastrophe, employment must be assured for everyone. In this connection, I well understand the anxiety and alarm of some of the British Representatives, of the Labour Party or trade unions, because a prior condition for any rehabilitation of Europe is the absorption by the labour market of all productive workers, agricultural as well as industrial.

At the same time, it is necessary to maintain and even to raise the standard of living of our populations, and in particular of the productive workers. And finally it is essential to assure social justice to our peoples, by the abolition of the last vestiges of economic oligarchy, by economic as well as by fiscal measures. For the existence of social justice gives more patience to the weak, and a reduction of the gulf which separates the poor from the rich will ensure greater social stability. Twenty-two centuries ago Aristotle laid down in final terms the truth of this principle.

But the problem in this form does not only arise on the national scale; it is not localised in our respective countries.

It has become world-wide, owing to the network of commercial and economic relations which bind each of our countries to all the other parts of the world. To a large extent, however, it is a European problem, since the economic relations between our different countries are mainly built up on a continental framework. It was in view of this circumstance, that the second part of the Marshall Plan provided, and even demanded, that we Europeans should tighten the links which unite our countries, precisely with the aim of establishing this European solidarity without which—and the United States has realised this—Europe cannot be saved.

The problem before us here is therefore essentially European. In looking for a solution, I am going to take the needs of Greece as an example, not in a spirit of nationalism, but because we can each see more clearly what is needed in our own

M. Motz (suite)

mique de ce pays, qui a tant de ressources et qui est parvenu maintenant à les réaliser. Cela me permet de croire que l'avenir se présentera d'une manière favorable, à une seule condition. Ce matin, Lord Layton a prononcé un discours admirable lorsqu'il a dit qu'en 1927 on se trouvait à peu près dans la même situation qu'aujourd'hui, et qu'à cette époque, si les peuples avaient voulu faire l'effort, léger à ce moment-là, qu'il était nécessaire de faire pour développer le commerce international, on n'aurait pas eu la crise économique internationale, on n'aurait pas eu le nazisme ni la guerre.

Aujourd'hui, l'effort sera plus grand parce que la situation est plus difficile. Mais cet effort, nous devons le faire pour éviter la crise internationale, pour éviter le triomphe d'un autre mouvement autoritaire et, à la fin, pour éviter la guerre.

C'est pourquoi cette Assemblée doit être, à mon sens, l'inspiratrice et la conseillère de toutes les organisations internationales. Elle doit affirmer sa volonté et faire sentir aux peuples qu'elle veut aller jusqu'au bout de sa pensée.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Maccas.

M. MACCAS (Grèce). — Il a fallu que l'Europe, à l'issue de la dernière grande guerre, se trouvât presque au bord de l'abîme pour qu'une aide lui fût apportée. C'est avec raison que M. Dalton a rappelé ce matin, non sans une juste fierté, les efforts consentis par la Grande-Bretagne au profit de l'Europe au lendemain de la dernière guerre. Après ce pays, ce fut l'Amérique qui, par l'intermédiaire du plan Marshall, a tenu à apporter son aide à cette Europe misérable et en danger de mort. C'est ainsi que le péril immédiat fut conjuré.

En ma double qualité de Grec et d'Européen, je tiens à exprimer de cette place la gratitude immense que nous éprouvons pour ces deux grands pays, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, qui ont su, dans un mouvement de profonde solidarité européenne et mondiale, accomplir plus que leur devoir.

Dans un discours prononcé ce matin, il a été fortement souligné que le plan Marshall se présentait sous un double aspect : la répartition, la construction.

Or, s'il est certain que la première tâche s'accomplit au mieux des difficultés présentes, il est non moins vrai que, sur le plan de la construction, l'O. E. C. E., chargée de surveiller l'exécution du plan Marshall, a, jusqu'à présent du moins, failli pour une grande part à ses obligations. Je n'en veux pour preuve que le procès qui a été fait ici

même à cet organisme, et dont l'écho, je l'espère, arrivera aux inspirateurs de cette institution et permettra la révision de ses méthodes de travail.

Nous sommes arrivés à un tournant critique de l'histoire d'après-guerre. Si le danger immédiat a été écarté, l'opinion publique européenne tout entière, dont cette Assemblée s'est faite l'éloquent interprète ces derniers jours, pressent que nous frôlons ce même abîme au seuil duquel la dernière guerre nous a conduits. Il faudra, ainsi que l'a affirmé éloquemment hier M. le Président Paul Reynaud, qu'un grand cri d'alarme soit entendu de par le monde, qu'un S. O. S. soit lancé par les Européens clairvoyants aux Européens moins perspicaces.

Quel est notre objectif? Il faut sauver cette Europe de l'écroulement économique, de la misère et du bouleversement général que le désespoir provoquerait. Pour éviter cette catastrophe, il faut assurer du travail à chacun. A cet égard, je comprends parfaitement les préoccupations et les alarmes dont certains de nos collègues britanniques, travaillistes ou syndicalistes, se sont fait l'écho, car une condition préalable à tout redressement de l'Europe est que tous les producteurs, aussi bien agricoles qu'ouvriers, soient absorbés par le marché du travail.

Il faut en même temps maintenir et même élever le niveau de vie, le « standing of life » de nos populations, en particulier celui des producteurs. Il importe, enfin, d'assurer à nos peuples la justice sociale en faisant disparaître les derniers vestiges de toute oligarchie économique, par des mesures économiques aussi bien que fiscales. En effet, l'existence de la justice sociale donne plus de patience aux faibles, et la diminution de l'écart qui sépare les pauvres des riches assure une plus grande stabilité à la société. Voilà plus de vingt-deux siècles qu'Aristote a définitivement affirmé la justesse de ce principe.

Mais le problème ainsi défini ne se pose pas qu'à l'échelle nationale; il n'est pas localisé à nos pays respectifs.

Il est devenu mondial en raison de l'ensemble des rapports commerciaux et économiques qui lient chacun de nos pays à toutes les autres régions du monde. Pour une grande part, cependant, c'est un problème européen, les relations économiques entre nos différents pays s'établissant surtout dans le cadre du continent. Aussi bien le plan Marshall a-t-il, dans sa seconde partie, prévu et même exigé que nous autres, Européens, resserrions les liens qui unissent nos pays en vue précisément de créer cette solidarité européenne sans laquelle — les Etats-Unis l'ont eux-mêmes compris — l'Europe ne pourrait pas être sauvée.

M. Maccas (cont.)

countries. This method allows us to reach conclusions which are infinitely more correct and more precise.

If you ask then what our people are suffering from, at this moment, from an economic point of view, the answer is that they, and especially the productive section, are suffering, in the first place, from the existing disproportion between the prices of our agricultural products and those of our industrial products, the latter being very much higher than the former.

In the second place, they are suffering from the great difficulties we are experiencing in getting our exports taken up by foreign markets, and especially by European markets.

And finally they are suffering from the great difficulties encountered by capital—whether Greek capital abroad or foreign capital—seeking to invest in Greece.

If we now look for three possible remedies for these three ills, we perceive that they can only be European remedies.

As concerns, first of all the disproportion between the prices of industrial and agricultural products, it is obvious that—apart from certain internal measures which should be taken—the lowering of customs barriers, especially for manufactured goods and raw materials, would greatly relieve this situation.

We thus come back to one of the principal aims of our Assembly, and of the economic debate in which we are engaged. For indeed, a European Union without the progressive abolition of customs barriers would be quite inconceivable.

Without any doubt, in my country—as I believe in many others—this policy would evoke reactions which it is essential to avoid, both from the budgetary and from the industrial and therefore social point of view. But this danger could certainly be guarded against, either by the extension of direct, instead of indirect, taxation, or by the creation of an international fund which, during the transition period, would aid such industries as were no longer viable; or by the establishment of new industries not needing any State protection in order to live.

Moreover, what national industry might lose as a result of foreign competition would be offset by the lower prices it would pay for the raw materials

it needed. In any case, the solution of the problem must necessarily be a European one.

As regards our exports—and the possibility of assuring their absorption by foreign markets—this also is an international question, in fact, to a large extent a European question. As regards, for example, our main item of export—tobacco—Central Europe has always taken up two-thirds at least of these exports.

At the present moment, we are faced with great difficulties owing to the inability of our domestic prices to compete with prices on foreign markets. But it must not be forgotten that our national prices would certainly be much lower if the cost price of our agricultural products could be brought down by a fall in industrial prices.

If a distance were maintained between our national prices and the European prices, I think our problem could be solved by the recommendation made by the Westminster Conference several months ago, that measures should be taken to regulate the European market of agricultural products, thus ensuring to European farmers and agricultural workers an adequate standard of living and a secure livelihood.

To this end, the Westminster Conference proposed the establishment of the necessary organisations for the regulation of European markets, which could, if thought desirable, administer stocks, make reports and deal in general with operations of international distribution on behalf of the European authorities.

In this way, a Joint European Fund could be set up which, with the aid of the Marshall Plan, would ensure the necessary elasticity by dealing, on behalf of the entire European Union, with the surplus goods which it has been found difficult to sell.

And finally, as regards our third difficulty, which, I am sure, is also being encountered by other countries, it is unnecessary to emphasise that it is only by a policy of international solidarity that the problem of capital can be settled.

To this end, new industries could be set up: there would be more work required; new blood would flow into the international organisation. The free circulation of capital is a pre-requisite condition from which we cannot escape if we want to continue to live and to develop.

As far as surplus population is concerned, my country, which has always been a country of

M. Maccas (suite)

Le problème qui se pose devant nous est donc essentiellement européen. Aussi bien je vais me permettre, dans la recherche d'une solution, de prendre l'exemple des besoins de la Grèce, non pas par esprit de nationalisme, mais parce que nous avons chacun une vision plus nette des intérêts qui sont en cause dans nos propres pays. Cette méthode nous permet d'aboutir à des conclusions infiniment plus justes et plus précises.

Ainsi, de quoi souffre en ce moment, au point de vue économique évidemment, notre population, et notamment nos producteurs? Ils souffrent, d'abord, de la disproportion existant entre les prix de nos produits agricoles et ceux de nos produits industriels, ces derniers étant beaucoup plus élevés que les premiers.

Ils souffrent, en second lieu, des grandes difficultés que nous rencontrons pour faire absorber par les marchés étrangers, et notamment par les marchés européens, nos produits d'exportation.

Ils souffrent, enfin, des grandes difficultés que rencontre le capital, soit grec, soit étranger, mais se trouvant à l'étranger, à s'investir en Grèce.

Or, si nous envisageons les trois remèdes possibles à ces trois espèces de maux dont nous souffrons, nous voyons que ce ne peuvent être que des remèdes européens.

En ce qui concerne d'abord la disproportion entre les prix des produits industriels et les prix des produits agricoles, il est évident, sans parler de certaines mesures intérieures qui doivent être prises et appliquées, que l'abaissement des barrières douanières, notamment pour les produits manufacturés et les matières premières, apportera un immense soulagement à cette situation.

Nous rejoignons ainsi un des principaux objectifs de notre Assemblée et du débat économique qui se déroule ici. En effet, une union européenne sans suppression progressive des barrières douanières serait nettement incompréhensible.

Certes, cette politique, dans mon pays — et, comme je le crois, dans beaucoup d'autres — comporterait des contre-coups qu'il s'agirait d'éviter, aussi bien du point de vue budgétaire que du point de vue industriel, et par conséquent social; mais on peut certainement y parer, soit par l'extension de la fiscalité directe au lieu des impôts indirects, soit par la création d'un fonds international qui, pendant la période de transition, aiderait les industries qui ne seraient plus viables, soit par la création d'industries nouvelles n'ayant pas besoin pour vivre d'une protection de la part de l'Etat.

D'ailleurs, ce que l'industrie nationale perdra par suite de la concurrence étrangère, elle le gagnera

en payant moins cher les matières premières dont elle a besoin. En tout cas, la solution du problème posé est nécessairement une solution européenne.

En ce qui concerne nos produits d'exportation et la possibilité d'assurer leur absorption par les marchés étrangers, il s'agit aussi d'une question internationale, et même, en grande partie, d'une question européenne. Si nous considérons, par exemple, notre principal produit d'exportation, le tabac, l'Europe centrale était de tout temps notre cliente pour les deux tiers au moins de ces exportations.

En ce moment, nous rencontrons de grandes difficultés en raison de l'impossibilité pour nos prix intérieurs de rivaliser avec les prix des marchés extérieurs. Mais il ne faut pas oublier que nos prix nationaux seront certainement moins élevés lorsque, par la baisse des prix industriels, les prix de revient de nos produits agricoles pourront être comprimés.

Si un écart était maintenu entre nos prix nationaux et les prix européens, je crois qu'une solution pourrait nous être donnée par une recommandation de la conférence de Westminster faite il y a quelques mois, quand elle a suggéré que des mesures soient prises pour régulariser les marchés européens des produits agricoles, permettant ainsi d'assurer aux agriculteurs et aux ouvriers agricoles européens un niveau de vie suffisant et la sécurité de l'existence.

A cet effet, la conférence de Westminster a proposé la création des organismes nécessaires à la régularisation des marchés, — organismes qui pourraient, s'il y a lieu, être chargés d'administrer les stocks, de faire les reports et de procéder en général aux opérations de distribution internationale pour le compte des autorités européennes.

Ainsi, un fonds commun européen pourrait être institué qui, aidé par le plan Marshall, assurerait la souplesse nécessaire en prenant en charge pour le compte de l'union européenne tout entière le surplus des marchandises qui se sont heurtées à des difficultés d'écoulement.

Enfin, en ce qui concerne notre troisième difficulté, que d'autres pays éprouvent aussi, j'en suis persuadé, il n'est pas besoin d'insister sur ce fait que c'est seulement par une politique de solidarité internationale que le problème des capitaux pourra être résolu.

Ainsi de nouvelles industries pourront être créées. Du travail nouveau sera demandé, un sang nouveau entrera dans l'organisme international. La libre circulation des capitaux est une pétition de principe à laquelle nous ne pouvons pas échapper si nous voulons continuer à vivre et à nous développer.

Pour le surplus, mon pays, qui a toujours été un

M. Maccas (cont.)

emigration, will doubtless have to continue to count on the ability which its inhabitants have displayed in establishing themselves on a footing of equality in other European and overseas countries.

That also is a recommendation which the European Movement made recently, in a quite general way.

I think that our demand, justified as it is by the facts and by the interests of our respective countries, should be explicitly stated: it is that we need a common economic policy, so that henceforth there will only be two questions to consider. The first is: what is to be the basic doctrine governing this European policy? And the second: by what authority is it to be operated?

In the matter of doctrine one of the many useful purposes served by this Assembly has been demonstrated in some of our recent Debates, which showed that there is not such a very great difference, either in principle or in practice, between the exponents of economic liberalism and those of economic planning, if we may use this rather inelegant expression.

And if this difference is tending to diminish, I must observe that it is not only the politicians who are trying to reduce it—in a very praiseworthy effort for mutual comprehension—but also the scientists, who are making a similar effort.

I would like to draw the Assembly's attention to a solution already proposed by Wilhelm Roepke, with nothing doctrinaire about it, for the post-war economic problem.

He claims—and I am in complete agreement with him—that we need both a form of liberalism which is not capitalist, and at the same time a system of planning which is not vexatious or bureaucratic.

In his view—and also I might add, in mine—it is possible at once to conceive of a kind of competition which would only possess its advantages, founded on a basis of economic liberalism and applied in specified cases, chosen according to a plan which would take into account both the national economic interests of each of the countries and the social, moral and human elements of each economic organisation.

In this way, I believe that the second question before us, as to the European authority which we should, or should not have, is implicitly or

indirectly answered; for it seems clear that we shall need a supreme European authority to draw up this plan, fix its limits and obtain a balanced liberalism, and ensure the morality which is indispensable for a European policy.

In this connection, may I underline the immense value of the draft Resolution, which already carries about forty signatures, and which has been submitted for our approval, and of course for preliminary approval by the competent Committee. It proposes the establishment of a European Economic Department, which should work in close collaboration with the Committee of Ministers, and whose proposals would be submitted to a future Session of our Assembly.

After that, a European delegation would be appointed to negotiate with the United States of America a final—or at least a progressive—settlement of the economic problem of Europe.

All this, you will say, calls for sacrifices. It certainly does; but no human undertaking can be thought of without sacrifices. And for each sacrifice there may also be a compensation; I believe that, in this case, there may be two kinds of compensation.

In the first place there is the compensation represented by the immediate and tangible returns which will benefit those who have made concessions in the formation of the general plan.

And secondly there will be the fact that Europe will be living, instead of merely having lived.

The United States of America have realised the necessity for these sacrifices, and they have generously agreed to them for the benefit of our Continent, in a spirit of human solidarity and also, of course—as it easily understandable—in order to maintain its markets and its European customers.

And should not we Europeans also understand this same necessity, seeing that it affects ourselves, our children, and our future, and that the instinct of self-preservation imposes this duty on us?

My ancestors had a proverb saying that "even the Gods bow to necessity"; the gods of to-day, instead of inhabiting Olympus, live in the treasuries where the great financiers play with dollars which they often do not possess, and surely submission to necessity is even more essential for these men than it was for the gods of the ancient world!

Considering that on two occasions, during the two wars of 1914-1918 and 1939-1945, we have been able to pool—and my poor country is doing it

M. Maccas (suite)

pays d'émigration, devra sans doute toujours compter sur la facilité, pour ses habitants, de s'établir sur un pied d'égalité dans les autres pays européens ainsi que dans les pays d'outre-mer.

C'est encore une recommandation que le Mouvement Européen a faite récemment, d'une façon du reste tout à fait générale.

Je crois que notre demande, justifiée par les faits et par les intérêts de nos pays respectifs, doit être formelle; il nous faut une politique économique commune. Tant et si bien que, désormais, deux questions seulement se posent : d'abord, en vertu de quelle doctrine cette politique européenne pourra-t-elle jouer?... en second lieu, par le moyen de quelle autorité?...

En ce qui concerne la doctrine, Messieurs les représentants, je vois que l'utilité de cette Assemblée, parmi tant d'autres utilités, a été évidente quand nos débats ont permis ces jours derniers de constater qu'en réalité les distances ne sont pas tellement grandes, au point de vue doctrinaire et au point de vue pratique, entre les partisans du libéralisme économique et ceux qui sont partisans de ce qu'on est convenu d'appeler, selon une expression qui n'est pas très élégante, le dirigisme économique.

Mais si cette distance tend à diminuer, je dois également constater que ce ne sont pas seulement les hommes politiques qui, dans un très louable effort de compréhension mutuelle, tendent à supprimer cette distance, mais que les savants eux-mêmes y parviennent.

J'aimerais citer à l'Assemblée le cas de Wilhelm Roepke, qui, déjà, donne sur la question de l'économie nouvelle d'après guerre une solution qui n'a rien de doctrinaire.

Il prétend, et je partage pour ma part entièrement son avis, qu'il faut en même temps un libéralisme qui ne soit pas capitaliste et une planification qui ne soit pas tracassière ni bureaucratique.

On peut dès lors, selon lui, — et, vous me permettrez d'ajouter modestement, selon moi —, concevoir et envisager le jeu de la concurrence avec seulement ses avantages, en admettant le libéralisme économique, mais dans des cas très précis établis selon un plan qui prendra soin du facteur des intérêts économiques nationaux de chaque pays et de l'élément social, moral et humain de toute organisation économique.

Ainsi je crois, Messieurs, que la réponse est implicitement, indirectement donnée à la seconde question qui se pose, au sujet de l'autorité européenne que nous aurions ou que nous n'aurions pas, car il est évident, selon moi, qu'il faudra une

autorité européenne suprême pour établir ce plan, fixer les cadres, équilibrer le libéralisme et assurer cette moralité indispensable de la politique européenne.

A cet égard, qu'il me soit permis, Messieurs, de souligner combien me paraît utile le projet de résolution — portant déjà une quarantaine de signatures — qui est soumis à notre approbation, et auparavant, naturellement, à l'approbation de la commission compétente, et qui tend à la création d'un département économique européen, département qui collaborerait intimement avec le Comité des Ministres et dont les propositions seraient soumises à une prochaine session de notre Assemblée.

Après quoi, une délégation européenne se formerait, qui pourrait négocier avec les Etats-Unis d'Amérique la solution définitive, ou du moins progressive, du problème économique de l'Europe.

Mais, vous me direz, Messieurs, que tout cela demandera des sacrifices. Certainement, mais aucune entreprise humaine ne s'entend sans sacrifices. D'ailleurs, à tout sacrifice il peut y avoir aussi une compensation, et je crois que, dans le cas actuel, on peut envisager deux sortes de compensations.

Il y a d'abord celles qui sont constituées par les contre-parties immédiates et facilement tangibles dont bénéficieront ceux qui ont fait des concessions dans l'établissement du plan général.

Il y a ensuite le fait que nous pourrions dire de l'Europe qu'elle vivra, au lieu de dire qu'elle aura vécu.

Les Etats-Unis d'Amérique, Messieurs, ont compris la nécessité de ces sacrifices. Ils les ont généreusement consentis au profit de notre continent, dans un esprit de solidarité humaine et aussi, naturellement, — c'est très compréhensible —, pour maintenir leurs débouchés et leur clientèle européenne.

Cette même nécessité, Messieurs, ne la comprendrons-nous pas, nous autres Européens, lorsqu'il s'agit de nous, de nos enfants et de notre avenir, et lorsque c'est l'instinct de notre propre conservation qui nous en fait le devoir?

Nos ancêtres avaient un proverbe qui disait que « Même les Dieux obéissent à la nécessité ». Ainsi, si les dieux modernes, au lieu de siéger sur l'Olympe, siègent dans les trésoreries où nos grands argentiers manient, et jonglent avec des dollars, que souvent ils n'ont pas, je crois qu'à plus forte raison ces derniers devront subir la nécessité que les dieux antiques savaient de grand cœur subir.

Puis, Messieurs, si nous avons su, à deux reprises, aussi bien pendant la guerre de 1914 à 1918 que pendant celle de 1939 à 1945, mettre en commun — et mon pays continue, hélas! à le

M. Maccas (cont.)

still!—the blood of our children, the blood of our peoples, in order to save Europe, it can hardly be contended that it will prove more difficult to pool our material resources in order to save this same Europe.

In Greek, Gentlemen, the word "Europe" means: "he with the broad outlook", and the ancient Greeks used to represent Europe as a very beautiful woman riding a bull, which she is taming—the bull doubtless symbolising the difficulties of the age.

Gentlemen, we must not betray our destiny nor our baptismal name, nor even the symbol which the ancients gave to Europe.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Balta.

M. BALTA (*Turkey*) (Translation). — There can be no doubt about the need for close co-operation in the economic field between the countries of Europe; nor about the fact that the European collaboration which we are trying to develop within our organisation must be achieved more especially in the economic field.

We must at once lay down the principles and find the ways and means of organising solid, lasting and fruitful economic collaboration between our countries.

Such co-operation will only be possible to the extent that are able to isolate and eliminate the causes for the present economic situation in Europe on objective lines, that is, free from any unilateral considerations, keeping in view the common interests of our countries and trusting one another.

The difficulties from which European economy is suffering are multifarious. They arise especially from the present political situation, which affects our economies; and this factor must not be underestimated. Without a rational, stable political structure, without the re-establishment of political security, European economy will have difficulty in reaching the level which we wish it to attain.

There are also the difficulties of an economic nature which have been mentioned by speakers here: currency difficulties, customs barriers, trade restrictions. But all these difficulties are more the result than the cause of the present economic situation in Europe. International commerce, based on free trade, and a common

European market, is only possible between countries which are capable of obtaining their requirements by their exports, countries which are therefore capable of meeting serious competition with those engaged in a full and parallel effort of economic recovery. But this is not the case with our countries at present; hence the difficulty from which we are suffering.

The starting point for useful collaboration must be economic revival in all our countries; this will allow of the full utilisation of their natural resources and of their productive capacities.

In this way, we could increase purchasing power and the possibilities of trade between our countries, this being a pre-requisite condition for a common European market satisfactory to us all.

It is also on these lines that we could re-establish and develop our capacities for trading with the other countries, I mean, with the countries which are outside our organisation.

Such a recovery is, moreover, an essential condition for assuring to the workers of our respective countries a standard of living on a uniformly high level, for on that depends the social progress which by the Statute the Council of Europe has mentioned among its objects.

Mr. President, Europe possesses adequate elements for the construction of a viable and even a prosperous economy. What she needs is a well-conceived and effectively organised co-operation. It is for us to supply this.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Norton.

Mr. NORTON (*Ireland*). — In the course of this discussion suggestions have been made by various speakers that O. E. E. C. should be absorbed by the Council of Europe, that it should be integrated as part and parcel of the Council. On that issue I should like to advise the Council to proceed rather warily, because in its desire to take advantage of the services provided by O. E. E. C. it may unwillingly do an immense amount of harm and cause a substantial amount of friction. There is in any approach to a merger between O. E. E. C. and the Council of Europe need for prudence, tact and a broad understanding of the particular spheres of activity of the two bodies.

O. E. E. C. has been doing, and is still doing, very valuable work, particularly statistical work.

M. Maccas (suite)

faire — le sang de nos enfants, le sang de nos peuples, pour sauver l'Europe, faut-il penser qu'il nous coûte plus cher de mettre en commun nos ressources matérielles pour sauver cette même Europe?

Messieurs les représentants, le mot « Europe » est un mot grec qui signifie : « celle qui voit large », et les anciens Grecs illustraient l'Europe par le symbole d'une très jolie femme montant et domptant un taureau, le taureau représentant sans doute les difficultés de son temps.

Messieurs, ne trahissons pas notre destin ni notre nom de baptême, ni même l'emblème que les anciens ont donné à notre Europe.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Balta.

M. BALTA (*Turquie*). — Monsieur le Président, la nécessité d'une coopération étroite entre les pays européens dans le domaine économique ne fait pas de doute. Il est également hors de doute que la collaboration européenne que nous voulons développer au sein de notre organisation doit se déployer surtout dans ce domaine.

Dès lors, il nous faut dégager les principes, trouver les moyens et les méthodes qui permettront d'organiser entre nos pays une collaboration économique solide, durable et fructueuse.

Or, une telle coopération ne sera possible que dans la mesure où nous pénétrons et tâcherons d'éliminer les causes de la situation actuelle de l'économie européenne d'une manière objective, c'est-à-dire exempte de tous soucis unilatéraux, en ayant en vue les intérêts communs à nos pays et en faisant confiance les uns aux autres.

Les difficultés dont souffre l'économie européenne sont multiples. Elles proviennent en particulier de la situation politique actuelle qui affecte nos économies. Il ne faut pas les sous-estimer. Sans une structure politique raisonnable et stable, sans le rétablissement de la sécurité politique, l'économie européenne peut difficilement atteindre le niveau que nous souhaitons tous.

Il existe également des difficultés d'ordre économique relevées par nos éminents collègues : difficultés monétaires, entraves douanières, restrictions des échanges. Mais toutes ces difficultés sont plutôt le résultat que la cause de la situation économique actuelle de l'Europe. En effet, un commerce international basé sur le libre échange, un marché commun européen ne sont possibles qu'entre les pays capables de couvrir leurs besoins avec leurs exportations, entre les pays capables d'affronter une concurrence sérieuse, donc entre les pays qui jouissent d'un plein et parallèle relèvement écono-

mique. Or, tel n'est pas le cas, à présent, de nos pays. De là, la difficulté dont nous souffrons.

Le point de départ d'une collaboration fructueuse doit être le relèvement économique de tous nos pays, qui permettra la mise en valeur de leurs ressources naturelles, ainsi que le plein emploi de leurs capacités de travail.

De cette manière, nous pourrions augmenter le pouvoir d'achat et les échanges entre nos pays, condition préalable à la création d'un marché commun européen satisfaisant pour tous.

C'est aussi de cette manière que nous pourrions rétablir et développer la capacité d'échange avec les autres pays, c'est-à-dire avec les pays qui sont hors de notre organisation.

Un tel relèvement est d'ailleurs la condition essentielle pour procurer aux travailleurs de nos pays respectifs le standard de vie parallèlement élevé dont dépend le progrès social que le Statut du Conseil de l'Europe énumère parmi ses objectifs.

Monsieur le Président, l'Europe possède des éléments suffisants pour se forger une économie viable et même prospère. Elle a besoin d'une coopération bien conçue et efficacement organisée. C'est à nous de la lui fournir.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Norton.

M. NORTON (*Irlande*) (Traduction). — Au cours de la discussion, plusieurs orateurs ont proposé que le Conseil de l'Europe absorbât l'O. E. C. E. et que cette organisation fût partie intégrante du Conseil. Je me permets, sur ce point, de conseiller la plus grande prudence, car, dans son désir de tirer parti des services de l'O. E. C. E., le Conseil pourrait involontairement causer un mal incalculable et provoquer un désaccord sérieux. Dans toute tentative de fusion de l'O. E. C. E. et du Conseil de l'Europe, il faudra agir avec précaution, avec tact et en pleine connaissance des domaines d'activité particuliers des deux organismes.

L'O. E. C. E. s'est livrée, et se livre encore, à des travaux extrêmement utiles, notamment dans le domaine statistique. Elle n'est peut-être pas allée aussi loin que l'auraient désiré, et que l'estiment nécessaire, nombre de gens, mais nous ne devons pas oublier que l'O. E. C. E. a été créée sur l'initiative des Etats-Unis en vue d'administrer l'Aide Marshall en Europe et d'assurer, sur notre continent, la coopération économique la plus étroite possible.

L'Organisation a servi principalement à répartir l'aide américaine en Europe, sans entreprendre de régler le problème plus vaste de la coopération économique européenne. Je crois savoir que l'O. E. C. E. a décidé de devenir une organisation

Mr. Norton (cont.)

It has perhaps not gone as far as many think desirable and necessary, but we have to remember that O. E. E. C. was called into existence on the initiative of the United States for the purpose of administering Marshal Aid in Europe and securing the maximum degree of economic co-operation in Europe.

The organisation has been used mainly for distributing American aid in Europe without embarking on the larger issue of European economic co-operation. I understand that O. E. E. C. has decided to become a permanent organisation and that it will not cease its activities when Marshall Aid ends in 1952. By reason of its contacts with the United States and Canada, O. E. E. C. fulfils an important role which I fear the Council of Europe, in present circumstances, cannot easily fulfil.

I do not think it is desirable that we should do anything to weaken O. E. E. C. in present circumstances, or to cause any possible irritation in the United States because we cast our eyes enviously on the O. E. E. C. organisation. After all, we must recognize that O. E. E. C. provides a contact between Europe on the one hand and the United States and Canada on the other. It provides a filtering mechanism for the problems affecting Europe and a substantial portion of the Western Hemisphere.

It is as well to remember, too, that O. E. E. C. has contacts with European administrations which the Council of Europe has not got at the moment, and may not have for a very considerable time. For instance, O. E. E. C. has contacts with Switzerland, Austria, the Bizone of Germany, the French zone, Portugal and the Trieste zone. All these are administrations whose activities do not flow into the Council of Europe, and to that extent it may be said that O. E. E. C. has a wider network of contact than has the Council of Europe in present circumstances.

It may be desirable—I believe it will be found ultimately desirable—to merge O. E. E. C. with the Council of Europe, but I say to this Assembly that if such a merger is to take place the matter must be handled with understanding, a recognition of the wide issues involved and the need for not causing any misgivings or irritation in the United States, which has been such a great benefactor to the economically depressed people of Europe.

During this Debate various speakers have concentrated their remarks on the necessity for economic planning. With that objective I am in whole-hearted agreement, provided that we can

see, at every stage of the road, where our feet will be placed. I dislike economic planning in theory without being able to see what it will work like in practice.

Suggestions have been made for a customs and economic union in Europe which seems to me—and speakers have frankly acknowledged the fact—to envisage the abolition of tariffs and quotas, and to be designed to make Europe a single territory for the purpose of trade and commerce. If that means anything, it means the free movement of all classes of goods in the area of Europe which has a customs and economic union.

It is not possible for me—and, in practice, I would say that it is not possible for any other Representative here—without further detailed examination of the issues involved, to forecast now what would be the consequence of a customs and economic union for the individual countries of Europe which would be affected by such a proposal. It is likely—in fact, it is almost a certainty—that the highly industrialised and capitalised countries would be able to hold their own in any rearrangement of Europe's economy or in any rationalisation of Europe's industrial production. Large countries, numerically strong, highly capitalised and with long industrial traditions, may be able to weather a disturbance or even a storm which may arise out of the replanning of the industries of Europe. Their resources may enable them to make the necessary adjustments and their economic strength may enable them to withstand very severe shocks.

I would like to ask: what is to be the position of the smaller countries? Are they likely to be able to adjust their economy to meet the shock of a customs and economic union of Europe, or make such changes and transpositions as will reasonably insulate them against the inevitable economic blizzard, which is likely to blow against the small and industrially weak countries as a result of any rearrangement of European industries and of the complete abolition of tariff and quota systems, behind which many industries to-day exist?

Let us remember, all the time, that we are dealing here not just with machinery or factory buildings or impersonal things which have none of the human emotions which pulsate through each and every one of us. We are dealing here not with buildings or machinery, but with human beings. We are not dealing with pieces on a draughtboard or a chessboard; we are dealing with men and women who have feelings, and men and women who will not meekly accept a complete perusing of their domestic lives by those who believe in planning, without being able to see

M. Norton (suite)

permanente, et qu'elle ne cessera pas ses activités à l'expiration du Plan Marshall en 1952. En raison de ses contacts avec les Etats-Unis et avec le Canada, l'O. E. C. E. joue un rôle important, que le Conseil de l'Europe aurait du mal à jouer, je le crains, dans les circonstances actuelles.

Je ne crois pas souhaitable, étant donné les circonstances présentes, que nous prenions une mesure quelconque qui puisse affaiblir l'O. E. C. E., ou que nous provoquions l'irritation des Etats-Unis en jetant des regards de convoitise sur cette organisation. Nous devons reconnaître, tout compte fait, que l'O. E. C. E. sert de liaison entre l'Europe d'une part, et les Etats-Unis et le Canada de l'autre. Elle constitue un mécanisme permettant de passer au crible les problèmes qui intéressent l'Europe et une partie importante de l'hémisphère occidental.

Il convient de rappeler aussi que l'O. E. C. E. entretient avec les diverses administrations européennes des relations que le Conseil de l'Europe n'a pas établies pour le moment, et dont il peut manquer pendant longtemps encore. Ainsi, l'O. E. C. E. est en contact avec la Suisse, l'Autriche, la bizone et la zone française d'Allemagne, le Portugal et le Territoire de Trieste. Les activités de tous ces gouvernements et administrations ne sont pas tributaires du Conseil de l'Europe et, de ce point de vue, on peut dire que l'O. E. C. E. a un réseau de relations plus vaste que celui dont dispose actuellement le Conseil de l'Europe.

Il est peut-être indiqué — je crois que l'on en conviendra en dernière analyse — de réaliser la fusion de l'O. E. C. E. et du Conseil de l'Europe. Je déclare cependant à l'Assemblée, que, dans cette éventualité, il faudrait faire preuve de compréhension, reconnaître les vastes problèmes mis en jeu et éviter de provoquer les appréhensions ou l'irritation des Etats-Unis, qui ont été un si grand bienfaiteur pour les peuples d'Europe, victimes de la dépression économique.

Au cours de ce débat, plusieurs orateurs ont insisté sur la nécessité d'une planification économique. Je suis en parfait accord sur ce point avec mes collègues, à la condition cependant que nous puissions voir à tout moment où cela nous entraîne. Un plan économique théorique ne me plaît pas si je ne peux pas juger de ce qu'il donnera dans la pratique.

Certains ont proposé de créer en Europe une union douanière et économique, ce qui impliquerait, selon moi, — des représentants l'ont d'ailleurs reconnu franchement — l'abolition des droits de douane et des contingentements, et tendrait à faire

de l'Europe une entité économique. Ceci ne peut signifier autre chose que la libre circulation des marchandises de toutes catégories à l'intérieur de la partie de l'Europe qui aura conclu une union douanière et économique.

Il m'est impossible, comme d'ailleurs à n'importe lequel des représentants, de prévoir dès maintenant, sans avoir étudié plus avant les problèmes soulevés, quelles seraient les conséquences de cette union douanière et économique pour chacun des pays qui y participeraient. Il est probable, — et même presque certain — que, dans n'importe quelle réorganisation de l'économie européenne ou dans toute rationalisation de la production industrielle de l'Europe, les pays fortement industrialisés seraient en mesure de maintenir leur position.

Les grands pays, fortement peuplés, bien équipés et possédant des traditions industrielles solidement établies, peuvent résister victorieusement à la perturbation ou même au bouleversement que peut provoquer la réorganisation des industries européennes. Leurs ressources peuvent leur permettre de procéder aux ajustements nécessaires, et leur puissance économique de supporter les secousses les plus sérieuses.

Mais je voudrais poser cette question : quelle sera la situation des petits pays ? Seront-ils à même d'ajuster leur économie de manière à ne pas souffrir de l'ébranlement consécutif à l'union douanière et économique de l'Europe ? Pourront-ils procéder à des modifications et à des transferts susceptibles de les mettre suffisamment à l'abri de l'ouragan économique qui se déchaînera probablement sur les petits pays à faible puissance industrielle, à la suite de la réorganisation des industries européennes et de l'abolition totale des droits de douane et des contingentements qui conditionnent aujourd'hui l'existence de nombreuses industries ?

N'oublions pas un seul instant que nous ne nous occupons pas seulement ici de machines, de bâtiments d'usines ou d'autres éléments impersonnels, dépourvus de ces sentiments humains qui vibrent en chacun d'entre nous. Ce ne sont pas les bâtiments ou les machines qui nous intéressent, mais les êtres humains. Nous ne déplaçons pas des pions sur un damier ou sur un échiquier ; nous avons affaire à des hommes et à des femmes doués de sentiments, et qui n'accepteront pas passivement que les partisans du dirigisme s'immiscent dans tous les détails de leur vie privée si on ne leur donne pas des informations précises sur les conséquences inévitables de la planification dans les différents domaines de la vie nationale.

Nous nous occupons là d'un problème humain, et la matière humaine pourrait bien se révéler explosive ; si nous nous engageons sur cette voie,

Mr. Norton (cont.)

clearly the inevitable consequences of planning in the various national fields.

We are dealing here with a problem which can well turn out to be a problem of human dynamite, and we may, if we attempt to proceed along these lines, sow the seeds of what will subsequently be found to be an economic and social whirlwind.

Take, for example, the case of Ireland, which may not be the only case to be considered in this connection. As a result of a long period of political subjugation—Sir Ronald Ross knows the exact number of years—our country has had left on its economic face all the ravaging marks associated with political enslavement. Its industrial possibilities during this period of political bondage were grossly neglected. Those industries which existed were denied any effective assistance towards expansion. Many industries were allowed to decay, and all our industries were starved for want of capital.

The general policy pursued in Ireland up to the year 1922 was to make the country a vast grass ranch to produce cheap beef and cheap cattle for the benefit of another country. It was not unnatural, in those circumstances, that a policy of neglected industries, on the one hand, and a policy of ranching, on the other, produced a stagnant and decadent economic position. As a result, the population fell by emigration, and the neglected potentialities of the country gave to our people an intolerably low standard of living.

Since 1922, however, when a treaty was signed with Great Britain, that policy has been reversed by successive Irish Governments. There has, since that year, been a concentration on the development of our secondary industries, and many such new industries have been established; but in the main the market for these industries has been the home market, and except in a very limited number of cases these industries are unable to export commodities on anything like a substantial scale.

The industries which have been established have been built up on the basis of protection by either tariffs or quotas, and it was necessary to resort to these devices because the establishment of secondary industries in our undeveloped circumstances involved the training of labour which had not the industrial traditions to be found in other highly industrialised countries.

To-day, a certain degree of industrial development has been attained in Ireland, and further industry will be developed as opportunity offers; but any proposal to establish a customs union with Britain, for example, or with Europe, would mean

that our young and not yet highly developed industries would not be able to withstand the weight of competition from highly industrialised and highly capitalised countries.

We, in Ireland, having regard to our past experience of industrial stagnation over a period of hundreds of years, could not contemplate for a moment the development of a situation which would close down industries in our country which are still underdeveloped industrially, and which would involve on our part reversion to a ranching policy with a low standard of living, and the export of the flower of our manhood and womanhood, which is involved in any reversion to that type of economy.

The free and independent countries of Europe have had generations in which to develop their industries. They have had traditions of craftsmanship aided in every possible way by their own Governments. That privilege was not ours. We were, therefore, placed in the unenviable position of having to apply our own energies and abilities to the building up of secondary industries, which necessitated the training of labour unused to industrial activities, the financing of industrial enterprise, and the general protection of our new industries against a welter of international competition.

I ask this Assembly of Representatives, from countries which have had their own opportunities for industrial development, to appreciate the position of a young country such as Ireland, whose industrial and economic fabric is as yet rather weak.

I ask the Assembly to realise that it is not reasonable to ask a country such as Ireland, which is only beginning to develop its secondary industries, to consent to a levelling of tariffs and quotas, because if it were to be called upon to do that it could not possibly withstand the fierce competition of highly industrialised countries in Europe.

I want the Assembly to realise that it cannot promote co-operation and concord by the demolition of industries and by the mass unemployment which would follow such a course. We in Ireland want to work in close association with Europe, both economically and culturally, but I ask that our position, as a recently partially liberated nation, should be specially considered in the field of economic agreements between European nations.

We are willing to make every reasonable contribution to European unity which lies within our power; but we say to the European Representatives here to-day that economic co-operation must

M. Norton (suite)

nous risquerions de déclencher un véritable ouragan économique et social.

Prenons le cas de l'Irlande — qui n'est peut-être pas le seul exemple à citer en cette occasion. A la suite d'une longue période d'assujettissement politique — Sir Ronald Ross connaît le nombre d'années exact — notre pays avait conservé dans sa structure économique tous les signes de décrépitude qui sont la marque de l'asservissement. Pendant cette période d'esclavage politique, les possibilités industrielles de l'Irlande avaient été grossièrement négligées. Les industries existantes ne recevaient aucune aide effective qui leur permit de se développer. On laissait décliner nombre d'entre elles, et toutes nos industries, en général, dépérissaient faute de capitaux.

La politique générale poursuivie en Irlande jusqu'en 1922 était de faire de notre pays un vaste terrain d'élevage pour qu'il pût fournir à un autre pays de la viande et du bétail à bon marché. Il n'est nullement étonnant qu'une politique tendant à négliger les industries et à porter tout l'effort sur l'élevage ait eu pour résultats le marasme et la décadence économiques. Le chiffre de la population diminua du fait de l'émigration, et, les possibilités offertes restant inexploitées, le niveau de vie de notre peuple devint intolérablement bas.

Depuis 1922, cependant, — date à laquelle un traité fut signé avec la Grande-Bretagne —, les gouvernements irlandais successifs ont pris le contre-pied de cette politique. Depuis cette date, l'on s'est appliqué à développer nos industries secondaires, et nombre d'industries nouvelles de ce type ont été créées. Ces industries, néanmoins, ont travaillé dans l'ensemble pour le marché intérieur, et, à de très rares exceptions près, elles ne sont pas à même d'exporter sur une grande échelle.

Les industries créées l'ont été sur la base du protectionnisme. Il fallait que nous eussions recours aux droits de douane et aux contingentements, car, vu notre développement insuffisant, la création d'industries secondaires impliquait la formation d'une main-d'œuvre qui n'avait pas les traditions inhérentes aux pays fortement industrialisés.

A l'heure actuelle, l'Irlande est parvenue à un certain degré de développement industriel, et de nouvelles industries y seront créées dès que l'occasion s'en présentera. Mais toute proposition tendant à l'établissement d'une union douanière avec la Grande-Bretagne, par exemple, ou avec l'Europe, aurait pour conséquence de nuire à nos jeunes industries qui n'ont pas encore atteint un niveau de développement élevé; celles-ci, en effet,

ne seraient pas en mesure de soutenir la concurrence des pays fortement industrialisés et fortement équipés.

Quant à nous, Irlandais, n'oubliant pas la stagnation industrielle dont nous avons souffert pendant des centaines d'années, nous ne pourrions accepter un seul instant une situation qui mettrait fin à l'activité de nos industries encore insuffisamment développées, et qui signifierait pour nous le retour à la politique d'élevage, c'est-à-dire, obligatoirement, à un niveau de vie insuffisant et à l'émigration de l'élite de notre population.

Les pays libres et indépendants d'Europe ont eu des générations pour développer leurs industries. Ils ont bénéficié de traditions artisanales, favorisées dans toute la mesure du possible par leurs gouvernements. Nous n'avons pas eu ce privilège. Nous avons été placés dans une situation peu enviable, forcés de consacrer notre énergie et nos talents à la création d'industries secondaires qui réclamaient la formation de main-d'œuvre (nos ouvriers n'étant pas habitués aux travaux industriels), le financement des entreprises et des mesures générales de protection contre la masse de la concurrence internationale.

Je demande aux représentants des pays qui ont eu tout le temps voulu pour développer leurs industries de comprendre la situation d'un pays jeune comme l'Irlande, dont la structure industrielle et économique n'est pas encore bien solide.

Je demande à cette Assemblée de comprendre qu'il n'est pas raisonnable de demander à un pays comme l'Irlande, qui commence à peine à développer ses industries secondaires, d'accepter un nivellement des droits de douane et des contingentements; car, s'il fallait qu'elle y consentît, elle serait mise dans l'impossibilité de soutenir la concurrence acharnée des pays d'Europe fortement industrialisés.

Je voudrais que l'Assemblée comprît qu'elle ne peut développer la collaboration et la concorde en détruisant des industries et en provoquant — conséquence inévitable de cette destruction — un chômage considérable. Nous sommes tout disposés, en Irlande, à travailler en étroite collaboration avec l'Europe, à la fois dans le domaine économique et sur le plan culturel; que l'on n'oublie pas, cependant, que nous avons été libérés tout récemment, et seulement en partie.

Dans ces conditions, je demande que nous fassions l'objet d'un traitement spécial en ce qui concerne les accords économiques entre pays européens.

Nous sommes désireux d'apporter notre contribution à l'unité européenne dans toute la mesure de nos possibilités; mais nous déclarons aux repré-

Mr. Norton (*cont.*)

not mean economic annihilation of young countries which are now only beginning to develop their secondary industries.

M. SCHMAL (*Netherlands*) (Translation). — I was extremely interested in the speeches made yesterday and to-day. We have derived considerable benefit from this eloquence, of which only the Latin races have the gift and we have also benefited by the practical suggestions once again expressed by those using the English language. Having said this, it seems to me, of primary importance, to reach some positive results if possible.

We are not, in fact, sitting in this Assembly as individuals but rather as the interpreters of the thoughts of those who have honoured us with their confidence. There is no need to say that they ardently desire that this initial session should be successful, in other words that we should find at least one road leading to successful achievement in the economic field.

With this in view, and in order to shorten the discussion, I simply desire to support the suggestions of the last speaker yesterday, the Danish economist M. Kristensen. This speaker has in fact opened our eyes to the possibility of a rapid solution of these extremely complicated problems, which at the present time, threaten to overwhelm by their weight, not only those who are exercising economic authority, but also the thousands of humble homes which shelter the toiling workers, who have so hard a battle to fight for their daily bread.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Erten.

M. ERTEN (*Turkey*) (Translation). — Mr. President, colleagues, at the end of hostilities the countries of Europe were deeply aware of the need for a close collaboration between one another in the economic field, which is one of the most important aspects of international life.

However, the organisation for economic co-operation, which was initiated within the framework of the Marshall Plan, has so far been confined to questions relating to internal and external payments by the European Continent, and in addition to questions arising out of them, such as the co-ordination of national plans of recovery. In very many of these questions concerning Europe, close collaboration between States can give both rapid and effective results. Many questions

of this nature have already been submitted to the Assembly by my eminent colleagues.

So far as concerns practical measures in connection with European economy, I believe that a well organised co-operation will make it possible to obtain rapid and effective results, especially as regards technical questions, such as that of agriculture, which closely affects the problem of food, and of the raw materials which are a vital necessity for the European countries.

I venture to draw the attention of the Economic Committee to this problem.

I share the desire of my colleagues that the work already accomplished in the Economic Committee of the Assembly, should be endorsed in order that practical action may be taken.

I trust that the Assembly will find it possible, very shortly, to come to a decision and to find a final solution in regard to the question of trade between the European countries, which has always exercised such immense influence on their economy.

To conclude, I would draw the Assembly's attention to a point of very great importance. It is essential to endow the European countries with economic systems, which shall be sound and vigorous, so that they may be able to avoid the difficulties which might arise before the expiry of the Marshall Plan.

The Assembly, as the representative of the European countries, must take the necessary action to make Europe, which has undergone so many years of suffering, into a strong and prosperous Continent.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Macmillan.

Mr. MACMILLAN (*United Kingdom*). — This has indeed been a most remarkable Debate, introduced by M. Paul Reynaud, whose masterly style—lucid, persuasive and logical—enables him to present even the most complicated matters in the most simple way, and makes us other parliamentarians listen to him with jealous admiration.

Yesterday, my friend M. André Philip made a notable contribution—as indeed he has done by his energy and eloquence, freely given, to the movement for European unity over the last few years. And to-day Lord Layton, whose name as a humanist and as an economist is known throughout Europe, has contributed a luminous and impressive speech. I am afraid that I am not an economist, and certainly not an expert; but it has been the argument of even the economists that the

M. Norton (suite)

sentants de l'Europe ici réunis que la collaboration économique ne doit pas se traduire par l'annihilation économique des pays jeunes, qui commencent seulement à développer leurs industries secondaires.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Schmal.

M. SCHMAL (*Pays-Bas*). — C'est avec le plus vif intérêt que j'ai pris connaissance des discours qui ont été prononcés hier et encore aujourd'hui. Nous avons largement profité de cette éloquence dont seul le génie latin possède le secret. Nous avons également profité de l'esprit pratique dont ont fait preuve encore cette fois nos amis de langue anglaise. Cela étant dit, il me semble qu'il est de toute importance d'aboutir, si possible dès maintenant, à quelques résultats positifs.

En effet, nous ne siégeons pas dans cette Assemblée à titre personnel, mais plutôt comme les interprètes de la pensée de ceux qui nous ont honorés de leur confiance. Inutile de dire que ceux-ci désirent ardemment que cette première session soit un succès en ce sens que nous découvrons au moins un des chemins qui mènent à un bel essor économique.

C'est dans cet ordre d'idées qu'afin de raccourcir les débats je voudrais simplement me rallier aux suggestions du dernier orateur d'hier, l'économiste danois M. Kristensen. En effet, celui-ci nous a fait entrevoir la possibilité d'une solution rapide de ces problèmes tellement compliqués, problèmes dont à l'heure actuelle le poids immense menace d'écraser non seulement la pensée de ceux qui participent à l'exercice de l'autorité économique, mais encore des milliers d'humbles toits qui abritent ces travailleurs assidus qui, chaque jour, se livrent à une lutte acharnée pour le pain quotidien.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Erten.

M. ERTEN (*Turquie*). — Monsieur le Président, mes chers collègues, après la cessation des hostilités, les pays européens ont profondément senti le besoin d'une collaboration étroite entre eux dans le domaine économique, qui est l'un des principaux domaines.

Mais l'Organisation de Coopération Economique, née dans le cadre du plan Marshall, se trouve consacrée jusqu'ici seulement aux questions concernant les paiements intra et extra-européens et, tout au plus, aux questions en connexion avec ceci, ainsi qu'à la coordination des plans nationaux de

relèvement. Or, dans une multitude de questions concernant l'Europe, une collaboration étroite entre les nations peut donner des résultats rapides et efficaces. Plusieurs questions de ce genre sont déjà soumises à l'Assemblée par d'éminents collègues.

A mon avis, dans le domaine d'ordre pratique concernant l'économie européenne, une coopération bien organisée permet d'obtenir des résultats rapides et efficaces, surtout en ce qui concerne les questions techniques, comme la question de l'agriculture, qui touche de près les problèmes de nourriture et la question des matières premières vitales pour les pays européens.

Je me permets d'attirer l'attention de la commission économique sur ce problème.

Je partage donc le désir de mes collègues de faire consacrer les travaux déjà réalisés au sein de la commission économique de l'Assemblée afin que l'on obtienne des résultats pratiques.

Je souhaite que l'Assemblée puisse prendre, dans un bref délai, une décision, et trouve une solution définitive au sujet des échanges européens — qui n'ont pas cessé, jusqu'à présent, d'avoir une grande répercussion sur l'économie des pays européens.

En terminant, je veux attirer l'attention de l'Assemblée sur un point extrêmement important. Il importe de doter les pays européens de systèmes économiques sains et solides, qui leur permettront d'éviter les difficultés qui pourraient se présenter avant l'échéance du plan Marshall.

Représentant les pays européens, l'Assemblée doit faire le nécessaire pour faire de l'Europe, qui souffre depuis des années, un continent sain et prospère.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Macmillan.

M. MACMILLAN (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Nous avons assisté à un débat très remarquable. Il a été ouvert par M. Paul Reynaud, dont le style magistral — clair, persuasif et logique — lui permet de présenter de la manière la plus simple les questions les plus compliquées et suscite en nous, ses collègues parlementaires, une admiration envieuse.

Hier, mon ami M. André Philip nous a apporté son éminente contribution, comme il l'a fait d'ailleurs ces dernières années en mettant libéralement au service du mouvement pour l'unité européenne son énergie et son éloquence. Aujourd'hui, Lord Layton, dont la réputation d'humaniste et d'économiste est bien établie dans l'Europe entière, nous a donné un discours lumineux et impression-

Mr. Macmillan (cont.)

major problems which confront us are political, and that without political solutions the economic solution will not be found.

If I might be allowed to do so, I should like to draw what appear to me to be four main conclusions from the Debate.

First, the much advertised conflict between the planned and the free economies—between dirigism and liberalism, as I believe it is described—has not, in fact, developed. On the contrary, with some exceptions, there has been a general desire to concentrate on practical problems and practical solutions. I think it is generally accepted that some degree of centralised policy and some jointly concerted measures are required if the major questions which now confront Europe are to be solved.

As my friend M. André Philip said so convincingly, the problem of the Ruhr, at once the greatest source of wealth and the greatest potential danger to Europe, can be solved only with the good will of Germany if some degree of strategic guidance is accepted for the basic industries as well as for the monetary policy of Europe. But as he rightly and with characteristic fairness observed, this does not prejudge the decision of each separate country as to the tactical operation of its industries, either by nationalised or free enterprise. I believe myself that this sensible, moderate Proposal will be generally acceptable to men of moderate views and that perhaps the frontiers, to which Mr. Eccles referred in his remarkable speech, can be agreed. So much for my first point.

Secondly, the much advertised divergence between the overseas and metropolitan interests of the great countries has proved equally elusive, for one speaker after another has declared that neither can Europe stand alone, nor can the British, French, Belgian or Dutch Empires stand alone. On the contrary, their resources complement and supplement one another. Together—Europe and the territories overseas—they may form a group as powerful as Russia on the one hand or the United States on the other.

By standing together they may in time resolve the problem of raw materials and the problem of convertible currency. By standing together they can earn that independence which their

honour and their position equally demand. Indeed this will have the most happy result in my own country, for as a result of this general consensus of opinion we can confidently expect Lord Beaverbrook, the crusader of the Empire, to join the European Movement.

I will now take the third point which seems to develop. Surely it has become clear in the economic as in the political Debate that these are matters of urgency. They cannot be dealt with in a leisurely, dilatory or academic manner.

I confess I was rather shocked by a suggestion—I regret if I am attributing it wrongly, but I think it was from Dr. Dalton—that after 1952 the Council of Europe might obtain a satisfactory secretariat by taking over the officials of O. E. E. C. He has left it rather a long time ahead, and in the meantime are they to continue this rather squalid scramble for the partition of American aid? That is reprehensible, almost criminal, delay.

Finally, it has become clear that the short-term as well as the long-term adjustment of relations between the Old World and the New cannot be made except by Europe as a whole. Within a few days two British Ministers, very distinguished men, are to visit Washington, but alone they cannot solve this problem, for any solution must involve, in my view, a modification of the treaty obligations into which we have all entered and by which we are all bound. These negotiations, therefore, should be carried out not upon a national but upon a European basis.

These seem to me to be the four main bases of agreement which have emerged from this debate. I repeat: first, some reasonable give and take in the broad economic measures for European unity; secondly, a clear emphasis on the imperial and metropolitan resources; thirdly, a sense of urgency; and fourthly, the determination that it shall be the Council of Europe as a whole which shall act towards America, and not single national negotiations.

These four main bases are embodied in a Resolution which I think a number of our colleagues are going to put forward. That such a high degree of general agreement has been reached in this remarkable Debate is a tribute to the prior work which has been done during the past two years, partly by Governments and governmental institutions, and partly by private individuals and their associations.

At The Hague, at Brussels, at Westminster, much

M. Macmillan (suite)

nant. Je crains de n'être pas économiste, et je ne suis certainement pas expert; mais je crois que les économistes mêmes ont soutenu que les problèmes les plus importants auxquels nous devons faire face sont d'ordre politique, et qu'on ne trouvera pas de solution économique sans solution politique.

Si vous voulez bien me le permettre, je vais tirer de ce débat les quatre conclusions qui me paraissent s'en dégager.

Tout d'abord, il convient de constater que le conflit que beaucoup prévoyaient entre l'économie planifiée et l'économie libérale — entre le dirigisme et le libéralisme, comme on les appelle, je crois — n'a pas eu lieu en fait. Le désir général, au contraire — à quelques exceptions près — a été de se limiter à des problèmes pratiques et à des solutions pratiques.

Il est généralement admis, je crois que pour résoudre les problèmes majeurs devant lesquels se trouve actuellement l'Europe, il faut adopter une politique quelque peu centralisée et prendre certaines mesures concertées d'un commun accord.

Comme l'a exposé avec tant de conviction mon ami M. André Philip, on ne peut résoudre le problème de la Ruhr — qui est pour l'Europe à la fois la plus grande source de richesse et le plus grand danger latent — que si l'Allemagne fait preuve de bonne volonté. Il faut que les pays d'Europe acceptent de soumettre les industries de base et la politique monétaire au contrôle d'une sorte de direction stratégique. Mais comme l'orateur l'a fait observer si justement et si loyalement, chaque pays restera libre d'adopter pour ses industries la tactique de son choix — c'est-à-dire soit les nationalisations, soit l'entreprise privée. Je suis persuadé, pour ma part, que cette proposition pleine de bon sens et de modération ralliera tous les suffrages des modérés, et peut être pourra-t-on se mettre d'accord sur cette question des frontières dont M. Eccles a parlé dans son remarquable discours. J'en ai terminé avec ma première remarque.

En second lieu, l'antagonisme fort attendu entre les intérêts des grands pays, tant dans le domaine des territoires d'outre-mer que sur le plan métropolitain, ne s'est pas non plus manifesté. Tous les orateurs, en effet, ont déclaré l'un après l'autre que l'Europe ne saurait se suffire à elle-même, pas plus que ne le peuvent les Empires britannique, français, belge ou néerlandais. Au contraire, leurs ressources sont complémentaires. Réunis, l'Europe et les territoires d'outre-mer peuvent constituer un groupement aussi puissant que la Russie, d'un côté, ou les Etats-Unis, de l'autre.

En s'unissant, ils peuvent un jour résoudre le

problème des matières premières et le problème de la convertibilité des monnaies. En s'unissant, ils peuvent parvenir à l'indépendance que réclament à la fois leur honneur et leur situation. Cette prise de position aura les plus heureux effets dans mon pays, car un accord aussi unanime incitera certainement Lord Beaverbrook, le valeureux champion de l'Empire, à adhérer au Mouvement Européen.

J'en viens maintenant à ce qui me semble être la troisième conclusion. Le débat économique comme le débat politique ont fait ressortir clairement que des mesures urgentes s'imposent. Il est impossible en traitant ces questions de prendre son temps et d'entrer dans d'interminables discussions académiques.

J'avoue que j'ai été assez choqué d'entendre dire — j'espère ne pas me tromper en attribuant à M. Dalton la paternité de cette déclaration — que le Conseil de l'Europe pourrait disposer après 1952 d'un secrétariat satisfaisant en absorbant le personnel de l'O. E. C. E. Il me semble que cette mesure est renvoyée à une date bien lointaine. L'O. E. C. E. restera-t-elle jusqu'en 1952 cette foire d'empoigne quelque peu sordide où l'on se partage l'aide américaine? Lui accorder un tel sursis serait répréhensible, et presque criminel.

Enfin, il est apparu clairement que l'ajustement des relations, à court terme aussi bien qu'à long terme, entre le Vieux et le Nouveau Monde, ne peut être que l'œuvre de l'Europe dans son ensemble. Dans quelques jours, deux ministres britanniques — personnalités éminentes — iront à Washington; mais ils ne peuvent résoudre seuls ce problème, car toute solution présuppose, selon moi, une modification des obligations découlant des traités que nous avons tous signés et par lesquels nous nous sommes tous liés. C'est pourquoi ces négociations devraient être menées, non sur le plan national, mais dans le cadre européen.

Telles sont à mon avis les quatre bases principales d'accord qui ressortent du débat. Je répète : premièrement, prévoir des compensations raisonnables dans les vastes mesures économiques tendant à l'unification de l'Europe : deuxièmement, mettre clairement l'accent sur les ressources de l'Europe métropolitaine et de ses territoires d'outre-mer; troisièmement, reconnaître l'urgence du problème; quatrièmement, décider que ce sera le Conseil de l'Europe, et non chaque pays individuellement, qui entrera en négociations avec les Etats-Unis.

Ces quatre propositions sont contenues dans une résolution qu'un certain nombre de nos collègues sont sur le point, je crois, de soumettre à l'Assemblée. Il convient de rendre hommage au travail

Mr. Macmillan (*cont.*)

preliminary work was done. Friendships were made and compromises became possible. It is true that we were called, in an elegant phrase by a distinguished Minister, a "conclave of chatter-boxes". Well, the conclave of chatterboxes has turned into the first Parliament of Europe.

For my part, I am not at all discouraged by certain differences that have emerged. I am much more impressed by the measure of our agreement. If there are sceptics and cynics outside, I think this Debate may show that, on the lines on which we have been working, we can both deserve and command success.

THE PRESIDENT (Translation). — The General Debate on the rôle of the Council of Europe in the economic field is now closed. The various Resolutions which have been laid on the Table will be referred to the Committee on Economic Questions.

Point of Order

Mr. DALTON (*United Kingdom*). — I ask to be heard on a point of Order.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Mr. Dalton on a point of Order.

Mr. DALTON (*United Kingdom*). — I do not wish to delay discussion of the next Item on our Agenda, but I should be very grateful, Mr. President, if you would allow me to raise one point of Order.

I hold in my hand a document which has been circulated to the Press and which has also been placed in the hands of a number of Representatives in the Assembly. This document is, and I quote from the French text:

"Résolution inspirée par le Mouvement Européen et signée par quelques membres..."

which is:

"Resolution inspired by the European Movement and signed by certain members of the Assembly..."

This Resolution is an interesting one and raises various economic questions which it would be quite proper for the Committee on Economic Questions to consider in due course.

The point of Order I wish to make is to ask whether it is dignified and whether it is proper that we should be as it were puppets whose strings are pulled by persons who are not members of this Assembly. We are here the youngest deliberative Assembly in the world chosen by Governments, chosen by Parliaments. We have our proper dignity and our sense of independence. We have conducted an impressive and important Debate, and we are quite capable of conducting our procedures without undue external interference.

I ask whether it will not be more dignified and more suitable that we should not be presented with Resolutions admittedly inspired by external bodies some agents of whom have been active in other connections with regard to our elections and other matters; whether it would not be a good thing, in order to clear up this matter for the future, that this document about which I make complaints should be referred to the Committee on Rules of Procedure and Privileges in order that they may consider coolly and calmly whether interventions of this character are not an infraction of the dignity and independence of this deliberative Assembly.

THE PRESIDENT (Translation). — Mr. Dalton, the Motion which I have seen does contain the words you have mentioned. It is entitled "Motion—European Economic Union" and it is signed by about 40 members.

I do not consider that the text itself calls for any observation. I have no jurisdiction with regard to documents circulated outside the Assembly.

Mr. DALTON (*United Kingdom*). — The document to which I have referred says that it is "inspiré par le Mouvement Européen". I am asking you, Mr. President, whether you will allow this document on which there may be more than one opinion, to be referred to our Committee on Rules of Procedure and Privileges in order that they may consider whether or not this is a proper way in which our proceedings should be influenced by external persons and private organisations.

M. PHILIP (*France*) (Translation). — The Motion in question is the result of conversations which took place within the European Movement

M. Macmillan (suite)

préparatoire qui a été accompli au cours des deux dernières années, en partie par des gouvernements et des institutions gouvernementales, et en partie par des particuliers et des associations privées. C'est grâce à eux, en effet, qu'un assentiment aussi général a pu être obtenu au cours de ce remarquable débat.

A La Haye, à Bruxelles, à Westminster, un travail préliminaire important a été accompli. Des amitiés se sont nouées et la possibilité de parvenir à des compromis s'est affirmée. Il est vrai qu'un ministre distingué nous a élégamment qualifiés de « conclave de bavards ». Eh bien! le conclave de bavards est devenu le premier Parlement de l'Europe.

Quant à moi, je ne suis nullement découragé par les quelques divergences qui se sont manifestées. J'ai été beaucoup plus impressionné par l'étendue de notre accord. S'il y a hors de cette enceinte des sceptiques et des cyniques, ce débat leur prouvera peut-être que, si nous continuons à travailler dans le même sens, nous pouvons à la fois mériter et forcer le succès.

M. LE PRÉSIDENT. — La discussion générale sur le rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine économique est close. Les diverses résolutions qui ont été déposées sur le bureau sont renvoyées à la commission des Questions économiques.

Rappel au règlement

M. DALTON (Royaume-Uni) (Traduction). — Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Dalton, pour un rappel au règlement.

M. DALTON (Royaume-Uni) (Traduction). — Je ne désire pas retarder la discussion du point suivant de l'ordre du jour, mais je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, de m'autoriser à demander un rappel au règlement.

J'ai en main un document qui a été distribué à la presse et qu'un certain nombre de représentants possède également. Ce document, dans sa version française, est rédigé comme suit :

« Résolution inspirée par le Mouvement Européen et signée par quelques membres de l'Assemblée... »

Cette résolution est intéressante et pose différents problèmes économiques qu'il serait bon, le

moment venu, de soumettre à l'examen de la commission des Questions économiques.

La motion d'ordre que je présente a pour but de demander s'il est compatible avec notre dignité que nous soyons traités comme des pantins dont les ficelles sont tirées par des personnes n'appartenant pas à cette Assemblée. Nous sommes la première Assemblée délibérative du monde dont les membres aient été désignés par des gouvernements ou par des Parlements. Nous avons une dignité et un sens de l'indépendance qui nous sont propres. Nous avons déjà tenu un important et remarquable débat, et sommes tout à fait capables de poursuivre nos discussions sans une ingérence extérieure nullement justifiée.

Je demande s'il ne serait pas à la fois plus digne et plus normal que nous ne soyons pas saisis de résolutions inspirées, de leur propre aveu, par des organismes extérieurs, dont certains membres se sont déjà par ailleurs occupés de nos nominations ou d'autres problèmes nous concernant. Ne conviendrait-il pas, de façon à régler une fois pour toutes cette question, que ce document qui fait l'objet de mes critiques soit renvoyé à la commission du Règlement et des privilèges, qui pourra déterminer en toute liberté d'esprit si des interventions de ce genre ne constituent pas une atteinte à la dignité et à l'indépendance de notre Assemblée délibérative?

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Dalton, la résolution qui m'est parvenue ne contient pas les mentions que vous avez lues. Elle est libellée ainsi : « Résolution — union économique européenne », et elle est signée par une quarantaine de membres.

Le texte même ne me paraît pas donner lieu à aucune observation. Ce qui circule en dehors de l'Assemblée me paraît échapper à mon contrôle.

M. DALTON (Royaume-Uni) (Traduction). — Le document dont j'ai fait état porte la mention « inspiré par le Mouvement Européen »: Je vous demande, Monsieur le Président, d'autoriser le renvoi à notre commission du Règlement et des privilèges de ce document à propos duquel les opinions peuvent être partagées. Il appartiendrait alors à cette commission de juger s'il est normal que nos travaux soient ainsi influencés par des personnes n'appartenant pas à notre Assemblée ou par des organismes privés.

M. PHILIP (France). — La proposition dont il s'agit est le résultat de conversations qui ont eu lieu au sein du Mouvement Européen et qui ont

M. Philip (cont.)

between a certain number of persons of all political and economic tendencies.

The European Movement has devoted itself for nearly a year to the idea of the development of European unity, and it is largely owing to its efforts that we are here to-day.

Naturally, there could be no confusion between the activities of a private organisation of any kind and those of our Assembly,

As far as the Assembly is concerned, it was as individuals that we signed the document in question, which will be referred to the Committee on Economic Questions for examination together with other Motions.

I do not think that, in relation to the Assembly, the question can be regarded from any other angle.

Mr. CRAWLEY (United Kingdom). — I submit that, in spite of what M. Philip has said, there is a relevant point of Order involved here. I quite understand that the official paper does not contain the words read out by Mr. Dalton. On the official paper the Resolution is quite properly signed by various Representatives. Another document has been circulated outside, however, which takes as its text the Resolution moved by Representatives at this Assembly.

In that document it is claimed that the text is inspired, not by Representatives at the Assembly, but by an outside organization. I suggest that it is a breach of privilege. Any Resolution or Amendment can only be inspired by Representatives who comprise this Assembly, and it seems to me most improper that an outside organisation should take upon itself credit for a Resolution signed by Representatives.

M. JACINI (Italy) (Translation). — I am a little astonished at the hostile attitude adopted by some of our colleagues with regard to a document which does not figure on the Assembly's Agenda and which has been signed and circulated by some members of the Council.

We have been appointed to this Assembly by our respective Parliaments, but we also represent a great movement of public opinion. This movement of public opinion expresses itself in documents which are not in any way official, which may circulate, and with which we may or may not associate ourselves, as we think fit. But I confess

I see no way in which the dignity of our Assembly can be offended by any document of this nature.

All that is necessary is that the Motion in question shall be transmitted in the regular way to the Bureau, signed by members of the Assembly.

Apart from this, I do not see the necessity for the Assembly to concern itself with documents of this kind tending to influence—and to influence most favourably—the work of the Assembly.

Mr. LEE (United Kingdom). — I wish to relate this point of Order to a wider sphere of activities. I ask the Representatives who have taken up the attitude that this point of Order should not be maintained whether they would also adopt the same attitude if other movements, say in Britain or France, were to table points of Resolutions and to state that they were deliberately inspiring a Resolution, were to get Representatives appointed to this Assembly to sign the document, and were to present it to the Press as something deliberately inspired by an outside body which had no real connection with the Assembly. I take it that those Representatives, who see nothing to which to object in the statement that this Resolution is inspired by the European Movement, would have no objection to other organizations doing the same kind of thing?

THE PRESIDENT (Translation). — The point is this: members of the Assembly may only present documents signed by members of the Assembly itself. But apart from that, it seems to me that it would be difficult to prohibit members of the Assembly from meeting and take counsel together about drafting documents.

I had thought at first that the document, as read by Mr. Dalton, had been circulated by the Assembly services, which would have been regrettable; but the document which has reached the Bureau is perfectly in order, and does not bear the signature of, or mention, any European organisation whatever.

This being the case, I consider the document is in order and, as President of the Assembly, I have nothing further to add.

If members of the Assembly meet outside the Assembly to consult and to take counsel together, it seems to me that that is quite outside the control of the Bureau, for it is well understood that members of our Assembly may meet for the discussion of any subject, under the auspices of any movement whatever.

M. Philip (suite)

rassemblé un certain nombre de membres appartenant à toutes les tendances de l'opinion politique et de l'opinion économique.

Le Mouvement Européen s'est depuis près d'un an consacré à l'idée du développement de l'Europe, et c'est en grande partie grâce à ses efforts que nous sommes tous ici aujourd'hui.

Il est bien évident qu'il ne saurait y avoir de confusion entre l'activité d'une organisation privée, quelle qu'elle soit, et l'activité de notre Assemblée.

Sur le plan de l'Assemblée, c'est en tant qu'individus que nous avons les uns et les autres signé le document en question, qui sera transmis à la commission économique, pour être examiné avec les autres propositions de résolution.

Je ne pense pas que, sur le plan de l'Assemblée, nous ayons à considérer la question sous un autre angle.

M. CRAWLEY (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Malgré les déclarations de M. Philip, je considère qu'une motion d'ordre peut être présentée sur ce point. Je me rends parfaitement compte que le document officiel ne contient pas les mots cités par M. Dalton. Dans le document officiel, la résolution est effectivement signée par différents représentants. Cependant, un autre document a été distribué en dehors de l'Assemblée, qui reprenait le texte de la résolution proposée par des représentants. C'est dans ce second document qu'il est indiqué que ce texte a été inspiré, non pas par des représentants, mais par une organisation extérieure. Je considère que c'est là une atteinte aux privilèges. Une résolution ou un amendement ne peut être inspirée que par des représentants à cette Assemblée, et il me paraît tout à fait inacceptable qu'une organisation extérieure revendique la paternité d'une résolution signée par des représentants.

M. JACINI (*Italie*). — Je suis quelque peu étonné de l'attitude hostile prise par certains de nos collègues à l'égard d'un document qui ne figure pas à l'ordre du jour de notre Assemblée et qui a été distribué et signé par quelques-uns des membres du Conseil.

Nous sommes ici élus par nos Parlements respectifs; mais nous réfléchissons un grand mouvement d'opinion publique. Ce grand mouvement d'opinion publique s'exprime par des documents qui n'ont rien d'officiel, qui peuvent circuler et auxquels nous pouvons ou non adhérer. Mais je ne vois franchement pas en quoi la dignité de notre

Assemblée peut être atteinte par un document de cette nature.

Il suffit que, aussitôt les propositions en question arrivées à la Présidence, elles soient transmises dans la forme régulière et signées par des membres de l'Assemblée.

En dehors de cette procédure, je ne vois pas que l'Assemblée doive s'occuper de documents de cette nature susceptibles d'influencer — et d'influencer très favorablement — les travaux de notre Assemblée elle-même.

M. LEE (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Je désire examiner cette motion d'un point de vue beaucoup plus large. Aux représentants qui estiment que cette motion ne devrait pas être maintenue, je poserai la question suivante : adopteraient-ils une attitude identique si d'autres mouvements, en Grande-Bretagne ou en France par exemple, soumettaient des résolutions dont ils s'affirmeraient délibérément les inspireurs, obtenaient la signature de représentants à cette Assemblée, et les présentaient à la presse comme des documents délibérément inspirés par un organisme extérieur n'ayant aucun lien effectif avec l'Assemblée? Je suppose que, si ces représentants ne voient aucune objection à ce que le Mouvement Européen prétende avoir inspiré cette résolution, ils ne s'opposent pas davantage à ce que d'autres organismes agissent de même.

M. LE PRÉSIDENT. — La question est celle-ci : les membres de l'Assemblée ne peuvent présenter que des documents signés par des membres de l'Assemblée elle-même. En dehors de cela, il me paraît difficile d'interdire à des membres de notre Assemblée de se rencontrer et de s'inspirer mutuellement pour la rédaction de documents.

J'avais cru d'abord que le document, tel que M. Dalton l'avait lu, avait été distribué par les soins des services de l'Assemblée, ce qui m'aurait paru regrettable. Mais le document qui est arrivé au Bureau est parfaitement en ordre et ne porte l'inscription ni ne fait mention d'aucun organisme européen quelconque.

Dès lors, je crois que ce document est en ordre, et, comme Président de l'Assemblée, je n'ai rien d'autre à dire.

Si des membres de l'Assemblée se réunissent en dehors de l'Assemblée elle-même pour discuter entre eux et s'inspirer mutuellement, il me semble que cela échappe tout à fait à la discipline du Bureau, car il est bien entendu que les membres de notre Assemblée peuvent se réunir sur n'importe quel thème et sous la présidence de n'importe quel mouvement.

The President (cont.)

I confess that in the case before us, I do not see what action the Bureau can take.

Mr. UNGOED-THOMAS (*United Kingdom*). — I submit that a fundamental Parliamentary principle is involved in the point which has been raised. With great respect, I submit, Mr. President, that it is not, as you suggest, a question of Representatives appointed to this Assembly meeting together outside to put some Proposal before the Assembly. That is not the case.

It is a case of an outside body which, for all practical purposes, may or may not include Representatives, but which includes people other than Representatives, who are certainly not acting as Representatives.

The purpose of this point of Order is to ascertain whether an outside body can come along and say: "This member, that member, and the other member, are acting under our inspiration". What they are doing is not to act as deliberative Representatives appointed to a deliberative Assembly who are in duty bound to act independently in the Assembly, but to act subject to the influence of an outside body.

I am not concerned with the merits or demerits of this case; I do not wish to go into it or to argue it, but in my submission it is wrong to suggest that there is not involved, in a case of that kind, a perfectly obvious fundamental question of Parliamentary principle, and if such a question is involved, it should be referred to the Committee on Rules of Procedure and Privileges, in order that they may consider it.

I am casting a reflection on no one who has signed the document; I am not entering into the merits of the case.

What we are concerned with is the simple question of whether or not an outside body—it may be an association or a collection of individuals—can say: "What this Representative or that does is something which is done under my inspiration and not as an independent Representative to the Assembly".

I do not know the facts sufficiently, and possibly all these Representatives have acted perfectly independently; but I accept at once that they have acted with perfect honour and honesty. That is not in issue. The question is whether somebody outside can say that this Representative or that Representative acts under his inspiration and not as an entirely independent Representative at this Assembly.

THE PRESIDENT (Translation). — Ladies and Gentlemen, I confess that I do not understand this question very well. If some members wish to refer it to the Committee on Rules of Procedure, I have no objection.

I do not wish to contradict Mr. Ungoed-Thomson; but if members are of the opinion that something is out of order and desire that a provision shall be inserted in the Rules of Procedure, they should submit the question, with their Proposals, to the Committee on Rules of Procedure. We shall then be able to discuss the matter more clearly.

Mr. DALTON (*United Kingdom*). — I wish to thank you, Mr. President, for being so kind as to accept the Proposal which I made that it would be proper for this matter to be referred to the Committee on Rules of Procedure and Privileges.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon Sir David Maxwell-Fyfe.

Sir David MAXWELL-FYFE (*United Kingdom*). — I am sorry to prolong this matter. I should not have risen had the question not been pursued. I want you, Mr. President, and the Assembly, to understand what is being suggested. If necessary, I shall ask that a vote be taken upon it.

What is suggested is that there is here what is known in England as a breach of privilege. My colleagues have used the usual terminology. A breach of privilege has been suggested—that is a *prima facie* case that Representatives in this Assembly have acted not as members of this Assembly but as the tools or the cat's paw of a body outside. I suggest that there is no evidence and no foundation for the suggestion which is made against myself and the forty other Representatives who have signed this Resolution.

It is a well-known fact that matters of many different kinds are of interest to various bodies in this world.

These bodies seek to bring them to the attention of the members of various legislative assemblies.

It is then entirely a matter for the members of those legislative assemblies whether they will give their support or not. In this case the matter is one which is of interest to Representatives in this Assembly and to members outside. The first name on the list is that of my friend M. André Philip. The last printed name on the list is that of the Representative beside him, M. Persico. Between

M. le Président (suite)

J'avoue que, dans le cas présent, je ne vois pas ce que le Bureau peut faire.

M. UNGOED-THOMAS (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Je considère que le point soulevé met en jeu un principe parlementaire essentiel. Je me permets, Monsieur le Président, de faire remarquer que, contrairement à ce que vous suggérez, il ne s'agit pas là de représentants se réunissant en dehors de l'Assemblée pour discuter d'une proposition à nous soumettre. Tel n'est point le cas.

Il s'agit en réalité d'un organisme étranger à l'Assemblée, qui comprend peut-être des représentants — comme il pourrait n'en pas comprendre —, mais qui compte en tout cas des personnalités extérieures à l'Assemblée et n'agissant certainement pas en tant que représentants. Cette motion d'ordre a pour but de déterminer s'il est possible qu'un organisme étranger à l'Assemblée vienne nous dire : « tel membre, tel autre encore agissent selon nos directives ». Ils n'agissent point ainsi en tant que représentants nommés à une Assemblée délibérante et tenus de rester indépendants, mais sous l'influence d'une organisation extérieure.

Il ne m'appartient pas dans cette affaire de juger le pour et le contre; je n'ai l'intention ni d'en étudier les détails, ni d'en discuter, mais j'estime qu'il est tout à fait erroné de prétendre qu'elle ne met pas en jeu un principe fondamental de procédure parlementaire; c'est là en effet l'évidence même. Dans ces conditions, ce point devrait être renvoyé pour examen à la commission du Règlement et des privilèges. Je ne veux critiquer aucun des signataires de ce document; je ne discute pas le pour et le contre. Ce qui nous intéresse, c'est simplement de savoir si un organisme étranger à l'Assemblée — qu'il s'agisse d'un groupement ou d'une réunion de personnes — est ou non autorisé à déclarer : « tel ou tel représentant agit sous mon inspiration, et non en tant que représentant indépendant ».

Ne connaissant pas suffisamment les faits, je ne peux prétendre que tous ces représentants n'aient pas agi en toute indépendance; j'admets en tout cas sans hésitation que leur action a été dictée par des motifs parfaitement honorables et par une conviction sincère. Là n'est pas la question. Il s'agit de savoir si quelqu'un d'étranger à l'Assemblée peut ou ne peut pas dire que tel ou tel représentant agit sous son inspiration, et non en tant que représentant pleinement indépendant.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, j'avoue ne pas très bien comprendre la question. Si certains mem-

bres veulent la soumettre à la commission du Règlement, je n'y fais pas d'opposition.

Je ne veux pas contredire M. Ungoed-Thomas, mais, si les représentants estiment que quelque chose n'a pas été fait régulièrement, et désirent qu'une disposition soit inscrite dans le règlement, qu'ils saisissent la commission du Règlement de la question, et lui fassent des propositions. Alors, nous discuterons plus clairement.

La parole est à M. Dalton.

M. DALTON (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir bien voulu accepter ma proposition tendant à renvoyer cette question à la commission du Règlement et des privilèges.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à Sir David Maxwell-Fyfe.

Sir David MAXWELL-FYFE (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Je regrette de prolonger le débat sur cette question. Je me serais abstenu si l'on n'avait point continué à en discuter. Je désire que vous, Monsieur le Président, et l'Assemblée compreniez bien ce que l'on insinue. S'il est nécessaire, je demanderai que l'on procède à un vote sur ce point.

L'on insinue que ceci constitue ce que nous appelons en Grande-Bretagne une atteinte aux privilèges. Mes collègues se sont servis de l'expression habituelle. On a laissé entendre qu'il s'agissait d'une atteinte aux privilèges — car il semble, à première vue, que des représentants n'aient point agi en tant que membres de cette Assemblée, mais comme les jouets et les pantins d'un organisme extérieur à l'Assemblée. Je soutiens que l'insinuation faite contre moi-même et les quarante autres représentants qui ont signé cette résolution ne peut être prouvée ni fondée sur une donnée quelconque.

Nul n'ignore que des problèmes nombreux et variés intéressent de par le monde divers organismes. Ces organismes cherchent à attirer sur ces problèmes l'attention des membres de différentes assemblées législatives. Les membres de ces assemblées législatives sont alors entièrement libres de décider s'ils donneront ou non leur appui. Dans le cas présent, il s'agit d'une question qui intéresse à la fois des membres de l'Assemblée et des personnes qui n'en font point partie. Le premier nom figurant sur la liste est celui de mon ami M. André Philip. Le dernier est celui de son voisin M. Persico. Entre ces deux noms nous en trouvons quelque quarante autres, représentant des points de vue et des opinions de toutes natures.

Sir David Maxwell-Fyfe (cont.)

those names, there are some forty others of various views and opinions.

I do not think that it should go out from this Assembly that there is even a *prima facie* case that those of us who have signed this Resolution have done anything that is wrong or incompatible with our membership of this Assembly and our activities in connection with it.

As I do not think that you intended to Rule that there was a *prima facie* case of breach of privilege—which is of wrongdoing—on anyone's part, I respectfully suggest that this matter, which, certainly in England, carries the imputation that some *prima facie* case of breach of privilege or wrongdoing has taken place, should be voted upon. Before such a suggestion goes out to the world, this Assembly should vote. Therefore, I oppose it.

THE PRESIDENT (Translation). — I quite realise that this is a special point in British procedure which, personally, escapes me entirely.

It seems to me quite certain, as I see the position, that members have done no harm, and that they might just as well have employed the formula "European Movement", "Socialist Party" or "M. R. P.". I would see no harm in that.

I gather, from the explanations which have passed between the Representatives of the United Kingdom, that the question is more serious than I thought, but I confess, that I do not understand it.

I must say, that in accepting Mr. Dalton's Proposal, which enables him to bring the matter before the Committee on Rules of Procedure, there was not the slightest question, in my mind, of any blame attaching to the signatories to the document previously referred to. I adopted an extremely neutral attitude in order that the question might be thoroughly examined but, in my opinion, nothing wrong has been done.

Does this explanation satisfy Sir David Maxwell-Fyfe?

Sir David MAXWELL FYFE (*United Kingdom*). — I should be the last to prolong the matter in view of what you have said, Mr. President; so long as it is fully understood that this Procedure does not carry with it any reflection, as you have been courteous enough to point out, then my point has been established.

THE PRESIDENT (Translation). — The incident is closed.

Debate
on Report No. 8 of the Special Committee
on Article 36 of the provisional Rules
of Procedure

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Maccas.

M. MACCAS (*Greece*) (Translation). — Mr. President, during a recent Debate at a Plenary Sitting, it was clear to the Assembly that the regime applied by the provisional Rules of Procedure to Representatives sitting as Substitutes, was indefensible and even unwarranted.

It was indefensible and untenable because Substitutes have exactly the same status as titular Representatives for, in the majority of countries, they were appointed by Parliament and granted powers equal to those of titular Representatives.

In view of this feeling, you, Mr. President, wrote to Mr. Morrison, Chairman of the provisional Committee on Rules of Procedure, drawing that body's attention to the possible necessity of interpreting Article 36 of the provisional Rules in accordance with Article 25 of the Statute, and defining the precise status of Substitutes both in the Assembly and in Committees.

According to your letter, Article 23 should be very strictly applied in regard to a Substitute's position in the Assembly and—it naturally follows, although it is not expressly stated—with greater latitude in regard to a Substitute's position in Committee.

The provisional Committee on Rules of Procedure has discussed your letter at length and also the question which it raises.

We reached certain conclusions, though they were not all unanimously adopted. In some cases there was a majority and a minority; but the general conclusions will be found in the Report which I had the honour to submit to the Assembly. This Report, which has been circulated, contains, at the end, the Committee's Proposals for the Amendment of Article 36.

I shall not dwell on the details of the changes which we are asking the Assembly to make.

May I merely point out that three separate cases exist, which must all be provided for.

The first case is that where a Representative is unable to attend a Sitting of the Assembly—not necessarily because of illness or absence from the seat of the Assembly, but perhaps by reason of his duties in another Committee, or far from the Assembly, on business relating to the work of the Assembly.

Sir David Maxwell-Fyfe (suite)

Selon moi, l'opinion publique ne devrait pas apprendre que ceux d'entre nous qui ont signé cette résolution ont été accusés — même sans preuves concluantes — de s'être rendus coupables d'une infraction ou d'avoir commis une faute incompatible avec leur qualité de représentant et les travaux de cette Assemblée. Etant donné que, selon moi, vous n'aviez pas l'intention de nous accuser d'avoir porté atteinte aux privilèges de l'Assemblée — c'est-à-dire d'avoir commis une infraction au règlement —, je propose respectueusement que l'on procède à un vote sur cette question; en Grande-Bretagne, en effet, le fait qu'une telle question soit soulevée impliquerait que l'on pût parler d'un cas bien fondé d'atteinte aux privilèges ou d'infraction au règlement. Il conviendrait que cette Assemblée procédât à un vote avant qu'une telle accusation ne soit divulguée. Je fais donc opposition.

M. LE PRÉSIDENT. — Je saisis très bien qu'il s'agit d'un point spécial à la procédure britannique, à laquelle, pour ma part, je ne comprends rien du tout.

Il me paraît absolument certain, d'après ma logique, que nos collègues n'ont rien fait de mal et qu'ils auraient aussi bien pu utiliser les formules : « Mouvement Européen », « Parti socialiste » ou « M. R. P. ». Je n'y aurais vu aucun mal.

Je crois comprendre, d'après les explications échangées entre les représentants britanniques, que la question est plus sérieuse que je ne le crois, mais j'avoue ne pas comprendre.

Je déclare qu'en acceptant la motion de M. Dalton, lui permettant de soulever la question à la commission du Règlement, je ne pensais nullement blâmer le moins du monde les signataires du document précité. Dans mon esprit, il n'y avait absolument aucun blâme. J'adoptais une stricte et prudente neutralité pour permettre que la question soit examinée complètement, mais, à mon avis, rien de mal n'a été fait.

Mes paroles vous donnent-elles des apaisements, Sir David Maxwell-Fyfe?

Sir David MAXWELL-FYFE (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Je serais bien le dernier à vouloir prolonger la discussion, étant donné ce que vous venez de déclarer, Monsieur le Président; s'il est bien entendu, comme vous avez eu la courtoisie de le souligner, que cette procédure n'a rien de préjudiciable pour personne, je considère que mon point de vue a été admis.

M. LE PRÉSIDENT. — L'incident est clos.

Discussion
du rapport n° 8 de la commission spéciale
sur l'article 36 du règlement provisoire

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Maccas.

M. MACCAS (Grèce). — Monsieur le Président, lors d'un des derniers débats en séance plénière, il est apparu à l'Assemblée que le régime imposé par notre règlement provisoire aux représentants qui sont ici à titre de suppléants était intenable, et même déplacé.

Intenable et déplacé, pour ces raisons qu'ils sont exactement égaux aux représentants titulaires, que dans la plupart des pays ils ont été désignés par les Parlements au même titre, et qu'en tout cas ils sont pourvus d'une autorité égale à celle des représentants titulaires.

Considérant cet état d'esprit, vous avez bien voulu, Monsieur le Président, par une lettre adressée à M. Morrison, Président de la commission provisoire du Règlement, attirer l'attention de cette commission sur la nécessité qu'il y aurait peut-être à interpréter l'article 36 de notre règlement provisoire dans le cadre de l'article 25 du Statut, et de fixer la situation exacte des suppléants, aussi bien à l'Assemblée que dans les commissions.

D'après la teneur de votre lettre, l'article 23 devrait être plus strictement appliqué en ce qui concerne la place des suppléants à l'Assemblée, et naturellement — vous ne le dites pas expressément, mais cela découle de source — plus largement sans doute en ce qui concerne leur place au sein des commissions respectives.

La commission provisoire du Règlement a longuement délibéré sur votre lettre et sur la question qu'elle posait.

Nous sommes arrivés à certaines conclusions. Elles n'ont pas toujours été adoptées à l'unanimité. Pour certaines, il y avait une majorité et une minorité, mais ces conclusions générales ont été consignées dans le rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à l'Assemblée, rapport qui a été distribué et à la fin duquel se trouve la proposition que la commission présente sur la modification qu'elle juge nécessaire à l'article 36.

Je ne m'appesantirai pas sur les détails de cette modification que nous avons l'honneur de demander à l'Assemblée.

Qu'il me soit permis seulement de souligner que nous distinguons trois cas différents qui doivent être réglés tous les trois.

Le premier est le cas de l'empêchement dans lequel se trouverait un représentant de siéger à une séance de l'Assemblée, — empêchement qui ne

M. Maccas (cont.)

It seemed to the Committee that the Representative who thus was unable to attend should notify, according to circumstances, either the President of the Assembly—if he was to be absent from the Assembly—or the Chairman of the Committee—if he was to be absent from a Committee—so as to obtain permission from the President of the Assembly or the Chairman of the Committee, for the Substitute whom he appoints to replace him.

Concerning the words “whom he appoints” members were not unanimous. Some members preferred to replace them by the words “his Substitute”. These members held the view that each Representative had his own Substitute.

The majority supported M. Philip’s view that a titular Representative need not, necessarily, have his own personal Substitute, a sort of *alter ego*.

The second case is that in which the Substitute appointed by the titular Representative is himself obliged to be absent, and this we dealt with by sub-paragraph (c) of Article 36 which we are asking the Assembly to modify.

In this case we considered that, if the Committee agreed, another Representative, either titular or Substitute, might be nominated.

Finally the third case, which the Committee considered was that of a Representative belonging to several Committees who was in consequence physically unable to discharge all the duties assigned to him. In such cases the Committee considered that a Substitute who regularly replaces a Representative, who is a member of more than one Committee, and finds himself unable to attend a Committee meeting, may with the agreement of the Chairman of the Committee and the Representative, nominate another Substitute to replace him.

Lastly, we wish to insert in a final paragraph to the Article which we are asking the Assembly to amend a statement, which many of us considered to be self-evident, to the effect that the word “Substitute” means a duly accredited Substitute, delegated by the same Member of the Council of Europe.

These are the results of the deliberations of the provisional Committee as adopted by a majority vote.

I should, however, add so that the Assembly may be fully informed, that since the end of our deliberations other Amendments have been circulated which have naturally come to my notice.

I can only give my personal views on these Amendments, since they were not discussed by the Committee. I will analyse them very briefly:

The first of these amendments is proposed by MM. Van Cauwelaert and Struye; the second by M. Burger, the third by Mr. Ungood-Thomas and some of his colleagues and the fourth by M. Jakobsen and some of his colleagues.

The first Amendment consists of two alterations to the text prepared by the Committee; and the first of these alterations is, in my opinion, somewhat vague as the words “replaced by” are used instead of the words “to nominate”.

Who, it may be asked, takes the place of the titular Representative who wishes to have a Substitute?

The word “nominated” has at least the advantage of being explicit, while the words “replaced by” raise the question of the authority for making this delegation of powers.

The second change, proposed by M. Van Cauwelaert, is much more explicit in that it requires that a titular Representative, who is unable to attend several Committee meetings, should have himself replaced either by the same Representative or by the same Substitute.

The reason for this request is both clear and reasonable i. e. continuity of work is essential in Committees. It is, therefore, desirable that a titular Representative should always have his place taken by the same Substitute when he is unable to attend. Should this not be done, the continuity, which is the essential basis of our work, could not be ensured.

The second is M. Burger’s Amendment. It merely brings the text of Article 36 back into line with the original text of that Article. That is to say, instead of “the Substitute whom he appoints” he wishes to say “this Substitute”.

The third Amendment, on the other hand, maintains Article 36 entirely as it existed in the provisional Rules of Procedure but adds a further paragraph drafted as follows:

“Where a Member State has fewer Representatives than the total number of places to which its Representatives are entitled on Committees, the Bureau may accept nominations for Substitutes to serve on Committees to a number not exceeding the difference between the number of Representatives from the Member State and the total number of such places”.

This somewhat complicated formula refers only to countries which have few Representatives and to whom a total number of seats has been allotted

M. Maccas (suite)

serait pas nécessairement dû à une maladie ou à un déplacement loin du siège de l'Assemblée, et qui peut aussi bien être provoqué par une occupation dans une autre commission ou loin de l'Assemblée pour préparer un travail inhérent à un des buts mêmes de l'Assemblée.

Il est apparu à la commission que le représentant ainsi empêché devait avertir, selon le cas, soit le Président de l'Assemblée — lorsqu'il s'agit de sa présence à l'Assemblée — soit le Président de la commission — lorsqu'il s'agit de sa présence à la commission — de façon à obtenir l'autorisation du Président de l'Assemblée ou de la commission pour son propre remplacement par le suppléant qu'il désigne.

Sur ces mots « qu'il désigne » il n'y a pas eu l'unanimité. Quelques-uns des membres de la commission ont préféré à ces mots ceux : « de son suppléant », ces Messieurs estimant que chaque représentant a son suppléant.

La majorité, se ralliant à l'opinion de M. Philip, je crois, a pensé qu'un représentant titulaire n'avait pas nécessairement un suppléant qui lui soit personnel, un « alter ego ».

Le second cas qui s'est présenté et que nous résolvons par l'alinéa c de l'article 36, dont nous proposons la modification à l'Assemblée, se rapporte au cas où le suppléant, lui-même désigné par le représentant titulaire, est obligé lui aussi de s'absenter.

Pour ce cas, et avec l'assentiment de la commission, nous avons pensé qu'un autre représentant — soit titulaire, soit suppléant — pourrait être désigné.

Enfin le troisième cas qui a préoccupé la commission est celui des membres appartenant à plusieurs commissions, car souvent un empêchement strictement matériel les oblige à ne pouvoir remplir en même temps toutes les fonctions qui leur sont imparties. Dans ce cas, la commission a pensé que tout suppléant qui remplace régulièrement un représentant membre de plus d'une commission peut, en cas d'empêchement, avec l'assentiment du Président de la commission et du représentant, désigner à sa place un autre suppléant.

Enfin, d'une façon générale, nous avons voulu consigner, sous la forme du dernier alinéa de l'article dont nous demandons la modification, une règle qui, selon beaucoup d'entre nous, était évidente, à savoir que l'appellation de suppléant suppose un suppléant dûment accrédité et délégué par le même Membre du Conseil de l'Europe.

Voilà, Messieurs, à quoi ont abouti les délibéra-

tions de notre commission provisoire, adoptées à la majorité.

J'ajouterai cependant, pour que l'Assemblée soit pleinement éclairée à cet égard, que, depuis la fin de nos travaux, d'autres amendements ont été distribués dont j'ai naturellement pris connaissance.

Je ne puis que donner mon opinion personnelle sur ces amendements, puisqu'ils n'ont pas été discutés en commission, et les analyser très brièvement :

Le premier émane de MM. Van Cauwelaert et Struye; le second de M. Burger; le troisième de M. Ungoed-Thomas et plusieurs de ses collègues; le quatrième de M. Jakobsen et plusieurs de ses collègues.

Le premier de ces amendements comporte deux changements au texte élaboré par la commission; le premier de ces changements est plutôt vague à mon avis, puisqu'aux mots « de désigner », il substitue « se faire remplacer ».

On se demande qui remplacera le titulaire désirent se faire suppléer!

Le mot « désigne » avait au moins l'avantage d'être direct et précis. Les mots « se faire remplacer » poseront la question de l'autorité nécessaire pour provoquer cette délégation de pouvoirs.

Le second changement proposé par M. Van Cauwelaert et Struye est infiniment plus précis, parce qu'il demande qu'en cas d'empêchement à plusieurs séances de commission le titulaire doive se faire remplacer soit par le même représentant soit par le même suppléant.

Je comprends parfaitement la pensée qui est à la base de cette demande, pensée extrêmement raisonnable, à savoir que, dans les commissions, une continuité de travail est indispensable. Il est donc opportun qu'un titulaire se fasse représenter toujours par le même suppléant chaque fois qu'il sera empêché. Dans le cas contraire, cette continuité, qui est à la base même de la suite de nos travaux, ne pourrait être assurée.

Le second amendement émane de M. Burger. Il ne fait, en somme, que ramener le texte de l'article 36 au texte même de l'article 36 original, c'est-à-dire qu'au lieu de lire « le suppléant qu'il désigne », il faudrait mettre « son suppléant ».

Le troisième amendement, au contraire, maintient intégralement l'article 36 tel qu'il existe dans le règlement provisoire, mais il y ajoute un nouvel alinéa ainsi conçu :

« Si un Etat membre a un nombre de représentants moindre que le nombre total de sièges auxquels ses représentants ont droit dans les commissions, le Bureau peut accepter que soient désignés pour siéger en commission des suppléants dont le nombre ne dépassera pas la différence entre le

M. Maccas (cont.)

in Committees, greater than the total number of their titular Representatives in the Assembly. It seemed, in this case, very natural to the originators of this Amendment that these small countries, with few Representatives, might appoint Substitutes to sit on those Committees which their Representatives, owing to their limited number, were unable to attend. Otherwise the original Article 36 remains in its entirety.

Then, there is a fourth and last amendment. It is proposed by M. Jakobsen and some of his colleagues and was circulated to us this afternoon. It seeks to insert after the word "Committee" in line 2 of the first paragraph the words "through illness or because he is obliged to leave the seat of the Assembly". That, to my mind, would re-introduce the whole point of the problem which is to be solved, since the question at issue is that of extending the possibility of a titular Representative being represented by a Substitute, even to cases where he is not prevented through illness or absence of more than 48 hours from the seat of the Assembly.

Then, as it was well said in the Committee, the object was to avoid putting members in a hypocritical position, for it was obvious that many members of the Assembly, though not in bad health, deem it necessary, for reasons, which are doubtless valid and sufficient, to have their places in the Assembly taken by a Substitute.

Finally, the amendment of M. Jakobsen and his friends sought to delete the penultimate paragraph of the Committee's Motion, and to replace it by provisions precisely similar to those that I have just mentioned and which are contained in the third Amendment, enabling members to be represented on Committees by other than full Representatives, in order that all seats held by a country on the various Committees should simultaneously be occupied by a different Representative.

I apologise, Mr. President, for being so long, but these Amendments are mainly responsible for this addition to my Report. The Assembly is, of course, entirely free to follow or to disregard the observations which the Committee and its Rapporteur have submitted to it. These Amendments have been laid on the Table in case it was felt that the decision of the provisional Committee was too radical. I believe that the unanimous opinion

of the Assembly is that the *modus vivendi* created by Article 36, as it is at present, concerning Substitute Representatives is too rigid, and is unacceptable in view of certain conditions which it imposes on these Substitutes. The Article should accordingly be amended to make it as wide and as liberal as possible.

THE PRESIDENT (Translation). — Ladies and Gentlemen, I should like you to be extremely careful, as questions of Procedure are always complicated.

In my view the Committee's Report should serve as a basis for our discussions. We will, therefore, examine the various Amendments in relation to the original text, following the procedure already adopted, beginning by those amendments which differ most widely from it.

In my opinion there are two such Amendments, that of Mr. Ungoed-Thomas and that of M. Van Cauwelaert, which substitute new texts, differing from those of the Committee.

Mr. Ungoed-Thomas's text differs the most from the initial text, while that of M. Van Cauwelaert is, in reality, a compromise.

The discussion should, therefore, open by the examination of Mr. Thomas's text. If this Amendment is not adopted we will examine that of M. Van Cauwelaert, then the Committee's text and possibly the two Amendments submitted by MM. Burger and Jakobsen.

I call upon Mr. Ungoed-Thomas to speak to his Amendment.

Mr. UNGOED-THOMAS (*United-Kingdom*). — May I first refer to the general attitude which my friends and myself adopt towards the question of Substitutes, and then refer to this specific text? I shall be very brief and will not delay the Assembly for any length of time.

Our attitude is this, that so far as possible this Assembly should act in a Parliamentary manner in accordance with Parliamentary procedure at the earliest possible moment. We are anxious that this Assembly should develop along Parliamentary lines, and we are a little surprised that some of those who insist most on the development of this Assembly towards achieving Parliamentary powers should align themselves on this issue against what seems to us to be the Parliamentary line of development.

If this Assembly is going to develop as a Par-

M. Maccas (suite)

nombre de représentants de l'État membre et le nombre total de ses sièges. »

Ce qui signifie qu'à travers cette formule un peu compliquée la pensée des auteurs de cet amendement se rapporte d'abord uniquement au cas des pays à représentation limitée, et qui possèdent dans les commissions un nombre total de sièges supérieur au nombre de leurs représentants titulaires à l'Assemblée. Il a semblé tout naturel dans ce cas, aux auteurs de cet amendement, que ces petits pays à faible représentation puissent déléguer des suppléants dans des commissions auxquelles les représentants effectifs, étant donné leur nombre réduit, ne peuvent assister. Pour le reste, l'ancien article 36 subsiste dans son entier.

Nous avons enfin un quatrième et dernier amendement. Il nous a été distribué cet après-midi et émane de MM. Jakobsen et de plusieurs de ses collègues. Il demande qu'au début du premier alinéa on insère après le mot « commission » les mots « pour cause de maladie ou parce qu'il est obligé de quitter le siège de l'Assemblée ». Ceci, à mon sens, ferait ressurgir l'objet même du problème qu'il s'agissait de résoudre, puisqu'il s'agissait, en somme, d'étendre la possibilité de représentation du représentant principal par un suppléant, même pour les cas où il n'est pas empêché pour cause de maladie ou de déplacement de plus de 48 heures.

Ainsi qu'il a été dit d'une façon très judicieuse en commission, il s'agissait de ne pas vouloir camoufler l'hypocrisie que souvent cela comportait, puisqu'il est évident que plusieurs membres de l'Assemblée, sans être malades, jugent nécessaire, pour une raison variable et sérieuse sans doute, de se faire représenter à l'Assemblée par un suppléant.

Enfin l'amendement de M. Jakobsen et de ses collègues tendait à supprimer l'avant-dernier alinéa du projet de résolution de la commission, et à le remplacer par des dispositions exactement pareilles à celles que je viens d'indiquer, et qui existent dans l'amendement 3, sur la facilité de se faire représenter en commission par d'autres que des représentants effectifs, pour que tous les sièges qu'un pays possède dans les diverses commissions soient à la fois occupés par un représentant différent.

Je m'excuse, Monsieur le Président, d'avoir été un peu long, mais ce sont surtout les amendements qui ont nécessité cette addition à mon rapport. L'Assemblée a évidemment pleine liberté pour suivre ou non les observations que la commission et son rapporteur ont eu l'honneur de lui faire. Les

amendements ont été déposés pour parer au cas où la décision de la commission provisoire apparaîtrait comme trop radicale. Je crois que, d'une façon générale, l'opinion unanime de l'Assemblée est que le régime établi par l'article 36, tel qu'il existe jusqu'à présent, en ce qui concerne les représentants suppléants, est un régime trop sévère, inadmissible même à certains égards, étant donné une certaine diminution à laquelle il astreint ces suppléants. En conséquence, l'article doit être modifié dans un sens aussi large et aussi libéral que possible.

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames, Messieurs, je voudrais vous demander de faire très attention, car les questions de procédure sont toujours très compliquées à discuter.

Je considère que le rapport de la commission doit servir de base à nos discussions. Nous examinerons donc les différents amendements en fonction de ce texte, et suivant une jurisprudence que nous avons déjà établie, en commençant par les amendements qui s'écartent le plus du texte de base.

A mon avis, il en est deux qui se trouvent dans ce cas : ce sont les amendements de M. Ungoed-Thomas et de M. Van Cauwelaert, qui substituent un nouveau texte à celui de la commission.

L'amendement de M. Ungoed-Thomas est le plus éloigné du texte principal, celui de M. Van Cauwelaert constituant en réalité une transaction entre les différents textes.

La discussion devrait donc commencer par l'examen de l'amendement de M. Thomas. Si cet amendement n'est pas adopté, nous examinerons l'amendement de M. Van Cauwelaert, puis le texte de la commission et, éventuellement, les deux amendements de MM. Burger et Jakobsen.

La parole est à M. Ungoed-Thomas pour soutenir son amendement.

M. UNGOED-THOMAS (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Me permettra-t-on, pour débiter, de rappeler l'attitude générale que mes amis et moi avons adoptée en ce qui concerne la question des suppléants? Je serai très bref et ne retiendrai pas trop longtemps l'Assemblée.

Nous estimons que, dans toute la mesure du possible et dès que possible, cette Assemblée devrait agir en Parlement, c'est-à-dire conformément à la procédure parlementaire. Nous désirons vivement que notre Assemblée adopte peu à peu les méthodes parlementaires, et nous sommes un peu surpris de voir quelques-uns de ceux qui insistent le plus pour que cette Assemblée soit dotée progressivement de pouvoirs parlementaires se pro-

Mr. Ungoed-Thomas (cont.)

liament, it must become a homogenous body. It is important that members of this Assembly should not just be replaced in one Debate or another by Substitutes, unless it is really essential.

We are not here as experts, and we are not here as representatives of special interests. We are here as people who are nominated in order to deliberate with each other and to conduct this Assembly along Parliamentary lines. It would be unthinkable in any Parliament that there should be provision for substitution. Therefore, our line of approach is that substitution should only be admitted in so far as it is essential in order to meet the very just requirements of those nations represented here, who would otherwise be excluded.

We recognize that we are here for a short time, and therefore if there is illness or some other really good reason why a Representative cannot attend the Assembly, or the Committee of the Assembly, for any length of time, there should be provision for substitution in that case too.

Therefore, the two Proposals which we put before the Assembly, in order to expand Article 36, as it now stands before amendment as suggested by the Committee, are that at the end of Article 36, which says: "In the absence of his Substitute, a Representative may, with permission of the Committee, be represented in that Committee, by another Representative", there should be added the words "or Substitute".

The second extension we suggest is that in the case of Committees, the smaller nations, who have more places on the Committees than they have Representatives to man them, should have Substitutes in place of Representatives.

Those two extensions of Article 36 seem to us to meet the really just and pressing requirements which we must face in the circumstances of this Assembly, whilst at the same time preserving that Parliamentary liberty by which we set such great store. Under the Rules suggested by the Committee, it would be possible for a Representative to come here, to make a speech and then to walk out, and for a Substitute then to come in and, as far as I can see, make another speech in the same Debate in the stead of the Representative. That is a ridiculous position, and we wish to avoid any such development. In any case, apart from that consideration, the two Amend-

ments we suggest appear to us to meet the just and pressing demands for substitution.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Philip.

Mr. PHILIP (*France*). — Mr. President, on this first point, I ask the Assembly to accept the text proposed by the Committee.

For the moment, I shall confine myself to the principle of replacing Representatives by Substitutes, disregarding the question whether a Representative is replaced by "a" Substitute or by "his" Substitute, as this point will ultimately be raised when M. Burger's Amendment is discussed.

In respect of the principle, I shall mention two facts.

The first is that, whether it displeases some Representatives or not, Substitutes exist. They are here in Strasbourg in the same way that we are. The majority of them—not all, because some delegations have not appointed Substitutes—are present at discussions with us, have been elected, as we have been, by our respective Parliaments and have effectively the same status as ourselves. We must therefore afford them practical facilities for working.

I know that certain Representatives are against the principle of Substitutes.

But as the Substitutes are here, it is extremely disagreeable and discourteous to ask them, who have been elected like ourselves by their respective Parliaments, to remain mere spectators without any opportunity of taking part in our discussions.

Mr. Ungoed-Thomas would agree to making a distinction for Representatives of some of the small nations. This would result in a distinction being drawn between certain privileged Substitutes, who would have the same status as titular Representatives, and others who would not. That would create an impossible position.

I should like, furthermore, to emphasise the fact that the initial draft of Articles 36, to which Mr. Thomas would like to return, is not very appropriate and does not sufficiently respect the dignity of members of the Assembly.

If it is agreed that a titular Representative can only be replaced by his Substitute if he is ill or absent from Strasbourg, the gravity of the illness will have to be indicated, if this ruling is to be effective. It will have to be laid down whether a temperature of 38.6 degrees is required, or whether 38.3 is sufficient, and whether a distance

M. Ungoed-Thomas (suite)

noncer à cet égard contre ce qui nous semble être la voie normale d'y parvenir.

Si notre Assemblée doit devenir un Parlement, il faut d'abord qu'elle constitue un corps homogène. Il importe que les membres de cette Assemblée ne se fassent remplacer par leurs suppléants, dans un débat ou dans un autre, que dans les cas de stricte nécessité.

Nous ne siégeons pas ici en tant qu'experts, ni en tant que représentants d'intérêts particuliers. On nous a nommés ici pour que nous discussions entre nous, et constituions cette Assemblée selon les règles parlementaires. Or on ne peut envisager dans aucun Parlement le remplacement des députés. Il nous faut donc considérer que le remplacement des titulaires ne devrait être admis que pour les nations qui, autrement, ne pourraient se faire représenter.

D'autre part, il faut reconnaître que les sessions de l'Assemblée sont courtes; dans le cas donc où un représentant, pour raison de maladie ou tout autre motif vraiment valable, se verrait dans l'impossibilité, pendant un temps plus ou moins long, de siéger à l'Assemblée ou en commission, il devrait être habilité à désigner un suppléant.

Nous avons, en conséquence, soumis à l'Assemblée deux propositions tendant à compléter l'article 36 tel qu'il a été établi par la commission. Notre amendement prévoit qu'à la fin de l'article 36, qui est ainsi conçu :

« En cas d'absence du suppléant, le représentant titulaire peut, avec l'assentiment de la commission, se faire représenter dans cette commission par un autre représentant », soient ajoutés les mots « ou suppléant ».

Nous demandons ensuite que les petites nations, qui ont un nombre de représentants moindre que le nombre total de sièges auxquels elles ont droit dans les commissions, désignent pour siéger dans ces commissions des suppléants au lieu de représentants.

Ces deux additifs à l'article 36 nous semblent répondre aux besoins réels et pressants auxquels l'Assemblée doit faire face dans les circonstances actuelles, tout en préservant cette liberté parlementaire à laquelle nous attachons tant d'importance. Si nous adoptions le règlement proposé par la commission, il serait possible à un représentant de venir ici, de prononcer un discours, et de s'en aller ensuite; un suppléant viendrait alors le remplacer, et, si je comprends bien, pourrait au cours du même débat prononcer un autre discours au lieu et place du représentant. Ce serait ridicule, et nous ne voulons pas que cela se produise. En

tout cas, abstraction faite de ces considérations, les deux amendements que nous présentons nous semblent répondre aux demandes de remplacement justifiées et pressantes dont nous sommes saisis.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Philip.

M. PHILIP (France). — Monsieur le Président, je demande à l'Assemblée, au contraire, d'accepter, sur ce premier point, le texte de la commission.

Je m'en tiendrai pour l'instant au principe même du remplacement par les suppléants, en laissant de côté la question de savoir si l'on est remplacé par « un » suppléant ou par « son » suppléant, problème qui sera ultérieurement posé à propos de l'amendement de M. Burger.

Je ferai sur le principe deux constatations.

La première, c'est que, même si cela déplaît à certains de nos collègues, les suppléants existent. Ils sont là. Ils sont à Strasbourg comme nous. La plupart d'entre eux — pas tous, puisque certaines délégations n'ont pas désigné de suppléants — assistent au débat avec nous, ont été élus comme nous par nos Parlements, et, bénéficiant comme nous de l'élection, sont en réalité des hommes qui sont nos égaux et à qui nous devons donner des possibilités pratiques de travailler.

Je comprends que certains soient opposés au système des suppléants.

Mais, du moment que les suppléants sont là, il est vraiment déplaisant et impoli de demander à des collègues qui, comme nous, ont été élus par leur Parlement de faire figure de spectateurs dans le public sans avoir à aucun moment la possibilité de participer à nos débats.

M. Ungoed-Thomas accepterait d'établir une distinction en ce qui concerne les représentants de quelques petites nations. On aboutirait ainsi à une distinction entre quelques suppléants privilégiés, qui seraient placés sur un pied d'égalité avec les titulaires, et d'autres suppléants qui ne seraient pas placés sur ce pied d'égalité. C'est absolument impossible à concevoir.

Je voudrais en outre insister sur le fait que la rédaction primitive de l'article 36, à laquelle notre collègue voudrait revenir, n'est vraiment pas très sérieuse et n'est même pas très respectueuse de la dignité des membres de l'Assemblée.

Si l'on accepte qu'un titulaire ne puisse se faire remplacer par son suppléant que s'il est malade ou absent de Strasbourg, il faudrait, pour que ce soit efficace, préciser l'importance de la maladie. Il faudrait préciser si 38°6 de fièvre sont indispensables ou si 38°3 sont suffisants, et si l'absence

M. Philip (cont.)

of two kilometers from Strasbourg constitutes absence, or whether a minimum of 25 kilometers is necessary.

Such a ruling would not be practical and could not be enforced. Each of us has a sufficient sense of responsibility to judge when he has valid reasons for absence and when he should be replaced by his Substitute.

In reality, whatever text may be adopted, any one of us will absent himself when he thinks fit, and will be replaced by his Substitute when he considers this advisable. No practical substitute can be found for the sense of responsibility and the personal conscience of each member.

In view of the fact that Substitutes exist, we must accordingly lay down the principle—which appears in the Statute and which we must therefore respect—that when a member is absent, he shall be replaced by his Substitute. The text of the Statute says nothing else, and I do not consider that the Rules of Procedure should make things more difficult than the Statute, which governs us.

I should like here to pay tribute to a great French philosopher, M. de la Palice, who said that a man is absent when he is not present, so that the fact of his absence is clearly sufficient.

We shall come to Mr. Crawley's Amendment later. But I should like to know if Substitutes should be considered as forming a pool from which one of them has to be drawn, or if there is a kind of personal allegiance between a Representative and his Substitute, the latter being considered as the squire who carries the shield and lance of the Representative and nowadays, I suppose, his papers as well.

We shall have to consider whether a distinction is to be made between Substitutes in the Assembly and Substitutes in Committees, where in my opinion, we should have the greatest degree of continuity. But, for the moment, we should proclaim the right of Substitutes to replace titular Representatives when the latter consider it necessary.

I agree with Mr. Ungoed-Thomas on one point. The system is not, in fact, in accordance with sound parliamentary tradition, for in the majority of European Parliaments, there are no Substitutes. The Governments made a mistake in dividing the 36 members of delegations into titular Representatives and Substitutes, and I hope that the 36 members of our delegations may, as rapidly as possible, become members with equal rights and full powers in this Assembly.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Van Cauwelaert.

M. VAN CAUWELAERT (*Belgium*) (Translation). — Ladies and Gentlemen, as the President of a parliamentary assembly I always experience a certain hesitation in amending regulations or statutes. That is why I hesitated to submit the Amendment which has just been laid before the Assembly.

There is no doubt that if we interpret the Statute and the provisional Rules of Procedure in accordance with the strict letter, an unbreakable connecting link exists between titular Representatives and Substitutes.

However, I admit that our work can only be carried out with maximum efficiency if the Statute and the text of the provisional Rules of Procedure are interpreted with a certain elasticity. I therefore support the Committee's desire to allow titular Representatives to nominal Substitutes other than those who are officially assigned to them.

The Rules of Procedure, which are provisional and were drawn up by persons in close touch with the creators of the Statute itself, provide an exception to this close connecting link between the titular Representative and his Substitute.

In fact the last paragraph of Article 36 provides:

"In the absence of his Substitute, a Representative may, with the permission of the Committee, be represented in that Committee by another Representative." He therefore delegates his authority and his rights to someone who has been appointed independently of this link—to which I have just drawn your attention—between the titular Representative and the Substitute.

Developing this idea in the interest of our work, I consider that a Representative should, if unable to attend, be allowed to select his Substitute, who may be another person if the regular Substitute is not available, or if, as seems to be the case in some delegations, no specific assignments of Substitutes to titular Representatives have been made.

I have accordingly submitted the Amendment which you, Sir, have read to the Assembly.

The first part of this Amendment is identical, in substance, with the Proposal submitted by the Committee. However, I think I may say without false vanity that my text is simpler and therefore better, from a drafting point of view, than that presented by the Committee.

But, as the Rapporteur has quite rightly pointed out, there is a considerable difference between the second part of my text and that of the Committee.

M. Philip (suite)

de Strasbourg doit seulement dépasser 2 kilomètres ou si elle doit atteindre au minimum 25 kilomètres.

Pratiquement, c'est inefficace, et chacun de nous est tout de même assez grand garçon pour juger quand il a des raisons valables d'être absent et de se faire remplacer par son suppléant.

En réalité, quelque texte que vous fassiez, chacun de nous sera absent quand il jugera qu'il doit être absent, et sera remplacé par son suppléant. Il n'existe aucun moyen pratique de se substituer à la responsabilité et à la conscience personnelle de chacun de nous.

Par conséquent, considérant qu'il existe des suppléants, nous devons poser le principe — c'est d'ailleurs dans le Statut que nous devons respecter — que, lorsqu'un membre est absent, il est remplacé par son suppléant. Le texte du Statut ne dit pas autre chose, et je ne pense pas que dans le règlement nous ayons à renchérir sur le Statut qui nous régit.

Je voudrais invoquer ici un grand philosophe français, M. de la Palice, en disant qu'on est absent lorsqu'on n'est pas présent, et que le fait de l'absence est ainsi nettement suffisant.

Nous verrons plus tard pour l'amendement de M. Crawley, mais je demande s'il faut considérer les suppléants comme constituant un « pool » où chacun doit être pris, ou s'il existe une sorte de lien de vassalité personnelle entre chaque titulaire et chaque suppléant, considéré comme son écuyer chargé de porter le bouclier, la lance et, sans doute, aujourd'hui, les dossiers.

Nous aurons à voir s'il y a une distinction à faire entre le suppléant à l'Assemblée et le suppléant en commission, où je suis partisan de veiller à une plus grande continuité. Mais, pour l'instant, nous devons proclamer le droit des suppléants de remplacer le titulaire lorsque celui-ci le juge bon.

Je suis d'accord sur un point avec M. Ungoed-Thomas. Ce n'est pas conforme en effet à une bonne tradition parlementaire, car, dans la plupart des Parlements d'Europe, il n'y a point de suppléants. Ce fut une erreur des gouvernements de diviser les 36 membres de notre délégation en titulaires d'un côté et suppléants de l'autre, et j'émet l'espoir que, le plus rapidement possible, les 36 membres de nos délégations puissent tous être des membres à droits égaux et à pleins pouvoirs dans cette Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Van Cauwelaert.

M. VAN CAUWELAERT (Belgique). — Mesdames, Messieurs, en ma qualité de Président d'une Assemblée parlementaire, j'éprouve toujours une certaine crainte à modifier les règlements ou les statuts. C'est pourquoi j'ai hésité à déposer l'amendement dont vous avez bien voulu donner connaissance à l'Assemblée.

Il est indiscutable, en effet, que si nous interprétons dans un sens rigoriste le Statut et le règlement provisoire, il y a entre les délégués titulaires et les suppléants un lien que nous ne pouvons pas rompre.

Mais je reconnais que nos travaux ne peuvent avoir leur pleine efficacité que si l'on introduit dans l'interprétation du Statut et dans le texte du règlement provisoire une certaine élasticité. C'est pourquoi je me rallie à la liberté, que la commission désire attribuer aux titulaires, de désigner des suppléants autres que le suppléant qui leur est propre.

Le règlement, d'ailleurs provisoire, qui est établi par des personnes proches de celles qui ont créé le Statut lui-même, prévoit une exception à ce lien étroit entre le titulaire et son suppléant.

En effet, le dernier alinéa de l'article 36 stipule : « en cas d'absence du suppléant, le représentant titulaire peut, avec l'assentiment de la commission, se faire représenter dans cette commission par un autre représentant ». Donc, il délègue son autorité et ses droits à une personnalité qui a été désignée indépendamment de ce lien, sur lequel je viens d'attirer votre attention, entre le titulaire et le suppléant.

Elargissant cette pensée dans l'intérêt de nos travaux, je crois qu'il faut permettre aux titulaires, en cas d'empêchement, de désigner leur suppléant de préférence, mais un autre suppléant si leur suppléant normal n'est pas disponible ou si, comme cela paraît être le cas dans certaines délégations, il n'y a pas une désignation nominale de ces suppléants en rapport avec l'individualité des délégués titulaires.

C'est dans ces conditions que je me suis permis de déposer l'amendement dont vous avez donné connaissance à l'Assemblée, Monsieur le Président.

Cet amendement, dans sa première partie, coïncide, quant au fond, avec la proposition qui nous est faite par la commission. Cependant, je crois pouvoir dire, sans fausse vanité, que le texte est plus simple et qu'il est préférable du point de vue rédactionnel à celui qui nous est présenté par la commission.

Mais, comme le rapporteur l'a très justement fait observer, dans la deuxième partie de mon

M. Van Cauwelaert (cont.)

My Proposal is that a Representative who is unable to attend several meetings of the Committee must always be replaced either by the same Representative or by the same Substitute. Why do I make this restriction? Purely in the interest of the work.

The work in Committees is particularly important. It is, moreover, necessary that it be completed as quickly as possible. It is therefore not appropriate, or rather not desirable, that Substitutes should be so to speak interchangeable, and that a titular Representative or a given Substitute, who has been present at the opening of a Debate, should be replaced during its course by someone else.

I further believe that this obligation only to nominate a single Substitute for one Committee is not likely to hold up our work.

One word more on Mr. Ungeod-Thomas's amendment: I do not really understand the need for it. I presume that its sponsors do not wish to allow the nomination, in the case of countries with a limited number of Representatives, of a number of Substitutes larger than the number of titular Representatives.

Evidently the intention is simply to authorise the presence of Substitutes who have been regularly nominated for the Session by their Governments or Parliaments.

But, once we have authorised a titular Representative appointed to a Committee to be replaced by a Substitute, we can leave the titular Representatives of small delegations free to nominate any Substitutes they please for a given Committee; and, according to my text, these Substitutes will attend that Committee throughout its work. As they enjoy the same rights as titular Representatives, they will be able to work under exactly the same conditions as though they were appointed by the Bureau or by the Assembly.

I see no need to add this Amendment; it would be sufficient to include in the text that titular Representatives, who are prevented from attending meetings of the Committee, are free to nominate either a Substitute or another Representative who thereupon enjoys the same rights as the Representative himself in that Committee.

That is all I have to say on the subject. I consider my Amendment is in line with the intention of the Committees's Report, since its first

part corresponds exactly to the Committee's Proposals. The second part is designed to ensure the continuity, regularity and rapidity of our work.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Burger.

M. BURGER (*Netherlands*). — The Report of the Committee on Article 36 of the provisional Rules of Procedure, in my opinion opens up the possibility of a complete change of the status of the Substitutes. I do not agree with M. Philip that the Substitutes are here in the same way as Representatives, because I think up till to-day there has been quite a difference in practice, and it is a difference which I personally do not like. All around this Assembly there are individual seats for Representatives; furthermore, there is room for an audience, and within this audience there seems to be a difference in qualification. There is the Press, there are the invited persons and so on. But the substitute as such, however, does not exist in this Chamber.

He exists only in the Statute and has no separate existence in this Assembly Chamber.

As there is no separate part of this Chamber exclusively open to Substitutes individually indicated, it is quite impossible for a Substitute to get to know his colleagues and possible opponents, even by face. This is a brand new situation for a Parliament. On the other hand, however, on walking into what is in the Netherlands Parliament called "the coffee-room" we are entering quite a bee-hive. One sees no indication on the basis of which the visitor to this coffee-room might be entitled to remain there. It is in any case not an enclosure of Representatives and of their recognised Substitutes.

As regards the distribution of documents, if the Substitute receives a copy of the Statute for instance—a document of some importance, even for a Substitute—it is quite by chance, because the servants distributing the documents do not know who the substitutes are. They have no separate seats and they have no means of identification, so nobody can know who the Substitutes are. They are something behind the scenery. Small wonder that the Report of the Committee on Article 36 is prepared to change this state of affairs.

Why is it that this system of Substitutes exists?

M. Van Cauwelaert (suite)

amendement, il y a une différence notable avec la proposition de la commission.

En effet, je propose que le représentant qui ne peut assister à plusieurs séances de commission doive toujours se faire remplacer, soit par le même représentant, soit par le même suppléant. Pourquoi cette restriction?... Uniquement dans l'intérêt des travaux.

Le travail des commissions est particulièrement important. Il convient, au surplus, qu'il soit accompli dans une limite de temps aussi brève, aussi stricte que possible. Il n'est donc pas convenable, ou plutôt il n'est pas recommandable que les suppléants puissent être, en quelque sorte, interchangeables, et qu'un débat ayant commencé en présence soit d'un titulaire soit d'un suppléant déterminé, celui-ci, au cours de ce même débat le lendemain ou le surlendemain, soit remplacé par une autre personnalité.

De plus, je crois que cette obligation de ne désigner qu'un seul suppléant pour une même commission n'est vraiment pas une restriction de nature à entraver nos travaux.

S'il m'est permis d'ajouter un mot en ce qui concerne l'amendement de M. Ungoed-Thomas, je dirai que je ne comprends vraiment pas la nécessité de cet amendement. Je suppose que ses honorables auteurs n'ont pas l'intention de permettre qu'on désigne, pour les pays à représentation restreinte, un nombre de suppléants supérieur au nombre de titulaires.

Il s'agit, évidemment, d'autoriser simplement la présence des suppléants qui ont été régulièrement désignés pour la session par le gouvernement ou la chambre compétente.

Mais, du moment que nous autorisons le titulaire qui est désigné pour une commission à se faire remplacer par un suppléant, nous pouvons abandonner aux titulaires des délégations restreintes le soin de désigner les suppléants qui leur conviennent pour telle ou telle commission et, en raison du texte que je propose, ces suppléants seront donc présents à cette commission pour ses travaux. Comme ils jouissent des mêmes droits que les titulaires, ils peuvent accomplir le travail exactement dans les mêmes conditions que s'ils étaient désignés par le Bureau ou l'Assemblée.

Je ne vois pas la nécessité d'ajouter cet amendement. Il suffit d'inclure dans le texte la liberté pour les titulaires qui sont empêchés d'assister aux réunions d'une commission de désigner soit un suppléant soit un autre représentant, qui, à partir de ce moment-là, jouit de la plénitude des droits

que le titulaire lui-même aurait au sein de cette commission.

Voilà les quelques observations que je croyais devoir présenter. Je considère mon amendement comme étant dans l'esprit de la commission elle-même. Dans sa seconde partie, mon amendement s'inspire du souci d'assurer la continuité, la régularité et la brièveté de nos travaux.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Burger.

M. BURGER (*Pays-Bas*) (Traduction). — Le rapport de la commission sur l'article 36 du règlement provisoire permet, à mon sens, d'envisager une modification complète de la situation des suppléants. Je ne crois pas, comme M. Philip, que les suppléants soient ici au même titre que les représentants; jusqu'à présent, en effet, ils ont été traités de façon bien différente, — ce qui, pour ma part, ne me plaît pas du tout. Lorsque je porte mes regards sur cette Assemblée, je vois des sièges particuliers pour les représentants, et des tribunes réservées au public — qui comprend plusieurs catégories: la presse, les invités, etc. Mais le suppléant, en tant que tel, n'existe pas dans cette Assemblée. Il n'existe que dans le Statut.

Du fait qu'aucune partie de la salle de séances n'est réservée exclusivement aux suppléants désignés nommément, il leur est impossible de faire la connaissance de leurs collègues et adversaires éventuels, et même de voir leur visage. Cela ne s'est jamais produit dans aucun Parlement. D'autre part, en entrant dans le bar, nous avons tout à fait l'impression de pénétrer dans une ruche. On ne voit pas de quelle autorité peut se réclamer le visiteur qui s'y installe. En tout cas, les représentants et leurs suppléants agréés ne s'y trouvent nullement seuls.

J'en viens maintenant à la question de la distribution des documents. Si le suppléant reçoit une copie du Statut, par exemple, — document qui ne manque pas d'importance, même pour un suppléant — c'est tout à fait par hasard; en effet, les employés qui distribuent les documents ne connaissent pas les suppléants. Les suppléants n'ont pas de sièges particuliers, rien ne permet de les identifier; personne ne les connaît donc, ils restent dans la coulisse. Quoi d'étonnant à ce que le rapport de la commission sur l'article 36 vise à modifier cet état de choses!

Pourquoi le système des suppléants a-t-il donc été adopté? La réponse, à mon sens, est que les petits pays ont besoin de suppléants pour prendre une part suffisante aux travaux de l'Assemblée. Les petits pays, pour d'excellentes raisons, ont un

M. Burger (cont.)

In my opinion, we have to consider this provision for Substitutes as something necessary for small countries, to enable them to take a sufficient part in the work of this Assembly. Small countries have, for good reasons, a small number of Representatives. As soon as the Assembly decentralises its activities in the usual way, the small countries will need Substitutes. For this reason, and possibly for a number of other reasons, this principle of Substitutes has found recognition in the Statute. As, in fact, the status of Substitutes has not up until now been on Statute level, it means that the reasonable interests of the smaller countries have been ignored. I wonder whether the composition of the Secretariat has anything to do with this situation.

Having said this and stated my opinion as to the necessity for it, I wish to return to the Report of the Committee on Article 36. However grateful one might be for the definite change and the wider outlook which is evident from this Report, in my view certain essential points in this Report go beyond the limits of legal basis—beyond the limits of the Statute. Article 25 c of the Statute states:

"Each Representative may have a Substitute..."

These words have a double implication. The first is that a Representative is not compelled to have a Substitute but he may have one—he is entitled to one; and secondly, that a Representative may have a Substitute, not a pool of Substitutes. So we make it possible for it not to be the Government who sends Representatives and Substitutes but for the Representative freely to choose his substitute.

We are in my view going beyond the Statute if we accept the conclusion of the Committee. We must keep up the parliamentary character of our Sittings and we must be sure with whom we are dealing. Up to now I do not know which of the Representatives has a Substitute and who is whose Substitute. It has not appeared in the documents yet; there has been only a summary of Substitutes in alphabetical order. There is no seat reserved behind each Representative for his Substitute.

I wonder whether we could not stand for the Statute in this respect. This would mean full recognition of the Substitute as such on the one hand, and on the other hand a direct personal relationship between the Representative and his Substitute. This relation is correct in view of the Statute; it is even more correct in view of the double position we are occupying: namely, as Members of our national Parliaments and of the

European Parliament. This unavoidable clash of duties, creates, especially for small countries, the necessity for co-operation of the Representative with his Substitute.

We therefore have to create a visible connection between the Representative and his Substitute in the way in which the Assembly is seated here. Obviously the Substitute must receive any document which a Representative receives. It is desirable that he should be present during the Session of the Assembly. We have to facilitate the interchangeability of the Representative and his Substitute.

There is also the question of whether it is the Representative who has the power to indicate his Substitute. I draw attention to Article 25 a of the Statute, which states that it is the Government of the Member State, not a Representative, which decides about any Representative's nomination. According to Article 25 a the Dutch Representatives, including the Substitutes, are here by nomination of both Houses of Parliament, strictly according to the scheme of proportional representation. The Government made the formal appointment after the nomination of the Parliament.

So we are not entitled to be here by any personal act of a Representative, we are here actually by the decision of Parliament. As soon as the Representative is not able to assist, Parliament provides him with a Substitute along definite and objective lines.

In respect of the Article now under discussion, I have an idea that it is the intention to put back the clock to the situation which has existed up to now. That is why I am not in favour of the Amendment which is now under discussion. I feel the value of the argument that we cannot have a change day by day in the composition of the Assembly. That is why, not only on the grounds of the Statute—which is the solemn basis of this Assembly—but moreover for practical reasons, I am opposing the Amendment. If we can maintain the close relation between the Representative and his Substitute, the troubles which have been envisaged will be solved. I do not think that we need go so far as is now proposed in the amendment under discussion. It is quite enough to allow this close relation between the Representative and his Substitute.

THE PRESIDENT (Translation). — Four members have still to speak and I should like them to be as brief as possible. The discussion is im-

M. Burger (suite)

petit nombre de représentants. Dès que l'Assemblée répartira sa tâche entre plusieurs commissions, selon la procédure ordinaire, les petits pays devront recourir aux suppléants. Pour cette raison, et peut-être pour certaines autres raisons, le principe de la suppléance a été reconnu par le Statut. Mais, en réalité, les suppléants n'ont pas joui jusqu'à présent des égards qui leur étaient dus aux termes du Statut, ce qui signifie que l'on n'a pas tenu compte des intérêts légitimes des petits pays. Je me demande si la composition du Secrétariat n'a rien à voir avec cet état de choses.

Après ces observations critiques que j'estime nécessaires, je voudrais en revenir au rapport de la commission sur l'article 36. Ce rapport témoigne clairement de vues plus larges et apporte des modifications effectives; on n'en saurait être que satisfait, mais certains de ses points essentiels dépassent, selon moi, les limites du domaine légal — les limites du Statut. Aux termes de l'article 25 c du Statut :

« Chaque représentant pourra se faire remplacer par un suppléant ».

Ceci implique d'abord qu'un représentant n'est pas obligé d'avoir un suppléant, mais qu'il peut en avoir un, c'est-à-dire qu'il est autorisé à en avoir un; ensuite, qu'un représentant peut avoir un seul suppléant, mais non un « pool » de suppléants. Ainsi ce n'est pas le gouvernement qui envoie des représentants et des suppléants, mais les représentants qui choisissent librement leurs suppléants.

A mon avis, nous transgressons les termes du Statut en acceptant la conclusion de la commission. Il nous faut maintenir le caractère parlementaire de nos séances, et nous devons savoir à qui nous avons affaire. Jusqu'à présent je ne sais pas qui, parmi les représentants, a un suppléant, et quel est son suppléant. Cela ne ressort pas encore des documents; il existe seulement une liste alphabétique des suppléants, et le suppléant n'a pas de siège réservé derrière le représentant.

Je me demande si nous ne pourrions pas, sur ce point, faire appliquer les dispositions du Statut. Ceci impliquerait d'une part la reconnaissance absolue du suppléant comme tel, et d'autre part, des relations personnelles directes entre le représentant et son suppléant. Ces relations seraient conformes au Statut; elles seraient encore plus conformes au double caractère de notre position, en tant que membres à la fois de nos Parlements nationaux respectifs et du Parlement européen. C'est cette concomitance inévitable d'obligations qui crée, surtout dans le cas des petits pays, la

nécessité d'une collaboration entre représentant et suppléant.

Nous devons donc établir des liens apparents entre le représentant et son suppléant, conformément à la structure même de l'Assemblée. Il ne fait pas de doute que le suppléant doit recevoir tout document qui est communiqué au représentant. Il est souhaitable qu'il assiste à la session de l'Assemblée. Nous devons faire en sorte que le représentant puisse être aisément remplacé par son suppléant.

La question se pose également de savoir si c'est le représentant qui a le droit de désigner son suppléant. J'attire l'attention sur l'article 25 a du Statut, qui précise que c'est le gouvernement de l'Etat membre, et non pas le représentant, qui décide de la nomination de tout représentant. Conformément à l'article 25 a, les représentants hollandais, y compris les suppléants, ont été désignés par les deux Chambres du Parlement d'une façon strictement conforme au système de la représentation proportionnelle. Le gouvernement a procédé à leur nomination officielle après leur désignation par le Parlement.

Il en ressort donc que ce n'est pas à la suite de l'action personnelle d'un représentant, mais en fait par décision du Parlement, que nous avons le droit d'être ici. Dans la mesure où le représentant ne peut siéger, le Parlement lui fournit un suppléant selon une procédure précise et concrète.

En ce qui concerne l'article que nous sommes en train de discuter, je crois que l'on a l'intention de jeter un voile sur la situation telle qu'elle a existé jusqu'à présent, et c'est pourquoi je suis opposé à l'amendement qui fait l'objet de la présente discussion. Je reconnais la valeur de l'argument selon lequel il nous est impossible de voir la composition de cette Assemblée se modifier jour après jour. C'est pourquoi je suis opposé à cet amendement, non seulement en me fondant sur le Statut, base solennelle de cette Assemblée, mais aussi pour des raisons d'ordre pratique. Si nous pouvons assurer des rapports étroits entre le représentant et son suppléant, les difficultés qui ont été envisagées se trouveront résolues. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'aller aussi loin que le propose l'amendement que nous discutons. Il suffit amplement d'autoriser ces rapports étroits entre le représentant et son suppléant.

M. LE PRÉSIDENT. — Quatre orateurs sont encore inscrits; je leur demande un effort pour résumer leur pensée. Le débat est important, mais

The President (cont.)

portant, but we cannot spend hours on questions of procedure.

I call upon Mr. Crawley.

Mr. CRAWLEY (*United Kingdom*). — What M. André Philip's argument really amounts to is that because certain members have Substitutes here, this Assembly must adopt rules of Procedure to suit that accident. With the greatest respect and sympathy for the Substitutes, I must say that seems to me to be a bad principle on which to base rules of Procedure for an Assembly which we hope will have a long history.

The question is surely quite simple: Do we or do we not want this Assembly to become a Parliament? Many people in this Chamber—including, I think, some of my own colleagues—do not, because there are many people here who reject the federal idea and have said so openly and frankly. If, one does not wish to have a political authority for Europe, it is clear that one does not wish this Assembly to develop into a Parliament. That is a legitimate and arguable point of view.

If that is one's point of view, I can see that the presence of experts as Substitutes is valuable, and that there is something to be said for not allowing this Assembly to develop too positive a personality.

I can understand those people voting for the Report of the Committee because of that point of view, but if one hopes that this Assembly will become a Parliament I cannot understand how one can vote for such an unparliamentary procedure as is proposed in the Report. I entirely accept M. Philip's other point of view, that there is a case for voting for a larger representation. That is another matter altogether; but if we wish to establish the Procedure of this Assembly on parliamentary lines we must limit the scope of Substitutes.

There are many people here who hope that this Assembly will gradually divide itself into groups. It is only when the lines of our divisions are clear, and we can form parties, that we shall really begin to operate as a Parliament. It would be a bold man who would say at this moment just what those groups will be. Let us assume, for example, that planning is one of the great issues which may divide this Assembly. I would not dare to say on which side of that fence many Representatives,

particularly those of the Centre Party on the Continent, would come down.

If there is to be not only a Substitute for every Representative here, but if those Substitutes are to play a full part, then the whole process of grouping this Assembly into parties may be vitiated. Presumably Substitutes will be elected according to the sub-division of national parties, but one cannot tell what their views will be when they get here. If they are allowed to play as full a part as is suggested in the Report of the Committee, it will be impossible for this Assembly to divide itself into groups. On both those grounds, both of which are fundamental to parliamentary Procedure, I hope that the Amendment proposed by Mr. Ungeod-Thomas will be accepted.

THE PRESIDENT (*Translation*). — I call upon M. Lannung.

M. LANNUNG (*Denmark*). — I should like to recommend to the Assembly the Amendment which proposes in paragraph 1, line 2, after "Committee" to insert: "through illness or because he is obliged to leave the seat of the Assembly." We are greatly concerned at the removal of the two requirements of Article 36, according to which a condition of the Substitute being allowed to function is the illness of a Representative or his absence from the seat of the Assembly. We fear that under these conditions the Assembly would be likely to find itself in a situation in which its identity would be somewhat uncertain. It would not strengthen our prestige if it became a matter of chance or convenience who happened to be in the Assembly.

There should be some specific reason before a Representative can absent himself from the Assembly and call upon his Substitute. Otherwise, the parliamentary character of the Assembly might easily be jeopardised. That is why, by this Amendment, we seek to re-introduce the two conditions of illness or absence.

At the same time, we think that certain parts of the majority Report of the Committee go unnecessarily far, and they should be replaced by the suggestion which we have made. Our Amendment on this point is identical with the last paragraph of the Amendment proposed by Mr. Ungeod-Thomas and others. This Proposal does not go too far, but presumably it goes far

M. le Président (suite)

nous ne pouvons passer des heures sur une question de procédure.

La parole est à M. Crawley.

M. CRAWLEY (*Royaume-Uni*) (Traduction). — L'argument de M. André Philip se réduit en fait à ceci : parce que certains membres ont des suppléants au sein de cette Assemblée, nous nous voyons obligés d'adapter notre Règlement intérieur à ces circonstances. Malgré le grand respect et toute la sympathie que j'éprouve à l'égard des suppléants, j'estime que ce n'est pas là un principe sur lequel nous puissions fonder le Règlement intérieur d'une Assemblée à qui nous souhaitons tous longue vie.

La question, après tout, peut se poser très simplement : voulons-nous, oui ou non, que cette Assemblée devienne un Parlement? Un grand nombre de représentants — y compris, je crois, certains de mes collègues — s'y opposent, car ils sont hostiles à l'idée d'une fédération, et ne l'ont du reste pas caché. Si nous ne désirons pas voir se constituer une autorité politique européenne, il n'est évidemment pas souhaitable que notre Assemblée se transforme en un Parlement. C'est là un point de vue légitime et défendable.

Si l'on adopte ce point de vue, je reconnais l'intérêt qu'il y aurait à confier à des experts les fonctions de suppléants, et j'admets que l'on puisse défendre la thèse selon laquelle il ne convient pas que l'Assemblée prenne une personnalité trop marquante.

Je comprends que les partisans de cette théorie votent en faveur du rapport de la commission, mais, si l'on espère que l'Assemblée deviendra un jour un Parlement, je ne vois pas comment l'on peut voter en faveur d'une procédure aussi peu parlementaire que celle qui est proposée dans le rapport. Je me rallie entièrement à l'autre point de vue exprimé par M. Philip, selon lequel il y aurait lieu de voter en faveur d'une représentation plus large. Il s'agit là d'une question totalement différente; toutefois, si nous désirons établir la procédure de cette Assemblée suivant des règles parlementaires, nous devons limiter la compétence des suppléants.

Nombreux sont les membres de l'Assemblée qui espèrent la voir se scinder peu à peu en groupes parlementaires. C'est seulement lorsqu'apparaîtront nettement nos lignes de démarcation et que nous serons à même de former des partis politiques que nous commencerons vraiment à fonctionner comme un Parlement. Il serait téméraire de préjuger d'ores et déjà le caractère de ces

groupes. Supposons, par exemple, qu'un grand problème comme celui de la planification soit à l'origine d'une division au sein de notre Assemblée. Je ne me hasarderai pas à prévoir quelle position adopteraient un grand nombre de représentants — notamment ceux qui, sur le continent, sont membres des partis du centre.

Si, d'une part, chaque représentant dispose d'un suppléant, et si, d'autre part, ces suppléants sont appelés à jouer le même rôle que les représentants, tout le mécanisme du groupement de cette Assemblée en partis peut être faussé. L'on peut présumer que les suppléants seront élus conformément à la composition politique des délégations nationales, mais on ne saurait prévoir les opinions qu'ils avanceront lorsqu'ils seront appelés à siéger à l'Assemblée. S'ils sont autorisés à jouer un rôle aussi important que le prévoit le rapport de la commission, la division de l'Assemblée en groupes parlementaires deviendra impossible. Pour ces deux raisons, qui constituent deux principes essentiels de procédure parlementaire, j'espère que l'amendement proposé par M. Unge-Thomsen sera adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Lannung.

M. LANNUNG (*Danemark*) (Traduction). — Je voudrais recommander à l'Assemblée l'amendement qui propose d'insérer au début du premier alinéa, après le mot « commission », les mots : « pour cause de maladie ou parce qu'il est obligé de quitter le siège de l'Assemblée ». La suppression des deux dispositions de l'article 36 qui fixent les conditions permettant à un suppléant de siéger, à savoir la maladie d'un membre titulaire ou son absence du siège de l'Assemblée, nous préoccupe beaucoup. Nous craignons que, dans ces conditions, le caractère de l'Assemblée ne devienne difficile à déterminer. Si la composition de l'Assemblée devait dépendre d'une question de hasard, ou de convenances personnelles des membres titulaires, notre prestige s'en trouverait diminué.

L'absence d'un membre titulaire de l'Assemblée et son remplacement par un suppléant devraient se justifier par des raisons valables. Sinon, le caractère parlementaire de l'Assemblée pourrait facilement se trouver compromis. C'est pourquoi nous nous efforçons, par cet amendement, de réintroduire ces deux dispositions.

En outre, nous estimons que certains éléments du rapport adopté par la majorité de la commission dépassent inutilement certaines limites et devraient être remplacés par la proposition que nous avons présentée. Notre amendement sur ce point est

M. Lannung (cont.)

enough to serve any practical purpose. With those Amendments, we could accept the Report of the Committee. I think that would make for a reasonable firmness in direction, which we fear would not result from the Proposal of the Committee as it stands.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Wold.

M. WOLD (*Norway*). — The question of Substitutes is most important, and it has two aspects. First, it concerns the composition of the Consultative Assembly. I should think we all agree that at any time the Consultative Assembly must be composed in strict conformity with the Statute. The Rules we lay down for Substitutes in the Assembly must be in accordance with Article 25 of the Statute.

Secondly, the question of Substitutes is important in connection with the Committees. We have laid down in our Rules that there shall be six Committees. They have now been constituted. Furthermore, according to the same Rules, nine of the Member States are entitled to have ninety Members in the Committees, but they have only sixty Representatives in the Assembly.

The situation is especially awkward for Member States with less than six Representatives. As the Rule now stands, they are not even able to be represented on all the Committees unless they appoint one Representative to sit on two Committees, and that obviously does not conduce to effective working. This matter is of great importance, especially for the smaller nations.

In view of what I have said, I suggest that the question of Substitutes in the Assembly and the question of Substitutes in the Committees should be treated differently. As to the Assembly, the Statute lays down specific regulations in Article 25. It is absolutely necessary that we should adhere to the provisions in the Statute. The proposed new Article 36 does not conform with the Statute. According to Article 25, the Substitute for each Representative shall be appointed in such a manner as the Government may decide. This decision of the respective Governments is binding upon the Assembly. I am well aware that different Governments have decided in different ways

about the manner in which Substitutes shall be appointed.

The only Rule the Assembly can adopt is one which lays down that a Representative, who is unable to attend, may arrange to be replaced by his Substitute in accordance with Article 25 of the Statute. I agree with what has been said on this point by Mr. Ungoed-Thomas. If it is laid down that there shall be personal Substitutes for each Representative, then the personal Substitute will have to take the place of a Representative who is absent, and who cannot be replaced by any other Substitute. If, on the other hand, any Government has decided that the Representatives themselves may arrange how they are to be replaced by the appointed Substitutes, the situation will be met by reference to Article 25 of the Statute.

For these reasons, I am in favour of the Amendment proposed by Mr. Ungoed-Thomas. Our experience so far makes it necessary to lay down in our Rules certain safeguards, so that there shall be regulations governing how Substitutes can take their place in this Assembly. The Proposal of the special Committee is not in conformity with Article 25 or Article 26. If we followed the Procedure suggested by the special Committee and advocated by M. Philip, we shall duplicate the number of Representatives of this Assembly. France, for instance, might have 36 Representatives, all making speeches. This would not be in conformity with the Statute, and I think we should uphold the first paragraph of Article 36.

My view is different about Committees. I fully agree with you, Mr. President, that it would certainly be wise to show more flexibility in respect of the attendance of Substitutes on Committees. I think the position could best be met if we were to introduce a special Rule laying down that a Representative who is unable to attend a Sitting of the Assembly or a meeting of the Committee might arrange to be replaced by another Representative or his Substitute. I think this ought to be the Representative's right, and that it should not be necessary to obtain the permission of a Committee for this to be done.

We must remember the difficulties of the small countries. The Assembly has decided to set up six Committees and to lay down that a Representative of each Member State shall be entitled to sit on each Committee. That being so, it is

M. Lannung (suite)

identique au dernier paragraphe de l'amendement proposé par M. Ungeod-Thomas et par d'autres représentants. Cette proposition n'a qu'un caractère limité, mais suffisant néanmoins pour répondre à toute fin pratique. Sous réserve de l'acceptation de ces amendements, nous sommes prêts à adopter le rapport de la commission. De cette façon, je crois que notre ligne de conduite sera plus définie qu'elle ne le serait, selon nous, si la proposition de la commission, sous sa forme actuelle, était adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Wold.

M. WOLD (Norvège) (Traduction). — La question des suppléants est extrêmement importante et se présente sous deux aspects différents.

En premier lieu, elle intéresse la composition de l'Assemblée Consultative. Je crois que nous sommes tous d'accord sur le fait que la composition de l'Assemblée Consultative doit être à tout moment strictement conforme aux dispositions du Statut. Il importe, par conséquent, que les règles que nous établissons pour les suppléants respectent les dispositions de l'article 25.

En second lieu, la question des suppléants revêt de l'importance en ce qui concerne les commissions. Notre règlement en prévoit six, et elles sont maintenant constituées. En outre, le même règlement prévoit que neuf des Etats membres ont droit à quatre-vingt dix sièges dans les commissions, alors qu'ils ne comptent que soixante représentants au sein de l'Assemblée.

Ceux des Etats membres qui comptent moins de six représentants se trouvent dans une situation particulièrement embarrassante. Selon les dispositions actuelles du règlement, ces Etats ne sont pas même en mesure de se faire représenter à toutes les commissions, à moins de nommer un membre pour deux commissions — procédure qui, manifestement, n'est pas faite pour assurer le succès des travaux. Cette question est d'une grande importance, particulièrement pour les petites nations.

Etant donné ce qui précède, je propose que la question des suppléants siégeant à l'Assemblée et celle des suppléants siégeant dans les commissions soient traitées séparément. En ce qui concerne l'Assemblée, la procédure se trouve définie d'une façon précise à l'article 25 du Statut. Il est indispensable que nous observions ces dispositions. Le nouvel article 36, tel qu'il est proposé, n'est pas conforme au Statut. Selon l'article 25, le suppléant de chaque membre titulaire sera désigné selon la

procédure adoptée par chaque gouvernement, et l'Assemblée doit se conformer à la décision des gouvernements respectifs. Je sais parfaitement que les divers gouvernements ont adopté des procédures différentes pour la désignation de leurs suppléants.

La seule règle qui puisse être adoptée par l'Assemblée est celle prévoyant qu'un membre titulaire qui se trouve empêché est habilité, conformément à l'article 25 du Statut, à se faire remplacer par son suppléant. J'approuve entièrement les observations que M. Ungeod-Thomas a faites à ce sujet. Si nous établissons que chaque membre titulaire aura son suppléant personnel, ce sera ce dernier, et non un autre, qui remplacera le membre titulaire en son absence. Si, en revanche, un gouvernement a autorisé ses membres à choisir eux-mêmes la méthode selon laquelle ils se feront remplacer par les suppléants désignés, les dispositions de l'article 25 du Statut se trouveront respectées.

Pour ces raisons, j'appuie l'amendement proposé par M. Ungeod-Thomas. Notre expérience en la matière nous incite à prévoir dans notre règlement certaines clauses précisant nettement la procédure selon laquelle les suppléants pourront siéger dans cette Assemblée. La proposition de la commission spéciale n'est conforme ni à l'article 25 ni à l'article 26. Si nous adoptons la procédure recommandée par la commission spéciale et préconisée par M. Philip, le nombre de membres de cette Assemblée se trouverait doublé. La France, par exemple, pourrait avoir 36 membres susceptibles de prendre la parole. Une telle procédure constituerait une dérogation au Statut, et je crois que nous devrions maintenir le premier paragraphe de l'article 36.

La question des suppléants siégeant en commission me paraît se présenter d'une façon différente. Je suis entièrement d'accord avec vous, Monsieur le Président, pour affirmer qu'il conviendrait de montrer un peu plus de souplesse en ce qui concerne la présence de suppléants au sein des commissions. Je crois que la meilleure solution serait d'établir une règle spéciale selon laquelle un membre titulaire empêché d'assister à une séance de l'Assemblée ou d'une commission pourrait se faire remplacer par un autre membre titulaire ou par son suppléant. A mon avis, ce droit devrait être acquis à tout membre titulaire sans qu'il soit obligé d'en référer à une commission pour l'obtenir.

Nous ne devons pas négliger les difficultés auxquelles se heurtent les petites nations. L'Assemblée a décidé de constituer six commissions, étant entendu qu'un représentant de chaque Etat

M. Wold (cont.)

necessary to give Representatives every chance of being able to arrange for representation on a Committee in as flexible a way as possible. I do not think this would interfere with the work or continuity of Committees. I think the Assembly could trust its Representatives to execute a right of nomination which would not harm the work of the Committees. For these reasons, I am in agreement with the amendment which has been put forward by M. Van Cauwelaert, and I also support the amendment proposed by Mr. Ungoed-Thomas.

THE PRESIDENT (Translation). — Gentlemen, members are still putting down their names to speak. It seems to me that the opposing points of view have been pretty well developed. If you agree we could hear one more Representative in favour of the Committee's text and one more Representative supporting the more restrictive formula. But I feel that we must now reduce the number of speakers.

I propose to call upon M. Serrarens, who is a member of the Committee and voted for its text, and then upon Mr. Morrison, who supports the more restrictive formula.

(Agreed.)

I call upon M. Serrarens.

M. SERRARENS (*Netherlands*) (Translation). — Mr. President, I shall be as brief as possible. I do not wish to discuss the parliamentary aspect of the question. If we can revise the Statute, we shall be able to abolish Substitutes, provided that there are nominations, but we were not discussing that at the moment.

We realise, Mr. President, that in the present circumstances a greater degree of flexibility is necessary, because of the existence of six Committees and the importance of the work on which they will be engaged for some weeks. There are many unpredictable circumstances which require that a titular Representative be replaced by a Substitute.

For this reason we propose a text which is extremely adaptable, but which is not in conflict with the Statute. It accords greater latitude than Article 36 of the Rules of Procedure. No mention is made of illness, nor of 48 hours absence.

I am willing to accept the first part of M. Van Cauwelaert's text.

As regards the penultimate paragraph worded as follows: "A Representative who is unable to

attend a number of meetings of the committee must always be replaced either by the same Representative or by the same Substitute," I agree that this is a good idea.

We should aim at maximum continuity in the work of our Assembly and Committees; but there is, nevertheless, a possibility that a Substitute may fall sick; it will then be necessary for another Substitute to take his place on the Committee. We must not make this impossible.

As regards M. Burger's Amendment, I consider that the argument that each Representative should have his Substitute is tenable, but in fact, the Statute is not precise at that point. It simply says that each Representative may have a Substitute.

There is also the fact, which was brought out by the Committee, that the Assembly, on the Proposal of the Credentials Committee, approved the names of Substitutes being given in alphabetical order, and not in connection with the name of the Representative whom they will replace.

I believe that this way a mistake; but we must accept the consequences. I beg the Assembly not to lose time in discussing Procedure and to accept the text proposed by the Committee.

Mr. MORRISON (*United Kingdom*). — The fundamental issue before the Assembly in this matter of Procedure is whether Article 25 of the Statute means anything or nothing. While I agree that it is a pity to spend too much time on Procedure, I think it is pertinent to point out that M. Serrarens spent some time on it, and he must not complain if I do the same. The issue of whether Article 25 means anything or nothing can also be applied to Article 26. I have always read Article 25 c as permitting Substitutes, but nevertheless, restricting the number of Substitutes who can function and the occasions upon which they can play their part.

According to M. Serrarens that Article is now to be read as if it enabled the Assembly, or the countries concerned, to provide Substitutes to function equally with Representatives. Indeed, some of the speeches I have heard almost led me to believe that a Substitute should have preference over the original Representative.

There is, Sir, your own letter to the Committee, which was valuable to the Committee in its deliberations. That letter came from the President, who earlier on was a member of the Committee of Ministers which handled the drafting of the Statute, and in that letter, which was addressed

M. Wold (suite)

membre aura le droit de siéger à chaque commission. Il convient donc de prévoir des mesures assez souples pour donner aux membres toutes possibilités de se faire représenter au sein d'une commission. Je ne crois pas qu'une telle méthode soit préjudiciable aux travaux des commissions ni qu'elle leur enlève leur caractère de continuité. J'estime que l'Assemblée pourrait confier à ses membres le soin de désigner leurs suppléants de façon à ne pas compromettre le succès des travaux des commissions. Pour les raisons énoncées ci-dessus, j'appuie l'amendement proposé par M. Van Cauwelaert, ainsi que celui proposé par M. Ungoed-Thomas.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, les orateurs continuent à se faire inscrire. Il me semble que les thèses ont été largement exprimées. Si vous le voulez bien, la parole pourrait encore être donnée à un membre favorable à la thèse de la commission et un membre favorable à la thèse restrictive. Mais je crois qu'il conviendrait de limiter maintenant le nombre des orateurs.

Je propose de donner la parole à M. Serrarens qui, je crois, fait partie de la commission et a voté son texte, et à M. Morrison, qui est favorable à la thèse restrictive.

(Assentiment.)

La parole est à M. Serrarens.

M. SERRARENS (*Pays-Bas*). — Monsieur le Président, je serai aussi bref que possible. Je ne veux pas discuter le côté parlementaire de la question. Si nous pouvions reviser le Statut, nous pourrions supprimer les suppléants, à la condition qu'il y ait des désignations; mais nous ne discuterons pas de cela pour le moment.

Nous avons dû constater, Monsieur le Président, que, dans les circonstances actuelles, une plus grande élasticité était nécessaire en raison de l'existence de six commissions et de l'importance du travail qui doit y être fait pendant quelques semaines. Il y a beaucoup de circonstances imprévues qui rendent nécessaire le remplacement d'un délégué titulaire par un suppléant.

C'est pourquoi nous proposons un article qui, en réalité, est très souple, mais qui n'est pas du tout en contradiction avec le Statut. Il accorde plus de liberté que n'en accordait l'article 36 du règlement. Nous n'y parlons pas de maladie, ni d'absence de 48 heures.

En ce qui concerne le texte proposé par M. Van

Cauwelaert, je suis prêt à en accepter la première partie.

Quant à l'avant-dernier paragraphe ainsi libellé : « le représentant qui ne peut assister à plusieurs séances de commission doit toujours se faire remplacer soit par le même représentant soit par le même suppléant », je reconnais bonne l'idée qui a guidé notre collègue.

Nous devons avoir le souci d'une grande continuité dans les travaux de nos Assemblées et dans ceux de nos commissions, mais il y a tout de même le fait qu'à un certain moment le suppléant peut tomber malade; il faut alors qu'un autre suppléant puisse prendre part aux travaux des commissions. Ne rendons pas les choses impossibles.

Concernant l'amendement de M. Burger, je crois que l'on peut défendre la thèse que chaque représentant doit avoir son suppléant, mais, en réalité, dans le Statut rien n'est précisé. L'on indique simplement que chaque représentant peut avoir un suppléant.

Il y a encore ce fait que l'on a fait valoir en commission, que l'Assemblée, sur proposition de la commission de Vérification des pouvoirs, a accepté que les noms des suppléants soient indiqués par ordre alphabétique, et non en regard du nom du représentant qu'ils doivent suppléer.

Je crois que c'est une erreur, mais il faut en tirer les conséquences. Je voudrais supplier l'Assemblée de ne pas perdre de temps dans ces discussions de procédure et d'accepter le texte proposé par la commission.

M. MORRISON (*Royaume-Uni*) (Traduction). — La question essentielle qui se pose à l'Assemblée à propos de ce point de procédure est de savoir si l'on peut ou non trouver un sens à l'article 25. Tout en reconnaissant qu'il est dommage de consacrer trop de temps à la procédure, je pense qu'il convient de souligner que M. Serrarens s'est quelque peu étendu à ce propos et qu'il n'aura donc pas lieu de se plaindre si j'agis de même. La question de savoir si l'on peut trouver un sens à l'article 25 se pose également pour l'article 26. J'ai toujours cru comprendre que l'article 25 c admettait le principe de la suppléance, tout en limitant le nombre des suppléants susceptibles de prendre part aux travaux et les circonstances dans lesquelles il peut être fait appel à eux.

Selon M. Serrarens, il faut maintenant entendre que cet article autorise l'Assemblée ou les pays intéressés à désigner des suppléants qui siégeront sur un pied d'égalité avec les représentants. Et, même, certains des discours que j'ai entendus m'ont presque induit à croire que le suppléant

Mr. Morrison (cont.)

to me as Chairman of the Provisional Committee, he stated:

"Without wishing in the least to try and influence the work of the special Committee, I should like, however, to point out that in my opinion the provision of Article 25 c of the Statute should be strictly applied in connection with the attendance of Substitutes at the Assembly, whereas it would certainly be wise to show more flexibility with respect to the attendance of certain Substitutes at Committees."

I assumed, Sir, from that letter, that in the light of your background of knowledge, which is greater than ours in this matter, in your view the provision of Article 25 c was intended to be somewhat enabling but also restrictive.

After Article 25 of the Statute was drafted it was necessary for the Preparatory Commission to draft the Rule, and what the Rule does is to endeavour to interpret in somewhat greater detail the application of Article 25 of the Statute. Therefore, there is introduced consideration of the forty-eight hours absence, which, I think, is not unreasonable if the Substitute doctrine is to be applied seriously and not flippantly. There is also introduced consideration of illness and consideration of absence from the Assembly. I think that they are all reasonable interpretations of Article 25 of the Statute and a reasonable application of them.

If it were intended by the Committee of Ministers, and the Parliaments and Governments who ratified and approved the Statute, that there should be two hundred Representatives in this Assembly, why did they not say so? Why not be clear about it, because that is where M. André Philip's argument takes us? He says that, in his judgment, the Substitute must be treated throughout on a basis of equality with a full Representative. He claims for himself the right to be here when he likes, the right to be away when he likes, and the right to put in any Substitute at any time. Indeed, if I am not misinterpreted as attacking M. André Philip—which I should not think of doing—I am almost surprised that he is still here to hear my comments on his speech, and that I am not faced with a Substitute in his place.

I submit that that is an extreme claim. It really means that the Representative is not a serious proposition at all, that he can go in and out of the Assembly and Committees, and that all the

Substitutes can take their turn in attending and everybody is happy. But that is not what the Statute meant. The Statute meant that this was an Assembly of Representatives, and that in certain stated circumstances, Representatives could be represented by Substitutes, but that those circumstances must be prescribed and limited—as indeed they are, in Article 36 of the Provisional Rules of Procedure.

If France, in appointing their original eighteen Representatives and eighteen Substitutes, really took it into their own hands to appoint thirty-six Representatives, it would have been better if we had known that from the beginning.

I agree to this extent with what has been said: if we want to increase the number of Representatives, let us do it through the Committee of Ministers, or otherwise, openly and clearly; but let us be careful that we do not make the Assembly a farcical institution. I said in my first speech that I was passionately anxious that we should build on a parliamentary basis and build a parliamentary tradition, and I have yet to know—although I believe there is some special arrangement made in the Parliament of Norway, it is certainly not the general practice—of any Parliament in which Members can write to the President of the Assembly, or in our case to the Speaker of the House of Commons, and say that somebody else is coming in their place. I know what would happen to me if I were to write to Mr. Speaker and say "Dear Mr. Speaker, I cannot attend but I am sending the Chairman of the East Lewisham Labour Party in my place." That letter would, I feel sure, very quickly go before the Committee of Privileges.

I submit, therefore, that it is really unwise to go so far, and that what we are faced with is really the limited problem of the circumstances in which Substitutes should function and the circumstances in which substitution is necessary and so forth. That is the real problem with which we are faced, and I submit to the Representatives of this Assembly that the amendment of my friend, Mr. Ungoed-Thomas, or if that is not entirely acceptable, the Amendment submitted by M. Lannung of Denmark, really meets the legitimate and fair cases which are likely to arise.

I do not desire to stress too much the question of public funds, but I always think that, in relation to the extent of public representation, it is in the interests of democracy and wisdom,

M. Morrison (suite)

devrait se voir donner la préférence sur le représentant effectif.

La lettre que vous avez adressée à la commission, Monsieur le Président, lui a été très précieuse pour ses délibérations. Elle émanait en effet d'un ancien membre du Comité des Ministres, qui a contrôlé la rédaction du Statut. Dans cette lettre, qui m'était adressée en tant que Président de la commission provisoire, le Président déclarait :

« Sans vouloir en aucune façon tenter d'influencer les travaux de la commission spéciale, j'aimerais néanmoins souligner qu'à mon sens la disposition de l'article 25 c du Statut devrait être strictement appliquée en ce qui concerne la participation des suppléants aux travaux de l'Assemblée; par contre, il conviendrait certainement de montrer plus de souplesse relativement à la participation de certains suppléants aux travaux des commissions. »

J'ai tiré de cette lettre la conclusion que, selon vous, Monsieur le Président, dont la science en la matière est plus profonde que la nôtre, la disposition de l'article 25, c visait à accorder certains pouvoirs, tout en revêtant par ailleurs un caractère restrictif.

Après avoir rédigé l'article 25 du Statut, la Commission Préparatoire a dû établir le règlement — lequel essaie d'interpréter d'une façon un peu plus détaillée l'article 25 du Statut. Elle a prévu le cas d'une absence de 48 heures — ce qui, selon moi, est valable si l'on veut appliquer avec sérieux, et non à la légère, le principe de la suppléance. Elle a également prévu les cas de maladie ou d'absence. Je pense que l'article 25 du Statut est ainsi logiquement interprété, et que ces dispositions sont raisonnables.

Si le Comité des Ministres, ainsi que les Parlements et les gouvernements qui ont ratifié et approuvé le Statut, voulaient que cette Assemblée comptât 200 représentants, pourquoi ne l'ont-ils pas déclaré explicitement? Pourquoi laisser planer le doute à ce sujet? Cela a permis, en effet, à M. André Philip de développer son argumentation. Selon lui, le suppléant doit être traité sur un pied de complète égalité avec le représentant titulaire. Il revendique pour lui-même le droit d'être présent lorsqu'il désire, d'être absent si cela lui plaît, et de se faire remplacer à tout moment par un suppléant. Je ne voudrais pas que l'on m'accusât de prendre à partie M. André Philip — ce qui ne me viendrait pas à l'idée — mais je suis presque surpris de le voir encore ici écoutant mes observations sur son discours, et de ne pas trouver à sa place un suppléant.

Je pense que cette revendication est excessive. La conclusion à en tirer serait que les fonctions de représentant ne sont nullement importantes, que les représentants peuvent assister aux séances de l'Assemblée et des commissions ou les quitter à leur gré, les suppléants attendant de prendre leur tour à la satisfaction générale. Mais le Statut n'entendait rien de semblable. D'après le Statut, nous constituions une Assemblée de représentants; dans certaines circonstances spécifiées, des représentants pouvaient se faire remplacer par des suppléants, mais ces circonstances devaient être bien définies et limitées, comme elles le sont effectivement à l'article 36 du règlement provisoire.

Si, en désignant ses dix-huit représentants et ses dix-huits suppléants, la France prenait en fait l'initiative de désigner trente-six représentants, nous eussions préféré le savoir dès le départ.

C'est sous les réserves suivantes que je me rallie aux points de vue exprimés : si nous voulons augmenter le nombre des représentants, faisons-le par l'intermédiaire du Comité des Ministres, ou d'une autre manière, mais en tout cas franchement et ouvertement; et veillons surtout à ce que l'Assemblée ne devienne pas une institution dérisoire. J'ai déclaré, dans mon premier discours, que j'étais ardemment désireux de nous voir procéder à notre œuvre constructive sur une base parlementaire, de nous voir créer une tradition parlementaire; or, je ne connais jusqu'à ce jour aucun Parlement (sauf peut-être le Parlement norvégien, où un arrangement spécial a été conclu, mais c'est là assurément l'exception), aucun Parlement dis-je, dont les membres puissent s'adresser par écrit au Président de l'Assemblée — chez nous au Speaker de la Chambre des Communes — pour l'informer qu'ils vont se faire remplacer. Je sais ce qui m'arriverait si j'écrivais au Speaker : « Mon cher Speaker, je ne puis assister à la séance, mais j'envoie le Président du Parti Travailleuse d'East Lewisham siéger à ma place. » Cette lettre, j'en suis sûr, serait rapidement transmise à la Commission des Privilèges.

J'affirme donc qu'il n'est réellement pas indiqué d'aller aussi loin, et qu'en fait nous avons affaire à un problème limité, à savoir de déterminer les cas où les suppléants doivent être appelés à siéger, les cas où le remplacement s'avère nécessaire, etc. C'est là le problème véritable qui se pose à nous, et je fais remarquer aux représentants de cette Assemblée que l'amendement de mon ami M. Ungood-Thomas — ou, si cet amendement ne peut être entièrement accepté, celui de M. Lannung (Danemark) — couvre effectivement tous les

Mr. Morrison (cont.)

and it protects us against public misunderstanding and criticism, if we are very careful not to spend more money than is necessary on representation.

My main point, however, is a parliamentary point, and I submit that if the Assembly is to be regarded as a really important continuing parliamentary body, with continuous discussion proceeding in the Assembly and consecutive discussion proceeding in Committees, then it is our duty to make provision for substitution in so far as that is necessary, but to limit it in such a way that we do not have a situation in which we are coming in and going out of the Assembly, absenting ourselves, and being represented by a number of Substitutes. I submit, with deep sincerity, that that would be unwise and not likely to bring credit upon us.

The world will not come to an end if the Report is carried; neither will the Assembly come to an end; but I am anxious that this Assembly should carry the respect of the fellow countrymen whom we all represent, and I earnestly and sincerely beg of the Assembly to approve the Amendment submitted by Mr. Ungeod-Thomas or, failing that, the Amendment of M. Lannung of Denmark.

THE PRESIDENT (Translation). — Although it is not quite within my capacity to do so, I should like to offer an observation. I honestly believe that Mr. Morrison is right. I took part in the work carried out in another place, and that was certainly the way in which it was intended to interpret Article 25.

I consider that, for the reasons given by Mr. Morrison, it would have been better to have adopted that conception and embodied it in the text. But having admitted that point, I would say to Mr. Morrison that the Belgian Amendments seem to me to be an improvement. If unani- mously adopted they would prevent the adoption of the Committee's Proposals, which to my mind, are quite excessive. The argument that it is a mistake to allow continual changes in a Com- mittee and thus to interrupt the continuity of Debates is really extremely important.

I apologise for intervening, and I admit that it is not quite within my capacity; but I am anxious that this Assembly should continue as it has

started and should be a success. At a moment like this, when we may, in my view, be going to make a mistake, I take the liberty of giving my personal opinion.

Although Mr. Morrison seems in principle to be right, we might, perhaps, in order to obtain a unanimous vote, agree that our decision is provisional for this year, and that a compromise solution will have to be found. Failing this, I fear that the British Amendments may be rejected, and the Belgian Amendments also, and that finally, the extreme Proposals of the Committee may be adopted which—I apologise for saying so—would not be very wise. I think it would be a mistake to allow Substitutes and Representatives to be changed indeterminately in a Committee, with the result that the unity of the Debates would be destroyed.

Having expressed this entirely personal view, I shall now resume my position as President and put Mr. Ungeod-Thomas's Proposal to the vote; but I fear that this complicated vote may finally lead to a wrong decision. I call upon Mr. Morrison.

Mr. MORRISON (*United Kingdom*). — I am in some difficulty. I do not know whether you, Mr. President, could help us. We are all much obliged to you for the help you give us in these difficult and complicated matters. My difficulty is in being clear on the difference between the Belgian Amendment and the Proposal of the Com- mittee itself. If I could be clear about that, I should be in a better position. I find it difficult to understand the material difference between the two.

THE PRESIDENT (Translation). — As far as work in the Assembly is concerned the Committee's Proposal is satisfactory; for in the Assembly, a Representative unable to attend may nominate a Substitute, who need not always be the same. That agrees with the point of view of the Com- mittee. Regarding work in Committees, the Belgian Amendment conforms to Mr. Morrison's Proposal that the same Representative, or the same Substitute, must always replace a Representative who is unable to attend. To this extent it is a compromise.

Under the Committee's text, for example, the following might occur: at a Committee meeting on Monday morning, Mr. X is replaced by Mr. Y.

M. Morrison (suite)

cas valables et justifiés qui sont susceptibles de se présenter.

Je ne veux pas insister outre mesure sur la question des fonds publics, mais, étant donné le nombre des représentants, les intérêts de la démocratie, comme la simple sagesse, me semblent commander que nous veillions à ne dépenser pour les délégations que le strict nécessaire; en outre, nous nous mettrions ainsi à l'abri des critiques et des malentendus possibles.

Mon argument principal, cependant, est d'ordre parlementaire. D'après moi, si nous voulons que notre Assemblée soit considérée comme un organe parlementaire dont l'importance et la continuité se trouvent assurées — les questions étant discutées de façon continue à l'Assemblée pour être ensuite étudiées en commission — il convient certes que nous admettions, en cas de nécessité, le principe de la suppléance, mais il faut aussi que nous y fixions des limites; ainsi seraient supprimées les allées et venues dues au remplacement des représentants titulaires par leurs suppléants. Dans le cas contraire — je le dis très franchement — nous agirions contrairement au bon sens et notre réputation n'y gagnerait pas.

Ni le monde ni l'Assemblée ne connaîtront leur dernier jour si le rapport est adopté, mais je voudrais que cette Assemblée inspirât le respect dans tous les pays que nous représentons, et je prie ardemment et sincèrement l'Assemblée d'approuver l'amendement présenté par M. Ungeod-Thomas ou, à défaut, celui de M. Lannung (Danemark).

M. LE PRÉSIDENT. — Je voudrais faire une observation, bien que ce ne soit pas tout à fait mon rôle. Je crois honnêtement que M. Morrison a raison. Moi qui ai assisté au travail fait de l'autre côté, c'était bien l'interprétation qu'on voulait donner à l'article 25.

Je crois que, pour les raisons exposées par M. Morrison, on aurait mieux fait de choisir cette thèse-là et de lui donner forme. Ceci étant dit, je dirai à M. Morrison que les amendement belges me paraissent présenter un avantage. S'ils pouvaient faire l'unanimité, ils empêcheraient que l'on adopte la thèse, à mon avis tout à fait excessive, prise par la commission. L'argument qui consiste à dire que c'est un tort de permettre le changement continu en commission et de briser ainsi l'unité de la discussion est vraiment très important.

Je m'excuse d'intervenir, et je suis d'accord pour reconnaître que ce n'est pas tout à fait mon rôle, mais je voudrais que cette Assemblée continue

comme elle a commencé et qu'elle soit un succès. Au moment où nous pouvons, je crois, faire une erreur, je me permets de donner mon avis personnel.

Bien que M. Morrison semble avoir raison en principe, pour obtenir l'unanimité nous pourrions peut-être nous dire que c'est provisoire pour cette année et qu'il faut trouver une solution de compromis. Faute de quoi, je crains que les amendements anglais soient repoussés comme les amendements belges, et qu'alors finalement on vote la thèse extrême de la commission, qui, je m'excuse de le dire, n'est pas très sage. Je crois que c'est une erreur de permettre que les suppléants et les représentants soient changés en commission d'une manière indéfinie, et rompre ainsi l'unité des discussions qui doivent avoir lieu.

Ceci dit, et après être sorti ainsi de mon rôle, je suis prêt à le reprendre strictement et à mettre aux voix la proposition de M. Ungeod-Thomas, mais je crains que ce vote compliqué n'amène finalement une mauvaise décision.

La parole est à M. Morrison.

M. MORRISON (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Je me trouve dans une situation assez embarrassante, et peut-être pourriez-vous, Monsieur le Président, nous éclairer en cette matière. Vous nous avez déjà aidés à résoudre des problèmes extrêmement complexes, et nous vous en sommes très reconnaissants. J'éprouve quelque difficulté à établir une distinction entre l'amendement belge et la proposition de la commission. Pour moi, je ne vois pas de différence substantielle entre les deux. Si j'en voyais une, il me serait plus facile de déterminer ma position.

M. LE PRÉSIDENT — La commission a donné satisfaction en ce qui concerne l'Assemblée, c'est-à-dire que, pour l'Assemblée, le représentant empêché peut désigner son suppléant sans que ce soit toujours le même; c'est une satisfaction qui est donnée à la thèse de la commission. En ce qui concerne le travail en commission, l'amendement belge épouse la thèse développée par M. Morrison, à savoir que c'est toujours le même représentant ou le même suppléant qui doit suppléer le représentant absent. Voilà en quoi c'est un compromis.

Le texte de la commission permet par exemple ceci. En séance de commission lundi matin, M. X se fait remplacer par M. Y. Puis à la séance de l'après-midi, M. Y a disparu à son tour, et c'est M. W qui est là. Ce que je crains, je le dis franchement, c'est que la discussion en commission devienne impossible. M. X fait un discours; un autre membre qui l'a écouté se prépare à lui

The President (cont.)

At the afternoon meeting Mr. Y goes away and is replaced by Mr. W. I frankly say that under those conditions I fear that discussion in Committees would become impossible. Suppose Mr. X makes a speech; another member who has heard it, prepares a reply; but when the afternoon meeting opens, Mr. X has disappeared and is replaced by someone else. I fear that, under these conditions, discussion may become impossible, and it is for that reason that I would like to limit this danger as far as possible by ensuring that, in Committee at least, the absent Representative shall always be replaced by the same Representative or Substitute.

I call upon M. Bidault.

M. BIDAULT (*France*) (Translation). — Mr. President, I should like to ask a question, as you are the final judge of what is meant. When Committees have eventually appointed Sub-Committees, what measures will be taken for ensuring that Substitutes attend regularly. Committees may, and certainly will, break up into Sub-Committees. We are not so numerous, as has been said, and countries will be obliged to make use of all their delegates, titular Representatives and Substitutes. If a wide interpretation is admitted, I personally agree, although it may not fully satisfy me, to support M. Van Cauwelaert's Proposal.

THE PRESIDENT (Translation). — As regards Committee work, we shall endeavour to arrange matters so that Committees do not overlap. Difficulties can always be arranged.

I call upon M. Rolin.

M. ROLIN (*Belgium*) (Translation). — I simply ask that more confidence be placed in the delegations. I have been present at many meetings of the League of Nations and of the United Nations, where a given country has appointed a certain number of technical delegates or substitutes for a Committee, it being, of course, understood that the country in question only has a single seat. I have never known a delegation which was so foolish as to change its delegate during a discussion, unless this was absolutely necessary. Within a given delegation there are certain questions of particular interest to delegates who are specialists in those subjects; it even happens that, in the course of a single sitting of the Committee such a delegate withdraws when his question has been dealt with. I consider that we must trust delegations, because everything cannot be provided for in the Rules of Procedure.

THE PRESIDENT (Translation). — There are no delegations here. That is quite contrary to the arguments of those who maintain that they are delegates. It does not appear to me reasonable that members who maintain that they are delegates should desire to have 18 Substitutes in their delegations.

I am speaking personally, I am now going to put the Amendment to the vote and the Assembly will decide.

I call upon Mr. Ungoed-Thomas.

Mr. UNGOED-THOMAS (*United Kingdom*). — I do not follow the difference between the Belgian Proposal and the Committee's Proposal. On the other hand, I do not want to insist on the 48-hours Proposal, and I should be perfectly happy to accept a compromise on the lines of the Danish Proposal. I think that a very important question of principle is involved here, and the Danish Proposal does embody that principle. Therefore, as far as I personally am concerned—and I think my friends will take the same view—I think that we must stand on this question of principle. If we are defeated on it, then it is not we who will have defeated the parliamentary development of this Assembly.

THE PRESIDENT (Translation). — I shall put the three Proposals to the vote.

First there is the original text of Article 36.

Then there is the Proposal to add to the last paragraph of Article 36 the words; "Or Substitute."

The third is the Proposal to add the new paragraph, which you know, to Article 36.

Mr. UNGOED-THOMAS (*United Kingdom*). — I do not wish to press my Amendment. I range myself with the Danish Amendment, so there is therefore no need to put my Amendment to the vote.

THE PRESIDENT (Translation). — I put the original text of Article 36 to the vote for a decision by a simple majority.

The Assembly unanimously rejected the original text of Article 36.

THE PRESIDENT (Translation). — It is difficult to understand why no Representative voted in favour of the original text of Article 36. There must be a misunderstanding.

I call upon Mr. Mackay.

Mr. MACKAY (*United Kingdom*). — I think that as far as the Assembly is concerned everything is

M. le Président (suite)

répondre; mais, quand la séance recommence l'après-midi, M. X a disparu et on se trouve en présence de quelqu'un d'autre. Je crains dans ces conditions que la discussion ne devienne impossible, et c'est pour cela que j'essaie de limiter un peu les dégâts en faisant que, tout au moins en commission, ce soit toujours le même représentant ou suppléant qui supplée le représentant absent.

La parole est à M. Bidault.

M. BIDAULT (France). — Je voudrais vous poser une question, Monsieur le Président, puisque vous êtes l'interpréteur suprême. Lorsque les commissions auront éventuellement désigné les sous-commissions, quelle sera la rigueur des permanences des suppléants? Je m'explique. Les commissions peuvent se décomposer, et elles le feront certainement, en sous-commissions. Nous ne sommes pas aussi nombreux qu'on a bien voulu le dire et des pays seront dans l'obligation de faire appel à tous leurs élus, titulaires et suppléants. Si l'interprétation est libérale, en ce qui me concerne, je suis disposé, encore qu'elle ne me donne pas entière satisfaction, à me rallier à la proposition de M. Van Cauwelaert.

M. LE PRÉSIDENT. — En commission, nous essaierons d'arranger les choses de façon à ce que les réunions ne chevauchent pas. Il y a toujours moyen d'arranger les difficultés.

La parole est à M. Rolin.

M. ROLIN (Belgique). — Je voudrais simplement demander qu'on fasse davantage confiance aux délégations. J'ai assisté à beaucoup de réunions de la Société des Nations et des Nations Unies où un même pays désigne un certain nombre de délégués techniques ou suppléants pour une même commission, étant entendu évidemment qu'il n'a qu'un seul siège. Je n'ai jamais vu qu'une délégation soit assez folle pour, au cours d'un même débat et sans nécessité absolue, changer son délégué. Au sein d'une délégation, il arrive qu'une question intéresse particulièrement un délégué qui s'est spécialisé. Il arrive même, au cours d'une seule réunion, qu'il se retire quand sa question est épuisée. Je crois qu'il faut faire confiance aux délégations, car on ne peut pas tout prévoir dans un règlement.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas ici de délégations. C'est tout à fait contraire à la thèse de ceux qui soutiennent qu'ils sont des délégués. Il

ne me paraît pas raisonnable que nos collègues qui soutiennent qu'ils sont des délégués veuillent puiser dix-huit suppléants dans leur délégation.

Mais j'ai dépassé un peu mon rôle de Président. Je vais mettre les amendements aux voix et l'Assemblée fera ce qu'elle voudra.

La parole est à M. Ungoed-Thomas.

M. UNGOED-THOMAS (Royaume-Uni) (Traduction). — Je ne vois aucune différence entre la proposition belge et celle de la commission. D'autre part, je n'aimerais pas insister sur la proposition concernant le délai de 48 heures, et une solution de compromis, telle que celle que propose le Danemark, me donnerait entière satisfaction. J'estime qu'il s'agit d'une question de principe extrêmement importante; or la proposition danoise respecte ce principe. Par conséquent, en ce qui me concerne personnellement — et je pense que mes amis seront de mon avis — je crois que nous devons nous en tenir à cette question de principe. Si nous essayons une défaite sur ce point, du moins ne pourra-t-on pas nous reprocher de nous être opposés à ce que cette Assemblée devienne un Parlement.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vais consulter l'Assemblée sur trois propositions.

La première tend à reprendre le texte primitif de l'article 36.

La seconde tend à ajouter au dernier alinéa de l'article 36 les mots : « ou suppléant ».

Le troisième tend à ajouter à l'article 36 le nouvel alinéa que vous connaissez.

M. UNGOED-THOMAS (Royaume-Uni) (Traduction). — Je n'insiste pas sur ma proposition. Je me rallie à l'amendement proposé par le Danemark. Il n'est donc pas nécessaire de mettre mon amendement aux voix.

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte l'Assemblée, à la majorité simple, sur la reprise du texte primitif de l'article 36.

L'Assemblée, à l'unanimité, s'oppose à la reprise du texte primitif de l'article 36.

M. LE PRÉSIDENT. — Je m'explique difficilement qu'aucun représentant ne se soit prononcé pour la reprise du texte primitif de l'article 36. Il doit y avoir une équivoque.

La parole est à M. Mackay.

M. MACKAY (Royaume-Uni) (Traduction). — Je crois qu'en ce qui concerne l'Assemblée il n'y

Mr. Mackay (cont.)

going quite right. Mr. Ungoed-Thomas wanted to withdraw his Amendment in favour of M. Lannung's Amendment, because he did not want to insist on the 48 hours. Therefore, when you, Mr. President, put Article 36 to the vote, nobody wanted to support it. That is the view of the Assembly.

I ask again that, although it may be a little variation from Continental practice, you accept the withdrawal of Mr. Ungoed-Thomas's Amendment and put in its place the Amendment of M. Jakobsen, M. Lannung and others, on which the majority of those who are trying to maintain this point of view would prefer to vote.

THE PRESIDENT (Translation). — As Mr. Thomas has withdrawn his Amendment I shall put M. Van Cauwelaert's Amendment to the vote, for, in my opinion, it is furthest removed from the Committee's text.

M. PHILIP (France) (Translation). — It seems to me, Mr. President, that M. Jakobsen's Amendment is further from the Committee's text than M. Van Cauwelaert's.

THE PRESIDENT (Translation). — I think, M. Philip, you are mistaken, for M. Jakobsen's Amendment applies to the Committee's text while that of M. Van Cauwelaert proposes another text.

It seems to me that the Belgian text is furthest from that of the Committee, since it tends to substitute a different Article, while the Danish Amendment merely amends a paragraph of the Committee's text.

I call upon M. Dusunsel.

M. DUSUNSEL (Turkey) (Translation). — I think we should first vote on M. Lannung's Amendment, which is clearly contrary to the Committee's text.

If that is rejected, the Assembly should vote on the Committee's text, and on M. Van Cauwelaert's Amendment which only tends to modify the form of the text.

But I repeat that it is essential that M. Lannung's Amendment should first be put to the vote.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M. Van Cauwelaert.

M. VAN CAUWELAERT (Belgium) (Translation). — For the sake of clarity it is desirable, Mr. President, that we first vote on the Amendment submitted by M. Jakobsen and some of his colleagues, which seeks to insert after the word "Committee" in the first paragraph of Article 36 the words "through illness or because he is obliged to leave the seat of the Assembly".

I further point out that this addition can perfectly well be inserted in the Amendment which I have submitted.

If this first part of M. Jakobsen's Amendment is not adopted, the Assembly might vote on my Proposal, thus amended. Finally, if my Amendment is rejected, the Assembly should vote on the Committee's Proposal.

THE PRESIDENT (Translation). — To simplify this discussion I ask the Assembly if it wishes first to take the Amendment proposed by M. Jakobsen and his friends.

(The Assembly agreed.)

THE PRESIDENT (Translation). — I put to the vote the first part of M. Jakobsen's Amendment, which proposes that after the word "Committee" at the beginning of the first paragraph of Article 36 the words "through illness or because he is obliged to leave the seat of the Assembly" be inserted.

The first part of the amendment was rejected.

THE PRESIDENT (Translation). — I now put the second part of M. Jakobsen's Amendment to the vote.

This deletes the penultimate paragraph of Article 36 of the Rules of Procedure and inserts the following paragraph in its place: "Where a Member State has fewer Representatives than the total number of places to which its Representatives are entitled in the Committees, the Bureau may accept nominations for Substitutes to serve in Committees to a number not exceeding the difference between the number of Representatives of the Member State and the total number of such places."

I call upon M. Van Cauwelaert.

M. VAN CAUWELAERT (Belgium) (Translation). — Mr. President, I consider that this Amendment cannot be submitted to the Assembly until my Amendment and possibly the Committee's text has been voted upon, because the vote which

M. Mackay (suite)

a aucune difficulté. M. Ungoed-Thomas a tenu à retirer son amendement en faveur de celui de M. Lannung parce qu'il ne désire pas insister sur le délai de 48 heures. Aussi, lorsque vous avez, Monsieur le Président, mis aux voix l'article 36, personne n'a voulu se prononcer en faveur de cet article. Tel est le point de vue de l'Assemblée.

Je demande encore une fois — bien que ce ne soit peut-être pas tout à fait dans les usages continentaux — que vous acceptiez le retrait de l'amendement présenté par M. Ungoed-Thomas et le remplaciez par l'amendement de MM. Jakobsen, Lannung et plusieurs de leurs collègues, sur lequel la majorité de ceux qui s'efforcent de maintenir ce point de vue préférerait voter.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Thomas retirant son amendement, je vais mettre aux voix l'amendement de M. Van Cauwelaert, qui, à mon avis, s'écarte le plus du texte de la commission.

M. PHILIP (France). — Il me semble, Monsieur le Président, que l'amendement de M. Jakobsen s'écarte encore plus du texte de la commission que celui de M. Van Cauwelaert.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois, M. Philip, que votre observation n'est pas exacte, car l'amendement de M. Jakobsen s'applique au texte de la commission, alors que celui de M. Van Cauwelaert propose un autre texte.

Il me semble que le texte belge s'écarte le plus du texte de la commission, puisqu'il tend à lui substituer un autre article, alors que l'amendement danois modifie seulement un paragraphe du texte de la commission.

La parole est à M. Düsünsel.

M. DÜSÜNSEL (Turquie). — A mon avis, il faut mettre d'abord aux voix l'amendement de M. Lannung, qui est nettement opposé au texte de la commission.

Si l'amendement de M. Lannung est repoussé, l'Assemblée devra se prononcer sur le texte de la commission et sur l'amendement de M. Van Cauwelaert, qui ne tend qu'à une modification de forme de ce texte.

Je répète donc qu'il est indispensable qu'on mette d'abord aux voix l'amendement de M. Lannung.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Van Cauwelaert.

M. VAN CAUWELAERT (Belgique). — Pour la clarté du vote, j'estime souhaitable, Monsieur le Président, que vous mettiez d'abord aux voix l'amendement de M. Jakobsen et plusieurs de ses collègues, qui tend, au début du premier alinéa de l'article 36, à insérer, après le mot « commission », les mots « pour cause de maladie ou parce qu'il est obligé de quitter le siège de l'Assemblée ».

Je fais d'ailleurs remarquer que cette addition peut parfaitement s'insérer dans l'amendement que j'ai moi-même déposé.

Si cette première partie de l'amendement de M. Jakobsen n'est pas adoptée, l'Assemblée pourrait se prononcer sur mon amendement ainsi modifié. Enfin, si mon amendement est repoussé, l'Assemblée devrait voter sur la proposition de la commission.

M. LE PRÉSIDENT. — Pour simplifier cette discussion, je consulte l'Assemblée sur la prise en considération, par priorité, de l'amendement présenté par M. Jakobsen et plusieurs de ses collègues.

L'Assemblée consultée, se prononce pour la prise en considération.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la première partie de l'amendement de M. Jakobsen, tendant, au début du premier alinéa de l'article 36, à insérer, après le mot « commission », les mots « pour cause de maladie, ou parce qu'il est obligé de quitter le siège de l'Assemblée ».

La première partie de l'amendement n'est pas adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la seconde partie de l'amendement de M. Jakobsen, qui tend à supprimer l'avant-dernier alinéa de l'article 36 du règlement et à le remplacer par l'alinéa suivant :

« Si un Etat membre a un nombre de représentants moindre que le nombre total de sièges auxquels ses représentants ont droit dans les commissions, le Bureau peut accepter que soient désignés pour siéger en commission des suppléants, dont le nombre ne dépassera pas la différence entre le nombre de représentants de l'Etat membre et le nombre total de ces sièges. »

La parole est à M. Van Cauwelaert.

M. VAN CAUWELAERT (Belgique). — Monsieur le Président, je me permets de considérer que cet amendement ne peut être soumis à l'Assemblée qu'après un vote sur l'amendement que j'ai eu l'honneur de déposer, et éventuellement sur le

M. Van Cauwelaert (cont.)

will be held on the Amendments to Article 36 will decide whether that Amendment serves any useful purpose or not.

THE PRESIDENT (Translation). — I do not agree. That would complicate matters. If the Amendment is adopted, the whole text will be put to the vote. If it is adopted the matter is settled, if not I shall take your Amendment. That appears to me simpler.

I put M. Jakobsen's Amendment to the vote.

The Amendment was rejected by 46 votes to 31.

THE PRESIDENT (Translation). — I shall now put the Committee's text to the vote. Now we can not vote at all on M. Van Cauwelaert's Amendment, and you have made me make a mistake.

(Protests.)

I understand that the Assembly wishes that I should now put M. Van Cauwelaert's Amendment to the vote now. Although I do not consider it a satisfactory procedure I am prepared to do so.

M^{me} PIERRE-BROSSOLETTE (*France*) (Translation). — May I address the Assembly.

THE PRESIDENT (Translation). — I call upon M^{me} Pierre-Brossolette.

M^{me} PIERRE-BROSSOLETTE (*France*) (Translation). — May I enquire if the Committee's text is automatically dropped if M. Van Cauwelaert's Amendment is adopted?

THE PRESIDENT (Translation). — Yes. It is one or the other now.

The Amendments to the Committee's text have been rejected and M. Van Cauwelaert's Amendment remains to be voted upon.

I put M. Van Cauwelaert's amendment to the vote.

Put to the vote, the Amendment was adopted by 50 votes against 32.

THE PRESIDENT (Translation). — M. Van Cauwelaert's text therefore becomes Article 36.

I have reached my goal, though in a very different manner from what I intended.

Committee meetings will be held to-morrow. I have notified Committees which are meeting to-morrow morning and to-morrow afternoon.

The next Sitting of the Assembly will be held on Friday at 10 a.m.

The Sitting is adjourned.

The Sitting was adjourned at 7.20 p.m.

M. Van Cauwelaert (suite)

texte de la commission, car le vote qui aura lieu sur les modifications de l'article 36 sera décisif en ce qui concerne l'utilité ou non de cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur Van Cauwelaert. Nous allons tout compliquer. Si l'amendement est accepté, nous mettrons aux voix la totalité du texte. En cas d'adoption, tout est terminé; sinon, je prendrai votre amendement. Cela me paraît le plus simple.

Je mets aux voix l'amendement de M. Jakobsen.

L'amendement, mis aux voix est repoussé par 46 voix contre 31.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vais mettre maintenant aux voix le texte de la commission. On ne pourra jamais voter sur l'amendement de M. Van Cauwelaert, et vous m'avez fait commettre une erreur.

(Protestations.)

Je crois comprendre que l'Assemblée désire que je mette aux voix maintenant l'amendement de M. Van Cauwelaert. Je me soumetts à cette volonté, bien que je ne croie pas que ce soit une très bonne méthode.

M^{me} BROSSOLETTE (France). — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M^{me} Brossolette.

M^{me} BROSSOLETTE (France). — Je voudrais savoir si le texte de la commission tombe automatiquement en cas d'adoption de l'amendement de M. Van Cauwelaert.

M. LE PRÉSIDENT. — Oui, maintenant c'est l'un ou l'autre.

Les amendements au texte de la commission ont été repoussés. Il reste en présence le texte de la commission et l'amendement de M. Van Cauwelaert.

Je mets aux voix l'amendement de M. Van Cauwelaert.

L'amendement, mis aux voix, est adopté par 50 voix contre 32.

M. LE PRÉSIDENT. — Le texte de M. Van Cauwelaert devient donc l'article 36.

Je suis arrivé à mon but, mais tout à fait autrement que je ne l'aurais voulu.

Demain se tiendront des séances de commissions. J'ai averti les commissions qui siégeaient demain matin et demain après-midi.

La prochaine séance de l'Assemblée aura lieu vendredi à 10 heures.

La séance est levée.

La séance est levée à 19 h. 20.

